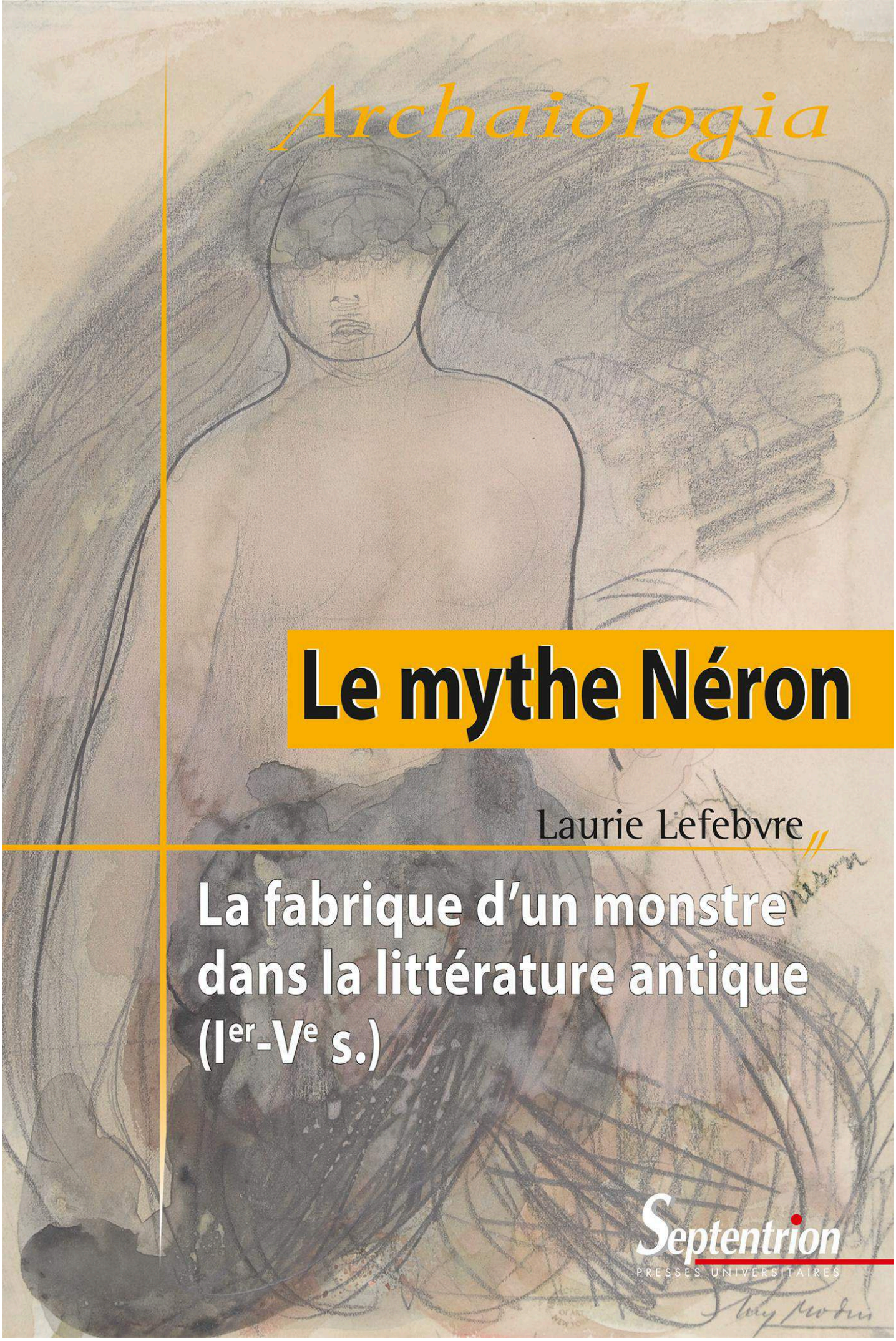

Archaiologia

Le mythe Néron

Laurie Lefebvre

La fabrique d'un monstre dans la littérature antique (Ier-Ve s.)

Septentrion
PRESSES UNIVERSITAIRES

Presses universitaires du Septentrion

Le mythe Néron

La fabrique d'un monstre dans la littérature antique (Ier-Ve s.)

Laurie Lefebvre

DOI : 10.4000/books.septentrion.37662
Éditeur : Presses universitaires du Septentrion
Lieu d'édition : Villeneuve d'Ascq
Année d'édition : 2017
Date de mise en ligne : 14 juin 2019
Collection : Archaiologia
EAN électronique : 978-2-7574-2802-3

https://books.openedition.org

Édition imprimée
EAN (Édition imprimée) : 978-2-7574-1729-4
Nombre de pages : 364

Référence électronique
LEFEBVRE, Laurie. *Le mythe Néron : La fabrique d'un monstre dans la littérature antique (Ier-Ve s.).* Nouvelle édition [en ligne]. Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion, 2017 (généré le 13 février 2024). Disponible sur Internet : <https://books.openedition.org/septentrion/37662>. ISBN : 978-2-7574-2802-3. DOI : https://doi.org/10.4000/books.septentrion.37662.

Le texte et les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont sous Licence OpenEdition Books, sauf mention contraire.

RÉSUMÉS

Dans l'imaginaire collectif, Néron est à jamais figé dans la posture du tyran dépravé, meurtrier, incendiaire : un mythe s'est forgé, éternel et persistant. C'est précisément cette mythologie que l'auteur se propose de décoder.
Car parallèlement à l'effacement des traces visibles de la mémoire du prince, les auteurs antiques, tant païens que chrétiens, se sont employés à reconstruire son histoire, jusqu'à ce que Néron, dépouillant son enveloppe d'individu historique, devînt une figure emblématique, incarnation de la tyrannie et de la monstruosité elles-mêmes.
Enquête sur les codes philosophiques, rhétoriques ou littéraires qui ont contraint la réécriture de l'histoire du dernier Julio-claudien, l'ouvrage se propose aussi de suivre les mutations de cette figure au cours de l'Antiquité, au gré des erreurs de lecture, des confusions, des manipulations narratives ou des tentatives d'adaptation de la geste néronienne aux préoccupations du temps.
Toute une mythographie se fait jour.

Collective imagination shall for ever view Nero as a corrupt tyrant, a murderer, a fire raiser. Centuries have devised an everlasting and persistent myth. The author aims precisely to decipher such mythology.

LAURIE LEFEBVRE

Agrégée de Lettres classiques et docteur de l'Université de Lille, Laurie Lefebvre enseigne la littérature française, le latin et le grec. Ses recherches portent essentiellement sur l'historiographie antique et notamment la rhétorique du discours historique.

Cet ouvrage est diffusé en accès ouvert dans le cadre du projet OpenEdition Books Select.
Ce programme de financement participatif, coordonné par OpenEdition en partenariat avec Knowledge Unlatched et le consortium Couperin, permet aux bibliothèques de contribuer à la libération de contenus provenant d'éditeurs majeurs dans le domaine des sciences humaines et sociales.
La liste des bibliothèques ayant contribué financièrement à la libération de cet ouvrage se trouve ici :
https://www.openedition.org/22515.

This book is published open access as part of the OpenEdition Books Select project.
This crowdfunding program is coordinated by OpenEdition in partnership with Knowledge Unlatched and the French library consortium Couperin.
Thanks to the initiative, libraries can contribute to unlatch content from key publishers in the Humanities and Social Sciences.
Discover all the libraries that helped to make this book available open access: https://www.openedition.org/22515?lang=en.

Le mythe Néron

La fabrique d'un monstre dans la littérature antique (Ier-Ve s.)

Dans l'imaginaire collectif, Néron est à jamais figé dans la posture du tyran dépravé, meurtrier, incendiaire : un mythe s'est forgé, éternel et persistant. C'est précisément cette mythologie que l'auteur se propose de décoder.

Car parallèlement à l'effacement des traces visibles de la mémoire du prince, les auteurs antiques, tant païens que chrétiens, se sont employés à reconstruire son histoire, jusqu'à ce que Néron, dépouillant son enveloppe d'individu historique, devînt une figure emblématique, incarnation de la tyrannie et de la monstruosité elles-mêmes.

Enquête sur les codes philosophiques, rhétoriques ou littéraires qui ont contraint la réécriture de l'histoire du dernier Julio-claudien, l'ouvrage se propose aussi de suivre les mutations de cette figure au cours de l'Antiquité, au gré des erreurs de lecture, des confusions, des manipulations narratives ou des tentatives d'adaptation de la geste néronienne aux préoccupations du temps.

Toute une mythographie se fait jour.

Agrégée de Lettres classiques et docteur de l'Université de Lille, **Laurie Lefebvre** enseigne la littérature française, le latin et le grec. Ses recherches portent essentiellement sur l'historiographie antique et notamment la rhétorique du discours historique.

Néron, Auguste Rodin
Fondation John Stewart Kennedy, 1910
© Metropolitan Museum
maquette de couv. Nicolas Delargillière

Histoire Archéologie Littérature des Mondes Anciens
HALMA — UMR 8164 (CNRS-Univ. Lille-ARCHE)

Université de Lille 3 Sciences humaines et sociales

Communauté d'Universités et d'établissements Lille Nord de France

ISBN 978-2-7574-1753-9
ISSN-L 2103-5458 28 €

La collection

Archaiologia

est dirigée par

Arthur Muller

Cet ouvrage est publié après l'expertise éditoriale du comité

Temps, Espace et Société

composé de :

Frédéric Attal, Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis
Xavier Boniface, Université de Picardie - Jules Verne
Alban Gautier, Université du Littoral Côte d'Opale
Jean Heuclin, Université Catholique de Lille
Hervé Leuwers, Université de Lille 3 Sciences Humaines et Sociales
Michel Leymarie (coord.), Université de Lille 3 Sciences Humaines et Sociales
Arthur Muller, Université de Lille 3 Sciences Humaines et Sociales & IUF
Chantal Petillon, Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis
Judith Rainhorn, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne & IUF
François Robichon, Université de Lille 3 Sciences Humaines et Sociales
Emmanuelle Santinelli, Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis
Arnaud Timbert, Université de Lille 3 Sciences Humaines et Sociales
Béatrice Touchelay, Université de Lille 3 Sciences Humaines et Sociales
Jérôme Vaillant, Université de Lille 3 Sciences Humaines et Sociales

Les Presses Universitaires du Septentrion

sont une association de sept universités :

- Université de Lille 1 Sciences et Technologies,
- Université de Lille 2 Droit et Santé,
- Université de Lille 3 Sciences Humaines et Sociales,
- Université du Littoral – Côte d'Opale,
- Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis,
- Université Catholique de Lille,
- Université Picardie Jules-Verne.

La politique éditoriale est conçue dans les comités éditoriaux.
Cinq comités et la collection « Les savoirs mieux de Septentrion »
couvrent les grands champs disciplinaires suivants :

- Acquisition et Transmission des Savoirs,
- Arts et Littératures,
- Savoirs et Systèmes de Pensée,
- Temps, Espace et Société,
- Sciences Sociales.

Publié avec le soutien
de la Communauté d'universités et d'établissements Lille Nord de France
et de la Région Hauts-de-France.

© Presses Universitaires du Septentrion, 2017
www.septentrion.com
Villeneuve d'Ascq – France

Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, de la présente publication, faite sans l'autorisation de l'éditeur est illicite (article L. 122-4 du Code de la propriété intellectuelle) et constitue une contrefaçon. L'autorisation d'effectuer des reproductions par reprographie doit être obtenue auprès du Centre Français d'Exploitation du Droit de Copie (CFC) 20 rue des Grands-Augustins à Paris.

Laurie Lefebvre

Le mythe Néron

La fabrique d'un monstre dans la littérature antique (Ier-Ve s.)

Publié avec le soutien
de l'École Doctorale Sciences de l'Homme et de la Société,
Université de Lille Sciences Humaines et Sociales,
et du Centre de recherche Histoire, Archéologie et Littérature des Mondes Anciens
(HALMA - UMR 8164)

Presses Universitaires du Septentrion
www.septentrion.com
2017

Politique de diffusion des livres numériques aux Presses Universitaires du Septentrion

Les Presses Universitaires du Septentrion mettent à la vente les livres numériques sur leur site internet sans appliquer de DRM (Digital Rights Management), ceci afin de ne pas réduire les usages de ses lecteurs. Leurs livres numériques n'en restent pas moins soumis au droit d'auteur.

En conséquence, les Presses universitaires du Septentrion demandent à leurs lecteurs de ne pas diffuser leurs livres numériques sur des plates-formes de partage ni de procéder à de multiples copies privées (> 5).

> La violation des droits d'auteurs est constitutive du délit de contrefaçon puni d'une peine de 300 000 euros d'amende et de 3 ans d'emprisonnement (CPI, art. L. 335-2 s.).
>
> Le code de la propriété intellectuelle entend par contrefaçon tous les actes d'utilisation non autorisée de l'œuvre.
>
> La loi incrimine au titre du délit de contrefaçon :
>
> - « toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur, tels qu'ils sont définis et réglementés par la loi » (CPI, art. L. 335-3).
> - « le débit [acte de diffusion, notamment par vente, de marchandises contrefaisantes], l'exportation et l'importation des ouvrages "contrefaisants" » (CPI, art. L. 335.2 al. 3).
>
> Source : http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm.

Pour plus d'informations, consultez le site internet des Presses Universitaires du Septentrion www.septentrion.com.

À Jérôme,
À mes enfants.

Table des matières

Introduction 11

Chapitre premier. Archéologie de la légende 19
Les sources principales 20
Les premiers jalons 25
La période antonine 35
L'émergence du point de vue chrétien (IIe – IIIe s.) 38
Du IVe siècle au début du Ve : la perspective païenne 45
Du IVe siècle au début du Ve : la perspective chrétienne 51

Chapitre deux. Les mutations du monstre 61
Une figure à géométrie variable 61
Les fluctuations de la légende 69
Schématisation et passage au type 85

Chapitre trois. Néronologie structurale, I. Néron l'anti-*princeps* 95
Une cité sans prince 95
L'empereur citharède 112
Néron et le scandale de la *domus aurea* 122

Chapitre quatre. Néronologie structurale, II. Néron l'anti-*pater* 139
Les martyrs du tyran 139
L'incendie de Rome 155
La période Néron ou l'agonie d'un monde 167

Chapitre cinq. Tyrans en série 181
Geste néronienne et épisodes topiques 181
Sur les traces des ennemis de Rome 190
Néron et les criminels tragiques 219

Chapitre six. Le paradigme Néron 229
Néron l'hyperbarbare, ou l'émergence d'un contre-modèle absolu 229
L'instrumentalisation de la figure de Néron 247

Conclusion générale 267

Annexe 1 : Crimes et travers imputés à Néron à travers les siècles 273
Annexe 2 : Les récits tardifs de la fin de Néron : tableaux comparatifs 283
Annexe 3 : Arbre généalogique de Néron 287
Annexe 4 : Textes antiques 289

Bibliographie 317

Index nominum 351
Index locorum 357

Introduction[1]

Dans son *Panégyrique pour le quatrième consulat d'Honorius*, récité à Milan en janvier 398 ap. J.-C., Claudien, poète officiel de l'empereur, place dans la bouche de Théodose, que l'auteur imagine en train d'apprendre à son fils Honorius l'art d'être prince, les mots suivants :

> « Les annales disent les crimes des anciens :
> la tache en restera fixée. Qui ne condamne à travers les siècles
> les monstruosités de la maison des Césars ? Qui ignorera les cruels
> meurtres de Néron, le répugnant rocher de Caprée,
> possession d'un vieillard impur ? » (Claud., *IV Cons. Hon.* 311-315[2])

Ces mots, écrits au crépuscule du IVe siècle de notre ère, illustrent deux points. Par le choix que le poète opère parmi les membres de la famille des Césars, dont il ne retient que Tibère et Néron, ils démontrent d'une part la place fondamentale que ce dernier avait fini par acquérir au sein de l'imaginaire antique. D'autre part, en affirmant l'unanimité et la pérennité de la condamnation du dernier empereur julio-claudien, ils prennent acte du succès de la vaste entreprise de dénigrement lancée quelques siècles plus tôt à son encontre : à l'aube du Ve siècle, Néron est, pour tous, une monstruosité, un *portentum*. Les vers de Claudien réalisent ainsi la menace formulée, en 100 ap. J.-C., par Pline le Jeune dans le *Panégyrique de Trajan* :

> « C'est pourquoi moi, César, je considère comme égale à toutes tes autres faveurs, comme supérieure même à beaucoup d'entre elles, la possibilité qui nous est offerte à la fois de châtier chaque jour, pour les crimes passés, les

1.– La présente étude est issue d'une thèse de doctorat en langues et littératures anciennes soutenue en novembre 2009 à l'Université Charles de Gaulle Lille 3 et dirigée par les professeurs A. Deremetz et J. Desmulliez ; qu'ils soient ici remerciés pour leurs remarques et conseils, ainsi que les membres du jury de soutenance.

2.– Voir aussi Claud., *Eutr.* II 58-63. Toutes les traductions, sauf précision contraire, sont les nôtres.

> mauvais empereurs et d'avertir par cet exemple ceux à venir qu'il n'y a pas de lieu, pas d'époque où les mânes des princes funestes échappent aux exécrations de la postérité. » (Plin., *Pan.* 53, 5[3])

Entre cet extrait, où Pline le Jeune condamne les tyrans à l'anathème, et le passage où Claudien, exposant en quelque sorte le résultat de la mise en œuvre de cette menace, atteste la flétrissure irrévocable du souvenir de Néron, trois cents ans environ se sont écoulés. Trois cents ans au cours desquels le personnage de Néron a été attaqué, noirci, ridiculisé, jusqu'à ce qu'il devînt une icône tyrannique sans égal, un monstre inouï, et qu'il passât dans le domaine de la légende.

La recherche moderne est, en effet, unanime pour déclarer qu'il existe un écart important voire considérable entre le parricide, l'incendiaire et l'artiste frivole dont les textes antiques ont brossé le portrait et la réalité historique : à maints égards, la vie de Néron, telle que l'ont racontée les auteurs antiques, est plus proche de la fiction que de l'histoire. Les titres choisis, ces cinquante dernières années, par les auteurs de biographies de Néron, tels que *Nero. The Man and the Legend* de J. Bishop, *Nero, Reality and Legend* de B. H. Warmington et *The Man behind the Myth* de R. Holland[4], sont tout à fait représentatifs du regard sceptique que les historiens portent de nos jours sur les récits antiques relatifs à Néron.

Au XVIIIe siècle, déjà, Diderot s'interrogeait : « Tibère, Caligula, Claude, Néron, ont-ils été coupables de toutes les scélératesses dont on les accuse ? Surtout la peinture des infamies clandestines de leur palais n'a-t-elle point été chargée ? [...] Mais que nous importe ? Les crimes imputés sont une partie du châtiment légitime des crimes commis[5] ». Plus tard, en 1906, le savant E. Bacha, dans son ouvrage intitulé *Le Génie de Tacite*, postulait que les *Annales* ne sont qu'une série d'inventions et de mensonges habilement présentés par Tacite comme des faits vrais. Les crimes imputés au dernier Julio-claudien ont commencé à paraître trop monstrueux pour être vrais.

Diverses tentatives de réhabilitation de la figure de Néron ont alors été menées : la plus radicale, et la plus critiquée, est sans aucun doute celle de J.-C. Pichon, qui, dans son *Saint Néron* paru en 1961, fait du dernier Julio-claudien un empereur converti au christianisme par Paul ; vingt ans plus tard, J. Wankenne publiait un article intitulé « Faut-il réhabiliter l'empereur Néron ? », où le chercheur, sans pour autant excuser le prince en tout point, insiste néanmoins sur les mesures louables prises par ce dernier[6]. Les romanciers se sont fait l'écho de ces réhabilitations totales ou partielles du dernier Julio-claudien : l'ouvrage *Néron, le poète sanglant* de D. Kosztolányi, paru en 1921, et, plus récemment, le roman au titre évocateur publié par F. Xenakis

3.– Voir aussi Plin., *Pan.* 55, 9 : « Un homme n'est pas plus tôt prince qu'aussitôt sa renommée – sera-t-elle bonne ou mauvaise ? – est du moins éternelle » (trad. M. Durry).

4.– Bishop 1964 ; Warmington 1969 ; Holland 2000. Voir aussi les titres choisis par M. Fini (*Nerone. Duemilia anni di calunnie*, 1993) et de C. Aziza (*Néron, le mal aimé de l'Histoire*, 2006).

5.– Diderot 1782, p. 223.

6.– Wankenne 1981, p. 135-152.

en 2001, *Maman, je veux pas être empereur*, donnent tous deux de Néron l'image touchante et pathétique d'un jeune garçon sensible et incompris embarqué contre son gré dans la tourmente de la politique. Un nouveau mythe a chassé l'autre.

Ces diverses tentatives de réhabilitation et l'existence d'un débat autour de la figure de Néron sont autant de formes d'attestation des difficultés que pose son analyse. De manière générale, les historiens ont montré que la plupart des récits antiques relatifs à Néron procèdent de déformations des faits ; que les raisons et les modalités de la « révolution culturelle » voulue par ce prince ont été effacées ou altérées ; qu'il est possible de donner, à ce qui est présenté dans la littérature latine et grecque comme des crimes sans nom, une interprétation plus honorable et une justification, qu'elle soit politique ou religieuse.

L'étude de la légende de Néron, entendue au sens de repérage et d'analyse des éléments fictifs contenus dans les portraits posthumes de l'empereur, a ainsi intéressé, en premier lieu, les historiens, qui, frappés du caractère particulièrement effroyable des descriptions que la littérature antique nous a laissées de ce dernier, ont tenté de démêler le vrai du faux et de retrouver, derrière l'écran des calomnies, la réalité de son règne et de sa personnalité – travail compliqué par le fait que Néron était déjà une légende de son vivant. C'est dans cette optique, initiée à la fin du XIXe s. par H. Schiller et A. H. Raabe[7], que s'inscrivent notamment les travaux d'E. Cizek, de M. Griffin et, en dernier lieu, d'E. Champlin[8], dont les études ont visé à définir qui était ou ce qu'avait fait, véritablement, le dernier prince de la dynastie julio-claudienne.

Ces travaux, tout en intéressant la question de la légende de Néron, n'en faisaient cependant pas spécifiquement leur objet : cette légende ne constituait alors qu'un constat de départ légitimant le travail de reconstruction de la vie de Néron mené dans ces études. Depuis ces vingt dernières années, toutefois, les savants s'intéressent, de plus en plus, non pas à ce que cache le voile qui recouvre la réalité du règne de Néron, mais à ce voile lui-même : Néron permettait en effet aux historiens antiques de déployer tout leur art de la rhétorique, et ils ne se sont pas privés de le faire. Les analyses magistrales d'A. J. Woodman sur certains passages des livres néroniens des *Annales* de Tacite[9], en examinant la manière dont l'historien latin a construit son récit, en révélant les modèles littéraires dont il s'est inspiré, en montrant les effets produits par son texte, ont, au début des années 1990, ouvert la voie aux travaux consacrés aux modalités de fonctionnement du travail méthodique de dénigrement et de diffamation entrepris par les historiens antiques à l'encontre de Néron.

En 1994, J. Elsner et J. Masters publiaient un recueil d'articles, *Reflections of Nero : Culture, History and Representation*, envisageant, dans une perspective anthropologico-littéraire, la façon dont les portraits de Néron ont été construits,

7.– Schiller 1872 ; Raabe 1872. Voir aussi Henderson 1903.

8.– Cizek 1972 ; Cizek 1982 ; Griffin 2002 [éd. originale 1984] ; Champlin 2003.

9.– Woodman 1992, p. 173-188 ; Woodman 1993, p. 104-128. Dans la suite de l'étude, nous citerons ces deux articles dans leur réédition au sein du recueil *Tacitus Reviewed* publié par A. J. Woodman en 1998.

en se limitant à quelques exemples précis. La même année, le cinquième colloque de la Société Internationale d'Études Néroniennes, intitulé *Néron : histoire et légende*, faisait une large place à l'analyse de l'image du dernier Julio-claudien dans l'historiographie antique, dans la perspective d'une réflexion plus générale sur la mise en récit de l'histoire[10]. Dernièrement, D. Grau soulignait la nécessité d'envisager le cas Néron comme une « construction historique et rhétorique[11] ». À cela s'ajoutent les nombreux travaux qui ont été menés sur la narration tacitéenne[12] et qui, en analysant la façon dont Tacite a organisé sa matière, le caractère tendancieux de sa présentation des faits, la construction de ses personnages en fonction de types, ont contribué à préciser nombre d'aspects du travail effectué par l'auteur des *Annales* sur l'image de Néron.

C'est dans la lignée de ces travaux, généralement centrés sur certains motifs particuliers et quelques œuvres précises (parmi lesquelles les *Annales* de Tacite figurent en bonne place), que nous avons voulu, de façon systématique et à partir d'un corpus littéraire exhaustif, analyser la construction et l'évolution de la figure du monstre Néron dans l'Antiquité ou, pour reprendre le concept emprunté par P. Ricœur à Aristote, la « mise en intrigue » de l'histoire de Néron.

Ce faisant, nous aborderons l'analyse d'un des aspects du processus d'*abolitio memoriae* dont fut frappé, à sa mort, le dernier Julio-claudien. En 68 ap. J.-C., le Sénat romain déclarait Néron *hostis publicus* ; corollairement, la mémoire de l'empereur déchu était condamnée[13]. Cette condamnation s'est matérialisée tout d'abord par l'effacement des traces laissées par le principat néronien et notamment par le recours à l'érasure et au martelage des inscriptions. W. Eck et H. I. Flower ont ainsi examiné les sorts multiples réservés aux inscriptions et monuments portant le nom de Néron ; C. Hoët-Van Cauwenberghe a analysé le cas des inscriptions grecques et étendu l'examen de la *damnatio memoriae* de Néron aux femmes de son entourage ; E. Rosso a étudié, en prenant l'exemple du démantèlement et de la reconversion de la *domus aurea* sous Vespasien et ses fils, l'oblitération à Rome de l'héritage architectural néronien par les Flaviens[14].

Parallèlement à l'effacement des traces visibles de la mémoire de Néron, sujet intéressant archéologues et épigraphistes, les auteurs antiques se sont employés à reconstruire une nouvelle mémoire de Néron et à réécrire son histoire, une histoire qui mettait en avant les crimes du dernier Julio-claudien et réinterprétait ses actes sous un jour négatif, forgeant ainsi l'image effroyable qui est parvenue jusqu'à nous. Comme le rappelle E. Rosso, « condamnation

10.– Croisille 1999.

11.– Grau 2015, p. 17.

12.– Par exemple Walker 1960 ; Tresch 1965 ; McCulloch 1984 ; Devillers 1994 ; Woodman 1998.

13.– Dans le cas de Néron, la *damnatio memoriae* ne fut jamais officialisée ; d'ailleurs il fut dignement enterré et demeura populaire dans la plèbe, en Orient et aussi au sein de certains milieux dirigeants (Champlin 2003, p. 6). Il n'en reste pas moins que tous les procédés caractéristiques de condamnation de la mémoire lui furent consciencieusement appliqués.

14.– Eck 2002, p. 285-295 ; Flower 2006, p. 197-233 ; Hoët-Van Cauwenberghe 2007a et 2008, p. 136-139 ; Rosso 2008, p. 43-78.

ne signifie pas nécessairement abolition » et « l'oubli n'équivaut pas au silence[15] ». C'est à l'analyse de cette réécriture de l'histoire de Néron (histoire qui est donc moins un récit objectif sur un individu précis envisagé dans sa singularité qu'elle n'est la « geste » d'un antihéros et d'un antimodèle) que sera consacrée la présente étude.

Il s'agira ainsi d'examiner comment les auteurs antiques ont procédé pour construire et imposer au lecteur l'image d'un Néron monstre et parfait tyran. Notre étude sera donc centrée sur la notion de moyens mis en œuvre pour parvenir à ce but et se concentrera surtout sur l'analyse des modèles employés par les auteurs antiques pour façonner leurs portraits du dernier Julio-claudien. Car ces portraits ne sont pas nés de rien : ils ont emprunté leurs motifs constitutifs à d'autres récits et à d'autres figures et ont été inscrits dans diverses traditions (historiographique, rhétorique, tragique, polémique, philosophique) qui en ont contraint la genèse et ont imposé une grille d'écriture et de lecture des événements.

On ne peut, en effet, ne pas penser que la figure de Néron a été schématisée et homogénéisée afin que la leçon (on serait tenté de dire « la morale ») de l'histoire soit lisible de façon immédiate. Comme le déclare Cicéron, les portraits de grands hommes que dessinent les historiens antiques sont des *exempla* censés provoquer une saine émulation chez le lecteur[16] : l'historiographie antique est une historiographie pragmatique et éducative, une collection d'exemples, qui donne des leçons, distribue des éloges et des blâmes et informe moins qu'elle n'indique la marche à suivre. Tout l'art de l'historien ancien consiste, pour emprunter une expression à L. Marin, à « déplacer l'épidictique dans le narratif[17] ».

Les historiens antiques, en outre, ont un « bagage ». D'une part, leur vision des faits est imposée par l'optique de leur milieu, généralement celle de l'ordre sénatorial dont ils sont pour la plupart issus. D'autre part, la formation rhétorique qu'ils ont reçue, les lieux communs dont leur mémoire est remplie influent sur leur lecture et leur représentation des faits[18]. L'histoire, à Rome, est « un *genre littéraire* dans lequel l'écrivain attache moins d'importance à l'exactitude de ses informations qu'à la forme dans laquelle il l'exprime et à l'idéal qui l'anime[19] ».

De manière générale, l'écriture de l'histoire n'est pas qu'une simple juxtaposition de faits bruts : comme tout discours, le discours historique relève d'une stratégie narrative – sa seule véritable différence avec le discours de fiction, souvent impossible d'ailleurs à établir avec certitude, étant que les faits rapportés dans le discours historique sont réels ou du moins supposés l'être, ce qui n'est pas le cas dans le discours de fiction. Ainsi les historiens sélectionnent, adaptent, manipulent, interprètent, de manière à donner sens aux événements ; ils procèdent, au sein de la diversité du concret, à des découpages, choisissent des

15.– Rosso 2008, p. 77.
16.– Cic., *Arch.* 14-15 ; *Fin.* V 64.
17.– Marin 1981, p. 49-51.
18.– Sur les liens entre historiographie et rhétorique à Rome, voir Wiseman 1979, p. 27-40 ; Aubrion 1985 ; Woodman 1988 ; Plass 1988.
19.– André, Hus 1974, p. 7.

intrigues, décident de ce qui est pertinent et pratiquent, selon le mot employé par P. Veyne, la « rétrodiction », terme qui désigne le processus par lequel l'historien entreprend d'introduire des liens de causalité entre les faits, de remonter de la conséquence à sa cause hypothétique[20].

C'est donc comme des monuments, et non en tant que documents, et sans (ou du moins pas prioritairement) poser la question de leur véracité, que nous aborderons l'étude des textes antiques relatifs au dernier Julio-claudien, lesquels illustrent parfaitement, et peut-être mieux que tout autre texte, la profonde perméabilité entre ce que G. Genette nommait « récits fictionnels » et « récits factuels »[21].

Bien sûr, le Néron de l'historiographie antique n'est pas une simple construction sans lien avec la réalité (d'ailleurs un lieu commun – et les portraits de Néron en comptent beaucoup – n'équivaut pas nécessairement à un mensonge, la réalité pouvant très bien se conformer à des *topoi*) : l'adhésion du lecteur au portrait proposé par l'historien n'est possible que grâce à la présence d'un certain nombre de faits réels ou considérés unanimement comme tels. Mais aux événements attestés peuvent ensuite se mêler, en guise de confirmation, des éléments partiellement voire totalement inventés sans doute, mais vraisemblables, qui vont permettre à l'auteur, s'il parvient à présenter un portrait cohérent, d'étayer sa thèse (en l'occurrence ici l'affirmation du caractère tyrannique du principat néronien) : c'est pourquoi la détermination des raisons ayant poussé un auteur à consigner tel ou tel fait importe au moins autant que celle de la véracité du fait en question.

Notre étude, focalisée sur l'analyse des procédés employés par les auteurs antiques pour démasquer le monstre en Néron, sera centrée également, comme nous l'avons dit, sur la notion de modèle et de type : d'une part, parce que ces auteurs ont inscrit Néron dans une série et en ont fait l'héritier de tout ce que la pensée antique comptait alors de modèles monstrueux et tyranniques, voire la réactualisation de nombre de souvenirs traumatisants qui hantaient leur imaginaire ainsi que l'antithèse parfaite des valeurs et des idéaux dont avait hérité le Principat ; d'autre part, parce qu'ils l'ont érigé, en même temps, au rang de tyran-type et, pour ainsi dire, de père fondateur d'une nouvelle lignée de *pessimi principes*. Néron, au fil des siècles et des textes, a ainsi quitté son enveloppe d'individu historique pour revêtir celle de figure emblématique, susceptible de varier en fonction du contexte d'énonciation et de l'idéologie ambiante.

Toute analyse des portraits littéraires antiques de Néron doit répondre, par conséquent, à deux exigences et prendre en compte deux facteurs : d'un côté, le poids du genre littéraire dans lequel chaque portrait a été inséré et l'adaptation de la figure de Néron à la stratégie argumentative de chaque auteur ; de l'autre, le contexte historique de production des différentes sources littéraires analysées. Les textes relatifs au dernier Julio-claudien sont en effet révélateurs beaucoup plus de leur époque de composition que de l'époque de Néron : les

20.– Veyne 1971, huitième chapitre.
21.– Genette 1991.

évocations de celui-ci sont chaque fois le reflet des préoccupations contemporaines des auteurs, et très vite elles se verront conditionnées par des intentions dépassant la seule représentation de sa personne et de son règne. L'étude des moyens employés par les écrivains pour construire leurs portraits ne doit donc pas négliger les raisons idéologiques et politiques qui ont présidé à telle ou telle réélaboration de la figure de Néron.

La présente étude portant sur la construction et l'évolution de l'image posthume de Néron et sur les modalités selon lesquelles l'empereur fut assimilé à un tyran et un monstre, le corpus de sources littéraires que nous avons délimité exclut les textes composés sous le principat néronien, tels que le *De Clementia* de Sénèque ou la *Pharsale* de Lucain. En effet, les mentions de Néron formulées à cette époque, dès lors qu'elles sont explicites, sont laudatives et répondent aux règles de l'éloge du prince régnant : elles s'inscrivent donc dans une optique différente de celle qui va nous intéresser ici. Il n'est pas impossible, bien sûr, que les œuvres composées sous Néron aient comporté des condamnations implicites de ce dernier : les chercheurs ont souvent vu, derrière les tyrans tragiques mis en scène par Sénèque ou la condamnation du personnage de César par Lucain, des critiques adressées à Néron[22]. Il est cependant difficile, sur ce sujet, de parvenir à des conclusions solides : la présence de Néron dans ces œuvres ne pourrait-elle pas résulter plutôt d'un effet de lecture postérieur à leur composition ? Il semble donc plus sûr de ne pas considérer ces textes comme les premiers jalons de la genèse de la légende de Néron.

Notre corpus comprend ainsi uniquement des ouvrages composés après la mort de l'empereur. Et comme, bien que sa légende n'ait jamais cessé de s'écrire au fil des siècles, il faut bien s'arrêter quelque part, nous avons fait le choix de clore le corpus au début du Ve siècle de notre ère, avec Augustin, non seulement parce qu'il est traditionnellement considéré comme l'un des derniers représentants de la culture classique, avant la grande tourmente du milieu du Ve siècle et la substitution des royaumes romano-germaniques à l'Empire romain d'Occident, mais aussi parce que, comme nous le verrons plus en détail, le traitement augustinien de la figure de Néron permet de faire la synthèse des caractéristiques majeures de l'évolution de celle-ci au fil des premiers siècles de notre ère.

À l'intérieur des bornes chronologiques ainsi définies, le corpus ici délimité prend en compte, avec la variété générique que cela implique, l'intégralité des évocations du dernier Julio-claudien dans la littérature latine et grecque : seront examinés évidemment les traitements historiographiques de la figure, quel que soit leur sous-genre (histoire de type annalistique, monographie, biographie, abrégé, liste chronologique, histoire chrétienne), mais aussi des œuvres aussi diverses que la tragédie prétexte l'*Octavie*, l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien, le *Banquet* de Julien l'Apostat ou des poèmes de Stace, de Juvénal, d'Ausone et de Prudence, soit tout l'éventail des configurations possibles de l'image néronienne. Car ces textes, qui parfois ne mentionnent le dernier Julio-claudien que de manière tout à fait anecdotique, sont d'une importance fondamentale

22.– Grimal 1960, p. 296-305 ; Schubert 1998, p. 15-253 ; Wolff 2003, p. 341-348.

pour l'analyse de la légende de Néron : c'est en leur sein que l'on est souvent le mieux à même de mesurer le passage de ce dernier du statut d'individu à celui de type et de modèle.

Lieu d'une alliance improbable, celle du paganisme le plus conservateur et du christianisme le plus radical, le « mythe Néron » (car, par son universalité et son atemporelle valeur exemplaire, c'est bien d'un mythe, fondateur de notre culture occidentale, qu'il s'agit) va ainsi nous confronter à une figure et à des textes d'une incroyable diversité et d'une inépuisable richesse.

Chapitre premier. Archéologie de la légende

Dans ce premier chapitre, nous nous proposons de présenter les œuvres du corpus précédemment délimité. Il ne faudra cependant pas tant y voir une présentation exhaustive de ce que ces textes ont apporté à la construction de la figure du monstre Néron (ce que la richesse du corpus en question rend impossible) qu'un exposé synthétique des principaux apports de chaque œuvre à la constitution de la légende, guidé avant tout par le souci de souligner les problèmes méthodologiques que soulève l'étude des ouvrages sélectionnés. Car ces problèmes sont innombrables, qu'ils concernent la délicate question de la transmission des textes (ce que nous lisons aujourd'hui est-il exactement ce que l'auteur avait écrit ?), celle des sources à disposition des écrivains (de quelle documentation usèrent-ils ? La disparition d'un motif dans telle ou telle œuvre est-elle due à une volonté consciente et délibérée de l'auteur ou à une lacune présente dans ses sources ?), la définition du contexte de production ou encore la prise en compte du projet littéraire des auteurs (pour qui et pour quoi l'auteur écrivait-il ? Que cherchait-il à montrer ? Par quelle conception du pouvoir ou du bien sa présentation de Néron est-elle sous-tendue ?).

Sans prétendre les résoudre tous (d'une part parce qu'ils sont trop nombreux, d'autre part parce qu'on en serait réduit souvent à de hasardeuses conjectures), il s'agira donc surtout de pointer les principaux problèmes, de manière à souligner les précautions que nécessite l'analyse de ce type de sources : ces textes constituent en effet des modes de représentation différents et apportent des informations multiples que l'on ne peut mettre sur le même plan. Il s'agira ainsi de proposer une « archéologie » de la légende, c'est-à-dire, selon l'emploi que fait M. Foucault de ce terme[1], d'exhumer les différents textes, en faire une typologie précise, les mettre en relation avec d'autres, reconstituer des séries, sélectionner enfin les éléments pertinents pour l'analyse. Le repérage des différentes strates de la légende nous permettra, dans le second chapitre, de définir

1.– Foucault 1969.

les directions principales que prit celle-ci au fil des siècles et d'identifier un certain nombre de phénomènes.

Les sources principales

Tacite et Suétone

Le contexte de production

Qui s'intéresse à Néron se penchera nécessairement sur les ouvrages de l'historien Tacite et du biographe Suétone, en quelque sorte les « références » antiques en la matière. En l'état actuel de nos sources littéraires, les quatre derniers livres des *Annales* et la section des *Vies des douze Césars* consacrée au dernier Julio-claudien constituent en effet les premiers textes à avoir donné du principat néronien une description plus ou moins exhaustive et à en avoir traité presque tous les aspects, et ont joué un rôle assurément considérable dans le développement de sa légende noire.

L'analyse de ces ouvrages permet à ce titre de mettre le doigt sur des phénomènes, constitutifs de la construction de la figure de Néron et de ses mutations, que le caractère incomplet de la plupart des autres évocations du dernier Julio-claudien ne nous donnerait pas l'occasion d'examiner : c'est dans les portraits particulièrement détaillés et stylisés de Néron que nous offrent ces œuvres que nous sommes le plus à même de mesurer les influences diverses que la philosophie ou la rhétorique ont fait subir à ces portraits ; c'est là que nous pourrons le mieux percevoir les procédés d'insinuation employés par les auteurs pour orienter le jugement du lecteur ; c'est là que se manifestera le plus clairement toute l'importance qu'il faut accorder à l'analyse des motifs considérés non indépendamment les uns des autres, mais dans leur articulation les uns avec les autres, car c'est souvent de ces jeux d'organisation de la matière que naît le sens véritable de la figure de Néron.

Pour autant, ces ouvrages ne constituent pas les premiers jalons de la constitution de la légende. Ils datent en effet de la période antonine et ont été publiés cinquante ans environ après la mort de Néron, probablement à l'extrême fin du règne de Trajan ou au tout début de celui d'Hadrien pour les *Annales* ; peu après, vers 120, pour les *Vitae duodecim Caesarum*. Or entre le règne de Néron et les récits de Tacite et de Suétone, divers filtres se sont déjà intercalés, laissant place à la déformation.

Ainsi, si l'enfance de Tacite s'est déroulée à l'époque néronienne, ce n'est cependant pas à Rome que l'historien, né probablement en Gaule narbonnaise, a passé ses premières années : Tacite n'a pas été témoin des crimes néroniens. Il connaît par contre très bien Domitien, sous lequel il a rempli des fonctions importantes, puisqu'il a été notamment préteur et *quindecemuir sacris faciundis*. Or il a gardé du principat du dernier Flavien un souvenir très amer, comme le

prouvent les nombreux passages de l'*Agricola* où Tacite laisse éclater sa haine du tyran[2], rappelant, notamment, le carnage qu'il fit parmi les sénateurs[3].

C'est donc manifestement à travers le filtre de son expérience de la tyrannie domitienne que Tacite a décrit le principat de Néron. Il faut se souvenir, par ailleurs, que Tacite avait rédigé ses *Histoires* et son *Agricola* avant les *Annales*, et qu'il avait donc condamné la goinfrerie, la nonchalance et l'engourdissement de Vitellius[4] avant de décrire les festins interminables de Néron et sa propension à la débauche ; qu'il avait déploré l'incendie qui ravagea le Capitole lors de l'affrontement des partisans de Vitellius et de Vespasien[5] avant de raconter celui de 64 de notre ère ; qu'il avait dénoncé la jalousie de Domitien vis-à-vis de l'illustration d'Agricola, sa capacité à voiler sa haine, son inclination naturelle au mal[6] avant de condamner ces mêmes travers chez Néron.

Suétone est plus jeune que Tacite d'environ une dizaine d'année : le biographe est né après la mort de Néron, a entamé sa carrière sous Trajan et n'a atteint le faîte de sa fortune que sous Hadrien, sous lequel il fut secrétaire *ab epistulis Latinis*, *a bibliothecis* et *a studiis*, charges qui étaient d'une importance considérable[7]. Il n'a donc pas, contrairement à Tacite, gravité dans l'entourage de Domitien ; néanmoins, Suétone était *adulescens* et résidait probablement à Rome au moment de la tyrannie domitienne[8], dont il n'est pas impossible qu'il ait gardé des souvenirs très clairs qui ont pu, là aussi, influer sur sa description de Néron. Par ailleurs, il n'est pas impossible que Suétone ait cherché, dans les *Vies*, à adresser des critiques ou des conseils à Hadrien[9] : encore et toujours des filtres. Enfin, de manière générale, Tacite et Suétone ont décrit Néron à travers le prisme des valeurs sénatoriales : la grille de lecture n'est pas neutre.

Écriture annalistique et composition par « *species* »

Outre cette question des « filtres », dont il est malheureusement difficile de prendre exactement la mesure, la lecture des ouvrages de Tacite et de Suétone soulève un autre problème méthodologique, fondamental mais dont le poids s'avère plus facile à apprécier : celui du genre littéraire.

Car si Tacite a inscrit son œuvre dans la tradition de l'histoire annalistique et retrace donc le principat de Néron en suivant l'ordre chronologique et en faisant alterner affaires extérieures et intérieures, Suétone, lui, est ce que les Romains appelaient un antiquaire, un érudit, « *scholasticus*[10] » ; la longue liste d'ouvrages que la Souda prête à Suétone, auteur, entre autres, de traités sur les insultes, les

2.– Tac., *Agr.* 2 ; 41 ; 42, 4-5 ; 43, 6.
3.– Tac., *Agr.* 45, 1.
4.– Tac., *H.* II 31 ; 62 ; III 36.
5.– Tac., *H.* III 72.
6.– Tac., *Agr.* 39, 3-4 ; 41, 1 et 5 ; 42, 4.
7.– Sur les problèmes posés par la définition de ces fonctions, voir Wallace-Hadrill 1983, p. 83-86.
8.– Voir Suet., *Dom.* 12, 6, où le biographe relate un incident qu'il a vu de ses yeux.
9.– Carney 1968, p. 7-24 ; Cizek 1977, p. 181-192. *Contra* : Bardon 1968, p. 439-444 ; Gascou 1984, p. 773.
10.– Plin., *Ep.* I 24, 4. Sur Suétone et la tradition de la littérature érudite, voir Wallace-Hadrill 1983.

jeux grecs, les costumes ou encore les défauts physiques, font bien du biographe un encyclopédiste dans la lignée de Varron ou de Pline l'Ancien.

Par ailleurs, quoique le sujet traité par Suétone soit le même que celui de l'historien Tacite, la biographie suétonienne de Néron relève moins de l'histoire proprement dite que de l'éloquence épidictique et de la tradition de l'éloge et du blâme[11]. C'est ainsi que Suétone, conformément aux préceptes de certains traités techniques relatifs à la rhétorique de l'éloge (nous y reviendrons), mêle dans ses *Vies* ordre chronologique et présentation par rubriques, ou *species*[12]. En l'occurrence, dans sa *Vie de Néron*, le biographe sépare les éléments positifs ou neutres des motifs négatifs[13], lesquels sont à leur tour classés par type de vices : les débordements divers, *petulantia* ; la débauche, *libido* ; la prodigalité, *luxuria* ; la rapacité, *auaritia* ; la cruauté, *crudelitas*[14].

D'autre part, si Tacite ne centre pas exclusivement son propos sur la personne de l'empereur, faisant apparaître tour à tour le Sénat, le peuple, les armées, chez Suétone, au contraire, le *princeps* occupe à lui seul toute la scène. Le goût de Suétone pour les antiquités et son érudition le conduisent, enfin, à se focaliser sur des détails curieux que la dignité du genre de l'histoire annalistique ne permet pas à Tacite de rapporter.

Or plusieurs conséquences intéressant l'analyse de la figure de Néron découlent de ces constats. D'une part, on observe chez Suétone un effacement des acteurs secondaires, ce qui va entraîner la « disparition », chez le biographe, de certains motifs chers à Tacite, tel celui de la soumission de Néron aux personnes de son entourage, notamment Tigellin[15]. D'autre part, la présentation par rubriques adoptée par Suétone produit un écrasement de la perspective chronologique : la juxtaposition, au début de la biographie, des commencements prometteurs de Néron et de tous les éléments positifs de son principat incite par exemple le lecteur à croire que ces événements se sont produits sans exception au début du règne (ce qui n'est pas le cas) et impose dans son esprit le schéma simplifié, et promis à une grande postérité, d'un principat ayant bien commencé mais mal tourné[16].

La composition suétonienne produit aussi un effacement du contexte qui aurait pourtant éclairé le sens des événements[17] : chaque épisode n'est conçu que

11.– J. Gascou n'a cependant pas tort, à notre sens, de qualifier Suétone d'historien au sens moderne du terme (Gascou 1984, p. 345) : l'absence d'ornements oratoires, l'esprit critique à l'égard des sources, le culte voué au document, le soin apporté à accumuler le plus grand nombre de faits, sont en effet des qualités que l'on réclame à l'historien moderne. Le contenu des *Vies* a en outre, indéniablement, une valeur documentaire et historique.

12.– Suet., *Aug.* 9, 1.

13.– Suet., *Ner.* 19, 5 : « Ces actes, dont les uns ne méritent aucun blâme et dont les autres sont même dignes des plus grands éloges, je les ai réunis en un seul développement, afin de les séparer de ses turpitudes et de ses crimes, dont je vais parler désormais. » *Cf.* Suet., *Calig.* 22, 1.

14.– *Petulantia* : *Ner.* 26-27. *Libido* : *Ner.* 28-29. *Luxuria* : *Ner.* 30-31. *Auaritia* : *Ner.* 32. *Crudelitas* : *Ner.* 33-38.

15.– Voir *infra*, p. 141.

16.– Gascou 1984, p. 410-411. Sur ce schéma, voir notamment Aur.-Vict., 5, 2-3.

17.– Gascou 1984, p. 433.

comme l'illustration des vices que Suétone a choisi d'énumérer, ce qui en fige la signification et conduit parfois à des simplifications abusives. Enfin, la tendance de Suétone à multiplier les anecdotes curieuses en les mettant, qui plus est, sur le même plan que les événements importants amène le biographe à présenter le dernier Julio-claudien dans des postures ridicules ou viles, ce qui fait du Néron de Suétone, à certains égards, un personnage plus trivial que le Néron de Tacite : on peut penser, par exemple, à la description de Néron urinant sur la statue d'une déesse syrienne (Suet., *Ner.* 56) ou consacrant ses premiers soins, lors de sa préparation d'une expédition contre Vindex, à choisir des chariots pour le transport de ses orgues (Suet., *Ner.* 44, 1).

Le respect par Tacite de l'ordre chronologique, la plus grande attention qu'il accorde au contexte, sa présentation plus complexe et plus complète des événements ne doivent pas nous amener, cependant, à penser que sa peinture du principat néronien est, par rapport à la version suétonienne, soumise à moins de manipulations narratives[18]. Nous aurons l'occasion de voir, par exemple, que Tacite se sert de l'alternance entre les affaires extérieures et intérieures pour suggérer l'incapacité de Néron en matière militaire ; que l'historien crée, entre ses portraits de Tibère et de Néron, des échos qui viennent donner sens à sa description du principat néronien ; qu'il s'attache, grâce à divers procédés rhétoriques, à mettre en regard les épisodes fondamentaux de la geste de Néron avec un certain nombre de traumatismes subis par les Romains au cours de leur histoire ; qu'il efface souvent, comme Suétone, le contexte qui aurait donné sens aux actes de l'empereur.

Dion Cassius et l'*Histoire romaine*

La transmission du texte

Outre les ouvrages de Tacite et de Suétone, nous possédons un autre récit détaillé du principat néronien qui, en tant qu'il contient tous les éléments fondamentaux de la figure du dernier Julio-claudien, nous invite à le considérer comme une des sources principales dans l'étude de la légende noire de Néron, malgré le siècle et demi qui sépare sa rédaction de la matrice flavienne de la légende : celui-ci est l'œuvre de Dion Cassius, qui, dans sa monumentale *Histoire romaine* en quatre-vingt volumes composée vers le début du IIIe siècle de notre ère, a raconté l'histoire générale de Rome depuis ses origines jusqu'au règne d'Alexandre Sévère, et qui consacre plusieurs de ces livres à Néron.

Si ce témoignage est précieux, il n'en pose pas moins, là encore, divers problèmes méthodologiques[19]. En effet, il ne nous reste plus aujourd'hui, plus

18.– Voir Gascou 1984, p. 281-293, où est pris l'exemple du récit de la mort de Claude, au sujet de laquelle Suétone fait état de plusieurs versions (Suet., *Claud.* 44, 3-7) alors que Tacite, dans sa recherche de la mise en scène, tait ce qui aurait nui à l'unité de son récit et donne l'impression d'une tradition unique (Tac., *An.* XII 66-69). Cependant on assiste parfois au phénomène inverse : Tacite avance deux traditions quant à l'inceste de Néron et d'Agrippine, ainsi qu'au sujet de la cause de l'incendie de Rome en 64, là où Suétone n'en présente qu'une (pour les références antiques, voir, dans l'annexe 1, les tableaux 1d et 2b).

19.– Gowing 1997, p. 2560-2563. Outre les problèmes exposés ci-après s'ajoute le fait que le découpage en livres de l'*Histoire romaine* est beaucoup discuté ; U. P. Boissevain, dans son

ou moins intact, qu'environ le tiers de l'ouvrage ; nous connaissons le reste grâce à des résumés réalisés tardivement. Or cette « perte » touche, précisément, les livres dédiés à Néron : les volumes LXI à LXIII, qui traitent du principat néronien, ont ainsi dû être reconstruits au moyen de l'épitomé composé par Xiphilin et, dans une moindre part, grâce à celui de Zonaras, lesquels étaient des moines byzantins ayant vécu respectivement au XIe et au XIIe siècles.

Nous ne pouvons donc être sûrs que nous lisons bien les mots de Dion Cassius. En outre, nous ne possédons pas l'intégralité des éléments que l'historien avait cru bon de relater : A. M. Gowing a montré par exemple que Xiphilin a réduit les sections que Dion Cassius consacrait à Corbulon et à ses campagnes orientales, et qu'il tait également la réaction de Néron à l'annonce de la révolte de Vindex[20].

Bien qu'il ait été montré que Xiphilin et Zonaras avaient dû prendre peu de libertés avec le texte de Dion Cassius[21], il faut donc garder en tête que ce que nous lisons n'est plus tout à fait le texte du sénateur romain du IIIe siècle.

Contexte historique et projet littéraire

Par ailleurs, la question du « filtre » joue, là encore, pleinement son rôle. Dion Cassius est né d'un père sénateur, sous le principat d'Antonin le Pieux, à Nicée en Bithynie ; lui-même admis au Sénat, Dion Cassius, devenu questeur et édile sous Commode, fit sous les Sévères une brillante carrière[22] : il fut en effet nommé préteur par Pertinax, fut préfet de Smyrne et de Pergame à l'époque de l'usurpation de Macrin, consul à deux reprises sous Alexandre Sévère, puis proconsul d'Afrique, gouverneur de Dalmatie et de Pannonie Supérieure, avant de se retirer à Nicée où il mourut à une date postérieure à 230 de notre ère.

Dion Cassius s'est donc fait, comme Tacite et Suétone, le porte-parole des intérêts sénatoriaux et a conçu son portrait de Néron à partir de la grille de valeurs des hautes sphères de la société romaine. Comme les portraits tacitéen et suétonien (et comme bien d'autres), celui brossé par Dion Cassius est à ce titre sous-tendu par une certaine conception de l'*optimus princeps* et doit être considéré moins comme une source objective sur le principat néronien que comme une démonstration en négatif de ce que doit être un bon empereur : comme l'a montré A. M. Gowing[23], le portrait que Dion Cassius dresse du dernier Julio-claudien dans l'*Histoire romaine* a pour fonction de démontrer l'inaptitude totale de Néron à gouverner Rome et s'articule dans ce but autour de trois thèmes principaux, le goût de Néron pour le théâtre, son manque de virilité, sa médiocrité en comparaison d'Auguste.

édition parue entre 1895 et 1901, a ainsi proposé une réorganisation du texte qui en modifie sensiblement la lecture. Pour plus de commodités nous citerons, comme la majorité des chercheurs, le texte de Dion Cassius dans sa numérotation traditionnelle.

20.– Gowing 1997, p. 2561.

21.– Heinz 1948, p. 11 ; Millar 1964, p. 2 ; Brunt 1980, p. 489. Leurs démonstrations s'appuient notamment sur la comparaison des versions de Xiphilin et de Zonaras, qui présentent peu de différences.

22.– Barnes 1984, p. 240-255.

23.– Gowing 1997, p. 2564-2586.

D'autre part, de même que Suétone et surtout Tacite ont pu être influencés par le souvenir de la tyrannie domitienne, de même Dion Cassius a décrit Néron à travers le filtre de son expérience de la tyrannie de Commode et du règne des Sévères : A. M. Gowing, notant la récurrence, dans l'*Histoire romaine*, du motif des violences et des meurtres perpétrés par Néron contre les sénateurs[24], considère à ce titre que cet élément, bien que partie intégrante des récits antérieurs, devait avoir pour Dion Cassius une résonance toute personnelle : le Sénat avait en effet été cruellement épuré sous les Sévères[25]. Nous aurons l'occasion de revenir plus en détails, dans le dernier chapitre, sur les liens que le Néron de Dion Cassius entretient manifestement avec les empereurs dont l'historien fut le contemporain.

Les premiers jalons

Les ouvrages perdus

Mais bien que ces œuvres, par leur ampleur et leur richesse, constituent notre mine la plus féconde d'informations, ce ne sont pourtant pas là, comme nous l'avons déjà souligné, les premiers jalons de la constitution de la légende de Néron : c'est bien là l'un des problèmes majeurs. Nous avons en effet perdu les ouvrages historiques, écrits sous les Flaviens, de Fabius Rusticus, de Cluvius Rufus – qui était le moins hostile au dernier Julio-claudien et à qui nous devons sans doute les quelques éléments neutres voire favorables contenus dans la légende de Néron – et de Pline l'Ancien, que Tacite cite parmi ses sources des quatre derniers livres des *Annales* et qui traitaient donc du principat néronien[26]. Nous avons perdu également les témoignages des historiens grecs, qui étaient les seuls écrits peut-être susceptibles d'avoir été moins défavorables à Néron, pour d'évidentes raisons de philhellénisme.

À cela s'ajoute la perte d'ouvrages[27] qui, s'ils ne devaient pas donner du principat néronien un tableau complet et systématique, en livraient cependant peut-être, voire sûrement, des descriptions partielles, tels les *Commentarii* d'Agrippine la Jeune, ceux de Vespasien, les *Mémoires* de Corbulon[28] ou de Titus, la biographie de Thrasea Paetus par Q. Iunius Arulenus Rusticus, celle d'Helvidius Priscus par Herennius Senecio, ainsi que certains recueils d'*exitus uirorum illustrium*, ouvrages qui racontaient les derniers moments de victimes célèbres des empereurs et qui étaient très en vogue au début de la période antonine. De l'abondante littérature d'époque flavienne relative à Néron (dans sa *Guerre des Juifs*, écrite sous Vespasien, Flavius Josèphe déclare déjà que les crimes de Néron sont un sujet rebattu[29]), il ne nous reste plus que l'*Octavie* du Pseudo-Sénèque,

24.– DC., LXI 5, 3-6 ; LXIII 11, 4 ; 12, 1 ; 17, 1-2.

25.– Gowing 1997, p. 2567, n. 33. Voir aussi Garnsey 1970, p. 43-49 ; p. 61-64.

26.– Tac., *An.* XIII 20, 2 ; XIV 2, 2 ; XV 61, 3. C'est peut-être Pline l'Ancien qui est visé par Tacite dans *An.* XIII 31, 1 et XV 41, 2. Sur Fabius Rusticus, Cluvius Rufus et Pline, voir Devillers 2003, p. 17-27.

27.– Sur le contenu possible de ces ouvrages, voir Devillers 2003, p. 34-49.

28.– Ces *Mémoires* sont cités par Tacite dans *An.* XV 16, 1-3.

29.– Jos., *B. J.* II 251 (« ces faits sont bien connus de tous ») ; *B. J.* IV 496 (« tous ces faits, je me refuse à les exposer en détail, puisqu'ils sont connus de tous et ont été mis par écrit par

certains passages de l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien, des paragraphes de Flavius Josèphe ainsi que quelques pièces de Martial et de Stace.

Nous ne pouvons que déplorer la perte de ces précieux jalons de la genèse de la légende de Néron. Il convient surtout de garder à l'esprit que Tacite et Suétone, en récupérant les matériaux contenus dans les chroniques perdues, ont récupéré aussi les modalités selon lesquelles s'organisait, dans ces textes, la condamnation du dernier Julio-claudien.

Les ouvrages perdus, en effet, n'étaient pas de simples enregistrements des faits : il s'agissait, le plus généralement, d'œuvres littéraires, répondant à des projets précis, et dans lesquelles la présentation qui était faite de Néron ne pouvait être neutre. Fabius Rusticus était ainsi un proche des Annaei et devait donner de Néron une image particulièrement défavorable, en tant que ce prince avait contraint Sénèque à se suicider[30]. Les représentations très négatives de Néron dont est émaillée l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien laissent à penser que la présentation que le naturaliste faisait du dernier Julio-claudien dans son ouvrage historique était, là aussi, très hostile à Néron[31]. Les *Commentarii* de Vespasien, de la même manière, devaient probablement présenter Néron comme un tyran ayant mérité sa chute voire un usurpateur, de manière à légitimer ainsi l'arrivée des Flaviens au pouvoir et à les faire apparaître comme les dignes héritiers de Claude.

L'entreprise flavienne de légitimation dynastique

Les œuvres composées sous les Flaviens (il en sera de même sous les premiers Antonins) ont en effet en commun d'avoir été écrites sous des princes ayant appuyé la légitimation de leur pouvoir sur la condamnation irrévocable de leur prédécesseur[32] : Vespasien s'est ainsi présenté comme un anti-Néron[33], tout comme plus tard Trajan se présentera comme un anti-Domitien.

Certes cela ne signifie pas que Néron ait été immédiatement et unanimement honni : la condamnation de sa mémoire, acceptée et perpétuée par les milieux traditionalistes et sénatoriaux (puis reprise et définitivement imposée par les milieux chrétiens), s'est heurtée à sa grande popularité chez certains groupes. Suétone raconte ainsi que de nombreuses personnes ornèrent longtemps son tombeau de fleurs[34] ; on sait qu'Othon et Vitellius revendiquèrent l'héritage néronien[35] ; au milieu du IVe siècle encore, soit bien plus tard, on frappait des pseudo-monnaies, plus connues sous le nom de Contorniates, destinées à être

nombre de Grecs et de Romains ») ; *A. J.* XX 154 (« mais je renonce à en écrire davantage sur le sujet : nombreux en effet sont ceux qui ont composé un ouvrage historique au sujet de Néron »).

30.– Cizek 1972, p. 11.

31.– Schubert 1998, p. 324.

32.– Sur ce mécanisme, voir Charles 2002, p. 19-49.

33.– Sur l'interprétation des vertus célébrées sur le monnayage de Vespasien comme des références négatives au principat de Néron, voir Ramage 1983, p. 209-214.

34.– Suet., *Ner.* 57, 2.

35.– Voir notamment Suet., *Oth.* 7, 3, où Othon ouvre un crédit pour l'achèvement de la *domus aurea* ; voir aussi Suet., *Vit.* 11, 3 ; Tac., *H.* I 78 ; Plut., *Oth.* 3, 1 ; DC., LXIV 8, 2.

distribuées à l'occasion de jeux et qui font apparaître à de nombreuses reprises le portrait de Néron, convoqué, comme cela a été montré, en tant que grand éditeur de jeux et de spectacles et embellisseur de la ville, en lien avec l'intérêt alors grandissant pour l'histoire de Rome, son héritage culturel et son patrimoine[36].

Mais malgré l'existence de ce courant et les tentatives menées dès les lendemains de la mort de Néron pour réhabiliter la mémoire de ce dernier, c'est bien l'image noire qui finit par l'emporter. Sous les Flaviens, l'empereur Julio-claudien commence déjà à être assimilé à un tyran-type : dans ses *Épigrammes*, Martial demande « *Quid Nerone peius ?* », « quoi de pire que Néron[37] ? » ; déjà, dans la *Lex de Imperio Vespasiani*, la sélection opérée par le fondateur de la nouvelle dynastie parmi les empereurs du Ier siècle fait sciemment disparaître les noms de Caligula et de Néron[38].

Pline l'Ancien

Cette dénigration systématique est particulièrement sensible chez Pline l'Ancien, ami personnel de Vespasien et auteur, entres autres, d'un important ouvrage historique en trente et un livres connu sous le titre *A fine Aufidii Bassi* et qui devait traiter longuement du principat néronien. Comme nous l'avons déjà signalé, nous avons perdu l'intégralité de cette œuvre ; mais il nous reste l'*Histoire naturelle*.

Dans l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien, le nom de Néron apparaît environ quatre-vingt fois. Si l'on excepte le grand nombre de cas où ces mentions servent uniquement à dater certains faits ou à situer certains personnages[39], la présentation qui est faite de Néron dans cet ouvrage est presque systématiquement négative. Pline évoque ainsi les crimes et les vices de Néron quasiment en totalité : sont mentionnés les brigandages nocturnes de l'empereur[40], sa passion pour la conduite de char, la citharédie et les récitations tragiques[41], ses travaux de construction sacrilèges ou dispendieux[42], le meurtre d'un grand nombre de

36.– Toynbee 1945, p. 115-121 ; Mazzarino 1959, p. 784-791 ; Mittag 1999, p. 190-191 ; p. 196-197 ; p. 214. Les chercheurs ne souscrivent plus aujourd'hui à la thèse d'A. Alföldi, lequel interprétait ces médaillons comme un moyen de propagande voilée de la part des sénateurs païens à l'encontre des Chrétiens, et estimait que c'est donc en tant qu'incarnation par excellence d'adversaire de la foi chrétienne que Néron aurait été choisi (Alföldi 1943).

37.– Mart., VII 34, 4.

38.– *Lex de Imperio Vespasiani* 25-28 (citée dans Crawford 1996, p. 552) : *quaeque ex quaque lege rogatione / diuum* ***Aug(ustum), Tiberiumue*** *Iulium Caesarem Aug(ustum), Tiberiumue / Claudium Caesarem Aug(ustum) Germanicum facere oportuit, / ea omnia imp(eratori) Caesari* ***Vespasiano*** *Aug(usto) facere liceat*.

39.– Plin., *N. H.* II 199 ; 232 ; VI 184 ; VII 71 ; VIII 22 ; XVI 200 ; 236 ; 242 ; XVII 245 ; XVIII 95 ; XIX 39 ; XXII 96 ; XXIX 9 ; 93 ; XXXIII 67 ; 164 ; XXXV 168 ; XXXVI 74 ; 163 ; XXXVII 45 ; 118.

40.– Plin., *N. H.* XIII 126.

41.– Plin., *N. H.* XIX 108 ; XXX 14 ; XXXIII 90 ; XXXIV 166 ; XXXVII 19.

42.– Plin., *N. H.* IV 10 (percement sacrilège de l'isthme de Corinthe) ; XIV 61 (creusement d'un canal en Campanie, funeste à l'économie locale) ; XXXIII 54 ; XXXIV 84 ; XXXV 120 ; XXXVI 111 ; XXXVI 163 (*domus aurea*).

personnages importants[43], l'incendie de Rome[44], le matricide[45], la suppression de la *libertas*[46], l'accaparement des œuvres d'art à des fins privées[47], l'apparition continuelle de phénomènes astraux funestes[48], ainsi que d'autres travers plus anecdotiques[49]. Pline insiste, surtout, sur la prodigalité excessive de Néron et son goût pour le luxe superflu, qui sont résolument les thématiques favorites du naturaliste[50]. Ce dernier conclut en qualifiant l'empereur d'« ennemi du genre humain », « *hostem generis humani*[51] », et de « poison », « *uenenum*[52] ». Seules quelques actions de Néron sont rapportées de façon neutre[53].

La condamnation plinienne de Néron, laquelle est peut-être le fait d'une antipathie personnelle de la part de l'auteur[54], correspond tout à fait, comme l'a montré F. Ripoll[55], à la ligne officielle : dédiée au futur empereur Titus dont Pline fait un éloge appuyé dans sa préface, l'*Histoire naturelle*, où Vespasien est présenté comme celui qui vint au secours de l'État épuisé[56], est le reflet parfait de l'idéologie flavienne et participe à l'effort d'oblitération de l'héritage de Néron par la nouvelle dynastie, qui avait mis en place une entreprise d'effacement des traces du principat néronien tant sur le plan politique (avec l'annulation des *acta Neronis*) que sur le plan urbanistique, avec la destruction des réalisations néroniennes et notamment les transformations du complexe palatial de la *domus aurea*[57].

L'insistance toute particulière de Pline sur le goût de Néron pour le luxe et sur ses extravagances dispendieuses, tout en correspondant à un cliché attaché au tyran dans la tradition philosophique ou rhétorique, fait ainsi écho aux mesures d'économies prises par Vespasien ; les raffinements néroniens[58] sont l'antithèse exacte de la *simplicitas* et de la *uirilitas* revendiquées par le premier

43.– Plin., *N. H.* VII 58 ; XVIII 35 ; XXX 15.
44.– Plin., *N. H.* XVII 5.
45.– Plin., *N. H.* XXII 92.
46.– Plin., *N. H.* XX 160.
47.– Plin., *N. H.* XXXIV 48 ; 82 ; 84 ; XXXV 120.
48.– Plin., *N. H.* II 92. Voir aussi XVI 236 et XVII 5 (dégénérescence végétale).
49.– Plin., *N. H.* XI 262 (Néron monta un char tiré par des juments hermaphrodites) ; XXVIII 238 (Néron consommait le même breuvage que les conducteurs de char) ; XXX 14-17 (passion de Néron pour la magie) ; XXXVII 29 (Néron, au moment de l'insurrection des armées, brisa deux coupes en cristal pour toute vengeance).
50.– Plin., *N. H.* XII 83 ; XIII 22 ; XIX 24 ; XXXIII 54 ; 90 ; XXXIV 46 ; 63 ; XXXV 51 ; XXXVII 17 ; 20 ; 45 ; 50 ; 64 ; 118. Le goût du luxe et la démesure sont, de manière générale, caractéristiques du siècle de Néron tout entier (Plin., *N. H.* VII 129 ; XI 238 ; XIII 23 ; XVI 233 ; XVIII 7 ; XXVIII 183 ; XXXIII 140 ; XXXV 3 ; 52 ; XXXVI 195).
51.– Plin., *N. H.* VII 45-46.
52.– Plin., *N. H.* XXII 92.
53.– Voir par exemple Plin., *N. H.* IV 22 (libération de l'Achaïe) ; XXXIII 47 (réforme monétaire). Voir aussi VI 40 ; VI 181-184 et XII 19 ; VIII 21 ; XXXI 40 ; XXXV 91.
54.– Pline l'Ancien semble en effet avoir passé le principat de Néron dans une semi-retraite (Ripoll 1999, p. 137) : peut-être le naturaliste a-t-il gardé rancune à Néron de cette « pause » forcée dans sa carrière ?
55.– Ripoll 1999, p. 137-151. Voir aussi Schubert 1998, p. 323.
56.– Plin., *N. H.* II 18 ; voir aussi II 117.
57.– Rosso 2008, p. 43-44.
58.– Comme se parfumer la plante des pieds (Plin., *N. H.* XIII 22).

Flavien[59] ; l'image élogieuse que Pline donne de Claude correspond à l'effort de réhabilitation de cet empereur par la nouvelle dynastie régnante[60] ; la qualification d'*adsertor a Nerone libertatis* que Pline applique à Vindex[61] fait écho à la formule *Adsertori Libertatis Publicae* que Vespasien fit frapper sur son monnayage[62]. Les deux princes, Néron et Vespasien, sont d'ailleurs directement mis dos à dos par Pline dans le passage où le naturaliste loue le second d'avoir placé dans des édifices publics les œuvres d'art que le premier avait enfermées dans la *domus aurea*[63] : à la recherche néronienne de *uoluptas* privée s'oppose l'idéal flavien d'*utilitas publica*[64].

Flavius Josèphe

C'est également dans le cadre de la propagande flavienne qu'il convient de replacer le portrait de Néron qu'a brossé Flavius Josèphe. L'historien juif, qui est né au moment de l'arrivée au pouvoir de Caligula et a connu Néron (Flavius Josèphe a en effet fait partie, en 64 ap. J.-C., d'une délégation envoyée à Rome pour négocier la libération de prêtres juifs), était en effet un proche de Vespasien, dont il passe pour avoir prophétisé l'avènement à l'Empire. Josèphe fut d'ailleurs affranchi par le premier Flavien, dont il prit le nom, et participa auprès de lui et de Titus à diverses missions impériales à Jérusalem. Il bénéficia jusqu'à sa mort de la faveur des Flaviens, sous lesquels il rédigea la *Guerre des Juifs* et les *Antiquités juives*.

Ces deux ouvrages traitant des conflits qui opposèrent Romains et Juifs sous Néron, Flavius Josèphe est amené, à plusieurs reprises, à y évoquer la figure du dernier Julio-claudien. Certes la position de Josèphe à l'égard de Néron peut sembler plus indulgente que celle d'un Pline : bien souvent en effet Néron est mentionné de façon neutre, en tant que chef de l'Empire – il est celui à qui les généraux font leurs rapports, à qui l'on amène les prisonniers, qui met en place les gouverneurs, qui fait office de juge[65] – voire sert de simple moyen de datation[66] ; comme l'a noté C. Schubert, l'auteur juif n'a assurément pas tiré profit de toutes les occasions que son sujet lui offrait de critiquer Néron[67].

C'est que la figure de Néron, est, d'une certaine manière, en dehors du champ d'intérêt de Flavius Josèphe. Lorsqu'il s'excuse de développer si peu la vie de Néron, l'historien se justifie ainsi par son souhait de centrer son propos sur ce

59.– Ripoll 1999, p. 139-140.

60.– Par exemple, en XXXVI 124, Pline loue le projet claudien de percement d'un canal au lac Fucin (*contra*, voir Suet., *Claud.* 20, 3-4 et Tac., *An.* XII 57, où ce projet est présenté sous un jour nettement moins favorable) et réprouve à ce titre Néron pour avoir abandonné l'entreprise de son prédécesseur.

61.– Plin., *N. H.* XX 160.

62.– Ripoll 1999, p. 141.

63.– Plin., *N. H.* XXXIV 84.

64.– Ripoll 1999, p. 146.

65.– Jos., *B. J.* II 250 ; 270 ; 284 ; 309 ; 342 ; 558 ; III 3-8 ; 398 ; 401 ; 540 ; IV 440 ; 497 ; VI 422 ; *A. J.* XVIII 140 ; XX 158-159 ; 182-183 ; 193-195 ; 211 ; 252.

66.– Jos., *B. J.* I 5 ; 20 ; 21 ; 23 ; II 284 ; 555 ; III 339 ; IV 623 ; VI 341 ; *A. J.* XV 391 ; XVIII 158 ; XX 257 ; 259.

67.– Schubert 1998, p. 327.

qui intéresse les Juifs[68] ; par ailleurs Josèphe connaissait la sympathie de Poppée pour eux[69]. Il sera à ce titre beaucoup moins indulgent avec Caligula, qui voulait faire placer dans le Temple une statue à son effigie[70] et dont l'historien se plaît du coup à décrire les travers et la chute avec force détails[71]. La relative indulgence de Josèphe à l'égard de Néron trouve peut-être aussi son origine dans le fait que l'auteur juif n'a pas, contrairement à Pline l'Ancien ou à Tacite, une mentalité de « vieux Romain »[72].

Malgré cela, Josèphe s'attache bien à inscrire sa vision de Néron dans la lignée de la vulgate officielle. C'est ainsi qu'il dénonce la mollesse de Néron, la promotion par celui-ci des pires scélérats et évoque brièvement la conjuration de Pison et sa répression, la fuite finale du tyran et son suicide[73] ; il raconte aussi comment les machinations d'Agrippine firent arriver Néron au pouvoir et décrit l'évincement de Britannicus[74]. Or de telles critiques sont tout à fait dans le ton de celles formulées par Pline l'Ancien – dont l'ouvrage *A fine Aufidii Bassi* serait d'ailleurs la source principale des passages des *Antiquités juives* relatifs à Néron[75] – et ne pouvaient que plaire à la dynastie régnante.

Flavius Josèphe, surtout, constitue notre premier témoin de ce qui s'avèrera être l'un des moteurs principaux de l'évolution de la légende néronienne, le phénomène de schématisation. Ainsi, au livre II du *Bellum Iudaicum*, l'historien fait un exposé condensé des crimes de Néron :

> « Tous les actes d'insolence que Néron commit envers la fortune une fois rendu fou par l'excès de son bonheur et de sa richesse, de quelle manière il s'en prit successivement à son frère, à son épouse et à sa mère, à la suite desquels il reporta sa cruauté sur les hommes de la plus noble origine, et comment à la fin il alla, poussé par la démence, échouer sur la scène et sur le théâtre, puisque ces faits sont bien connus de tous, je les laisserai de côté et me tournerai vers ce qui est arrivé aux Juifs sous son règne. » (Jos., *B. J.* II 250-251)

En l'état actuel de nos sources, ce texte constitue la première notice synthétique résumant les crimes néroniens et consignée par un historien[76] : un canon

68.– Jos., *B. J.* II 251 ; IV 496 ; *A. J.* XX 157.
69.– Jos., *A. J.* XX 195.
70.– Jos., *A. J.* XVIII 261.
71.– Jos., *A. J.* XVIII 256 ; 260-261 ; 289-290 ; 303-306 ; XIX 1-161 ; 175 ; 201-211.
72.– À cela s'ajoute le fait que Josèphe souhaite, à la manière de Denys d'Halicarnasse, démontrer à ses compatriotes la supériorité et la valeur des Romains (*Les Antiquités Juives*, *livres I à III*, éd. Nodet, p. IX) : cette volonté de laver Rome (et donc l'ensemble de ses chefs) de toute culpabilité dans l'éclatement du conflit juif peut expliquer en partie la posture que l'historien adopte vis-à-vis de Néron.
73.– Jos., *B. J.* IV 492-493 ; VI 337 ; *A. J.* XX 152-153.
74.– Jos., *B. J.* II 248-249 ; *A. J.* XX 149-152.
75.– Galimberti 2001, p. 63 *sqq.* ; p. 211 *sqq.*
76.– Ce qui ne veut pas dire que Flavius Josèphe ait été le premier à schématiser ainsi les crimes de Néron. Tacite prête en effet à un contemporain de Néron impliqué dans la conjuration de Pison, Subrius Flavus, la liste suivante : « J'ai commencé à te haïr, après que tu t'es révélé être le meurtrier de ta mère et de ta femme, un conducteur de char, un histrion et un incendiaire » (Tac., *An.* XV 67, 2).

(comprenant ici les parricides, l'élimination de l'élite romaine et les prestations scéniques, sur fond de démesure et de folie[77]) est en train de se mettre en place.

Stace et Martial

Les thématiques centrales de la propagande flavienne (telles que celle de l'*utilitas publica* recherchée par les Flaviens) transparaissent aussi dans les évocations du dernier Julio-claudien qui parsèment les *Silves* de Stace, publiées sous Domitien, et les poèmes de Martial, dont les extraits des *Épigrammes* et du *Liber Spectaculorum* relatifs à Néron ont été écrits sous Titus et Domitien.

À l'ouverture de la troisième pièce du livre IV des *Silves*, Stace, célébrant la voie à laquelle Domitien vient de donner son nom et qui relie Pouzzoles à Rome, l'oppose ainsi à l'entreprise néronienne de percement d'un canal entre la Campanie et le Latium, projet qui, selon le poète, n'aurait fait que frayer un chemin à de l'eau marécageuse[78]. De la même manière, dans le second poème du *Liber spectaculorum*, publié en 80 ap. J.-C., Martial fait l'éloge de la politique urbanistique des Flaviens, auxquels le poète sait gré d'avoir démantelé l'odieuse *domus aurea*. C'est en outre peut-être au thème du soin que les Flaviens prirent de Rome et de son urbanisme qu'il faut rattacher la mention, par Stace, de l'incendie de l'*Vrbs* par Néron[79].

D'autres éléments caractéristiques de la condamnation de Néron telle qu'elle avait été voulue par les Flaviens et transmise par Pline l'Ancien se laissent déceler dans les *Silves* de Stace et les *Épigrammes* de Martial. Ainsi, l'articulation de la condamnation de Néron à la célébration de ses victimes, thème cher à Pline[80], apparaît aussi chez Martial et chez Stace, qui évoquent tous deux le meurtre d'Agrippine[81] et commémorent surtout la mémoire de Lucain, dans des poèmes de circonstance écrits à la demande de Polla Argentaria, la veuve du jeune poète, à l'occasion de la fête donnée en l'honneur du jour de la naissance de ce dernier[82]. Martial, dans l'*Épigramme* VII 45, célèbre d'autre part le courage de Q. Ovidius, qui osa accompagner son ami Caesonius exilé par Néron. Stace et Martial appliquent à ce titre les épithètes *ferus* et *dirus* à Néron[83]. De façon analogue, Turnus, satiriste évoluant à la cour de Domitien, évoque l'empoisonnement, par Locuste et pour Néron, des descendants d'Auguste[84].

Les *Épigrammes* de Martial reprennent d'autre part le thème, cher à Vindex et Galba[85] et surtout à Vespasien (qui, on l'a vu, apparaissait sur les monnaies

77.– Le motif de la démence ne sera pas repris dans les canons ultérieurs (Schubert 1998, p. 340). On ne retrouve cet élément que chez Plutarque (*Ant.* 87, 9) et Eusèbe de Césarée (*Hist. eccl.* II 25, 2).

78.– Stat., *S.* IV 3, 1-8 (sur ce passage, voir *infra*, p. 107).

79.– Stat., *S.* II 7, 60-61 (sur ce passage, voir *infra*, p. 157).

80.– Voir *supra*, p. 27-28.

81.– Stat., *S.* II 7, 118-119 ; Mart., IV 63.

82.– Stat., *S.* II 7, 58 ; 100 ; 104 ; Mart., VII 21.

83.– Stat., *S.* V 2, 33 ; Mart., *Spect.* XXVIII 11.

84.– Vers, malheureusement corrompus, cités dans *Schol. Juv.* I 71 (*Fragmenta poetarum latinorum*, éd. Blänsdorf, p. 336) : *ex quo Caesareas suboles Lucusta cecidit, / horrida cura sui uerna † nota Neronis.*

85.– Ripoll 1999, p. 141.

comme l'*adsertor libertatis*), de la liberté retrouvée suite à la mort de Néron : c'est ainsi que Martial désigne l'année 68 comme la « grande année sacrée où le monde fut affranchi », « *ingentem… annum / … adserto qui sacer orbe fuit*[86] ». Les portraits de Néron que nous ont laissés Martial et Stace correspondent donc, eux aussi, à la ligne officielle.

L'*Octavie* du Pseudo-Sénèque

La question de la date et de l'auteur de la pièce

Parmi les premiers jalons de la genèse de la légende de Néron se trouve un ouvrage relevant d'un genre bien particulier, et particulièrement stylisé : l'*Octavie*, seul exemple intégralement conservé de la tragédie prétexte, dont, comme on sait, le sujet était tiré non de la mythologie, mais de l'histoire romaine.

La datation de cette pièce ainsi que la détermination de son auteur ont posé et posent encore de nombreux problèmes. L'insertion, dans certains manuscrits, de cette pièce parmi les tragédies de Sénèque a fait que l'*Octavie* a, pendant longtemps, été considérée comme de la main du célèbre philosophe et précepteur de Néron. Les chercheurs, s'appuyant notamment sur la description prophétique, par Agrippine, de la mort de Néron, laquelle correspond aux récits que nous ont laissés les historiens antiques[87], s'accordent cependant aujourd'hui à penser que la pièce a été écrite après la mort de l'empereur, et *a fortiori* après celle de Sénèque, qui avait eu lieu trois ans plus tôt. À cela s'ajoutent d'autres arguments : il est peu probable que Sénèque, qui fait partie des personnages de la pièce, se soit lui-même mis en scène ; les manuscrits des tragédies sénéquiennes ne contiennent pas tous l'*Octavie* ; on a aussi avancé l'argument de la maladresse du style[88]. Si le refus d'attribuer à Sénèque la paternité de l'*Octavie* fait aujourd'hui l'unanimité, aucune tentative d'identification de l'auteur véritable de la pièce n'a en revanche emporté l'adhésion de la communauté scientifique.

En ce qui concerne la datation de la pièce, la tonalité violemment antinéronienne de cette dernière et l'image qui y est développée d'un peuple se révoltant contre l'injustice ont amené un grand nombre de chercheurs à situer la rédaction de la pièce sous le règne de Galba ou au début de la période flavienne, à une époque donc où la colère soulevée par les crimes de Néron était encore vive et se mêlait alors à une atmosphère, attestée par les témoignages littéraires et numismatiques, de liberté retrouvée[89]. Cependant, R. Ferri, notant que les slogans chantés sous Galba ou Vespasien le seront aussi sous leurs successeurs, et se fondant sur certains parallélismes observés entre l'*Octavie* et les *Silves* de Stace, a opté pour une datation plus tardive et proposé de situer la composition de la pièce dans les années 90[90] ; il a suivi en cela la datation proposée par P. Moreau,

86.– Mart., VII 63, 9-10. L'épigramme retrace la carrière de Silius Italicus, consul en 68.
87.– Ps. Sen., *Oct.* 619-620 et 629-631 (*cf.* Suet., *Ner.* 47-49 ; DC., LXIII 27-29).
88.– Carbone 1977, p. 48-67 ; *Octavie*, éd. Chaumartin, p. 93-94 ; éd. Liberman, p. XIX, n. 7.
89.– Royo 1983, p. 189-200 ; Kragelund 1988, p. 503-508 ; *Octavie*, éd. Chaumartin, p. 95 ; Flower 2006, p. 203.
90.– Ferri 2003, p. 5-30.

qui suggérait de voir, dans le motif de la relation incestueuse entretenue par Claude et Agrippine, une allusion au couple formé par Domitien et Julie, ce qui imposerait de dater la pièce de la fin de l'époque flavienne[91].

L'image de Néron dans l'*Octavie*

Quelle que soit la solution retenue, l'*Octavie*, de l'avis quasiment unanime des chercheurs[92], fut donc écrite sous les Flaviens, immédiatement après la mort du dernier Julio-claudien ou une vingtaine d'années plus tard. Or son appartenance au genre littéraire de la tragédie fait qu'elle est le lieu d'une schématisation très forte : le personnage que la pièce fait évoluer sous les yeux du lecteur ou du spectateur est moins l'individu Néron qu'un tyran tragique type. Elle montre donc de manière éclatante que le passage de Néron du domaine de l'histoire à celui du mythe a été possible très tôt.

Si l'*Octavie* a pour sujet un épisode très précis du principat néronien (en l'occurrence la répudiation par Néron, en 62 ap. J.-C., de son épouse et sœur adoptive Octavie, le mariage impérial avec Poppée, puis l'exil d'Octavie sur l'île de Pandataria), l'auteur de la pièce s'est cependant attaché à y inscrire, de façon explicite ou allusive et sans que ces éléments aient toujours un lien avec l'action, les crimes principaux traditionnellement imputés à Néron et les épisodes fondamentaux de sa geste : sont ainsi évoqués le mariage d'Agrippine et de Claude et l'adoption de Néron par ce dernier[93], le meurtre de Britannicus[94], celui d'Agrippine[95], l'exécution de Rubellius Plautus et de Cornelius Sylla[96], la haine de Néron contre les hommes illustres[97], son impiété[98], la construction de la maison dorée[99], la venue à Rome de Tiridate en 66 ap. J.-C.[100], la déchéance finale du tyran et sa fuite honteuse, prophétisées par Agrippine[101], à quoi il convient d'ajouter, peut-être, une allusion anachronique à l'incendie de Rome en 64 de notre ère[102], ainsi que le rappel des meurtres du premier mari de Poppée, de son fils et de Poppée elle-même[103]. Ce faisant, le poète de l'*Octavie* a pourvu son

91.– Moreau 2002, p. 202.

92.– Des datations plus tardives ont été proposées, sans toutefois emporter l'adhésion (Nordmeyer 1892, critiqué par Ferri 2003, p. 29-30 ; Billerbeck 1988, p. 180-181, critiqué par Chaumartin dans son édition de l'*Octavie*, p. 95).

93.– Ps. Sen., *Oct.* 139-142.

94.– Ps. Sen., *Oct.* 45-46 ; 112-113 ; 178 ; 242.

95.– Ps. Sen., *Oct.* 45 ; 95-96 ; 126-129 ; 165-166 ; 243 ; 310-376 ; 598-609 ; 954-957.

96.– Ps. Sen., *Oct.* 438-438bis.

97.– Ps. Sen., *Oct.* 89.

98.– Ps. Sen., *Oct.* 240-241.

99.– Ps. Sen., *Oct.* 624-625.

100.– Ps. Sen., *Oct.* 627-628.

101.– Ps. Sen., *Oct.* 619-620 et 629-631.

102.– Ps. Sen., *Oct.* 831-833, où Néron souhaite punir le peuple en le faisant périr dans les flammes. La tradition lie toutefois Néron à deux incendies : celui de 64 et celui qu'il aurait conçu en 68, en guise de représailles suite à l'insurrection menée par Vindex (Suet., *Ner.* 43, 1 ; DC., LXIII 27, 2 ; Aur.-Vict., 5, 14). Quoique l'incendie de 64 soit plus célèbre que celui projeté en 68, il n'est pas impossible que l'auteur de l'*Octavie* fasse référence au second plutôt qu'au premier, ou qu'il mêle les deux : la présentation du projet d'incendie comme l'assouvissement d'un désir de vengeance semble en effet faire écho à l'épisode de 68.

103.– Ps. Sen., *Oct.* 728-733 (vers prononcés par Poppée) : « Je vois venir vers moi, entourés d'une foule, mon ancien mari et mon fils ; [...] c'est alors que Néron, tout tremblant, fit

personnage des éléments nécessaires à son identification par le public : comme le fait remarquer R. Ferri, « Nero had to be *recognizable* as the legendary emperor that everybody had read about[104] ». Cela rejoint les remarques, signalées plus haut, formulées par Josèphe : très vite la vulgate concernant Néron et ses principaux crimes fut fixée et diffusée.

Mais si l'auteur de l'*Octavie* fait référence à des forfaits précis et met donc en scène l'individu Néron, avec ses caractéristiques propres, il traite en même temps le dernier Julio-claudien comme n'importe quel personnage tragique ; des chercheurs ont d'ailleurs pu montrer que le Pseudo-Sénèque s'était inspiré, pour construire son intrigue, de l'*Électre* et de l'*Antigone* de Sophocle ainsi que de pièces de Sénèque[105].

Tel un tyran de tragédie, Néron apparaît de fait, dans la pièce, comme un formidable despote, cruel, indépendant, autoritaire et sûr de lui. Comme l'a remarqué F. Billot, la première apparition de Néron le montre dans la position d'un maître absolu qui attend bien qu'on lui obéisse[106]. Ensuite, dans la longue scène qui l'oppose à Sénèque, Néron exige que les citoyens se plient à ses volontés et déclare que c'est lui qui décide[107] ; à l'idée d'un gouvernement autoritaire est liée celle de l'emploi de la force et des armes pour le faire respecter[108]. La revendication, par Néron, de la crainte comme principe de gouvernement[109], par opposition aux valeurs que lui propose Sénèque, la complaisance, la clémence et l'affection (ce qui semble être un écho au *De clementia*)[110], constitue le parfait écho du fameux « *oderint dum metuant* », « qu'ils me haïssent pourvu qu'ils me craignent », que le poète tragique Accius prêtait à Atrée[111].

Le Néron de l'*Octavie* est en outre conforme aux conventions de la tragédie latine : c'est au *furor* du prince qu'est attribué le meurtre d'Agrippine[112] ; c'est à un *scelus nefarium* que sont assimilés le matricide, le sort que Néron fait subir à Octavie et la volonté du tyran de mater le peuple par l'épée[113].

Le poète de l'*Octavie* a donc plaqué sur le Néron « historique » des schémas, des expressions, des images propres au genre tragique, mêlant ainsi, de façon complémentaire et non contradictoire, la description d'un individu

irruption dans ma demeure et plongea un glaive cruel dans la gorge. » La formulation adoptée par l'auteur est ambiguë, et ne précise pas dans la gorge de qui Néron enfonce une épée : Poppée ? Crispinus ? Leur fils ? Néron lui-même ? G. Liberman, dans son édition de l'*Octavie* (p. XX-XXI), considère cette ambiguïté comme volontaire et destinée à amener le public à relier ce vers à plusieurs faits.

104.– Ferri 2003, p. 15.

105.– Ladek 1909, p. 189-199 ; *Octavie*, éd. Liberman, p. XVII-XVIII ; Ferri 1998, p. 343-346 ; p. 351.

106.– Billot 2003, p. 130. Néron entre en effet en scène avec les mots « Exécute mes ordres : envoie quelqu'un pour tuer Plautus et Sylla et me rapporter leur tête tranchée » (Ps. Sen., *Oct.* 438-438bis).

107.– Ps. Sen., *Oct.* 459-460. Voir aussi *Oct.* 579 et 582.

108.– Ps. Sen., *Oct.* 461 ; 576-577 ; 820-843 ; 848-857.

109.– Ps. Sen., *Oct.* 290 ; 458 ; 494 ; 526 ; 675 ; 843.

110.– Ps. Sen., *Oct.* 457-458.

111.– Ce vers est cité dans Cic., *Off.* I 97 ; Sen., *Ir.* I 20, 4 ; *Clem.* I 12, 4 ; II 2, 2 ; Suet., *Calig.* 30, 3.

112.– Ps. Sen., *Oct.* 361 ; 633-635.

113.– Ps. Sen., *Oct.* 55-56 ; 130 ; 310-313 ; 361-363 ; 461 ; 603-605 ; 786-787.

historiquement attesté à la création d'un tyran tragique conventionnel. À cela s'ajoutent, en outre, des échos à la propagande flavienne, tels que l'éloge du personnage de Claude[114], la présentation de Néron comme un intrus[115] ou la peinture d'une Rome en esclavage[116]. Divers principes ont ainsi présidé à l'élaboration du Néron de l'*Octavie* : le contexte idéologique de composition de la pièce, les codes de l'écriture tragique, la présence, nécessaire à l'identification de Néron, d'un certain nombre de données historiques.

La période antonine

Un nouveau statut pour Néron

La mort de Domitien, en 96 ap. J.-C., voit l'avènement d'une nouvelle dynastie : un processus de légitimation du pouvoir se met alors de nouveau en place. Et de nouveau, Néron va servir de repoussoir, aux côtés cette fois de Domitien. C'est ainsi que dans le *Panégyrique de Trajan*, qui se donne à lire comme une définition de l'*optimus princeps*, Pline le Jeune (qui avait été, comme Tacite, témoin de la terreur que Domitien fit régner parmi les sénateurs dans les dernières années de son règne) associe fréquemment, à sa condamnation sans appel du dernier Flavien, la funeste figure de Néron, dont il rappelle, reprenant là des termes chers à la propagande flavienne, l'adoption critiquable[117], l'attitude impie envers Claude[118], le gouvernement arbitraire[119], à quoi il ajoute la mollesse[120], la mégalomanie[121], les prétentions artistiques et le goût pour la citharédie[122]. Dans la *Correspondance*, Pline évoque d'autre part la disparition de la *libertas*[123] ainsi que les meurtres et exils ordonnés par Néron, thèmes là encore hérités de la période flavienne[124] ; on y voit surtout Trajan déclarer lui-même qu'il n'est pas Néron[125].

C'est également en tant que contre-modèle absolu que Néron est convoqué dans les *Discours sur la royauté* de Dion Chrysostome, contemporain de Pline le Jeune et proche comme lui de Trajan ; c'est d'ailleurs probablement devant celui-ci que furent prononcés les *Discours* en question, lesquels proposent, comme le *Panégyrique* de Pline, une définition de l'*optimus princeps*, dans la lignée de la réflexion politique grecque du IVe s. av. J.-C. et de l'époque hellénistique au sujet du bon roi. Ainsi, dans le troisième de ces *Discours*, l'orateur oppose au modèle du bon roi, qui choisit comme distraction la pratique virile de la chasse, le mauvais exemple d'un *princeps* qui préférait passer ses loisirs à

114.– Claude apparaît ainsi, dans l'*Octavie*, tel un héros guerrier (Ps. Sen., *Oct.* 25-30 ; 38-44), ce qui semble correspondre à l'effort flavien de réhabilitation du souvenir de cet empereur.
115.– Ps. Sen., *Oct.* 139-140 ; 249. Sur ce motif, voir *infra*, p. 170-172.
116.– Ps. Sen., *Oct.* 492-493.
117.– Plin., *Pan.* 7, 4.
118.– Plin., *Pan.* 11, 1.
119.– Plin., *Pan.* 57, 2 (*cf.* Suet., *Ner.* 43, 2).
120.– Plin., *Pan.* 33, 1.
121.– Plin., *Pan.* 54, 4.
122.– Plin., *Pan.* 2, 6 ; 46, 4.
123.– Plin., *Ep.* III 5, 5.
124.– Plin., *Ep.* V 3, 6 ; 5, 3.
125.– Plin., *Ep.* VI 31, 9.

chanter et à se produire sur scène, au mépris de sa dignité de roi[126] : si le *princeps* en question n'est pas nommé, on y reconnaît immanquablement Néron.

Mais si Néron reste, d'un empereur à l'autre, un repoussoir servant la légitimation dynastique, devenant juste, d'anti-Vespasien, un anti-Trajan, les choses ont changé. Car le prédécesseur déchu est, désormais, le dernier Flavien : Néron n'est plus le dernier tyran en date. Il va alors changer de statut pour endosser le rôle d'étalon à l'aune duquel seront jugés bientôt tous les tyrans à venir. Ainsi, chez Pline le Jeune, ce qui trahit le *pessimus princeps* en Domitien est précisément le fait qu'il ait vengé la mort de Néron[127] : quiconque s'inscrit, d'une manière ou d'une autre, dans la lignée de Néron ou revendique son héritage sera désormais immédiatement marqué du sceau du tyran. Plus nettement, dans les *Satires*, publiées sous Trajan et Hadrien, Juvénal, qui condamne Néron à de nombreuses reprises[128], qualifie Domitien de « Néron chauve », « *caluo* [...] *Neroni*[129] », expression qui fera date puisqu'on la retrouvera chez Ausone[130]. Le nom de Néron est en train, insensiblement, de devenir un nom commun.

La fixation du canon

Les *Satires* illustrent un second phénomène : la cristallisation progressive du canon des crimes néroniens tel qu'il avait été esquissé par Flavius Josèphe dans le *Bellum Iudaicum*. Dans la pièce où Juvénal critique les nobles qui se sont montrés indignes de leur naissance, le poète, qui en vient à condamner les principaux forfaits de Néron, opère en effet une sélection similaire à celle de l'historien juif. Il reproche ainsi à Néron le meurtre de sa mère, de son frère et/ou sœur, de son épouse, l'empoisonnement de ses proches, les prestations scéniques, les prétentions poétiques et la tournée artistique en Grèce :

> « Le crime du fils d'Agamemnon fut pareil, mais le motif rend le cas différent : il était, lui, sur l'initiative des dieux, le vengeur d'un père massacré au milieu des coupes, et il ne se souilla point de l'égorgement d'Électre ou du sang de son épouse spartiate, il ne fit de mixture d'aconit pour aucun de ses proches, il ne chanta jamais sur un théâtre, cet Oreste, il n'écrivit pas de poème sur Troie. Quel forfait eurent à punir davantage les armes de Verginius, avec celles de Vindex et de Galba, parmi ceux qu'a commis Néron dans une si brutale et cruelle tyrannie ? Voilà les travaux, voilà les talents d'un prince de haute naissance : il prenait plaisir à se prostituer sur des tréteaux étrangers, dans l'appareil honteux d'un chanteur, et à remporter l'ache de la couronne grecque. » (Juv., VIII 215-230 ; trad. P. De Labriolle et F. Villeneuve)

126.– D. Chr., III 134-135. Sur Néron et la citharédie, voir aussi D. Chr., XXXII 60 ; LXXI 9.

127.– Plin., *Pan.* 53, 4 ; Domitien avait en effet condamné Épaphrodite, qui avait aidé Néron à se suicider (*cf.* Suet., *Ner.* 49, 5 ; *Dom.* 14, 9).

128.– Juv., IV 136-139 (festins interminables de Néron) ; VIII 71-74 (Rubellius Blandus manquait de sens commun, quand il se glorifiait de sa parenté avec Néron) ; VIII 198-199 (allusion à la passion néronienne pour la citharédie) ; X 15-18 (évocation de la condamnation, par Néron, de Cassius Longinus, de Sénèque et de Plautius Lateranus) ; X 306-309 (Néron est convoqué en tant que le type du débauché lubrique représentant un danger pour les éphèbes trop beaux) ; XII 128-130 (rapines de Néron).

129.– Juv., IV 38.

130.– Aus., *Caes.*, *Mon.* 17.

Les parricides et la passion pour la citharédie et la tragédie s'imposent décidément comme les « marques de fabrique » de la figure de Néron.

De la même manière, dans la *Vie de Galba* de Plutarque, lorsque le tribun militaire Antonius Honoratus rassemble ses soldats et remémore les griefs les excusant d'avoir abandonné Néron, ce sont les meurtres de sa mère et de sa femme ainsi que les exhibitions dans des spectacles lyriques et tragiques qui sont rappelés[131]. Sont aussi évoqués, dans les œuvres biographiques ou philosophiques de Plutarque (qui connaissait bien la geste du dernier Julio-claudien puisqu'il était l'auteur d'une *Vie de Néron*, malheureusement perdue), la prodigalité de Néron et ses largesses démesurées[132], le vol des statues de Pergame[133], les mauvaises fréquentations de l'empereur[134], la crainte qu'il avait des citoyens de grand renom et le meurtre de ces derniers[135], la mort d'Octavie et l'union avec Poppée[136], remarques que l'on trouve aussi dans les discours de Dion Chrysostome[137] et qui, pour beaucoup d'entre elles, ont un caractère très allusif, ce qui démontre que Plutarque estimait son lecteur parfaitement au fait des détails de la geste de Néron. La schématisation est en route.

Le cas de la littérature grecque

Le patriotisme grec de Plutarque amène cependant ce dernier à proposer du prince une vision qui, toute proportion gardée, est à certains égards moins négative que celle forgée par ses contemporains romains. Néron a en effet, à l'occasion des jeux isthmiques donnés à Corinthe en 66 ou 67 ap. J.-C., déclaré libres les habitants de la province d'Achaïe, ce qui lui vaut d'être mis en parallèle, par Plutarque, avec le prestigieux général Flamininus, qui avait libéré les Grecs de la tutelle macédonienne en 196 avant notre ère[138] : par l'octroi de ce bienfait, Néron s'est, aux yeux de Plutarque qui se fait probablement ici l'écho d'une historiographie grecque plus indulgente à l'égard du dernier Julio-claudien, en partie racheté de ses crimes.

À la fin du traité *Sur les délais de la justice divine*, on aperçoit ainsi l'âme de Néron, destinée à revivre sous la forme d'une vipère, être changée finalement en une espèce plus paisible : le narrateur justifie cette faveur en rappelant que

131.– Plut., *Galb.* 14, 3 : « Leurs premières actions, dit-il, avaient pour excuse leurs griefs contre Néron ; mais maintenant ils trahissaient Galba : la mort de quelle mère, le meurtre de quelle épouse lui reprochaient-ils ? De quel spectacle ou de quelle pièce tragique jouée par l'empereur avaient-ils honte ? »

132.– Plut., *Galb.* 16, 1 ; *M.* 60d ; 461f-462a.

133.– Plut., *M.* 815d (*cf.* Tac., *An.* XVI 23, 1).

134.– Plut., *Galb.* 17, 3 ; 19, 4 ; 29, 5.

135.– Plut., *Galb.* 3, 5 ; 5, 2 ; *M.* 96b (*cf.* Tac., *An.* XVI 10, 1 ; 23, 1 ; 30, 1) ; 810a.

136.– Plut., *Galb.* 19, 9. Sur Néron dans la *Vie de Galba*, voir aussi *Galb.* 4, 2 (*cf.* Suet., *Ner.* 39, 3) ; 5, 45 ; 8, 7. Néron apparaît aussi dans la *Vie d'Othon* (*Oth.* 3, 1 ; 18, 3).

137.– Voir D. Chr., XXI 9 et XLVII 14-15 (prodigalité excessive de Néron et condamnation de la *domus aurea*) ; XXI 6-7 (dérèglements de Néron en matière de passion amoureuse) ; XXXI 148-150 (pillage de sanctuaires).

138.– Plut., *Flam.* 12, 13 (voir déjà Plin., *N. H.* IV 22, où l'on ne retrouve cependant pas le ton élogieux de Plutarque). Nous possédons une copie du discours prononcé par Néron sur une pierre d'Acraephiae.

Néron a libéré le peuple grec, c'est-à-dire le meilleur et le plus religieux[139]. Dans ses *Préceptes politiques*, Plutarque sait gré à l'empereur d'avoir reconnu, malgré sa haine du sénateur Thrasea Paetus, l'excellence des jugements de ce dernier[140] ; Plutarque est le seul à rapporter ce mot de Néron. Dans un autre traité, le philosophe impute les prestations scéniques de l'empereur à l'influence perverse de ses adulateurs, ce qui semble l'excuser en partie[141].

Dans sa *Description de la Grèce*, rédigée probablement entre 150 et 175 ap. J.-C., Pausanias saura lui aussi se montrer magnanime : s'il condamne Néron pour avoir, à l'occasion de son voyage dans la péninsule hellénique, dépouillé les temples d'Olympie, de Thespies et de Delphes[142], et s'il fait allusion à ses impudences détestables envers Agrippine et des femmes mariées[143], il lui sait néanmoins gré d'avoir libéré la Grèce[144] ; son étonnement devant cette noble réalisation l'amène à la conclusion que Néron avait à l'origine une âme généreuse, dévoyée ensuite par une mauvaise éducation. Comme Plutarque, Pausanias est donc, du fait de son patriotisme grec, amené à louer sur ce point celui qui passait pour le bienfaiteur de l'Achaïe.

Cependant, le paradoxe que Pausanias perçoit entre le bienfait en question et la personnalité de Néron montre que l'auteur souscrivait à la condamnation traditionnelle du dernier Julio-claudien : comme l'a souligné D. Grau, le philhellénisme impérial « n'a en aucun cas provoqué le surgissement d'une tendance essentiellement favorable à Néron » au sein de la littérature grecque[145]. D'ailleurs les portraits accablants brossés par Dion Cassius, Philostrate ou le Pseudo-Lucien (dont il sera question plus loin) n'ont absolument rien à envier à ceux proposés par les auteurs latins : on ne peut donc que souligner l'homogénéïté des témoignages littéraires relatifs à Néron.

L'émergence du point de vue chrétien (IIe – IIIe s.)

Les premiers jugements chrétiens

La période suivante va être le théâtre d'un phénomène essentiel à l'évolution de la légende de Néron : la naissance et le développement de la littérature apologétique chrétienne. La condamnation, par Néron, des Chrétiens comme responsables de l'incendie qui ravagea Rome en 64 ap. J.-C. allait en effet faire

139.– Plut., *M.* 567e-f. Il faut bien évidemment nuancer le propos : être changé en grenouille, espèce souvent perçue comme maléfique dans l'Antiquité, est loin de constituer une franche réhabilitation (à ce sujet, voir Grau 2015, p. 122-123).

140.– Plut., *M.* 810a.

141.– Plut., *M.* 56e. À moins qu'il ne s'agisse que d'une simple reprise du *topos* de l'entourage délétère du tyran.

142.– Paus., V 25, 8 ; 26, 3 ; IX 27, 3-4 ; X 7, 1 ; 19, 2.

143.– Paus., IX 27, 4. On trouve également chez Pausanias un certain nombre de notations neutres : Paus., II 17, 6 et V 12, 8 (don par Néron de couronnes aux temples d'Héra et de Jupiter) ; II 37, 5 (tentative, par Néron, de sonder les profondeurs du lac de Lerne ; Pausanias est le seul à rapporter cette anecdote).

144.– Paus., VII 17, 3. Voir aussi Philstr., *V. Ap.* V 41, 1.

145.– Grau 2015, p. 125.

naître, au sein de la secte chrétienne, une haine tenace à l'encontre du dernier Julio-claudien.

Tertullien

C'est sur fond d'une intense polémique que le nom de Néron fait sa première apparition sous la plume d'un écrivain chrétien : il s'agit de celle de Tertullien[146], dont l'activité littéraire s'étale entre la fin du IIe siècle et le premier quart du IIIe et qui s'efforça tout au long de son abondante production littéraire de combattre avec une particulière virulence les thèses païennes (et celles de ses autres adversaires).

Tertullien est, pour nous, le premier auteur à avoir ébauché une chronologie des persécutions : or il octroie à Néron, dans son système, la place de *primus persecutor* des fidèles du Christ[147], statut propre à assurer la « célébrité » du nom de Néron auprès des Chrétiens. Cette tradition, qui s'appuie moins sur les faits qu'elle n'est une construction toute relative (Augustin s'emploiera d'ailleurs à remettre en cause son bien-fondé[148]), sera, de fait, reprise par tous les successeurs de Tertullien[149].

En tant que premier persécuteur, le dernier Julio-claudien va alors devenir le point de référence à partir duquel les auteurs chrétiens situeront les persécutions ultérieures, chacune d'elles étant ainsi présentée comme la xe à partir de celle de Néron : la persécution néronienne est désormais un repère chronologique, à la manière de la date de la fondation de Rome ou de la naissance du Christ[150].

L'œuvre de Tertullien est aussi le lieu de la fixation d'une seconde tradition, ébauchée par certains écrits apocryphes chrétiens qui circulaient à l'époque de l'apologiste : l'attribution à Néron de la responsabilité des martyres de Pierre et de Paul[151]. Cette tradition, qui faisait de Néron un infâme bourreau, ne sera jamais remise en cause par la suite.

Tertullien annonce en outre un autre phénomène, qui s'avèrera caractéristique du traitement chrétien de la figure de Néron : la focalisation sur le motif de la cruauté. Les visées apologétiques chrétiennes vont en effet entraîner un

146.– Avant Tertullien ou à la même époque, Néron apparaît dans quelques écrits apocryphes rédigés entre la fin du Ier siècle et le début du IIIe (*Actes de Paul* XIV 1-6 ; *Actes de Pierre* 1 ; 37-38 ; 41 ; *Ascension d'Isaïe* 4, 2-3).

147.– Tert., *Apol.* V, 3 ; XXI 25 ; *Nat.* I 7, 8 ; *Scorp.* XV 3.

148.– Aug., *Civ.* XVIII 338-339.

149.– Lact., *Mort.* 2, 6 ; Eus., *Hist. eccl.* II 25, 3 ; Hier., *Chron.*, p. 185c ; Oros., *Hist.* VII 7, 10.

150.– Eus., *Hist. eccl.* III 32, 1 ; Hier., *Vir. ill.* 9, 6 ; 17, 4 ; Oros., *Hist.* VII 10, 5 ; 12, 3 ; 15, 4 ; 17, 4 ; 19, 1 ; 21, 2 ; 22, 3 ; 23, 6 ; 25, 13. Le seul à ne pas reprendre la chronologie initiée par Tertullien est Jean Chrysostome, dont la liste des empereurs idolâtres ayant vainement suscité des persécutions comprend Auguste, Tibère, Caligula, Néron, Vespasien et Titus : Chrys., *Contr. Jud. Gent.* 15.

151.– Tert., *Scorp.* XV 3. La première description des martyres de Pierre et de Paul date de 95 et est due à Clément de Rome ; ce dernier cependant ne les date pas (Clem., *Cor.* 5, 3-7). C'est dans les *Actes de Paul* XIV 5, que Tertullien connaissait (*Bapt.* XVII 5) et dont la rédaction est donc antérieure à la fin du IIe siècle, que Néron apparaît pour la première fois comme celui ayant ordonné la mort de Paul. Voir aussi les *Actes de Pierre* 1 et 37-38, que G. Poupon date du dernier tiers du IIe ou du début du IIIe s. de notre ère (*Écrits apocryphes chrétiens*, éd. Bovon, Geoltrain, p. 1043).

infléchissement de la légende de Néron et une « spécialisation » de la figure de ce dernier dans le rôle du bourreau assoiffé de sang, ce qui constitue une réduction considérable par rapport à l'éventail de travers qu'offrait la littérature païenne relative au dernier Julio-claudien. Ce phénomène se laisse déjà percevoir chez Tertullien, qui se plaît à présenter Néron comme une bête fauve[152]. Tertullien fait même de Néron le champion de la sauvagerie, qualifiant à ce titre Domitien, pour ce qui est de la cruauté, de « *portio Neronis* » et de « *Subneronem* », c'est-à-dire de « demi-Néron », en tant qu'il renonça à persécuter les Chrétiens[153] (à l'inverse, pour les païens traditionalistes, c'est Domitien qui est le champion de la férocité[154]).

Sous la plume de Tertullien, enfin, le statut de contre-*exemplum* acquis par Néron se confirme. L'apologiste, énumérant dans le *De pallio* les Romains qui, par leur passion excessive de la bonne chère et leur gourmandise sans borne, se sont montrés indignes de la toge qu'ils portaient, clôt en effet sa liste par les mots « *taceo Nerones et Apicios, Rufos*[155] », « je ne parle pas des Nérons, des Apicius ou des Rufus ». Non seulement Néron est convoqué ici en guise de contre-modèle, mais il devient aussi, comme le montre le pluriel « *Nerones* », un nom commun synonyme d'« homme dépravé » : le passage de l'individu Néron au statut de type est entériné.

Victorin de Poetovio et Commodien

La figure de Néron apparaît également chez deux auteurs chrétiens du IIIe siècle, Victorin de Poetovio et Commodien, dont les œuvres témoignent d'une nouvelle étape dans le développement de la légende de Néron : à la longue liste de crimes monstrueux traditionnellement imputés au dernier Julio-claudien s'ajoute désormais le motif de Néron-Antéchrist[156].

Bientôt après la mort de Néron, des rumeurs s'étaient répandues sur son retour : Suétone rapporte ainsi que pendant longtemps des gens publièrent des édits par lesquels Néron annonçait, comme s'il vivait encore, qu'il allait bientôt revenir pour la ruine de ses ennemis[157]. La croyance selon laquelle Néron n'était pas mort[158] fut sans nul doute alimentée par l'apparition d'imposteurs qui se firent passer pour lui : le premier « faux Néron » parut en 69 sur l'île de Cythnos[159] ; le second, Terentius Maximus, parut sous Titus en Asie et trouva refuge à la cour du Parthe Artaban[160] ; un autre serait, selon Suétone, paru chez

152.– Tert., *Apol.* V 3 : « *ferocisse* » ; XXI 25 : « *saeuitiam* ».
153.– Tert., *Apol.* V 4 ; *Pall.* IV 5.
154.– Voir par exemple *HA.*, *Comm.* 19, 2, où Commode est déclaré « plus cruel que Domitien, plus souillé que Néron », « *saeuior Domitiano, impurior Nerone* ».
155.– Tert., *Pall.* V 7. Sur les excès de table de Néron, voir Suet., *Ner.* 27.
156.– Sur l'Antéchrist, voir Jenks 1991 et Badilita 2005.
157.– Suet., *Ner.* 57, 2.
158.– D. Chr., XXI 10.
159.– Tac., *H.* II 8-9 ; DC., LXIV 9, 3.
160.– DC., LXVI 19, 3.

les Parthes sous Domitien, vers 88[161]. On en était même venu à croire que l'on n'avait jamais retrouvé le corps du dernier Julio-claudien[162].

Le mystère entourant la fin de Néron avait fini par faire naître la croyance, que les chercheurs nomment communément légende du *Nero rediuiuus*, selon laquelle Néron était mort mais allait être ressuscité ou bien, selon une autre version, n'avait jamais succombé et était tenu caché, jusqu'au moment où il reviendrait sur terre. Cette croyance fut alimentée par la circulation d'un groupe de poèmes écrits en hexamètres grecs et connus sous le nom d'*Oracles sibyllins*, mélange hétérogène d'éléments païens, juifs et chrétiens amassés et réunis entre le IIe siècle av. J.-C. et le VIIe siècle de notre ère[163]. Dans le cinquième oracle notamment, composé approximativement à la fin du Ier siècle de notre ère et au début du IIe, et dans le huitième, qui date du règne de Marc-Aurèle, l'auteur prophétise en effet le retour d'un homme fugitif et meurtrier de sa mère[164] : cette expression, qui désigne manifestement Néron, témoigne des rumeurs tenaces quant à la survie de ce dernier. Ces poèmes prophétiques présentent d'autre part à plusieurs reprises Néron comme l'instrument qui sera envoyé par Dieu pour punir les Romains, notamment en représailles du sac de Jérusalem[165].

L'association de ces rumeurs à une certaine lecture du Nouveau Testament allait bientôt faire naître, dans les milieux chrétiens, la croyance selon laquelle Néron allait revenir à la fin des temps pour être l'Antéchrist ou du moins précéder sa venue[166]. Dans la deuxième *Épître aux Thessaloniciens*, Paul déclare ainsi que l'Antéchrist viendra le moment venu, mais que le mystère d'iniquité est déjà à l'œuvre[167], expression que les auteurs chrétiens comprirent comme désignant Néron[168]. Dans l'*Apocalypse selon saint Jean*, composée sous le règne de Domitien, vers 95, le narrateur déclare avoir vu surgir de la mer une Bête à sept têtes, dont l'une paraissait blessée à mort, mais dont la plaie mortelle fut guérie, expression qui sera comprise comme une allusion à la résurrection de Néron, qui s'était suicidé par le fer[169]. À cela s'ajoute le fait que Jean affirme que le chiffre de

161.– Suet., *Ner.* 57, 4 (voir aussi Tac., *H.* I 2, où il s'agit sans doute du même personnage). Peut-être Terentius Maximus et l'imposteur apparu, selon Suétone, sous Domitien ne sont-ils qu'une seule et même personne, et y a-t-il, chez Suétone ou chez Dion Cassius, une erreur de datation (Bishop 1964, p. 107 ; Bastomsky 1969, p. 321-325. *Contra : Gallivan* 1973a, p. 364-365).

162.– Lact., *Mort.* 2, 7 ; Chrys., *Hom. 2 ep. Tim.* IV 4 ; Sulp. Sev., *Chron.* II 29, 3. *Contra* : Suet., *Ner.* 50, 2, qui donne la localisation des restes de Néron.

163.– Pour la datation des *Oracles sibyllins*, nous reprenons la chronologie de Champlin 2003, p. 12-16.

164.– *Or. sib.* 5, 363-364 : « viendra des extrémités de la terre un matricide en fuite » ; 8, 70-71 : « reviendra des extrémités de la terre, tout étincelant, le fugitif matricide » (vers cités par Lact., *Mort.* 2, 8). Voir aussi *Or. sib.* 5, 137-154 ; 12, 78-94.

165.– *Or. sib.* 4, 119-124 et 137-139 ; 5, 214-227 ; 8, 139-159.

166.– Lact., *Mort.* 2, 8-9 (où l'auteur combat cette croyance, preuve qu'elle était alors très répandue) ; Ps. Sen., *Ep. Paul.* 11 ; Sulp. Sev., *Chron.* II 28, 1 ; 29, 3 ; *Dial.* II 14 (où l'auteur reprend Martin de Tours) ; Aug., *Civ.* XX 450.

167.– *2 Thess.* 2, 6-7.

168.– Chrys., *Eleem.* 1 ; *Hom. ep. Rom.* XXXI 5 ; *Hom. 2 ep. Thess.* IV 1 ; Hier., *Ep.* 121, 11 ; Sulp. Sev., *Chron.* II 28, 3.

169.– *Apoc.* 13, 3 et 12.

la Bête est 666[170], ce qui passait pour correspondre à la somme des équivalents numériques des lettres transcrivant en hébreu le nom *Nero Caesar*.

Cette lecture de l'*Apocalypse*, qui assimile Néron à la Bête, apparaît déjà sous une forme implicite dans un écrit apocryphe chrétien datant de la fin du Ier siècle de notre ère ou du début du IIe, l'*Ascension d'Isaïe*, où il est écrit qu'à la fin du monde Béliar descendra sous l'aspect d'un roi meurtrier de sa mère et persécutera la plante semée par les douze apôtres, dont certains seront livrés entre ses mains : l'identification de ce roi avec Néron, qui a tué Agrippine et fait périr Pierre et Paul, est évidente[171].

C'est cependant vers le milieu du IIIe siècle, époque de crise marquée par la montée du péril barbare, l'anarchie militaire et les persécutions contre les Chrétiens, et à ce titre propice au développement de la littérature apocalyptique, que l'assimilation de Néron à la Bête sera explicitée pour la première fois. Dans son *Commentaire sur l'Apocalypse*, écrit vers 258-260[172], Victorin de Poetovio, évêque pannonien qui subit le martyre sous Dioclétien, affirme ainsi explicitement que l'auteur de l'*Apocalypse*, en évoquant la plaie guérie de la Bête, désigne Néron, « *Neronem dicit* », lequel, « comme les cavaliers envoyés par le Sénat étaient à ses trousses, se trancha lui-même la gorge[173] » ; l'exégète, qui s'appuie là sur le récit de Suétone, voit donc très clairement, dans la Bête de l'*Apocalypse*, non pas un nouveau Néron mais Néron lui-même, qui reviendra à la fin des temps combattre les Chrétiens lors de l'ultime persécution.

D'autre part, commentant le passage de l'*Apocalypse* où il est question des sept têtes de la Bête, assimilées à sept rois dont cinq sont tombés, l'un vit et le dernier n'est pas encore venu et viendra pour peu de temps (la Bête constituant quant à elle un huitième roi), Victorin écrit que les cinq rois qui sont tombés sont Galba, Othon, Vitellius, Vespasien et Titus ; que le roi vivant est Domitien, sous lequel l'*Apocalypse* fut écrite ; que celui qui n'est pas encore venu et règnera peu est Nerva ; quant au huitième roi, c'est-à-dire la Bête elle-même, il s'agit de Néron : « "et la bête que tu as vue, dit le texte, est en dehors des sept", puisque Néron a régné avant ces rois[174] ».

L'assimilation de Néron à l'Antéchrist apparaît également chez le poète Commodien[175]. La détermination de l'époque à laquelle vécut ce dernier est une question très controversée, les chercheurs situant le poète entre le milieu du IIIe siècle de notre ère et le Ve ; c'est cependant cette première option qui est généralement privilégiée, ce qui fait de Commodien le premier poète chrétien de langue latine[176]. Or sa description de l'Apocalypse dans le *Poème apologétique*, pour différente soit-elle de la *Révélation de Jean*, n'assimile pas moins Néron à un roi apocalyptique. À la fin des temps, écrit-il en effet, surgira un roi qui

170.– *Apoc.* 13, 18.
171.– *Ascension d'Isaïe* 4, 2-3.
172.– Victorin de Poetovio, *Sur l'Apocalypse*, éd. Dulaey, p. 15.
173.– Victorin.-Poet., *Comm. in Apoc.* 13, 3 (*cf.* Suet., *Ner.* 49, 2-5).
174.– Victorin.-Poet., *Comm. in Apoc.* 13, 2 (commentaire d'*Apoc.* 17, 9-11).
175.– Commod., *Apol.* 823-935 ; *Instr.* 1, 41.
176.– Poinsotte 1996, p. 270-281 ; Poinsotte 1999, p. 205.

sera, dès son apparition, adoré comme un dieu par les Romains et les Juifs ; il affirme que « cet homme est l'ancien Néron, celui qui auparavant châtia Pierre et Paul à Rome. Il reviendra lui-même à la fin des temps, sortant de la retraite où il était tenu caché[177] ». Un autre roi surgira ensuite de l'Orient et vaincra Néron, qui finira misérablement, le corps donné en pâture aux oiseaux[178]. « *Nobis Nero factus Antichristus, ille Iudaeis* », « Néron a été fait Antéchrist pour nous, le second roi pour les Juifs », conclut enfin Commodien[179].

Néron est, à ce titre, doté par Commodien de tous les éléments nécessaires à l'accomplissement de sa tâche persécutrice, la haine totale des victimes, la cruauté indicible, l'acharnement[180]. Le poète, en revanche, ne parle pas du Néron matricide, libidineux ou incendiaire : comme l'a noté J.-M. Poinsotte[181], la folie persécutrice est le seul aspect de la figure de Néron que Commodien ait besoin de convoquer. Comme l'annonçait l'œuvre de Tertullien, les vices du dernier Julio-claudien se voient donc réduits à la seule bestialité.

Les jugements païens

Au IIe et IIIe siècles de notre ère, parallèlement au développement de la branche chrétienne de la légende de Néron, la version païenne du mythe continue à se diffuser. Néanmoins, mis à part le portrait détaillé de Néron laissé par Dion Cassius dans sa monumentale *Histoire romaine*, cette période nous a laissé peu de témoignages sur Néron : la pauvreté littéraire (du point de vue, bien sûr, quantitatif) de cette période explique sans doute le phénomène.

Par une étrange coïncidence, les seuls textes conservés mentionnant Néron à cette époque sont tous de langue grecque ; nous avons à ce titre déjà évoqué le cas de Pausanias[182]. Ainsi, à peu près au moment où Dion Cassius travaillait à son *Histoire romaine*, Néron devenait le protagoniste d'un dialogue en langue grecque que l'on connaît sous le titre *Néron ou le percement de l'Isthme* et dont J. Korver propose de situer la composition peu après le meurtre de Geta par Caracalla en 212, événement qui aurait inspiré à l'auteur l'idée d'écrire, en guise d'avertissement, un dialogue racontant le destin funeste d'un autre fratricide célèbre, Néron[183].

Ce dialogue fictif, qui met en scène un certain Ménécrates de Lemnos et le philosophe Musonius Rufus discutant du percement de l'isthme de Corinthe projeté par Néron à l'occasion de sa venue en Grèce, est attribué faussement à Lucien par plusieurs manuscrits ; on a avancé depuis[184], comme auteur véritable

177.– Commod., *Apol.* 827-830.
178.– Commod., *Apol.* 891-912.
179.– Commod., *Apol.* 933.
180.– Commod., *Apol.* 871-873 : « il s'adjoint pour l'aider dans sa tâche deux Césars, avec lesquels il poursuit ce peuple de sa fureur terrible. Ils envoient des édits par tous les juges partout » ; 880 : « mais le sang, chose indescriptible, coule partout » ; 883-884 : « à travers mer, terre, refuges et retraites, il les recherche longtemps. »
181.– Poinsotte 1999, p. 211-212.
182.– Voir *supra*, p. 38.
183.– Korver 1950, p. 319-329.
184.– Lucian, *Nero*, éd. MacLeod, p. 505-506.

du dialogue, le nom du père du Philostrate qui avait entrepris, à la demande de l'épouse de Septime Sévère, Julia Domna, de rédiger la *Vie d'Apollonios de Tyane*, œuvre dans laquelle se croisent, à de nombreuses reprises, les chemins du sage et de Néron.

Le dialogue du Pseudo-Lucien et l'ouvrage de Philostrate présentent, de fait, de frappantes similitudes de ton et de sujet ; par exemple, Philostrate fait apparaître Musonius Rufus, protagoniste du dialogue fictif[185] ; il fait d'autre part prédire par Apollonios la tentative de percement de l'Isthme par Néron[186]. Quoi qu'il en soit de l'auteur véritable du dialogue, il semble ainsi évident que Philostrate et lui se connaissaient. Il est possible par ailleurs qu'ils aient été tous deux des connaissances de Dion Cassius[187] : cela expliquerait la similitude du ton employé par les trois auteurs et les nombreux points communs que présentent leurs portraits respectifs du dernier Julio-claudien[188].

Le motif du goût de Néron pour le théâtre et le chant, ainsi que la dénonciation de l'incompatibilité totale de ces pratiques avec le métier d'empereur, dont Néron se montrerait indigne, thèmes chers à Dion Cassius, constituent en effet aussi la thématique centrale du dialogue du Pseudo-Lucien et des passages consacrés à Néron par Philostrate[189]. Par exemple, chez le Pseudo-Lucien, on voit Musonius se moquer de la volonté de l'empereur d'être couronné pour ses chants à Olympie et à Corinthe où les concours ne comprennent normalement que des épreuves sportives, incongruité soulignée également par Philostrate[190] ; par ailleurs, chez le Pseudo-Lucien comme chez Philostrate est souligné le rire général des spectateurs lors des prestations néroniennes, en dépit des dangers encourus par les moqueurs[191].

C'est que là où, comme l'analyse de Tertullien ou de Commodien nous a permis de le déceler, la littérature chrétienne optait pour une spécialisation de Néron dans la posture du tyran bestial et cruel, les païens de l'époque faisaient le choix opposé : l'origine grecque des auteurs dont nous avons conservé, pour cette période, les jugements sur Néron les amena en effet à se focaliser sur la tournée artistique de l'empereur en Grèce et à privilégier du même coup la thématique de la honte et de l'humiliation.

De fait, si Philostrate évoque certains des événements majeurs de la geste néronienne comme le meurtre d'Agrippine[192] ou le soulèvement de Vindex[193] ; s'il n'hésite pas à mentionner, comme Pausanias avant lui, les pillages dont

185.– Philstr., *V. Ap.* V 19, 2.
186.– Philstr., *V. Ap.* IV 24, 2 ; V 7, 4 ; 19, 2. Voir aussi *V. soph.* II 551.
187.– Grosso 1955, p. 388-390 et 514 ; Millar 1964, p. 19-20 ; Questa 1967, p. 269 ; Bowersock 1969, p. 102-104 ; Gowing 1997, p. 2559.
188.– Comparer par exemple DC., LXIII 22 et Philstr., *V. Ap.* V 10, 2 ; Ps. Luc., *Ner.* 4-5 et Philstr., *V. Ap.* IV 24, 3 ; Ps. Luc., *Ner.* 2 et Philstr., *V. Ap.* V 7, 2-3 ; Ps. Luc., *Ner.* 10 et Philstr., *V. Ap.* IV 38, 3 (voir aussi Philstr., *V. soph.* I 481).
189.– Voir notamment DC., LXIII 8-9 ; Ps. Luc., *Ner.* 6-7 ; Philstr., *V. Ap.* V 7, 2 ; V 28, 1 ; VII 12, 3.
190.– Ps. Luc., *Ner.* 2 ; Philstr., *V. Ap.* V 7, 2-3. Voir aussi Ps. Luc., *Ner.* 9.
191.– Ps. Luc., *Ner.* 7. ; Philstr., *V. Ap.* V 7, 3.
192.– Philstr., *V. Ap.* IV 38, 3-4 ; V 10, 2 ; *V. soph.* I 481.
193.– Philstr., *V. Ap.* V 10-11.

les Grecs furent victimes à l'occasion de la tournée artistique de Néron[194] ; s'il impute d'autre part à l'empereur une véritable persécution généralisée des philosophes[195], il se plaît, surtout, à parsemer son récit d'une foule de petites anecdotes destinées à mettre en lumière les situations ridicules résultant de la passion de Néron pour le chant : c'est ainsi que l'on voit l'empereur chanter nu dans une taverne ; des hommes naïfs s'imaginer, à l'annonce de la victoire de Néron à Olympie, que l'empereur a vaincu des Olympiens au cours d'une guerre ; un acteur de tragédie reproduisant les intonations de Néron être pris pour un démon par des villageois de Bétique[196]. À la lecture de la littérature chrétienne et païenne de l'époque, deux facettes antithétiques de la figure de Néron (bourreau sanguinaire / artiste risible), clairement, se dessinent.

Du IVe siècle au début du Ve : la perspective païenne

L'époque des abréviateurs

L'époque constantino-théodosienne est sans nul doute l'une des plus importantes pour l'analyse de l'évolution de la légende de Néron, notamment parce que le IVe siècle de notre ère voit se développer le genre historiographique de l'abrégé, lequel va contribuer grandement, par sa concision, à l'émergence et la multiplication des phénomènes de raccourcis, schématisations et déformations diverses.

Les plus illustres représentants de ce genre sont Aurelius Victor et Eutrope, hauts fonctionnaires païens admirateurs du vieux fond traditionnel romain et qui consacrent tous deux, ainsi que l'auteur de l'*Abrégé des Césars* (connu sous le nom de Pseudo-Aurelius Victor), un chapitre de leurs bréviaires à Néron[197]. Les trois notices sont manifestement inspirées de la *Vie de Néron* de Suétone[198], que, de l'avis de nombreux chercheurs, les abréviateurs du IVe siècle auraient consultée indirectement, par l'intermédiaire d'un recueil de biographies impériales composé peu après la mort de Constantin et que l'on appelle communément la *Kaisergeschichte* d'Enmann, du nom du savant allemand qui, en 1884, postula son existence afin d'expliquer les similitudes que présentent les ouvrages d'Aurelius Victor, d'Eutrope, de l'abréviateur Festus et l'*Histoire Auguste*[199].

L'hypothèse de l'existence de cette *Kaisergeschichte* a depuis été mise en doute : certains chercheurs estiment que les abréviateurs du IVe siècle ont utilisé

194.– Philstr., *V. Ap.* V 7.

195.– Sur la persécution des philosophes, voir Philstr., *V. Ap.* IV 47 ; sur les massacres en général, voir *V. Ap.* V 33, 5 ; VI 32, 2 ; VII 14, 4.

196.– Philstr., *V. Ap.* IV 42, 1 ; V 8 ; V 9, 1-2.

197.– Aur.-Vict., 5 ; Eutr., VII 14-15 ; Ps. Aur.-Vict., *Epit.* 5.

198.– Jakob-Sonnabend 1999, p. 5-49.

199.– Enmann 1884, p. 335-501 ; le savant allemand situait alors la composition de la *Kaisergeschichte* vers 284, date qui a été reculée depuis. Voir aussi Cohn 1884, où est émise une hypothèse similaire : Aurelius Victor et l'auteur de l'*Abrégé des Césars* auraient utilisé l'ouvrage de Suétone, mais dans une version plus étoffée que celle que nous possédons et qu'A. Cohn nomme le *Suetonius auctus* ; M. Festy estime que le *Suetonius auctus* et la *Kaisergeschichte* ne font qu'un (Festy 1991, p. 179).

les *Vies des douze Césars* directement et telles que nous les connaissons[200]. Quelle que soit la solution retenue, il reste que l'image de Néron que nous offre la lecture des abrégés tardifs dépend très étroitement de Suétone[201].

Aurelius Victor

Néron est l'objet du cinquième chapitre du *Livre des Césars*, suite de « "médaillons" biographiques[202] » qu'Aurelius Victor rédigea vers 360 de notre ère[203]. Aurelius Victor est un personnage qui gravita dans la sphère du pouvoir : né entre 320 et 330 dans la province d'Afrique, il fut en effet, en 361, nommé gouverneur de Pannonie par l'empereur Julien qui l'honora d'une statue de bronze, et fut aussi préfet de Rome sous Théodose en 389. Il fit par ailleurs partie du cercle des intellectuels païens fidèles à Julien, qui connaissait bien la vie des empereurs de Rome puisqu'il les mit en scène dans son *Banquet*, où on les voit tenter successivement de se faire introduire à un festin donné par Romulus sur l'Olympe et où Néron se présente en chanteur, sa cithare à la main et une couronne de laurier sur la tête[204]. L'esprit conservateur d'Aurelius Victor ne pouvait donc que se reconnaître dans les valeurs prônées par Suétone ; son Néron est ainsi, de manière générale, conforme à celui de la *Vita Neronis*[205].

De la *Vita Neronis*, l'abréviateur retient et résume, en respectant l'ordre de présentation qui avait été adopté par Suétone, les passages relatifs aux succès de Néron en matière de politique extérieure[206], aux prestations scéniques[207], aux manifestations de débauche et de lubricité[208], au matricide et au meurtre des meilleurs citoyens[209], aux projets conçus par Néron à la fin de sa vie[210], au suicide de l'empereur et enfin aux prodiges qui annoncèrent la fin de la *gens* julienne[211]. Aurelius Victor élimine en revanche de son récit tout ce qui a trait à la prodigalité et aux rapines.

Des différences notables, qui s'expliquent en partie par le contexte de production du *Livre des Césars*, existent cependant entre les exposés de Suétone et d'Aurelius Victor. L'abréviateur truffe ainsi son chapitre de généralisations moralisatrices absentes de la *Vita Neronis* et qui, nous le verrons dans le chapitre

200.– Den Boer 1972, p. 21-22 ; Aurelius Victor, *Livre des* Césars, éd. Dufraigne, p. XXV-XXXV.

201.– W. Jakob-Sonnabend a montré qu'Aurelius Victor et l'auteur de l'*Abrégé* ont, outre Suétone, utilisé de toute évidence une autre source non conservée ; Eutrope en revanche demeure complètement sur le « terrain » de Suétone et n'utilise aucun matériel indépendant des *Vies* (Jakob-Sonnabend 1999, p. 82).

202.– Cizek 1999, p. 22-23.

203.– Festy 1991, p. II ; Bird 1994, p. XI.

204.– Jul., *Caes.* 310c-d.

205.– Festy 1991, p. II ; Cizek 1999, p. 27.

206.– Aur. -Vict., 5, 2, *cf.* Suet., *Ner.* 18, 2.

207.– Aur.-Vict., 5, 5, *cf.* Suet., *Ner.* 20-25.

208.– Aur.-Vict., 5, 5-11, *cf.* Suet., *Ner.* 28-29.

209.– Aur.-Vict., 5, 13-14, *cf.* Suet., *Ner.* 33-37 ; Aurelius Victor ne retient cependant pas le meurtre de Claude, de Britannicus, d'Octavie et de Poppée.

210.– Aur.-Vict., 5, 14, *cf.* Suet., *Ner.* 43, 1.

211.– Aur.-Vict., 5, 16-17, *cf.* Suet., *Ner.* 47-49 et *Galb.* 1, 1-2.

suivant, ont conduit Aurelius Victor à modifier l'éclairage suétonien[212]. Aurelius Victor ajoute surtout au matériel offert par Suétone des éléments inédits : il est le seul à parler du fameux « *quinquennium Neronis* », les cinq bonnes années du principat néronien, formulation que l'abréviateur prête à Trajan[213] ; il est le seul à affirmer que Néron projetait de déplacer le siège de l'Empire sur les instances d'un ambassadeur parthe, et à rapporter l'anecdote selon laquelle l'empereur aurait déclaré, au Parthe en question, qu'il pouvait prendre qui il voulait parmi ses sujets, personne sous son règne n'étant tenu pour libre[214]. Aurelius Victor modifie, enfin, le *climax* des crimes néroniens tel qu'il avait été établi par Suétone[215] : alors que celui-ci fait précéder le récit de la chute de Néron de la description de l'incendie de Rome de 64 ap. J.-C., Aurelius Victor place, avant le récit de la fin du tyran, l'anecdote de l'ambassadeur parthe, c'est-à-dire le motif de la disparition totale de la liberté.

Il convient ici de rappeler que le Parthe/Perse[216] représente l'ennemi endémique de Rome depuis le Ier siècle av. J.-C. : c'est à l'occasion d'une expédition contre les Parthes que Crassus fut tué à Carrhes en 53 ; César, afin de venger cette mort, allait marcher contre eux le lendemain des Ides de mars ; Antoine perdit beaucoup d'hommes à les combattre ; Trogue-Pompée, si l'on en croit Justin, divisait à ce titre le monde en deux empires, le romain et le parthe[217]. Or la rivalité des Romains et des Parthes était particulièrement vive à l'époque d'Aurelius Victor : au moment où celui-ci travaillait à son *Livre des Césars*, les Romains venaient de subir de furieux assauts de la part du Sassanide Sapor II, roi de l'Empire perse ; en 337 déjà, Constantin s'apprêtait à mener une expédition contre Sapor ; c'est au cours de ces conflits que Julien sera mortellement blessé en 363, défaite à la suite de laquelle l'empereur Jovien conclura une paix honteuse ; l'empereur Valens passera ensuite plusieurs années à tenter de rétablir la situation compromise par son prédécesseur et récupérer les territoires perdus. En insérant l'anecdote de l'ambassadeur étranger et en établissant un lien entre le *climax* des crimes néroniens et les relations de l'empereur avec les Parthes, l'abréviateur faisait donc de Néron un reflet des préoccupations de son temps.

Eutrope

Quelques années après la publication du *Livre des Césars* paraissait un nouvel abrégé, d'inspiration suétonienne à nouveau, connu sous le titre de *Breuiarium historiae Romanae* (ce que les éditeurs français traduisent tantôt par *Bréviaire*, tantôt par *Abrégé d'histoire romaine*). Il est l'œuvre, comme le *Livre des Césars*, d'un membre de la haute administration impériale, Eutrope, qui rédigea son

212.– Aur.-Vict., 5, 3 (la jeunesse n'empêche pas la vertu mais celle-ci se perd si le naturel est corrompu par la licence) ; 5, 10 (une fois que les vices se sont emparés de l'âme, l'homme finit par s'en prendre à ses proches parents).

213.– Aur.-Vict., 5, 2. Sur ce passage, voir *infra*, p. 111-112.

214.– Aur.-Vict., 5, 14.

215.– Cizek 1999, p. 30-32.

216.– Au royaume parthe des Arsacides a succédé l'empire perse des Sassanides en 224-226 de notre ère.

217.– Just., XLI 1, 1.

abrégé en 369 à la demande de l'empereur Valens, pannonien assez peu cultivé et soucieux d'acquérir une connaissance minimale sur Rome.

Néanmoins, alors qu'Aurelius Victor est un moralisateur qui a, comme nous le verrons, adapté la figure de Néron à la démonstration de lois générales, Eutrope fait œuvre d'historien et effectue, au sein des multiples éléments offerts par la *Vita Neronis* de Suétone, des « coupes » moins sévères. Contrairement à Aurelius Victor, Eutrope évoque en effet la prodigalité de Néron, qu'il illustre au moyen de l'anecdote des bains de parfums chauds et froids que prenait l'empereur et des filets dorés qu'il utilisait pour ses parties de pêche[218] ; il ajoute, aux côtés du matricide, le meurtre du frère et de l'épouse et mentionne l'incendie de 64 ap. J.-C.[219]. Eutrope est donc plus complet qu'Aurelius Victor et suit de plus près la relation de Suétone.

Si les projets d'Aurelius Victor et d'Eutrope sont différents, la présentation qui est faite de Néron dans le *Bréviaire* est, comme celle du *Livre des Césars*, tributaire de l'actualité des conflits entre les Romains et les Parthes. Eutrope a notamment conservé, contrairement à Aurelius Victor, l'évocation suétonienne des désastres militaires essuyés par les Romains en Bretagne en 61, face à la reine Boudicca, et en Arménie, où les légions romaines, suite à la défaite de L. Caesennius Paetus à Rhandeia face au Parthe Vologèse, furent en 62 contraintes de passer sous le joug[220] : or ce choix fut sans nul doute motivé par le souvenir de la honteuse capitulation de Jovien en 363 ; le passage des Romains sous le joug en Arménie est par ailleurs rappelé également dans l'ouvrage d'un contemporain d'Eutrope, le *De breuiario rerum gestarum populi Romani*, écrit vers 370 par un certain Rufus – ou Rufius – Festus à la demande, là aussi, de Valens[221]. Eutrope choisit à ce titre de ne pas évoquer le redressement de la situation, alors que sa source Suétone indique que l'Arménie a été récupérée[222].

De manière générale, Eutrope se montre plus sévère que Suétone et Aurelius Victor : c'est ainsi qu'il entame sa notice relative à Néron par l'expression « *imperium et deformauit et diminuit*[223] », « il avilit et affaiblit l'Empire », là où Suétone évoquait les éléments neutres voire positifs du principat néronien et Aurelius Victor le *quinquennium*. La volonté d'Eutrope de faire de Néron un contre-exemple adressé à Valens semble ainsi avoir conduit l'abréviateur à intensifier la vaste entreprise de dénigrement lancée contre Néron au Ier siècle.

Le Pseudo-Aurelius Victor

La tendance à l'exagération se retrouve dans un abrégé d'inspiration païenne composé à l'extrême fin du IVe siècle et longtemps attribué à Aurelius Victor,

218.– Eutr., VII 14, 1.

219.– Eutr., VII 14, 3.

220.– Eutr., VII 14, 4. Sur le désastre de Bretagne, voir Tac., *Agr.* 16 ; *An.* XIV 32-33 ; Suet., *Ner.* 39, 1 ; d'Arménie, voir Tac., *An.* XV 15, 2 ; Suet., *Ner.* 39, 1 ; Ruf., *Brev.* 20, 1 ; Oros., *Hist.* VII 7, 12.

221.– Ruf., *Brev.* 20, 1 : « Néron, le plus infâme empereur que la république romaine eut à souffrir, perdit l'Arménie. Alors, deux légions romaines, envoyées sous le joug par les Parthes, déshonorèrent leur serment, à la plus grande honte de l'armée romaine. »

222.– Suet., *Ner.* 40, 4.

223.– Eutr., VII 14, 1.

l'*Epitome de Caesaribus* (ou *Abrégé des Césars*). Cet ouvrage se présente comme une suite de biographies impériales, d'Auguste à Théodose, inspirées essentiellement, pour le passage qui nous intéresse, de l'abrégé d'Aurelius Victor. De fait, l'auteur de l'*Epitome* conserve la quasi-totalité des actions et des crimes qu'Aurelius Victor attribuait à Néron ; il évoque notamment le fameux *quinquennium Neronis*[224].

Le Pseudo-Aurelius Victor procède cependant, par rapport à la notice du *Livre des Césars*, à des ajouts qui proviennent, directement ou indirectement, de Suétone[225], qu'il se plaît par ailleurs à déformer : il déclare ainsi que Néron fit tuer les maris respectifs d'Octavie et de Poppée, là où le texte de Suétone ne mentionne que le meurtre du mari de la troisième femme de Néron, Statilia Messalina[226] ; il écrit que les Perses (terme par lequel il désigne anachroniquement les Parthes[227]) avaient pour Néron « une telle affection » qu'à sa mort « ils envoyèrent des ambassadeurs demander l'autorisation de lui construire un monument funéraire », là où Suétone ne parle pas d'une telle « affection »[228] ; il affirme, surtout, que Rome entière ainsi que toutes les provinces se réjouirent à l'annonce de la mort de Néron, là où Suétone réduit les manifestations de joie à la ville de Rome[229]. De tels phénomènes de déformation et d'exagération des faits sont caractéristiques de l'évolution de la légende de Néron.

Les évocations ponctuelles de la figure de Néron

Ammien Marcellin et Rutilius Namatianus

À côté de ces ouvrages historiographiques se proposant comme but de donner du principat néronien un panorama certes synthétique mais complet, se trouvent des œuvres qui, si elles ne convoquent la figure de Néron que de manière très ponctuelle, n'en participent pas moins sensiblement à la diffusion de sa légende. Nombreux sont en effet les textes qui, à l'instar de ce qui avait été initié les siècles précédents, utilisent Néron en guise de point de référence dès lors qu'il s'agit de critiquer un personnage perçu comme tyrannique.

Ainsi, dans l'ouvrage historique composé par Ammien Marcellin à la fin du IVe siècle, l'historien, déplorant le sort malheureux du commandant de l'armée d'Orient, Ursicin, grand général victime de l'entourage délétère de Constance II,

224.– Ps. Aur.-Vict., *Epit.* 5, 2.

225.– Voir notamment Ps. Aur.-Vict., *Epit.* 5, 7 : le Sénat ordonne de passer le cou de Néron dans une fourche et de le battre de verges jusqu'à la mort (précision absente chez Aurelius Victor et qui provient de Suet., *Ner.* 49, 2) ; Néron sort alors de Rome avec quatre compagnons (*cf.* Suet., *Ner.* 48, 1 ; Aurelius Victor avait réduit ce nombre à un : Aur.Vict., 5, 16) ; Néron prononce les mots « *nec amicum habeo nec inimicum* » (*cf.* Suet., *Ner.* 47, 5), citation absente chez Aurelius Victor.

226.– Ps. Aur.-Vict., *Epit.* 5, 5 (*cf.* Suet., *Ner.* 35, 1-2).

227.– Cet anachronisme avait de longue date été créé et entretenu par les empereurs romains eux-mêmes (en particulier Marc Aurèle et Caracalla), soucieux de mobiliser la partie grecque de l'Empire contre les Parthes en faisant ressurgir le souvenir des Guerres Médiques, ou celui de la campagne perse d'Alexandre le Grand (à ce sujet, voir Hdn., IV 8-9). L'Empire perse sassanide avait d'autre part, depuis le IIIe siècle ap. J.-C., remplacé l'Empire parthe des Arsacides.

228.– Ps. Aur.-Vict., *Epit.* 5, 8 (trad. M. Festy). *Cf.* Suet., *Ner.* 57, 3.

229.– Ps. Aur.-Vict., *Epit.* 5, 9 (*cf.* Suet., *Ner.* 57, 1).

fait intervenir une comparaison avec le sort de Corbulon, défenseur de l'Empire qui périt « dans le cloaque de l'époque de Néron », « *in colluuione illa Neroniani saeculi* », expression sans doute inspirée de Tacite qui, dans les *Annales*, désigne la cour de Néron au moyen du tour « *illa conluuies*[230] ». Ces quelques mots, tout en ne donnant aucun détail sur le principat néronien, disent cependant beaucoup sur le statut de contre-modèle que le dernier Julio-claudien avait fini par acquérir.

Dans le *De reditu suo*, écrit en 417, le poète païen Rutilius Namatianus fera de la figure de Néron une utilisation similaire : il se sert en effet d'une comparaison avec Néron afin de condamner Stilichon, général romain d'origine vandale à qui Théodose avait, à sa mort, confié la régence de son fils cadet Honorius et que Rutilius accuse d'avoir pactisé avec les barbares et causé la perte de Rome. C'est ainsi que le poète déclare Stilichon plus funeste, « *tristior* », que Néron, car si l'un a tué sa mère, l'autre a frappé la mère du monde, Rome[231].

Une quinzaine d'années plus tôt, Néron était utilisé de façon analogue dans le camp adverse, par un fervent partisan de Stilichon et d'Honorius, le poète chrétien Claudien, qui convoque Néron en guise d'étalon pour mesurer la monstruosité d'Eutrope, le favori du fils aîné de Théodose, Arcadius ; cette fois, ce n'est pas le matricide mais les prestations scéniques de l'empereur qui sont évoquées, le poète se demandant si le théâtre de Néron a déjà offert rien de semblable à Eutrope[232]. De la même manière, dans le *Panégyrique sur le quatrième consulat d'Honorius*, Claudien choisit Néron comme contre-modèle[233]. Quel que soit le camp, païen ou chrétien, Néron s'avère ainsi être le repoussoir par excellence ; il constitue, de ce point de vue, un indéfectible terrain d'entente.

L'Histoire Auguste

C'est ainsi au IVe siècle et à l'aube du Ve que le passage de Néron au statut de contre-modèle absolu trouve son expression la plus nette. D'autres exemples nous sont fournis par la lecture de l'*Histoire Auguste*, suite de biographies d'empereurs et d'usurpateurs inspirées manifestement de la méthode de Suétone et dont la rédaction est généralement située entre la seconde moitié du IVe siècle et le premier quart du Ve ; si le recueil se présente comme l'œuvre de six auteurs, il est communément admis aujourd'hui que l'*Histoire Auguste* est l'œuvre d'un auteur unique issu des milieux traditionalistes païens[234].

230.– Amm., XV 2, 5 (*cf.* Tac., *An.* XIV 15, 3).

231.– Rutil., II 57-60 : « que cessent tous les tourments de Néron dans le Tartare ; qu'une ombre plus funeste épuise les torches du Styx ; l'un a frappé une mortelle, l'autre une immortelle, l'un a frappé sa mère, l'autre la mère du monde. »

232.– Claud., *Eutr.* II 58-63 : « regardez en arrière les crimes qu'offre la lecture des annales de tous les temps, parcourez les siècles anciens en passant les fastes en revue : la Caprée du vieillard monstrueux et le théâtre de Néron offrent-ils rien de semblable ? Un eunuque revêtu du manteau de Romulus s'est assis parmi les lares d'Auguste. »

233.– Claud., *IV Cons. Hon.* 311-315, cité *supra*, p. 11.

234.– Pour un point sur la question, voir Chastagnol 1970 ; Cizek 1995, p. 296-297.

L'*Histoire Auguste*, qui commence avec la biographie d'Hadrien, ne fait presque jamais référence à des détails précis du principat néronien[235] ; la figure de Néron n'en est pas moins convoquée à de très nombreuses reprises. Car le dernier Julio-claudien est, dans l'*Histoire Auguste*, le type même de l'empereur monstrueux et détestable : c'est lui que l'auteur convoque comme point de référence dès lors qu'il s'agit de condamner un tyran.

D'après le biographe de Marc-Aurèle, on racontait ainsi que « ce dernier souhaitait la mort de son fils, de peur, comme il le disait lui-même, que celui-ci ne devînt semblable à Néron, Caligula ou Domitien[236] » ; on peut également lire que le Sénat, à la mort de Commode, déclara ce dernier « plus cruel que Domitien, plus souillé que Néron », « *saeuior Domitiano, impurior Nerone*[237] ». Lucius Verus, dont sont décrites les nuits de débauche et de rixes, est qualifié de « Néron, moins la cruauté et les outrages », « *Nero praeter crudelitatem et ludibria*[238] ». Élagabal, quant à lui, est présenté à maintes reprises comme cherchant à rivaliser avec Néron dans le domaine de la *luxuria*[239].

Il y a plus : dans les très nombreuses listes de bons et de mauvais empereurs que l'auteur de l'*Histoire Auguste* se plaît à établir, Néron fait invariablement partie des canons de *pessimi*, alors que des tyrans comme Caligula ou Domitien n'apparaissent pas systématiquement[240] : Néron est véritablement, à l'aube du Ve siècle, le Tyran par excellence.

Du IVe siècle au début du Ve : la perspective chrétienne

Parallèlement aux jugements païens, inspirés majoritairement de Suétone et consacrant Néron au rang de tyran-type, se développa, dans les cercles chrétiens, une intense activité diffamatoire à l'encontre du dernier Julio-claudien, sur fond de querelles et de polémiques diverses. Le IVe siècle fut, de fait, marqué par d'âpres conflits entre paganisme et christianisme : si l'on résume et schématise, se succédèrent ainsi la « Grande Persécution » des Chrétiens ordonnée par

235.– Les seules exceptions sont *HA, Alb.* 13, 8 (allusion à la condamnation de Néron comme *hostis publicus* en 68) ; *Hel.* 31, 5 (où Élagabal, qui se déplace avec jusqu'à six cents voitures, allègue que Néron voyageait bien avec cinq cents carrosses ; *cf.* Suet., *Ner.* 30, 8, où il est cependant question de mille voitures) ; *Aur.* 21, 11 (Néron a annexé le Pont Polémoniaque et les Alpes Cottiennes et agrandi le *pomoerium* – ce qui est une erreur, due à l'ambiguïté d'Aur.-Vict., 5, 2).

236.– *HA.*, *M. Aur.* 28, 10.

237.– *HA.*, *Comm.* 19, 2.

238.– *HA.*, *Ver.* 10, 8. Voir aussi *Ver.* 4, 6.

239.– *HA.*, *Hel.* 18, 4 ; 31, 5 ; 33, 1 ; *Alex.* 9, 4.

240.– *HA.*, *M. Aur.* 28, 10 (Néron, Caligula, Domitien) ; *Ver.* 4, 6 (Caligula, Néron, Vitellius) ; *Comm.* 19, 2 (Domitien, Néron) ; *Avid.* 8, 4-5 (Néron, Caligula, Othon, Vitellius, Pertinax, Galba) ; *Alb.* 13, 5 (Vitellius, Néron, Domitien) ; *Hel.* 1, 1 (Caligula, Néron, Vitellius) ; *Hel.* 18, 4 (Néron, Othon, Vitellius) ; *Hel.* 33, 1 (Tibère, Caligula, Néron) ; *Hel.* 34, 1 (Néron, Vitellius, Caligula) ; *Alex.* 9, 4 (Néron, Vitellius, Commode) ; *Aur.* 42, 6 (Vitellius, Caligula, Néron, Maximin, Philippe l'Arabe) ; *Tac.* 6, 4 (Néron, Élagabal, Commode) ; *Car.* 1, 3 (Domitien, Vitellius, Néron) ; *Car.* 3, 2-8 (Néron, Domitien, Commode, les Sévères sauf Septime, Gallien, Carin). La seule exception est *Alex.* 65, 5, où le contre-modèle choisi est Domitien et où la figure de Néron n'est pas convoquée.

Dioclétien, la tolérance envers le christianisme initiée par Constantin (dont les fils, Constant et Constance II, durcirent la politique en multipliant les mesures hostiles au paganisme), puis la victoire finale de la religion chrétienne, après le bref répit que le court règne de Julien l'Apostat laissa aux païens ; à cela s'ajoutent les tensions intérieures, entre nicéens et arianistes notamment, auxquels les Chrétiens durent faire face. Un contexte hautement polémique, donc.

Les discours historiographiques

D'Eusèbe à Orose : Néron le persécuteur

La condamnation de Néron, chez les auteurs chrétiens du IVe siècle et du début du Ve, va ainsi toujours s'articuler à la thématique de la persécution, qui constitue alors un problème d'une brûlante actualité.

La réécriture de la geste de Néron par Eusèbe – qui avait subi la terrible persécution de Dioclétien – dans l'*Histoire ecclésiastique*, écrite avant 312 pour sa première forme, témoigne du phénomène. L'historien ouvre en effet le chapitre 25 du livre II en écrivant que, « alors que son pouvoir était déjà affermi, Néron, qui en était venu à des actions sacrilèges, s'arma contre la piété même due au Dieu de l'univers[241] ». Puis il résume ses principaux crimes :

> « Écrire quelle était la méchanceté de cet homme **ne relèverait pas de la présente étude** : étant donné que **nombreux sont ceux qui ont laissé sur ce qui le concerne des récits très précis**, il est permis à qui le souhaite d'examiner chez eux la grossièreté de la **folie** de cet homme insensé qui, laissant sans raison des milliers de morts sur son chemin, en vint à une telle soif de meurtres qu'il n'épargna pas même ses familiers et ses amis et qu'**il fit périr de la même manière mère, frère et sœur, femme ainsi que mille autres personnes qui lui étaient unies par le sang** par des genres de mort variés, comme s'il s'agissait d'ennemis et d'adversaires. » (Eus., *Hist. eccl.* II 25, 2)

Ce récit est manifestement inspiré de Flavius Josèphe : la volonté de resserrer le cadre de l'étude sur ce qui concerne les Chrétiens, la mention de la multiplicité des récits relatifs au principat néronien, ce qui dispense l'auteur d'en dire davantage, la référence à la démence de l'empereur, suivie du rappel de ses parricides, trouvent en effet une correspondance exacte dans l'extrait de la *Guerre des Juifs* que nous avons cité plus haut[242].

Cependant, on constate que là où Flavius Josèphe clôturait sa synthèse par la mention des prestations scéniques, Eusèbe tait ce dernier aspect pour ne retenir que le motif de la cruauté, qu'il exagère (les victimes de Néron se comptent par « milliers ») et dramatise (les meurtres des nobles personnages tels que mentionnés chez Josèphe sont remplacés par ceux de personnes unies à Néron par le sang) : le premier persécuteur des Chrétiens ne pouvant être qu'un bourreau sanguinaire, Eusèbe fait de Néron une bête assoiffée de carnage s'abreuvant dans sa propre famille. Tout en reprenant les traditions païennes relatives à Néron, Eusèbe est donc conduit par son optique prochrétienne à réélaborer le canon

241.– Eus., *Hist. eccl.* II 25, 1.
242.– Jos., *B. J.* II 250-251 (voir *supra*, p. 30). Au sujet de ces notices, voir Lefebvre 2016.

flavien des crimes néroniens et à exacerber, comme Tertullien ou Commodien l'avaient fait avant lui, le motif de la férocité.

Le même processus apparaît chez un contemporain d'Eusèbe, Lactance, qui nous fournit le cas le plus flagrant de réinterprétation de la vie de Néron à la lumière de son action antichrétienne. Dans son *De mortibus persecutorum*, œuvre polémique achevée en 316 et qui raconte les morts affreuses dont Dieu a frappé les empereurs persécuteurs[243], Lactance, qui commence son énumération, conformément à la chronologie de Tertullien, par Néron, présente en effet la chute de celui-ci comme la conséquence du martyre de Pierre et de Paul :

> « Il fut le premier de tous ceux qui persécutèrent les serviteurs de Dieu : il fit crucifier Pierre et décapiter Paul. Mais ce ne fut pas impunément, car Dieu eut égard aux souffrances de son peuple. Aussi, ce tyran effréné, déchu de la puissance suprême, renversé du haut de sa grandeur, disparut soudain : on ne put même pas découvrir sur terre la sépulture de cette bête malfaisante. » (Lact., *Mort.* 2, 6-7 ; trad. J. Moreau)

La lecture rétrospective de la mort de Néron par l'auteur chrétien fait de celle-ci un châtiment infligé par Dieu en punition des attaques contre les fidèles du Christ. Le destin de Néron est devenu une preuve du bien-fondé de la religion chrétienne.

La *Chronique* de Sulpice Sévère, ouvrage historiographique racontant l'histoire des peuples juif puis chrétien depuis la création du monde jusqu'en 400 ap. J.-C. et écrit entre 400 et 403[244], va perpétuer cette vision déformée par la tentation apologétique. En effet, l'ouvrage étant centré uniquement sur ce qui intéresse l'histoire chrétienne, l'auteur retient essentiellement de la geste de Néron l'épisode de la persécution des Chrétiens et attribue à l'empereur, de manière tout à fait traditionnelle, les martyres de Pierre et de Paul[245].

Sulpice Sévère est d'ailleurs l'auteur chrétien qui donne de l'action intentée par Néron contre les fidèles du Christ le récit le plus détaillé : il emprunte en effet sa description aux *Annales* tacitéennes, qu'il cite presque mot pour mot[246] – à moins, comme le pensent certains chercheurs[247], que le passage tacitéen ne soit un « faux ». Sulpice Sévère est en tout cas le seul, parmi les historiens tardifs, à ne pas s'inspirer de Suétone. Il est aussi le seul, parmi les auteurs chrétiens, à établir un lien entre l'incendie de Rome et la persécution, et à faire à ce titre des Chrétiens les boucs émissaires innocents d'un empereur qui cherchait à détourner sur d'autres la haine que l'on avait à son égard. Seule la onzième lettre de la *Correspondance de Sénèque et de Paul*, écrit apocryphe chrétien composé vraisemblablement au IVe siècle, établit également ce lien.

243.– Lact., *Mort.* 1, 5-8.
244.– Sulpice Sévère, *Chroniques*, éd. de Senneville-Grave, p. 12-16.
245.– Sulp. Sev., *Chron.* II 28-29. Sulpice Sévère évoque également le mariage de Néron et de Pythagoras ; il est d'ailleurs, avant Orose, le seul auteur chrétien à le faire.
246.– Comparer Tac., *An.* XV 44, 4 et Sulp. Sev., *Chron.* II 29, 1. Comparer aussi Tac., *An.* XV 37, 4 et Sulp. Sev., *Chron.* II 28, 1 (description identique du mariage avec Pythagoras).
247.– À la suite de Hochard 1884.

Les visées prochrétiennes de Sulpice Sévère le conduisent par ailleurs, à l'instar de Tertullien ou d'Eusèbe, à assimiler Néron à un animal féroce : il le qualifie en effet de « plus abject des bêtes sauvages », « *inmanium bestiarum sordidissimus*[248] ». Il soutient en outre que l'on ne retrouva jamais le corps de l'empereur et, souscrivant ainsi à l'opinion selon laquelle Néron reviendra à la fin des temps, reprend à son compte la lecture de l'*Apocalypse de Jean* qui fait du motif de la guérison de la plaie de la Bête une allusion à la résurrection du dernier Julio-claudien[249].

Des phénomènes similaires se laissent observer chez Orose[250], auteur d'un ouvrage historique en sept livres, l'*Historia aduersus paganos*, écrit au lendemain de la prise de Rome par Alaric à la demande d'Augustin, qui souhaitait compléter la *Cité de Dieu* d'arguments supplémentaires et avait confié à Orose la tâche de dresser la liste des guerres, catastrophes naturelles et autres désastres ayant marqué l'histoire du monde depuis son origine – tâche avec laquelle Orose prit cependant bien des libertés, car bien loin de rédiger une simple liste, il entreprit de composer, dans une optique chrétienne et apologétique, une histoire universelle où il cherchait à prouver l'intervention de Dieu dans l'histoire en faisant des malheurs de l'humanité des châtiments divins dus aux péchés des hommes.

Comme chez ses prédécesseurs, donc, on retrouve chez Orose l'assimilation de Néron à une bête fauve : l'historien déclare en effet que Néron « fut rendu sauvage par une telle rage de cruauté », « *crudelitatis autem rabie ita efferatus est*[251] », qu'il tua nombre de sénateurs et de chevaliers et surtout ses parents et ses proches. On y retrouve aussi et bien sûr les motifs de la persécution et du martyre de Pierre et de Paul[252]. Enfin, si la notice orosienne consacrée à Néron s'inspire ostensiblement de Suétone, s'inscrivant ainsi dans la veine païenne, les visées prochrétiennes du disciple d'Augustin ont cependant entraîné une requalification en profondeur des crimes néroniens ; nous aurons l'occasion d'y revenir en détails[253].

Les exceptions

Au sein de la branche chrétienne du développement de la légende, laquelle a accordé, comme nous venons de le voir et sans grande surprise, une place centrale à la figure du persécuteur sanguinaire, il convient de faire un sort particulier aux mentions de Néron contenues dans l'ouvrage du poète chrétien Ausone connu sous le titre *De duodecim Caesaribus per Suetonium Tranquillum scriptis*. Ce

248.– Sulp. Sev., *Chron.* II 28, 1.

249.– Sulp. Sev., *Chron.* II 29, 3.

250.– Pour les mentions de Néron chez Orose, voir surtout *Hist.* VII 7. Voir aussi VII 12, 4 (incendie de la *domus aurea*, assimilé à un châtiment divin) ; VII 27, 4 (rapprochement entre le règne de Néron et la première plaie d'Égypte) ; VII 39, 16 (en réponse aux païens qui rendent les Chrétiens responsables de l'incendie de Rome par Alaric, Orose rappelle que le grand incendie de 64 ap. J.-C. eut lieu sous un empereur païen). Le nom de Néron est par ailleurs souvent utilisé par Orose afin de dater les persécutions (*Hist.* VII 10, 5 ; 12, 3 ; 15, 4 ; 17, 4 ; 19, 1 ; 21, 2 ; 22, 3 ; 23, 6 ; 25, 13).

251.– Oros., *Hist.* VII 7, 9.

252.– Oros., *Hist.* VII 7, 10.

253.– Voir *infra*, p. 83-84.

poème, qu'Ausone adresse à son fils Hesperius et qui résume brièvement la vie des premiers empereurs (ce qui explique que nous l'ayons « rangé » parmi les discours historiographiques), se compose d'une série de vers (les *Monosticha*) présentant de manière synthétique l'ordre de succession des premiers maîtres de Rome (de César à Domitien) ainsi que la durée de leur règne et leur mort, suivie d'une série de pièces (les *Tetrasticha*) résumant chacune la vie des premiers empereurs, auxquels Ausone ajoute les Antonins et les Sévères (nous ne possédons cependant pas la fin de l'œuvre).

Si Ausone est bien un auteur chrétien, nulle part dans cette œuvre, cependant, ne transparaît de tonalité prochrétienne : comme l'indique le titre de l'ouvrage, le poète reste entièrement sur le terrain, païen, de Suétone. Les seuls éléments qu'Ausone sélectionne, dans les quelques vers qu'il consacre au dernier Julio-claudien, sont ainsi l'incontournable matricide, l'épisode du suicide et, de manière très allusive, de multiples crimes que l'auteur ne prend pas la peine de préciser, renvoyant, pour plus de complément, à Suétone[254]. Ici, pas de Néron Antéchrist, ni de bourreau des apôtres.

Il en va de même dans la *Chronique* de Jérôme, adaptation latine de la *Chronique* d'Eusèbe de Césarée et qui consiste en une liste d'événements présentés de façon extrêmement concise et suivant un ordre strictement chronologique, depuis la Création jusqu'au IVe siècle. Jérôme ne s'est néanmoins pas contenté de traduire l'ouvrage d'Eusèbe : il l'a aussi complété et augmenté. Le passage consacré à Néron[255] est de fait, à maints endroits, un calque exact du texte d'Eutrope (et, par son intermédiaire, de Suétone), dont Eusèbe ne pouvait, bien sûr, avoir connaissance[256].

Du même coup, la *Chronique* hiéronymienne constitue, là encore, une exception au sein de l'historiographie chrétienne : si Jérôme y mentionne bien la mort de Pierre et de Paul dans ce qui fut la première persécution[257], sa présentation du dernier Julio-claudien est en tout point conforme à celle des abréviateurs païens. Jérôme dresse ainsi, des crimes néroniens, la liste suivante, d'ailleurs particulièrement riche : sont évoqués le matricide, le meurtre de Domitia Lepida (la tante de Néron), ceux d'Octavie, de Lucain, de Sénèque et de nombreux nobles, la répression de la conjuration de Pison, la prodigalité de l'empereur et sa passion pour le luxe (illustrée notamment par la coutume néronienne de pêcher

254.– Aus., *Caes.*, *Mon.* 35 : « le matricide Néron succomba au coup de sa propre épée » ; *Caes.*, *Tetr.* 27-28 : « Autant la piété compte-t-elle de noms, autant y a-t-il de crimes dans sa vie. / Apprends-les de Suétone : mais leur souvenir répugne. »

255.– Hier., *Chron.*, p. 181-186.

256.– Comparer par exemple Eutr., VII 14, 1 et Hier, *Chron.*, p. 182g (parties de pêche et bains néroniens) ; Eutr., VII 14, 2 et Hier, *Chron.*, p. 182h, 183e, 184d et f (prestations scéniques) ; Eutr., VII 14, 3 et Hier, *Chron.*, p. 183g (incendie de Rome de manière à jouir du spectacle offert jadis par Troie en flammes) ; Eutr., VII 14, 5 et Hier, *Chron.*, p. 184b (création de deux provinces, le Pont Polémoniaque et les Alpes Cottiennes) ; Eutr., VII 15, 2 et Hier, *Chron.*, p. 183d (édification des thermes de Néron). Jérôme donne également des précisions qui sont absentes de l'*Abrégé* d'Eutrope (tremblements de terre ; morts de Sénèque et de Lucain ; exil de Cornutus). Jérôme a donc, à côté de l'ouvrage d'Eutrope, eu recours à une autre source.

257.– Hier, *Chron.*, p. 185c. Voir aussi Hier., *Vir. ill.* 1, 1 ; 5, 8.

avec des filets dorés), la participation impériale, en Italie et en Grèce, à des spectacles et des concours de citharédie, l'incendie de Rome, le bannissement du philosophe Cornutus et enfin le suicide du *princeps*. La *Chronique* hiérony-mienne constitue de ce fait le témoignage tardif le plus complet sur Néron.

Les autres discours

Hilaire de Poitiers

Mais revenons à la « norme », en l'occurrence au phénomène chrétien de sujétion systématique de la représentation de Néron à des visées polémiques et apologétiques. C'est dans les textes non historiographiques qu'il est le plus net. Dans le *Contre Constance* d'Hilaire de Poitiers notamment, la figure de Néron, lequel est convoqué en tant que chef de file des persécuteurs, sert à condamner plus sûrement l'adversaire.

Au milieu du IVe siècle, Constance II, le fils de Constantin, devient, après l'élimination de Magnence, le seul maître de l'Empire romain. Or Constance est acquis aux doctrines d'Arius et veut rétablir l'unité dans ses États : s'ensuit alors une persécution contre les évêques et les prêtres fidèles à la foi de Nicée et dont Hilaire fait partie. C'est dans ce contexte qu'Hilaire s'adresse à Constance, dont il présente la persécution comme d'autant plus terrible qu'elle vient de l'intérieur, refuse le titre de martyrs aux persécutés et tue non pas les corps mais les âmes.

Or, afin d'appuyer sa condamnation, Hilaire déclare qu'il aurait voulu vivre « à l'époque de Néron ou de Dèce », « *Neronianis Decianisue temporibus*[258] », car alors, face à des ennemis déclarés, il aurait pu subir le martyre et les fidèles auraient été sûrs qu'il s'agissait d'une persécution. Plus loin, Hilaire met en parallèle la persécution de Constance avec celles de Néron, de Dèce et du tétrarque Galère :

> « Je crie à ta face, Constance, ce que j'aurais déclaré à Néron, ce que Dèce et Maximien Galère auraient entendu de ma bouche : tu combats contre Dieu, tu te déchaînes contre l'Église, tu persécutes les saints, tu hais les prédicateurs du Christ, tu anéantis la religion, tyran non plus en matière profane mais en matière religieuse. » (Hil., *C. Const.* 7 ; trad. A. Rocher, légèrement modifiée)

Comme on peut le voir, l'action de Néron (comme celle de Constance) est ici assimilée à une véritable théomachie destinée à mettre à bas la religion chrétienne, ce qu'en réalité elle ne fut pas (nous aurons l'occasion d'y revenir[259]) : la lecture apologétique chrétienne de la geste néronienne en a modifié le sens. Hilaire ajoute que les Chrétiens sont même « davantage redevables à [la] cruauté [de] Néron, Dèce, Galère. En effet par [eux] [ils ont] vaincu le Diable » en recueillant le sang sacré des martyrs, ce qui ne leur est pas permis sous Constance[260].

258.– Hil., *C. Const.* 4.
259.– Voir *infra*, p. 150-152.
260.– Hil., *C. Const.* 8.

Hilaire présente donc Constance comme pire que Néron, lequel fait d'ailleurs, de ce point de vue, l'objet d'un extraordinaire consensus entre païens et Chrétiens : nous avons vu que la mise en parallèle de Néron et de Constance II sera utilisée aussi par le païen Ammien Marcellin[261]. Or la force de l'attaque, qui sera reprise par Sulpice Sévère[262], ne se comprend que si l'on considère qu'Hilaire tenait le dernier Julio-claudien comme le Monstre par excellence : le texte de l'évêque illustre donc, quelques années avant l'*Histoire Auguste*, le passage définitif de Néron au statut de figure dont le nom charrie des connotations terribles qui se passent de commentaire. L'inclusion de Néron dans la liste des plus grands bourreaux que la secte chrétienne ait jamais connus, Dèce, la « bête exécrable[263] » à qui l'on doit la première persécution en règle et légalisée des Chrétiens, et Galère, instigateur de la terrible persécution de 302-304, signale d'ailleurs, de façon tout à fait significative, l'importance que la figure de Néron, en tant que *primus persecutor*, avait fini par revêtir au sein de l'imaginaire chrétien.

Jean Chrysostome

L'œuvre de Jean Chrysostome, qui vécut dans la seconde moitié du IVe siècle de notre ère et médita toute sa vie les écrits de Paul (ce qui l'amène souvent à évoquer Néron, sous le règne duquel Paul passait traditionnellement pour avoir été martyrisé), témoigne du même phénomène de réduction de la figure néronienne à la thématique de la persécution et de la féroce cruauté.

La volonté de rehausser le prestige de Paul et d'affirmer la force de l'Église face à ses adversaires pousse ainsi Jean Chrysostome, à l'instar de ses homologues chrétiens et comme le fera encore, au début du Ve siècle, le poète Prudence[264], à présenter avant tout Néron comme champion de la bestialité : il le qualifie ainsi de « bête sauvage », « θηρίον », mue par la colère, « θυμός » ou « ὀργὴν » ; il le dit « cruel », « ὠμὸς », et évoque « la sauvagerie et la violence de son pouvoir », « τὸ θηριῶδες καὶ ἰσχυρὸν τῆς βασιλείας αὐτοῦ » ; il rappelle qu'il est considéré par tous « comme un véritable fléau et un démon sauvage », « ὥσπερ ὄντως λυμεὼν καὶ δαίμων ἄγριος »[265]. Il considère par ailleurs qu'il est le type

261.– Voir *supra*, p. 49-50.

262.– Sulp. Sev., *Ep.* II 9 : « S'il lui avait été permis, au temps de Néron ou de Dèce, de combattre dans les grandes luttes qui eurent lieu alors, eh bien, j'en atteste le Dieu du ciel et de la terre, il serait spontanément monté sur le chevalet de torture, il se serait de lui-même jeté dans le feu et il aurait, de manière à égaler les jeunes Hébreux, chanté l'hymne du Seigneur bien que dans les masses de flammes, au milieu de la fournaise. » Sulpice Sévère désigne ici Martin de Tours.

263.– Lact., *Mort.* 4 : « *execrabile animal Decius* ».

264.– Prud., *Sym.* II 669-671 : « [...] Néron, le premier, après avoir fait périr sa mère, s'est abreuvé du sang des apôtres, m'a souillée du massacre des saints et m'a marquée, cruel, au fer de son propre forfait. » (trad. M. Lavarenne, légèrement modifiée) ; *Perist.* XII 23-24 : « Néron vomit contre la gorge de Paul sa fureur bouillonnante, il ordonne que l'on frappe le maître des gentils. »

265.– Chrys., *Hom. Paul.* IV ; *Hom. ep. Phil.* II 3 ; *Hom. 2 ep. Tim.* IV 3 et X 2 ; *Oppug. monas. vit.* I 3.

de l'Antéchrist, dont la méchanceté ne sera guère supérieure à celle du dernier Julio-claudien[266].

Néron a surtout, chez Jean Chrysostome, complètement perdu ses caractéristiques individuelles : il est devenu une figure complètement déconnectée de sa réalité historique primitive et susceptible de revêtir des formes nouvelles en fonction du contexte. Cela est particulièrement net dans la *Quatrième homélie sur la deuxième épître à Timothée*. Jean Chrysostome, qui oppose la gloire d'ici-bas, qui n'est qu'ignominie, à la gloire aux cieux qui est la seule véritable, y déclare en effet que Néron allait à la guerre couvert d'or et de pierreries, qu'il était appelé maître de la mer et de la terre, que tous, sages et rois, le redoutaient et l'honoraient comme un dieu, que les Grecs, les Barbares, les Scythes et les nations les plus reculées le célébraient à l'envi[267] : ces éléments sont inédits et l'on a peine à reconnaître le membre de la dynastie julio-claudienne. Jean Chrysostome va jusqu'à ajouter que Néron était ceint d'un diadème : de ce point de vue, Néron a bien davantage l'allure d'un empereur du IVe siècle que d'un *princeps* du Haut-Empire.

Même quand la caractérisation de Néron par Jean Chrysostome semble conforme à ce qui était généralement admis par les païens (Néron inventa des nouvelles formes de débauche[268] ; ravissait les biens de tous, mettait à mal les mariages et donnait en spectacle toutes sortes de vices[269] ; surpassait tous les hommes en perversité[270]), les accusations formulées restent floues et rien ne permet de reconnaître précisément le Néron « historique » : les atteintes à la pudeur, au mariage, à la vertu et aux biens d'autrui semblent moins des références à des crimes précis que Néron passait pour avoir commis que les vices traditionnellement combattus par les Chrétiens : le Néron de Jean Chrysostome est devenu l'incarnation de tout ce que la morale chrétienne réprouve.

Augustin

La production littéraire d'Augustin, qui vient, du point de vue chronologique, clore notre corpus, constitue aussi une somme dont l'analyse va nous permettre de faire la synthèse des tendances principales de l'évolution de la légende de Néron chez les auteurs chrétiens.

D'une part, en qualifiant Néron d'« esclave des idoles », « *seruus idolorum* », et d'« assassin des apôtres », « *interfector apostolorum*[271] », Augustin sanctionne

266.– Chrys., *Hom. 2 ep. Thess.* IV 1 : « En effet, s'il s'est trouvé avant cette époque (*i. e.* la fin des temps), nous dit Paul, un homme qui, pour ce qui est de la méchanceté, n'était guère inférieur à l'Antéchrist, faut-il s'étonner de l'existence à venir de celui-ci ? » Pour Jean Chrysostome, Néron n'est pas l'Antéchrist ; il ne va pas non plus revenir annoncer son règne. C'est de son vivant qu'il a été le type de l'Antéchrist, selon la formule de la typologie donnée par Paul pour l'Ancien Testament (*1 Cor.* 10, 11).

267.– Chrys., *Hom. 2 ep. Tim.* X 3-4.

268.– Chrys., *Oppug. monas. vit.* I 3.

269.– Chrys., *Prof. evang.* 4.

270.– Chrys., *Hom. Matth.* XXXIII.

271.– Aug., *Serm.* 296, 6. Dans les *Miscellanea Agostiniana*, que nous utilisons ici, le sermon augustinien habituellement connu sous le numéro 296 (*PL* 38, col. 1352-1359) est présenté sous le numéro 133. Nous avons cependant préféré conserver sa dénomination traditionnelle.

la tradition imputant à Néron le martyre de Pierre et de Paul et témoigne de la « spécialisation » de la figure de Néron à l'œuvre chez les auteurs chrétiens, lesquels firent du dernier Julio-claudien le champion du paganisme et le type même du bourreau ; Augustin convoque à ce titre la thèse (qu'il réfute d'ailleurs) selon laquelle Néron fut le *primus persecutor* de la secte chrétienne[272].

La lecture de la *Cité de Dieu* confirme, d'autre part, que Néron est devenu l'un des contre-modèles favoris des auteurs tardifs. Augustin, déclarant que Dieu a toujours de bonnes raisons de répartir les royaumes terrestres comme il le fait, oppose ainsi, au livre V, deux listes de chefs en une série de couples antithétiques, Marius et César, Auguste et Néron, Vespasien / Titus et Domitien, Constantin et Julien l'Apostat[273] : c'est donc Néron qui est choisi afin de représenter les « tyrans » julio-claudiens. De la même manière, dans le *Sermon* 296, Augustin convoque, pour le comparer à l'incendie de Rome par Alaric en 410 de notre ère, l'incendie qui eut lieu sous Néron en 64[274] : le règne de Néron est devenu une mine de précédents exemplaires.

Par ailleurs, l'œuvre augustinienne témoigne de la nouveauté majeure, au sein de la légende, qu'a entraînée l'introduction du point de vue chrétien : l'apparition de la thématique de Néron-Antéchrist, croyance présentant deux variantes (Néron est bien mort mais ressuscitera pour être l'Antéchrist / il n'a jamais péri mais a été enlevé et caché, jusqu'au moment où il sera remis en possession de son royaume) qu'Augustin prend soin de résumer et de contester dans la *Cité de Dieu*[275], preuve de leur importante diffusion et de l'échec des élites savantes à contrebalancer les croyances populaires.

Au-delà des nouveautés apportées par l'introduction de l'optique chrétienne, la légende de Néron, sourdement mais sûrement, a été marquée au fil des siècles par divers phénomènes, qu'il nous reste désormais à examiner ici : fluctuations diverses étant venues infléchir, en fonction des contextes et des besoins, la signification de la figure de Néron, tantôt monstre terrible, champion de la cruauté, tantôt figure ridicule, symbole d'abjection et d'ignominie ; apparition d'éléments inédits, erreurs commises, motifs exagérés ; passage, surtout, du statut d'individu historiquement attesté, Néron, à néron, type et nom commun vidé de toute individualité.

272.– Aug., *Civ.* XVIII, 339 : « Pourquoi donc croient-ils (*i. e.* ceux estimant que l'Église subira dix persécutions) devoir commencer par Néron, alors que l'Église a progressé jusqu'à l'époque de Néron à travers les plus terribles persécutions, qu'il serait trop long de décrire en détail ? »

273.– Aug., *Civ.* V 233.

274.– Aug., *Serm.* 296, 6.

275.– Aug., *Civ.* XX 450 : « [...] plusieurs conjecturent que lui-même [*i. e.* Néron] ressuscitera pour être l'Antéchrist ; d'autres pensent qu'il n'a pas été mis à mort, mais plutôt enlevé pour faire croire à sa mort ; il serait tenu caché, vivant dans la force de l'âge qu'il avait quand on l'a cru mort, jusqu'à ce qu'il se révèle en son temps pour être remis en possession de son royaume. Mais l'extrême témérité de ceux qui le pensent me jette dans le plus vif étonnement » (trad. G. Combès).

Chapitre deux. Les mutations du monstre

Une figure à géométrie variable

La geste de Néron, entre farce et tragédie

La présence d'un intertexte tragique

Parricides, inceste, violences, destructions, sur fond de complots et de manigances : la geste de Néron offre un formidable potentiel tragique, parfaitement exploité par l'auteur de l'*Octavie* et sensible également dans la mise en récit de la vie de Néron par Tacite.

L'écriture tragique de ce dernier ayant fait l'objet d'études multiples, notamment celle de F. Galtier[1], nous nous en tiendrons aux deux exemples les plus significatifs à cet égard : le récit tacitéen de la mort d'Octavie et celui du meurtre d'Agrippine. Le pathétique exacerbé de la scène finale du livre XIV des *Annales*, où sont décrits l'exil et la fin d'Octavie, confère en effet indéniablement à cet épisode un air de tragédie, qui transparaît clairement dans le passage où Tacite expose les pensées et la compassion des témoins assistant au départ de la jeune femme :

> « Nulle autre exilée n'inspira aux yeux des témoins une plus grande compassion. Certains se rappelaient encore Agrippine, chassée par Tibère, et le souvenir plus récent de Julie, chassée par Claude, se présentait à leur esprit ; mais elles avaient, elles, été frappées dans la force de l'âge ; elles avaient connu quelques jours heureux qui soulageaient, par le souvenir d'un sort jadis meilleur, la rigueur du moment. Pour Octavie, d'abord, le jour des noces fut comme des funérailles : elle avait été amenée dans une demeure où elle n'allait trouver que des sujets de deuil, un père et aussitôt après un frère enlevés par le poison ; ensuite, une servante plus puissante que sa maîtresse, et Poppée n'étant épousée que pour la perte de la femme précédente ; enfin, une accusation plus pénible que n'importe quel trépas. » (Tac., *An.* XIV 63, 2-3)

1.– Galtier 2011.

R. Ferri a montré que Tacite s'était sans nul doute inspiré de l'*Octavie* lors de la rédaction de cette scène[2]. Le passage cité ci-dessus est ainsi une adaptation du *commos* final de l'*Octavie*, où l'on voit l'héroïne partir pour son lieu d'exil et le chœur tenter de la consoler :

> « Que raffermissent ton cœur les exemples, déjà nombreux, qu'a offerts votre maison : en quoi la Fortune est-elle plus cruelle à ton égard ? Toi, présente à notre mémoire, mère de si nombreux enfants, fille d'Agrippa, bru d'Auguste, épouse d'un César, toi dont le nom brilla avec l'éclat dans l'univers tout entier, maintes fois tu as porté et mis au monde des gages de paix, et peu après tu as souffert l'exil, les coups, les chaînes cruelles, les deuils, puis enfin la mort, après de longues tortures. Livie, femme de Drusus, épouse et mère heureuse, s'est précipitée vers un crime sauvage et son propre châtiment. Julie a suivi les destins de sa mère, mais c'est après une longue période de temps qu'elle a été tuée par le glaive, sans être pour autant l'objet d'aucune accusation. Quel ne fut pas jadis le pouvoir de ta mère, qui dirigea le palais du prince, aimée de son mari, puissante par ses maternités. Soumise à son serviteur, elle tomba sous le glaive d'un cruel soldat. Et celle qui eut le droit d'espérer le royaume du ciel, la mère si puissante de Néron ? D'abord mise à mal par les mains meurtrières d'un rameur, bientôt après longuement déchirée par le glaive, n'a-t-elle pas été terrassée, victime de la sauvagerie de son fils ? » (Ps. Sen., *Oct.* 929-957 ; trad. F.-R. Chaumartin)

En effet, dans les deux passages, l'auteur a recours à des *exempla* tirés de l'histoire de Rome : chez Tacite, les témoins rappellent le souvenir d'Agrippine l'Aînée, bannie par Tibère, et de Julie, victime de Claude ; ces deux exemples sont aussi exploités dans l'*Octavie*, où le chœur ajoute les destins de l'épouse de Drusus II, Livilla, de Messaline et d'Agrippine la Jeune. Par ailleurs, l'assimilation par Tacite du mariage d'Octavie à des « funérailles » se trouvait déjà, là aussi, dans l'*Octavie*[3] ; en outre, au moment de mourir, l'Octavie de Tacite proteste qu'elle est seulement la sœur de l'empereur, « *tantum sororem*[4] » : de la même manière, dans la pièce du Pseudo-Sénèque, elle se disait « la sœur du prince, non son épouse », « *soror Augusti, non uxor*[5] ».

Mais c'est sans nul doute dans le récit tacitéen de la mort d'Agrippine, lequel couvre les premiers chapitres du livre XIV des *Annales*, qu'un intertexte tragique se laisse le mieux déceler[6]. C. Monteleone a ainsi noté que Tacite avait agrémenté ces chapitres d'une foule de réminiscences de scènes ou de vers tragiques latins[7]. Les principaux échos sont les suivants : l'exclamation

2.– Ferri 1998, p. 339-356.
3.– Ps. Sen., *Oct.* 23-24. Il s'agit en fait là d'un *topos* littéraire (voir Sen., *Œd.* 644 ; Ov., *H.* 6, 45-48 ; *M.* VI 428-432 ; Virg., *En.* VII 341-399).
4.– Tac., *An.* XIV 64, 1.
5.– Ps. Sen., *Oct.* 658.
6.– Outre les articles cités *infra*, voir notamment Quinn 1963, p. 123-129 ; Dawson 1969, p. 261-267 ; Hind 1972, p. 204-211 ; Fabbrini 1989, p. 73-76 ; Muller 1994, p. 27-43 ; Galtier 1999 ; Foucher 2000b, p. 792-799.
7.– Monteleone 1975, p. 302-306. Voir aussi Monteleone 1988, p. 91-113.

d'Agrippine « qu'il me tue pourvu qu'il règne », « *occidat dum imperet*[8] », est un calque manifeste de l'« *oderint dum metuant* » de l'*Atrée* d'Accius ; le fameux « *uentrem feri* », « frappe au ventre », qu'Agrippine lance à son assassin[9], rappelle les accents de Déjanire suppliant son fils Hyllus, dans *Hercule sur l'Œta*, de percer le flanc qui l'a porté[10], ainsi que ceux de Jocaste enjoignant à son bras, dans l'*Œdipe* de Sénèque, de frapper le ventre qui sut porter à la fois un époux et un fils[11]. Le « *uentrem feri* » de Tacite fait aussi écho, bien sûr, aux paroles prêtées à Agrippine par le poète de l'*Octavie* : « *hic est, hic est fodiendus ait / ferro monstrum qui tale tulit* », « "c'est lui, c'est lui qu'il faut transpercer avec le fer" dit-elle, "lui qui a porté un tel monstre"[12] ».

A. Malissard a montré, pour sa part, que le chapitre consacré par Tacite à la mort d'Agrippine proprement dite reposait sur une véritable mise en scène théâtrale, avec, en guise de décor, une chambre dépourvue d'ornement et, pour protagonistes, un nombre restreint de personnages aux mouvements bien définis : les assassins qui entrent, la servante qui s'enfuit, l'impératrice enfin qui, immobile et éclairée par une faible lueur, meurt après une dernière réplique[13]. P. Schunck, en outre, a signalé que la foule qui se rassemble sur le rivage à la nouvelle du naufrage dont Agrippine vient d'être victime et qui s'apprête à se réjouir de la savoir saine et sauve[14] semble remplir la même fonction que certains chœurs à qui Sophocle fait tenir, peu avant la catastrophe, des propos joyeux tranchant sur le danger qui menace[15]. Ajoutons que le Néron de Tacite, comme d'ailleurs celui de Suétone et de Dion Cassius, est en proie, une fois le crime consommé, à l'épouvante et à l'égarement[16], ce qui est caractéristique du criminel tragique, généralement poursuivi par sa victime dans le monde des vivants[17].

La coloration pathétique donnée par Tacite à son récit de la mort d'Agrippine, comme à celui de la mort d'Octavie, est, à tout le moins, indéniable[18] et prouve, même si l'on choisit de ne pas considérer l'auteur des *Annales* comme un

8.– Tac., *An.* XIV 9, 3.
9.– Tac., *An.* XIV 8, 5. Voir aussi DC., LXI 13, 5.
10.– Ps. Sen., *Herc. Œt.* 991-1000.
11.– Sen., *Œd.* 1039-1040. La présence, au sein du récit que Tacite consacre au meurtre d'Agrippine, de l'épisode de l'inceste (Tac., *An.* XIV 2), pouvait favoriser l'émergence du modèle de Jocaste.
12.– Ps. Sen., *Oct.* 371-372 (trad. F.-R. Chaumartin).
13.– Malissard 1998, p. 218-219. Voir aussi Malissard 1990a, p. 216-217, où le chercheur repère, au sein du récit tacitéen relatif à la mort d'Agrippine, une alternance de monologues, de dialogues et de parties narratives qui n'est pas sans évoquer les schémas théâtraux antiques.
14.– Tac., *An.* XIV 8, 1.
15.– Schunck 1955, p. 98-99, au sujet de Soph., *O. R.* 1086-1109 ; *Aj.*, 693-717. Une fonction similaire est remplie par un des chœurs de l'*Octavie* (Ps. Sen., *Oct.* 762-777).
16.– Tac., *An.* XIV 10, 1 ; Suet., *Ner.* 34, 7 (où Néron se déclare poursuivi par le fantôme de sa mère et les torches des Furies) ; DC., LXI 14, 4.
17.– Voir notamment Esch., *Eum.* 94-139, où le spectre de Clytemnestre demande aux Érinyes de poursuivre Oreste. Sur l'assimilation de Néron à Oreste, voir *infra*, p. 219-223.
18.– Chez Dion Cassius, de même, l'épisode de la mort d'Agrippine est mis sous le signe du théâtre et plus précisément de la tragédie (voir *infra*, p. 244).

lecteur de l'*Octavie*, que l'historien avait pris acte de la potentialité tragique que présentait le traitement de la vie de Néron.

Un Néron à la limite de la comédie

Ce n'est cependant pas cette grille de lecture que retiendra, de manière générale, l'historiographie antique. L'image de Néron que fournit l'*Octavie* constitue, en fait, un cas hétérodoxe : le Néron des historiens va s'avérer souvent très différent de ce Néron-là. Ces différences ayant été présentées dans notre article « Néron acteur de tragédies, ou la perversion du tragique dans les récits historiographiques »[19], nous nous en tiendrons ici aux points essentiels.

Contrairement à ce qui se passe dans l'*Octavie*, Néron apparaît plutôt, chez les prosateurs antiques (païens, du moins), comme un personnage sans envergure, un lâche, qui, loin du caractère certes monstrueux mais sublime des tyrans tragiques, est souvent paralysé par la crainte[20], manipulé par son entourage[21], asservi à tous ceux qui lui procurent du plaisir. Il est, à cet égard, plus proche des *iuuenes* de la comédie latine, redoutant la colère des *senes*, laissant la conduite des affaires à un *seruus callidus* et menés par le bout du nez par leur *puella*, que des tyrans de la tragédie. La description physique que Suétone fait de Néron, dont les jambes grêles contrastent avec le ventre proéminent[22], semble même nous plonger dans l'univers de la farce.

Même chez Tacite, où un intertexte tragique se laisse souvent percevoir, les éléments ridicules voire « farcesques » ne manquent pas. A. Foucher[23] a notamment fait remarquer que les références aux tragédies de Sénèque qui parsèment manifestement le récit tacitéen de la mort d'Agrippine, en révélant la petitesse de Néron, ont pour effet, finalement, de faire tomber le récit moins dans la tragédie que dans la tragi-comédie : par exemple, si le « *uentrem feri* » d'Agrippine fait écho aux accents de Déjanire, le contexte des deux épisodes est très différent, puisque là où Déjanire cherchait à convaincre son fils Hyllus résolu à empêcher sa mère de mourir, Agrippine parle au centurion envoyé par un fils cherchant à tuer sa mère par tous les moyens mais n'ayant pas le courage d'accomplir lui-même le forfait.

De manière générale, au sein des traitements littéraires de la figure de Néron, les épisodes minables ou ridicules abondent : on y croise Néron qui, oublieux de la proverbiale *fides punica*, part à la recherche du trésor de Didon sur les conseils

19.– Lefebvre 2009.

20.– Voir par exemple Tac., *An.* XIII 15, 1 ; 20, 1 ; XIV 7, 2 ; 10, 1 ; 62, 1 ; XV 36, 2 ; XVI 15, 1 ; Suet., *Ner.* 34, 2 ; DC., LXIII 28, 2.

21.– Sur l'influence de Poppée, voir Tac., *An.* XIV 1, 1 ; 61, 2-4. Sur le rôle de Tigellin, voir Tac., *H.* I 72 ; *An.* XIV 51, 3 ; 57, 1-3 ; XV 50, 3 ; XVI 20, 2. Sur la manipulation de Néron par l'affranchi Pâris, voir Tac., *An.* XIII 20, 1. Voir aussi DC., LXI 12, 1. Au motif tragique de la toute-puissance du tyran a ainsi été substitué le *topos*, cher à l'historiographie latine, de la manipulation de l'empereur par un conseiller malfaisant (penser, par exemple, au couple Séjan / Tibère).

22.– Suet., *Ner.* 51, 1.

23.– Foucher 2000, p. 795 et 797. Pour une remise en cause de la « force tragique » du Néron de Tacite, voir aussi Billot 2003, p. 126-141.

d'un Carthaginois[24] ; qui consacre son premier soin, au moment de préparer une expédition contre Vindex, à faire tondre ses concubines et à les attifer comme des Amazones[25] ; qui « fait bien rire » les Romains, « γέλωτα ἰσχυρὸν παρέσχεν », car il punit les autres pour des crimes qu'il commet lui-même[26] ; qui se dérobe piteusement au moment de mourir[27].

Bien sûr, le motif qui fait le plus éclater le ridicule de Néron – motif qui est l'un des éléments favoris des auteurs de notre corpus mais qui est tu, tout naturellement, dans l'*Octavie* – est le thème de l'empereur histrion[28]. Le commentaire de Dion Cassius sur la participation de Néron aux Juvénales est tout à fait significatif à cet égard :

> « Auguste chanta sur la lyre un Attis ou les Bacchantes, tandis que de nombreux soldats se tenaient auprès et qu'étaient assis autant de gens du peuple que pouvaient en accueillir les sièges ; lui-même cependant avait une voix, d'après la tradition, faible et sourde, si bien qu'il provoqua chez tous à la fois le rire (γέλωτα) et les larmes. » (DC., LXI 20, 2 ; *cf.* Suet., *Ner.* 20, 2)

Dans la *Vie d'Apollonios de Tyane*, de la même manière, Ménippe déclare que les Grecs doivent se rendre « en pouffant de rire », « ξὺν ὅλῳ γέλωτι », aux jeux auxquels participe Néron[29].

Lâcheté, bassesse, ridicule, à quoi il convient d'ajouter la mollesse et la débauche : ces thèmes, amplement développés par les auteurs antiques, ne pouvaient trouver leur place dans l'*Octavie*. Tout se passe comme si cette tragédie avait fourni une grille de lecture possible qui sera, finalement, assez peu exploitée par les historiens postérieurs.

La double polarité des portraits de Néron

Feritas et *uanitas*

La figure de Néron présente ainsi deux polarités principales et pour ainsi dire antithétiques, la *feritas*, c'est-à-dire ce qui a trait à la cruauté et à la soif de sang, thème qui éclate avec force dans l'*Octavie*, et ce qui fait au contraire de Néron un être efféminé et mou, la vie voluptueuse, le goût du luxe, les activités artistiques, la faiblesse de caractère, traits qu'Y. A. Dauge, dans son essai sur la notion de

24.– Tac., *An.* XVI 1, 1.
25.– Suet., *Ner.* 44, 1.
26.– DC., LXI 7, 6.
27.– Suet., *Ner.* 47-49 ; DC., LXIII 27-29. Les correspondances verbales entre les récits suétoniens relatifs aux fins respectives de Néron et d'Othon, en soulignant fortement le contraste entre les deux morts, font à ce titre particulièrement ressortir la lâcheté de l'attitude de Néron : « Il saisit deux poignards qu'il avait emportés avec lui et, après en avoir essayé le tranchant, les remit dans leur gaine, prétextant que "l'heure de sa mort n'était pas encore venue" » (Suet., *Ner.* 49, 2) ; « Ensuite, ayant étanché sa soif en buvant de l'eau fraîche, il saisit deux poignards et, après en avoir vérifié le tranchant, en mit un sous son oreiller, ferma la porte et dormit du plus profond sommeil. Il ne s'éveilla que vers le lever du jour et se transperça d'un seul coup au-dessous du sein gauche » (Suet., *Oth.* 11, 2-3).
28.– Sur ce motif, voir *infra*, p. 112-122.
29.– Philstr., *V. Ap.* V 7, 1. Sur la voix de Néron, voir Neraudau 1982 et 1985.

barbarus à Rome, regroupe sous le nom de *uanitas*[30]. Entre ces deux pôles, le « dosage » a pu varier suivant les œuvres et les projets littéraires, Néron étant tiré tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

Cette double polarité, que la figure de Néron partage avec les princes orientaux tels que les décrit l'historiographie latine mais qu'elle possède à un degré rarement atteint avant elle, a été parfaitement saisie par Augustin qui, dans un de ses sermons, qualifie Néron de « *superbus et fluidus* », « tyrannique et mou », et se demande s'il doit le déclarer « féroce ou amolli », « *nescio utrum dicam saeuiente an fluente*[31] ». Dans la *Cité de Dieu*, de la même manière, Néron est caractérisé à la fois par sa *luxuries* et sa *crudelitas* :

> « Mais Néron fut le premier à atteindre le faîte de ce vice et pour ainsi dire son sommet ; sa vie était si pleine de voluptés que rien de viril ne semblerait devoir être à redouter de sa part, si pleine de manifestations de cruauté qu'il passerait pour n'avoir rien d'efféminé, si on ne le connaissait pas. » (Aug., *Civ.* V 229)

La structure binaire de la phrase met particulièrement en relief la bipolarité de la figure de Néron et le caractère antithétique de ses deux facettes principales, elle qui fut conçue comme l'incarnation à la fois de la mollesse et de la sauvagerie. Ces deux faces avaient déjà été pointées par Tacite, qui fait dire à Galba dans les *Histoires* que Néron a été perdu par sa « férocité », « *immanitas* », et sa « débauche », « *luxuria*[32] ». De la même manière, Apollonios de Tyane, dans l'ouvrage que lui consacre Philostrate, se demande, au sujet de la réaction des Grecs face à la tournée artistique de Néron, si on le prendra pour un « Xerxès dévastateur », « Ξέρξην καταπιμπράντα », ou un « Néron chanteur », « Νέρωνα ᾄδοντα[33] » : d'un côté, Néron, en se produisant sur scène, est ridicule ; d'un autre, les exactions commises lors de son voyage font planer la désolation sur la Grèce.

Il est intéressant de constater que les deux axes autour desquels se sont articulées les condamnations de Néron, la masculine cruauté du tyran et le manque de *uirilitas* de l'artiste, correspondent, en négatif, aux deux directions prises par la propagande favorable à l'empereur. Comme l'a montré C. Schubert[34], Néron a en effet été loué sous son règne soit en tant que chef idéal, soit en tant qu'artiste de talent et nouvel Apollon, thématiques dont la figure du tyran cruel et celle du prince artiste, grotesque et efféminé constituent les exacts contrepoints : les auteurs antiques ayant contribué au développement de la légende noire de Néron n'ont donc fait que renverser ce sur quoi le dernier Julio-claudien avait appuyé sa propagande. Il n'est d'autre part pas impossible que la présence forte de la thématique de la férocité au sein des portraits suétonien et tacitéen de Néron

30.– Le terme est appliqué à Néron par Tacite (Tac., *An.* XVI 1, 1). Sur la définition de la *uanitas* et son opposition à la *feritas*, voir Dauge 1981, p. 435-436 ; p. 657-662.
31.– Aug., *Serm.* 296, 6.
32.– Tac., *H.* I 16.
33.– Philstr., *V. Ap.* V 7, 3.
34.– Schubert 1998, p. 413.

soit, en partie, une projection de la cruauté caractéristique de Domitien, dont le dernier Julio-claudien a pu, de manière rétroactive, hériter certains traits[35].

Projets littéraires et stratégies argumentatives

La littérature antique nous a donc, à certains égards, laissé le portrait non pas tant de Néron que de plusieurs Nérons parfois fort différents les uns des autres, suivant que les auteurs faisaient le choix de mettre l'accent sur tel ou tel aspect : l'on a ainsi peine à reconnaître, dans la figure ridicule qui chante nu dans une taverne chez Philostrate[36], le tyran froid et odieux de l'*Octavie*. C'est ici qu'intervient la nécessité de prendre fortement en considération, dans le cadre de toute étude sur la construction de la figure du monstre Néron, la question des stratégies argumentatives auxquelles les portraits impériaux étaient censés répondre.

L'importance de la prise en compte du projet littéraire propre à chaque auteur apparaît clairement à la lecture du poème que Stace composa à l'occasion de la célébration de la mémoire de Lucain, dont l'éloge s'accompagne de la déploration de sa fin prématurée et, par voie de conséquence, de la condamnation de celui qui priva la terre des talents du jeune prodige. Un tel sujet, qui exigeait un ton grave et élevé, se prêtait fort bien à un traitement tragique et à la présentation d'un Néron fort proche de celui de l'*Octavie*.

Dans la pièce 7 du livre II des *Silves*, Stace met en scène Calliope portant dans ses bras Lucain nouveau-né et prédisant le talent du futur poète, comparé à Orphée. La muse déplore alors la mort à venir de son protégé, la qualifiant au vers 100 de « *rabidi nefas tyranni* », « acte sacrilège d'un tyran enragé », et au vers 104 de « *dirum scelus* », « crime affreux ». Les termes « *nefas* », « *tyranni* » et « *scelus* », chers à la tragédie latine, font du Néron de Stace un héritier des tyrans tragiques latins, cruels, sauvages, impies et caractérisés par leur *ferocia* ; c'est d'ailleurs le qualificatif « *ferus* » que Stace décide, dans une autre de ses pièces, d'appliquer à Néron[37].

C'est également sous l'aspect d'un tyran cruel que Néron apparaît dans la pièce de circonstance que Martial consacra, lui aussi, à la célébration du jour anniversaire de la naissance de Lucain :

> « Hélas ! Cruel Néron, qu'aucune autre victime ne rendit plus odieux, ce forfait au moins n'aurait pas dû t'être permis. » (Mart., VII 21, 3-4)

L'emploi par Martial des termes « cruel », « *crudelis* », et « victime », « *umbra* », ainsi que l'interjection initiale donnent à la figure de Néron, comme chez Stace, une coloration tragique. Bien sûr Stace et Martial, dans leur souci de glorifier la mémoire de Lucain, taisent la cause de sa mort (en l'occurrence son implication dans la conjuration de Pison) et surtout la lâcheté dont les historiens

35.– Sur la folie meurtrière de Néron chez Tacite, voir Tac., *An.* XIII 15-17 ; XIV 1-8 ; 57-59 ; 64 ; XV 60-71 ; le livre XVI est presque tout entier consacré à la démonstration de la cruauté de Néron et au récit des multiples meurtres perpétrés au sein du Sénat. Chez Suétone : Suet., *Ner.* 33-38. Sur la cruauté de Domitien et la terreur qu'il fit régner parmi les sénateurs, voir Tac., *Agr.* 2 ; 41 ; 42, 4-5 ; 43, 6 ; Suet., *Dom.* 10-11 ; 15, 1.

36.– Philstr., *V. Ap.* IV 42, 1.

37.– Stat., *S.* V 2, 33.

l'accusaient d'avoir fait preuve au moment de la découverte du complot[38] : ce faisant, Stace et Martial privent l'acte de Néron de toute justification et donnent de l'empereur l'image inquiétante d'un tyran à la cruauté aveugle.

De la même manière, Martial, dans l'épigramme célébrant le courage de Q. Ovidius qui accompagna son ami Caesonius exilé par Néron, le loue pour avoir osé braver « la colère du tyran furieux », « *domini furentis iras* », expression qui rappelle le ton enflammé de l'*Octavie* ; Martial fait d'ailleurs intervenir un intertexte mythique cher à la tragédie, puisqu'il célèbre Ovidius tel un nouveau Pylade. L'action d'Ovidius apparaît même comme plus héroïque que celle de son homologue mythologique grec :

> « Ce Maximus, tu l'as suivi sur les mers de Sicile, Ovidius, toi dont nulle bouche ne doit taire le nom, et tu as méprisé la colère du tyran furieux. Que la postérité admire son Pylade, compagnon inséparable d'un ami exilé par sa mère. Qui songerait à comparer les périls encourus par vous deux ? Tu as été le compagnon inséparable d'un ami exilé par Néron. » (Mart., VII 45, 5-11[39])

C'est également sous les traits d'un tyran féroce et d'un bourreau sanguinaire que Néron est dépeint, de manière générale, chez les auteurs chrétiens, qui, soucieux de rehausser le prestige des premiers martyrs, se bornèrent bien souvent, comme nous l'avons vu, à présenter Néron comme le premier persécuteur, le bourreau de Pierre et de Paul, voire l'Antéchrist ou sa préfiguration. Cela est particulièrement net chez Eusèbe de Césarée, dont on a analysé la réécriture partiale du texte de Flavius Josèphe, ainsi que chez Lactance, qui réduit Néron aux qualificatifs « tyran exécrable et funeste », « *execrabilis ac nocens tyrannus* », et « tyran effréné », « *tyrannus impotens*[40] », ce qui n'est pas sans évoquer le ton de Stace condamnant le *rabidus tyrannus* responsable de la mort de Lucain.

En revanche, chez la majorité des auteurs païens, la *uanitas* l'emporte manifestement, au sein des portraits de Néron, sur la *feritas* : comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, le goût immodéré de Néron pour le luxe et la volupté est le travers privilégié par Pline l'Ancien dans ses condamnations du dernier Julio-claudien ; Pline le Jeune critique la mollesse de Néron et sa passion pour la citharédie, mais n'évoque pas ses meurtres ; la thématique du ridicule et du manque de *uirilitas* du prince artiste est particulièrement développée par Dion Cassius, Philostrate et l'auteur du dialogue *Néron ou le percement de l'Isthme* ; c'est en tant que citharède que Julien l'Apostat convoque Néron.

Ajoutons que Juvénal fait une grande place, dans ses *Satires*, à l'image du Néron voluptueux[41] ; que Suétone, bien qu'il développe beaucoup ce qui a trait

38.– Lucain aurait dénoncé sa mère, pourtant innocente, pensant ainsi obtenir de l'empereur matricide un traitement de faveur (Tac., *An.* XV 56, 4 ; Suet., *Vit. Luc.*).

39.– Voir aussi Mart., VII 44, où le poète dit d'Ovidius qu'il osa franchir avec Caesonius les écueils de Scylla.

40.– Lact., *Mort.* 2, 6-7.

41.– Juv., IV 136-139 ; VIII 198-199 ; 224-230 ; X 306-309.

à la cruauté néronienne, développe plus encore ce qui a trait à la *uanitas*[42] ; que Néron, au sein de l'*Histoire Auguste*, apparaît bien souvent comme le champion de la débauche[43]. La définition, prêtée au Sénat, que l'*Histoire Auguste* donne de Commode, qualifié de tyran « *saeuior Domitiano, impurior Nerone* », « plus cruel que Domitien, plus corrompu que Néron », fait bien de la débauche la caractéristique principale de Néron, tandis que la cruauté est l'apanage de Domitien[44]. La même idée avait été exprimée déjà par Philostrate, qui déclare que si les détracteurs d'Apollonios pouvaient dire qu'il ne fallait pas grand courage pour attaquer Néron, qui menait une vie de joueuse de flûte ou de lyre, en revanche ils ne pouvaient minimiser la bravoure qu'il lui fallut pour s'en prendre à Domitien, qui était robuste, méprisait les plaisirs de la musique, se faisait une joie des souffrances des autres et tua nombre de sénateurs[45]. À nouveau, la *uanitas* s'impose comme la caractéristique maîtresse de Néron.

La richesse de la geste du dernier Julio-claudien et la grande variété des crimes qu'il passait pour avoir commis ouvraient ainsi de larges perspectives aux auteurs : la figure de Néron pouvait incarner toutes les facettes possibles de la monstruosité, et libre ensuite à chaque écrivain d'en privilégier l'une ou l'autre en fonction de son projet.

Les fluctuations de la légende

Les innovations

Le phénomène des exagérations

Forte de ces différents « visages », la figure de Néron s'est par ailleurs, au fil des siècles, enrichie d'éléments nouveaux. Très souvent on voit ainsi Dion Cassius exagérer et broder à partir des matériaux présents chez ses prédécesseurs. Par exemple, là où Tacite et Suétone déplorent la violence du comportement du jeune Néron lors de ses virées nocturnes et précisent que les passants étaient parfois blessés, Dion Cassius va plus loin et déclare que Néron allait jusqu'à tuer[46] ; selon Dion Cassius toujours, des hommes et des femmes moururent étouffés ou écharpés lors du banquet de Tigellin, détail que l'on ne trouve pas chez Tacite[47].

La possibilité de telles exagérations montre que, au début du IIIe siècle, la figure de Néron laisse désormais place à la broderie : l'individu Néron est résolument devenu un tyran-type capable de tous les crimes – et incapable, partant, de toute bonne action : alors que Tacite convient que Néron, suite à

42.– Suet., *Ner.* 20-25 (activités artistiques) ; 26-27 (festins) ; 28-29 (débauche et perversions d'ordre sexuel) ; 30-31 (goût du luxe) ; voir aussi *Ner.* 40, 2 ; 41, 2 ; 42, 2 ; 43, 3 ; 44,1 ; 51, 2 ; 54.

43.– *HA.*, *Alb.* 13, 8 ; *Comm.* 19, 2 ; *Hel.* 18, 4 ; 33, 1 ; *Alex.*, 9, 4.

44.– *HA.*, *Comm.* 19, 2. De la même manière, Sidoine Apollinaire, dans une de ses *Lettres*, applique à Néron le qualificatif d'« *impurior* », tandis que la cruauté est réservée à Domitien (Sidon., *Ep.* V 7).

45.– Philstr., *V. Ap.* VII 4, 1.

46.– Tac., *An.* XIII 25, 1 ; Suet., *Ner.* 26, 2 ; DC., LXI 9, 2.

47.– Tac., *An.* XV 37 ; DC., LXII 15, 6. Voir Gowing 1997, p. 2574.

l'incendie de 64, prit des mesures pour soulager le peuple, Dion Cassius ne mentionne pas de telles actions, privant ainsi l'empereur du seul élément qui aurait pu atténuer la noirceur de son portrait[48].

Le cas d'Orose illustre parfaitement le phénomène. L'historien chrétien impute ainsi à Néron des outrages d'ordre sexuel commis envers « toutes les personnes que le partage du même sang impose de respecter », « *ullaue consanguinitatis reuerentia*[49] », ce qui est, bien évidemment, hyperbolique. De la même manière, Eusèbe de Césarée attribue à Néron des « meurtres par milliers », « μυρίων ὅσων ἀπωλείας », commis qui plus est au sein même de la *gens* julio-claudienne, puisqu'« il fit périr de la même manière mère, frère et sœur, femme ainsi que mille autres personnes qui lui étaient unies par le sang », « μητέρα δὲ ὁμοίως καὶ ἀδελφοὺς καὶ γυναῖκα σὺν καὶ ἄλλοις μυρίοις τῷ γένει προσήκουσιν [...] διαχρήσασθαι[50] ».

Les exagérations que l'on observe chez les historiens tardifs sont souvent dues à des généralisations et des raccourcis abusifs. Le Pseudo-Aurelius Victor déclare par exemple que Néron épousa Octavie et Poppée après avoir fait périr leurs maris respectifs, « *uiris earum trucidatis*[51] ». Or il s'agit là d'une déformation de la tradition : d'une part, si le précédent fiancé d'Octavie, L. Iunius Silanus, succomba à une fausse accusation (en l'occurrence celle d'inceste avec sa sœur), Néron ne fut jamais mêlé par les auteurs antiques à cette affaire, qui passe pour avoir été orchestrée par Agrippine[52] ; d'autre part, le premier mari de Poppée, Rufrius Crispinus, fut certes tué, mais après la mort de cette dernière[53], et son second mari, Othon, ne fut pas assassiné par Néron mais éloigné en Lusitanie[54]. C'est en fait le mari de sa troisième femme, Statilia Messalina, que Néron, selon Suétone, fit assassiner afin d'avoir le champ libre[55]. Il apparaît donc que le Pseudo-Aurelius Victor a procédé à une généralisation abusive et appliqué aux deux premières femmes de Néron un élément que Suétone réservait à la troisième.

Un autre exemple de raccourci, relevé par L. Bessone[56], nous est fourni par Eutrope, qui affirme dans son *Abrégé d'histoire romaine* que Néron « fit périr une partie considérable du Sénat », « *infinitam senatus partem interfecit*[57] », alors que Suétone, qui constitue pourtant la source directe ou indirecte d'Eutrope, fait apparaître la disparition à grande échelle du Sénat seulement comme un projet[58]. Plus tard, Orose ira encore plus loin, puisqu'il soutiendra que Néron

48.– Tac., *An.* XV 39, 2 ; DC., LXII 16-18. Voir Heinz 1948, p. 44-46 ; Gowing 1997, p. 2574.
49.– Oros., *Hist.* VII 7, 2.
50.– Eus., *Hist. eccl.* II 25, 2.
51.– Ps. Aur.-Vict., *Epit.* 5, 5.
52.– Tac., *An.* XII 4 et 8, 1 ; XIII 1, 1.
53.– Tac., *An.* XVI 17, 1.
54.– Tac., *An.* XIII 45-46 ; *H.* I, 13 ; Suet., *Oth.*, 3 ; Plut., *Galb.* 19-20 ; DC., LXI 11, 1.
55.– Suet., *Ner.* 35, 2.
56.– Bessone 1988, p. 52.
57.– Eutr., VII 14, 1.
58.– Suet., *Ner.* 37, 5 : « Souvent il lança nombre d'allusions fort claires, signifiant qu'il n'épargnerait pas non plus le reste des sénateurs, qu'il ferait un jour disparaître cet ordre de l'État

non seulement se débarrassa presque en totalité de l'ordre sénatorial mais s'attaqua aussi à l'ordre équestre, là où Suétone déclare au contraire que Néron voulait confier aux chevaliers les provinces et les armées[59]. Comme l'a montré L. Bessone, la différence entre les versions de Suétone et d'Orose est sans doute moins due à une source alternative qu'au penchant de l'écrivain chrétien pour les exagérations à but polémique ou apologétique.

Outre la tendance à l'exagération, on note chez les historiens tardifs un goût prononcé pour la dramatisation. Cette tendance se donne notamment à lire dans le récit consacré par Aurelius Victor à la fin de Néron. Ce dernier, une fois appris le soulèvement des armées, décida de fuir et de se cacher dans les faubourgs de Rome, accompagné dans sa fuite de trois ou quatre affranchis : telle est la version de Flavius Josèphe, de Suétone, de Dion Cassius et du Pseudo-Aurelius Victor[60]. Ce n'est pourtant pas celle que retient Aurelius Victor, qui déclare que Néron fut « abandonné de tous, à l'exception d'un eunuque », « *desertus undique nisi ab spadone*[61] » : comme l'a noté P. Dufraigne dans son édition du *Livre des Césars*, Aurelius Victor accentue ainsi l'isolement de Néron à la fin de sa vie et supprime les nuances, sacrifiées à l'intensité dramatique et à l'esprit moralisateur[62].

Le même phénomène se donne à lire dans le long passage que l'abréviateur consacre à l'inceste entre Agrippine et Néron :

> « Et parmi tous ses forfaits, beaucoup pensent qu'il souilla même sa mère, tandis que, de son côté, et dans sa passion du pouvoir, elle désirait, au prix de n'importe quel crime, subjuguer son fils. Bien que les avis diffèrent à ce sujet, je tiens le fait pour véridique. En effet, quand les vices se sont emparés de l'âme, on n'accorde nullement à des étrangers, en vertu du lien qui unit les hommes, le droit d'être respectés, et l'habitude du mal, qui recherche des jouissances nouvelles et par là-même plus agréables, finit par se porter sur les proches parents. Cela fut prouvé une fois de plus par l'exemple de Néron et d'Agrippine, car cette dernière, comme par une sorte de progression dans le mal, après d'autres liaisons, en vint à épouser son oncle, et, après avoir fait torturer des personnes étrangères à sa famille, à assassiner son mari ; Néron en arrive peu à peu à souiller une Vestale, puis à se prostituer lui-même ; enfin ils en vinrent à porter l'un sur l'autre leurs désirs criminels. » (Aur.-Vict., 5, 8-11 ; trad. P. Dufraigne)

Aurelius Victor pose ici la progression dans le mal comme une loi générale de la nature humaine : une personne dans laquelle s'est insinué le vice continuera

et qu'il confierait les provinces et les armées à des chevaliers romains et à des affranchis. » Voir aussi Suet., *Ner.* 43, 1.

59.– Oros., *Hist.* VII 7, 9 ; *cf.* Suet., *Ner.* 37, 5. Pas plus que Suétone, Eutrope et Jérôme, qui constituent les sources d'Orose, n'attribuent à Néron le projet de tuer les chevaliers.

60.– Jos., *B. J.* IV 493 ; Suet., *Ner.* 48, 1 ; DC., LXIII 27, 3 ; Ps. Aur.-Vict., *Epit.* 5, 7.

61.– Aur.-Vict., 5, 16.

62.– Aurelius Victor, *Livre des Césars*, éd. Dufraigne, p. 84, n. 25. En outre, en réduisant l'unique compagnon de Néron au qualificatif de « *spado* » (l'abréviateur désigne Sporus, que Néron avait fait émasculer), Aurelius Victor donne au principat de Néron un parfum de cour orientale.

forcément sur cette voie et commettra des turpitudes et des crimes de plus en plus atroces, l'abréviateur plaçant, au sommet de l'échelle, les crimes commis entre membres de la même famille. La croyance en cette règle de base conduit ici Aurelius Victor à considérer comme « véridique » un fait pourtant discuté et sujet à caution chez les autres historiens, en l'occurrence l'inceste de Néron et d'Agrippine : ce crime, dont Dion Cassius doutait de la véracité[63], passe ainsi de l'état d'hypothèse à celui de fait avéré, sur la simple base du fait qu'un tyran ou un monstre commet forcément les pires atrocités.

Aurelius Victor contamine même ici diverses traditions, donnant par là plus de noirceur au récit : alors que Tacite et Dion Cassius, suivant la version de Cluvius Rufus, imputaient à Agrippine l'initiative de l'inceste[64], et que Fabius Rusticus, suivi par Suétone, le Pseudo-Aurelius Victor et Orose, l'imputait au prince[65], Aurelius Victor, mêlant les deux versions, affirme que Néron souilla sa mère qui de son côté cherchait à augmenter son emprise sur son fils. Aurelius Victor a subordonné sa version des faits à sa recherche de dramatisation.

La multiplication des *hapax*

Non contents d'exagérer certains détails, les auteurs ont eu, à partir du IVe s., tendance à ajouter, à une légende pourtant déjà bien riche, des éléments inédits. Aurelius Victor est, de ce point de vue, l'auteur chez qui nous trouvons la plus grande concentration d'*hapax* : nous avons vu à ce titre, dans le premier chapitre, qu'il (ou sa source, bien sûr) avait ajouté au portrait de Néron le motif du *quinquennium Neronis* ; celui du transfert du siège du pouvoir ; l'anecdote de l'ambassadeur parthe, à qui Néron aurait offert de choisir qui il voulait parmi l'assistance. Nous avons vu aussi que l'insertion de ce dernier élément devait trouver sa justification dans le contexte de composition du *Livre des Césars*, écrit à une époque où le Parthe/Perse représentait l'ennemi par excellence des Romains et où prêter des relations particulières entre les Parthes et un empereur signalait automatiquement ce dernier comme tyran.

L'attribution au dernier Julio-claudien, par Aurelius Victor, de crimes que les historiens antérieurs ne lui imputaient pas confirme que Néron avait fini par devenir un personnage capable de tout : à partir du moment où il était considéré comme un tyran, toute accusation formulée à son encontre devenait plausible.

C'est ainsi que l'on peut lire, chez Philostrate, que l'une des occupations favorites de Néron était de participer aux combats de gladiateurs[66] : cette information, qui contredit la tradition historiographique (laquelle n'attribue à Néron qu'une passion pour les courses de char, la musique et le théâtre[67]), n'a

63.– DC., LXI 11, 4 : « Mais ce fait a-t-il réellement eu lieu ou a-t-il été forgé d'après leurs mœurs, c'est une chose que je ne sais dire. »

64.– Tac., *An.* XIV 2 ; DC., LXI 11, 3-4.

65.– Suet., *Ner.* 28, 5-6 ; Ps. Aur.-Vict., *Epit.* 5, 5 ; Oros., *Hist.* VII 7, 2. La version de Fabius Rusticus est rapportée dans Tac., *An.* XIV 2.

66.– Philstr., *V. Ap.* IV 36, 2.

67.– Tout au plus Suétone attribue-t-il à Néron le projet de tuer un lion dans l'amphithéâtre, afin d'imiter par là les exploits d'Hercule (Suet., *Ner.* 53, 3). On est loin de l'imputation à Néron, par Philostrate, de la pratique assidue de la gladiature.

cependant rien d'invraisemblable de la part d'un tyran – Caligula et surtout Commode, à la mort duquel Philostrate devait avoir environ vingt ans, étaient bien connus pour s'être adonnés à la gladiature[68].

Jérôme, pour sa part, écrit dans la *Chronique* que Néron se faisait verser, par décret du Sénat, dix millions de sesterces par an pour ses dépenses[69] et Orose déclare que l'empereur rafla en un seul jour les biens de tous les marchands importants, après leur avoir appliqué la torture[70] : il s'agit, là encore, de motifs inédits, qui montrent que le dernier Julio-claudien avait fini par être senti comme le champion de la prodigalité et de la cupidité.

Jean Chrysostome, quant à lui, accuse à plusieurs reprises Néron d'avoir voulu passer pour un dieu et substitué son culte à tous les autres[71]. Cette accusation n'avait encore jamais été formulée à l'encontre de Néron (elle l'avait été, en revanche, à l'encontre de Caligula et de Domitien[72]) ; elle fut assurément motivée par la volonté de l'auteur de faire de Néron le pire monstre qui fût, ce qui revenait, pour un Chrétien, à le déclarer coupable d'avoir voulu usurper la place de Dieu.

Dans l'*Histoire Auguste*, il apparaît que Néron est mort assassiné, alors que les historiens antiques sont unanimes pour affirmer qu'il se suicida :

> « Passant ensuite en revue tous les princes qui avaient été tués, il déclara qu'ils avaient, pour une raison ou une autre, mérité d'être tués et que l'on ne trouverait pas facilement un bon prince qui eût été vaincu par un tyran ou tué ; que Néron avait mérité de mourir, qu'il avait fallu que Caligula périt, qu'Othon et Vitellius n'avaient pas même voulu être empereurs. Il portait le même jugement sur Pertinax et Galba, disant que l'avarice était chez un empereur le plus pénible des vices. » (*HA., Avid.* 8, 4-5)

Le biographe, qui rapporte ici des propos qu'aurait tenus Marc-Aurèle, insère ainsi Néron dans une liste d'empereurs qui moururent tués, « *occisi* », Caligula, Galba, Vitellius, Pertinax, auxquels il ajoute Othon, ce qui, comme dans le cas de Néron, constitue une erreur, Othon passant pour s'être suicidé. Voilà donc Néron tombé sous les coups d'un tyrannicide : la vérité historique est sacrifiée à la démonstration de l'auteur, soucieux de prouver que les bons princes n'ont rien à craindre et que seuls les tyrans meurent assassinés. Le biographe d'Élagabal, de la même manière, déplore que personne ne se soit trouvé « pour enlever à cet

68.– Suet., *Calig.* 54, 2 ; *HA.*, *Comm.* 2, 9 ; 5, 5 ; 11, 10-12 ; 12, 10-12 ; 13, 3 ; 16, 6 ; 17, 10 ; 18, 3-4 et 12 ; 19, 1 et 3.

69.– Hier., *Chron.*, p. 184g (repris dans Oros., *Hist.* VII 7, 8).

70.– Oros., *Hist.* VII 7, 8.

71.– Chrys., *Hom. 2 ep. Thess.* IV 1 ; *Hom. 2 ep. Tim.* IV 3. Jean Chrysostome ajoute aussi à la « vulgate » païenne des anecdotes probablement tirées d'écrits apocryphes, par exemple celle expliquant que Néron tua Paul parce qu'il avait converti une de ses concubines et un de ses échansons : Chrys., *Oppug. monas. vit.* I 3 ; *Hom. 2 ep. Tim.* III 1 ; *Hom. 2 ep. Tim.* X 2 ; *Hom. Act. Apost.* XLVI 3.

72.– Suet., *Calig.* 22, 3-5 ; *Dom.* 13, 4 ; Eutr., VII 23, 2. Une telle accusation est également formulée à l'encontre de Commode dans l'*Histoire Auguste* (*HA.*, *Comm.* 8, 9 ; 9, 2).

homme les rênes de la majesté romaine, alors que Néron, Vitellius, Caligula et les autres tyrans de cette espèce eurent toujours un tyrannicide[73] ».

Un nouvel *hapax* apparaît dans les *Oracles sibyllins*, lesquels, dans un passage évoquant la présence, chez les Parthes, du roi de Rome qui perça l'isthme de Corinthe, joua dans des spectacles théâtraux et tua de nombreux hommes ainsi que sa mère (ce qui désigne immanquablement Néron), attribuent en outre à ce dernier, de manière anachronique, la destruction du Temple[74] : là encore la mémoire du dernier Julio-Claudien a été noircie davantage, en fonction des préoccupations et des besoins de l'auteur.

Orose, enfin, est l'auteur d'un *hapax* dont l'interprétation est délicate. Il semblerait en effet qu'il impute à Néron un inceste avec sa sœur :

> « De plus, il fut tourmenté par tant de désirs déréglés (*libidinibus*) qu'on rapporte qu'il ne se tint pas même à l'écart de sa mère, de sa sœur ou d'aucune personne que le partage du même sang impose de respecter. » (Oros., *Hist.* VII 7, 2)

Les violences commises par Néron à l'égard de sa mère et de sa sœur étant mises ici sur le compte de la *libido*, c'est sans nul doute à des incestes que songe Orose. Or, si l'accusation d'inceste avec Agrippine est tout à fait canonique, il n'en va pas de même du motif de l'inceste commis avec une sœur. Néron avait deux sœurs par adoption, en l'occurrence les deux filles de Claude, Octavie et Claudia Antonia ; Claudia Antonia n'apparaissant que très peu dans les textes antiques relatifs à Néron[75], il est peu probable qu'Orose songe ici à elle. S'il désigne quelqu'un, il ne peut donc s'agir que d'Octavie.

Or, même s'il est vrai que Néron, du fait de son adoption par Claude et de son mariage avec Octavie, était du même coup à la fois l'époux et le frère de cette dernière, aucune thématique incestueuse n'apparaît dans les récits antiques relatifs au couple Néron-Octavie[76] ; Dion Cassius nous apprend de fait qu'Octavie avait été, peu avant son mariage avec Néron, adoptée dans une autre famille[77]. Suétone, une des sources principales d'Orose, ne désigne ainsi jamais Octavie comme la sœur mais toujours et seulement comme l'épouse du prince ;

73.– *HA.*, *Hel.* 34, 1 (voir aussi *Hel.* 1, 3).

74.– *Or. sib.* 5, 137-154.

75.– Suétone rapporte seulement que Néron la fit périr pour avoir refusé de se marier avec lui après la mort de Poppée (Suet., *Ner.* 35, 8).

76.– La littérature défavorable à Néron semble à ce titre, pour le coup, avoir intégré le message de la propagande impériale, qui, comme le montre la numismatique, avait pris grand soin de présenter Octavie comme l'épouse de Néron, et non comme sa sœur (Moreau 2002, p. 261 et p. 271-272, n. 26).

77.– DC., LX 33, 2 : « Après avoir adopté le fils d'Agrippine, il l'appela Tibère Claude Néron Drusus Germanicus César, sans faire cas du fait que ce jour-là le ciel parut être en feu. Ensuite, après avoir fait entrer sa fille Octavie dans une autre famille, afin de ne pas paraître unir un frère et une sœur, il la lui donna en mariage » (d'après Zonaras) ; « Lorsque Claude eut adopté Néron, le fils d'Agrippine, et qu'il en eut fait son gendre – il avait fait adopter sa fille dans une autre famille, afin de ne pas paraître unir un frère et une sœur – un grand prodige se produisit : ce jour-là le ciel parut en effet être en feu » (d'après Xiphilin).

quant à Plutarque, s'il qualifie bien Octavie de sœur et d'épouse de Néron, il cherche uniquement à présenter ce dernier comme un champion du parricide[78].

En dehors de Plutarque, le seul texte qui souligne le double statut occupé par Octavie, à la fois sœur et épouse du prince, est la tragédie du Pseudo-Sénèque, où la jeune femme et Néron sont désignés à plusieurs reprises comme frère et sœur et où apparaît souvent le modèle du couple incestueux formé par Jupiter et Junon[79]. Cependant, le statut de sœur et d'épouse occupé par Octavie n'est à aucun moment condamné : il est au contraire pleinement revendiqué, en tant qu'il est censé protéger la jeune femme, ce qui ne sera pas le cas. L'insistance sur ce motif sert donc moins la dénonciation d'un crime qu'elle n'est le moyen d'exacerber le pathétique de la situation.

Orose est donc bien le seul à condamner Néron pour avoir eu des relations coupables avec sa sœur : ce faisant, il déforme et aggrave la geste du dernier Julio-claudien.

Les contaminations

Les déformations successives qui vinrent informer la figure du monstre Néron, sous forme d'ajouts, d'exagérations, de conclusions hâtives ou de généralisations abusives, peuvent recevoir diverses explications : le caractère abrégé des notices consacrées par les historiens tardifs à Néron les contraignait à gommer les détails et les nuances ; une mauvaise lecture de leurs sources et notamment de Suétone pouvait les amener à commettre des erreurs ; ils n'avaient, sans doute, aucun scrupule à sacrifier la précision et l'exactitude, pour des faits remontant à plusieurs siècles. L'apparition d'*hapax* au sein de la légende de Néron s'explique par ailleurs aussi par un phénomène de contamination : la geste du dernier Julio-claudien s'est chargée des crimes des autres.

La scène de l'orgue hydraulique

Nombre de motifs inédits sont ainsi des emprunts à la figure de Caligula. Un exemple nous est fourni par le livre LXIII de l'*Histoire romaine*, où l'on voit Néron, tout juste informé de la révolte de Vindex, convoquer une nuit, à la hâte, les plus importants sénateurs et chevaliers comme pour les consulter sur les affaires de l'État ; en réalité l'empereur souhaite leur parler d'orgue hydraulique et partager ses réflexions quant au moyen d'améliorer le son de cet instrument :

> **Νύκτωρ ποτὲ τοὺς πρώτους** τῶν βουλευτῶν καὶ τῶν ἱππέων ἐξαπίνης **σπουδῇ, ὡς καὶ** περὶ τῶν παρόντων **τι** κοινώσων σφίσι, **μεταπέμψας** "ἐξεύρηκα" ἔφη "πῶς ἡ ὕδραυλις" (αὐτὸ γὰρ τὸ ῥηθὲν γραφήσεται) "καὶ μεῖζον καὶ ἐμμελέστερον φθέγξεται". (DC., LXIII 26, 4)
>
> « Une nuit, ayant mandé soudain en hâte les principaux sénateurs et chevaliers comme pour leur faire part d'une information concernant les affaires

78.– Plut., *Galb.* 19, 9 : « Il est surprenant que Néron, qui fit tuer sa femme et sœur pour épouser Poppée, ait épargné Othon ».

79.– Ps. Sen., *Oct.* 46-48 ; 220 ; 284 ; 535 ; 658 ; 828 ; 909-910. Voir aussi Tac., *An.* XIV 64, 1, où Octavie, face aux hommes envoyés pour l'assassiner, proteste qu'elle n'est plus que la sœur du prince ; dans ce passage, cependant, Octavie et Néron ont déjà divorcé et aucune thématique incestueuse ne transparaît donc.

présentes, il leur dit : "J'ai trouvé comment faire sonner l'orgue hydraulique (je rapporterai ses propres paroles) plus fort et plus harmonieusement". »

Suétone rapporte également cette anecdote, mais de façon légèrement différente. D'après le biographe, Néron, suite à la nouvelle de la révolte, « fit venir chez lui certains des principaux hommes de la cité et, après avoir à la hâte tenu conseil avec eux, leur fit voir pendant le reste de la journée des orgues hydrauliques d'un genre nouveau et inconnu[80] ».

Dion Cassius a apporté à la version suétonienne de l'épisode diverses modifications : la scène est chez lui située de nuit, « νύκτωρ » ; la convocation des principaux citoyens se fait à la hâte, « σπουδῇ » (chez Suétone la hâte concerne la façon dont fut tenu le conseil) ; aucun conseil n'a d'ailleurs lieu, même rapidement, la tenue d'une réunion n'étant que le but supposé de la convocation, « ὡς καὶ ».

Les différences que l'on note entre les deux versions de l'épisode s'éclairent si l'on examine le récit que Dion Cassius a, quatre livres auparavant, fait d'un épisode de la vie de Caligula. Au livre LIX, Dion Cassius, reprenant à peu de choses près la version que l'on trouve dans la *Vie de Caligula* de Suétone[81], raconte ainsi que Caligula convoqua, de nuit, des sénateurs, non, comme on pouvait s'y attendre, pour des affaires importantes, mais pour exécuter une danse devant eux. Le récit que Dion Cassius consacre à la scène de l'orgue hydraulique dans les livres néroniens de l'*Histoire romaine* est le parfait écho de ce passage. Nous avons mis en gras, dans les deux passages de Dion, les expressions identiques :

> Ἅπαξ δέ **ποτε τοὺς πρώτους** τῆς γερουσίας **σπουδῇ νυκτὸς ὡς καὶ** ἐπ᾽ ἀναγκαῖόν **τι** βούλευμα **μεταπεμψάμενος** ὠρχήσατο. (DC., LIX 5, 5)
> « Une fois il manda en hâte de nuit les principaux membres du Sénat comme pour une délibération d'une grande importance, et dansa devant eux. »

Les éléments nouveaux que Dion Cassius apporte dans sa version de l'anecdote néronienne s'expliquent ainsi parfaitement à la lumière des lignes que l'historien avait consacrées à Caligula : le portrait de l'un a été calqué sur le portrait de l'autre.

De la même manière, Dion Cassius est le seul à nous indiquer que Néron décorait les chevaux illustres de toges et qu'il leur versait une pension alimentaire[82] : or cette attitude n'est pas sans évoquer la passion de Caligula pour son cheval Incitatus, au sujet duquel Dion Cassius raconte que Caligula projetait de le créer consul ; qu'il lui servait de l'orge dorée et lui donnait à boire du vin dans des coupes d'or ; qu'il jurait par le salut et la fortune de ce cheval[83]. On peut dès lors se demander si Dion Cassius n'a pas, dans ses livres consacrés à Néron, brodé à partir d'un motif appartenant en fait au portrait de Caligula. Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable que le chapitre où Dion Cassius

80.– Suet., *Ner.* 41, 4.
81.– Suet., *Calig.* 54, 4.
82.– DC., LXI 6, 1.
83.– DC., LIX 14, 7. Sur Caligula et son cheval, voir aussi Suet., *Calig.* 55, 8.

évoque les égards dont Néron entoura certains chevaux suit directement celui où l'historien affirme que Néron s'était efforcé d'égaler et même de surpasser Caligula[84].

Les emprunts tardifs à la *Vita C. Caligulae*

De manière générale, il s'est manifestement produit, chez les historiens tardifs (dont les récits, comme nous l'avons vu, doivent beaucoup à Suétone), des transferts entre les notices que le biographe antonin consacrait à Caligula et à Néron.

Aurelius Victor utilise ainsi, dans sa notice relative à Néron, une expression tirée de la *Vie de Caligula*. Pour définir la débauche néronienne, l'abréviateur emploie en effet l'expression « *neque suae neque aliorum pudicitiae parcens*[85] », « n'épargnant ni sa pudeur ni celle des autres », ce qui est un emprunt manifeste à la biographie suétonienne de Caligula, accusé de n'avoir « épargné ni sa pudeur ni celle d'autrui », « *pudicitiae neque suae neque alienae pepercit*[86] ». Cependant l'emprunt stylistique n'entraîne ici aucune modification au sein de la légende de Néron.

En revanche, la lecture d'Eutrope nous présente un phénomène de contamination à l'origine d'une légère déformation. Au livre VII 14, 1, nous pouvons lire en effet que Néron, « à l'exemple de C. Caligula, se baignait dans des eaux parfumées chaudes et froides », « *exemplo C. Caligulae in calidis et frigidis lauaret unguentis* ». S'il est bien question, dans la *Vita Neronis* de Suétone, de bains chauds ou froids que prenait Néron[87], l'expression d'Eutrope se trouve être le calque d'une phrase tirée de la *Vita C. Caligulae*, « *ut calidis frigidisque unguentis lauaretur*[88] » : le portrait de Néron brossé par Eutrope mêle ainsi les portraits suétoniens de Néron et de Caligula – l'expression « *exemplo C. Caligulae* » par laquelle Eutrope introduit l'évocation des bains de Néron laisse d'ailleurs penser que l'abréviateur était parfaitement conscient de l'emprunt qu'il faisait. Mais, ce faisant, Eutrope a légèrement modifié la description des bains néroniens telle que la présentait sa source (chez Suétone, en effet, il n'est pas question d'eaux parfumées), et a, du même coup, « orientalisé » davantage le personnage.

Certaines des exagérations ou innovations tardives relevées précédemment peuvent elles aussi s'expliquer à la lumière de la *Vie de Caligula*. Nous avons vu qu'Orose prétend que Néron songeait à tuer sénateurs et chevaliers, là où Suétone affirme au contraire que Néron voulait certes tuer les sénateurs, mais confier aux chevaliers les provinces et les armées[89] ; nous avons vu également qu'Orose impute à Néron des relations criminelles avec sa sœur, motif absent de

84.– DC., LXI 5, 1 : « À la fin il perdit toute pudeur, et violant et foulant aux pieds tous leurs préceptes [*i. e.* ceux de Sénèque et de Burrus] il s'efforça de ressembler à Caligula. Une fois qu'il eut conçu le désir de l'imiter, il le surpassa même, pensant que c'était une des fonctions du pouvoir impérial que de n'être inférieur à personne même dans les choses les plus détestables. »

85.– Aur.-Vict., 5, 5.

86.– Suet., *Calig.* 36, 1. Ce parallèle a été noté par Bessone 1988, p. 58, n. 14.

87.– Suet., *Ner.* 27, 2 : « Il prolongeait les festins depuis le milieu du jour jusqu'au milieu de la nuit, et prenait bien souvent des bains chauds ou, l'été, rafraîchis avec de la neige. »

88.– Suet., *Calig.* 37, 1. Voir Bessone 1988, p. 52, n. 4.

89.– Suet., *Ner.* 37, 5 ; Oros., *Hist.* VII 7, 9.

ses sources et notamment de la *Vie de Néron* de Suétone[90]. L'insertion par Orose de ces deux motifs inédits – insertion qui, fût-elle délibérée ou imputable à une erreur, a pour effet de noircir encore davantage le portrait de Néron – a sans aucun doute été favorisée par la lecture de la *Vie de Caligula*, où l'on peut lire précisément que Caligula songeait à faire périr les membres les plus éminents des deux ordres[91] et qu'il avait commis l'inceste avec ses trois sœurs[92]. Voilà donc à nouveau Néron présenté sous les traits de son oncle.

Aurelius Victor et la nouvelle *sedes regni*

Mais le phénomène de contamination le plus intéressant entre les figures de Néron et de Caligula est probablement celui que l'on peut lire dans le *Livre des Césars* d'Aurelius Victor[93]. L'auteur nous y apprend que Néron « avait décidé de faire disparaître la ville dans un incendie, la plèbe en lâchant dans la foule des bêtes fauves, les sénateurs en leur infligeant à tous une mort semblable, une fois cherché un nouveau siège pour l'Empire (*noua sede regno quaesita*)[94] », passage qui s'inspire ostensiblement du chapitre de la *Vita Neronis* où Suétone énumère les projets abominables formés par Néron à la nouvelle de l'insurrection menée par Vindex, notamment « empoisonner le Sénat tout entier au cours de festins » et « incendier la ville après avoir lâché contre le peuple des bêtes fauves », « *senatum uniuersum ueneno per conuiuia necare ; urbem incendere feris in populum immissis*[95] ».

Si les deux passages sont similaires, nulle trace cependant, chez Suétone, du projet de transfert de la *sedes regni* mentionné par Aurelius Victor. Au mieux Suétone précise-t-il, plus loin dans la biographie, que Néron pensa en dernier recours demander la préfecture d'Égypte[96] : mais il s'agit là davantage d'un projet de « reconversion » que d'un déplacement du siège de l'Empire. De la même manière, Dion Cassius, évoquant de façon similaire les desseins ultimes de Néron une fois abandonné de tous (tuer tous les sénateurs, incendier Rome et partir à Alexandrie), associe ce départ en Égypte moins à une tentative de déplacement de la capitale qu'à une fuite et une reconversion, puisqu'il s'agit si besoin d'y vivre de ses talents musicaux[97].

90.– Oros., *Hist.* VII 7, 2.

91.– Suet., *Calig.* 49, 4. Voir à ce sujet Bessone 1988, p. 52 et surtout p. 53, n. 6.

92.– Suet., *Calig.* 24 ; 36, 4. Voir aussi Jos., *A. J.* XIX 204 ; DC., LIX 11 ; 22, 6 ; 26, 5 ; Aur.-Vict., 3, 10 ; Eutr., VII 12, 3 ; Ps. Aur.-Vict., *Epit.* 3, 4 ; Oros., *Hist.* VII 5, 9.

93.– Pour une analyse détaillée de cette question, voir Lefebvre 2011.

94.– Aur.-Vict., 5, 14. Antoine et César s'étaient eux aussi vus imputer le projet de déplacer la capitale (N. Dam., *Caes.* 20 ; Suet., *Caes.* 79, 4 ; DC., L 4, 1) ; à ce sujet, voir Ceauşescu 1976, p. 79-108. À ces figures de tyrans ayant songé à déplacer le siège de l'empire, s'oppose Camille qui convainquit ses concitoyens de ne pas transférer la capitale à Véies (Liv., V 51-54).

95.– Suet., *Ner.* 43, 1.

96.– Suet., *Ner.* 47, 2.

97.– DC., LXIII 27, 2 : « Une fois abandonné semblablement par tous, il forma le projet de tuer les sénateurs, de brûler entièrement Rome et de s'embarquer pour Alexandrie, ayant annoncé que "même s'il tombait du pouvoir, cependant ses modestes talents le nourriraient là-bas". Il en était en effet venu à un tel degré de folie qu'il croyait pouvoir vivre en simple particulier et tout spécialement surtout en joueur de lyre. » Sur le projet de fuite de Néron en Égypte, voir aussi Plut., *Galb.* 2, 1 ; *Galb.* 14, 2. Denys de Syracuse, chassé du

On est donc bien loin encore de l'accusation formulée par Aurelius Victor. En revanche, comme l'a noté P. Dufraigne[98], Suétone attribue explicitement à Caligula le projet de déplacer le siège du pouvoir, en l'occurrence à Antium : « on rapporte même que dégoûté de Rome, il avait formé le projet d'y transférer le centre et le siège de l'empire (*sedem ac domicilium imperii*)[99] ». Par ailleurs, plus loin dans la biographie de Caligula, Suétone prête à l'empereur à la fin de sa vie des desseins fort semblables à ceux qu'il attribue à Néron à la fin de la sienne :

> « Il périt moins de quatre mois plus tard, après avoir osé des crimes immenses et tandis qu'il en méditait d'encore plus grands, puisqu'il avait résolu de se transporter à Antium, puis à Alexandrie, après avoir fait périr les membres les plus éminents des deux ordres. » (Suet., Calig. 49, 4)

On a donc, d'un côté, un empereur encore en place, Caligula, qui songe à tuer sénateurs et chevaliers avant de s'installer à Antium (où il passait pour vouloir transférer le siège de l'Empire) ou à Alexandrie ; de l'autre, un prince déchu, Néron, qui veut se venger en tuant les sénateurs et les habitants de Rome et fuir à Alexandrie, afin d'y refaire sa vie. La proximité entre les deux schémas a sans aucun doute pu favoriser la confusion entre les projets de Caligula et de Néron et donc l'émergence, chez Aurelius Victor, d'un motif nouveau.

La polysémie des motifs

Riche d'éléments inédits, la légende de Néron a également, au fil du temps, vu certains de ses motifs constitutifs connaître des glissements de sens : un changement d'éclairage et de perspective pouvait ainsi amener les auteurs à attribuer, à un même épisode, une interprétation et une portée différentes. Ces glissements de sens pouvaient être plus ou moins radicaux et affecter plus ou moins la signification globale de l'épisode : notre analyse partira ainsi d'un cas d'altération sémantique évident pour parvenir aux exemples les plus imperceptibles.

Un exemple d'altération sémantique : le chant de Néron

L'épisode où l'on voit Néron, en 64 de notre ère, chanter la ruine de Troie et rappeler les malheurs de Priam devant Rome ravagée par les flammes est l'un des plus célèbres de sa geste[100]. La première version de l'épisode nous est fournie par Tacite, qui évoque des rumeurs selon lesquelles Néron, lors de l'incendie, serait monté sur une scène privée pour chanter la destruction d'Ilion et comparer les maux des Romains avec ceux des Troyens :

---

pouvoir par Dion, passait pour s'être réfugié à Corinthe et y être devenu maître d'école (Cic., *Tusc.* III 27 ; Val.-Max., VI 9, ext. 6 ; Quint., VIII 6, 52 ; Plut., *M.* 176c-d ; Just., XXI 5). Un motif semblable apparaît dans la geste d'Antoine, qui, une fois vaincu, aurait demandé au futur Auguste de le laisser vivre à Athènes en simple citoyen (Plut., *Ant.* 72).

98.– *Livre des Césars*, éd. Dufraigne, p. 84 (voir aussi Bird 1994, p. 67-68, n. 19).

99.– Suet., *Calig.* 8, 12.

100.– Tac., *An.* XV 39, 3 ; Suet., *Ner.* 38, 6 ; DC., LXII 16, 2 ; Eutr., VII 14, 3 ; Hier., *Chron.*, p. 183g ; Aug., *Serm.* 296, 6 ; Oros., *Hist.* VII 7, 4 ; 39, 16. Juvénal nous apprend que Néron était de fait l'auteur d'un poème sur Troie, les *Troica* (Juv., VIII 221).

> « Le bruit s'était répandu qu'au moment même où Rome était en flammes, le prince était monté sur son théâtre personnel et avait chanté la ruine de Troie, assimilant les maux actuels aux désastres d'antan. » (Tac., *An.* XV 39, 3)

L'incendie de Rome et l'idée qui vint à Néron d'assimiler ce désastre aux malheurs de Troie sont présentés ici comme concomitants : il apparaît que Néron profita de l'inspiration que lui donna la vue de Rome en flammes pour chanter la destruction de la cité phrygienne. Étant données les circonstances et la gravité du désastre, cette initiative artistique était du plus mauvais goût : l'épisode donne donc de l'empereur l'image d'un tyran sadique insensible au sort de ses sujets et chantant plutôt que de leur venir en aide. À aucun moment cependant Tacite ne fait apparaître l'assimilation de Rome à Troie comme préméditée.

Pour sa part, Suétone (qui fait partie des auteurs, nombreux dans l'Antiquité, à considérer l'incendie de 64 comme allumé sur ordre de Néron) associe l'idée de détruire Rome par les flammes à un bon mot prononcé un jour par l'empereur :

> « Cependant il n'épargna ni son peuple ni les murs de sa patrie. Un jour que quelqu'un était en train de dire, lors d'une conversation générale : "à ma mort, que la terre soit mêlée au feu", il répondit : "que ce soit plutôt de mon vivant", et c'est exactement ce qu'il fit. » (Suet., *Ner.* 38, 1-2)

Le détail est important, et nous y reviendrons. Suit la description de l'incendie puis l'épisode du chant assimilant la ruine de Rome à la prise de Troie :

> « Néron contemplait cet incendie du haut de la tour de Mécène et réjoui, disait-il, "de la beauté des flammes", il chanta la prise d'Ilion dans son costume de scène. » (Suet., *Ner.* 38, 6)

Comme on peut le voir, Suétone continue à faire, à l'instar de Tacite, du chant de Néron le fruit de l'inspiration du moment. Une étape supplémentaire a cependant été franchie : d'une rumeur, nous sommes passés à un fait avéré, comme le montre l'emploi de l'indicatif « chanta », « *decantauit* ».

Dion Cassius, à peu près un siècle plus tard, reprend le ton affirmatif de Suétone et soutient que Néron chanta la prise d'Ilion lors de l'incendie de Rome[101]. L'interprétation de l'épisode a cependant changé. Avant de commencer la description de l'incendie et d'en venir au chant de Néron, Dion Cassius écrit en effet ceci :

> « Ensuite il désira réaliser ce qu'il avait probablement toujours souhaité, détruire de son vivant la cité tout entière et l'Empire : ce qu'il y a de sûr, c'est que lui aussi enviait à Priam le rare bonheur d'avoir vu la destruction de sa patrie ainsi que de son royaume. » (DC., LXII 16 1-2)

101.– DC., LXII 18, 1 : « Tandis que tous les Romains étaient dans ces dispositions et que beaucoup d'hommes même, poussés par la douleur, se jetaient dans les flammes, Néron monta sur le sommet du Palatin, d'où l'on pouvait le mieux embrasser du regard la plupart des quartiers embrasés, et chanta, revêtu de son costume de citharède, la prise d'Ilion, comme il le disait lui-même ; mais pour les spectateurs, il s'agissait de celle de Rome. » Le lieu a changé : la scène se déroule désormais sur le Palatin.

À la comparaison ponctuelle entre Rome et Troie que Néron, selon Tacite et Suétone, aurait établie au seul moment de l'incendie, Dion Cassius ajoute le motif d'une admiration réelle, et antérieure au désastre, de Néron pour Priam. Dion Cassius suggère ainsi que c'est le désir de l'empereur de vivre une expérience comparable à celle qu'avait vécue le roi troyen qui fut à l'origine de l'incendie ; disparaissent d'ailleurs parallèlement, chez Dion Cassius, les diverses causes de l'incendie qu'avançaient Tacite et Suétone, telles que la thèse de l'accident[102], le souhait de Néron de rebâtir Rome[103], ou son désir de mettre la main sur des terrains qu'il convoitait pour la construction de la maison dorée[104].

Il est possible que la version de Dion Cassius provienne d'une contamination avec la figure de Tibère, qui passait pour avoir répété souvent qu'il enviait à Priam la chance d'avoir vu sa patrie tout entière périr avec lui et qui aurait, pour cette raison, fait mourir un grand nombre de citoyens et de sénateurs[105]. Dion Cassius connaissait cette anecdote[106] ; d'ailleurs, le « lui aussi », « καὶ αὐτὸς », par lequel l'historien qualifie Néron enviant Priam semble bien faire référence au cas de Tibère. Il est à ce titre intéressant de noter que le vers « à ma mort, que la terre soit mêlée au feu », « ἐμοῦ θανόντος γαῖα μειχθήτω πυρί », qui, d'après Suétone, aurait inspiré à Néron le désir de mettre le feu à Rome, passait pour un des mots favoris de Tibère[107]. Dion Cassius connaissait ce mot : il le cite dans l'*Histoire romaine*, LVIII 23, 4, conjointement à l'évocation de la jalousie de Tibère envers Priam. Sans doute cela a-t-il favorisé la confusion entre les figures de Néron et de son ancêtre : Dion Cassius, ayant sous les yeux une version semblable à celle de Suétone, a très bien pu, trompé par le souvenir des deux expressions favorites de Tibère, à attribuer l'une à Néron, là où Suétone lui attribuait l'autre.

Surtout, là où le biographe faisait de l'incendie une fantaisie conjoncturelle, l'historien l'impute à une forme de jalousie de Néron à l'égard de Priam et du sort qui avait frappé Troie ; là où le biographe attribuait à Néron le désir de détruire sa patrie, l'historien lui prête une admiration pour quelqu'un qui avait vu (« εἶδεν ») une telle destruction. Nous ne sommes désormais plus loin de la version de l'événement que l'on trouvera ensuite chez les historiens tardifs.

Voici la description de l'incendie de Rome que nous a laissée Eutrope :

> « Il incendia la ville de Rome, afin de voir l'image du spectacle qu'avait offert autrefois Troie prise et en flammes. » (Eutr., VII 14, 3)

102.– Tac., *An.* XV 38, 1 : « *forte an dolo principis* », « par hasard ou suite à un attentat du prince ».

103.– Tac., *An.* XV 40, 2 (« Néron passait pour rechercher la gloire de fonder une ville nouvelle et de lui donner son nom ») ; Suet., *Ner.* 38, 3 (« sous prétexte qu'il était choqué par la laideur des édifices anciens et par l'étroitesse et la sinuosité des rues, il incendia la ville »).

104.– Suet., *Ner.* 38, 3 : « certains entrepôts qui se trouvaient autour de la maison dorée et dont le prince convoitait très vivement l'espace furent renversés au moyen de machines de guerre et incendiés ».

105.– Suet., *Tib.* 62, 6.

106.– DC., LVIII 23, 4.

107.– Cic., *Fin.* III 64 ; Sen., *Clem.* II 2, 2.

Si Eutrope n'a sans doute pas lu Dion Cassius, il a cependant pris acte de la progressive altération sémantique qui était venue, au fil du temps, affecter le motif du chant de Néron devant Rome en flammes et dont l'*Histoire romaine* constitue un des jalons : l'abréviateur mêle ainsi la version originelle présentant Néron en train d'assimiler, pendant l'incendie même, la ruine de Rome à la prise de Troie et la version de Dion Cassius, où intervenaient le désir d'égaler Priam et la notion de spectacle.

Mais là où Dion Cassius ne faisait que suggérer que Néron avait brûlé Rome pour égaler Priam, Eutrope devient explicite et affirme catégoriquement que l'empereur voulait voir le spectacle offert jadis par la ruine de Troie ; effort de synthèse oblige, il n'est plus même question, chez Eutrope, de chant entonné pendant l'incendie. Cette version sera reprise très exactement par Jérôme[108] et Augustin[109] et laissera aussi des traces chez Orose qui, malgré son apparente fidélité à la version de Suétone[110], reprendra cependant l'idée, chère à Eutrope, selon laquelle Néron brûla Rome pour pouvoir jouir d'un spectacle grandiose, puisqu'il qualifie l'incendie d'« embrasement suscité par l'empereur Néron qui voulait s'en offrir le spectacle », « *exhibitam Neronis imperatoris sui spectaculis inflammationem* », où le groupe « *sui spectaculis* » ne peut se comprendre que comme un datif de but indiquant la motivation de l'acte[111].

D'après une version dont se sont faits l'écho Tacite et Suétone, ce sont les délires architecturaux et mégalomaniaques de Néron qui le poussèrent à mettre le feu à Rome ainsi que sa cupidité et sa volonté de faire main basse sur certains terrains ; d'après Suétone à nouveau et d'après Dion Cassius, ce sont la cruauté de Néron et son désir de détruire sa patrie ; d'après Dion Cassius encore, c'est l'envie de vivre une expérience semblable à celle de Priam ; d'après les historiens tardifs, désormais, ce sont uniquement une curiosité morbide et la recherche d'un grandiose *spectaculum*.

Chez les romanciers modernes, l'épisode changera encore d'aspect. H. Sienkiewicz fait ainsi de l'incendie le résultat du fantasme d'un artiste torturé en quête d'inspiration pour finir ses *Troica* ; de façon analogue, chez H. Monteilhet, Néron veut profiter de l'incendie pour composer des vers grandioses et mettre la touche finale à son poème – sans succès d'ailleurs, car face au spectacle indicible et extraordinaire de la Ville en flammes Néron reste muet et finit par pleurer d'impuissance et de déception[112].

108.– Hier., *Chron.*, p. 183g : « Néron, afin de voir l'image de Troie en flammes, incendia la plus grande partie de la ville de Rome. »

109.– Aug., *Serm.* 296, 6 : « ordre a été donné par Néron, l'empereur de Rome même, l'esclave des idoles, le bourreau des apôtres, ordre a été donné, et Rome fut incendiée. Pourquoi, croyez-vous, pour quelle raison ? Cet homme gonflé d'orgueil, tyrannique et mou, trouva du plaisir dans l'incendie de Rome. Je veux voir, dit-il, comment a brûlé Troie. »

110.– Oros., *Hist.* VII 7, 6 : « Néron, contemplant cela du plus haut point de la tour de Mécène et charmé, disait-il, par la beauté des flammes, chantait l'Iliade dans son costume de tragédien. » Ce passage est un calque de Suet., *Ner.* 38, 6.

111.– Oros., *Hist.* VII 39, 16 ; voir aussi *Hist.* VII 7, 4.

112.– Sienkiewicz 2001, p. 386 ; p. 400-401 ; p. 413 ; Monteilhet 1984, p. 689-691.

Orose et son adaptation des catégories suétoniennes

Un nouvel exemple d'altération sémantique nous est offert par Orose et sa redistribution des crimes néroniens tels qu'ils avaient été classés par sa source Suétone.

Au chapitre 7, 1 du livre VII de l'*Historia aduersus paganos*, Orose dresse une liste des vices de Néron, « *petulantiam libidinem luxuriam auaritiam crudelitatem* », « débordements, débauche, prodigalité, rapacité, cruauté », laquelle s'avère être un véritable programme : l'historien va en effet ensuite illustrer d'exemples chacun de ces vices en suivant scrupuleusement l'ordre ainsi annoncé[113]. Ce programme correspond exactement à celui adopté par Suétone qui, dans la *Vie de Néron*, après avoir condamné la passion impériale pour le théâtre et les courses de char et critiqué ses prestations scéniques, énumérait ses autres travers, « *petulantiam, libidinem, luxuriam, auaritiam, crudelitatem*[114] », et les développait ensuite dans cet ordre, des chapitres 26 à 38. Non seulement Orose emprunte à Suétone son programme et ses *species*, mais il lui emprunte aussi, la plupart du temps, les crimes qu'il choisit de reprocher au dernier Julio-claudien ainsi que ses expressions[115]. À première vue, Orose ne semble donc être qu'un copieur pâle et fidèle de la biographie suétonienne. Le classement des vices et des actes de Néron sous les cinq *species* citées ci-dessus va s'avérer cependant fort différent chez Suétone et chez Orose.

Sous la catégorie « *petulantia* », Suétone classait les virées nocturnes de Néron, son habitude de frapper et de blesser les passants ainsi que des débordements divers : festins durant la moitié du jour, bains chauds ou rafraîchis avec de la neige en été, dîners en public, installation, le long du Tibre ou sur le golfe de Baïes, de tavernes et de cabarets[116]. Suétone entend donc « *petulantia* » à la fois au sens propre de « caractère querelleur » et au sens dérivé de « désordre » et de « manque de retenue ». Chez Orose, en revanche, le motif des bains est classé dans la catégorie « *luxuria* » (comme il l'était d'ailleurs chez Jérôme et avant lui chez Eutrope, qui ne faisait lui-même que reprendre une classification adoptée par Suétone dans sa *Vie de Caligula*[117]) ; quant aux autres débordements de Néron, ils ne sont pas cités par l'historien chrétien, qui choisit de les remplacer par les

113.– Oros., *Hist.* VII 7, 1 : *petulantia* ; 7, 2 : *libido* ; 7, 3-6 : *luxuria* ; 7, 7-8 : *auaritia* ; 7, 9 : *crudelitas*.

114.– Suet., *Ner.* 26, 1.

115.– Comparer par exemple Suet., *Ner.* 30, 8 et Oros., *Hist.* VII 7, 3 (« on dit qu'il ne voyageait jamais avec moins de mille voitures ») ; Suet., *Ner.* 38, 3 (« certains entrepôts qui se trouvaient autour de la maison dorée [...] furent renversés au moyen de machines de guerre et incendiés – en effet ils avaient été construits en pierre ») et Oros., *Hist.* VII 7, 5 (« les entrepôts construits en pierre de taille et ces grands îlots d'immeubles anciens que la flamme qui courait çà et là ne pouvait atteindre furent renversés par de grandes machines préparées autrefois pour les guerres extérieures, et incendiés »).

116.– Suet., *Ner.* 26-27.

117.– Oros., *Hist.* VII 7, 3. *Cf.* Eutr., VII 14, 1 ; Hier., *Chron.*, p. 182g. Nous avons vu qu'Eutrope calquait sa description des bains de Néron sur la description suétonienne de ceux de Caligula, lesquels étaient classés sous l'étiquette « prodigalité » (Suet., *Calig.* 37, 1 : « Par ses dépenses il surpassa en prodigalité tout ce que les dissipateurs avaient pu inventer. Il imagina des bains d'un nouveau genre [...] : se laver dans des huiles parfumées chaudes et froides »).

prestations scéniques, qualifiées à cette occasion de « honte », « *dedecus*[118] » (ces activités étaient en revanche, chez Suétone, hors classement) : la *petulantia* néronienne est ainsi clairement tirée, chez Orose, du côté du manque de *pudor* et de *decentia*.

Outre le motif des bains, Orose ajoute également, dans la catégorie « *luxuria* », la description de l'incendie de Rome[119], qui représentait pourtant chez Suétone le point culminant de la *crudelitas* néronienne. Cela constitue assurément une grande originalité de la part d'Orose ; mais une telle requalification de l'incendie se comprend si l'on se souvient que cet épisode avait fini par être perçu, par les historiens tardifs, comme motivé par le désir de Néron de jouir d'un spectacle grandiose : le déplacement par Orose de l'épisode de l'incendie de la *crudelitas* à la *luxuria* (qui ne désigne donc plus tant la prodigalité en particulier que l'exubérance et les excès en général ; M.-P. Arnaud-Lindet, traduit d'ailleurs le terme par « démesure ») n'est donc que la conséquence logique et la confirmation de l'évolution de la signification de l'épisode.

Mais en déplaçant la description de l'incendie de Rome, Orose rendait vacante la place de faîte de la *crudelitas* néronienne, que le terrible sinistre de 64 ap. J.-C. occupait chez Suétone. L'historien chrétien, de manière très habile, a alors comblé le vide ainsi créé par un événement qui faisait partie, chez Suétone, des actes non répréhensibles voire même dignes d'éloges accomplis par le dernier Julio-claudien, et qui ne pouvait résolument rester à cette place : la persécution des fidèles du Christ, qui devient chez Orose la nouvelle acmé des crimes néroniens[120]. Sous couvert de respecter scrupuleusement sa source, Orose a ainsi procédé à de savantes manipulations narratives : si les constituants de la figure de Néron sont, chez Suétone et Orose, morphologiquement identiques, ils sont néanmoins, du point de vue sémantique, fort différents.

La hiérarchie des crimes néroniens

Chaque motif constitutif de la figure de Néron se distingue ainsi par sa plurivocité et sa capacité à recevoir plusieurs significations différentes. La hiérarchisation de ces motifs a elle aussi été sujette à variations.

Dans sa section consacrée à la cruauté impériale, Suétone choisit de classer les divers meurtres commis par Néron selon une gradation censée démontrer l'aggravation de sa monstruosité. Suétone commence ainsi par exposer les meurtres, par Néron, de ses proches parents, Claude, Britannicus, Agrippine, Octavie, Poppée[121] ; ensuite il élargit son propos en déclarant que Néron n'épargna « aucune catégorie de parents », « *nullum adeo necessitudinis genus* » et évoque le meurtre de Claudia Antonia, la seconde sœur par adoption de Néron[122] ; il passe à la disparition « des autres personnes qui étaient ses parents par une alliance ou un lien quelconque », « *ceteros aut affinitate aliqua sibi aut propin-*

118.– Oros., *Hist.* VII 7, 1.
119.– Oros., *Hist.* VII 7, 4-6.
120.– Suet., *Ner.* 16, 3 ; Oros., *Hist.* VII 7, 10.
121.– Suet., *Ner.* 33-35, 6.
122.– Suet., *Ner.* 35, 7-8.

quitate coniunctos », Aulus Plautius (un rival potentiel), le fils de Poppée Rufrius Crispinus, Caecina Tuscus, qui était le frère de lait de l'empereur, Sénèque, Burrus ainsi que les affranchis qui avaient préparé son avènement à l'Empire[123] ; Suétone en vient alors à la mise à mort de personnes étrangères à la maison du prince, en l'occurrence les citoyens impliqués dans la conjuration de Pison[124] ; il en arrive à la condamnation arbitraire de n'importe quelles personnes sous n'importe quel prétexte[125] et, finalement, à la mort des habitants de Rome dans l'incendie de 64 de notre ère[126].

Pour Suétone, les violences exercées contre des étrangers sont donc présentées comme les pires crimes possibles, car plus arbitraires. Aurelius Victor, de son côté, soutiendra la thèse exactement inverse. L'abréviateur, qui applique sa démonstration aux crimes ayant trait non seulement à la cruauté mais surtout à la lubricité et la perversion, voit en effet le signe de l'aggravation du cas de Néron dans le fait qu'il finit par s'en prendre à sa famille : dans le passage qu'il consacre à l'inceste entre Néron et Agrippine, Aurelius Victor soutient à ce titre que l'homme perverti commence d'abord par s'en prendre aux étrangers, puis aux plus proches parents[127]. L'abréviateur déclare, à l'appui de sa thèse, qu'Agrippine, après diverses liaisons, épousa son oncle et, après avoir fait torturer des gens qui lui étaient étrangers, assassina celui-ci ; que Néron, pour sa part, souilla une Vestale puis se souilla lui-même (il y a sans doute là une allusion aux mariages de Néron avec Pythagoras et Sporus) et qu'enfin la mère et le fils portèrent l'un sur l'autre leurs désirs criminels.

Or à l'inverse de ce que prétend Aurelius Victor, l'inceste de Néron et d'Agrippine ne constitue pas l'aboutissement de la débauche du prince : Agrippine a été assassinée en 59 (l'inceste est donc nécessairement antérieur à cette date) ; le mariage de Néron avec Pythagoras est situé par Tacite en 64, à l'occasion du banquet donné par Tigellin ; l'union avec Sporus eut lieu, d'après Dion Cassius, lors de la tournée artistique de Néron en Grèce, soit en 66 ou 67. Aurelius Victor, profitant de l'absence de précisions chronologiques chez sa source Suétone, a ainsi recréé une chronologie fictive en fonction de ses besoins. La création de cette nouvelle chronologie et l'inversion que l'abréviateur opère par rapport à la hiérarchie des crimes qu'avait posée Suétone montrent que la figure de Néron est devenue un objet reconfigurable à souhait.

Schématisation et passage au type

Un portrait morphologiquement stable

La standardisation du mythe

Ces multiples exemples de resémantisations et ces nouvelles configurations ne doivent cependant pas nous faire perdre de vue l'incroyable consensus général

123.– Suet., *Ner.* 35, 8-12.
124.– Suet., *Ner.* 36.
125.– Suet., *Ner.* 37.
126.– Suet., *Ner.* 38.
127.– Aur.-Vict., 5, 8-11 (cité *supra*, p. 71).

des auteurs, dont la condamnation s'est vite uniformisée et cristallisée autour de quelques thèmes précis. Les écarts constatés précédemment entre les différents portraits que nous a laissés la littérature antique reposent à ce titre moins sur l'apparition d'éléments inédits que sur des réajustements de motifs préexistants : mis à part l'ajout, par les auteurs chrétiens, des motifs du martyre de Pierre et de Paul et du retour de Néron à la fin des temps, le portrait du dernier Julio-claudien est resté, de manière générale, morphologiquement stable.

Dès lors que les textes antiques nous présentent une description condensée de l'ensemble des crimes de Néron, ce sont ainsi les mêmes motifs qui sont chaque fois privilégiés. Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, Flavius Josèphe, qui constitue, en l'état actuel de nos sources, le premier historien à avoir établi un résumé des forfaits de l'empereur, retient les meurtres de son frère, de son épouse et de sa mère, les violences commises à l'égard de l'élite de Rome et enfin les prestations théâtrales[128] ; Juvénal, lorsqu'il compare, dans sa huitième satire, Néron et Oreste, opère une sélection similaire puisqu'il choisit de retenir, parmi l'ensemble des travers et des crimes attribués au dernier Julio-claudien, les parricides (meurtres de la mère, du frère et/ou sœur, de l'épouse et empoisonnement des proches) et les activités artistiques[129] ; de la même manière, dans la *Vie de Galba* de Plutarque, l'on voit le tribun militaire Antonius Honoratus rappeler que Néron a tué sa mère, sa femme et qu'il s'exhibait dans des spectacles lyriques et tragiques, ce qui correspond de nouveau au canon ébauché par Flavius Josèphe[130] ; de façon analogue là encore, Tacite, dans les *Annales*, place dans la bouche du tribun Subrius Flavus la phrase suivante : « j'ai commencé à te haïr, après que tu t'es révélé être le meurtrier de ta mère et de ta femme, un conducteur de char, un histrion et un incendiaire[131] ». Matricide, meurtre de l'épouse, participation à des courses et des spectacles, auxquels le tribun ajoute l'incendie de Rome, tels sont les crimes que comprend ce résumé de la « carrière » néronienne.

Le canon des crimes néroniens ébauché sous les Flaviens puis confirmé à l'époque antonine ne connaîtra ensuite plus vraiment de modification. Ainsi, lorsque Philostrate mentionne, par l'intermédiaire du philosophe Philolaos de Cittium, les occupations favorites de l'empereur, qui « conduit des chars en public, entre en tant que chanteur dans les théâtres des Romains, vit avec les gladiateurs, combat lui-même comme gladiateur et égorge[132] », on retrouve bien là les deux pôles de la figure néronienne tels qu'ils apparaissaient dans le canon de Josèphe, en l'occurrence la participation aux jeux et aux spectacles ainsi que les meurtres. La notice synthétique élaborée par Flavius Josèphe sera par ailleurs copiée, comme nous l'avons vu, par Eusèbe de Césarée[133], qui tait cependant, dans son énumération, la question des prestations scéniques ; nous avons vu

128.– Jos., *B. J.* II 250-251, cité *supra*, p. 30.
129.– Juv., VIII 215-230, cité *supra*, p. 36.
130.– Plut., *Galb.* 14, 3.
131.– Tac., *An.* XV 67, 2.
132.– Philstr., *V. Ap.* IV 36, 2.
133.– Eus., *Hist. eccl.* II 25, 2, cité *supra*, p. 52.

pourquoi. La seule exception dans la fixation du canon des crimes néroniens nous est fournie par Sulpice Sévère, qui, parmi les horreurs et les crimes commis par Néron, choisit de mentionner le matricide et, cette fois, non plus les prestations artistiques mais le mariage avec Pythagoras :

> « Je me contente de signaler seulement qu'à travers toute sorte d'horreurs et de cruautés, il en vint au meurtre de sa mère et même, par la suite, à prendre pour mari, selon le rite des mariages solennels, un certain Pythagore. » (Sulp. Sev., *Chron.* II 28, 1 ; trad. G. de Senneville-Grave)

Peut-être la mentalité chrétienne de Sulpice Sévère a-t-elle conduit celui-ci à être choqué davantage par le motif du mariage homosexuel que par celui de la montée sur scène.

La condamnation de Néron s'est donc figée en un canon, comprenant, d'une part, les prestations théâtrales, d'autre part, les parricides, parmi lesquels ont été privilégiés le meurtre de la mère et celui de l'épouse. Si l'on observe, dans l'annexe 1, les tableaux dressant la liste des crimes et des travers imputés à Néron dans l'Antiquité et la fréquence de leurs évocations à travers les siècles, on constate, de fait, que l'épisode du matricide (tableau 1a) et le motif des activités théâtrales (tableau 2a) font partie des éléments qui ont fait couler le plus d'encre et qu'ils ont été évoqués de façon à la fois continue et particulièrement intense à travers les premiers siècles de notre ère.

Ces deux motifs se sont ainsi véritablement imposés comme les « marques de fabrique » de la figure de Néron : ce dernier est, par excellence et avant tout, l'empereur matricide et citharède. Dans le *Banquet* de l'empereur Julien, où le lecteur voit passer sous ses yeux, un par un, tous les maîtres de Rome, raillés par Silène qui les réduit chaque fois à leurs traits les plus caractéristiques, c'est en chanteur que se présente Néron[134] : la cithare et la couronne de laurier sont choisies comme ses attributs typiques. Ce sont également les prestations artistiques qui caractérisent Néron dans le *Contre Eutrope* de Claudien :

> « Regardez en arrière les crimes qu'offre la lecture des annales de tous les temps, parcourez les siècles anciens en passant les fastes en revue : la Caprée du vieillard monstrueux et le théâtre de Néron offrent-ils rien de semblable ? Un eunuque revêtu du manteau de Romulus s'est assis parmi les lares d'Auguste. » (Claud., *Eutr.* II 58-63)

L'attaque vise ici Eutrope, qui était le favori de l'empereur Arcadius et fut le premier eunuque à devenir consul : cherchant, sans succès, dans l'histoire antérieure un crime équivalent à cette infamie, le poète convoque ceux qu'il

134.– Jul., *Caes.* 310c-d : « Tandis que Silène parle ainsi, Néron fait son entrée, avec sa cithare et sa couronne de laurier. Alors Silène, se tournant vers Apollon : "en voilà un, dit-il, qui se modèle sur toi !". Et le seigneur Apollon de répondre : "eh bien moi je vais le découronner sur-le-champ, car il ne m'imite pas en tout et là où il m'imite, il est un mauvais imitateur." Une fois découronné, il fut aussitôt emporté par le Cocyte. » Néron se fait ici renvoyer de l'Olympe précisément par la divinité sous le patronage de laquelle il avait placé sa pratique artistique.

considère comme les deux pires monstres de l'histoire, Tibère et Néron, et c'est en acteur qu'il fait apparaître ce dernier.

Sous les Antonins, déjà, les auteurs se plaisaient à réduire Néron à son costume de musicien. Dion Chrysostome, dans son troisième *Discours sur la royauté*, oppose ainsi, nous l'avons vu, au bon roi qui s'adonne à la chasse cet empereur qui était passionné par le chant et passait son temps à faire entendre des murmures plaintifs et des gémissements sur la scène des théâtres[135] ; Pline le Jeune, louant dans son *Panégyrique* l'empereur Trajan pour avoir banni les pantomimes du théâtre, et se réjouissant de voir que le peuple lui-même désirait les voir bannis, rappelle que « naguère ce même peuple regardait et applaudissait un empereur comédien », « *idem ergo populus ille aliquando scaenici imperatoris spectator et applausor*[136] » ; Juvénal, condamnant parmi ses contemporains les nobles qui se produisent au théâtre, conclut qu'« il n'y a rien d'étonnant, quand on a vu un prince citharède, à ce qu'un noble soit mime », « *res haut mira tamen citharoedo principe mimus / nobilis*[137] ».

Le prince chanteur de Dion Chrysostome, le *scaenicus imperator* de Pline et le *citharoedus princeps* de Juvénal désignent immanquablement Néron[138], dont le goût prononcé pour les arts de la scène et les prestations théâtrales en public étaient bien connues dans l'Antiquité[139]. C'est d'ailleurs également au moyen du substantif « *citharoedus* » que Néron est désigné, chez Tacite, par Subrius Flavus, qui, impliqué dans la conjuration de Pison, aurait dit que « la honte serait la même si l'on chassait un citharède pour le remplacer par un tragédien », « *non referre dedecori, si citharoedus demoueretur et tragoedus succederet*[140] ».

Des phénomènes similaires se laissent observer au sujet du motif du matricide. Dans *Néron ou le percement de l'Isthme*, l'assassinat d'Agrippine est le seul forfait sans lien direct avec le sujet du dialogue qui soit évoqué[141] ; ce crime est également le seul qu'Ausone ait, dans les vers qu'il consacre à Néron, choisi de spécifier[142] ; de la même manière, parmi l'éventail de meurtres commis par Néron, seul celui d'Agrippine, outre la question de la persécution, est conservé par Sulpice Sévère[143] ; dans la plainte que Prudence place dans la bouche de

135.– D. Chr., III 133-134, évoqué *supra*, p. 34-35.
136.– Plin., *Pan.* 46, 4.
137.– Juv., VIII 198-199.
138.– Selon Benoist 2003, p. 50, n. 1, le « prince citharède » condamné par Juvénal et Pline désigne Domitien. Il est vrai que le chapitre 46 du *Panégyrique* de Pline oppose Trajan à un prince ayant aboli le spectacle des pantomimes, et Domitien est à ce titre connu pour avoir interdit la scène aux histrions (Suet., *Dom.* 7, 1). Mais Néron aussi prit une mesure de ce type (Suet., *Ner.* 16, 3 : relégation des pantomimes) ; en outre, Domitien n'est traditionnellement jamais présenté comme un empereur citharède.
139.– Caligula se passionnait lui aussi pour les arts de la scène, la danse et le chant (Phil., *Leg.* 42 ; Suet., *Calig.* 11, 1 ; 54, 2-4 ; DC., LIX 5) ; il n'y a cependant là rien de comparable à la fréquence des évocations de la passion de Néron pour la citharédie et le théâtre.
140.– Tac., *An.* XV 65 (trad. P. Wuilleumier). Le « *tragoedus* » désigne ici Pison.
141.– Ps. Luc., *Ner.* 10.
142.– Aus., *Caes.*, *Mon.* 35.
143.– Sulp. Sev., *Chron.* II 28, 1.

Rome personnifiée, le matricide est, là encore, le seul à apparaître, aux côtés de la persécution des Chrétiens[144].

En outre, de même que la lecture du substantif « *citharoedus* » suffit à faire apparaître le spectre de Néron, de même le mot « matricide » est immédiatement compris comme une allusion au dernier Julio-claudien : c'est ainsi que Lactance, citant les vers extraits des *Oracles sibyllins* où est prophétisé le retour d'un matricide en fuite, déclare que ces vers étaient compris comme désignant Néron[145]. La figure de Néron s'est donc, de manière générale, standardisée et resserrée autour d'un canon plus ou moins figé, plus qu'elle n'a changé et gagné des éléments nouveaux.

Le travail des abréviateurs

La schématisation et l'homogénéisation de la figure de Néron ont surtout été le résultat du travail des abréviateurs tardifs : Aurelius Victor, Eutrope, Jérôme, le Pseudo-Aurelius Victor et Orose ayant tous, directement ou indirectement et de façon plus ou moins flagrante, puisé à la même source, en l'occurrence à la *Vie de Néron* de Suétone (Sulpice Sévère est la seule exception), leurs Nérons respectifs présentent, de fait, de grandes similitudes. Par ailleurs, les abréviateurs tardifs, en condensant l'ensemble de la geste néronienne en quelques paragraphes, ne pouvaient faire autrement que de supprimer un certain nombre de motifs.

Si l'on examine les tableaux présentés dans l'annexe 1, l'on peut voir que certains motifs, pourtant bien représentés dans la tradition, ont quasiment voire complètement disparu après le IIIe siècle ap. J.-C., tels que les virées nocturnes de Néron (tableau 2b), le pillage d'œuvres d'art (tableau 2c) ou la toute-puissance des affranchis et des scélérats (tableau 3a). Aurelius Victor et Jérôme sont par ailleurs les seuls à évoquer encore la conjuration de Pison et sa répression (tableau 1b) ; Aurelius Victor est le seul également à mentionner le viol d'une Vestale (tableau 2b).

De la même manière, parmi les nombreux exemples de prodigalité notés par Suétone dans le chapitre 30 de la *Vie de Néron*, les abréviateurs tardifs n'en ont retenu que trois (tableau 2c : les parties de pêche avec des filets tissés d'or, le motif des mille voitures emportées en voyage, les bains d'huiles parfumées), dont l'un, qui plus est, constitue en fait, on l'a vu, un emprunt au portrait de Caligula. Le motif de la construction de la *domus aurea* (tableau 2c), quant à lui, s'est complètement éclipsé – exception faite d'une rapide mention chez Orose – et ce depuis le IIe siècle de notre ère d'ailleurs : Dion Cassius n'en disait déjà plus mot (on ne peut cependant savoir si cet « oubli » est le fait de l'historien antique ou de ses compilateurs byzantins).

144.– Prud., *Sym.* II 669-671, cité *supra*, p. 57.

145.– Lact., *Mort.* 2, 8-9 : « Certains extravagants croient qu'il (*i. e.* Néron) a été transporté ailleurs et maintenu en vie – la Sibylle dit en effet qu'un matricide en fuite viendra des confins de la terre – pour être le dernier persécuteur, puisqu'il a été le premier, et précéder la venue de l'Antéchrist » (citant *Or. sib.* 5, 363-364 et 8, 70-71).

L'examen du travail effectué par les abréviateurs des IVe et Ve siècles sur le matériau suétonien dans leurs récits respectifs de la fin de Néron[146] permettra de se rendre compte que ces auteurs ont davantage « péché par omission[147] » que par propension à l'originalité.

En annexe 2 sont présentés les récits en question. Les différences de détail entre les cinq versions sont nombreuses : Eutrope et Orose écrivent que Néron a été déclaré ennemi public, détail qui n'apparaît pas dans les autres récits ; chez Aurelius Victor et Orose il n'est pas question du châtiment auquel le Sénat a condamné Néron ; Orose est le seul à déclarer que Néron perdit complètement courage et espoir à la nouvelle de la défection de Galba ; le Pseudo-Aurelius Victor est le seul à attribuer à Néron la phrase « N'ai-je donc ni ami ni ennemi ? J'ai vécu dans l'infamie, je mourrai plus honteusement encore » ; il présente Néron entouré de quatre compagnons, alors qu'Aurelius Victor n'en mentionne qu'un et les autres abréviateurs aucun ; Aurelius Victor ne parle pas de fuite.

L'examen du tableau de correspondance entre les divers éléments avancés par les historiens tardifs et ce que l'on trouve dans la *Vie de Néron* de Suétone montre cependant que ces différences ne constituent en aucun cas des *hapax* : mis à part l'assertion d'Eutrope selon laquelle Néron devait être précipité de la roche Tarpéienne, et mis à part le détail des noms des compagnons de Néron que l'on trouve chez le Pseudo-Aurelius Victor, les éléments avancés par les abréviateurs étudiés, loin d'être inédits, se trouvaient tous déjà chez Suétone. Les différences constatées sont donc dues non à des erreurs ou des innovations, mais à des omissions et des silences : les historiens tardifs n'ont, au sein du matériau suétonien, pas opéré la même sélection. Il n'en reste pas moins que les cinq récits correspondent tous étroitement à la version originelle de Suétone : le portrait de Néron s'est avant tout, sous la plume des historiens tardifs, réduit, schématisé et standardisé.

La perte progressive de la contextualisation

L'effacement des détails

La cristallisation des forfaits du tyran autour de quelques thèmes précis, processus favorisé par le succès de la version suétonienne des faits, s'est accompagnée d'une perte progressive des détails et de la contextualisation, laquelle a abouti au passage de l'individu Néron à une figure type, incarnation de la tyrannie elle-même.

Pour en revenir à l'épisode de la mort de Néron, nombreux sont à ce titre les éléments qui n'apparaissent plus nulle part chez les auteurs tardifs : le nom de Vindex n'apparaît jamais plus après Dion Cassius ; le célèbre mot « *qualis artifex pereo* » que Néron aurait prononcé avant de mourir[148] n'apparaît plus non plus ; il n'est plus nulle part question du projet de Néron de fuir à Alexandrie et de s'y

146.– Aur.-Vict., 5, 16-17 ; Eutr., VII 15 ; Hier., *Chron.*, p. 185h ; Ps. Aur.-Vict., *Epit.* 5, 7-8 ; Oros., *Hist.* VII 7, 13.

147.– Nous empruntons l'expression à Bessone 1988, p. 60.

148.– Suet., *Ner.* 49, 1 ; DC., LXIII 29, 2.

reconvertir[149]. Néron a vu, sous la plume des abréviateurs, son portrait se vider de ses détails.

Comme nous venons de le voir, le motif de la construction de la *domus aurea* disparut, de même, assez vite : après Suétone, plus aucun auteur (hormis Orose, qui en signale la destruction dans un incendie sous Trajan) ne fait allusion au gigantesque palais sur lequel nombre d'auteurs de l'époque flavienne et antonine avaient pourtant tiré à boulets rouges[150]. L'importance de la thématique de l'urbanisme dans la propagande flavienne avait conduit les auteurs de la fin du Ier siècle à accorder une place importante au motif de la *domus aurea* ; la première génération d'écrivains antonins, qui puisait ses informations chez les historiens flaviens, reproduisit ensuite leur condamnation du palais néronien, dont elle devait encore avoir les stigmates sous les yeux ; plus tard, cependant, le motif devait n'être plus d'aucune actualité, ce qui explique sans doute son abandon.

De manière générale, tout ce qui était trop circonstancié et trop individualisé finit par disparaître. Si l'on examine, dans l'annexe 1, le tableau 1b, on constate que les noms des Romains de haute naissance tués sur l'ordre de Néron se sont progressivement éclipsés : seuls sont encore cités, au IVe siècle, Lucain et Sénèque, en l'occurrence dans la *Chronique* de Jérôme, ainsi que Corbulon, dans les *Histoires* d'Ammien Marcellin. Le nom des plus illustres victimes de Néron, à savoir Britannicus, Agrippine ou Octavie, a commencé, de la même manière, à disparaître très vite (tableau 1a). Déjà Flavius Josèphe, s'il mentionne dans ses *Antiquités juives* le meurtre, par Néron, de son frère Britannicus, de sa mère Agrippine et de son épouse Octavie[151], n'emploie dans la *Guerre des Juifs* que des substantifs, l'historien juif déclarant que Néron s'en prit « à son frère, à son épouse et à sa mère[152] ». De la même manière, Plutarque, quand il rappelle dans la *Vie de Galba* que Néron a tué sa mère et sa femme, n'emploie pas des noms propres mais les substantifs « μητρὸς » et « γυναικός[153] ».

À partir du IVe siècle, la disparition du nom des parents victimes de Néron devient systématique (la seule exception est fournie par Jérôme, qui nomme Agrippine et Octavie[154]) : Eusèbe de Césarée, qui, on l'a vu, a manifestement eu sous les yeux la *Guerre des Juifs* de Flavius Josèphe, écrit que Néron a tué « de la même manière mère, frère et sœur, femme », « μητέρα δὲ ὁμοίως καὶ ἀδελφοὺς καὶ γυναῖκα[155] » ; Eutrope résume les parricides de Néron au moyen de

149.– Sur les projets de fuite de Néron, voir *supra*, p. 78. Si Aurelius Victor, lorsqu'il impute à Néron le souhait de transférer le siège du pouvoir, évoque bien de ce fait un projet de départ pour l'étranger, il ne s'agit en aucun cas d'un projet de fuite et Néron, à ce stade de la notice de l'abréviateur, n'a pas encore été désavoué. En outre il n'est, chez Aurelius Victor, nullement question de l'Égypte.

150.– Pour les références des textes antiques traitant de la *domus aurea*, voir l'annexe 1 (tableau 2c).

151.– Jos., *A. J.* XX 153.

152.– Jos., *B. J.* II 250.

153.– Plut., *Galb.* 14, 3.

154.– Hier., *Chron.*, p. 182f et 184h.

155.– Eus., *Hist. eccl.* II 25, 2.

l'ablatif absolu « *fratre, uxore, matre interfectis*[156] », « frère, épouse, mère ayant été tués » ; Orose a recours à la liste « *matrem, fratrem, sororem, uxorem*[157] ».

Le caractère imprécis de ces listes a posé aux commentateurs de nombreux problèmes d'interprétation. Si l'identification de la mère et du frère est évidente, il n'en va pas de même de la question de la sœur et de l'épouse : Néron a tué en effet deux sœurs, Octavie et Claudia Antonia, et deux épouses, Octavie et Poppée ; le double statut occupé par Octavie, à la fois femme et sœur de l'empereur, complique encore davantage la situation. Il est peu probable qu'Eusèbe et Orose aient songé, en mentionnant le meurtre de la sœur, à la mort de Claudia Antonia, laquelle n'est évoquée que chez Suétone et ce fort brièvement[158] : il s'agirait donc plutôt d'Octavie.

Mais dans ce cas, qui est désigné, chez ces auteurs, par les termes « γυναῖκα » et « *uxorem* » ? M.-P. Arnaud-Lindet, dans son édition de l'*Historia aduersus paganos*, considère que l'épouse en question est Poppée[159]. Rien n'est moins sûr. Le meurtre de Poppée a en effet laissé, dans la tradition, beaucoup moins de traces que celui d'Octavie[160]. Jérôme, dont Orose avait consulté la *Chronique*, qualifie en outre Octavie d'« *uxor* » de Néron. De la même manière, au trio de substantifs « frère », « épouse » et « mère » que Flavius Josèphe utilise, dans la *Guerre des Juifs*, pour qualifier les parricides de Néron, répond dans les *Antiquités juives* le trio Britannicus, Octavie et Agrippine : là encore c'est Octavie qui est mentionnée, et non Poppée.

W. Jakob-Sonnabend, pour sa part, considère la mention du meurtre de l'épouse chez Orose comme une référence à Octavie[161] et propose de voir du coup, dans la mention du meurtre de la sœur, une erreur volontaire[162] : Orose serait parti du texte de la *Chronique* de Jérôme, selon lequel Néron tua sa mère Agrippine ainsi que la sœur de son père, « *sororem patris*[163] », et aurait délibérément omis le « *patris* » et transformé de ce fait le meurtre de la tante en meurtre de la sœur, afin de dramatiser davantage le récit. Cependant, la présentation par liste de substantifs qu'Orose emploie pour évoquer les parricides de Néron ne trouve aucun équivalent chez Jérôme (qui, par ailleurs, n'évoque pas le meurtre de Britannicus, contrairement à Orose), alors qu'elle en trouve chez Eutrope et Eusèbe de Césarée : nous ne pensons donc pas qu'Orose se soit inspiré, sur ce point, de la *Chronique* hiéronymienne. La liste d'Orose semble plutôt, d'une

156.– Eutr., VII 14, 3.
157.– Oros., *Hist.* VII 7, 9.
158.– Suet., *Ner.* 35, 6.
159.– Orose, *Histoires*, éd. Arnaud-Lindet, p. 34, n. 6.
160.– Il n'en est explicitement question que chez Tacite, Suétone et Dion Cassius (Tac., *An.* XVI 6, 1 ; Suet., *Ner.* 35, 5 ; DC., LXII 27, 4). Non seulement la mort d'Octavie est, chez les trois historiens, bien plus développée que celle de Poppée, mais en outre il en est aussi explicitement question chez Flavius Josèphe (Jos., *A. J.* XX 153), Plutarque (Plut., *Galb.* 19, 9) et Jérôme (Hier, *Chron.* éd. Helm, p. 184h). Le destin tragique d'Octavie est par ailleurs abondamment développé dans la pièce du Pseudo-Sénèque.
161.– Jakob-Sonnabend 1990, p. 34, n. 85.
162.– Jakob-Sonnabend 1990, p. 73-74 ; p. 79, n. 192.
163.– Hier., *Chron.*, p. 182f.

manière ou d'une autre, provenir d'Eusèbe, où il était déjà question du meurtre d'« ἀδελφοὺς », dont le « *fratrem, sororem* » d'Orose est un parfait équivalent.

Peut-être Eusèbe, reprenant la liste frère-épouse-mère qu'il trouvait chez Flavius Josèphe (où l'épouse désigne, on l'a vu, Octavie), a-t-il troqué le singulier « ἀδελφὸν » pour un pluriel parce qu'il savait qu'Octavie était la sœur adoptive de Néron ; ce faisant il citait, par inadvertance ou peut-être tout à fait consciemment, deux fois le même meurtre, Octavie étant désignée à la fois en tant que femme et en tant que sœur. Il n'est pas impossible que les meurtres de la sœur et de l'épouse évoqués par Orose désignent là encore tous deux un seul et même crime.

Eusèbe, Eutrope et Orose, en reprenant une liste toute faite de substantifs telle qu'elle avait été ébauchée par Flavius Josèphe, avaient par ailleurs sans doute, d'une certaine manière, eux-mêmes perdu de vue qui était désigné par les substantifs en question : en tout cas, si Orose, qui connaissait manifestement très bien l'œuvre de Suétone, devait savoir que Néron passait pour avoir tué Britannicus, Agrippine, Octavie et Poppée, il n'est pas impossible qu'Eusèbe et même Eutrope aient puisé uniquement à une source où les victimes de Néron n'étaient pas précisées.

Le caractère évasif de ces listes, en tout cas, est l'une des pièces du processus de schématisation qui fit passer Néron du statut d'individu à celui de figure. En se contentant d'employer des substantifs généraux désignant des membres de la famille, les auteurs antiques ont fait de Néron non un personnage historiquement daté ayant commis des crimes précis sur tels ou tels individus particuliers, mais un monstre-type ayant commis des violences envers tous les liens de parenté : à l'individu Néron ayant assassiné les individus Britannicus, Agrippine, Octavie, Poppée a été progressivement substitué un tyran parricide assassinant frère, mère, sœur et épouse. Les deux directions prises par la légende de Néron, à la fois en perpétuelle évolution, comme nous l'avons vu, et en voie de schématisation, ne doivent pas pour autant sembler paradoxales : c'est bien cette schématisation et le passage au statut de type qui ont permis, en « désincarnant » Néron, l'émergence de motifs nouveaux au sein de sa légende.

Le phénomène de la substantivation

Ultime degré de la schématisation : le passage du nom propre au nom commun, décelable dans l'emploi de pluriels tels que « *Nerones* ».

Nous avons vu que le premier emploi d'un pluriel de ce type date du *De pallio* de Tertullien, qui qualifie de « Nérons » ceux qui se distinguent par leur passion excessive pour la bonne chère et leur manque de retenue[164]. Le procédé sera ensuite abondamment exploité dans l'*Histoire Auguste*, où le pluriel *Nerones* apparaît huit fois. Dans la *Vie de Carus*, qui s'ouvre sur la présentation par ordre chronologique de tous les tyrans et bons princes s'étant succédé à la tête de l'Empire depuis ses origines, c'est le substantif « *Nerones* » qui sert à désigner les mauvais empereurs qui gouvernèrent Rome d'Auguste à Vespasien :

164.– Tert., *Pall.* V 7, cité *supra*, p. 40.

> « [La République] fut ensuite remise sur pied par Auguste, si tant est que l'on puisse dire qu'elle fut remise sur pied alors que la liberté était abattue. Quoi qu'il en soit cependant, bien qu'affligée au-dedans, elle fut florissante auprès des nations étrangères. Après avoir souffert tant de Nérons successifs, elle releva la tête sous Vespasien. » (*HA.*, *Car.* 3, 1-2)

Dans la *Vie de Lucius Verus* et la *Vie d'Alexandre Sévère*, le pluriel « Nérons » est entendu comme un synonyme de tyran noceur et débauché, Lucius Verus étant qualifié, pour ce qui est des débauches nocturnes, d'« émule des Caligulas, des Nérons et des Vitellius », « *Gaianorum et Neronianorum ac Vitellianorum* [...] *aemulum*[165] », tandis qu'Élagabal est dit dépasser en *turpitudo* et en *luxuries* « les Nérons, les Vitellius, les Commodes », « *Nerones, Vitellios, Commodos*[166] ».

Dans les biographies de Clodius Albinus, d'Élagabal, d'Aurélien et de Tacite, le mot « *Nerones* » sert à désigner tous les *mali principes* que l'Empire romain a connus antérieurement : « si le Sénat du peuple romain possédait son antique puissance et qu'un tel Empire ne reposât sur le pouvoir d'un seul homme, le destin de l'État ne serait pas échu aux Vitellius, aux Nérons et aux Domitiens[167] » ; « jamais je n'aurais mis par écrit la vie d'Antonin Élagabal, que l'on appela également Varius, et fait savoir à quiconque qu'il avait été l'empereur des Romains, si avant lui ce même Empire n'avait pas eu des Caligulas, des Nérons et des Vitellius[168] » ; « et pourtant quelle série de mauvais princes ! En effet si nous laissons de côté les Vitellius, les Caligulas et les Nérons, qui pourrait supporter les Maximins, les Philippes et toute cette lie confuse et foisonnante[169] ? » ; « si en effet vous vouliez passer en revue ces anciens monstres, je veux dire les Nérons, les Élagabals et les Commodes, qui étaient plutôt toujours Incommodes, vous verriez que leurs vices ne furent pas tant la faute des hommes que celle des temps[170] ».

Il arrive même que le pluriel « *Nerones* » soit employé en référence non plus aux despotes passés, mais aux monstres futurs. C'est ainsi que l'on peut lire, dans la *Vie de Carus*, que la mort de Probus « réduisit les vœux publics à un tel désespoir que tous craignirent des Domitiens, des Vitellius et des Nérons[171] » : Néron est devenu le tyran-type toujours susceptible d'advenir.

165.– *HA., Ver.* 4, 6.
166.– *HA., Alex.* 9, 4.
167.– *HA.*, *Alb.* 13, 5.
168.– *HA.*, *Hel.* 1, 1.
169.– *HA.*, *Aur.* 42, 6.
170.– *HA., Tac.* 6, 4.
171.– *HA.*, *Car.* 1, 3.

Chapitre trois. Néronologie structurale, I. Néron l'anti-*princeps*

Après avoir étudié l'évolution de la légende de Néron à travers les siècles, nous allons tâcher ici d'en analyser la structure et les constituants de manière synchronique : défi périlleux si ce n'est impossible car, comme chacun sait, configuration et signification d'un mythe ne sont jamais figées. Or la perspective synchronique qui présidera aux deux chapitres qui vont suivre nous amènera à analyser conjointement des ouvrages composés à des époques très différentes, relevant de genres multiples et répondant, à ce titre, à des objectifs variés. Nous voulons néanmoins croire que la communauté de culture de la plupart des auteurs traités rend possible, malgré l'évolution constante de la légende de Néron, l'identification d'une configuration relativement homogène de celle-ci.

C'est donc la structure de la figure de Néron que nous allons examiner ici, ses éléments constitutifs, leur signification au regard de la pensée antique, les liens qu'ils entretiennent avec la culture gréco-romaine, les traditions dont ils sont issus, leur fonctionnement comme balises destinées à signaler le tyran en Néron. Car rien n'a été laissé au hasard et tout a été savamment agencé pour que le dernier Julio-claudien soit immédiatement reconnaissable comme un monstre. Cette structure sera analysée en deux temps, correspondant aux deux facettes de la figure de Néron telles qu'elles ont été identifiées précédemment : ce qui a trait à la *uanitas* d'une part ; à la *feritas* de l'autre.

Une cité sans prince

Néron et le « métier » d'empereur

L'indifférence aux affaires publiques

Nous commencerons l'analyse par l'une des impressions générales qui se dégagent à la lecture des portraits antiques de Néron : à savoir que ce dernier s'occupe de tout sauf de ce dont il devrait s'occuper, et ne semble avoir cure de

ce qui concerne l'Empire. Cela est particulièrement net chez Suétone, qui nous montre Néron, occupé par sa tournée artistique en Grèce, négliger clairement la conduite de l'Empire :

> « Et afin que rien ne vînt le distraire ou le déranger au milieu de ces occupations, comme l'affranchi Helius l'avertissait que les affaires de Rome réclamaient sa présence, en retour il lui écrivit ceci : "Quoique maintenant ton avis et ton souhait soient que je revienne prestement, tu devrais cependant plutôt me conseiller et me souhaiter de revenir digne de Néron." » (Suet., *Ner.* 23, 2)

Autrement dit, la gloire artistique passe avant tout et Néron ne rentrera que lorsqu'il aura remporté tous les jeux grecs.

De manière générale, Néron est présenté comme absent de la scène politique et militaire, notamment étrangère. L'organisation des quatre livres des *Annales* consacrés au principat néronien est tout à fait révélatrice à ce sujet. Tacite, fidèle aux principes de l'écriture annalistique et notamment au modèle proposé par Tite-Live, choisit de faire alterner affaires intérieures et affaires extérieures. Or dans les chapitres consacrés aux affaires externes, Néron chaque fois disparaît de la scène pour laisser la vedette à d'autres personnages, tels Suetonius Paulinus et surtout Corbulon, ce qui donne au lecteur l'impression que Néron ne joue aucun rôle dans la politique étrangère.

Si les chapitres 6 à 9 du livre XIII des *Annales*, consacrés à la situation en Arménie, montrent Néron complétant les légions d'Orient, faisant jeter des ponts sur l'Euphrate, demandant aux rois alliés de tenir leurs troupes prêtes à l'offensive, c'est-à-dire prenant la situation en main, il s'agit d'un cas exceptionnel, correspondant aux débuts prometteurs (nous y reviendrons) du principat de Néron et qui ne se reproduira plus par la suite ; les mesures ici prises par l'empereur ne servent, par ailleurs, à rien, Tacite finissant par déclarer que les Parthes, dérangés par une autre affaire, se retirèrent d'eux-mêmes d'Arménie[1].

Plus nous avançons dans la lecture des *Annales*, moins Néron se préoccupe de l'Empire. Déjà dans la deuxième section du livre XIII traitant des affaires d'Arménie (*An.* XIII 34-41), Néron n'apparaît qu'à l'ouverture, dans la formule indiquant les consuls en place, et à la fin, où on le voit, en raison des succès remportés par l'armée romaine, être salué du titre d'*imperator* et recevoir statues, arcs de triomphe et consulats successifs[2] ; au centre, il n'est question que de Corbulon. Plus loin, dans la section du livre XIII consacrée aux affaires de Germanie, lorsque Tacite écrit que des Frisons allèrent à Rome demander audience au prince, l'historien ajoute que l'ambassade dut attendre, Néron étant « occupé à d'autres soins », « *aliis curiis intentum*[3] ».

L'absence de Néron de la scène politique internationale se confirme au livre XIV pour s'amplifier encore au livre XV. Les chapitres qui y traitent de l'Arménie et de la Bretagne (*An.* XIV 23-26 ; 29-39 ; XV 1-17 ; 24-31) ne donnent

1.– Tac., *An.* XIII 7, 2.
2.– Tac., *An.* XIII 34, 1 ; 41, 4.
3.– Tac., *An.* XIII 54, 3.

en effet, à nouveau, que peu de place à Néron, au profit de Corbulon et de Suetonius Paulinus[4] ; une des seules apparitions de Néron le montre en train d'envoyer en Bretagne, pour y examiner la situation, un affranchi qui fut la risée des ennemis[5]. D'autre part, la seule mention des soucis que les affaires extérieures posaient à Néron, « *rerum externarum curis* », apparaît dans une phrase où il est dit que Néron cherchait à dissimuler les soucis en question en faisant détruire du blé gâté par le temps, afin de montrer que le ravitaillement était assuré[6] : Tacite nous présente ainsi un prince hypocrite s'employant à nier les difficultés plutôt qu'à les surmonter.

L'indifférence de Néron aux affaires publiques est également suggérée par des jeux de contrastes, mis en place dans les textes antiques, entre la diligence des généraux et l'attitude de Néron. Au livre XIV des *Annales*, le chapitre 23, où Tacite reprend la narration des affaires d'Arménie, fait ainsi suite à un passage où l'on voit Néron se baigner dans des eaux sacrées ; au livre XV, les chapitres 24 à 31, qui voient la résolution des affaires d'Arménie, sont précédés par la mention des périls à venir de Thrasea Paetus et de Sénèque, et suivis des débuts de Néron sur une scène publique. L'alternance, chez Tacite, entre les turpitudes et crimes de Néron et les actions engagées pour l'Empire par Corbulon, qu'O. Devillers invite à mettre en parallèle avec Germanicus[7] et que Tacite compare avec Pompée et Lucullus[8], a pour effet de souligner fortement les failles impériales.

Dion Cassius, de la même manière, fait contraster les activités de Corbulon à l'Est et celles de Néron à Rome[9]. C'est en effet après la description de l'incendie de 64, la mention des contributions que Néron imposa suite au désastre et l'évocation de la suppression, par l'empereur, des distributions de blé que l'on peut lire le récit des hauts faits de Corbulon en Arménie, récit introduit comme suit : « πράσσοντι δὲ αὐτῷ ταῦτα ἀγγελία ἐξ Ἀρμενίας καὶ δάφνη ἐπὶ τῇ νίκῃ αὖθις ἦλθεν », « tandis qu'il était ainsi occupé, des nouvelles arrivèrent d'Arménie ainsi qu'une couronne de laurier en l'honneur de la nouvelle victoire remportée là-bas[10] » ; suit une énumération des victoires remportées par Corbulon, dont Dion Cassius loue l'illustration de la race, la vigueur, la sagesse et la justice, qualités qui amènent l'historien à égaler le général aux anciens Romains. La tournure participiale « πράσσοντι δὲ αὐτῷ ταῦτα » ne sert pas seulement, à notre sens, à situer chronologiquement les événements les uns par rapport aux autres. Elle souligne surtout le contraste entre les activités de Néron et celles de Corbulon : d'un côté nous avons un empereur incendiaire affamant son peuple et l'écrasant de nouvelles contributions, de l'autre un général victorieux incarnant le *mos maiorum* et les antiques vertus romaines.

4.– Parmi les apparitions de Néron dans les chapitres des livres XIV et XV des *Annales* consacrés aux affaires extérieures, seules cinq nous le montrent en train de prendre des mesures et de donner des instructions (*An.* XIV 26, 1 ; 38, 1 ; 39, 1 ; XV 17, 2 ; 25, 2).

5.– Tac., *An.* XIV 39, 1-2.

6.– Tac., *An.* XV 18, 2.

7.– Devillers 1994, p. 83 ; p. 145. Voir aussi Fabbrini 1989, p. 82.

8.– Tac., *An.* XV 25, 3 ; 27, 1.

9.– Gowing 1997, p. 2575.

10.– DC., LXII 19, 1.

Une tournure analogue au « πράσσοντι δὲ αὐτῷ ταῦτα » introduit les affaires de Bretagne : « ἐν ᾧ δὲ ταῦτα ἐν τῇ Ῥώμῃ ἐπαίζετο, πάθος ἐν τῇ Βρεττανίᾳ δεινὸν συνηνέχθη », « pendant que ces divertissements avaient lieu à Rome, un désastre terrible survint en Bretagne[11] » ; les divertissements en question désignent l'instauration par Néron des Juvénales et des *Neronia*. La dissonance, renforcée par la contiguïté des deux termes, entre « ἐπαίζετο » et « πάθος », souligne là encore le contraste entre l'attitude de Néron à Rome et les affaires extérieures, auxquelles l'empereur semble, du même coup, complètement indifférent.

Chez Suétone, à l'attitude de Néron sont opposées les activités non des généraux, mais des ennemis. Le biographe retranscrit en effet l'épigramme suivante :

> « Notre homme tend les cordes de sa cithare, le Parthe celle de son arc :
> notre homme sera Péan, l'autre Hécatébélétès. » (Suet., *Ner.* 39, 3)

L'épigramme repose sur le double sens du verbe *tendere* et joue sur deux épiclèses d'Apollon : d'un côté, Néron, accordant son instrument, est qualifié de « Péan », épithète désignant ici Apollon musicien ; de l'autre, le Parthe, bandant son arc, est « Hécatébélétès », ce qui signifie « qui lance au loin ses traits » et désigne l'Apollon archer. Le sens de l'épigramme est clair : pendant que les ennemis se préparent pour la bataille, Néron fait de la musique.

Il existait encore d'autres moyens de minimiser l'activité diplomatique déployée par Néron. Tacite tait par exemple l'inclusion des Alpes Cottiennes dans l'Empire ainsi que l'annexion du royaume du Pont de Polémon II, pourtant mentionnées par Suétone[12] : l'omission de ces deux succès diplomatiques contribue à donner de Néron l'image d'un prince ne se souciant guère de la gestion de l'Empire.

Notons qu'Eutrope, s'il évoque à la suite de Suétone ces deux annexions, adopte une formulation qui tend, là aussi, à minimiser l'activité diplomatique de Néron :

> « Deux provinces cependant furent créées (*factae sunt*) sous son règne (*sub eo*) : le Pont Polémoniaque, cédé par le roi Polémon (*concedente rege Polemone*), et les Alpes Cottiennes, après la mort du roi Cottius (*Cottio rege defuncto*). » (Eutr., VII 14, 5 ; trad. J. Hellegouarc'h)

Comme l'a noté S. Ratti, Néron n'est ici, du fait de l'emploi du passif « *factae sunt* », pas présenté comme l'auteur des annexions, dont les deux ablatifs absolus, « *concedente rege Polemone* » et « *Cottio rege defuncto* », font, respectivement, un cadeau et un concours de circonstances[13]. Les deux succès apparaissent du coup moins comme le résultat de l'activité de Néron que comme des événements fortuits qui se trouvent avoir eu lieu sous son règne, « *sub eo* ».

11.– DC., LXII 1, 1.

12.– Suet., *Ner.* 18, 2 (qui sera repris par Eutr., VII 14, 5 ; Aur.-Vict., 5, 2 ; Ps. Aur.-Vict., *Epit.* 5, 4 ; Hier., *Chron.*, p. 184b ; voir aussi *HA.*, *Aur.* 21, 11). Sur le silence de Tacite, voir Devillers 1994, p. 282.

13.– Ratti 1996, p. 217-218.

Aurelius Victor écrit pour sa part que Néron réduisit, « *redegit* », en provinces le Pont et les Alpes Cottiennes, formulation qui, en faisant de Néron le sujet d'un verbe d'action, semble plus favorable à l'empereur :

> « Les cinq premières années de son règne furent si glorieuses, surtout par les agrandissements de la ville, que Trajan avait raison d'attester souvent que tous les autres règnes étaient loin de valoir les cinq premières années de Néron ; c'est au cours de cette période qu'il réduisit en province romaine le Pont, avec le consentement de Polémon (c'est pourquoi on appelle cette province le Pont Polémoniaque) ; de même les Alpes Cottiennes, à la mort du roi Cottius. » (Aur.-Vict., 5, 2 ; trad. P. Dufraigne)

Cependant, Aurelius Victor date (de manière fantaisiste, comme nous le verrons) ces deux annexions du *quinquennium Neronis*, c'est-à-dire des cinq années au cours desquelles Néron se comporta tel le meilleur des princes : autrement dit, les succès de Néron en politique étrangère ne furent que des exceptions, limitée à une période particulière de son règne.

La « passivité » de Néron est d'autant plus inexcusable que son règne vit, aux confins de l'Empire, deux conflits importants : les Bretons, menés par la reine Boudicca, se soulevèrent en 61 ap. J.-C. ; les Parthes de Vologèse s'opposèrent violemment aux Romains pour le contrôle de l'Arménie.

Le conflit avec les Parthes, surtout, vit en 62 ap. J.-C. la honteuse capitulation de L. Caesennius Paetus à Rhandeia, défaite qui permit aux ennemis vainqueurs de faire passer les légions romaines sous le joug. L'événement est signalé par Tacite, Suétone, Eutrope, Festus et Orose[14] : le fait que trois abréviateurs tardifs aient choisi de conserver cet élément prouve l'importance de l'épisode, assurément réactualisé, au IVe siècle, par les multiples conflits qui opposèrent alors les Romains et les Parthes. Passer sous le joug constitue en effet, pour un Romain, le comble du déshonneur, « *extremo dedecore* », comme le rappelle Festus. Le règne de Néron fit ainsi revivre le traumatisme de la bataille des Fourches Caudines, événement qui avait vu les Samnites vainqueurs faire passer les Romains sous le joug et qui fut ressenti comme l'une des plus grandes hontes de l'histoire de Rome[15].

L'impression de passivité dans le domaine militaire qui se dégage à la lecture de la geste néronienne s'est donc doublée de l'image d'un règne ayant connu de graves débâcles, dont Néron finira par être présenté directement comme le responsable. Alors que Suétone présente les revers subis sous Néron comme des calamités « dues au hasard », « *fortuita*[16] », Eutrope en revanche en attribue clairement la responsabilité à Néron. L'abréviateur écrit en effet que l'empereur, « qui n'osa absolument rien en matière militaire, faillit perdre la Bretagne », « *in re militari nihil omnino ausus Britanniam paene amisit*[17] », phrase qui s'inspire d'un passage de Suétone (*Ner.* 40, 4 : « *Britannia Armeniaque amissa*

14.– Tac., *An.* XV 15, 2 ; Suet., *Ner.* 39, 1 ; Eutr., VII 14, 4 ; Ruf., *Brev.* 20, 1 ; Oros., *Hist.* VII 7, 12.
15.– Liv., IX 1-7. Sur ce parallèle, voir Woodman 1998, p. 183.
16.– Suet., *Ner.* 39, 1.
17.– Eutr., VII 14, 4.

ac rursus utraque recepta », « la Bretagne et l'Arménie ayant été perdues puis récupérées l'une et l'autre[18] ») : non seulement Eutrope troque la formule passive « *Britannia* [...] *amissa* » pour une tournure active mettant Néron directement en cause, mais il passe sous silence la mention suétonienne de la récupération du territoire. Peut-être afin d'encourager Valens à reprendre l'Arménie aux Parthes en lui suggérant que tolérer l'occupation de ce territoire est digne d'un Néron[19], Eutrope impose ainsi du dernier Julio-claudien l'image d'un *princeps* poltron (« *nihil omnino ausus* ») et n'entraînant que des catastrophes.

Un nouveau scandale des Bacchanales

Parallèlement au peu d'intérêt pour les affaires publiques qu'ils s'accordent à attribuer à Néron, les auteurs antiques, recourant au *topos* de la *uoluptas* du tyran, ont doté le prince d'un goût prononcé pour la fête, les banquets, l'alcool et la luxure. La stigmatisation de la vie de débauches menée par Néron est en effet l'un des éléments les plus récurrents dans les portraits antiques du dernier Julio-claudien : Suétone consacre à la *petulantia* et à la *libido* de Néron les chapitres 26 à 29 de la *Vita Neronis* ; le motif du goût de Néron pour le stupre, le vin et les festins parcourt toute l'œuvre de Tacite[20] et celle de Dion Cassius (qui dès le début de sa section consacrée à Néron affirme que ce dernier, sans ardeur aucune pour le travail, préférait vivre « dans la mollesse », « ἐν ῥᾳστώνῃ[21] ») ; les réjouissances impériales sont stigmatisées dans l'une des *Satires* de Juvénal[22] et sont évoquées aussi par Pline l'Ancien, Philostrate, Aurelius Victor ainsi que certains auteurs chrétiens[23].

Ces auteurs nous montrent ainsi Néron fréquentant assidûment les cabarets, caché sous un déguisement ; faisant des virées nocturnes au cours desquelles il malmenait les passants ; donnant des festins interminables où régnait la débauche, tel le fameux banquet de Tigellin ; faisant installer des tavernes sur la côte lorsqu'il longeait en bateau le golfe de Baïes. Quant à ses déviances sexuelles, les plus célèbres sont ses mariages solennels avec Pythagoras[24] puis l'eunuque Sporus, ainsi que son jeu consistant à se jeter, déguisé en bête fauve, sur les parties génitales d'hommes et de femmes attachés à des poteaux, à quoi il

18.– Une formulation similaire est employée par Tacite dans l'*Agricola*, 16.

19.– Ratti 1996, p. 217.

20.– Tac., *An.* XIII 25 (où Tacite oppose la paix du dehors aux désordres honteux ayant lieu à Rome, « *otium foris, foeda domi lasciuia* ») ; 47, 2 ; XV 37 ; *H.* I 73.

21.– DC., LXI 4, 1. Voir aussi DC., LXI 4, 3-4 ; 8, 1-3 ; 9, 2-4 ; LXII 14, 2 ; 15, 2-6.

22.– Juv., IV 136-139 : « C'est que Montanus avait connu jadis le luxe impérial, les nuits de Néron prolongées jusqu'au milieu de leurs cours, et son appétit renouvelé quand ses poumons s'embrasaient de Falerne » (trad. P. de Labriolle et F. Villeneuve).

23.– Plin., *N. H.* XIII 126 ; Philstr., *V. Ap.* V 7, 3 ; 10, 2 ; Aur.-Vict., 5, 4-11 ; Ps. Aur.-Vict., *Epit.* 5, 5 ; Chrys., *Oppug. monas. vit.* 1, 3 ; Oros., *Hist.* VII 7, 2.

24.– Aujourd'hui ce mariage n'est généralement plus perçu par les historiens comme une déviance sexuelle, mais comme un acte religieux lié à un culte oriental (Colin 1955-1956, p. 142-191 ; Allen 1962, p. 104-109 ; Verdière 1975, p. 20-21 ; Fernández Uriel 1994, p. 111-124) ou comme un acte politique et un renversement volontaire des normes sociales (Champlin 2003, p. 145-150 ; 160-171).

faut ajouter, bien sûr, l'inceste que commirent (ou faillirent commettre) Néron et sa mère Agrippine[25].

Les excès de Néron se manifestant dans tous les domaines, on lui attribue aussi une prodigalité remarquable[26] ; l'anecdote suétonienne qui nous montre l'empereur en train de pêcher avec un filet doré retenu par des câbles de pourpre a d'ailleurs particulièrement marqué les historiens tardifs. Pline est probablement l'auteur qui s'est le plus insurgé contre le luxe excessif déployé par Néron ; il donne notamment, pour illustrer les utilisations aberrantes du lin, matière particulièrement luxueuse, l'exemple de l'amphithéâtre de Néron, recouvert de tissus ornés d'étoiles et couleur de ciel, critique immédiatement précédée de la mention de la proverbiale austérité de Caton l'Ancien : « comme les choses ont changé depuis les mœurs de Caton le censeur, qui voulait que l'on couvrît de cailloux pointus le sol même du forum ! », « *quantum mutati a moribus Catonis censorii qui sternendum quoque forum muricibus censuerat !* », s'exclame ainsi le naturaliste[27]. Néron, champion de la débauche, des excès et du luxe inutile, est un anti-Caton.

Débauche, luxure, orgies : de telles accusations sont usuelles. Ainsi, la mollesse et le goût pour les festins sont également la caractéristique d'un Vitellius[28], tandis que les virées nocturnes et les railleries ou agressions diverses sont aussi le fait d'Antoine, de Caligula, d'Othon, de Lucius Verus et de Commode[29].

La τρυφή, ou vie passée dans la mollesse et la volupté, est en fait un motif ancien : comme l'a montré A. Passerini, il était déjà typique des tyrans dans l'historiographie hellénistique[30]. À Rome, le motif a été développé, surtout, par la tradition de l'invective politique de la fin de la République[31] : les adversaires de Cicéron, Catilina et ses acolytes, Antoine, Verrès, Pison, Clodius, sont tous décrits comme des viveurs invétérés, champions de l'immoralité et de la volupté, amateurs d'orgies et de festins arrosés[32]. Antoine, que Cicéron qualifie en passant de « *meretrix* », aurait notamment eu avec Curion une relation de type matrimonial[33], accusation qui sera précisément formulée, on l'a vu, à l'encontre de Néron et de Pythagoras ; Clodius, de son côté, est accusé par Cicéron d'avoir entretenu des relations incestueuses avec ses sœurs[34], comme ce sera plus tard le cas de Néron avec sa mère ; Cicéron lui-même se voit accusé d'inceste avec sa fille Tullia dans l'*Invective de Salluste contre Cicéron*, pièce apocryphe sortie très

25.– Pour les références, voir, dans l'annexe 1, le tableau 2b.
26.– Pour les références, voir, dans l'annexe 1, le tableau 2c.
27.– Plin., *N. H.* XIX 24.
28.– Tac., *H.* II 87 ; Suet., *Vit.* 13.
29.– Plut., *Ant.* 29, 2-3 ; Suet., *Calig.* 11, 1 ; *Oth.* 2, 2 ; *HA.*, *Ver.* 4 ; *Comm.* 3, 7.
30.– Passerini 1934, p. 35-56.
31.– Pour la dette de Suétone vis-à-vis de la tradition rhétorique de l'invective, voir Barton 1994, p. 50-58. De manière générale, les thématiques exploitées à l'encontre de Néron, débauche, excès, incompétence (politique, militaire et oratoire), font précisément partie des motifs privilégiés par Cicéron dans ses invectives (Achard 1981, p. 230-258).
32.– Cic., *Cat.* II 10 ; 22 ; *Phil.* II 63 ; 101 ; 104-105 ; XIII 24 ; *Verr.* II 6 ; III 23 ; *Pis.* 13 ; 67 ; *Sen.* 14-15 ; *Sest.* 23-24. Voir aussi Sall., *J.* 85, 41-43.
33.– Cic., *Phil.* II 44.
34.– Cic., *Pis.* 28 ; *Sest.* 16 ; *Cael.* 32 ; 36 ; 78 ; *Har.* 4 ; 8.

probablement d'une école de rhétorique[35]. Les accusations de débauche et de luxure formulées à l'encontre de Néron font donc depuis longtemps partie de l'arsenal habituel des avocats et des rhéteurs – ce qui ne veut pas forcément dire qu'elles n'aient été fondées : il s'agit seulement ici de signaler, sur ce point, le caractère somme toute très conventionnel de la légende néronienne.

Autre aspect conventionnel des condamnations de Néron : l'articulation entre dérèglements impériaux et retombées funestes sur l'Empire. Déjà dans l'historiographie hellénistique la τρυφή caractéristique des tyrans était toujours présentée comme la cause de la ruine de l'État : la présence de ce motif n'est pas un simple *topos* destiné à embellir le récit, mais un principe de l'évolution politique[36]. Polybe, de la même façon, fait du goût du luxe l'un des facteurs responsables de la dégradation de la royauté en tyrannie[37] ; de manière générale, le faste excessif, dont Néron s'est fait un des champions, est représenté à Rome comme le vecteur de la ruine de la *res publica*[38].

Ce motif est abondamment exploité dans les portraits de Néron. Dion Cassius déclare par exemple qu'en se livrant à ses excès en public, Néron non seulement couvrit de honte le peuple romain mais en outre lui causa de terribles maux[39] ; il explique notamment qu'au cours de leurs amusements, le prince et ses amis commettaient continuellement violences, vols, meurtres, et qu'il ne faisait pas bon mettre le nez dehors quand Néron était de sortie[40] ; il déclare aussi que Néron retira les soldats en charge de la surveillance des assemblées du peuple afin que les fauteurs de troubles eussent davantage de liberté[41].

Suétone, de son côté, rapporte que Néron dînait parfois dans des lieux publics, tels que la naumachie d'Auguste, le Champ de Mars ou le *Circus maximus*, où il se faisait servir par des courtisanes[42] : là encore, les vices de Néron envahissent le domaine public. De la même manière, Tacite écrit, à l'ouverture du chapitre traitant du banquet de Tigellin, que Néron « se mit à user de la Ville entière comme de sa demeure », « *totaque Vrbe quasi domo uti* », et que des débauches de toute sorte envahirent alors l'espace public[43].

Or la conjonction des motifs de la débauche et du désordre public est précisément ce qui se trouvait au cœur du scandale des Bacchanales, qui ébranla Rome en 186 avant notre ère[44]. En décrivant les excès de Néron comme ils l'ont fait, c'est-à-dire en établissant, de manière insistante, un lien entre ces excès et la vie

35.– Ps. Sall., *Cic.* 2 (voir aussi DC., XLVI 18, 6).
36.– Passerini 1934, p. 44-48 ; p. 51.
37.– Pol., VI 7.
38.– Voir par exemple Sall., *C.* 11-13 ; Juv., VI 292-300.
39.– DC., LXI 5, 2 : « D'abord il se livra à ces vices en privé et au milieu de ses familiers, puis il le fit en public, si bien qu'il infligea un grand déshonneur au peuple de Rome tout entier, et qu'il lui causa de nombreux maux ».
40.– DC., LXI 5, 3 ; 9, 2-4.
41.– DC., LXI 8, 3.
42.– Suet., *Ner.* 27, 2.
43.– Tac., *An.* XV 37 (voir aussi DC., LXII 15, 4-6). Sur la façon dont Tacite dépeint l'utilisation de l'espace public par les empereurs, voir Rouveret 1991.
44.– Liv., XXXIX 8-19. Sur cet épisode, voir Scheid 1981, p. 158-159 ; Pailler 1988.

publique, les auteurs antiques faisaient tomber les mœurs de l'*aula* néronienne sous les mêmes coups que les activités des groupes bachiques : débauches de toutes sortes favorisées par l'ivresse, la nuit et le mélange des sexes, atteintes à l'ordre public, à quoi s'ajoutent des meurtres et des extorsions. Les caractéristiques traditionnellement rattachées par l'opinion à l'initiation bachique, contestation des traditions romaines, perversion des cérémonies officielles, pratique de l'orgie, semblent en tout cas avoir été le cadre à partir duquel les lecteurs antiques étaient invités à se représenter les débauches néroniennes[45].

Au souvenir du scandale des Bacchanales se greffe manifestement aussi l'image des Saturnales. Les auteurs antiques présentent, de fait, les loisirs de Néron comme une inversion systématique de l'ordre social et de la normalité : lorsque Néron se rend la nuit dans les tavernes, il revêt, selon Tacite, un « vêtement d'esclave », « *ueste seruili*[46] » (selon Suétone, le déguisement consiste en un *pilleus*, le bonnet des affranchis qui, précisément, était porté par les Romains lors des Saturnales[47]) ; lors du banquet de Tigellin, lequel a lieu sur un plan d'eau et non, comme on pourrait s'y attendre, sur la terre ferme, des femmes de haut rang font office de prostituées dans des lupanars, le bois voisin étincèle de lumières malgré la profondeur de la nuit, un empereur devient l'épouse d'un affranchi[48]. Les historiens antiques ont fait de la Rome néronienne une société où tout est sens dessus dessous, et où le *princeps Saturnalicius* n'est autre que Néron lui-même[49].

Le travestissement des mesures impériales

Si Néron paraît à ce point indifférent aux affaires publiques, c'est surtout que les auteurs antiques se sont employés à opérer des raccourcis tendancieux voire à gommer les raisons ayant poussé Néron à agir comme il l'a fait, privant du même coup les actions du prince de toute explication logique et de toute justification. Une des seules fois où Tacite évoque la politique économique de Néron nous montre ainsi l'empereur en train d'envisager, pour soulager le peuple écrasé par les excès des publicains, d'abolir tous les impôts indirects ; suit dans le texte des *Annales* la réaction du Sénat, contraint d'arrêter l'élan du prince dont le plan risque d'entraîner la diminution des ressources assurant la grandeur et la puissance de l'Empire[50]. Le projet fiscal de Néron, qui devait probablement reposer sur une étude précise du problème, se voit donc réduit par Tacite à une démonstration de *liberalitas* excessive et insensée.

45.– Ce qui n'exclut pas la possibilité que les mœurs de Néron aient été réellement inspirées des pratiques dionysiaques et bachiques (Perrin 1993, p. 105) ou du moins conçues par l'empereur comme des perversions de l'ordre social (Champlin 2003, p. 145-177).

46.– Tac., *An.* XIII 25, 1.

47.– Suet., *Ner.* 26, 2. E. Champlin fait remarquer que le vêtement, normalement réservé à un usage privé, que Néron, selon Suétone, portait souvent en public, la *synthesina* (Suet., *Ner.* 51, 2), n'était porté par le Romain, en dehors de chez lui, que pendant les Saturnales (Champlin 2003, p. 170).

48.– Tac., *An.* XV 37, 2-4. Sur ce passage, voir *infra*, p. 233-235 ; p. 240-241.

49.– Champlin 2003, p. 159-160.

50.– Tac., *An.* XIII 50.

Les mesures que Néron prit en tant qu'empereur ont ainsi été lues à la lumière de ses crimes et de ses travers : les options politiques du *princeps* sont devenues de simples illustrations des vices du tyran[51]. Deux exemples suffiront à démontrer ce point : l'attitude prêtée à Néron lors de l'incendie de Rome, et le projet de percement d'un canal devant relier le lac Averne au Latium.

Les décombres de Rome

Le *pessimus princeps* ne pouvant être qu'indifférent au sort de ses sujets, Suétone s'ingénie à transformer en marques de cruauté et de mépris envers le peuple les mesures que Néron, à l'occasion du terrible incendie de 64 ap. J.-C., ne prit assurément que pour le soulager. La comparaison avec Tacite est à ce titre tout à fait édifiante[52].

Premier point : chez Tacite comme chez Suétone, il est question de bâtiments volontairement détruits pendant l'incendie[53] ; or si cette destruction est présentée par Tacite – qui se fait peut-être là l'écho de la littérature de cour contemporaine de Néron – comme une mesure prise pour stopper l'incendie en opposant à sa violence une plaine dénudée, chez Suétone, la mesure en question devient un moyen pour l'empereur de se rendre maître d'une zone qu'il convoitait pour son palais.

Nous voyons ensuite, chez les deux auteurs, Néron prendre en charge les travaux de déblaiement[54] : selon Tacite, il s'agissait de rendre à chaque propriétaire un terrain parfaitement dégagé, afin assurément de faciliter et d'accélérer la phase de reconstruction ; selon Suétone, la mesure est présentée comme une manœuvre hypocrite destinée à empêcher les propriétaires d'accéder à leurs biens afin que Néron pût mettre la main sur autant de butin qu'il le pourrait.

Enfin, les lieux dans lesquels la foule devenue sans abri trouva refuge, ouverts chez Tacite par Néron lui-même qui offrit jusqu'à ses propres jardins pour soulager le peuple, deviennent sous la plume de Suétone des monuments et des tombeaux dans lesquels la foule se réfugia d'elle-même faute de mieux[55].

Si Suétone et Tacite rapportent les mêmes faits, leur présentation en est donc fort différente : les mesures que le Néron de Tacite prit au cours et à la suite de l'incendie pour en limiter les ravages et en réparer les dégâts deviennent, chez Suétone, des marques d'*auaritia* et de *crudelitas*. Nous avons donc affaire là, de la part assurément de Suétone plutôt que de Tacite, à un bel exemple de manipulation narrative[56].

Notons que si Tacite est moins sévère que Suétone dans sa présentation de l'attitude de Néron lors de l'incendie de Rome, l'historien n'en profite pas moins pour mettre en lumière à cette occasion l'indifférence de l'empereur aux

51.– Cizek 1972, p. 6.
52.– Sordi 1999, p. 106-107.
53.– Tac., *An.* XV 40, 1 ; Suet., *Ner.* 38, 3.
54.– Tac., *An.* XV 43, 2 ; Suet., *Ner.* 38, 7.
55.– Tac., *An.* XV 39, 2 ; Suet., *Ner.* 38, 4.
56.– Comparer aussi Tac., *An.* XV 39, 2 (où l'historien affirme que Néron, pour soulager le peuple suite à l'incendie, diminua le prix du blé) et DC., LXII 18, 5 (où l'on peut lire au contraire que Néron en supprima les distributions).

affaires publiques. Tacite précise en effet qu'au moment de l'incendie, « Néron, qui séjournait à Antium, ne revint pas dans la Ville avant le moment où le feu s'approcha de sa maison », « *Nero, Antii agens, non ante in Vrbem regressus est quam domui eius* [...] *ignis propinquaret*[57] ». D'une part, donc, Néron, au moment de la catastrophe, ne se trouve pas à Rome, mais à Antium, où le lecteur comprend que le prince est en train, non de régler les affaires de l'Empire, mais assurément de se donner du bon temps ; d'autre part, Néron ne revient à Rome qu'à partir du moment où sa propriété est menacée par les flammes, ce qui suggère son égoïsme ; enfin, le « *non ante* [...] *quam* » donne à entendre que Néron, à l'annonce de l'incendie, ne rentra pas immédiatement à Rome mais au contraire tarda à s'y rendre, ce qui suggère son indifférence au malheur public.

L'attitude de Néron telle que la décrit Tacite prend tout son sens dès lors qu'on la remet en perspective et la compare à ce qu'était, dans la pensée romaine (et encore aujourd'hui d'ailleurs), le comportement du bon chef. Cicéron, dans son discours *Contre Pison*, rappelle que les consuls se sont toujours fait un devoir d'accourir dès qu'un incendie important se déclarait à Rome[58] ; Dion Cassius rapporte à ce titre que le fils de Tibère, Drusus II, fut obligé, pendant son consulat, d'aller avec ses gardes porter secours aux victimes d'un incendie[59]. Chez Suétone, l'on voit Livie, lors d'un incendie ravageant le temple de Vesta, se tenir aux côtés du peuple et des soldats et les exhorter à combattre le feu avec ardeur[60] ; l'on voit aussi Claude, pendant un incendie dans le quartier Émilien, faire appeler à l'aide la plèbe des autres quartiers et encourager lui-même la foule à prêter secours[61] ; l'on voit enfin Titus, suite à l'éruption du Vésuve et à un incendie s'étant déclaré à Rome, procurer au peuple tous les secours qui étaient en son pouvoir et surtout prendre à sa charge toutes les pertes que l'incendie avait causé à Rome, notamment en donnant aux monuments reconstruits les objets d'art de ses maisons de campagne[62]. Dion Cassius, de même, affirme que Titus, pour rétablir les zones dévastées par l'éruption du Vésuve, n'eut pas recours à l'argent des villes ou des particuliers[63] : il déclare au contraire, de même que Tacite et Suétone, que Néron leva suite à l'incendie de 64 ap. J.-C. des contributions diverses qui passent pour avoir écrasé ses sujets[64]. Ainsi le *princeps* Néron manque à tous ses devoirs.

Le canal du lac Averne

La présentation que les auteurs antiques ont faite du projet néronien de percement d'un canal entre le lac Averne, en Campanie, et le Tibre, semble, elle aussi, être le résultat d'un processus de déformation historique.

57.– Tac., *An.* XV 39, 1. À ce sujet, voir Yavetz 1975, p. 193.
58.– Cic., *Pis.* 26.
59.– DC., LVII 14, 10.
60.– Suet., *Tib.* 50, 5.
61.– Suet., *Claud.* 18, 2.
62.– Suet., *Tit.* 8, 7-10.
63.– DC., LXVI 24, 4.
64.– Tac., *An.* XV 45, 1 ; Suet., *Ner.* 38, 7 ; DC., LXII 18, 5.

Le projet est évoqué par Tacite au chapitre 42 du livre XV des *Annales*, c'est-à-dire dans le passage consacré à la construction de la gigantesque *domus aurea*. La mention des deux maîtres d'œuvre du palais, Severus et Celer, et du caractère insensé et sacrilège de leurs projets architecturaux amène en effet Tacite à évoquer le projet de percement du canal, lequel est alors décrit comme une entreprise « dépassant les forces humaines et sans grande justification », « *intolerandus labor nec satis causae*[65] » : l'évocation du projet sert donc à illustrer, à l'instar de la maison dorée, le caractère démesuré et futile des constructions néroniennes.

Or, comme l'a noté A. Balland, cet ouvrage devait pourtant répondre à des besoins économiques et annonaires réels et viser à résoudre les problèmes d'approvisionnement de la capitale, en facilitant le transport, jusqu'à Rome, des denrées en provenance de la Sicile et de l'Afrique du Nord, et qui débarquaient d'abord à Pouzzoles, en Campanie[66] ; E. Koestermann ajoute à ce titre que le projet trouvait assurément sa justification dans les dangers de la navigation le long des côtes entre le golfe de Naples et le Latium[67]. D'ailleurs, quatre chapitres après l'évocation du canal, Tacite relate effectivement le naufrage d'un grand nombre de trirèmes au large du cap Misène (naufrage dont, soit dit en passant, Tacite attribue la cause à l'imprévoyance et au caprice de Néron, lequel aurait ordonné à la flotte d'arriver absolument un jour précis, sans prendre en compte les hasards de la navigation, obligeant ainsi les pilotes à partir en mer malgré la tempête[68]).

Comme l'a noté O. Devillers, les deux événements, le naufrage et le percement du canal, devaient sans doute être liés : il est fort probable que nous ayons là un exemple de « disjonction », procédé consistant à rompre la continuité d'un récit en faisant éclater en différents endroits de la diégèse des faits historiquement liés[69]. En déconnectant le projet de percement d'un canal du paragraphe relatif aux dangers du cap Misène, Tacite ôte au projet en question sa justification pratique pour n'en faire que l'illustration de la mégalomanie impériale.

Un phénomène similaire se donne à lire chez Suétone qui, comme Tacite, associe la description du projet de percement et l'évocation de la *domus aurea* :

> « Cependant il ne se ruina (*damnosior*) jamais autant qu'en construction : il fit bâtir une maison qui s'étendait du Palatin à l'Esquilin et qui fut appelée d'abord "maison du passage" puis, après sa destruction dans un incendie et sa reconstruction, "maison dorée". [...] En outre il entreprit de faire construire un bassin depuis Misène jusqu'au lac Averne, couvert et entouré de portiques, dans lequel convergeât tout ce qu'il y avait d'eaux chaudes dans tout Baïes ; un canal depuis l'Averne jusqu'à Ostie, de façon à ce qu'on se déplaçât en navires mais non par mer, d'une longueur de cent soixante milles, et d'une largeur telle

65.– Tac., *An.* XV 42, 2 ; trad. P. Grimal, dans la Bibliothèque de la Pléiade.
66.– Balland 1965, p. 379-381. Voir aussi Alcock 1994, p. 102.
67.– Koestermann 1968, p. 263.
68.– Tac., *An.* XV 46, 2.
69.– Devillers 1994, p. 179-182. M. Rambaud qualifie ce procédé d'« escamotage historique » (Rambaud 1966, p. 98-111).

> que des galères à cinq rangs de rames pussent se croiser. [...] Ce qui le poussait à cette fureur de dépenses (*impendiorum furorem*), outre la confiance qu'il avait en son pouvoir, c'était aussi un espoir soudain de s'emparer de richesses immenses et cachées, d'après les indications d'un chevalier romain l'assurant que l'ancien trésor que la reine Didon, dans sa fuite, avait emporté de Tyr se trouvait caché dans de très vastes cavernes en Afrique, et qu'il pouvait les en extraire avec peu de peine. » (Suet., *Ner.* 31)

En classant le projet de percement du canal dans un chapitre consacré à la prodigalité démesurée de Néron et introduit par le comparatif « *damnosior* », Suétone réduit cette vaste entreprise à un simple et nouvel exemple d'excès et de gaspillage gratuit, d'autant plus que, comme à son habitude, il en dévoile à peine le contexte, l'objectif étant évoqué dans une phrase très brève et assez peu claire, « *ut nauibus nec tamen mari iretur* », « de façon à ce qu'on se déplaçât en navires mais non par mer ». Suétone conclut en mettant le projet sur le compte de l'« *impendiorum furorem* » de Néron, ce qui en confirme la futilité et l'exubérance.

Tacite et Suétone ne sont pas les seuls à avoir oblitéré la justification du projet néronien. Dans l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien, où l'on peut lire que le canal de Néron a causé la perte du vin de Cécube[70], le projet devient le facteur de la disparition d'un vignoble réputé. Dans le poème des *Silves* où Stace fait l'éloge de la voie domitienne reliant Pouzzoles à Rome, il apparaît que l'entreprise néronienne n'a consisté qu'à frayer un chemin à d'« affreux marécages », « *sordidas paludes* » :

> « Quel terrible fracas du dur silex heurté par le fer lourd a retenti le long de la Voie Appienne, du côté où, pierreuse, elle borde la mer ? Assurément, ce ne sont pas les bandes libyennes qui font ce bruit, ni le capitaine venu de là-bas qui, dans une guerre déloyale, ébranle sans relâche le territoire de la Campanie ; ce n'est pas non plus Néron ouvrant des bas-fonds et taillant les montagnes pour y faire un chemin à d'affreux marécages » (Stat., *S.* IV 3, 1-8 ; trad. H. J. Izaak)

Stace oppose ici, aux travaux d'urbanisme utiles et bienfaisants de Domitien, la figure d'Hannibal ravageant le sud de l'Italie et celle de Néron ordonnant des travaux à la Xerxès (« taillant les montagnes », « *montibus caesis* ») et nuisibles. Là encore, l'intérêt du projet néronien disparaît.

Notons que Néron ne faisait pourtant là que reprendre un projet envisagé déjà par César, qui, chez Plutarque qui le décrit, n'est pas taxé de folie pour autant, bien au contraire : il s'agissait d'ouvrir au commerce une route plus sûre et d'assécher les marais Pontins, zone insalubre qui aurait alors pu laisser la place à des champs cultivables[71]. Le « *sordidas paludes* » de Stace semble d'ailleurs

70.– Plin., *N. H.* XIV 61 : « Auparavant on louait fort l'excellence du vin de Cécube, qui venait des peupleraies marécageuses du golfe d'Amynclée, et qui à présent a disparu à cause de l'incurie des propriétaires et de l'exigüité du lieu, mais plus encore à cause du canal navigable que Néron avait entrepris de faire creuser du lac de Baïes à Ostie » (trad. J. André).

71.– Plut., *Caes.* 58.

prouver que Néron avait lui aussi en vue l'asséchement bénéfique de ces marais – mais ce n'est assurément pas ce qu'insinue le poète latin.

Pour une étiologie de l'incompétence néronienne

La reconstruction de la jeunesse de Néron

Le caractère remarquable de l'indifférence voire de la nullité de Néron en matière d'administration de l'État prend place dans un système cohérent, ces travers apparaissant souvent comme la conséquence de l'éducation reçue par Néron, dont l'enfance et la jeunesse ont été, de manière rétroactive, lues et réinterprétées à la lumière des événements postérieurs.

Diverses explications tirées de l'enfance de Néron ont, de fait, été avancées par les auteurs antiques pour justifier son comportement futur. Suétone prétend ainsi que Néron eut pour maître un danseur et un barbier[72] : avec une telle éducation, le lecteur ne s'étonne guère ensuite de la frivolité et de l'incompétence de l'empereur. De telles allégations doivent beaucoup à la tradition de l'invective, dans laquelle apparaît fréquemment, en lien avec le motif de la débauche, celui de la danse : comme nous l'apprend Cicéron, Murena s'était vu traité de *saltator* par Caton[73] ; Cicéron traite, de la même manière, Gabinius de *saltator* à de multiples reprises[74] ; Caligula, à son tour, sera qualifié de danseur par Suétone[75]. Faire du premier précepteur de Néron un danseur est ainsi un moyen, pour le biographe, de signifier la médiocrité de l'éducation reçue par le dernier Julio-claudien et de rendre prévisibles ses débauches futures.

Suétone affirme par ailleurs que Néron fut détourné de la philosophie par une mère tyrannique qui estimait qu'il s'agissait d'une science nuisible à un souverain, et de l'étude des anciens orateurs par un précepteur jaloux, Sénèque[76] ; ce faisant, le biographe propose des causes possibles au penchant de Néron pour la poésie, la peinture et la sculpture, c'est-à-dire pour des arts non nécessaires à l'apprentissage du métier d'empereur.

Tacite, de façon similaire, déclare que Néron, au lieu de s'attacher à l'éloquence, avait dès son plus jeune âge « détourné », « *detorsit* », son esprit vers d'autres activités, la gravure, la peinture, le chant, la conduite des chevaux[77]. Tacite se sert de cette affirmation pour expliquer le fait que, lors de l'oraison funèbre de Claude, Néron ait été « le premier, parmi ceux qui avaient détenu le pouvoir, à avoir eu besoin de l'éloquence d'autrui[78] » (en l'occurrence celle de Sénèque), phrase qui stigmatise l'attitude de remise en cause, par Néron, de la tradition romaine en vertu de laquelle, comme Fronton le rappelle avec

72.– Suet., *Ner.* 6, 5.
73.– Cic., *Mur.* 13.
74.– Cic., *Dom.* 60 ; *Pis.* 10 ; *Planc.* 87.
75.– Suet., *Calig.* 54, 2.
76.– Suet., *Ner.* 52, 1.
77.– Tac., *An.* XIII 3, 3. On est ainsi bien loin de l'éducation idéale que prônait Tacite dans le *Dialogue des orateurs*, où est posée en exemple l'attitude de Cornelia, d'Aurelia et d'Atia, qui surent diriger l'éducation des Gracques, de César et d'Auguste avec discipline et sévérité en réglant non seulement leurs études mais aussi leurs jeux (Tac., *D.* 28, 6-7 ; 34).
78.– Tac., *An.* XIII 3, 2.

insistance à Marc-Aurèle[79], l'homme politique se doit de maîtriser l'art oratoire : pour reprendre les mots d'A. Guaglianone, Tacite fait ainsi de Néron un « rovesciamento *in toto* della figura tradizionale dell'imperatore[80] ». Le thème de l'éducation dévoyée sera ensuite repris par Pausanias :

> « Longtemps plus tard le pouvoir sur les Romains revint à Néron, et Néron rendit à la Grèce sa totale indépendance [...]. Quand j'ai examiné cette action de Néron, il m'a semblé que Platon avait eu parfaitement raison de dire que tous les forfaits qui l'emportent en importance et en audace sont le fait non des premiers venus, mais d'hommes dont l'âme noble a été détruite par une éducation inconvenante. » (Paus., VII 17, 3)

L'on sait pourtant que Néron était suffisamment versé dans l'art oratoire, comme Tacite l'avoue d'ailleurs lui-même, puisqu'il écrit au livre XII des *Annales* que le futur empereur plaida dans sa jeunesse plusieurs causes, et ce avec éloquence, « *facunde*[81] ». L'éducation princière a manifestement été noircie.

Attribuer à la mauvaise éducation de Néron la responsabilité de ses écarts n'empêchait pas de tirer argument aussi de l'hérédité : il n'y a rien là de contradictoire avec la croyance, commune à nombre de Romains, selon laquelle le caractère est fixé dès la naissance. Les deux conceptions, poids de l'hérédité et influence de l'éducation, ont ainsi, dans le cas de Néron, été combinées : la manière dont a été formé le futur empereur n'a fait que pousser davantage ce dernier sur la mauvaise voie que sa généalogie lui avait préparée.

Dans les chapitres 2 à 5 de la *Vita Neronis*, Suétone passe ainsi en revue les quelques actions d'éclat mais surtout les crimes les plus notoires des ancêtres de Néron. Cette revue, qui fonctionne comme une annonce des crimes à venir, a pour but d'expliciter l'origine des vices du futur empereur, lesquels sont présentés par Suétone comme un héritage génétique :

> « Je crois qu'il importe de faire connaître plusieurs membres de cette famille, afin qu'il apparaisse plus clairement que si Néron a dégénéré des vertus de ses ancêtres, il a, à l'inverse, reproduit les vices de chacun d'eux, comme s'il s'agissait d'un héritage transmis avec le sang. » (Suet., *Ner.* 1, 6)

Rappeler quels abominables personnages avaient été les ancêtres de Néron était un moyen de souligner la fatalité génétique qui ne pouvait que faire de lui un monstre, tel un fruit gâté dès l'origine.

Le recours aux ancêtres est typique du genre épidictique. Lorsque l'auteur de la *Rhétorique à Herennius* en vient à examiner la *diuisio*, il affirme à ce titre que le tableau de la vie du personnage que l'on souhaite louer ou blâmer doit commencer par la question de sa naissance et de ses ancêtres. Dans le cas d'un blâme, deux possibilités s'offrent à l'orateur : si celui dont on parle est issu d'une race illustre, l'on va s'attacher à montrer qu'il l'a déshonorée ; si elle est

79.– Front., *Eloq.* II 6 ; *Caes.* III 1 ; *Ver.* II 9-12.
80.– Guaglianone 1977, p. 102-103. Voir aussi Bardon 1968, p. 195.
81.– Tac., *An.* XII 58. Voir aussi Suet., *Ner.* 7, 7 ; 10, 5.

obscure, l'on montrera qu'il a trouvé le moyen de la rabaisser plus encore[82]. Or l'on constate que Suétone a habilement mêlé les deux options : la mise en parallèle des groupes « dégénéré des vertus de ses ancêtres », « *degenerasse a suorum uirtutibus* », et « reproduit les vices de chacun d'eux », « *uitia cuiusque* [...] *rettulerit* », montre en effet que Néron non seulement s'est révélé indigne des qualités de ses aïeux, mais en outre en a cumulé absolument toutes les tares. Là encore le portrait se fait démonstration, et la rhétorique fonctionne à plein régime.

Chronologie fictive et topos des débuts prometteurs

Parallèlement à la recherche des causes des débauches néroniennes, les auteurs antiques ont tenté d'en reconstruire les étapes. Tacite, reprenant le motif de l'influence néfaste d'un « mauvais génie », date ainsi le début de la décadence impériale de la passion de Néron pour Poppée, passion qualifiée de « début de grands malheurs pour l'État », « *magnorum rei publicae malorum initium*[83] » ; cette expression est immédiatement suivie de la phrase « *hactenus Nero flagitiis et sceleribus uelamenta quaesiuit*[84] », « à partir de là, Néron ne chercha plus à voiler ses débauches et ses crimes », où le « *hactenus* » fait clairement coïncider la rencontre avec Poppée et l'épanouissement total des vices impériaux.

Une deuxième étape est franchie, dans la chronologie mise en place par Tacite, au moment de la mort d'Agrippine : la section des *Annales* consacrée au récit du matricide se clôt en effet sur les mots « [Néron] monta au Capitole, rendit grâce aux dieux, et s'abandonna à toutes ses passions, mal réprimées jusqu'alors, mais dont le respect à l'égard d'une mère, quelle qu'elle fût, avait retardé le débordement[85] ». Le meurtre d'Agrippine est ainsi présenté par l'historien comme la disparition du dernier frein qui retenait Néron, sur le modèle de l'évolution de Tibère, que Tacite dépeint se précipitant dans les crimes une fois disparus Livie et Séjan[86].

La chronologie mise en place par Dion Cassius est quelque peu différente. La mort d'Agrippine n'est, en effet, pas présentée comme le facteur de l'aggravation des vices de Néron : ces derniers avaient, aux dires de l'historien, empiré auparavant déjà. Dion Cassius explique en effet que le jeune prince, ne voyant personne lui faire de reproche et remarquant que les affaires de l'État, gérées alors par Sénèque, Burrus et Agrippine, ne pâtissaient pas de ses débauches, finit tout naturellement par se livrer au stupre davantage[87] : la licence, « ἐξουσία », apparaît ainsi comme le principe de la perversion de Néron – ce en quoi Aurelius Victor rejoindra Dion Cassius, puisqu'il fait lui aussi de la *licentia* le principe de la dégradation du principat néronien[88]. L'épanouissement complet

82.– *Rhet. Her.* III, 13.
83.– Tac., *An.* XIII 45, 1.
84.– Tac., *An.* XIII 47, 1.
85.– Tac., *An.* XIV 13, 2. Trad. P. Wuilleumier.
86.– Tac., *An.* VI 51, 3.
87.– DC., LXI 4, 2-3 ; 11, 1. *Cf.* Tac., *An.* XIV 14, 2-3.
88.– Aur.-Vict., 5, 3 : « Ainsi est-il suffisamment prouvé que la jeunesse n'empêche pas la vertu, mais que cette dernière se perd facilement si le naturel est corrompu par le relâchement des

des vices de Néron est ensuite daté par Dion Cassius des lendemains de la mort de Britannicus, moment où Sénèque et Burrus auraient renoncé à s'occuper pleinement des affaires publiques et où Néron, par conséquent, aurait définitivement perdu tout garde-fou[89].

La tentation des auteurs antiques de retracer et de dater le cheminement de la perversité néronienne a donné lieu à l'émergence d'un motif célèbre : celui du *quinquennium Neronis*, expression que l'on doit à Aurelius Victor, qui inaugure son chapitre consacré à Néron par l'évocation de l'opinion, qu'il prête à Trajan, selon laquelle l'Empire ne connut jamais rien de mieux que, mot-à-mot, les « cinq années de Néron[90] ».

La détermination des cinq années en question a beaucoup divisé les chercheurs, certains considérant que l'expression se réfère aux premières années du règne[91], là où d'autres proposent au contraire de placer le *quinquennium* entre 60 et 65 voire entre 63 et 68, en se fondant notamment sur le fait qu'Aurelius Victor date du *quinquennium* les travaux d'urbanisme de Néron (dont les plus importants furent réalisés après l'incendie de 64), l'annexion du Pont Polémoniaque (qui eut lieu en 63) et celle des Alpes Cottiennes (qui se situe entre 58 et 64)[92]. L'évocation du *quinquennium* étant l'occasion pour Aurelius Victor d'émettre une loi générale sur l'absence d'incompatibilité entre jeunesse et vertu, il convient cependant, à notre sens, de considérer qu'Aurelius Victor datait le *quinquennium* des débuts du règne de Néron ; par ailleurs, la chronologie des abréviateurs est souvent flottante : comme l'a montré E. Cizek, les problèmes de datation que pose le texte d'Aurelius Victor peuvent très bien s'expliquer par le fait que l'abréviateur puise ses renseignements chez Suétone qui, faisant fi de la chronologie, rapporte la politique édilitaire néronienne et les annexions au début de la biographie[93].

L'origine du motif du *quinquennium* est tout aussi débattue. O. Murray a émis l'hypothèse selon laquelle l'expression aurait été élaborée par le biographe de Thrasea Paetus, Q. Iunius Arulenus Rusticus, de façon à justifier la présence du philosophe stoïcien auprès de Néron au début de son principat et à faire coïncider la détérioration du règne avec la brouille des deux personnages, que le savant situe en 59[94]. J. G. F. Hind, acceptant la version d'Aurelius Victor, pense que Trajan est à l'origine du mythe du *quiquennium Neronis*[95] ; F. A. Lepper estime au contraire que la remarque attribuée à Trajan est probablement

mœurs, et que ce qui est pour ainsi dire une loi de la jeunesse, si on le néglige, se retrouve par la suite plus dangereusement encore. » (trad. P. Dufraigne).

89.– DC., LXI 7, 5-6.

90.– Aur.-Vict., 5, 2.

91.– Lepper 1957, p. 95-103 ; Murray 1965, p. 41-61 ; Cizek 1999, p. 23-24.

92.– Anderson 1911, p. 173-179 ; Hind 1971, p. 490-504 ; Thornton 1973, p. 570-582.

93.– Cizek 1999, p. 25.

94.– Murray 1965, p. 41-61, se fondant sur Tac., *An.* XIV 12, 1.

95.– Hind 1971, p. 488-505.

apocryphe et qu'elle fut inventée entre le IIe et le IVe s.[96] ; pour E. Cizek, il n'est pas exclu qu'Aurelius Victor l'ait inventée lui-même[97].

La détermination précise de la date à laquelle cette expression a été forgée et de l'auteur auquel on la doit ne nous semble pouvoir rester qu'à l'état d'hypothèses. Quoi qu'il en soit, si Aurelius Victor a peut-être forgé l'expression, il n'en a pas inventé le concept. L'idée selon laquelle Néron, suite à plusieurs années prometteuses, a finalement basculé dans la noirceur la plus totale ne constitue en effet que l'objectivation d'un *topos* cher à l'historiographie romaine, celui du chef ayant bien commencé mais mal fini[98]. Ce *topos* apparaît clairement chez Tacite, qui prête à Néron, au début de son principat, c'est-à-dire dans le livre XIII des *Annales*, un certain nombre de mesures et d'actions louables[99]. C'est aussi par ce *topos* qu'Eusèbe de Césarée explique le fait que Néron laissa partir Paul lors de sa première arrestation[100] : la clémence impériale à l'égard du missionnaire ne peut, aux yeux de l'historien chrétien, s'expliquer que par le fait que Néron n'était alors pas encore le monstre et le tyran qu'il deviendra plus tard.

L'empereur citharède

La marque de fabrique de Néron

Le faîte des crimes néroniens

Les attaques contre l'incompétence de Néron, son indifférence à ce qui touche la gestion de l'Empire, son choix d'une vie de débauche et d'indécence se sont cristallisées autour d'un motif particulier : celui de l'empereur citharède.

Les activités artistiques auxquelles s'adonna Néron, la *citharoedia*, la *tragoedia*, la participation à des concours de hérauts et de poésie ou, dans un autre registre, à des courses de char[101], constituent un des motifs les plus souvent cités dans les textes antiques décrivant Néron[102]. Suétone, Tacite et Dion Cassius consacrent de nombreuses pages aux prestations artistiques de Néron, qui apparaît, de surcroît, comme un chanteur bien médiocre[103]. Les activités artistiques et sportives de Néron sont également évoquées chez Pline l'Ancien, qui est notamment amené, en tant que naturaliste, à énumérer les remèdes employés par Néron pour entretenir sa voix[104]. Le motif apparaît aussi chez Flavius Josèphe, Plutarque, Pline le Jeune, Juvénal, Dion Chrysostome, l'empereur Julien, Claudien, ainsi que chez les historiens tardifs, Eutrope, Aurelius Victor, Jérôme et Orose. La tournée artistique que Néron effectua en Grèce en 66-67 ap. J.-C. et, de manière générale, la

96.– Lepper 1957, p. 95-103.
97.– Cizek 1999, p. 23-24.
98.– Voir par exemple Sall., *C.* 11, 4 ; Tac., *H.* I 50, 4 (contre-exemple) ; Suet., *Tib.* 26, 1 ; 33, 1 ; 42, 1 ; *Dom.* 3, 3 ; 10, 1 ; Aur.-Vict., 2, 1.
99.– Voir notamment *An.* XIII 4-5, 1 ; 8, 1 ; 10-11 ; 51.
100.– Eus., *Hist. eccl.* II 22, 8 ; voir aussi Hier., *Vir. ill.* 5, 6.
101.– Dion Chrysostome et Suétone ajoutent la pratique de la lutte (D. Chr., LXXI 9 ; Suet., *Ner.* 53, 2).
102.– Pour les références, voir, dans l'annexe 1, le tableau 2b.
103.– Suet., *Ner.* 20, 2 ; DC., LXI 20, 2 ; LXII 6, 4.
104.– Plin., *N. H.* XXVIII 238.

passion de l'empereur pour le chant constituent en outre la toile de fond du dialogue *Néron ou le percement de l'Isthme* du Pseudo-Lucien, ainsi que d'une partie conséquente de la *Vie d'Apollonios de Tyane* de Philostrate. Suétone, Dion Cassius et Eutrope vont même, par une exagération manifeste, jusqu'à prêter à Néron le désir de danser comme pantomime[105].

Signe distinctif de la figure de Néron, la passion impériale pour les arts de la scène a aussi été perçue comme une acmé possible des crimes néroniens. Juvénal, dressant dans la huitième pièce de ses *Satires* la liste des forfaits de Néron, et mentionnant en dernier lieu les prestations artistiques de l'empereur, conclut ainsi :

> « [...] Quel forfait eurent à punir davantage les armes de Verginius, avec celles de Vindex et de Galba, parmi ceux qu'a commis Néron dans une si brutale et cruelle tyrannie ? » (Juv., VIII 221-223)

La question rhétorique, qui se situe au cœur de la condamnation, par le poète, de la montée de Néron sur une scène (v. 220 et v. 224-226), vise donc manifestement les prestations artistiques en question : ce sont elles, comme le suggère le « davantage », « *magis* », que le poète place au faîte des crimes impériaux.

Flavius Josèphe, dans sa présentation condensée des crimes de Néron au livre II du *Bellum Judaicum*, place, de la même manière, la montée sur scène en dernier. Nous nous permettons de reproduire ici, de nouveau, un passage déjà cité, mais pour d'autres raisons, dans le premier chapitre de l'étude :

> « Tous les actes d'insolence que Néron commit envers la fortune une fois rendu fou par l'excès de son bonheur et de sa richesse, de quelle manière il s'en prit successivement à son frère, à son épouse et à sa mère, à la suite desquels il reporta sa cruauté sur les hommes de la plus noble origine, et comment à la fin il alla, poussé par la démence, échouer sur la scène et sur le théâtre, puisque ces faits sont bien connus de tous, je les laisserai de côté et me tournerai vers ce qui est arrivé aux Juifs sous son règne. » (Jos., *B. J.* II 250-251)

Flavius Josèphe recrée ici une chronologie imaginaire : le verbe « διεξῆλθεν » (traduit ici par « il s'en prit successivement »), qui implique l'idée d'un parcours, l'expression « à la suite desquels », « ἀφ' ὧν », ainsi que la tournure « à la fin », « τελευταῖον », inscrivent clairement les crimes de Néron dans une suite chronologique, qui ne correspond cependant pas à la chronologie réelle des faits[106]. Cette présentation se double d'un crescendo, chaque nouveau

105.– Suet., *Ner.* 54, 1 ; DC., LXIII 18, 1 ; Eutr., VII 14, 2. Le goût de Néron pour la danse est sans doute emprunté au portrait de Caligula (Suet., *Calig.* 11, 1 ; 54, 2-4 ; DC., LIX 5, 5) ; sur cette question, voir Garelli-François 2004 et 2007 (surtout p. 62 *sqq.* ; p. 187 *sqq.* ; p. 271 *sqq.* ; p. 313 *sqq.*), où est montré que l'image d'un Néron pantomime est, du point de vue historique, fausse.

106.– Le meurtre d'Octavie a eu lieu après celui d'Agrippine ; les prestations scéniques de Néron se sont déroulées tout au long de son principat, et non uniquement à la fin de celui-ci (Néron serait monté pour la première fois sur scène en 59 ap. J.-C., lors des Juvénales – Tac., *An.* XIV 15, 4) ; la cruauté de Néron envers les Romains les plus nobles ne s'exerça pas seulement après les parricides, Cornelius Sylla et Rubellius Plautus, par exemple, ayant été

crime demandant à être lu comme le franchissement d'une étape supplémentaire dans le vice. La place finale, au sein de ce schéma, est occupée par le motif de la montée de l'empereur sur scène : ce motif apparaît donc comme l'aboutissement, tant sur le plan chronologique que qualitatif, de la carrière criminelle de Néron. L'emploi du verbe « ἐξώκειλεν », « il alla échouer », en introduisant l'idée d'un naufrage, renforce d'ailleurs l'idée que les prestations artistiques de Néron constituent l'aboutissement de la déchéance croissante de l'empereur : en montant sur scène, Néron a, véritablement, touché le fond.

Une impression similaire se dégage à la lecture d'Eutrope, qui introduit la phrase où l'on voit Néron monter sur scène par la locution temporelle « *ad postremum* », « à la fin[107] » : Eutrope, jouant lui aussi avec la chronologie, inscrit ainsi les prestations scéniques de Néron dans une perspective téléologique et place le forfait au terme de la progression de l'empereur dans le vice.

L'arrière-plan juridique

Or comme le rappelle Cornelius Nepos dans sa *Vie d'Épaminondas*, la pratique de la musique, art réputé et digne d'éloges chez les Grecs, est, pour les Romains, méprisable et indigne d'un chef[108]. Si les activités artistiques de Néron s'inscrivirent dans une tradition qui était louée par les Grecs, et si le chant et la musique avaient comme patron Apollon, comme le rappelle d'ailleurs Néron lui-même dans un discours que lui prête Tacite[109], c'est au moyen de la grille de lecture désapprobatrice des Romains traditionalistes que ces activités furent décrites. Il est important, par conséquent, de replacer les accusations formulées à l'égard de l'artiste Néron dans le contexte idéologique romain qui les vit naître.

La cité romaine considérait, de fait, le métier d'acteur comme incompatible avec la dignité civique : quoique jouissant souvent d'un immense prestige et d'une grande popularité[110], les comédiens étaient, chez les Romains, frappés d'infamie, laquelle consistait, pour les citoyens, en une perte des droits politiques et en une restriction des droits civils. Les comédiens ne pouvaient donc prétendre aux magistratures, ni même voter ; interdiction avait été faite aux sénateurs et aux chevaliers de paraître sur scène ou dans l'arène, sous peine de radiation[111].

Ajoutons que les comédiens étaient majoritairement, dans l'Occident romain du moins, d'origine servile[112] ; par ailleurs, Tite-Live nous apprend que les acteurs ne pouvaient être soldats et le *Digeste* qu'à l'inverse les soldats ne pouvaient être

bannis respectivement en 58 et en 60 ap. J.-C. avant d'être assassinés en 62 (Tac., *An.* XIII 47 ; XIV 22, 1-3 ; 57-59).

107.– Eutr., VII 14, 2 : « À la fin, il se prostitua avec tant d'ignominie qu'il dansait et chantait sur scène, en costume de citharède ou de tragédien. » (trad. J. Hellegouarc'h).

108.– Nep., 15, 1, 2.

109.– Tac., *An.* XIV 14, 1.

110.– On connaît la célébrité de l'acteur Roscius. Certains membres de l'élite semblent même avoir choisi de descendre dans l'arène ou sur scène (Juv., VIII 183-210 ; Tac., *An.* XIV 15, 1-2 ; Suet., *Ner.* 4, 2 ; 11, 2). Les apparitions de Néron sur scène correspondent donc sans doute plus à l'apogée d'une mode qu'à une aberration particulière (Edwards 1994, p. 86).

111.– Suet., *Tib.* 35, 3.

112.– Edwards 1994, p. 83-86 ; Hugoniot 2004, p. 213-236.

acteurs, sous peine d'être condamnés à mort[113]. L'incompatibilité entre le monde du théâtre et celui de la guerre est inscrite dans les *Fastes* d'Ovide, qui, dans les vers où il évoque les fêtes données en l'honneur de Mars Ultor, clame que « les jeux de la scène n'ont pas paru convenables au dieu du courage », « *non uisa est fortem scaena decere deum*[114] ». Monter sur scène apparaît donc, dans la culture romaine, comme inconciliable avec la *uirtus* et la *fortitudo*. Le métier d'acteur était également lié aux notions de licence, de scandale et de violence : les histrions passaient pour troubler la paix publique, et l'on connaît à ce titre de nombreux cas d'exclusion des acteurs de l'Italie sous la République et l'Empire[115].

Ce détour par l'arrière-plan juridique et culturel permet de comprendre le scandale que pouvait constituer, pour les Romains traditionalistes et conservateurs, le motif d'un empereur montant sur la scène, et passant même pour avoir envisagé de devenir un acteur professionnel[116] : un tel empereur est un esclave aux yeux de la loi, un fauteur de trouble, une antithèse du citoyen. En d'autres termes, un empereur histrion est un oxymore. Tacite multiplie ainsi, à l'occasion des évocations des prétentions artistiques de Néron, les termes signifiant la honte, *foedus*, *foedare*, *pudor*, *dedecus*, *flagitium*, *dehonestari*, *deformitas*, *inhonestus*[117]. Dion Cassius souligne même explicitement l'incompatibilité totale entre l'art du citharède et le métier de maître de l'Empire :

> « [...] en montant sur les cothurnes il tombait du pouvoir, en se couvrant du masque il perdait la dignité du commandement, était attaché comme un esclave fugitif, était guidé comme un aveugle, était enceinte, accouchait, délirait, était chassé, jouant la plupart du temps Œdipe, Thyeste, Héraclès, Alcméon, Oreste. » (DC., LXIII 9, 4)

Philostrate, de la même manière, écrit que Néron, « [...] débarrassé du costume d'Auguste et de Jules, revêt désormais celui d'Amébée et de Terpnus[118] », « τὴν Αὐγούστου τε καὶ Ἰουλίου σκευὴν ῥίψαντα μεταμφιέννυσθαι νῦν τὴν Ἀμοιβέως καὶ Τερπνοῦ » ; articulant la critique des prestations artistiques impériales à la condamnation du fait qu'elles eurent lieu à l'étranger, il ajoute que Néron, au mépris de sa dignité d'empereur et de Romain, s'occupe désormais de régler sa voix au lieu de régler l'État, et fait l'histrion hors de la ville où doit siéger sans cesse celui qui a entre ses mains le sort du monde. Néron, en montant sur les cothurnes, est tombé de son trône : revêtir un costume de scène revenait à ôter celui d'empereur.

113.– Liv., VII 2, 12 ; *Dig.* XLVII 19, 14.

114.– Ov., *F.* V 598.

115.– Voir par exemple Tac., *An.* IV 14, 3 (sous Tibère) ; Suet., *Ner.* 16, 3 (sous Néron) ; *Dom.* 7, 1 (sous Domitien). L'exclusion périodique des histrions ou des pantomimes ne devait pas être sans rapport avec l'interprétation contemporaine qu'il était possible de faire des paroles des acteurs.

116.– Suet., *Ner.* 21, 3 (comme un préteur lui offrait un million de sesterces, Néron aurait songé à participer, avec des professionnels, à des spectacles privés). *Contra*, voir DC., LXIII 21, 2, où l'on voit Néron refuser l'offre.

117.– Tac., *An.* XIV 14, 1-3 ; 15, 1 ; XV 65 ; XVI 4, 1 et 4 ; 5, 1. Voir Devillers 2007, p. 273.

118.– Philstr., *V. Ap.* V 7. Amébée et Terpnus sont des joueurs de cithare contemporains de Néron.

De scènes privées en spectacles publics

De même que les débauches multiples de Néron furent critiquées surtout pour leurs répercussions sur l'État, de même la gravité du crime que l'empereur commit en revêtant le costume de citharède fut située par les écrivains antiques dans l'incidence d'un tel comportement sur la vie publique[119].

La condamnation par Tacite des prestations de Néron comme aurige ou citharède s'articule ainsi à la notion d'espaces, privés ou publics. L'historien, afin de suggérer la déchéance de Néron, s'est attaché en effet à souligner chaque fois le contexte dans lequel s'est manifestée la passion de l'empereur pour les courses de char et les arts du spectacle et à ménager, à ce sujet, une progression :

- au livre XIV des *Annales*, Tacite écrit que Sénèque et Burrus prirent bien soin de cacher au public les premières performances de Néron : « *clausumque ualle Vaticana spatium, in quo equos regeret, haud promisco spectaculo* », « on fit fermer un espace dans la vallée du Vatican, de façon à ce qu'il pût y conduire des chevaux, sans que le spectacle fût public[120] » ;
- la manœuvre de Sénèque et de Burrus est cependant bien vaine : bientôt le peuple est invité à assister aux performances privées de l'empereur puis celui-ci, n'osant pas encore se déshonorer sur une scène publique, se met à pousser les nobles à se donner en spectacle et institue à cette fin les jeux des Juvénales[121] ;
- finalement Néron monte lui-même sur scène lors de ces jeux, « *ipse scaenam incedit*[122] ».

Il ne s'agit là, cependant, pas encore d'une prestation sur une scène publique : les Juvénales étaient en effet des jeux célébrés dans un cadre privé, et c'est dans sa demeure ou ses jardins que Néron se produisit[123]. C'est au livre XV des *Annales* que nous voyons, enfin, Néron franchir la dernière étape et se produire sur une scène publique, à Naples[124].

La progression mise en place par Tacite, qui nous fait passer, d'un spectacle privé donné face à une audience réduite, puis devant le peuple, à un spectacle donné dans un espace appartenant à l'État, souligne bien le fait que c'est le caractère public des prestations néroniennes qui est au cœur du scandale.

Le problème que pose l'articulation entre la passion de Néron pour les arts de la scène et la notion d'espace public est double. Il réside d'une part dans la « publicité » dont bénéficie le déshonneur de Néron : en se produisant sur des scènes publiques, l'empereur, plutôt que de cacher son avilissement, l'affiche ostensiblement. Il tient d'autre part aux répercussions directes de cette passion sur la vie publique : en se produisant sur scène, Néron non seulement affiche son crime, mais sème le chaos autour de lui[125]. Tacite décrit ainsi les Juvénales

119.– Benoist 1999, p. 105-113 ; Benoist 2003, p. 59.
120.– Tac., *An.* XIV 14, 2.
121.– Tac., *An.* XIV 14, 2 et 15, 1.
122.– Tac., *An.* XIV 15, 4.
123.– Tac., *An.* XV 33, 1.
124.– Tac., *An.* XV 33-34.
125.– Devillers 2007, p. 274-275.

comme le lieu de tous les scandales et de toutes les infamies[126] ; il affirme aussi que les *Neronia* de 65 ap. J.-C. furent l'occasion d'un certain nombre de morts parmi le public de l'empereur[127]. Comme l'a montré O. Devillers, Tacite lie, en outre, les activités spectaculaires et les grands crimes de Néron[128] : les débuts du *princeps* comme aurige (*An.* XIV 14) suivent les chapitres racontant la mort d'Agrippine ; aux chapitres décrivant les *Neronia* de 65 ap. J.-C. (*An.* XVI 4-5) est juxtaposé le récit de la mort de Poppée (*An.* XVI 6).

La *Vie d'Apollonios de Tyane* de Philostrate dresse, au sujet de la tournée artistique de Néron en Grèce, un tableau plus grave encore, puisque cette tournée aurait entraîné des exactions en nombre, pillages, viols, mises en accusation et condamnations diverses[129]. La même idée est exprimée par Dion Cassius : Néron, lors de sa tournée, ruina la Grèce entière, commit des meurtres innombrables, spolia les habitants de leurs héritages, pilla les temples, tandis que, parallèlement, Rome était mise à sac par Helius, l'affranchi chargé par Néron de le remplacer pendant son absence[130]. Comme l'a noté A. M. Gowing, Dion Cassius a pris soin d'établir un lien étroit entre le motif de la destruction et les performances théâtrales de Néron, de façon à montrer que c'est dans l'obsession impériale pour la scène que se situe la faillite de Néron en tant qu'empereur[131] : un prince histrion est une catastrophe pour l'Empire et ses habitants.

En outre, les textes antiques font de la politique spectaculaire de Néron l'illustration du caractère tyrannique de son principat. Tacite, Suétone, Dion Cassius et Philostrate insistent tous sur l'interdiction qui était faite aux spectateurs de sortir du théâtre pendant que Néron y chantait[132]. Selon Tacite, cette interdiction entraîna même des morts à l'occasion des *Neronia* de 65 ap. J.-C.[133] : beaucoup de spectateurs auraient été atteints d'une maladie mortelle à force de rester constamment sur leur siège. Les auteurs antiques parlent même d'espions chargés d'épier les visages des spectateurs ainsi que leurs entrées et sorties, afin de repérer et de faire punir ceux qui manqueraient d'enthousiasme[134]. Dion Cassius, enfin, prenant au pied de la lettre les paroles des Augustians, « claque » enrôlée par Néron pour l'acclamer et vanter ses talents lorsqu'il se produisait sur scène et qui se présentait elle-même comme la milice triomphale de l'empereur artiste[135], définit ces derniers comme des soldats et les montre en train de contraindre les spectateurs à acclamer le tyran[136] (là où Tacite et Suétone écrivent que ce

126.– Tac., *An.* XIV 15, 2-3.
127.– Tac., *An.* XVI 5, 2.
128.– Devillers 2007, p. 275.
129.– Philstr., *V. Ap.* V 7, 3.
130.– DC., LXIII 11-12.
131.– Gowing 1997, p. 2570 ; p. 2579.
132.– Tac., *An.* XVI 5, 2 ; Suet., *Ner.* 23, 3 ; DC., LXIII 15, 3 ; Philstr., *V. Ap.* V 7, 3.
133.– Tac., *An.* XVI 5, 2.
134.– Tac., *An.* XVI 5, 2-3 ; DC., LXIII 15, 2 ; Philstr., *V. Ap.* V 7, 3. On racontait à ce titre que Vespasien fut banni de la cour pour s'être endormi ou avoir fait une grimace lors d'une prestation de Néron (Tac., *An.* XVI 5, 3 ; Suet., *Vesp.* 4, 8 ; DC., LXIII 10, 1 ; LXVI 11, 2).
135.– Suet., *Ner.* 25, 1. Sur les Augustians, voir Mourgues 1990, p. 196-210 ; Perrin 1993, p. 104.
136.– DC., LXI 20, 3-5. Chez Tacite ce sont non les Augustians mais les soldats qui forcent les applaudissements (Tac., *An.* XVI 5, 1).

corps était composé de chevaliers et avait seulement pour fonction d'applaudir Néron[137]).

Les répercussions de la passion de Néron sur la vie publique sont d'autant plus fortes que l'empereur, à la lecture des textes antiques, semble s'être comporté, à tout moment et en tout lieu, comme un acteur, voire comme les personnages dont il était amené à interpréter les rôles. Comme cela a été maintes fois souligné, les textes antiques non seulement décrivent les prestations scéniques de Néron, mais en outre donnent l'impression que le goût de Néron pour la scène a largement débordé les limites du théâtre, voire que le prince confondait réalité et tragédie.

C'est ainsi qu'on le voit se prendre pour Priam face à Rome en flammes[138] ; emprunter à un mécanisme de théâtre le navire truqué sur lequel Agrippine sera censée trouver la mort[139] ; faire périr le jeune Rufrius Crispinus, fils que Poppée eut de son premier mariage, selon le même mode opératoire que celui qu'employèrent Ulysse et Diomède pour faire périr Palamède[140] ; se distinguer, de manière générale, par sa capacité à simuler et à voiler ses sentiments[141]. Comme l'a montré A. M. Gowing, c'est probablement chez Dion Cassius que le monde du théâtre est le plus présent dans le portrait du dernier Julio-claudien et que l'on a le plus l'impression que Néron se comporte continuellement comme un acteur[142].

Cela a amené certains chercheurs à affirmer que Néron s'efforça véritablement de modeler son comportement et ses actes sur ceux des personnages de la mythologie grecque[143], voire même qu'il ne cessait de confondre le réel et l'imaginaire et qu'il vivait la réalité comme une tragédie[144]. Il a été démontré depuis qu'« en réalité le théâtre n'a pas influencé Néron, mais ses biographes, qui se sont servis du monde de la scène pour créer leur propre "spectacle littéraire" avec Néron comme protagoniste[145] ». L'omniprésence de la thématique théâtrale dans les récits antiques relatifs à Néron est moins l'expression d'une folie réelle de l'empereur, que le moyen métaphorique de souligner l'incidence de la passion de Néron pour le théâtre sur la société romaine dans son ensemble.

137.– Tac., *An.* XIV 15, 5 ; Suet., *Ner.* 20, 6. Suétone ajoute qu'aux personnes issues de l'ordre équestre Néron adjoignit cinq mille plébéiens ; il ne dit pas qu'il s'agissait de soldats.

138.– Sur cet épisode, voir *supra*, p. 79-82.

139.– Voir surtout DC., LXI 12, 2. Voir aussi Tac., *An.* XIV 3, 3 ; 6, 1 (où est employé le terme « *machinamentum* », « machinerie », allusion probable à un artifice théâtral).

140.– Suet., *Ner.* 35, 9 : « Informé que son beau-fils Rufrius Crispinus, le fils de Poppée, encore enfant, se donnait dans ses jeux le rôle de général et d'empereur, il chargea ses propres esclaves de le noyer dans la mer, pendant qu'il pêchait » (trad. H. Ailloud). Cet assassinat semble calqué sur la mort de Palamède, qui, selon une version que nous a conservée Pausanias qui la déclare tirée des *Chants Cypriens* (Paus., X 31, 2), fut noyé par Ulysse et Diomède alors qu'il était parti pêcher (parallèle souligné par Frazer 1966, p. 19).

141.– Voir notamment Tac., *An.* XIV 4, 4 ; 56, 3 ; XVI 4, 4.

142.– Gowing 1997, p. 2568-2580.

143.– Frazer 1966, p. 17-20 ; Baldwin 1979, p. 380-381.

144.– Martin 1991, p. 264 ; Croisille 1994, p. 126 et 137.

145.– Di Branco 2002, p. 480-481. Voir aussi Gowing 1997, p. 2571 ; Bartsch 1994, p. 1-62.

L'antihéros

L'antithèse du soldat

Comme nous l'avons vu, être un acteur c'est nier les valeurs, fondamentales aux yeux d'un Romain, de *uirtus* et de *fortitudo* : un empereur histrion est, par excellence, la négation du *miles* et du *dux*.

Dans les textes antiques, l'importance que Néron accorde aux arts de la scène apparaît, de fait, comme le facteur de la perversion des rapports de l'empereur avec l'armée : chez Suétone, l'on voit Néron refuser de haranguer l'armée pour préserver sa voix[146] ; on le voit aussi, alors qu'il s'apprête à partir en expédition contre Vindex, consacrer ses premiers soins à composer un hymne de victoire et à s'occuper du transport de ses orgues de théâtre[147] ; chez Tacite, on le voit utiliser les soldats comme audience pour ses performances théâtrales[148].

C'est chez Dion Cassius que l'articulation entre les figures de l'empereur artiste et de l'antisoldat est la plus nette. L'historien écrit en effet, en guise d'introduction à sa description de la tournée artistique de Néron, qu'« il passa en Grèce non comme ses ancêtres Flamininus, Mummius, Agrippa et Auguste, mais pour y conduire des chars, chanter en s'accompagnant de la cithare, lutter avec des hérauts et jouer la tragédie[149] ». Dion Cassius pose ici en modèles les grands hommes qui allèrent en Grèce en tant que généraux : Flamininus, qui battit Philippe V de Macédoine à Cynoscéphales en 197 av. J.-C. ; le consul L. Mummius, qui mit Corinthe à sac en 146 av. J.C., imposant ainsi à l'Achaïe le joug romain ; Auguste, qui, aidé d'Agrippa, alla vaincre Antoine à Actium en 31 avant notre ère. À l'inverse de ces figures de généraux, Néron est présenté par Dion Cassius comme une sorte de touriste dément qui ne cherchait, par son voyage, qu'à se donner du bon temps en se produisant au théâtre ou au cirque.

La suite de la section consacrée par Dion Cassius à la tournée artistique de Néron voit se confirmer l'assimilation de l'impérial citharède à un antisoldat :

> « Il emmena avec lui une foule non seulement d'Augustians mais aussi d'autres hommes, autant qu'il en aurait fallu, si cette foule était destinée à faire la guerre, pour dompter à la fois les Parthes et les autres nations. Mais ces hommes étaient tels que pouvaient être des soldats de Néron, et ils portaient, en guise d'armes, des cithares, des archers, des masques et des cothurnes. Il remporta des victoires telles qu'il convenait à une pareille armée, et il renversa Terpnus, Diodore et Pamménès, comme s'il vainquait Philippe, Persée ou Antiochus. » (DC., LXIII 8, 3-4)

La tournée de Néron est placée par Dion Cassius sous le signe de la perversion, laquelle est mise en valeur, notamment, par la juxtaposition des termes « armes » et « cithares », « ὅπλα κιθάρας » : les instruments de musique et les déguisements de théâtre ont remplacé les armes du soldat ; les joueurs de cithare ont

146.– Suet., *Ner.* 25, 5.
147.– Suet., *Ner.* 43, 3 ; 44, 1.
148.– Tac., *An.* XIV 15, 4 ; 33, 3.
149.– DC., LXIII 8, 2.

remplacé, en guise d'adversaires, les grands ennemis de Rome ; les victoires sur la scène ont remplacé les victoires militaires.

Pourtant, comme l'a noté Y. Perrin[150], si Néron était, sans aucun doute, un esthète, sa conception du pouvoir n'évacuait pas l'armée et les valeurs militaires traditionnelles : à partir de 66 ap. J.-C., le mot « *imperator* » est adopté dans la titulature impériale ; des séries monétaires montrent Néron revêtu du *paludamentum* et de la cuirasse[151]. Il a été démontré, en outre, que la tournée artistique de Néron n'avait pas pour but d'abolir les valeurs militaires : l'artiste Néron ne se voulait pas la négation du soldat, mais un soldat d'un nouveau genre, un soldat de la paix[152]. Cependant, en gommant la dimension politique de sa tournée, les auteurs antiques n'ont laissé de Néron que l'image d'un prince extravagant, foulant au pied les valeurs de Rome.

La négation du mâle

La figure de l'empereur citharède, négation du *miles*, est aussi, plus généralement, l'antithèse du *uir* : un empereur histrion n'est pas un homme, mais une femme. C'est ce que nous enseigne, dans l'*Histoire romaine* de Dion Cassius, le discours prêté à la reine Boudicca, chef de file des Bretons qui se révoltèrent en 61 ap. J.-C. contre la domination romaine. La Boudicca que Dion Cassius met en scène s'exclame, en effet, que Néron « porte bien le nom d'un homme, mais est en réalité une femme : la preuve, c'est qu'il chante, joue de la cithare et se pare[153] ». Dion Cassius établit ici, clairement, un lien entre les prestations artistiques de Néron et sa féminité. La fin du discours de Boudicca confirme cette équation :

> « Puisse donc cette Neronis Domitia ne plus régner ni sur moi ni sur vous ; que celle-ci soit, tandis qu'elle chante, la maîtresse des Romains (ils sont dignes en effet d'être les esclaves d'une telle femme, dont ils supportent la tyrannie depuis si longtemps déjà) ; mais toi, maîtresse[154], puisses-tu toujours être la seule à marcher à notre tête. » (DC., LXII 6, 5)

Là encore, ce sont les activités artistiques de Néron qui sont le vecteur de l'assimilation de l'empereur à une femme. Dion Cassius, par l'intermédiaire de la harangue de Boudicca, va même jusqu'à entériner la féminisation de Néron en transformant son nom, Νέρων Δομίτιος, en un « ἡ Νερωνὶς ἡ Δομιτία ».

La féminisation du personnage de Néron est accentuée par l'insistance toute particulière de Dion Cassius sur le caractère masculin du personnage de Boudicca[155]. Dans l'*Histoire romaine*, la reine bretonne se comporte en effet en véritable chef militaire : on la voit rassembler une armée, monter sur une tribune, puis, une lance à la main, haranguer ses troupes. Elle est décrite, en outre, comme ayant « un courage plus grand que celui d'une femme », « μεῖζον ἢ κατὰ γυναῖκα

150.– Perrin 2003, p. 349.
151.– Alföldi 1977, p. 125 ; p. 155.
152.– Benoist 2003, p. 62-66 ; Hoët-Van Cauwenberghe 2007a, p. 237.
153.– DC., LXII 6, 3.
154.– Boudicca s'adresse ici à la divinité Adrastée.
155.– Gowing 1997, p. 2580.

φρόνημα » ; on apprend aussi que « sa taille était très grande, son aspect très effrayant, son regard très perçant, sa voix rauque », « ἦν δὲ καὶ τὸ σῶμα μεγίστη καὶ τὸ εἶδος βλοσυρωτάτη τό τε βλέμμα δριμυτάτη, καὶ τὸ φθέγμα τραχὺ εἶχε[156] ». Le personnage de Boudicca se voit ainsi pourvu de toutes les caractéristiques masculines qui font défaut au personnage de Néron.

L'on comprend alors que la phrase par laquelle Dion Cassius introduit le récit des revers subis par les Romains en Bretagne, « ταῦτα μέντοι πάντα ὑπὸ γυναικὸς αὐτοῖς συνηνέχθη[157] », « tout cela cependant leur arriva par le fait d'une femme », cache une double signification. Dans le « γυναικὸς », le lecteur comprend d'abord Boudicca. Cependant, en soulignant les caractéristiques masculines de la reine et en dénonçant, par l'intermédiaire du discours de cette dernière, l'absence totale de virilité chez Néron, Dion Cassius semble suggérer que la femme à qui les Romains doivent leur défaite est, non la reine Boudicca, mais l'empereur lui-même.

La condamnation du caractère féminin de celui qui pratique le chant dans un théâtre, particulièrement exacerbée chez Dion Cassius, ne lui est cependant pas propre. Déjà Tacite, à l'occasion de la mention de la création des Juvénales et de la participation, à ces jeux, de personnages issus de la *nobilitas* ou ayant rempli des charges, déplorait qu'ils aient pu pratiquer l'art des histrions et s'abaisser à « des gestes et des chants indignes d'un homme », « *gestus modosque haud uiriles*[158] ». Or ce sont précisément ces chants « *haud uiriles* » auxquels Néron s'adonnera lui-même dès la fin du chapitre. Au livre XII des *Annales*, l'on pouvait lire pourtant que c'est pour sa qualité de « rejeton mâle », « *suboles uirilis* », de Germanicus, que le futur Néron bénéficiait de la faveur particulière du peuple[159] : au fil des livres des *Annales*, l'on voit donc Néron perdre progressivement sa *uirilitas*, à mesure qu'il monte davantage sur scène.

Juvénal, pour sa part, écrit ceci :

> « Voilà les travaux, voilà les talents d'un prince de haute naissance : il prenait plaisir à se prostituer (*prostitui*) sur des tréteaux étrangers, dans l'appareil honteux d'un chanteur, et à remporter l'ache de la couronne grecque. » (Juv., VIII 224-226)

Le terme « *prostitui* » est ambigu. Au sens propre, il signifie « s'exhiber », comme un acteur sur une scène, et est à ce titre tout à fait approprié à la situation de Néron se montrant en spectacle. Mais il signifie aussi « se prostituer » : à l'image de l'acteur se greffe ainsi celle du mignon ou de la courtisane.

La « prostitution » de Néron est double : non seulement Néron a chanté sur les planches des théâtres, mais en outre il a chanté à l'étranger (« *peregrina ad pulpita* »). Il a donc perdu à la fois sa qualité de *ciues* et sa qualité de *Romanus*. Il a aussi, par la même occasion, subverti la noble pratique des arts libéraux (auxquels l'expression « talents d'un prince de haute naissance », « *generosi*

156.– DC., LXII 2, 2-4.
157.– DC., LXII 1, 1.
158.– Tac., *An.* XIV 15, 1.
159.– Tac., *An.* XI 12, 1.

principis artes », fait manifestement allusion) en y introduisant un art, la citharédie, qui n'en faisait assurément pas partie.

Si Néron est présenté, à de multiples reprises, telle une femme, interprétant le rôle de Canacé en couches[160], devenant, on l'a vu, l'épouse de Pythagoras, et prenant en outre, selon Pline l'Ancien, un trop grand soin de son apparence[161], à l'inverse, l'on voit sans cesse, dans les récits antiques relatifs à Néron, des femmes assumer des fonctions viriles : chez Suétone, des concubines sont armées comme des Amazones et tondues comme des hommes dans le but d'être envoyées en expédition contre Vindex[162] ; chez Tacite, l'on voit Agrippine la Jeune réduire Rome à un « esclavage sévère, comme par le fait d'un homme », « *adductum et quasi uirile seruitium*[163] » ; nous avons signalé déjà, chez Dion Cassius, le cas de Boudicca. Les textes antiques ont fait du règne de Néron le lieu de l'inversion de tous les rôles.

En faisant l'acteur, Néron a foulé au pied la traditionnelle *uirtus* romaine dans tous les sens du terme : il a troqué le courage et la gloire militaire, si chers aux yeux des Romains[164], contre une passion honteuse, et il a troqué ce qui faisait de lui un homme contre des atours féminins, laissant à d'autres le rôle, vacant, de chef de l'Empire et des armées. Cité privée de prince, la Rome de Néron est aussi décrite comme une cité privée de citoyens, chassés de l'*Vrbs* par la construction de la *domus aurea*.

Néron et le scandale de la *domus aurea*

Préambule : la tradition de l'*ekphrasis*

Pour les chercheurs modernes, la *domus aurea* pose un certain nombre de problèmes de définition[165]. Pour les uns, la maison dorée n'est rien d'autre qu'une *uilla* de campagne traditionnelle, héritière des riches demeures républicaines du Ier siècle av. J.-C. et semblable à celles que l'on pouvait trouver en Campanie, mais transposée en ville et réalisée dans des proportions gigantesques[166] ; pour d'autres au contraire, le complexe néronien constitue une véritable parenthèse en rupture avec les constructions romaines antérieures[167] et ne s'explique que par

160.– Suet., *Ner.* 21, 5 ; DC., LXIII 9, 4 ; 10, 2.
161.– Plin., *N. H.* XIII 22.
162.– Suet., *Ner.* 44, 1.
163.– Tac., *An.* XII 7, 3.
164.– Dans l'un des discours *Sur la royauté* que Dion Chrysostome adresse à Trajan, est posée une antithèse entre le bon roi, qui estime que la seule distraction digne de lui est la chasse qui fortifie le corps et le courage, et ce prince qui trouvait son plaisir à faire l'acteur (III 134-135). Dans l'*Octavie*, l'héroïne et sa nourrice, dans leurs éloges de Claude, insistent tout particulièrement sur ses qualités militaires et ses victorieuses conquêtes (Ps. Sen., *Oct.* 25-29 ; 38-44).
165.– La bibliographie relative à la *domus aurea* est immense. En dernier lieu, voir Ball 2003.
166.– Boëthius 1960, p. 96-97 ; Grimal 1969, p. 233 ; p. 344 ; Voisin 1987, p. 515, n. 17 ; Perrin 1987, p. 362 ; Blaison 1998, p. 619 et 624 ; Royo 1999, p. 206 ; Benoist 2003, p. 65-66. M. Tarpin qualifie la *domus aurea* de demeure « somme toute assez peu innovante » (Tarpin 2001, p. 171-172).
167.– Frézouls 1987, p. 451-452 ; p. 455.

la comparaison avec les jardins et les palais de l'Orient hellénistique[168] ; à côté des influences romaines traditionnelles et des modèles hellénistiques ont aussi été avancés des précédents perses ou encore égyptiens[169], bien que le caractère solaire de la *domus aurea* soit contesté aujourd'hui. Ce qui est néanmoins admis, au sein de la recherche actuelle, est la bipolarité du complexe néronien, qui aurait concentré l'espace privé sur l'Esquilin et réservé le Palatin aux parties publiques.

Il est de fait difficile de retrouver, à partir des descriptions antiques de la *domus aurea*, l'architecture véritable de la demeure de Néron. Car ce que nous en apprend l'archéologie actuelle est passablement différent des évocations littéraires postérieures au règne de Néron, lesquelles se distinguent toutes par leur hostilité à l'égard du projet impérial. Et même si les travaux archéologiques récents montrent que la très détaillée description suétonienne des lieux correspond dans une certaine mesure à la réalité, il n'en reste pas moins, comme l'a noté M. Blaison[170], que la description en question fait largement écho à des précédents littéraires. Le passage que consacre Suétone à la *domus aurea* s'inscrit en effet dans une tradition littéraire précise, celle de l'*ekphrasis* d'une demeure somptueuse :

> « Sur son étendue et sa magnificence, il suffira de dire ceci : elle avait un vestibule dans lequel on avait pu dresser une statue colossale de Néron de cent vingt pieds de haut ; elle était si vaste qu'elle renfermait des portiques à trois rangs de colonnes et longs de mille pas ; elle contenait en outre une pièce d'eau semblable à une mer et entourée d'édifices qui semblaient former autant de villes ; de surcroît il y avait des campagnes aux aspects variés, champs cultivés, vignobles, pâturages, forêts, peuplées d'une multitude d'animaux domestiques et sauvages de toute sorte. Dans les autres parties de la maison tout était recouvert d'or et rehaussé de pierres précieuses et de coquillages à perles ; les plafonds des salles à manger étaient lambrissés de tablettes d'ivoire mobiles de façon à pouvoir, par des ouvertures, répandre d'en haut sur les convives des fleurs et des parfums ; la salle à manger principale était ronde et tournait continuellement nuit et jour pour imiter le mouvement du monde ; les bains étaient alimentés par les eaux de la mer et par celles d'Albula. » (Suet., *Ner.* 31, 1-3)

Si cette description a pour objet une construction réelle, il s'agit aussi, pour citer M. Blaison, d'une « évocation topique » correspondant à une « tradition séculaire » qui remonte à la description homérique de l'antre de Calypso ou du palais d'Alkinoos[171] et qui était très en vogue aux deux premiers siècles de notre ère : tant Martial que Pline le Jeune, Stace ou Apulée ont composé des

168.– Nielsen 1994, p. 178-180. Voir aussi Grimal 1969, p. 231, où la *domus aurea* est comparée au palais macédonien de Palatitza, construit au début du IIIe siècle avant notre ère. Les tenants de la thèse assimilant *domus aurea* et *uillae* romaines traditionnelles rappellent cependant que ces dernières avaient toutes fini par être fortement influencées par les modèles architecturaux hellénistiques : le caractère oriental de la *domus aurea* ne serait donc pas incompatible avec son inscription dans la tradition des villas romaines classiques (Boëthius 1960, p. 96-97).

169.– L'Orange 1942, p. 68-100 ; Voisin 1987, p. 537-541 ; Perrin 1987, p. 366-367.

170.– Blaison 1998, p. 620-623. Voir aussi Royo 2007, p. 383.

171.– Hom., *Od.* V 59-73 ; VII 84-132.

ekphraseis[172]. M. Blaison note surtout des parallèles avec l'*ekphrasis* du palais du Soleil qui ouvre le deuxième livre des *Métamorphoses* d'Ovide[173]. L'intérêt de Suétone pour le parc de la maison dorée, pour le caractère luxuriant de sa faune et de sa flore ainsi que pour le faste des installations correspond en tout cas parfaitement aux motifs principaux de ce genre de descriptions, qui s'articulent en général autour de deux thèmes, le caractère enchanteur du site au milieu duquel se trouve la demeure et la beauté de ses constructions.

L'existence de précédents littéraires nous invite à lire les descriptions de la maison dorée moins comme des témoignages objectifs sur une réalité concrète que comme les produits d'une stylisation partiale et tendancieuse. Peut-être, comme se le demande M. Blaison, Suétone s'inspira-t-il volontairement d'Ovide « pour servir sa thèse d'un dangereux souverain, tyran mégalomane, aspirant à régner en dieu[174] ». Sans aller jusque là, il est clair en tout cas que la description suétonienne de la *domus aurea* fait de celle-ci, tel le palais du Soleil, la demeure prétentieuse d'un souverain tout-puissant et arrogant.

« *Roma domus fiet* »

Une demeure tentaculaire

Alors que les chercheurs modernes donnent à la *domus aurea* des interprétations diverses, les auteurs antiques, en revanche, se sont embarrassés de moins de questions : tous s'accordent à voir dans la *domus aurea* un palais dont le luxe outrancier, les installations extravagantes et l'ampleur démesurée trahissent le caractère tyrannique et mégalomane de celui qui l'habite. Chez Suétone, la description de la *domus aurea*, qui vient clore la liste des marques de la prodigalité effrénée de Néron et en constitue le point culminant, se cristallise ainsi, tout particulièrement, autour du caractère incroyable de ses aménagements et de sa taille : elle était d'« une telle étendue », « *tanta laxitas* », qu'elle renfermait une statue colossale de cent vingt pieds de haut, des portiques à trois rangs de colonnes et longs de mille pas, une pièce d'eau semblable à une mer, des champs, des vignobles et des espaces boisés.

Tacite, dont la description de la *domus aurea* illustre cette fois non, comme chez Suétone, la prodigalité de l'empereur mais son *hybris*, insiste également sur les dimensions monstrueuses du domaine :

> « Quoi qu'il en soit, Néron mit à profit les ruines de sa patrie et construisit une demeure dans laquelle ce qu'il y avait de merveilleux n'était pas tant les pierres précieuses et l'or, luxe depuis longtemps habituel et commun, que les champs cultivés, les pièces d'eau et, comme dans les lieux déserts, ici des forêts, là des espaces découverts et des perspectives, travaux conçus et dirigés par Severus et Celer, dont le génie et l'audace étaient tels qu'ils tentaient de réaliser par artifice ce que la nature avait refusé et jouaient avec les ressources du prince. » (Tac., *An.* XV 42, 1)

172.– M. Blaison cite Mart., IV 64 ; XII 31 ; Stat., *S.* I 3 ; II 2 ; Plin., *Ep.* II 17 ; V 6 ; Apul., *M.* V 1.
173.– Ov., *M.* II 1-18.
174.– Blaison 1998, p. 621.

Plus loin, dans le passage des *Annales* consacré à la reconstruction de Rome après l'incendie de 64 ap. J.-C., Tacite choisit, pour désigner les quartiers de la ville qui ne faisaient pas partie de la demeure de Néron, l'expression « *Vrbis quae domui supererant* », « les quartiers de la ville que sa demeure avait épargnés », expression qui, en faisant de ces quartiers un simple surplus, suggère de même le caractère gigantesque de la maison dorée[175].

Pline l'Ancien, se pliant aux règles de l'exercice de style, stigmatise lui aussi le caractère tentaculaire de la *domus aurea*, qui était si vaste qu'elle encerclait la ville entière : « deux fois nous avons vu la ville tout entière entourée des maisons des empereurs Gaius et Néron, celle de ce dernier qui plus est, afin que rien ne manquât, toute dorée[176] ». Ailleurs, le naturaliste, après avoir énuméré les objets précieux que l'on vit sous César, Caligula, Claude ou Néron, conclut son propos en s'exclamant que cela ne représente qu'une faible part de ce que contenait « la maison dorée qui entourait la ville », « *aureae domus ambientis urbem*[177] ».

La confiscation de l'espace des citoyens

Suétone va plus loin. Le biographe reproduit ainsi une épigramme qui établit une équivalence totale entre la *domus aurea* et l'espace entier de Rome :

> « Rome deviendra sa maison : migrez à Véies, Quirites,
> si cette maison ne finit pas par englober aussi Véies. » (Suet., *Ner.* 39, 3)

Le motif de l'émigration à Véies constitue ici une référence au projet, proposé par les tribuns au début du IVe siècle avant notre ère, d'aller trouver refuge à Véies suite à la destruction de Rome par les Gaulois, projet qui fut abandonné grâce à l'intervention de Camille[178] ; l'emploi de l'archaïque « *Quirites* » a d'ailleurs peut-être pour fonction de signaler la présence d'une allusion au passé de Rome. Ainsi, à la figure de Camille qui convainquit les Romains de reconstruire leur cité détruite par les Sénons plutôt que de la quitter pour aller s'installer à Véies, s'oppose celle de Néron qui, en reconstruisant Rome pour son propre compte, ne semblait pas laisser à ses sujets d'autre choix que de s'exiler dans la cité étrusque.

L'expression « Rome deviendra sa maison », « *Roma domus fiet* », en assimilant l'espace public et une demeure privée, souligne fortement le scandale de la construction de la *domus aurea* : elle signifie l'appropriation totale par un seul homme de l'espace des citoyens et est donc signe de tyrannie[179]. L'hommage que rend Martial à la nouvelle géographie de Rome que les Flaviens substituèrent à l'organisation néronienne est à ce titre tout à fait révélateur :

175.– Tac., *An.* XV 43, 1.

176.– Plin., *N. H.* XXXVI 111. La phrase vise probablement non seulement les palais de Caligula et de Néron mais aussi les jardins qui avaient fini par tomber dans le domaine impérial et qui formaient une véritable « ceinture verte » autour de Rome (Royo 2007, p. 385-396).

177.– Plin., *N. H.* XXXIII 54.

178.– Liv., V 50.

179.– D'après E. Champlin, Néron voulait effectivement inclure la cité dans sa maison, mais non pour en exclure le peuple : il s'agissait au contraire de montrer aux Romains que l'empereur et eux étaient des *necessitudines*, appartenant à la même famille et partageant la même maison (Champlin 2003, p. 208).

> « Là où le colosse étincelant voit les astres de plus près et où s'élèvent, au milieu de la voie publique, de hauts échafaudages, brillait l'odieux palais d'un farouche tyran (*inuidiosa feri* [...] *atria regis*), et une seule demeure occupait alors la ville entière ; là où se dresse et s'offre à la vue la masse vénérable de l'Amphithéâtre, étaient les étangs de Néron ; là où nous admirons les Thermes dus à la prompte munificence de César, une propriété insolente avait arraché leurs toits aux malheureux ; là où le portique de Claude déploie son étendue d'ombre, était l'extrémité du palais, qui finissait là. Rome a été rendue à elle-même et sous ton empire, César, ce qui avait fait les délices d'un maître (*domini*) fait désormais les délices du peuple. » (Mart., *Spect.* II)

L'épigramme de Martial, qui s'inscrit dans la tradition de la *laus urbis* et témoigne de la reprise en main et du soin apporté au centre monumental de Rome par les Flaviens[180], énumère les édifices publics que Vespasien et ses successeurs firent construire en lieu et place de la *domus aurea*, laquelle est présentée comme le palais d'un tyran ayant usurpé, pour construire une habitation privée, des espaces qui auraient dû être à la disposition du peuple et que les Flaviens s'empresseront de lui rendre : la *domus aurea*, ce que souligne l'expression « *atria regis* », apparaît ainsi comme le symbole par excellence d'un pouvoir tyrannique subordonnant égoïstement le plan de la ville aux désirs d'un seul homme[181]. La structure répétitive du poème, lequel est rythmé par l'anaphore en « là où », « *hic ubi* », et qui de manière régulière fait alterner formes verbales au présent et verbes à l'imparfait ou au plus-que-parfait de l'indicatif[182], souligne fortement le contraste entre la Rome de Néron et la cité flavienne.

Le corollaire de la confiscation égoïste de l'espace public est l'expulsion des citoyens. Martial, au vers 8 de son épigramme, condamne de fait Néron pour avoir privé les citoyens de leurs toits, « *abstulerat miseris tecta superbus ager* » ; de même, le passage de l'*Octavie* où la jeune épouse de Néron accuse son impérial époux d'avoir « chassé les dieux de leurs temples et les citoyens de leur patrie », « *templis expulit superos suis / ciuesque patria* » (*Oct.* 241-242), tout en désignant sans doute les nombreux exils ordonnés par Néron, constitue peut-être, en même temps, une allusion anachronique à l'appropriation, par Néron, de l'espace public afin de pouvoir déployer son palais. Le grief sera repris par Tacite qui le place dans la bouche de Pison, lequel, dans le débat l'opposant aux autres conjurés quant au choix du lieu du tyrannicide, propose la *domus aurea*, en tant qu'elle a été « construite sur les dépouilles des citoyens », « *spoliis ciuium exstructa*[183] », expression que la recherche actuelle s'accorde à considérer, de même que le vers

180.– Voir aussi Mart., *Spect.* XXVIII 11, où est célébrée la naumachie de Titus, laquelle éclipse celle « du cruel Néron », « *diri* [...] *Neronis* ». Sur la restructuration flavienne de la *domus aurea* et la destruction planifiée des réalisations urbanistiques néroniennes, voir en dernier lieu Rosso 2008, p. 43-78.

181.– Morford 1968, p. 166-167.

182.– Coleman 2006, p. 15 et 18-19.

183.– Tac., *An.* XV 52, 1.

de Martial, comme une allusion aux expropriations auxquelles aurait donné lieu la construction du domaine néronien[184].

Expulsion des citoyens donc, mais aussi mort de ces derniers : car il nous semble que les mots « *spoliis ciuium exstructa* » offrent la possibilité d'une seconde lecture. L'expression que Tacite prête à Pison peut en effet désigner non seulement les citoyens expropriés mais aussi le grand nombre de victimes de l'incendie de Rome, dont Néron profita pour construire sa demeure : l'expression signifierait non seulement que la maison dorée fut construite sur les terrains de citoyens chassés de leurs demeures, mais aussi qu'elle le fut sur des cadavres. Car les mots de Pison font manifestement écho aux termes que Tacite employait dix chapitres plus tôt, dans la phrase introduisant la description de la *domus aurea* et liant clairement incendie, ruine de Rome et construction du palais : « Néron mit à profit les ruines de sa patrie et construisit une demeure[185] ». La maison tentaculaire se fait meurtrière.

Si Néron s'est réservé une part énorme du sol de Rome pour construire sa demeure, il s'est aussi accaparé une multitude d'œuvres d'art pour la décorer, s'inscrivant ainsi dans la lignée des tyrans orientalisants qui, tels Antoine ou Caligula, réservent le luxe à leur usage personnel, par opposition aux *optimi principes* qui savent faire preuve de *liberalitas* publique, tels Auguste et Vespasien[186]. Pline l'Ancien plaint ainsi le peintre Famulus dont presque toutes les œuvres furent enfermées dans la *domus aurea*, qualifiée à ce titre de « prison de son art », « *carcer eius artis*[187] », et accuse plus généralement Néron d'avoir confisqué et cloîtré dans son palais une foule d'objets que Vespasien, au contraire, placera dans des bâtiments ouverts au public :

> « Et parmi toutes les œuvres dont j'ai parlé, les plus illustres sont celles dédiées à Rome par l'empereur Vespasien dans le temple de la Paix et dans les autres édifices qu'il a fait élever ; elles avaient été réunies dans la ville par la férocité de Néron et placées dans les salons de sa maison dorée. » (Plin., *N. H.* XXXIV 84)

Bien plus, la *domus aurea* englobe des édifices sacrés : comme le souligne Pline l'Ancien, Néron « embrassa dans sa maison dorée le temple de la Fortune, qu'on appelait temple de Séjan et qui avait été consacré par le roi Servius », « *aedem Fortunae, quam Seiani appellant, a Seruio rege sacratam, amplexus aurea domo*[188] ».

Les précédents rhétoriques et littéraires

De telles accusations formulées à l'encontre de la maison dorée ne sont pas neuves. Le motif de l'opposition entre le plaisir égoïste du riche propriétaire enfermé dans sa maison fastueuse et les bienfaits qui profitent à tous les citoyens est ainsi un thème connu. Dans l'une des *Controverses* de Sénèque le Père, un

184.– Voir notamment Morford 1968, p. 159-163 ; Coleman 2006, p. 28-29 ; p. 33.
185.– Tac., *An.* XV 42, 1.
186.– Ripoll 1998, p. 146.
187.– Plin., *N. H.* XXXV 120.
188.– Plin., *N. H.* XXXVI 163.

humble propriétaire, qui a vu sa demeure incendiée par un riche voisin désireux de dégager la vue, s'exclame « *infinitis porrectae spatiis ambulationes et urbium solo aedificatae domus non nos prope a publico excludunt*[189] *?* », « vos parcs s'étendant à l'infini et vos maisons bâties sur des espaces pouvant contenir des villes entières ne nous chassent-ils pas déjà presque de tous les lieux publics ? », phrase accusant les riches de s'approprier égoïstement, pour leurs constructions privées, les espaces publics et d'en exclure les plus humbles.

Au *topos* de l'appropriation égoïste de l'espace par les riches propriétaires au détriment des plus pauvres s'articule, dans la plainte citée ci-dessus comme dans les descriptions antiques de la maison dorée, un second motif topique, celui de l'équation *domus* = *urbs*, qui, dans le cas de la *domus aurea*, apparaît clairement dans l'expression « *Roma domus fiet* » que l'on peut lire chez Suétone. Comme l'a noté K. M. Coleman[190], cette équation est une accusation usuelle dont on trouve de nombreux exemples dans les condamnations du luxe. Salluste, dans sa diatribe contre la corruption et la décadence de Rome qui ouvre la *Conjuration de Catilina*, nous invite précisément à regarder « les maisons de ville et de campagne désormais bâties à l'échelle des villes », « *domos atque uillas* [...] *in urbium modum exaedificatas*[191] » ; Sénèque clame que les hommes d'autrefois « n'avaient pas de maisons grandes comme des villes », « *non habebant domos instar urbium*[192] » ; Hérodien affirmera que le palais des Sévères est « plus grand qu'une ville entière », « πάσης πόλεως μείζονι[193] ».

De même Ovide, dans ses *Fastes*, dit de la demeure de Vedius Pollion, rasée sur ordre d'Auguste et remplacée par le Portique de Livie, qu'elle avait les dimensions d'une véritable cité : « à elle seule, cette demeure correspondait à l'étendue d'une ville et occupait une superficie supérieure à celle qu'occupent beaucoup de cités à l'intérieur de leurs murs. Elle fut nivelée au sol, non pas que son propriétaire fût accusé d'aspirer à la royauté, mais parce que ce luxe paraissait un précédent dangereux », « *urbis opus domus una fuit spatiumque tenebat / quo breuius muris oppida multa tenent. / Haec aequata solo est, nullo sub crimine regni, / sed quia luxuria uisa nocere sua*[194] ». Notons que l'équation *domus* = *urbs* est ici non seulement liée à la condamnation du luxe, « *luxuria* », mais en outre est mise en relation avec une potentielle accusation d'aspiration à la royauté, « *crimine regni* » : accusation que Martial formulera explicitement à l'encontre de Néron, en qualifiant le maître de la gigantesque *domus aurea* de *rex* et de *dominus*[195].

Le dernier Julio-claudien apparaît d'autant plus comme un tyran égoïste ne faisant aucun cas des citoyens de Rome que non content de construire une

189.– Sen. Rhet., *Contr.* V 5.
190.– Coleman 2006, p. 30.
191.– Sall., *C.* 12, 3.
192.– Sen., *Ep.* 90, 43.
193.– Hdn., IV 1.
194.– Ov., *F.* VI 641-644 (trad. R. Schilling).
195.– Le terme *dominus* employé par Martial désigne en Néron à la fois le tyran et le maître de maison : le poète joue ainsi habilement avec les diverses potentialités sémantiques du mot (Coleman 2006, p. 36).

résidence privée gigantesque au lieu de songer à élever des édifices publics, il passait, selon Tacite, « pour rechercher la gloire de fonder une ville nouvelle et de lui donner son nom », « *uidebaturque Nero condendae urbis nouae et cognomento suo appellandae gloriam quaerere*[196] ». Suétone, de même, rapporte que Néron voulait nommer Rome « Néropolis[197] ».

Selon A. Balland, l'appellation « *noua urbs* » par laquelle Tacite désigne la Rome reconstruite par Néron suite à l'incendie de 64 ap. J.-C. fait probablement écho à la propagande impériale et à la volonté de l'empereur de se présenter comme l'instaurateur d'un nouvel âge d'or et le refondateur de la ville[198]. Les termes employés par Tacite sont cependant peut-être moins le reflet de la propagande impériale que l'expression d'une critique.

En effet, si l'on met la phrase de Tacite en relation avec le fait que c'est précisément la rumeur selon laquelle Néron voulait fonder une ville nouvelle qui était une des raisons de son incrimination comme responsable de l'incendie, et si l'on se souvient que la culture romaine se méfiait de la nouveauté et n'y voyait souvent qu'une révolution destinée à renverser l'ordre respectable établi par les ancêtres, on peut imaginer combien le geste de refondation de Néron dut être mal perçu. D'autant plus que l'appellation « ville nouvelle » devait probablement faire surgir dans l'esprit des lecteurs antiques son équivalent grec « νέα πόλις » et inviter du coup à mettre la Rome voulue par Néron en relation avec les réalisations urbanistiques grecques et hellénistiques s'inspirant des théories d'Hippodamos de Milet et dont Alexandrie fournissait tout particulièrement l'illustration.

C'est donc le spectre d'Alexandre le Grand qui semble surgir à la lecture des termes « *urbis nouae* », ce que confirme le fait que Tacite et Suétone imputent à Néron la volonté de donner son nom à Rome pour en faire une Néropolis, sur le modèle des nombreuses Alexandries fondées le long du parcours du grand conquérant macédonien. Comme A. Balland le précise, « l'idée de créer une "neapolis" de type grec, que Néron l'ait réellement conçue ou non, devait choquer bien des secteurs de l'opinion contemporaine, dans la mesure où elle aurait dénotée chez l'empereur la volonté de rompre avec les traditions sur lesquelles Rome avait vécu pendant des siècles pour faire surgir, tel un souverain hellénistique, une ville totalement neuve, née uniquement de la volonté du prince[199] ».

Un édifice inutile

Du point de vue politique : le critère du bien public

Née de la volonté du prince, mais aussi par caprice : car de manière générale, la construction de la maison dorée est systématiquement, dans les textes antiques, mise au compte de la futilité et des rêves néroniens de réalisations fantasques. Dans son discours visant à défendre son projet d'embellissement de la ville de

196.– Tac., *An.* XV 40, 2. Voir aussi Suet., *Ner.* 16, 1.
197.– Suet., *Ner.* 55.
198.– Balland 1960, p. 360-363.
199.– Balland 1960, p. 366.

Pruse face à des détracteurs y voyant une manifestation d'ambition, d'impiété et de manque de patriotisme local, Dion Chrysostome, lorsqu'il en vient à opposer son projet à l'inutilité des bâtiments construits dans un but uniquement ostentatoire, cite précisément, en dernier lieu, la *domus aurea* de Néron :

> « Que voulez-vous donc ? Je vous le jure par tous les dieux, si je devais causer du chagrin à vous tous ou à certains d'entre vous ou passer pour une source de peines, assurément je préfèrerais ne pas avoir pour propriété personnelle les résidences royales de Darius ou de Crésus ni même ma propre demeure paternelle, véritablement en or, non comme celle de Néron qui n'a de dorée que le nom. En effet il n'y a aucune utilité dans une maison d'or (οὐδὲ γὰρ ὄφελος οὐδὲν οἰκίας χρυσῆς), pas plus qu'il n'y en a dans un pot doré ou le platane d'or des Perses. Au contraire il est utile d'avoir une cité à la belle apparence, plus aérée, avec des espaces découverts, de l'ombre en été, du soleil à l'abri d'un toit en hiver, et des demeures hautes et dignes d'une grande cité plutôt que des ruines sans valeur et misérables. » (D. Chr., XLVII 14-15)

Tacite, de la même manière, réduit la *domus aurea* à un caprice futile, exorbitant et sans justification aucune : dans le chapitre consacré par l'historien à la maison dorée, Néron se voit ainsi attribuer l'épithète d'« *incredibilium cupitor*[200] », « avide de choses incroyables ». Suétone, de même, attribue le complexe impérial à la folie de dépenses, « *impendiorum furorem* », de l'empereur dans le domaine des constructions[201].

J. Elsner[202] a souligné surtout que, si les documents archéologiques et numismatiques montrent que Néron s'est efforcé de doter Rome de constructions publiques liées aux besoins et aux divertissements du peuple, les sources littéraires au contraire sont on ne peut plus discrètes à ce sujet. Elles taisent la reconstruction du temple de Vesta par Néron pour n'en citer que sa destruction lors de l'incendie de 64 ap. J.-C.[203] ; par ailleurs, la construction de l'amphithéâtre de bois, des thermes et du gymnase de Néron n'est que fort brièvement évoquée[204], Tacite préférant insister sur le fait que le gymnase fut frappé par la foudre et la statue qui s'y trouvait fondue en une masse informe[205], tandis que Philostrate profite de la mention de l'inauguration dudit gymnase pour faire tenir au philosophe cynique Démétrios une diatribe contre les baigneurs, êtres efféminés qui se souillent au lieu de se nettoyer dans ce qui n'est qu'une vaine recherche de luxe[206].

Alors que de nombreuses monnaies associent Néron à des édifices publics ou sacrés, les textes se sont donc plutôt focalisés sur un autre secteur de l'activité architecturale de Néron, la construction d'édifices privés. Seules les mesures

200.– Tac., *An.* XV 42, 2.
201.– Suet., *Ner.* 31, 7.
202.– Elsner 1994, p. 119-120.
203.– Tac., *An.* XV 41, 1.
204.– Stat., *S.* I 5, 62 ; Suet., *Ner.* 12, 2 et 7 ; Tac., *An.* XIV 47, 2 ; Eutr., VII 15, 2 ; Ps. Aur.-Vict., *Epit.* 5, 3.
205.– Tac., *An.* XV 22, 2.
206.– Philstr., *V. Ap.* IV 42, 1.

prises par l'empereur pour prévenir et combattre plus facilement les incendies échappent à la critique[207] ; cependant Tacite clôt le chapitre consacré à ces mesures en rapportant leur condamnation par certains Romains, qui préféraient leur ancienne cité et regrettaient les hauts immeubles et les ruelles étroites, protection selon eux contre l'ardeur du soleil.

En tant que construction inutile, la *domus aurea* fait apparaître le spectre de l'Orient. Superficialité, vanité, futilité, sont en effet caractéristiques du monde oriental ; d'ailleurs, le discours de Dion Chrysostome précédemment cité met en parallèle l'inutile *domus aurea*, la résidence royale de Darius, le palais de Crésus et le célèbre platane d'or des Perses. Comme nous le rappelle Frontin au début du IIe siècle de notre ère, la vanité est la caractéristique des constructions orientales : « *tot aquarum tam multis necessariis molibus pyramidas uidelicet otiosas compares aut cetera inertia sed fama celebrata opera Graecorum*[208] », « compare, aux masses nécessaires et si nombreuses de tant d'aqueducs, les pyramides assurément inutiles ou les constructions sans intérêt mais célébrées partout des Grecs ». À l'inutilité de la plupart des édifices grecs et égyptiens, construits par pure ostentation, est ainsi censée s'opposer la valeur fonctionnelle des bâtiments romains : la *domus aurea*, telle que la décrivent les textes antiques, ne remplit manifestement pas ce critère.

Du point de vue philosophique : la condamnation du superflu

Les descriptions de la *domus aurea* et de son luxe incroyable demandent aussi à être mises en parallèle avec les théories philosophiques et les argumentations rhétoriques condamnant pour eux-mêmes le faste et le confort, en tant qu'éléments inutiles et superflus. L'expression de Dion Chrysostome, « ὄφελος οὐδὲν οἰκίας χρυσῆς », fait ainsi, en substance, écho à une phrase de Sénèque qui, invitant les hommes à mépriser les biens extérieurs, écrit dans une de ses *Lettres à Lucilius* que « le chaume protège l'homme aussi bien que l'or », « *tam bene hominem culmo quam auro tegi*[209] » : un logement doit être un abri contre l'inclémence des saisons, ornements et décorations ne sont que superfluités. Déjà Horace qualifiait l'or d'inutile, « *aurum et inutile*[210] ».

Dans sa lettre 90, Sénèque condamne à nouveau l'architecture de son temps, colonnades à perte de vue, salles à manger aux plafonds mobiles, tuyaux permettant la circulation de parfums, appliques d'or, pierreries, ivoire, canaux, architecture vaine et superflue, illustration de la recherche du luxe et de la cupidité qui ont envahi Rome, alors que la nature offre d'elle-même de quoi satisfaire nos besoins. Une telle description n'est pas sans rappeler les évocations antiques de la *domus aurea*, et la condamnation que présente le philosophe à l'encontre de la vanité du luxe peut tout à fait s'appliquer à la demeure du dernier Julio-claudien[211].

207.– Tac., *An.* XV 43 ; Suet., *Ner.* 16, 1-2.
208.– Frontin., *Aq.* 16. Voir Dauge 1981, p. 648.
209.– Sen., *Ep.* 8, 5.
210.– Hor., *O.* III 24, 48.
211.– F. Préchac pense à ce titre que la lettre 90 de Sénèque fait directement allusion à la *domus aurea* alors en construction (Préchac 1914, p. 232 ; voir aussi Morford 1968,

Le luxe architectural est ainsi en parfaite opposition avec le précepte philosophique nous enjoignant de vivre en accord avec la nature[212]. La débauche de luxe est d'autant plus vaine et superflue qu'elle ne préserve ni des soucis ni de la mort, celui qui possède beaucoup étant même plus que les autres sujet aux alarmes. Cicéron se sert ainsi du cas de Damoclès pour condamner le luxe vain et tapageur[213] ; Virgile, dans ses *Géorgiques*, fait un éloge vibrant des paysans vivant modestement des ressources de la terre, loin des tracas qu'apportent la richesse et l'aisance[214] ; Horace clame que le riche, comme le pauvre, devra se soumettre à Orcus[215] ; le déclamateur Porcius Latron, cité par Sénèque le Père, pose que l'or et l'argent sont les jouets de la fortune, qu'ils ne donnent qu'un bonheur fragile et chancelant et que l'on a déjà vu souvent des hommes opulents précipités dans la misère[216] ; le Thyeste de Sénèque rappelle que c'est dans l'or que l'on boit le poison[217] ; Pline l'Ancien signale que le luxe peut partir en fumée et est encore plus périssable que l'homme[218].

Bien plus, les demeures luxueuses, loin d'être uniquement des constructions vaines et superflues, mettent même en péril ceux qui les habitent. Papirius Fabianus, cité par Sénèque le Père dans ses *Controverses*, avance ainsi que les maisons, corrompues par la richesse, s'élèvent désormais si haut qu'elles sont devenues un véritable danger, alors qu'elles devraient être un abri commode et sûr : si elles brûlent ou si elles croulent, on ne peut plus en effet, étant données leur taille et l'étroitesse des rues, trouver de refuge ni de salut nulle part[219]. Les demeures des riches sont même plus que les autres exposées au danger. Si un incendie se déclare, les maîtres seront en effet massacrés dans leur propre demeure par les pillards attirés par l'appât du gain : car le faste attise la convoitise et en poussera même certains à allumer des incendies criminels afin de s'emparer, tel un butin, des objets de luxe dans les ruines encore chaudes de la maison d'un riche voisin[220]. Comme le rappelle Horace dans ses *Satires*, le riche vit sans cesse dans la crainte des voleurs et des incendies[221].

Le luxe excessif de certaines demeures, dont la littérature antique, des œuvres de Salluste aux *Odes* d'Horace ou aux *Controverses* de Sénèque le Père[222], nous a

p. 175-177). Même si ce n'était pas le cas, la lettre n'en demeure pas moins intéressante au sens où elle illustre bien le caractère topique et l'orientation morale des accusations faites aux demeures trop luxueuses.

212.– Hor., *Ep.* I 10, 12-25 ; Sen., *Ep.* 16, 8 ; 90, 18-19 ; 122, 8.

213.– Cic., *Tusc.* V 61-62.

214.– Virg., *G.* II 458-474.

215.– Hor., *O.* II 18, 29-36. Voir aussi II 14, 21-24 ; III 1 ; 24.

216.– Sen. Rhet., *Contr.* II 1, 1.

217.– Sen., *Thy.* 453.

218.– Plin., *N. H.* XXXVI 110.

219.– Sen. Rhet., *Contr.* II 1, 11.

220.– Sen. Rhet., *Contr.* II 1, 12.

221.– Hor., *S.* I 1, 76-78.

222.– Voir par exemple Sall., *C.* 10-13 ; Hor., *O.* II 15 ; 18 ; III 24, 1-16 ; Sen. Rhet., *Contr.* II 1, 11-13 ; V 5. Voir aussi Sen., *Ep.* 86 ; 114, 9 ; 115, 8-9. Sur le lien entre le luxe en général et la décadence de Rome, voir surtout le discours de Caton l'Ancien s'opposant à l'abrogation de la loi Oppia relative au luxe des femmes (Liv., XXXIV 5). À ce sujet, voir Morford 1968, p. 167-170.

conservé nombre de condamnations, est ainsi devenu le symbole par excellence de la décadence morale de Rome. Les auteurs antiques ne cessent, parallèlement, de poser en modèles les austères habitations des grands hommes d'autrefois : dans sa lettre 86, Sénèque loue l'exemple de la modeste maison de campagne et des bains grossiers de l'illustre Scipion l'Africain, qui savait que l'on n'a besoin ni d'or ni de marbre pour se laver. Les grands hommes de l'ancienne Rome savaient se contenter du strict nécessaire et bannissaient de leur train de vie le confort superflu, ce que Pline l'Ancien rappelle avec force lorsqu'il condamne l'ampleur monstrueuse des demeures de Caligula et de Néron. Comme le note le naturaliste avec ironie, on est bien loin des demeures discrètes et des modestes champs des grands généraux d'autrefois à qui les Romains doivent la gloire et la grandeur de l'Empire :

> « Ce sont assurément de telles maisons qu'avaient habitées ceux qui rendirent cet empire si grand, quittant leur charrue ou leur foyer pour aller vaincre les peuples et remporter des triomphes, eux dont les champs mêmes occupèrent moins de terrain que les boudoirs de ces princes ! » (Plin., *N. H.* XXXVI 111)

La phrase de Pline rappelle à la mémoire du lecteur la noble et austère figure de Cincinnatus, qui travaillait à sa charrue lorsque les sénateurs vinrent le trouver pour combattre les Èques et qui retourna modestement à ses champs après avoir sauvé Rome de la menace ennemie. En insistant sur le luxe incroyable de la maison dorée, les auteurs antiques cherchaient manifestement à montrer à quel point Néron avait, à nouveau, foulé aux pieds le modèle des grands chefs romains d'autrefois.

Un espace de transgression

« *Rus in urbe* »

La *domus aurea* est aussi, telle que la décrivent Tacite et Suétone, un espace de transgression au sens où elle introduit dans la ville des éléments qui ne sont pas censés s'y trouver. Tacite et Suétone déroulent ainsi sous nos yeux des bois, des perspectives, de grands espaces, des animaux sauvages : or tout cela appartient en propre à la nature non domestiquée et n'a rien à faire en ville. Tacite déclare de fait que le complexe néronien fut conçu sur le modèle des grandes solitudes désertes, « *in modum solitudinum*[223] ».

Non content d'avoir introduit la nature sauvage en plein cœur de la ville, Néron y a aussi introduit la campagne : champs cultivés, vignobles, pâturages, animaux domestiques, font en effet, selon Tacite et Suétone, partie intégrante du parc de la *domus aurea*, et le biographe des Césars emploie tout bonnement, dans sa description de la demeure de Néron, le terme « *rura*[224] ». De nombreux chercheurs considèrent de fait que la *domus aurea* a été conçue comme une *uilla* de campagne en plein cœur de Rome : le complexe palatial néronien établit la campagne dans la ville, « *rus in urbe* », pour citer A. Boëthius qui reprend

223.– Tac., *An.* XV 42, 1.
224.– Suet., *Ner.* 31, 2.

là une expression de Martial[225] ; il s'agit d'une « *uilla-domus* » (ou d'une « *domus-uilla* ») inspirée des modèles architecturaux fournis par les maisons de campagne, pour reprendre les termes de M. Royo[226].

Pire : la *domus aurea*, avec ses longues colonnades, ses portiques, son plan d'eau, son luxe, son parc, fait songer plus précisément aux grandes villas aristocratiques que les riches Romains possédaient en Campanie, lieu de villégiature privilégié de la haute société et bien connu pour être le rendez-vous de tous les plaisirs[227]. M. Tarpin définit à ce titre la *domus aurea* comme « un cas unique d'intrusion de l'architecture de plaisance dans la ville[228] ». Ce sont donc toutes les débauches de Baïes que Néron a amenées au cœur même de Rome.

Certes introduire la campagne dans la ville n'entraînait pas une condamnation systématique : l'expression « *rus in urbe* » qu'A. Boëthius et d'autres à sa suite emprunteront à Martial prend, dans les *Épigrammes*, place dans un contexte où le poète envie Sparsus de pouvoir fuir le bruit incessant de Rome en se réfugiant dans le domaine de Petilius, havre de paix et de tranquillité en pleine ville. D'autre part, il faut noter que la ville de Rome était depuis longtemps accoutumée à voir certains de ses quartiers couverts de jardins et d'enclaves champêtres : il y avait à Rome, depuis la fin de la République, de grands *horti*, qui avaient fini par tomber dans le domaine impérial et par devenir, de suburbains, intra-urbains, tels les célèbres jardins de Salluste, de Lucullus ou de Pompée[229].

De la même manière, transformer la nature afin d'aménager son domaine à sa guise, dompter les rochers, aplanir les montagnes, mettre des bâtiments en lieu et place des antres des bêtes, faire naître une forêt, sont des transformations qui n'ont pas toujours été condamnées : Stace, faisant dans ses *Silves* l'éloge de la villa de Pollius qui domine la baie de Pouzzoles, s'émerveille devant la nature vaincue[230].

Mais si Néron ne fit que suivre ces prédécesseurs en matière de constructions privées, c'est cependant bien comme un espace de transgression que la *domus aurea* apparaît dans les textes antiques. Selon Tacite, la *domus aurea* fut conçue par des architectes désireux de réaliser grâce à l'art, « *per artem* », ce que la nature refuse, « *quae natura denegauisset* » (*An.* XV 42, 1). Et c'est bien à un bouleversement des lois de la nature qu'Eumolpe, à l'occasion du poème sur la guerre civile qu'il récite dans le *Satiricon* de Pétrone, assimile, dans une description qui évoque étrangement la *domus aurea* de Néron[231], les *uillae* luxueuses de la fin de la République :

225.– Boëthius 1960, p. 105 (l'expression est tirée de Mart., XII 57, 21). Voir aussi Griffin 2002, p. 159 ; Richardson 1992, p. 119-121 ; Elsner 1994, p. 121 ; Segala 1999, p. 5-15 ; Wood 2004.

226.– Royo 1999, p. 206. Voir aussi Carandini 1990, p. 10-15.

227.– Champlin 2003, p. 208.

228.– Tarpin 2001, p. 166-167. Voir aussi Stucchi 2014.

229.– Sur le sujet, voir bien sûr Grimal 1969.

230.– Stat., *S.* II 2, 31 ; 52-62.

231.– M. P. O. Morford pense précisément que le *Satiricon* de Pétrone contient une condamnation implicite des projets urbanistiques de Néron (Morford 1968, p. 171-172). Il a été

> « Ils bâtissent des maisons d'or dont le front s'élève jusqu'aux astres ; ils font reculer les eaux devant la pierre, naître la mer où se trouvaient les champs, et bouleversant l'ordre des choses, se rebellent contre la nature. » (Petr., 120, 87-89 ; trad. A. Ernout)

Les projets de Néron prévoyaient précisément, on l'a vu, l'établissement, au sein du complexe, d'un point d'eau semblable à une mer et développaient un tel luxe que la demeure impériale reçut l'épithète d'*aurea*. Le texte de Pétrone semble donc montrer du doigt le palais de Néron, surtout si l'on ajoute à ce passage la description de la salle de banquet de Trimalcion, dont on voit le plafond s'ouvrir pour laisser descendre des couronnes dorées et des flacons de parfums suspendus à un immense cerceau[232] : cela n'est pas sans rappeler les plafonds des salles à manger de la *domus aurea*, lambrissés, d'après Suétone, de tablettes mobiles afin que l'on pût répandre sur les convives fleurs et parfums[233]. Or le poème que Pétrone prête à Eumolpe révèle bien le caractère contre nature qui pouvait être attribué aux demeures outrageusement luxueuses (des condamnations similaires se trouvaient déjà dans les *Odes* d'Horace[234]) ; c'est d'ailleurs sur le compte de l'« *insaniam* » de Néron que Pline l'Ancien met la construction de la maison dorée[235].

Un palais à l'orientale

Espace d'intrusion de la campagne et de la nature sauvage dans la ville, la fastueuse *domus aurea* apparaît aussi, dans les textes antiques, comme le lieu de l'introduction, en plein cœur de Rome, du spectre de l'Orient. La culture romaine attribuait en effet traditionnellement au luxe une origine orientale : c'est suite aux conquêtes romaines en Asie que le luxe aurait été introduit à Rome. Tite-Live qualifie à ce titre le luxe d'étranger et fait remonter son introduction dans la Ville au retour, en 187 av. J.-C., de l'armée d'Asie et de son général Cn. Manlius Vulso, dont les soldats furent les premiers à rapporter à Rome des lits aux décors de bronze, des tapis précieux, des étoffes, des tentures, ainsi que des habitudes de faste et de somptuosité dans la préparation des repas[236]. D'après Salluste, l'introduction à Rome du goût pour le luxe et les objets d'art, statues, tableaux, vases ciselés, doit être attribuée au retour de l'armée de Sylla, revenue victorieuse du Pont[237]. Velleius Paterculus affirme pour sa part que c'est Lucullus, qui combattit de nombreuses années dans cette même province orientale, qui fut le premier à introduire le luxe effréné dans les édifices, les festins et les meubles[238].

---

démontré d'ailleurs que le *Satiricon* a été écrit durant la période flavienne, ce qui corrobore cette hypothèse (Yeh 2007).

232.– Petr., 60.

233.– Le motif de la pluie de fleurs répandue sur les invités au cours d'un festin au moyen de plaques mobiles réapparaît dans la condamnation des festins d'Élagabal (*HA.*, *Hel.* 21, 5).

234.– Hor., *O.* II 18, 20-22 ; III 1, 33-37 ; 24, 3-4.

235.– Plin., *N. H.* XXXVI 113.

236.– Liv., XXXIX 6, 7-9.

237.– Sall., *C.* 11, 5-6.

238.– Vell., II 33, 4. Pour le lien entre luxe et mœurs étrangères, voir aussi Juv., VI 298-299.

La *domus aurea*, telle que la décrivent les textes de l'Antiquité, correspond de fait parfaitement à un palais oriental. L'ampleur gigantesque de la maison dorée, sur laquelle les auteurs antiques, on l'a vu, ont beaucoup insisté, rappelle ainsi ce que nous apprend Strabon sur le palais royal d'Alexandrie, que les rois successifs avaient tellement augmenté de bâtiments nouveaux qu'il couvrait une grande partie de la ville[239]. En outre, d'après Strabon toujours, les palais d'Alexandrie renfermaient, entre autres, le Museum avec ses portiques et son exèdre, des logements innombrables de style varié, des bois et un port artificiel que les rois avaient fait creuser pour leur usage personnel ; les *Mémoires* de Ptolémée Évergète, enfin, nous apprennent que les palais d'Alexandrie renfermaient des animaux[240]. Or cela n'est pas sans rappeler la description que Tacite et Suétone nous donnent du palais de Néron, lequel contenait champs, pièces d'eau, forêts, espaces découverts, perspectives et animaux divers.

L'envergure des parcs et la présence d'animaux sont surtout typiques des paradis perses : Xénophon évoque le parc empli de bêtes fauves que Cyrus le Jeune possédait à Célènes en Phrygie[241] ; Quinte-Curce décrit les parcs immenses enfermant des bêtes sauvages qu'Alexandre le Grand découvrit en Sogdiane, région conquise par les Perses[242] ; Appien, de même, nous apprend que Tigrane avait, dans les faubourgs de la ville arménienne de Tigranocerte, construit de grands parcs clôturés pour les animaux sauvages[243]. Selon Plutarque, d'autre part, le Perse Tissapherne possédait des jardins réputés pour leurs espaces verts et leurs eaux rafraîchissantes, et qui offraient des retraites et des refuges aménagés de façon royale et extraordinaire[244].

Le motif du bouleversement des lois de la nature, récurrent dans les descriptions antiques des projets architecturaux de Néron, semble, lui aussi, être un héritage barbare et oriental : les fameux jardins suspendus de Babylone passaient pour avoir été conçus de manière à imiter par des artifices les paysages particuliers de la Perse[245] ; les palais de la reine Sémiramis étaient connus pour leur magnificence et les prouesses techniques auxquelles leur construction donna lieu, le cours de l'Euphrate ayant été un temps modifié afin de permettre le creusement d'une galerie souterraine passant sous le fleuve[246].

Enfin, le luxe déployé dans le palais de Néron, recouvert d'or et de pierres précieuses, s'inscrit dans la continuité de la splendeur du palais flottant de Ptolémée Philopator dont Athénée nous a conservé la description[247]. Lucain, de même, condamne le luxe architectural de la demeure de Cléopâtre, aux voûtes, aux murs et aux sols couverts d'or, de marbre, de pierres précieuses, d'ébène,

239.– Str., XVII 1, 8-9.
240.– Ath., 654c. Voir Woodman 1998, p. 180-181.
241.– Xen., *An.* I 2, 7.
242.– Curt., VIII 1, 11-12.
243.– App., *Mithr.* 84.
244.– Plut., *Alc.* 24, 7.
245.– DS., II 10 ; Curt., V 1, 35. Sur les jardins suspendus de Babylone, voir aussi Str., XVI 1, 5.
246.– DS., II 8.
247.– Ath., 204d-206d.

d'ivoire et d'écailles de tortues coloriées à la main[248]. Peut-être Lucain avait-il les projets de Néron en tête ; teindre les écailles de tortues dans l'ébénisterie est ainsi une invention monstrueuse que Pline l'Ancien attribue au règne de Néron[249]. Quoi qu'il en soit, il convient surtout de noter le lien que les vers du poète épique établissent entre tyrannie orientale et luxe outrageant du complexe palatial : pour un Romain, l'extravagance de la taille, du luxe et des installations d'un palais tel que la *domus aurea* trahit nécessairement le caractère oriental, et partant tyrannique, du règne de son occupant.

Le mépris de la nature et des dieux

En tant que défi lancé aux lois de la nature, c'est-à-dire aux lois divines, la *domus aurea* apparaît, surtout, comme une œuvre sacrilège. Elle l'est même à double titre : en effet, non content de mépriser les bornes dans lesquelles les dieux ont voulu contenir les possibilités de l'action humaine, Néron, se prenant pour un créateur divin, s'est aménagé à sa guise, dans sa *domus aurea*, un véritable monde en miniature. Suétone écrit ainsi que la *domus aurea* contenait une pièce d'eau « semblable à une mer », « *instar maris* », des bâtiments « formant comme des villes », « *ad urbium speciem*[250] », une salle à manger « imitant le mouvement du monde », « *uice mundi*[251] », ce qui donne l'image impie d'un Néron démiurge recréant la nature à son gré. Les descriptions de la *domus aurea* convoquent de fait tous les éléments constitutifs du monde, la terre et l'eau, la campagne et la ville, les lieux sauvages et les zones arrangées par la main de l'homme, la faune et la flore.

En outre, le palais de Néron effectue la jonction entre des monts distincts, puisque, comme le note Suétone, on le vit s'étendre « du Palatin jusqu'à l'Esquilin », « *a Palatio Esquilias usque* » ; Tacite, de même, écrit que la demeure de Néron (il ne s'agit là pas encore de la *domus aurea*, mais de la demeure précédente de l'empereur) faisait se joindre le Palatin et les jardins de Mécène, lesquels se trouvaient sur l'Esquilin[252]. Ce faisant, Néron modifiait la topographie de Rome.

La *domus aurea* apparaît donc comme un espace de transgression et une construction *contra naturam* à plusieurs titres : elle est un morceau de nature faux et artificiel ; elle est un microcosme autonome, fruit des caprices d'un empereur usurpant le pouvoir démiurgique des dieux ; elle se moque de la topographie naturelle de Rome en effaçant la distinction entre ses collines et en introduisant

248.– Luc., *Phars.* X 111-126.

249.– Plin., *N. H.* XVI 233.

250.– Selon M. Tarpin, le fait que la *domus aurea* ait fini par ressembler à une ville est en fait un héritage républicain : les grandes maisons pompéiennes récupéraient ainsi des éléments du décor urbain pour entretenir une confusion entre privé et public (Tarpin 2001, p. 172). Contrairement à ce que laisse entendre Suétone, la demeure de Néron, conçue comme une ville, ne serait donc en cela pas très innovante.

251.– Suet., *Ner.* 31, 2-3. Y. Perrin note que la description de Suétone fait de la *domus aurea* une métonymie du monde (Perrin 1987, p. 366). A. Cassatella définit de même la *domus aurea* comme un véritable microcosme séparé du reste de la ville (Cassatella 1995, p. 49).

252.– Tac., *An.* XV 39, 1.

une faune et une flore qui ne devraient pas s'y trouver ; bien plus, ces éléments naturels, qui ne sont pas compatibles avec le milieu, urbain, dans lequel ils ont été introduits, ne sont même pas conciliables entre eux, puisqu'ils sont l'attribut à la fois de la campagne domestiquée et de la nature sauvage ; avec ses équipements luxueux et futiles, elle est enfin, comme nous l'a montré la lettre 90 de Sénèque précédemment évoquée, la stricte antithèse de ce que la nature nous offre d'elle-même pour assurer notre subsistance.

Dénonciation de l'inutilité du luxe excessif, fantôme du faste des cours orientales, appel au respect des lois de la nature, condamnation de l'égoïsme du tyran et de son mépris du bien public, les auteurs antiques ont exploité, dans leurs *ekphraseis* de la *domus aurea*, tout le matériel et le stock de lieux communs relatifs aux constructions que mettaient à leur disposition les déclamations rhétoriques, les traités philosophiques ou les œuvres des poètes. De même que la maison dorée se trouve au cœur de Rome, ses descriptions se situent au carrefour de multiples traditions littéraires, toutes exploitées dans un seul et même but : faire apparaître Néron comme un autocrate dangereux.

Les condamnations de la *domus aurea* ont contribué à exacerber le motif de subversion néronienne du métier d'empereur : la Rome de Néron, cité sans prince et lieu d'un *otium* permanent, où l'empereur, au mépris de sa dignité de *princeps*, se produit sur scène tel un vulgaire histrion, se livre à des passions honteuses, gaspille l'argent, ne songe en rien au bien de ses concitoyens, devient, dans les textes antiques, une cité sans citoyens et une *domus* privée : Néron, dont l'action est qualifiée, vers la fin du livre XV des *Annales*, de « *dominationis*[253] », exerce désormais son pouvoir tel un *dominus*, c'est-à-dire, au sens propre, tel le maître d'une *domus*, laquelle « n'est autre que Rome tout entière[254] ».

Le personnage de Néron, débauché et efféminé, citharède et noceur, fastueux et dissipateur, n'a donc pas l'étoffe d'un *princeps*. À l'empereur dépravé s'ajoute un tyran cruel et sanguinaire : la figure du dernier Julio-claudien, conçue comme un anti-*princeps*, se présente aussi comme un facteur de destruction, un anti-*pater*, qui tue ses sujets et assoit son pouvoir sur une ville en cendres.

253.– Tac., *An.* XV 69, 1.
254.– Cogitore 2002, p. 272.

Chapitre quatre. Néronologie structurale, II. Néron l'anti-*pater*

Lorsque Plutarque, évoquant dans la biographie d'Antoine les descendants de ce dernier, en vient à Néron, c'est la notion de ruine de Rome qu'en dernier lieu le biographe choisit de lui associer :

> « Ce dernier, qui a régné de nos jours, a tué sa mère et peu s'en est fallu dans sa démence et sa folie qu'il ne bouleversât l'Empire romain. » (Plut., *Ant.* 87, 9)

Eutrope, de la même manière, ouvre la section de son *Abrégé d'histoire romaine* consacrée au dernier Julio-claudien en affirmant qu'il « dégrada et affaiblit l'Empire romain », « *Romanum imperium et deformauit et diminuit*[1] ».

C'est que le Néron de la littérature antique, bien loin de se comporter en père pour ses sujets et de veiller au bien de son Empire, fait planer la désolation et la mort au-dessus de tous et de tout : des exécutions en nombre, l'anéantissement de l'espace de la cité, la dégradation même de toute forme de vie, font partie des crimes que les Anciens ne manquèrent pas d'imputer à Néron.

Les martyrs du tyran

La mise à mort des élites

Un motif récurrent

La condamnation par Néron des élites politiques, intellectuelles ou militaires de Rome revient comme un véritable leitmotiv dans l'historiographie antique[2] : tant Tacite que Suétone et Dion Cassius retracent la disparition impitoyable et inexorable, sous le règne du dernier Julio-claudien, de tous les hommes de valeur, ceux qui, par leur courage, leur sagesse ou leur gravité, garantissaient le bien de l'Empire et la grandeur de Rome. Le motif de la mise à mort ou, au mieux, de

1.– Eutr., VII 14, 1.
2.– Voir, dans l'annexe 1, le tableau 1b.

l'exil des plus hauts magistrats et des plus nobles personnages de Rome apparaît également dans l'*Octavie* du Pseudo-Sénèque, chez Pline l'Ancien, Flavius Josèphe, Martial, Juvénal, Pline le Jeune, Plutarque et Philostrate. Le thème de la condamnation des élites par Néron fait, surtout, partie de manière quasiment systématique des éléments sélectionnés par les abréviateurs et historiens tardifs.

Après la mort de Burrus, que de nombreux Romains et parmi eux Suétone et Dion Cassius imputèrent à Néron[3], nous assistons ainsi, entre autres, à celle de Sénèque, à celle du sénateur et stoïcien Thrasea Paetus, à celle aussi de l'illustre chef de guerre Corbulon ; le tyran Néron se défit, d'autre part, implacablement de tous ceux qui, par leur naissance, représentaient des rivaux potentiels, Britannicus, Rubellius Plautus, Cornelius Sylla. À l'élimination de l'élite politique de Rome s'ajoute celle des intellectuels et des philosophes : outre les morts de Sénèque et de Thrasea Paetus, signalées ci-dessus, on peut ajouter l'exil des philosophes Cornutus et Démétrios et le sort misérable du philosophe Musonius, condamné à travailler au percement de l'isthme de Corinthe[4].

Dion Cassius déclare de fait que Néron était l'ennemi de tous ceux qui se distinguaient par quelque mérite ou une origine illustre[5] ; Suétone va même jusqu'à imputer à Néron le projet de faire disparaître le Sénat tout entier, allégation qui sera reprise par Dion Cassius et Aurelius Victor[6] ; Tacite introduit, quant à lui, l'épisode de la mort de Thrasea et de l'ancien proconsul d'Asie Barea Soranus en écrivant qu'« après avoir massacré tant d'hommes distingués, Néron finit par concevoir le désir d'exterminer la vertu elle-même », « *trucidatis tot insignibus uiris, ad postremum Nero uirtutem ipsam exscindere concupiuit*[7] ».

Les racines grecques

Comme D. Lanza l'a montré[8], la figure païenne de Néron est dictée par des *topoi* grecs que Rome réélabore : pour les Grecs, le tyran est l'antithèse de la *polis*, pour les penseurs de l'Empire, il est l'antithèse de l'humanité. Ainsi, on ne peut comprendre la noirceur de la figure de Néron sans prendre en compte la culture philosophique (notamment stoïcienne) de ses détracteurs au sein de l'oligarchie romaine.

Dans le cas présent, le motif de la cruauté de Néron envers les élites et notamment le Sénat de Rome, tout en s'appuyant indéniablement sur des faits avérés (toute autocratie a son lot de meurtres politiques), est assurément tributaire aussi de la tradition d'origine grecque associant systématiquement tyrannie et nécessité de priver l'État de ses grands hommes. La mise à mort des élites apparaît en effet, dans le système d'Aristote ou de Platon, comme l'une des caractéristiques majeures du tyran, obligé pour se maintenir de se débarrasser des éléments éminents, en tant qu'ils représentent des conspirateurs en puissance[9].

3.– Tac., *An.* XIV 51, 1-2 ; Suet., *Ner.* 35, 12 ; DC., LXII 13, 3.
4.– Hier., *Chron.*, p. 184h ; Philstr., *V. Ap.* IV 35 ; 42, 2 ; 47 ; V 19, 2.
5.– DC., LXI 5, 6.
6.– Suet., *Ner.* 37, 5 ; 43, 1 ; DC., LXIII 27, 2 ; Aur.-Vict., 5, 14.
7.– Tac., *An.* XVI 21, 1 (trad. P. Wuilleumier).
8.– Lanza 1997.
9.– Plat., *Rsp.* VIII 567b-c ; *Gorg.* 510b ; Arstt., *Pol.* V 1311a ; 1313a.

C'est le sens de la célèbre métaphore des épis de blé : comme Thrasybule recevait un jour la visite d'un héraut envoyé par Périandre de Corinthe (lequel souhaitait connaître le moyen de se maintenir en place), il l'emmena, en guise de réponse, dans un champ de blé où il arracha les épis qui s'élevaient au-dessus des autres, signe de la nécessité, pour le tyran, de faire périr les personnalités importantes.

Cette caractéristique du tyran grec passa ensuite dans la culture romaine : J. R. Dunkle a montré que la cruauté proverbiale de figures comme Marius, Sylla ou Cinna, bien connues pour avoir utilisé le meurtre politique comme moyen de consolider leur pouvoir, si elle repose sur une réalité, est aussi un héritage de la représentation du tyran dans la philosophie grecque[10]. Antoine, de la même manière, fut accusé par Cicéron de chercher à détruire le Sénat[11], accusation qu'encourront ensuite tous les empereurs traditionnellement considérés comme mauvais. L'insistance toute particulière des auteurs sur le sort malheureux des élites sous Néron répond donc assurément moins à un souci de relater des faits qu'à la volonté d'inscrire le dernier Julio-claudien dans la série des *pessimi*.

Le règne des scélérats

Le motif de l'élimination des forces vives de la cité s'est accompagné, parallèlement, de celui de la promotion des individus de la pire espèce. Le personnage de Néron a en effet un penchant certain pour les méchants : son entourage regorge véritablement d'hommes aux mœurs bien peu recommandables, tels Vatinius, Othon, Vitellius[12] et surtout Tigellin, dont les historiens antiques firent un monstre d'infamie[13]. Tacite va même jusqu'à déclarer que jamais cour ne produisit davantage de scélérats que celle de Néron[14] : cette affirmation fait du règne de ce dernier un comble en matière de vices.

L'association de la tyrannie au règne des scélérats, dans laquelle transparaît la crainte du clan sénatorial face à la nouvelle géométrie du pouvoir imposée par le principat et à l'affirmation grandissante du *consilium principis*, est, comme la thématique de la mise à mort des élites, un motif ancien. Platon et Xénophon expliquaient déjà que le tyran, obligé pour se maintenir de supprimer toute personne de mérite, est par conséquent contraint de s'entourer de bons à rien[15]. Le motif connaîtra ensuite une grande fortune à Rome[16] : ceux que Cicéron considérait comme des ennemis de l'État et des tyrans en puissance se virent tous pourvus d'une bande de débauchés et de scélérats[17]. Pline le Jeune, de la

10.– Dunkle 1967, p. 151-171.
11.– Cic., *Phil.* IV 14.
12.– Plut., *Galb.* 19, 4 ; Tac., *An.* XIV 51, 2-3 ; 52, 1 ; 57, 1 ; XV 34, 2 ; 50, 3 ; Suet., *Oth.* 2, 3 ; *Vit.* 4 ; DC., LXI 11, 2 ; LXIII 12, 3.
13.– Tac., *An.* XIV 51, 2 ; DC., LXII 13, 3. Plutarque fait de Tigellin le précepteur de Néron en matière de tyrannie (Plut., *Galb.* 17, 3). Le couple Néron-Tigellin a, comme précédent célèbre, le couple Tibère-Séjan ; plus tard, l'on trouvera le couple Septime Sévère-Plautianus (DC., LXXV 15, 1).
14.– Tac., *An.* XIV 13, 1.
15.– Plat., *Rsp.* VIII 567c-d ; Xen., *Hier.* 5.
16.– Voir Gowing 1997, p. 2566.
17.– Cic., *Cat.* II 4 ; 7-8 ; *Phil.* VII 18 ; XI 2 ; 10-12. Voir aussi Sall., *C.* 14, 1-3 ; Plut., *Ant.* 2, 4-6 ; 9, 7.

même manière, montre à Trajan que « les princes précédents [...] se réjouissaient de voir chez les citoyens du vice plutôt que de la vertu », « *priores quidem principes* [...] *uitiis potius ciuium, quam uirtutibus laetabantur*[18] ». Le motif de l'entourage funeste du tyran sera ensuite adapté par les auteurs chrétiens : Jean Chrysostome par exemple attribue l'impulsion des premières guerres menées contre l'Église aux courtisans qui gravitaient autour des princes païens[19].

Sous l'Empire, la critique de l'entourage peu recommandable du *princeps* se doubla de la condamnation de la présence des affranchis, qui avaient, de fait, fini par acquérir un pouvoir considérable. Le motif, qui s'explique assurément par le contexte sénatorial et conservateur dans lequel nos sources virent le jour, est déjà bien fixé à la fin du Ier siècle de notre ère : le *Panégyrique de Trajan* associe clairement mauvais principat et toute-puissance des *liberti*[20]. Or c'est un affranchi, Anicetus, qui se chargea de l'exécution d'Agrippine[21] ; c'est un affranchi que Néron envoya en Bretagne afin d'y examiner la situation[22] ; c'est le fils d'une affranchie, Nymphidius Sabinus, que l'empereur préposa à la tête des cohortes prétoriennes à la place de Faenius Rufus[23] ; c'est à un affranchi, Helius, qu'il confia Rome lors de sa tournée en Grèce[24] ; ce sont des affranchis, Phaon, Épaphrodite, Sporus (un eunuque, de surcroît), qu'il eut pour seuls compagnons dans sa fuite[25].

Néron ne vaut donc pas mieux que Claude, et contrairement à la promesse qu'il avait faite au début de son principat de distinguer sa maison et l'État, « *discretam domum et rem publicam*[26] », sans cesse voit-on les membres de sa *familia* interférer dans les affaires de l'Empire, ce qui assurément sert à démasquer le *pessimus princeps* en Néron. Flavius Josèphe, écrivant dans sa *Guerre des Juifs* que le dernier Julio-claudien confiait le gouvernement aux pires scélérats, désigne d'ailleurs Tigellin comme un ἐξελεύθερος[27], ce qui n'était pas le cas : l'erreur commise ici démontre le caractère systématique de l'association entre tyrannie et affranchis.

La mort de Sénèque

Sénèque, Socrate, Caton

Les récits antiques de la conjuration de Pison offraient particulièrement l'occasion de montrer Néron en train de décimer les rangs de la haute société romaine. La répression de la conjuration vit en effet tomber, tant chez les sénateurs et les chevaliers que chez les militaires, un nombre impressionnant de

18.– Plin., *Pan.* 45, 1.
19.– Chrys., *Contr. Jud. Gent.* 15.
20.– Plin., *Pan.* 88, 1. Sur la condamnation du pouvoir des affranchis, voir aussi *HA., Hadr.* 21, 2 ; *Ver.* 9, 3-5 ; 8, 6 et 8 ; *Alex.* 23, 3.
21.– Tac., *An.* XIV 7, 5.
22.– Tac., *An.* XIV 39, 1-2.
23.– Tac., *An.* XV 72 ; *H.* I 5 ; Plut., *Galb.* 9.
24.– DC., LXIII 12, 1-2.
25.– Jos., *B. J.* IV 493 ; Suet., *Ner.* 48, 1 ; DC., LXIII 27, 3.
26.– Tac., *An.* XIII 4, 2. Au sujet de ce passage, voir Pavis d'Escurac 1987, p. 410.
27.– Jos., *B. J.* IV 492-493.

personnalités importantes[28]. Tacite va même jusqu'à écrire que « la Ville pendant ce temps se remplissait de funérailles, le Capitole de victimes », « *compleri interim Vrbs funeribus, Capitolium uictimis*[29] ». De la même manière, Dion Cassius écrit que « cela serait une bien grande tâche que de parler de toutes les victimes » de la répression[30] : le recours au procédé de la prétérition a pour fonction de suggérer l'ampleur du massacre.

C'est en tout cas à l'occasion de la répression de 65 ap. J.-C. que Néron fit sans nul doute sa plus illustre victime : Sénèque. L'épisode de la mort de Sénèque, particulièrement travaillé chez Tacite qui y consacre cinq chapitres[31], est un exemple admirable de fermeté et de force d'âme, le suicide du philosophe ayant été modelé à l'image des préceptes que ce dernier professa durant sa vie et qui enjoignaient de savoir faire face avec courage aux coups du sort : Sénèque, une fois annoncé l'ordre de l'empereur lui intimant de mettre fin à ses jours, s'adresse sans se troubler à ses amis qu'il rappelle à la fermeté ; il s'entaille ensuite les bras, les jambes et les jarrets et renvoie sa femme Pauline, afin que la vue de leurs souffrances mutuelles ne leur fasse pas perdre courage ; la mort tardant à venir, il boit du poison, qui se révèle inefficace, puis enfin entre dans un bain d'eau chaude et en asperge ceux qui l'entourent en guise de libation à Jupiter Libérateur, avant de mourir suffoqué par la vapeur (la tradition présente, de la même manière, Thrasea Paetus faisant avec son sang, au moment de mourir, une libation similaire[32]).

La sérénité et la résignation de Sénèque face à la mort ne sont pas sans évoquer la figure de Socrate, qui discourut sereinement avec ses amis jusqu'au moment de boire le poison fatal et dont la fin constituait dans l'Antiquité le paradigme de la mort héroïque du philosophe martyr condamné pour ses idées et acceptant son sort sans effroi[33]. Tacite précise d'ailleurs, au moment où est mentionné le poison que Sénèque ingéra dans le but d'accélérer sa mort, qu'il s'agissait du breuvage « au moyen duquel les Athéniens faisaient mourir les hommes condamnés par un jugement public », « *uenenum quo damnati publico Atheniensium iudicio exstinguerentur*[34] » : l'évocation d'Athènes et de la coutume de faire périr certains condamnés par le poison est une allusion transparente à la mort de Socrate par ingestion de ciguë.

Cette précision de Tacite quant aux modalités de la mort de Sénèque nous invite à penser que l'historien a conformé le récit de cet épisode sur celui de la fin

28.– Tac., *An.* XV 59-71 ; Suet., *Ner.* 36 ; DC., LXII 24-25. Jérôme, dans sa *Chronique*, note, pour l'année 65 ap. J.-C., que « nombre de nobles furent tués à Rome par Néron », « *multi nobilium Romae a Nerone interfecti* » (Hier., *Chron.*, p. 184c).

29.– Tac., *An.* XV 71, 1.

30.– DC., LXII 25, 1 : περὶ μὲν οὖν τῶν ἄλλων τῶν ἀπολωλότων πολὺ ἔργον εἰπεῖν.

31.– Tac., *An.* XV 60-64. Voir aussi, dans l'annexe 1, le tableau 1b.

32.– Tac., *An.* XVI 35, 1 ; DC., LXII 26, 4. Sur la ressemblance entre les suicides de Sénèque et de Thrasea, voir Koestermann 1968, p. 301 ; Castro 1972, p. 237-238 ; Cizek 1982, p. 265 ; Morford 1990, p. 1599 et 1623 ; Devillers 2002, p. 303.

33.– Sur la figure de Socrate dans la littérature latine, voir par exemple Cic., *de Or.* I, 231 ; *Tusc.* I 71 ; Sen., *Prov.* 3, 12 ; *Ep.* 70, 9.

34.– Tac., *An.* XV 64, 3. Sur la présence de la figure de Socrate dans le récit tacitéen de la mort de Sénèque, voir Koestermann 1968, p. 307-308.

du philosophe grec. Les parallèles entre le récit tacitéen de la mort de Sénèque et celui que fait Platon de la mort de Socrate à la fin du *Phédon* sont, de fait, multiples : Sénèque rappelle à son entourage qu'il faut être ferme face à la mort, comme Socrate avait reproché à ses amis de manquer de courage ; Sénèque fait sortir son épouse, comme Socrate avait renvoyé les femmes pour éviter les lamentations déplacées ; Sénèque fait une libation à Jupiter Libérateur, comme Socrate avait voulu verser un peu de ciguë en libation à quelque dieu et avait finalement demandé à Criton d'offrir un coq à Asclépios.

Outre la figure de Socrate apparaît, en filigrane, celle de Caton d'Utique qui, suite à la victoire de César face aux Pompéiens, se perça de son épée afin de ne pas survivre à la mort de la liberté et dont le suicide était également perçu dans l'Antiquité comme le paradigme de la mort héroïque[35]. R. Fabbri a noté, à ce titre, que l'expression « *tot per annos meditata ratio* », « la doctrine méditée pendant tant d'années », que Tacite place dans la bouche de Sénèque semble faire écho à l'apostrophe que ce dernier attribuait à Caton dans le *De prouidentia*, « accomplis, mon âme, l'œuvre longtemps méditée », « *aggredere, anime, diu meditatum opus*[36] ». E. Cizek ajoute l'influence de la figure de Cicéron, dont la littérature latine avait fait le symbole du citoyen persécuté[37].

Il a été montré par les chercheurs que, de manière générale, les récits de la fin des grandes victimes de Néron s'inscrivent dans la tradition des *exitus uirorum illustrium*, sorte d'oraisons funèbres des victimes de la tyrannie très en vogue sous les Antonins[38]. L'on sait notamment que C. Fannius, un ami de Pline le Jeune, consacra plusieurs livres à l'histoire des victimes de Néron, et qu'un certain Cn. Octavius Titinius Capito dédia un recueil d'*exitus* aux victimes de Domitien[39]. Tacite, en inscrivant le récit de la mort de Sénèque dans la tradition qui célébrait la mémoire des « martyrs » de la Philosophie ou de la Liberté, tels Socrate, Caton, Cicéron ou les victimes des mauvais empereurs, accentue du même coup le caractère tyrannique et oppressif du principat néronien.

Un meurtre gratuit

Notons pour finir que si la mort de Sénèque eut la répression de la conjuration de Pison pour prétexte, ce n'est cependant pas, d'après Tacite, parce que Néron était assuré de la participation du vieux philosophe au complot que ce dernier fut contraint à se donner la mort[40] : Néron le haïssait depuis longtemps et avait déjà essayé de le tuer par le poison[41]. Suétone, dans sa mention de la mort de

35.– Voir par exemple Liv., *Per.* CXIV ; Sen., *Prov.* 3, 14 ; Plut., *Cato mi.* 67-70. Cicéron avait écrit un *Éloge de Caton*, et Curiatius Maternus lui avait consacré une tragédie.

36.– Tac., *An.* XV 62, 2 ; Sen., *Prov.* 2, 10. Voir Fabbri 1978-1979, p. 418-419.

37.– Cizek 1995, p. 182. Sur la mort de Cicéron, voir par exemple Liv., *Per.* CXX ; Sen. Rhet., *Suas.* VI, 17-22.

38.– Marx 1937-1938, p. 83-103 ; Ronconi 1940, p. 3-32 ; Syme 1958, p. 298 ; Koestermann 1968, p. 142 ; Guttila 1972-1973, p. 153-179 ; Bellardi 1974, p. 129-137 ; Morford 1990, p. 1616 ; Sage 1990, p. 1017.

39.– Cizek 1995, p. 199-200 ; Devillers 2003, p. 44-45.

40.– Tac., *An.* XV 60, 2. Dion Cassius, dont l'ouvrage est assez défavorable à Sénèque, le présente pour sa part comme un conjuré (DC., LXII 24, 1).

41.– Tac., *An.* XV 45, 1. Sur la haine de Néron pour Sénèque, voir Tac., *An.* XIV 56, 3.

Sénèque, n'en précise d'ailleurs même pas les motifs ; le biographe insiste par contre fortement sur l'hypocrisie et l'ingratitude de l'empereur, auquel Sénèque voulait faire don de tous ses biens et qui avait juré à son ancien précepteur que jamais il ne lui ferait de mal[42]. La mort de Sénèque apparaît donc comme la conséquence d'une haine personnelle, non comme un acte politique ; Tacite explique d'ailleurs que ceux qui cherchaient à perdre Sénèque excitèrent Néron contre lui en lui disant que le philosophe voulait surpasser le prince par la magnificence de ses villas et qu'il critiquait ses talents d'aurige et de chanteur[43].

C'est que, contrairement cette fois au tyran de la philosophie grecque, dont l'action contre les personnalités éminentes de la cité correspond à un principe de gouvernement conscient et raisonné, le tyran de la littérature latine s'en prend, bien souvent, aux citoyens puissants moins par nécessité politique que pour des motifs futiles[44]. Le Néron de Suétone en est le parfait exemple :

> « Désormais, sans faire aucun choix, ni garder aucune mesure, il fit périr suivant ses caprices n'importe quelles personnes, sous n'importe quels prétextes. » (Suet., *Ner.* 37, 1 ; trad. H. Ailloud)

La persécution des élites est ici clairement placée sous le signe du caprice et de la gratuité. Et si la plupart des meurtres ordonnés par Néron, comme celui de Britannicus ou du prétendant potentiel au trône Rubellius Plautus, furent manifestement motivés par la « raison d'État » et par la nécessité d'étouffer tout risque de complot, les auteurs antiques se sont cependant employés à ôter aux crimes de Néron toute justification politique et à priver ainsi l'empereur de toute forme d'« excuse » : les meurtres sont passés du registre politique à celui du dérèglement et de la folie.

La mort du consul Atticus Vestinus, ordonnée par Néron, est par exemple attribuée par Tacite et Suétone au fait que le consul avait épousé Statilia Messalina, laquelle se trouvait être la maîtresse de Néron ou du moins sur laquelle Néron avait des vues[45] ; si l'ancien préfet du prétoire Rufrius Crispinus fut banni, ce fut, nous dit l'auteur des *Annales*, parce qu'il avait le malheur d'être l'ancien mari de Poppée[46] ; c'est parce qu'il s'était baigné dans des bains construits pour l'empereur que le procurateur d'Égypte passe pour avoir été exécuté[47] ; la mort de Thrasea est, quant à elle, attribuée par Suétone à sa seule mine renfrognée de pédagogue[48].

De la même manière, la condamnation de Cassius Longinus, accusé d'avoir laissé, sur un ancien tableau généalogique de sa famille, le portrait du Cassius meurtrier de César, ainsi que celle de Salvidienus Orfitus, poursuivi pour avoir

42.– Suet., *Ner.* 35, 11. Voir aussi DC., LXII 25, 3.
43.– Tac., *An.* XIV 52, 2-3.
44.– Voir par exemple Suet., *Calig.* 27, 5 ; *Dom.* 10, 2-3.
45.– Tac., *An.* XV 68, 3 ; Suet., *Ner.* 35, 2. La version des deux auteurs est un peu différente : selon Tacite, Néron fit tuer Vestinus parce qu'il avait épousé sa maîtresse Statilia Messalina ; selon Suétone, Néron fit périr Vestinus pour pouvoir épouser Statilia Messalina.
46.– Tac., *An.* XV 71, 4.
47.– Suet., *Ner.* 35, 10 ; DC., LXIII 18, 1.
48.– Suet., *Ner.* 37, 2.

loué à des députés certaines pièces de sa maison[49], condamnations qui devaient trouver leur explication dans la nécessité politique de prévenir tout risque de conjuration et d'interdire la tenue de réunions pouvant passer pour des préparatifs de complots[50], perdent, chez Suétone, toute justification : le biographe s'en sert en effet comme illustration de l'affirmation, citée ci-dessus, de la gratuité totale des crimes de Néron.

La condamnation de Salvidienus Orfitus et de Cassius Longinus est rapportée également par Dion Cassius, dans un chapitre clairement placé, là encore, sous le signe du caprice et de l'extravagance :

> « Et qui pourrait s'étonner que de telles accusations (*i. e.* celles de Thrasea Paetus et de Barea Soranus) aient été intentées, quand un homme parce qu'il habitait près du forum et qu'il louait des boutiques ou y recevait des amis, un autre parce qu'il possédait l'image de Cassius, le meurtrier de César, furent poursuivis en justice et tués ? » (DC., LXII 27, 1)

L'expression « qui pourrait s'étonner » (« τί ἄν τις θαυμάσειεν ») implique l'idée que les accusations de Néron avaient un caractère farfelu. Le motif de la gratuité des meurtres ordonnés par Néron, typique des mauvais empereurs et particulièrement exploité par Suétone (le projet littéraire du biographe et sa présentation par rubriques, en amenant celui-ci à effacer le contexte des événements, étaient propices au développement d'un tel motif), signale la tyrannie.

Le thème du caprice et de la gratuité, qui était venu s'ajouter au motif grec de la crainte du tyran vis-à-vis des personnalités éminentes de la cité, sera ensuite repris dans la littérature chrétienne, tout en subissant cependant un infléchissement : alors que, chez les auteurs païens, Néron tue, de manière générale, pour des motifs certes futiles, mais offrant tout de même aux meurtres une forme de justification, chez les auteurs chrétiens, Néron tue sans raison du tout, poussé par sa seule folie et la soif de sang. Eusèbe de Césarée, qui impute à Néron, de façon hyperbolique, des meurtres par milliers, attribue ainsi ces crimes à la « μανίας » de l'empereur, et déclare qu'ils étaient commis « sans raison », « οὐ μετὰ λογισμοῦ[51] ». C'est bien évidemment dans les récits chrétiens relatifs à la persécution que sera particulièrement développé le motif de la cruauté gratuite du tyran sanguinaire : nous y reviendrons.

L'image de la contagion

L'élite dans l'arène

Les auteurs antiques ont surtout fait du principat néronien une époque de chaos social : l'élite de Rome, quand elle n'est pas condamnée à mort ou bannie, nous apparaît complètement souillée par l'empereur, dont les vices semblent s'être répandus, en une terrible contagion, à travers toute la société romaine.

49.– Suet., *Ner.* 37, 2.
50.– C'est ce qu'explique d'ailleurs Tacite (Tac., *An.* XVI 7, 2).
51.– Eus., *Hist. eccl.* II 25, 2.

Néron est accusé en effet d'avoir entraîné, dans sa débauche, sénateurs et chevaliers en les forçant à descendre sur scène ou dans l'arène[52]. Dion Cassius déplore vivement la participation de membres de l'ordre équestre et sénatorial, aussi bien hommes que femmes, aux jeux que Néron donna après la mort de sa mère, jeux au cours desquels l'honneur des grandes *gentes* romaines fut, d'après l'historien, véritablement foulé au pied :

> « Les hommes d'alors virent les grandes familles, les Furii, les Horatii, les Fabii, les Porcii, les Valerii, et toutes celles dont les trophées, dont les temples pouvaient être contemplés, se tenir en dessous d'eux et faire des gestes dont ils n'auraient pas même regardé certains, s'ils avaient été accomplis par d'autres. Et ils se les montraient du doigt les uns aux autres : les Macédoniens disaient "voilà le descendant de Paul-Émile" ; les Grecs, "voilà celui de Mummius" ; les Siciliens, "voyez Claudius" ; les Épirotes, "voyez Appius" ; les Asiatiques désignaient Lucius, les Espagnols Publius, les Carthaginois l'Africain, les Romains les désignaient tous. » (DC., LXI 17, 4-5)

L'énumération de noms de *gentes* illustres qui participèrent aux jeux souligne l'ampleur de la corruption, d'autant plus que les spectateurs d'alors sont les grands vaincus d'autrefois : le public désignant du doigt les nobles Romains qui se fourvoient, tels de vulgaires histrions, est ainsi composé des descendants des peuples étrangers qui avaient été vaincus autrefois par les glorieux ancêtres des Romains qui évoluent désormais sur scène.

Le texte de Dion Cassius convoque en effet les grands noms et les grandes batailles qui assurèrent à Rome la domination de la Méditerranée[53] : la victoire de Paul-Émile sur les Macédoniens et sur Persée à Pydna en 168 av. J.-C. ; le sac de Corinthe par Mummius Achaicus en 146 av. J.-C. ; le débarquement de Claudius Caudex en Sicile en 264 av. J.-C. et la prise de Syracuse par Claudius Marcellus en 212 av. J.-C. ; la fermeté d'Appius Claudius Caecus face au roi d'Épire Pyrrhus en 279 av. J.-C. ; les conquêtes de Lucius Cornelius Sylla en Asie au début du Ier siècle avant notre ère ; le siège de l'espagnole Numance par Publius Scipion Émilien en 133 av. J.-C. ; la victoire de Scipion l'Africain sur les Carthaginois au terme de la deuxième guerre punique. La formulation adoptée par l'historien cherche manifestement à souligner avec force à quel point l'élite romaine s'est, sous Néron, éloignée des grands standards du passé.

Pire : Dion Cassius précise que certains se produisirent comme histrions ou comme gladiateurs volontairement, « ἐθελονταὶ[54] ». Tacite note, de même, que les membres des hautes classes s'inscrivirent en foule pour participer aux

52.– Juv., VIII 193 ; Tac., *An.* XIV 14, 3 ; XV 32 ; DC., LXI 17 et 19. Suétone, en revanche, ne condamne pas la participation de l'aristocratie romaine aux spectacles donnés par Néron (Suet., *Ner.* 11, 2 et 4 ; 12, 3 ; voir aussi Suet., *Calig.* 18, 5). F. Dupont pense qu'il s'agissait d'offrir aux aristocrates l'occasion de prouver leur excellence à la façon grecque (Dupont 1985, p. 428).

53.– Pour une liste semblable, voir Vell., II 38-39. Tacite, à l'inverse, se refuse, par respect pour leurs ancêtres, à nommer les Romains que Néron aurait forcés à se produire sur scène (Tac., *An.* XIV 14, 3).

54.– DC., LXI 17, 3.

Juvénales, que ni la noblesse ni l'âge ne les empêcha d'avoir des gestes indignes d'un homme, que même des femmes de haut rang s'abaissèrent à étudier des rôles indécents[55] ; l'historien parle même d'« émulation dans le vice », « *certamina uitiorum* », et écrit que « rien, malgré la corruption déjà ancienne des mœurs, n'offrit plus d'occasions de débauche que cette fange », « *nec ulla, moribus olim corruptis, plus libidinum circumdedit quam illa conluuies*[56] ». L'emploi de la tournure comparative fait du principat de Néron, là encore, un sommet en matière de vices et de corruption.

Les citoyens de Rome, entre lâcheté et vilenie

Les jeux et les spectacles ne sont pas les seules occasions où l'élite de la Rome néronienne soit présentée, dans la littérature antique, comme agissant de manière indigne. Tacite s'est en effet ingénié, en de nombreux endroits, à montrer l'étendue de la corruption touchant les hautes sphères de la société sous Néron. Nous retiendrons deux exemples : celui de la conjuration de Pison et celui de la mort de Sénèque.

L'épisode de la conjuration de Pison, on l'a vu, fonctionne comme une martyrologie célébrant les victimes du tyran : mais il constitue aussi et surtout une martyrologie ratée[57]. Seul le consul désigné Lateranus est dit mû par l'amour du bien public : la plupart des autres conjurés voulaient bien plutôt venger des affronts personnels, tel Lucain, dont Néron cherchait par jalousie à étouffer la renommée poétique, ou Afranius Quintianus, diffamé par Néron dans des vers satiriques[58]. Les actes des conjurés ne sont pas plus glorieux que leurs intentions : les complices s'éternisent en entretiens et en paroles, ils temporisent[59], et c'est à une affranchie, Épicharis, que le mouvement doit d'avoir été accéléré[60].

L'attitude des conjurés au moment de la répression, enfin, ne fut pas plus noble que celle qu'ils avaient eue pendant la mise au point de leur projet : la dénonciation par Lucain de sa propre mère, pourtant innocente, dans l'espoir d'obtenir la grâce du matricide Néron, est sévèrement condamnée tant par Tacite que par Suétone[61]. Tacite condamne également l'attitude du tribun Silvanus, qui se rendit chez Sénèque lui notifier sa condamnation alors qu'il faisait lui-même partie des conjurés[62], ainsi que celle de Faenius Rufus, qui, à la fois enquêteur et membre du complot, tortura ses propres complices[63]. Tacite, finalement, s'étonne qu'Épicharis, une femme et une affranchie de surcroît, ait, pendant les interrogatoires, montré une force d'âme que ne surent pas avoir des hommes de haute naissance[64].

55.– Tac., *An.* XIV 15, 1-2.
56.– Tac., *An.* XIV 15, 3. Voir aussi Tac., *H.* I 13, 3 (« *aemulatione luxus* », au sujet d'Othon et de Néron).
57.– Sur la faillite de la conjuration de Pison, voir Woodman 1998, p. 190-217.
58.– Tac., *An.* XV 49, 3-4.
59.– Tac., *An.* XV 50, 1 et 4 : 51, 1.
60.– Tac., *An.* XV 51.
61.– Tac., *An.* XV 56, 4 ; Suet., *Vit. Luc.*
62.– Tac., *An.* XV 61, 4.
63.– Tac., *An.* XV 58, 3 ; 66, 1.
64.– Tac., *An.* XV 57, 2.

L'épisode tacitéen de la mort de Sénèque illustre lui aussi la décadence de Rome. Nous avons vu que Tacite convoque, dans son récit du suicide de Sénèque, le modèle de la fin de Socrate, et que les passages consacrés par Platon et Tacite à la mort des deux philosophes présentent de nombreuses similitudes. Les différences entre les deux figures sont cependant si nombreuses que le récit tacitéen semble se donner à lire comme l'antithèse même de son équivalent grec[65].

Alors que l'on voit Socrate mourir dans une totale sérénité et ne faire paraître à aucun moment le moindre signe de faiblesse, Sénèque est en effet accablé de cruelles tortures, « *saeuisque cruciatibus defessus* », et renvoie sa femme parce qu'il craint, entre autres, de se montrer lâche s'il voit les souffrances qu'elle endure ; alors que Socrate passe ses derniers instants à discuter avec ses disciples et à pratiquer avec eux un échange intellectuel, Sénèque dicte sa pensée à des secrétaires ; la ciguë, surtout, n'a aucun effet sur le philosophe romain, dont la coupure des veines n'avait déjà pas fonctionné et qui se voit contraint de choisir comme mode de suicide, en lieu et place de la mort à la façon de Socrate (l'empoisonnement) et du suicide à la manière stoïcienne (l'incision des veines), l'étouffement dans la vapeur.

Non seulement les sénateurs et les chevaliers, mais aussi les soldats semblent atteints par la corruption qui souffle à Rome sous Néron : les *Histoires* de Tacite s'ouvrent ainsi sur l'assertion que la sévérité de Galba alarmait les esprits « dégoûtés de l'ancienne discipline et qui avaient été habitués pendant quatorze ans par Néron à aimer les vices des princes autant qu'ils révéraient autrefois leurs vertus[66] ».

Les vices de Néron paraissent en fait agir comme une véritable épidémie. Comme l'a montré A. Malissard[67], la progression de la description tacitéenne du banquet de Tigellin au livre XV des *Annales*, laquelle se focalise d'abord sur le radeau de Néron, s'étend ensuite aux bateaux qui le remorquent et aux débauchés y faisant office de rameurs, pour s'arrêter sur les lupanars recouvrant les berges de l'étang et sur les désordres abrités par le bois voisin et les maisons d'alentour, suggère l'idée de propagation du mal. C'est que, pour citer M. Coltelloni-Trannoy, dans l'Antiquité le mauvais empereur « insuffl[e] à l'Empire les germes de folie qui [sont] en lui[68] » : Néron, n'échappant pas à la règle, souille d'une manière ou d'une autre ceux qui l'approchent. Les motifs de l'élimination des élites politiques et intellectuelles de Rome, de la toute-puissance des bons à rien et des affranchis, de l'avilissement contraint puis volontaire des membres des hautes classes, de l'indocilité de l'armée, thèmes chers à Tacite mais aussi

65.– Comparer en particulier Plat., *Phaed.* 117a-118a et Tac., *An.* XV 63, 3 et 64, 3. Sur la condamnation du personnage de Sénèque chez Tacite, voir Alexander 1953, p. 474-495 ; Henry, Walker 1963, p. 98-110 ; Dyson 1970, p. 71-83. Les doutes des chercheurs quant au caractère élogieux du portrait tacitéen de Sénèque (et de Thrasea également) sont liés à un passage de la *Vie d'Agricola*, où l'historien oppose l'attitude de son beau-père à ceux qui, sous les mauvais princes, ont cherché la gloire dans une mort tapageuse et sans avantage pour l'État (*Agr.* 42, 6).

66.– Tac., *H.* I 5.

67.– Malissard 2002, p. 189-190, au sujet de Tac., *An.* XV 37, 2-3.

68.– Coltelloni-Trannoy 2006, p. 324.

à Suétone ou à Dion Cassius et qui s'inscrivent dans une longue tradition, suggèrent, par leur concentration, la gravité de l'aliénation romaine sous Néron.

Du point de vue chrétien : Néron le persécuteur

Incertitudes modernes

Au Néron assassin des élites romaines répond, dans la littérature chrétienne, celui qui aurait été l'instigateur de la première persécution des fidèles du Christ. Si nous employons le conditionnel, c'est que la définition exacte de l'entreprise menée par Néron contre les Chrétiens, ses motifs, ses modalités, son application, a été et est encore débattue par la recherche moderne.

Son déclenchement, tout d'abord. D'après Tacite, c'est à l'occasion de l'incendie qui ravagea Rome en 64 de notre ère que Néron, accusé par des rumeurs persistantes d'être à l'origine du désastre et soucieux de trouver des boucs émissaires, s'en prit aux malheureux Chrétiens[69] :

> « En conséquence, pour étouffer la rumeur, Néron produisit comme inculpés et livra aux tourments les plus raffinés des gens, détestés pour leurs turpitudes, que la foule appelait "chrétiens". Ce nom leur vient de Christ, que, sous le principat de Tibère, le procurateur Ponce Pilate avait livré au supplice ; réprimée sur le moment, cette exécrable superstition faisait de nouveau irruption, non seulement en Judée, berceau du mal, mais encore à Rome, où tout ce qu'il y a d'affreux ou de honteux dans le monde converge et se répand. On commença donc par poursuivre ceux qui avouaient, puis, sur leur dénonciation, une multitude immense, et ils furent reconnus coupables, moins du crime d'incendie qu'en raison de leur haine pour le genre humain. À leur exécution on ajouta des dérisions, en les couvrant de peaux de bêtes pour qu'ils périssent sous la morsure des chiens, ou en les attachant à des croix, pour que, après la chute du jour, utilisés comme des torches nocturnes, ils fussent consumés. Néron avait offert ses jardins pour ce spectacle, et il donnait des jeux de cirque, se mêlant à la plèbe en costume d'aurige, ou debout sur un char. Aussi, bien que ces hommes fussent coupables et eussent mérité les dernières rigueurs, soulevaient-ils la compassion, à la pensée que ce n'était pas dans l'intérêt général, mais à la cruauté d'un seul qu'ils étaient sacrifiés. » (Tac., *An.* XV 44, 2-5 ; trad. P. Wuilleumier)

Mais ce que nous lisons là est-il bien le texte de Tacite ? Ce passage pose en effet de nombreux problèmes d'établissement et de traduction[70]. Tacite, surtout, est le seul, avec Sulpice Sévère – qui présente un texte quasiment identique[71]

69.– Sur les raisons possibles du choix des Chrétiens comme boucs émissaires, voir Gray-Fow 1998, p. 595-616.

70.– Pour une synthèse des problèmes posés par le texte de Tacite, voir Segura Ramos 2002, p. 445-451.

71.– Sulp. Sev., *Chron.* II 29, 1 : « il détourna donc la haine sur les Chrétiens, et des tortures d'une extrême cruauté furent infligées à des innocents. Pire encore, on imagina des morts inédites : des hommes recouverts de peaux de bêtes périrent déchirés par des chiens ; beaucoup furent fixés à des croix ou brûlés dans le feu ; à un grand nombre fut réservé ce traitement : à la chute du jour, ils étaient brûlés pour servir d'éclairage nocturne » (trad. G. de Senneville-Grave).

– et l'auteur inconnu de la correspondance apocryphe de Sénèque et de Paul[72], à faire de la condamnation des Chrétiens la conséquence de l'incendie de 64 ap. J.-C. ; Tacite est également le seul à prétendre que Néron fit condamner les Chrétiens pour faire taire les rumeurs quant à sa culpabilité[73]. Suétone, qui est, exception faite de Tacite, le seul auteur païen à évoquer à la fois l'incendie et la persécution, les mentionne dans des chapitres différents et n'établit aucun lien entre eux[74] ; mais cela n'est sans doute que la conséquence de la composition par *species* adoptée par le biographe. Ce qui est plus troublant, c'est qu'aucun texte chrétien relatant la persécution, en dehors des extraits de Sulpice Sévère et de la *Correspondance de Sénèque et de Paul*, n'établit de lien avec l'incendie.

Cela (ajouté à d'autres éléments problématiques) a amené certains chercheurs à considérer le passage de Tacite comme apocryphe : il s'agirait d'un ajout tardif, inspiré de la *Chronique* de Sulpice Sévère[75]. Cette hypothèse est séduisante ; mais il est cependant difficile de trancher. L'absence de lien entre la persécution et l'incendie chez les auteurs chrétiens pourrait tout simplement s'expliquer par la volonté desdits auteurs d'attribuer l'action de Néron à la seule bestialité de ce dernier, et non à une circonstance particulière[76]. L'existence du texte de Sulpice Sévère et de la lettre de la *Correspondance* (laquelle présente des détails absents des *Annales*, comme le nombre de maisons incendiées) prouve par ailleurs la diffusion, à un moment donné, d'une croyance selon laquelle la persécution aurait été la conséquence directe de l'incendie, même si cette tradition ne remonte pas à Tacite.

Outre le problème du lien entre l'incendie et la persécution, une autre question s'est posée, suscitant de vives controverses parmi les chercheurs : la détermination des bases juridiques sur lesquelles s'appuya l'action néronienne[77]. En d'autres termes, s'est-il agi d'une persécution au sens propre ?

72.– Ps. Sen., *Ep. Paul.* 11 : « On sait très bien quelle est l'origine des incendies qui ravagent fréquemment la ville de Rome. Mais si de simples mortels avaient pu dire quelle en est la cause et s'il était permis de parler impunément dans ces ténèbres, alors tout serait clair aux yeux de tous. Chrétiens et Juifs sont sans cesse conduits au supplice – hélas ! – comme coupables d'incendie. Ce bandit, quel qu'il soit, dont le plaisir est d'être un bourreau et qui se cache dans le mensonge, est réservé pour le temps qui lui a été fixé [...]. Cent trente deux maisons, quatre mille immeubles brûlèrent pendant six jours ; le septième, le feu s'arrêta. Porte-toi bien, mon frère. Lettre donnée le 28 mars, sous le consulat de Frugi et Bassus. »

73.– Sordi 1999, p. 107-108.

74.– Suet., *Ner.* 16, 3 ; 38.

75.– Hochart 1884 est l'un des premiers à avoir émis des doutes quant à l'authenticité du texte de Tacite. *Contra*, voir notamment Beaujeu 1960. C. Saumagne a avancé une autre hypothèse : le passage tacitéen relatif aux Chrétiens serait bien de la main de l'historien latin, mais aurait à l'origine figuré dans le livre VI des *Histoires*, avant d'être déplacé dans le livre XV des *Annales* au IIIe ou au IVe siècle, époque à laquelle l'on aurait commencé à établir un lien entre l'incendie de Rome et la persécution ; le texte originel des *Annales* aurait seulement comporté le récit de la résolution de Néron de produire des accusés ainsi que la description des arrestations et des supplices des coupables trouvés pour l'occasion, sans qu'il fût question de Chrétiens (Saumagne 1962 et 1964).

76.– Clayton 1947, p. 82.

77.– Voir surtout Ronconi 1956, p. 615-628 ; Beaujeu 1960, p. 72-77 et 297-304 ; Saumagne 1962, p. 344-358 ; Sainte Croix 1963 et 1964 ; Barnes 1968, p. 32-50 ; Yavetz 1975, p. 182 et 195 ; Sordi 1999, p. 109-112 ; Segura Ramos 2002, p. 456-459.

Certains savants ont par exemple considéré qu'il existait déjà, sous Néron, une loi (qui aurait été édictée sous ce dernier ou sous Tibère) autorisant à punir les Chrétiens pour leur foi seule. Cette théorie s'appuie notamment sur Tertullien qui, dans le *Ad nationes*, évoque un « *institutum neronianum*[78] », ce qui laisserait à penser que l'on promulgua véritablement sous Néron un édit général dirigé spécifiquement contre les Chrétiens et les condamnant pour le *nomen ipsum*. Les mesures prises sous Néron contre les Chrétiens relèveraient alors d'une véritable persécution, c'est-à-dire d'une entreprise de répression arbitraire et systématique d'un groupe religieux.

Les chercheurs, cependant, s'accordent aujourd'hui pour traduire l'expression de Tertullien non par « décret de Néron » mais par « usage nouveau introduit par Néron » et nient l'existence d'une telle loi avant la promulgation de l'édit de Dèce au milieu du IIIe siècle de notre ère[79] : les mesures de Néron ne constituèrent pas une véritable persécution, mais une action limitée contre des hommes, non condamnés pour le *nomen ipsum*, mais convaincus d'un crime particulier et conjoncturel. Les Chrétiens auraient ainsi été poursuivis en vertu de lois préexistantes et accusés de crimes tombant sous le coup de la *lex Iulia de maiestate*, sans qu'un véritable délit de christianisme soit alors défini[80].

Conviction antique

Mais si les savants modernes se montrent prudents voire sceptiques dès lors qu'il s'agit de définir exactement l'entreprise néronienne, c'est en revanche et unanimement comme une persécution au sens propre, s'étant abattue sur des hommes poursuivis pour le seul fait d'être *christiani*, que les auteurs chrétiens des premiers siècles de notre ère ont pour leur part systématiquement présenté l'affaire.

Tertullien, résumant dans son traité *Ad nationes* la naissance et le développement de la secte chrétienne, écrit en effet : « Le nom chrétien est né sous le principat d'Auguste, sa doctrine a commencé à briller sous Tibère, sa condamnation a pris des forces sous Néron[81] ». Le caractère ramassé de l'expression de Tertullien, en rapprochant les termes « nom » (« *nomen* ») et « condamnation » (« *damnatio* »), a pour effet de faire apparaître le grief à l'origine de la condamnation des Chrétiens sous Néron comme le seul nom de *christianus*.

De la même manière, dans l'*Apologétique*, Tertullien ne précise pas l'origine des mesures néroniennes : « Néron fut le premier à sévir (*ferocisse*) avec le glaive des Césars contre notre secte, au moment précisément où elle se levait à Rome[82] ». Les mesures apparaissent ici comme le résultat non d'une accusation conjoncturelle, mais de la seule cruauté de Néron, qui, par l'emploi du verbe « *ferocisse* », est assimilé à une bête fauve. Cette impression est confirmée quelques chapitres plus loin, où l'on peut lire qu'après la montée du Christ au

78.– Tert., *Nat.* I 7, 9. Plus tard, au début du Ve siècle, Prudence parlera de « *legibus Neronis* » (Prud., *Perist.* XII 11).

79.– Sordi 1999, p. 110-111 ; Carrié, Rousselle 1999, p. 114.

80.– Sur cette question, voir notamment Lepelley 1969.

81.– Tert., *Nat.* I 7, 8.

82.– Tert., *Apol.* V 3.

ciel, ses disciples « finalement semèrent à Rome avec joie le sang chrétien, à cause de la cruauté de Néron », « *libenter Romae postremo per Neronis saeuitiam sanguinem Christianum seminauerunt*[83] ». Là encore, la persécution apparaît comme due uniquement à la *saeuitia* du prince.

Un peu plus d'un siècle plus tard, Lactance, dans son *De mortibus persecutorum*, reprend la thèse de Tertullien : les mesures de Néron visaient tout bonnement à éradiquer la secte chrétienne. Le martyre de Pierre, crucifié, et de Paul, décapité, apparaît en effet comme dû à un tyran qui cherchait « à renverser le temple céleste et détruire la foi des justes », « *ad excidendum caeleste templum delendamque iustitiam* », furieux de voir qu'une foule immense, convaincue par Pierre, se convertissait chaque jour au christianisme[84]. De la même manière, Jean Chrysostome et Sulpice Sévère mettent en relation la condamnation des Chrétiens par Néron et le succès de la prédication de Pierre et de Paul[85].

Chez Eusèbe de Césarée, Néron est qualifié de « πρῶτος αὐτοκρατόρων τῆς εἰς τὸ θεῖον εὐσεβείας πολέμιος[86] », « le premier des empereurs à être l'ennemi de la piété envers Dieu », expression qui fait apparaître la persécution, à nouveau, comme motivée par la haine de la religion chrétienne en tant que telle. La mention de la persécution, qui plus est, intervient après une évocation de la méchanceté et de la cruauté de Néron, dont Eusèbe rappelle qu'il a tué les membres de sa propre famille[87]. Un tel agencement des faits tend à montrer qu'Eusèbe attribuait les attaques de Néron contre la secte chrétienne à la sauvagerie et à la férocité innées de l'empereur.

Hilaire de Poitiers, quant à lui, déclare qu'il aurait voulu vivre à l'époque de Néron ou de Dèce, car alors il aurait pu subir le martyre, que les circonstances lui refusent[88] : autrement dit, ce qui eut lieu sous Néron est perçu par Hilaire comme similaire à ce qui eut lieu sous Dèce, en l'occurrence comme une persécution au sens propre, qu'Hilaire met en relation, lui aussi, avec la cruauté de Néron[89].

La présentation de la persécution par Orose, enfin, calque celle d'Eusèbe : comme dans *l'Histoire ecclésiastique* en effet, la persécution est, dans l'*Historia aduersus paganos*, introduite par le rappel des parricides commis par Néron[90], ce qui fait apparaître la persécution comme motivée par la férocité impériale[91].

83.– Tert., *Apol.* XXI 25. Voir aussi Tert., *Scorp.* XV 3 : « Nous avons lu les vies des Césars : le premier Néron ensanglanta à Rome la foi naissante ».

84.– Lact., *Mort.* 2, 5-6.

85.– Chrys., *Prof. evang.* 4 ; Sulp. Sev., *Chron.* II 28, 2. Sulpice Sévère, en outre, présente à son tour l'action de Néron comme une tentative d'éradication totale de la secte chrétienne : « cet homme fut le premier qui entreprit de supprimer le nom chrétien » (Sulp. Sev., *Chron.* II 28, 1 ; trad. G. de Senneville-Grave).

86.– Eus., *Hist. eccl.* II 25, 3.

87.– Eus., *Hist. eccl.* II 25, 2.

88.– Hil., *C. Const.* 4.

89.– Hil., *C. Const.* 8 : « nous sommes davantage redevables à votre cruauté, Néron, Dèce, Galère ».

90.– Oros., *Hist.* VII 7, 9.

91.– Contrairement à cette vulgate, Clément de Rome présente la « persécution » néronienne comme la conséquence non de la sauvagerie de Néron (qui n'est d'ailleurs même pas nommé

Une étape supplémentaire est cependant franchie par Orose, qui amplifie le motif de la persécution des Chrétiens en en faisant un événement à portée internationale intéressant toutes les provinces :

> « Le premier, il fit subir aux Chrétiens les supplices et la mort et ordonna de les torturer par une persécution égale à travers toutes les provinces, et, s'efforçant d'extirper leur nom même, il fit périr les très saints apôtres du Christ, Pierre par la croix, Paul par l'épée. » (Oros., *Hist*. VII 7, 10)

L'exagération d'Orose quant à la portée de la persécution n'est que la conséquence logique de la présentation des faits qu'avaient adoptée ses prédécesseurs : le caractère universel qu'Orose prête à la persécution de Néron est parfaitement cohérent avec la croyance selon laquelle l'empereur avait cherché à faire disparaître non quelques Chrétiens accusés d'un crime particulier, mais leur nom même.

Le martyre de Pierre et de Paul

Pour les Chrétiens des premiers siècles, c'est donc bien pour le *nomen ipsum* et leur foi seule que Néron s'acharna à poursuivre leur secte. La qualité de *persecutor* attribuée au dernier Julio-claudien (et même, nous l'avons vu dans le premier chapitre de l'étude, de *primus persecutor*) est, sans nul doute, ce qui a le plus contribué à la fortune de la légende néronienne ; un rapide examen de la place qu'occupe la figure de Néron au sein de la *Chronique* de Sulpice Sévère est tout à fait significatif à cet égard.

Sulpice Sévère, qui choisit de ne retenir de l'histoire que ce qui intéresse la religion judéo-chrétienne, passe en effet directement de la naissance de Jésus (*Chron.* II 27) au portrait de Néron et au récit de sa persécution (*Chron.* II 28-29) ; il tait les noms d'Auguste et de Tibère, sous lesquels se situent pourtant la naissance et la crucifixion du Christ ; il tait aussi les « démêlés » de Caligula avec les Juifs. Cela fait de Néron le premier prince romain à être nommé dans la *Chronique* ; la place que l'historien accorde à cet empereur (deux chapitres) est en outre particulièrement importante, si l'on considère que la *Chronique*, qui ne comprend que deux livres, est extrêmement condensée. Dans la réécriture de l'histoire opérée par les Chrétiens, Néron occupe ainsi une place de choix, qui lui restera à jamais assurée par la victoire du christianisme en Occident.

La « célébrité » de Néron s'explique surtout par le fait que c'est sous son règne que les auteurs chrétiens situaient la crucifixion de Pierre et la décapitation de Paul. Notre premier témoignage sur les martyres de Pierre et de Paul remonte à l'*Épître aux Corinthiens*, que Clément de Rome rédigea dans les dernières années du Ier siècle[92]. Le développement de la littérature hagiographique relative aux deux martyrs et la célébration de leur mort, tant par les Pères de l'Église que

dans l'*Épître*), mais de la jalousie et de la discorde, ce qui semble désigner des dissensions internes (Clem., *Cor.* 5). Sur cette question, voir Clément de Rome, *Épître aux Corinthiens*, éd. Jaubert, p. 30, n. 5.

92.– Clem., *Cor.* 5, 4-7 ; le martyre de Pierre est cependant déjà prophétisé dans *Jn* 21, 18-19.

dans les *Actes* apocryphes, ont ensuite entraîné, en parallèle, la multiplication des mentions du nom de Néron[93].

Des développements divers sont même venus alimenter la « légende » de Pierre et de Paul : Néron aurait fait mettre Paul à mort parce qu'il avait converti au christianisme un de ses échansons et une de ses concubines[94] ; les adversaires de Paul, pour perdre ce dernier, alors en prison, auraient prêché la parole de Dieu et fait augmenter ainsi le nombre de disciples du Christ, dans l'espoir d'exciter davantage la haine de Néron contre Paul et de pousser le tyran à le traiter avec plus de cruauté[95] ; Néron aurait reproché à Agrippa d'avoir mis à mort Pierre alors qu'il n'avait donné l'ordre que de l'arrêter afin de pouvoir lui infliger des supplices variés[96] ; Néron en voulait à Pierre et à Paul de s'être mesurés au magicien Simon, que l'empereur aimait particulièrement[97].

Condamnation du tyran et martyrologie vont toujours de paire[98] : le motif des exécutions en série est un passage obligé de la littérature relative aux mauvais princes, et le monstre Néron ne peut à ce titre s'élever que sur des cadavres, que l'on se situe en contexte païen ou chrétien. Ce qui ne signifie pas pour autant qu'il s'agisse chaque fois d'un motif inventé (il n'est pas question de nier la réalité de la mort des victimes de Néron) : ce que nous voulons suggérer ici, c'est qu'un tel motif fut, dans les textes antiques relatifs au dernier Julio-claudien, convoqué souvent moins par souci de décrire une réalité précise qu'en tant que moyen de le signaler comme tyran.

L'incendie de Rome

Le Néron de la littérature antique ne se contenta pas de chercher à corrompre la cité et à en éliminer les membres les plus éminents : on le voit aussi, et c'est là l'un des éléments les plus célèbres du mythe, souhaiter ardemment et au sens propre la ruine de la ville de Rome. Nous avons vu à ce titre que Suétone, Dion Cassius et Aurelius Victor racontent que le dernier Julio-claudien conçut, à la veille de sa chute, le projet de détruire Rome en l'incendiant[99] : la coïncidence entre la fin du tyran et le paroxysme de sa cruauté est un *topos* fréquent[100]. Dans l'*Octavie*, de même, l'on voit Néron émettre le souhait d'anéantir Rome dans un incendie, afin de punir le peuple, à son goût un peu trop favorable à Octavie[101].

Que les auteurs antiques aient prêté de tels projets à Néron n'a rien de surprenant : les ennemis de Rome, de Sylla aux adversaires de Cicéron, ont tous

93.– Voir, dans l'annexe 1, le tableau 1c. Pour les *Actes* apocryphes, voir par exemple les *Actes de Paul* XIV ; les *Actes de Pierre* 1 et 37-38 ; les *Actes de Tite* 6.
94.– Chrys., *Oppug. monas. vit*, I 3. ; *Hom. 2 ep. Tim.* III 1 ; *Hom. 2 ep. Tim.* X 2 ; *Hom. Act. Apost.* XLVI 3.
95.– Chrys., *Hom. Paul.* IV *; Prof. evang.* 9 ; *Hom. ep. Phil.* II 3.
96.– *Actes de Pierre* 41 ; *Passion de Pierre* 17.
97.– *Passion de Pierre* 17 ; Sulp. Sev., *Chron.* II 28, 2.
98.– Voir notamment Philstr., *V. Ap.* VII 1-4, où la tyrannie est définie comme l'épreuve la plus décisive des philosophes.
99.– Suet., *Ner.* 43, 1 ; Aur.-Vict., 5, 14 ; DC., LXIII 27, 2.
100.– Voir par exemple Suet., *Calig.* 49, 4.
101.– Ps. Sen., *Oct.* 831.

été présentés comme des incendiaires ayant tenté de détruire une partie voire la totalité de la ville de Rome[102]. Le motif du prince destructeur de sa cité est ainsi un véritable *topos*, et l'on prêtera d'ailleurs aussi à Commode le projet de mettre le feu à l'*Vrbs*[103]. Les auteurs antiques ont cependant fait franchir à Néron une étape supplémentaire puisque, bien loin de se contenter de lui prêter un tel projet criminel, ils l'ont représenté en train de passer l'acte.

L'incendie qui ravagea Rome en 64 de notre ère fait ainsi partie des épisodes qui occupent une place centrale au sein de la légende de Néron : il est, de fait, l'un des éléments les plus récurrents des récits consacrés dans l'Antiquité au dernier Julio-claudien[104]. Comme le montre la situation de cet épisode au chapitre 38 de la *Vita Neronis* de Suétone, c'est-à-dire au terme de la section consacrée aux meurtres de Néron (et même, de manière plus générale, au terme du catalogue de tous les forfaits et travers impériaux, exposés depuis le chapitre 20) et au seuil du récit de sa chute, l'incendie constitue, surtout, un faîte possible des crimes néroniens[105].

Néron, principe de destruction

La question de la culpabilité de Néron

Dans la recherche des causes de l'incendie de 64 de notre ère, les chercheurs déclarent aujourd'hui, majoritairement, Néron innocent[106], et rappellent à ce propos la fréquence des incendies à Rome dans l'Antiquité[107]. En revanche, les auteurs antiques souscrivent tous sans hésiter – exception faite de Tacite qui avance deux hypothèses, l'accident ou l'attentat du prince, « *forte an dolo principis*[108] », et de Sulpice Sévère, qui parle de « rumeur », « *opinio*[109] » – à la thèse de la culpabilité de l'empereur[110]. La responsabilité de Néron dans l'incendie de 64 est ainsi certifiée par Suétone, Dion Cassius, Eutrope et Jérôme[111]. Dion Cassius et Suétone précisent en outre, pour corroborer la thèse du crime, que certains personnages furent envoyés par Néron pour allumer et propager l'incendie[112].

102.– Pour Sylla, voir Plut., *Syll.* 9, 12-13 ; pour Catilina, voir par exemple Sall., *C.* 43, 2 ; 52, 36 ; Juv., VIII 232-233. Sur la présence du thème de l'incendie dans les invectives de Cicéron, voir Achard 1981, p. 348-351.

103.– *HA.*, *Comm.* 15.

104.– Pour les références, voir, dans l'annexe 1, le tableau 1d.

105.– Cizek 1961, p. 358 ; Cizek 1977, p. 126.

106.– Pour une bibliographie sur le sujet, voir Sablayrolles 1996, p. 788-793.

107.– Nous possédons ainsi de nombreux témoignages sur des incendies antérieurs au désastre de 64 ap. J.C. : Oros., *Hist.* VI 14, 5 ; VII 2, 11 ; 39, 15 (incendie de 54 av. J.-C.) ; Tac., *An.* IV 64, 1 (27 ap. J.-C.) ; VI 45, 1 (36 ap. J.-C.) ; DC., LX 33, 12 (principat de Claude).

108.– Tac., *An.* XV 38, 1. La thèse de la responsabilité de Néron dans le désastre est, à deux reprises, présentée par l'historien comme une simple rumeur : Tac., *An.* XV 40, 2 (« *infamiae* ») ; 44, 2 (« *infamia* » ; « *crederetur* »). Sur la circulation de bruits infamants, voir aussi DC., LXII 18, 3.

109.– Sulp. Sev., *Chron.* II 29, 1.

110.– Voir Sordi 1999, p. 105, dont nous complétons ici l'analyse.

111.– Suet., *Ner.* 38, 3 ; DC., LXII 16, 2 ; Eutr., VII 14, 3 ; Hier., *Chron.*, p. 183g. Suétone ajoute un « *tam palam* » qui montre Néron ne se cachant même pas de son noir dessein.

112.– Suet., *Ner.* 38, 3 ; DC., LXII 16, 2.

Les tournures que l'on trouve chez Pline l'Ancien et Stace, pour être moins explicites, n'en désignent pas moins indubitablement Néron comme le coupable dans cette affaire. Pline, parlant des micocouliers qui se trouvaient à Rome sur la propriété du censeur L. Crassus, écrit ceci :

> « [...] et ils durèrent – puisque nous avons aussi parlé de la longévité des arbres – jusqu'à l'incendie de l'empereur Néron et seraient restés, grâce aux soins, verts et jeunes, si cet empereur n'avait pas accéléré même la mort des arbres. » (Plin., *N. H.* XVII 5)

L'équation est simple : Néron, comme l'affirme ici Pline, est responsable de la mort des arbres ; or les arbres ont péri dans un incendie ; donc Néron est responsable de l'incendie en question, dans lequel il faut voir, sans doute possible, celui de 64 de notre ère. On notera aussi qu'au moment de désigner l'incendie, Pline, plutôt que de le contextualiser par l'emploi d'un complément circonstanciel de temps du type « *Neronianis temporibus* », a opté pour un « jusqu'à l'incendie de l'empereur Néron », « *Neronis principis incendia* », expression dont la concision, en faisant de l'empereur le complément du nom « incendie », suggère clairement que Pline attribuait la responsabilité du désastre au *princeps*.

Une tournure analogue au « *Neronis principis incendia* » de Pline apparaît chez Stace. Dans le septième poème du livre II des *Silves*, Stace, imaginant Calliope en train de prophétiser la composition des œuvres de Lucain – dont, comme l'a montré H.J. Van Dam, le *De incendio Vrbis*[113] – double l'allusion à ce poème d'un clin d'œil à l'incendie de 64 ap. J.-C. et écrit : « Tu diras les flammes sacrilèges du tyran coupable se répandant à travers les collines de Rémus[114] ». Si Néron n'est pas nommé ici, l'on comprend néanmoins que c'est lui qui se cache derrière le « tyran coupable », « *domini nocentis*[115] ». De même donc que Pline, Stace fait de Néron le complément d'un nom désignant l'incendie, en l'occurrence ici « *ignes* », formulation qui tend à présenter le tyran comme l'auteur du feu en question[116].

L'attribution à Néron de la responsabilité du désastre fait également l'unanimité côté chrétien. Elle ne fait en l'occurrence pas de doute chez Augustin[117], pas plus que dans la lettre apocryphe où Sénèque, s'adressant à Paul, traite de

113.– Van Dam 1984, p. 480-481.

114.– Stat., *S.* II 7, 60-61.

115.– L'empereur est en effet cité nommément par Stace trois vers plus haut. Le qualificatif « *nocentis* » est en outre celui utilisé par le poète, au vers 117, pour désigner ceux, dont Néron, qui hantent le Tartare.

116.– L'adjectif « *nocentis* », s'il peut constituer une référence à la responsabilité de Néron dans la mort de Lucain, déplorée aux vers 100-104, ou dans le meurtre d'Agrippine dont il sera question plus loin (Stat., *S.* II 7, 118-119), constitue en outre probablement aussi une mise en accusation du *dominus* Néron dans l'affaire de l'incendie. Il est possible que le poème *De incendio Vrbis* consistât déjà en une mise en accusation de Néron et que Stace n'ait fait que paraphraser Lucain (Champlin 2003, p. 320, n. 17).

117.– Aug., *Serm.* 296, 6 : « ordre a été donné par Néron, l'empereur de Rome même, l'esclave des idoles, le bourreau des apôtres, ordre a été donné, et Rome fut incendiée. »

l'incendie ; l'empereur y apparaît même comme un récidiviste[118]. La position d'Orose peut sembler plus ambiguë :

> « Enfin, il fit de l'incendie de Rome un spectacle pour son plaisir : pendant six jours et sept nuits la cité en flammes émut les regards du roi. » (Oros., *Hist.* VII 7, 4 ; trad. M.-P. Arnaud-Lindet)

Comme on le voit, Orose ne désigne explicitement aucun coupable. Il convient cependant là de se souvenir que l'incendie sert ici d'illustration à la démesure de Néron[119] : or on comprendrait mal ce qu'il y aurait de « démesuré », de la part de l'empereur, dans le fait de profiter d'un incendie dont il ne serait pas responsable pour jouir du spectacle des flammes : cela relèverait plutôt d'une forme de folie et de cruauté.

La démesure de l'acte de Néron s'éclaire par contre totalement si l'on comprend que le prince causa volontairement un incendie uniquement pour pouvoir profiter de la beauté du spectacle ; peut-être même peut-on donner au verbe « *fecit* », traduit ici par « il fit », son sens fort de « produire », « causer », et comprendre la phrase comme suit : « enfin il provoqua l'incendie de la ville de Rome pour en jouir du spectacle ». La phrase par laquelle Orose introduit le désastre ne peut donc se comprendre que si l'on considère que l'historien souscrivait, lui aussi, à la thèse de la culpabilité néronienne ; nul doute, par ailleurs, qu'Orose, qui s'inspire ostensiblement de Suétone dans tout le chapitre néronien, n'ait fait sienne la conviction de sa source quant à la responsabilité de l'empereur[120].

Les dégâts matériels et humains

Néron passait donc généralement dans l'Antiquité pour être la cause de l'incendie de 64 de notre ère. Ce faisant il détruisait volontairement la ville de Rome, crime innommable et sacrilège digne du pire des monstres et des tyrans : car comme le rappelle Cicéron dans le *De officiis*, le lien qui unit un homme à sa patrie est le plus puissant et le plus précieux de tous[121]. La figure de Néron se situe ainsi aux antipodes de celle du *pater patriae*, et Orose de manière tout à fait

118.– Ps. Sen., *Ep. Paul.* 11 (pour le texte complet, voir *supra*, p. 151) : « on sait très bien quelle est l'origine (*unde*) des incendies qui ravagent fréquemment la ville de Rome » ; c'est ici Néron qui est mis en cause par le « *unde* ». D'après Bocciolini Palagi 1985, p. 126-127, l'auteur a sans doute combiné deux traditions, celle attribuant à Néron la responsabilité de l'incendie de 64 ap. J.-C. et celle qui faisait de ce désastre un « *casus in urbe frequens* » (Mart., III 52, 2).

119.– Voir *supra*, p. 82.

120.– Bessone 1988, p. 54. On a vu d'autre part qu'Augustin considérait Néron comme le responsable de l'incendie : Orose partageait certainement les convictions de celui à la demande duquel il avait entrepris la rédaction de son ouvrage. Par ailleurs, plus loin dans l'*Historia aduersus paganos*, Orose désigne l'incendie de 64 ap. J.-C. au moyen d'une tournure analogue à celles de Pline et de Stace, « *Neronis imperatoris* [...] *inflammationem* », où, de nouveau, Néron est le complément d'un nom désignant l'incendie (Oros., *Hist.* VII 39, 16). Orose, surtout, utilise dans ce même passage la proposition relative « *quod excitauerat lasciuia principis* », « [incendie] qu'avait provoqué la débauche du prince », proposition qui, en faisant d'un des vices de Néron le sujet du verbe d'action *excitare*, suggère clairement que l'empereur fut à l'origine de l'embrasement.

121.– Cic., *Off.* I 57.

significative compare l'attitude de Néron, l'incendiaire et le spoliateur, à celle d'Auguste le bâtisseur :

> « Néron se montra d'une cupidité si brutale qu'après cet incendie de la ville qu'Auguste s'était vanté d'avoir rendue de marbre après l'avoir trouvée en briques, il ne laissa personne s'approcher des restes de ses propres biens. » (Oros., *Hist.* VII 7, 7)

Chez Suétone l'image de l'anti-*pater* est, de même, très nette, l'incendie étant introduit par les mots « *nec populo aut moenibus patriae pepercit* », « il n'épargna ni le peuple ni les murs de sa patrie » (*Ner.* 38, 1).

Le crime de Néron est d'autant plus grave que l'incendie fut important. Il convient à ce titre de souligner l'insistance particulière des auteurs antiques sur l'ampleur du désastre. Celui-ci est décrit comme ayant duré six jours et sept nuits chez Suétone et Orose[122] ; cette version est reprise dans la *Correspondance de Sénèque et de Paul*, où l'auteur écrit que Rome brûla pendant six jours et que l'incendie fut stoppé le septième[123] ; selon Dion Cassius, l'incendie dura plusieurs jours et le même nombre de nuits[124] ; Tacite écrit que l'incendie fut stoppé le sixième jour, mais qu'il reprit[125] ; une *lex arae* datant de l'époque de Domitien fait, quant à elle, état d'une durée de neuf jours[126], ce qui correspond peut-être à l'addition de la première phase de l'incendie (en l'occurrence les six jours dont parlent Suétone, Orose et l'auteur de la *Correspondance de Sénèque et de Paul*) et de la seconde, évoquée par Tacite.

Au cours de cette semaine, le feu eut le temps de détruire une part immense de Rome. Selon Suétone, l'incendie détruisit un « nombre infini d'immeubles », « *immensum numerum insularum*[127] ». D'après Tacite, l'incendie détruisit dix des quatorze régions de Rome, dont trois complètement :

> « Rome est divisée en quatorze régions, dont quatre demeuraient intactes, trois étaient rasées jusqu'au sol (*solo tenus*), sept conservaient dans leurs restes les vestiges d'un petit nombre de toits, délabrés et à demi brûlés. » (Tac., *An.* XV 40, 2)

Le « *solo tenus* » qualifiant les quatre régions les plus atteintes est particulièrement lourd de significations, le reste de la phrase donnant quant à lui à entendre qu'il ne restait pas grand' chose non plus des sept autres quartiers.

L'ampleur de l'incendie est suggérée par Tacite à d'autres reprises : à l'ouverture du passage consacré à la description du désastre, l'historien déclare que la catastrophe fut « plus grave et plus terrible que toutes celles que la ville de Rome subit de la violence des flammes », « *omnibus quae huic Vrbi per uiolentiam*

122.– Suet., *Ner.* 38, 4 ; Oros., *Hist.* VII 7, 4.
123.– Ps. Sen., *Ep. Paul.* 11.
124.– DC., LXII 17, 1.
125.– Tac., *An.* XV 40, 1.
126.– *CIL* 6, 826 et *CIL* 6, 30837b : [...] *quando urbs per nouem dies arsit Neronianis temporibus* (« [...] quand la ville brûla pendant neuf jours à l'époque de Néron »). L'inscription a été retrouvée sur l'autel du Quirinal, restauré sur ordre de Domitien.
127.– Suet., *Ner.* 38, 5.

ignium acciderunt grauior atque atrocior[128] », phrase où les deux comparatifs et le « *omnibus* » soulignent bien la gravité de l'événement ; plus loin, Tacite évoque la « foule des indigents », « *mutitudinem inopem*[129] », expression qui, en soulignant le nombre de Romains devenus sans abri, confirme l'ampleur des dégâts.

Dion Cassius, selon lequel les deux tiers de la ville furent détruits[130], confirme le rapport de dix régions touchées sur quatorze établi par Tacite ; Jérôme, pour sa part, écrit que la plus grande partie de Rome, « *plurimam partem Romanae urbis* », fut incendiée[131]. On trouve enfin, dans la onzième lettre de la *Correspondance de Sénèque et de Paul*, des détails curieux car inédits, l'auteur précisant que 132 *domus* et 4 000 *insulae* brûlèrent dans l'incendie[132].

Pour ce qui est des pertes humaines, c'est chez Dion Cassius qu'il en est le plus question. En effet, si Tacite s'intéresse davantage aux efforts désespérés des Romains encerclés de toute part par le feu pour échapper à la mort, évoquant dans un chapitre empreint de pathétique les lamentations des femmes, l'image des vieillards affaiblis, le désespoir de ceux qui n'avaient pu sauver les leurs[133], Dion Cassius précise que d'« innombrables hommes », « ἄνθρωποι ἀναρίθμητοι[134] », périrent et ajoute même des détails quant aux différents genres de mort :

> « Beaucoup (συχνοὶ) étaient asphyxiés, beaucoup (συχνοὶ) étaient écrasés, si bien qu'aucun des maux susceptibles de frapper les hommes dans de telles circonstances ne leur fut épargné. En effet ils ne pouvaient pas même trouver facilement quelque refuge : et si l'on réussissait à échapper au danger sur le moment, il s'en dressait un autre dans lequel on périssait. » (DC., LXII 16, 7)

La répétition de l'adjectif « συχνοὶ » et la présence des négations soulignent à la fois l'importance du nombre de personnes victimes du désastre ainsi que l'absence totale de toute échappatoire. Dion ajoute que « beaucoup d'hommes même se jetaient dans les flammes, poussés par la douleur », « πολλῶν καὶ ἐς αὐτὸ τὸ πῦρ ὑπὸ τοῦ πάθους ἐμπηδώντων[135] ».

L'insistance sur l'ampleur des dégâts, sur l'étendue des ruines, sur le nombre de victimes et de Romains sans abri, sur la diversité des genres de mort, démontre, si l'on se souvient que c'est Néron qui passe pour avoir allumé le feu, la brutalité et la barbarie de ce dernier.

La ruine du patrimoine culturel et religieux romain

Outre la destruction de l'espace physique de la cité et de ses habitants, Néron apparaît, plus largement, comme le destructeur de l'histoire de Rome, de ses gloires passées et de son patrimoine culturel.

128.– Tac., *An.* XV 38, 1.
129.– Tac., *An.* XV 39, 2. Voir aussi Suet., *Ner.* 38, 4 et Oros., *Hist.* VII 7, 5.
130.– DC., LXII 18, 2.
131.– Hier., *Chron.*, p. 183g.
132.– À ce sujet, voir Liénard 1939, p. 55-57 ; Momigliano 1950, p. 332 ; Beaujeu 1960, p. 68-69 et p. 76 ; Bocciolini Palagi 1985, p. 44 et p. 133.
133.– Tac., *An.* XV 38, 4-6.
134.– DC., LXII 18, 2.
135.– DC., LXII 18, 1.

Tacite, dans son énumération des édifices détruits par l'incendie, déclare en effet que furent consumés « [...] les plus antiques monuments de la religion, celui que Servius Tullius avait dédié à la Lune, le Grand Autel et la chapelle consacrés à Hercule secourable par l'Arcadien Évandre, le temple de Jupiter Stator, voué par Romulus, le palais royal de Numa et le sanctuaire de Vesta, avec les Pénates du peuple romain[136] ». Les monuments ici cités appartiennent à la plus haute antiquité : ils renvoient tous au passé mythique de Rome (autel d'Évandre) et à l'époque royale (temples de Romulus, de Numa et de Servius Tullius). Tacite, enfonçant le clou, déplore ensuite dans le même chapitre la destruction des richesses acquises au cours des victoires romaines, des merveilles de l'art grec, des œuvres des grands génies littéraires que le temps avait pourtant conservées, trésors dont la perte « ne pouvait être réparée », « *quae reparari nequibant* ».

La destruction des temples consacrés par les anciens rois et celle des dépouilles prises aux ennemis sont mentionnées également par Suétone, qui y ajoute la perte des temples consacrés lors des guerres puniques et des conflits contre les Gaulois :

> « [...] brûlèrent alors les maisons des généraux d'autrefois, encore parées des dépouilles ennemies, les temples des dieux voués et consacrés par les rois et ensuite lors des guerres contre Carthage et contre les Gaulois, ainsi que tout ce que le passé nous avait laissé de curieux et de mémorable. » (Suet., *Ner.* 38, 5.)

L'exagération et la généralisation finales, en englobant dans les pertes dues à l'incendie de 64 ap. J.-C. tous les bâtiments ou objets remarquables que Rome tenait de son passé, souligne le caractère irréparable du crime commis par Néron.

Dion Cassius, pour sa part, cite, parmi les destructions, l'amphithéâtre de Statilius Taurus, premier amphithéâtre permanent construit à Rome, sous Auguste, sur le Champ de Mars, ainsi que la totalité du mont Palatin, « τό τε γὰρ Παλάντιον τὸ ὄρος σύμπαν[137] », ce qui sous-entend des pertes énormes : le Palatin comprenait en effet, outre des résidences d'empereurs et de familles patriciennes, le temple de Magna Mater, celui d'Apollon et le Lupercal, où Romulus et Remus avaient été allaités par la louve ; c'est en outre sur le mont Palatin que Romulus décida de fonder Rome. Cela fait de cette colline, pour les Romains, l'une des plus importantes de l'*Vrbs*, et de sa destruction par le feu une catastrophe considérable.

Voir, au sein des listes de destructions dressées par les auteurs antiques, celle du temple de Vesta, devait avoir sur les lecteurs de l'époque un effet particulièrement fort. C'est là en effet que se trouvait le feu sacré, autrement dit l'âme même de Rome : le temple de Vesta et le feu qu'il renfermait symbolisaient l'éternité de l'Empire. C'est là en outre qu'étaient conservés les objets sacrés de Rome, objets qui garantissaient le salut et la sécurité de la Ville, notamment le *Palladium*, statue d'Athéna qu'Énée emmena de Troie en Italie, ainsi que les Pénates du peuple romain et le *fascinus*, phallus apotropaïque censé protéger la

136.– Tac., *An.* XV 41, 1 (trad. P. Wuilleumier).
137.– DC., LXII 18, 2.

cité. C'est donc non seulement le passé de Rome mais aussi ce qui garantissait sa prospérité future qui s'envolèrent en fumée à cause de Néron.

Un nouveau *tumultus gallicus*

Le spectre gaulois

La tradition, ajoutant au grief de destruction volontaire de la cité des circonstances aggravantes, rapporte, on l'a vu, que Néron, face au spectacle de sa ville en flammes, chanta la prise et la ruine d'Ilion, tel un nouveau Priam[138]. Mais ce n'est pas à la noble prise de Troie que les Romains, d'après Tacite, comparèrent l'incendie de Rome, c'est à la prise de l'*Vrbs* par les Gaulois en 390 av. J.-C. :

> « Il y en eut certains qui (*fuere qui*) remarquèrent que l'incendie avait commencé le quatorze avant les calendes d'août, le jour même où les Sénons avaient pris et brûlé Rome. D'autres poussèrent leurs recherches jusqu'à calculer qu'il y avait eu le même nombre d'années, de mois et de jours entre les deux incendies. » (Tac., *An.* XV 41, 2)

L'incendie se serait donc déclaré le jour anniversaire de la prise et de l'incendie de Rome par les Gaulois, un 19 juillet, ce qui ne pouvait effectivement manquer de marquer les esprits. La mention de l'incendie des Gaulois réapparaîtra plus loin chez Tacite, sans le truchement d'un « *fuere qui* » cette fois, dans un passage où l'historien compare la reconstruction de Rome après l'incendie de 64 ap. J.-C. à celle qui avait suivi le départ des Gaulois[139].

Il est en outre possible, comme l'a suggéré E. Champlin[140], que le choix qu'opère Tacite lorsqu'il dresse la liste des bâtiments détruits par l'incendie (parmi les destructions, il énumère en détail les monuments qui datent des temps les plus reculés de l'histoire de Rome, tandis qu'il n'évoque que rapidement ceux qui sont plus récents) n'ait eu pour d'autre finalité, par l'accent mis sur les constructions antérieures à 390 av. J.-C., que de souligner le parallèle entre l'incendie de 64 de notre ère et celui qui avait eu lieu environ quatre cents ans auparavant.

Le même épisode douloureux du passé de Rome apparaît également chez Suétone, au sujet de la construction de la *domus aurea*, bâtie sur les ruines laissées par l'incendie. Nous avons vu à ce titre que le biographe rapporte, au chapitre 39 de la *Vita Neronis*, une épigramme conseillant aux Romains, chassés par la construction du palais néronien, de fuir à Véies, et qu'il s'agit là d'une allusion très claire au projet, proposé par les tribuns de l'époque, de trouver refuge dans cette cité, suite à l'invasion de Rome par les Gaulois au début du IVe siècle avant notre ère[141].

138.– Voir *supra*, p. 79-82.

139.– Tac., *An.* XV 43, 1 : « Par ailleurs, les quartiers de la Ville que sa demeure avait épargnés ne furent pas, comme après l'incendie des Gaulois, rebâtis sans ordre et confusément. »

140.– Champlin 2003, p. 324, n. 51.

141.– Liv., V 50. Sur l'épigramme suétonienne, voir *supra*, p. 125.

Le traumatisme de la prise de Rome par les Sénons apparaît aussi chez Dion Cassius, qui attribue le rapprochement entre les deux événements à la foule des Romains contemplant le désastre :

> « [...] tous ceux qui restaient, se tenant dans un lieu sûr, regardaient le spectacle comme ils auraient regardé des îles ou de nombreuses villes brûlant toutes en même temps ; ils ne s'affligeaient plus sur leurs pertes particulières, mais pleuraient le malheur public et se rappelaient que déjà autrefois la plus grande partie de la ville avait été ainsi détruite par les Gaulois. » (DC., LXII 17, 3)

Dion Cassius répète ensuite que « la ville subit alors un désastre tel que, ni auparavant ni plus tard, elle n'en eut jamais à subir, si ce n'est de la part des Gaulois », « τοιούτῳ μὲν δὴ πάθει τότε ἡ πόλις ἐχρήσατο οἵῳ οὔτε πρότερόν ποτε οὔθ᾽ ὕστερον, πλὴν τοῦ Γαλατικοῦ[142] ».

Ainsi, quoiqu'il cherchât à comparer l'incendie de Rome à celui d'Ilion, Néron, bien loin de ressusciter l'acte fondateur de Rome que fut la chute de Troie avec les suites que l'on sait, n'est qu'un nouveau *tumultus Gallicus* et un anti-Camille ; de manière générale, il est l'antithèse de toutes les figures de fondateurs, Énée, Romulus, Auguste.

La loi des séries

Néron peut même être fier de lui : son incendie, intégré à la série des pires fléaux qui aient ébranlé Rome, fera désormais, auprès de la postérité, office de point de repère au même titre que celui des Gaulois, comme l'illustrent certains passages d'Augustin et d'Orose consacrés à la prise et à l'incendie de Rome par Alaric en 410 de notre ère.

C'est ainsi qu'Augustin, soucieux de rassurer les Chrétiens accusés par les païens d'être responsables de la catastrophe en tant que leur culte impie a causé la colère des dieux, déclare que l'incendie de 410 n'est pas le premier de l'histoire de Rome, laquelle a déjà été réduite en cendres deux fois alors qu'on y offrait encore des sacrifices païens, en l'occurrence par les Gaulois, puis par Néron :

> « Comme le rapporte leur récit des faits, comme le rapportent leurs propres écrits, l'incendie de la ville de Rome qui vient de se produire est le troisième. La ville qui a brûlé une fois seulement au milieu des sacrifices chrétiens, avait déjà brûlé deux fois au milieu des sacrifices païens. Elle fut incendiée une première fois par les Gaulois, par lesquels seule la colline du Capitole fut épargnée ; elle le fut une seconde fois par Néron – je ne sais si je dois dire dans sa rage ou dans sa débauche –, une seconde fois Rome fut la proie du feu. » (Aug., *Serm.* 296, 6)

En présentant l'incendie de 410 ap. J.-C. comme le troisième qu'ait connu Rome, Augustin opère un raccourci : Rome avait en effet, avant l'époque d'Augustin, brûlé bien plus de deux fois. La liste ici reproduite ne contient en fait que les incendies les plus traumatisants, ceux qui occupent une place particulière

142.– DC., LXII 18, 2.

dans l'imaginaire des Romains : or l'on constate que ce sont les incendies de 390 av. J.-C. et de 64 de notre ère qui ont été retenus par la postérité.

Orose, en réponse aux païens qui rendent les Chrétiens responsables du désastre de 410 ap. J.-C., dresse une liste similaire de précédents :

> « De fait, si j'examine en détail l'embrasement suscité par l'empereur Néron qui voulait s'en offrir le spectacle, sans aucun doute cet incendie qu'avait provoqué la débauche du prince ne pourra en rien être mis sur le même plan que celui que causa de nos jours la colère du vainqueur. Je ne dois pas non plus, dans un rapprochement de ce genre, rappeler l'incendie des Gaulois, qui, pendant presque toute la durée de l'année qui le suivit, eurent en leur possession les cendres écrasées de la Ville incendiée et détruite. » (Oros., *Hist.* VII 39, 16-17 ; trad. M.-P. Arnaud-Lindet, légèrement modifiée)

Orose veut ici rappeler que l'incendie de 410 ap. J.-C. n'est en rien comparable à celui de 64 de notre ère ou à celui allumé jadis par les Gaulois : voilà donc, à nouveau, Néron et les Sénons réunis par la postérité.

Il faut noter que si les descriptions antiques de la destruction de Rome en 64 de notre ère, et notamment celle de Tacite, font intervenir le souvenir de l'incendie de 390 av. J.-C., il est possible qu'elles aient été aussi influencées par des traumatismes plus récents. Tite-Live, si l'on en croit Orose[143], aurait ainsi écrit que l'incendie qui ravagea Rome en 54 avant notre ère fut le plus grand incendie par lequel Rome fut jamais ravagée et que quatorze quartiers de la ville partirent alors en fumée. Cela n'est pas sans évoquer la description de l'incendie de 64 ap. J.-C. par Tacite qui, on l'a vu, dresse le bilan quantitatif du désastre et le qualifie de plus grande catastrophe que Rome ait connue. Peut-être le passage tacitéen fait-il volontairement écho à la description livienne ; la perte des derniers livres de l'*Histoire romaine* ne nous permet cependant pas d'aller plus avant dans l'examen de cette hypothèse.

Il est possible d'autre part que la description tacitéenne de l'incendie de 64 ait été influencée par des événements postérieurs au principat néronien. La guerre civile de 69, au moment de laquelle Tacite avait environ 13 ans, avait vu en effet les Flaviens, des torches à la main, livrer au pillage et au feu la ville de Crémone, tenue par les partisans de Vitellius ; elle avait été, surtout, le théâtre de l'incendie du Capitole. Or ces deux événements ont été décrits par Tacite dans ses *Histoires*[144], ce qui a pu influencer la description que l'historien fera plus tard, dans les *Annales*, de l'incendie de 64.

143.– Oros., *Hist.* VII 2, 11 : « En effet, la sept centième année de la fondation de Rome, le feu consuma ses quatorze quartiers, sans que l'on sût d'où il était parti et jamais, comme le dit Tite-Live, Rome ne fut dévastée par un plus grand incendie ; si bien que quelques années plus tard César Auguste, pour reconstruire ce qui avait alors brûlé, donna en abondance de l'argent tiré du trésor public. » Si la mention de l'incendie de 54 av. J.-C. est suivie, chez Orose, de l'évocation de la générosité d'Auguste, la description du désastre de 64 ap. J.-C., en revanche, est suivie de celle de la cupidité de Néron (Oros., *Hist.* VII 7, 7) : les deux passages se répondent étroitement.

144.– Tac., *H.* III 33 ; 72-73.

Les récits tacitéens des événements de 64 et de 69 présentent de fait un certain nombre de similitudes : dans le cas de l'incendie de Crémone comme de celui de Rome, l'on voit des hommes, des torches à la main, en train de piller les maisons[145] (motif classique, me direz-vous, car toute catastrophe a son lot de pillards) ; la façon dont Tacite introduit dans les *Annales* la description du désastre de 64, présenté, on l'a vu, comme le plus grave incendie que Rome ait jamais connu, est d'autre part similaire à la manière avec laquelle il avait présenté l'incendie du Capitole : « *id facinus post conditam Vrbem luctuosissimum foedissimumque rei publicae populi Romani accidit* », « ce crime fut depuis la fondation de la Ville le plus déplorable et le plus affreux qui eût touché l'État du peuple romain[146] » ; en outre, dans le cas de l'incendie du Capitole comme de celui de Rome, Tacite insiste sur l'antiquité de ce qui a été détruit et remonte à l'époque royale[147] ; dans les deux cas aussi est rappelé le précédent que constitua l'incendie de Rome par les Gaulois[148].

Les échos entre tous ces textes, s'ils ne sont pas assez nets pour nous permettre de considérer la description du désastre de 64 ap. J.-C. comme une allusion précise aux traumatismes de 54 av. J.-C. ou de 69 de notre ère, montrent du moins le caractère topique des expressions et des motifs utilisés par Tacite pour décrire l'incendie de Rome au livre XV des *Annales* : l'insistance sur le caractère sans précédent de l'événement, le recours à la comparaison avec l'incendie de 390 av. J.-C., l'évocation des dégâts et notamment de la valeur et de l'antiquité des bâtiments détruits, l'image du pillage, sont des éléments récurrents, des passages obligés même, dans les descriptions antiques d'incendie. La réalité historique s'efface devant les règles de la composition littéraire.

Rome en état de guerre

La comparaison de l'incendie de 64 ap. J.-C. avec celui allumé par les Gaulois ainsi que la reproduction par Tacite, dans le livre XV des *Annales*, du même schéma narratif et des mêmes motifs que ceux qu'il avait utilisés pour les incendies qui se produisirent lors des conflits opposant Flaviens et Vitelliens nous invitent à considérer un autre aspect des descriptions antiques du désastre qui se produisit sous Néron : de même que les incendies de 390 av. J.-C. et de 69 de notre ère eurent lieu dans le cadre de guerres et de conflits armés, de même la Rome incendiée sous Néron apparaît comme une ville prise, et l'empereur incendiaire comme un *hostis*[149].

Dion Cassius compare de fait Rome en flammes à un camp, « στρατοπέδῳ[150] » : ce faisant, l'historien introduit une image militaire au cœur de la description de l'incendie. De la même manière, lorsque Suétone déclare que des entrepôts furent abattus près de l'emplacement de la future maison dorée, le biographe

145.– Tac., *H.* III 33 et *An.* XV 38, 7.
146.– Tac., *H.* III 72.
147.– Déplorant la destruction du temple de Jupiter Capitolin, Tacite rappelle sa fondation et sa construction par Tarquin l'Ancien, Servius Tullius puis Tarquin le Superbe.
148.– Tac., *H.* III 72. Voir aussi *H.* IV 54.
149.– À ce sujet, voir Woodman 1998, p. 171 et 185.
150.– DC., LXII 16, 3.

spécifie que ce fut avec des « machines de guerre », « *bellicis machinis*[151] ». Orose, reprenant l'idée exprimée par Suétone, va même plus loin, puisqu'il précise qu'il s'agissait de « machines préparées autrefois pour les guerres extérieures », « *machinis quondam ad externa bella praeparatis*[152] ».

Suétone affirme ensuite que Néron se chargea de faire enlever les cadavres et les décombres dans le but de ramasser « autant de butin et de dépouilles qu'il le pourrait », « *quantum posset praedae et manubiarum*[153] », ce qui a pour effet d'assimiler Rome à une ville prise et mise à sac. Il est également question de pillage chez Tacite et chez Dion Cassius, qui situent la mise à sac non, comme Suétone, aux lendemains de l'incendie, mais pendant l'incendie même[154].

Néron, enfin, nous dit Suétone, exigea des contributions de la part des provinces et des particuliers[155] : après le siège de la ville et sa mise à sac, voici donc l'ennemi Néron en train d'imposer un tribut au peuple vaincu. Chez Tacite, de même, l'on peut lire que, pour faire rentrer de l'argent, l'Italie fut ravagée et les provinces ainsi que les peuples alliés et les cités dites libres ruinés[156].

Rome fut donc incendiée et pillée comme après un siège. L'incendie de 64 fait en outre apparaître, aux côtés de l'image du sac de la ville prise par des ennemis étrangers, celle de la guerre civile. Dion Cassius déclare ainsi que les esprits romains étaient, devant leur ville en ruines, troublés par le souvenir d'un oracle qui avait circulé au temps de Tibère et qui prévoyait la destruction de Rome dans une guerre civile :

> « Le souvenir de l'oracle qui avait circulé autrefois sous Tibère, par-dessus tout, les troublait. Cet oracle disait : "quand trois fois trois cents ans seront passés, une guerre civile détruira les Romains". » (DC., LXII 18, 3[157])

Si à l'origine l'oracle ici cité ne concernait pas le désastre de 64 de notre ère, sa présence à cet instant de l'*Histoire romaine* montre que la notion de guerre civile, ἔμφυλος στάσις, pouvait tout à fait être appliquée à cet événement.

Il n'y a pas qu'à l'occasion de l'incendie de 64 que Néron se comporte tel un ennemi. La description de la répression de la conjuration de Pison par Tacite présente là aussi Rome comme une ville prise : « *quin et Vrbem, per manipulos occupatis moenibus, insesso etiam mari et amne, uelut in custodiam dedit*[158] », « bien plus, il fit couvrir les murailles de manipules, occuper même la mer et le fleuve, et tint pour ainsi dire la Ville en prison ». Tacite ajoute que l'on voyait partout, non seulement à Rome mais dans les municipes les plus proches, des cavaliers et des fantassins, qui ramenaient des files continues de prisonniers. L'assimilation de Néron à un *hostis* est claire.

151.– Suet., *Ner.* 38, 3.
152.– Oros., *Hist.* VII 7, 5.
153.– Suet., *Ner.* 38, 7. Voir aussi Oros., *Hist.* VII 7, 7.
154.– Tac., *An.* XV 38, 7 ; DC., LXII 16, 6 ; 17, 1.
155.– Suet., *Ner.* 38, 7.
156.– Tac., *An.* XV 45, 1. Voir aussi DC., LXII 18, 5.
157.– Sur la circulation de cet oracle sous Tibère, voir DC., LVII 18, 4-5.
158.– Tac., *An.* XV 58, 2-3.

La période Néron ou l'agonie d'un monde

La négation de la vie

Les médecins de Néron : des pourvoyeurs de mort

L'*hostis* Néron apparaît même, dans la littérature antique, comme un facteur de destruction systématique. L. Muller a souligné à ce sujet un fait particulièrement intéressant : les médecins mis en scène dans les récits suétoniens et tacitéens relatifs à Néron n'apportent jamais la guérison mais la mort, leur présence se résumant « essentiellement à la complicité directe d'assassinat[159] ».

Force est, effectivement, de le constater : les médecins néroniens ont un étrange rapport à la guérison. Cela est patent dans le récit dressé par Suétone de la fin de Domitia Lepida, la tante paternelle de Néron : comme son jeune et impérial neveu lui rendait visite, Domitia Lepida, alitée par suite d'une constipation, lui dit d'un ton caressant qu'elle consentait à mourir sitôt qu'elle aurait reçu en cadeau sa barbe naissante. Mal lui en prit : Néron, prenant les mots de sa tante au pied de la lettre et répondant, comme pour plaisanter, qu'il allait alors la couper sur-le-champ, « ordonna aux médecins de purger copieusement la malade », « *praecepitque medicis ut largius purgarent aegram* », ce qui causa bien vite la mort de la pauvre femme[160].

C'est à nouveau par les mains d'un médecin que l'on voit le consul Vestinus, haï de Néron, trouver la mort : tandis que le consul donnait un banquet, des soldats entrèrent et l'enfermèrent dans sa chambre, où un médecin l'attendait pour lui trancher les veines[161]. L'envoi d'un médecin auprès des personnages condamnés à mourir par Néron est même désigné, chez Suétone, comme le *modus operandi* habituel de l'empereur :

> « Il ne donnait à ceux qui avaient reçu l'ordre de mourir que quelques heures de répit ; et pour éviter tout délai, il envoyait des médecins pour "soigner" (*curarent*) sur-le-champ ceux qui hésiteraient : c'est en effet ainsi qu'il désignait le fait d'ouvrir les veines (*uenas incidere*) pour causer la mort. » (Suet., *Ner.* 37, 3)

L'emploi de l'imparfait dénonce la fréquence, sous Néron, du recours aux médecins dans l'exécution des meurtres. La perversion consistant à convertir des mains guérisseuses en instruments mortifères est même présentée par Suétone comme pleinement revendiquée par Néron, que l'on voit employer ironiquement le verbe *curare* en lieu et place de l'expression *uenas incidere*.

À ces divers exemples cités par L. Muller, ajoutons celui du préfet du prétoire Burrus, qui goûta lui aussi à la « médecine » de Néron. Suétone déclare en effet qu'« ayant promis au préfet Burrus un remède pour sa gorge, [Néron] lui envoya un poison », « *Burro praefecto remedium ad fauces pollicitus toxicum misit*[162] » ; Tacite rapporte de même que beaucoup affirmaient que « sur ordre de

159.– Muller 1999, p. 128-134.
160.– Suet., *Ner.* 34, 9.
161.– Tac., *An.* XV 69, 2.
162.– Suet., *Ner.* 35, 12.

Néron, sous prétexte de lui appliquer un remède, on enduisit le palais de Burrus d'une drogue nocive », « *iussu Neronis, quasi remedium adhiberetur, inlitum palatum eius noxio medicamine*[163] ». Le principat du dernier Julio-claudien est une époque où il ne fait décidément pas bon être malade… N'oublions pas que Néron a été à bonne école : déjà sa mère, lors de l'assassinat de Claude, s'était assuré la complicité du médecin Xénophon, qui, sous prétexte d'aider l'empereur à vomir, lui avait enfoncé dans le gosier une plume enduite de poison[164].

Comme le note L. Muller, cette assimilation des médecins de Néron à un « bataillon d'exécuteurs » est bien un « effet de composition littéraire » de la part de Tacite et de Suétone[165]. Ailleurs, en effet, sont mentionnées des actions médicales neutres voire positives qui sont tues par le biographe et l'historien dans les pages qu'ils consacrent à Néron : Galien désigne Andromachos, médecin de Néron, comme l'auteur d'une célèbre recette de thériaque[166] ; Pline l'Ancien écrit que Néron fit venir un médecin pour soigner un de ses amis atteint de lichen[167] ; Suétone, dans la *Vie de Vespasien*, rapporte qu'un médecin montra au futur empereur une dent qu'il venait d'arracher à Néron[168]. Il semble donc bien que Tacite et Suétone aient, dans les derniers livres des *Annales* et la *Vita Neronis*, gommé les exemples de médecins agissant dans le respect de la tradition hippocratique pour ne laisser que des docteurs meurtriers et corroborer ainsi l'image d'un principat consistant en une inversion systématique des valeurs.

La nature mise à mal

Outre la perversion des symboles de guérison et de salut que sont censés être les médecins, le règne de Néron connaît, de manière générale, la perturbation du cycle naturel et la mort du monde végétal. On a vu déjà que Pline l'Ancien, dans le passage où est mentionné l'incendie de 64 ap. J.-C., accuse Néron d'avoir accéléré jusqu'à la mort des arbres[169]. Pline, parlant d'un micocoulier qui passait pour être aussi vieux que Rome elle-même, et ajoutant qu'il existait un cyprès du même âge, précise que le cyprès en question « tomba vers la fin du règne de Néron », « *circa suprema Neronis principis prolapsa*[170] » : bien qu'il s'agisse sans doute d'une coïncidence fortuite, une telle précision chronologique, en associant la mort d'un arbre centenaire et le principat de Néron, fait de celui-ci, dans l'esprit du lecteur, le lieu du déclin du monde végétal.

D'autre part, le livre XIII des *Annales* de Tacite, qui correspond à l'année 58 de notre ère, se clôt sur le desséchement du figuier Ruminal, qui se trouvait sur le forum et passait pour avoir abrité Romulus et Remus avant qu'ils ne fussent recueillis par Faustulus ; on considéra comme un mauvais présage

163.– Tac., *An.* XIV 51, 1 (trad. P. Wuilleumier).
164.– Tac., *An.* XII 67, 2.
165.– Muller 1999, p. 131-132. Sur le motif de la perversion de la médecine, voir aussi Suet., *Calig.* 29.
166.– Gal., 14, 211.
167.– Plin., *N. H.* XXIX 93.
168.– Suet., *Vesp.* 5, 8.
169.– Plin., *N. H.* XVII 5. Voir *supra*, p. 157.
170.– Plin., *N. H.* XVI 236.

la dégénérescence de l'arbre, qui finit cependant par reverdir[171]. Comme les commentateurs l'ont noté[172], la mort puis la renaissance de l'arbre qui, par son association à la légende de la fondation de la Ville, symbolisait Rome elle-même, annonce sans nul doute les drames à venir et la fin des Julio-claudiens puis l'avènement futur des Flaviens voire la pérennité finale de l'Empire. C'est donc par la dégénérescence végétale qu'est symbolisé le principat néronien.

La pollution touche aussi l'air et les astres. L'auteur de l'*Octavie* fait ainsi dire à son héroïne, au sujet d'une comète aperçue dans le ciel, que « l'éther lui-même est pollué par le souffle malfaisant du chef cruel » et que « les astres menacent de nouveaux désastres les peuples que gouverne le chef impie », « *ipse diro spiritu saeui ducis / polluitur aether, gentibus clades nouas / minantur astra, quas regit dux impius*[173] » : en commettant des crimes atroces et sacrilèges, Néron, provoquant la colère des dieux, cause l'apparition de prodiges menaçants et trouble jusqu'au ciel. C'est donc au sens propre qu'il faut comprendre le qualificatif de « *pestis* » attribué à l'empereur par l'auteur de l'*Octavie*[174] : Néron est une maladie contagieuse et une épidémie.

Par ailleurs, Néron, comme l'a montré E. Gowers, perturbe de manière générale les cycles naturels[175]. On a vu à ce titre que, selon Suétone, le prince répondit à sa tante Domitia Lepida, qui avait eu la malencontreuse idée de déclarer qu'elle mourrait contente une fois qu'elle aurait reçu en cadeau la première barbe de son neveu, qu'il allait la couper immédiatement, avant d'ordonner aux médecins de la faire périr. Néron se présente ainsi comme voulant hâter à la fois sa puberté et le décès de sa tante : dans le passage de Suétone, les deux pôles de la vie sont réunis de manière anormale dans le même instant.

Chez Tacite, l'on assiste au trépas, voulu par Néron, d'une fille, de son père et de la grand-mère, c'est-à-dire à la mort simultanée, et partant contre nature, de trois générations[176] : l'ancien consul Antistius Vetus, sa belle-mère Sextia et sa fille Pollitta, haïs par l'empereur et allant au-devant d'une mort inévitable, s'ouvrent les veines « dans la même chambre », « *eodem in cubiculo* », « avec la même lame », « *eodem ferro* », avant de se plonger dans un bain bouillant, où ils périssent, « le père les yeux fixés sur sa fille, la grand-mère sur sa petite-fille, celle-ci sur les deux autres », « *pater filiam, auia neptem, illa utrosque intuens* », expression qui, en juxtaposant des mots désignant divers liens de parenté et divers âges de la vie, souligne le mépris de l'ordre naturel à l'œuvre dans cette scène de trépas.

Ère de perturbation du cycle naturel, le principat néronien est aussi un temps marqué par l'infertilité. Le motif de la stérilité est en effet récurrent dans les portraits antiques de Néron. Après avoir répudié sa première épouse, Octavie,

171.– Tac., *An.* XIII 58.
172.– Kroll 1924, p. 373 ; McCulloch 1980, p. 237-242. *Contra*, voir Segal 1973, p. 111-122, où la renaissance du figuier est considérée comme ironique.
173.– Ps. Sen., *Oct.* 235-237.
174.– Ps. Sen., *Oct.* 240.
175.– Gowers 1994, p. 133-139.
176.– Tac., *An.* XVI 10-11.

sous prétexte qu'elle était stérile[177], Néron jeta son dévolu sur Poppée, dont la fille qu'elle donna au prince, Claudia Augusta, mourut moins de quatre mois après sa naissance[178]. Néron tuera ensuite Poppée et par la même occasion leur deuxième enfant, qu'elle portait[179]. L'empereur, poussé par le regret de Poppée, épousera en Grèce, parce qu'il ressemblait à sa défunte épouse, le jeune Sporus, préalablement castré ; Néron s'était au préalable déjà marié à l'affranchi Pythagoras[180]. Aux mariages stériles avec Octavie et Poppée, on voit donc Néron ajouter l'union inféconde avec deux individus de sexe masculin.

À ces images de desséchement végétal et de stérilité s'ajoutent même des images de putréfaction. Les derniers instants de Néron sont ainsi, chez Suétone, marqués, tel un présage sinistre, par l'image d'un cadavre en train de pourrir que Néron, dans sa fuite, vit sur son chemin et dont l'odeur effaroucha le cheval du prince[181]. Enfin, comme l'a noté, là encore, E. Gowers, la description physique que Suétone fait de Néron, qui, aux dires du biographe, avait « un corps maculé de taches et puant », « *corpore maculoso et fetido*[182] », si elle repose probablement en partie sur une réalité physique (les « taches » désignent sans doute des taches de rousseur), n'est pas sans évoquer une plante en train de pourrir ; le reste du corps de Néron, caractérisé par des jambes fort grêles soutenant un ventre proéminent, apparaît pour sa part comme le corps déformé et contre nature d'un monstre[183].

La fin d'un cycle

Nero insitiuus

Pas étonnant que Néron ressemble à une plante pourrissante et monstrueuse : il est, dès l'origine, le résultat d'une mauvaise greffe. Nombre d'auteurs antiques ont ainsi mis un point d'honneur à mettre en lumière le caractère illégitime de l'accession de Néron au pouvoir : son père biologique n'est en effet qu'un Domitius Ahenobarbus, et il n'est de l'empereur Claude que le fils adoptif, contrairement à Britannicus.

Les auteurs antiques ont, pour exprimer cette idée, eu recours à la métaphore végétale traditionnelle de la greffe : dans l'*Octavie*, Néron est désigné par les mots « *Nero insitiuus Domitio genitus patre*[184] », « Néron le greffé, fils de Domitius » ; la nourrice d'Octavie se demande en outre comment Claude « put préférer, à son propre fils, un être né d'un sang étranger », « *nato suo / praeferre potuit sanguine alieno satum*[185] », phrase où l'emploi du participe du verbe *serere*, « semer »,

177.– Tac., *An.* XIV 60, 1 ; Suet., *Ner.* 35, 4.
178.– Tac., *An.* XV 23, 3 ; Suet., *Ner.* 35, 6.
179.– Tac., *An.* XVI 6, 1 ; Suet., *Ner.* 35, 5 ; DC., LXII 27, 4.
180.– Pour les références des textes antiques traitant des mariages de Néron avec Pythagoras et Sporus, voir, dans l'annexe 1, le tableau 2b.
181.– Suet., *Ner.* 48, 3.
182.– Suet., *Ner.* 51, 1. Voir Gowers 1994, p. 139.
183.– Sur les portraits physiques des Césars dans les *Vies* de Suétone et leur lien possible avec les traités de physiognomonie, voir Couissin 1953, p. 234-256 ; Evans 1969. *Contra*, voir Gascou 1984, p. 592-615.
184.– Ps. Sen., *Oct.* 249.
185.– Ps. Sen., *Oct.* 139-140.

nous renvoie, là encore, au monde végétal. Chez Tacite, Britannicus est désigné par Agrippine comme la « véritable et digne pousse », « *ueram dignamque stirpem* », issue de la souche claudienne, tandis que Néron n'est qu'« *insitus et adoptiuus*[186] », c'est-à-dire le « produit d'une greffe et d'une adoption ». Le motif de l'usurpation se double, chez Tacite, de celui de la nouveauté, l'historien notant qu'il n'y avait eu, avant Néron, aucune adoption dans la branche patricienne des Claudii[187] : l'adoption de Néron constitue ainsi une greffe inédite sur la souche jusque-là inaltérée de la *gens* Claudia.

Comme l'a noté C. Schubert, le motif du *Nero insitiuus* est typiquement flavien : il correspond à la volonté du nouveau pouvoir d'asseoir sa légitimité en affirmant sa continuité par rapport aux Julio-claudiens et en présentant parallèlement Néron comme un usurpateur et une funeste parenthèse[188]. Si la propagande flavienne montre que la nouvelle dynastie régnante s'efforça effectivement de faire de Néron un intrus et de se présenter comme la digne héritière d'un Claude au souvenir réhabilité, les passages précédemment cités de Tacite montrent que le motif du *Nero insitiuus* ne disparut cependant pas de la littérature avec la fin de la dynastie flavienne.

Quand l'image de la greffe n'apparaît pas, du moins l'appartenance de Néron à la *gens* Domitia et l'absence de parenté proche entre Néron et Claude, qui par le sang n'est que son grand-oncle, sont clairement soulignées. Pline l'Ancien désigne à de nombreuses reprises Néron par l'expression « *Domitius Nero*[189] ». Flavius Josèphe, relatant le mariage d'Agrippine avec Claude, écrit qu'elle apportait avec elle « son fils Domitius, du nom de son père », « παῖδα Δομέτιον ὁμώνυμον τῷ πατρί[190] ». C'est sous le nom de Lucius Domitius que Néron fait son apparition sur la scène des *Annales*, Tacite rappelant qu'il ne fut appelé Néron que plus tard, après son adoption[191] ; plus loin Néron est désigné comme le fils « qu'Agrippine avait eu avec Cn. Ahenobarbus », « *quem ex Cn. Ahenobarbo genuerat*[192] ».

Suétone, pour sa part, commence sa *Vie de Néron* en établissant longuement l'arbre généalogique des Domitii[193] et écrit vers la fin de la biographie que Vindex, dans ses discours contre l'empereur, le nommait Ahenobarbus au lieu de Néron, ce qui revenait à annuler l'adoption de ce dernier par Claude[194]. Aurelius Victor, à la suite de Suétone, introduit son chapitre consacré à Néron par la phrase « *eo modo Lucius Domitius (nam id certe nomen Neroni, patre Domitio, erat) imperator factus est*[195] », « c'est ainsi que Lucius Domitius (c'était là de fait le

186.– Tac., *An.* XIII 14, 2.
187.– Tac., *An.* XII 25, 2.
188.– Schubert 1998, p. 287-288 ; p. 439-440.
189.– Plin., *N. H.* II 92 ; IV 10 ; 22 ; VII 71 ; XI 238 ; XXXVII 50. Voir Schubert 1998, p. 313 et 322.
190.– Jos., *A. J.* XX 149.
191.– Tac., *An.* XI 11, 2. Voir aussi Tac., *An.* XII 8, 2 ; 9, 1-2 ; 25, 1-2 ; 26, 1 ; 41, 3.
192.– Tac., *An.* XII 3, 2.
193.– Suet., *Ner.* 1-5.
194.– Suet., *Ner.* 41, 2.
195.– Aur.-Vict., 5, 1.

nom de Néron, dont le père était un Domitius) devint empereur ». Le Pseudo-Aurelius Victor, de même, désigne Néron par la formule « *Domitius Nero, patre Domitio Ahenobarbo genitus, matre Agrippina*[196] », « Domitius Néron, né de Domitius Ahenobarbus et d'Agrippine ».

Dans l'*Histoire romaine* de Dion Cassius, la première apparition de Néron a lieu à l'occasion du récit du mariage de Claude avec Agrippine, désignée alors comme « la mère du Domitius surnommé Néron », « τὴν τοῦ Δομιτίου τοῦ Νέρωνος ἐπονομασθέντος μητέρα[197] » ; Dion Cassius emploie à nouveau, dans le chapitre suivant, le qualificatif « Δομίτιον » pour désigner Néron[198] ; décrivant un peu plus loin les menées d'Agrippine pour assurer le trône à son fils, l'historien définit ce dernier comme l'« enfant qu'elle avait eu de son précédent mari, Domitius », « παιδὶ ἐκ τοῦ προτέρον ἀνδρὸς αὐτῆς Δομιτίου[199] ». Dion rappelle donc à trois reprises que Néron est un Domitius.

Ce faisant, les historiens antiques respectaient, certes, les faits et la chronologie des différentes dénominations de Néron, qui fit effectivement son entrée sur la scène de l'Histoire sous le nom de Domitius et n'en changea qu'en 50 ap. J.-C. ; mais l'insistance des auteurs antiques sur l'appartenance du *princeps* à la *gens* Domitia est telle qu'il est légitime de se demander si ces précisions sur son ascendance paternelle ne répondent pas moins à un scrupule historiographique qu'à la volonté de souligner avec force son illégitimité par rapport à Britannicus[200]. La désignation de Néron comme un intrus dans la famille de Claude correspond de fait clairement à une présentation tendancieuse et partiale des faits. Néron appartient en effet de plein droit à la *gens* Julia par sa grand-mère Agrippine l'Ancienne, et à la *gens* Claudia par son grand-père Germanicus : Néron est donc, du côté maternel, un Julio-claudien de pure souche[201]. Le silence des auteurs sur la noblesse de son ascendance maternelle et leur focalisation exclusive sur ses origines paternelles et la question de son adoption, tout en correspondant à une réalité, relèvent clairement d'un choix.

La fin de la *gens* julio-claudienne

Non contents de présenter Néron comme un « intrus » au sein du clan julio-claudien, les historiens antiques ont également pris bien soin de souligner que ce clan s'éteignit avec lui. Ils attribuent en effet au règne néronien le desséchement total du bois de lauriers qui se trouvait sur la propriété de Livie, ainsi que la mort de toutes les poules qui y étaient élevées[202]. C'est à l'époque du mariage de Livie

196.– Ps. Aur.-Vict., *Epit.* 5, 1.
197.– DC., LX 31, 6.
198.– DC., LX 32, 2.
199.– DC., LX 34, 1.
200.– Suétone, pour sa part, désigne l'empereur toujours par le nom de Néron, même dans le chapitre où il traite de sa prime enfance et donc de la période antérieure à l'adoption (Suet., *Ner.* 6). Tacite et Dion Cassius auraient donc de même pu choisir d'employer *Nero* plutôt que *Domitius*.
201.– Néron descend même d'Auguste en ligne plus directe que Britannicus. Britannicus n'est en effet que l'arrière-petit-neveu d'Auguste, là où Néron est son arrière-arrière-petit-fils. À ce sujet, voir l'annexe 3.
202.– Suet., *Galb.* 1, 1-3 ; DC., LXIII 29, 3 ; Aur.-Vict., 5, 17.

avec Auguste que le premier laurier avait été planté et la première poule nourrie ; le bois et l'élevage n'avaient ensuite cessé de prospérer sous les premiers Césars. Le présage qui se produisit à la fin du règne de Néron signifiait donc clairement l'extinction, avec la chute de celui-ci, de la famille des Césars, de même d'ailleurs que la mort du figuier Ruminal, précédemment évoquée, peut être interprétée comme symbolisant la fin de la dynastie julio-claudienne[203]. La mauvaise greffe a fait pourrir la souche.

C'est ainsi que la *Vie de Galba* de Suétone s'ouvre sur les mots « *progenies Caesarum in Nerone defecit* », « la lignée des Césars s'éteignit en Néron » ; que Tacite, dans ses *Histoires*, prête à Galba la phrase « la famille des Jules et des Claudes est éteinte », « *finita Iuliorum Claudiorumque domo* » ; qu'Aurelius Victor conclut son récit de la mort de Néron par « *hic finis Caesarum genti fuit* », « celui-ci fut le dernier de la race des Césars » ; qu'Eutrope clôt sa notice biographique par la phrase « *in eo omnis Augusti familia consumpta est* », « avec lui s'éteignit toute la famille d'Auguste », expression qui sera reprise mot pour mot par Jérôme et, à peu de choses près, par Orose[204].

Le motif de l'extinction, avec Néron, de la lignée des Césars apparaît en outre à plusieurs reprises chez Dion Cassius. À l'occasion de la description de l'incendie de Rome, l'on apprend que le peuple fit circuler un faux oracle disant « ἔσχατος Αἰνεαδῶν μητροκτόνος ἡγεμονεύσει[205] », « dernier membre de la race d'Énée, un matricide règnera », prophétie qui désigne immanquablement Néron et qui le présente comme le dernier descendant du fondateur de la *gens* Julia. Dion Cassius, donnant raison à l'oracle, conclut d'ailleurs :

> « Et il en fut ainsi, soit que le vers fût véritablement une prédiction inspirée par quelque dieu, soit qu'il fût alors prophétisé par le peuple au vu de la situation actuelle : en effet Néron fut le dernier empereur de la famille des Jules, qui descendaient d'Énée. » (DC., LXII 18, 4-5)

Le dernier chapitre consacré par Dion Cassius au règne de Néron reprendra la même idée, puisque l'empereur y est qualifié d'« ἔσχατος τῶν ἀπὸ τοῦ Αἰνείου καὶ ἀπὸ τοῦ Αὐγούστου γεγονότων », « dernier des descendants d'Énée et d'Auguste[206] ». Ces mots trouveront un écho chez Ausone, qui définit Néron ainsi :

> « Celui qui fut le sixième et dernier héritier de la race d'Énée,
> Néron, souilla et acheva l'héritage sacré des Jules. »
> (Aus., *Caes., Tetr.* 25-26[207])

203.– Voir *supra*, p. 168-169.
204.– Suet., *Galb.* 1, 1 ; Tac., *H.* I 16 ; Aur.-Vict., 5, 17 ; Eutr., VII 15, 3 ; Hier., *Chron.*, p. 185h ; Oros., *Hist.* VII 7, 13.
205.– DC., LXII 18, 4.
206.– DC., LXIII 29, 3.
207.– Voir aussi Aus., *Caes.*, *Mon.* 11, où Néron est désigné par les mots « *ultimus Aeneadum* », « le dernier des descendants d'Énée ».

Ainsi, à la figure d'Énée à qui revient la gloire d'avoir fondé la *gens* Julia (qui devint, avec l'accession de Tibère au pouvoir, la race des Julio-claudiens), répond celle de Néron responsable de la fin de cette dynastie.

Néron était effectivement le dernier descendant des *gentes* Claudia et Julia, dont il s'acharna, tout au long de son principat, à faire périr les derniers rejetons, ainsi que tous ceux qui leur étaient apparentés. L'arbre généalogique présenté en annexe 3 met en évidence les victimes que fit Néron dans sa famille : une tradition faisait de lui le complice de la mort de Claude[208], dont il passait en outre pour avoir aboli le culte et outragé la mémoire[209] ; les historiens antiques lui imputent unanimement les meurtres d'Octavie, de Britannicus (lequel est d'ailleurs qualifié par Tacite de « *supremum Claudiorum sanguinem*[210] ») et d'Agrippine, qui descendait par sa mère d'Auguste et par son père des Tiberii Claudii ; ils lui attribuent également la mort de la fille de Claude et d'Aelia Paetina, Claudia Antonia[211] ; celles de son cousin Cornelius Sylla, fils de Domitia Lepida Minor, et de Rubellius Plautus, qui était l'arrière-petit-fils de Tibère[212] ; celles de D. Iunius Silanus Torquatus[213], de son frère[214] et du fils de ce dernier[215], lesquels étaient des descendants directs d'Auguste par Aemilia Lepida.

Ce n'est donc pas le hasard qui a fait de Néron le dernier représentant de la *gens* julio-claudienne : Néron a lui-même et sciemment, dans sa volonté d'éliminer tous ses rivaux, causé l'extinction de cette famille. A. M. Gowing a noté à ce titre l'insistance toute particulière de Dion Cassius sur l'origine des victimes de Néron, quand celles-ci sont des descendants d'Auguste[216] : l'historien prend en effet bien soin de préciser qu'Agrippine était la fille de Germanicus, la petite-fille d'Agrippa et donc la descendante d'Auguste ; lors du récit de la mort d'Octavie, il désigne la jeune femme par l'expression « Ὀκταβίαν τὴν Αὔγουσταν » ; il précise de même que Iunius Torquatus était le descendant d'Auguste.

La fréquence avec laquelle le motif de l'extinction de la famille julio-claudienne apparaît dans la tradition littéraire démontre son importance aux yeux des Romains : c'est que la notion de *gens* est au cœur de leur culture, comme le prouve par exemple l'habitude de Suétone de commencer ses biographies impériales par un arbre généalogique, dont le plus célèbre est celui de la *gens* Claudia qui ouvre la *Vie de Tibère*. L'on sait aussi que les Romains avaient coutume, lors des cérémonies funèbres, de sortir les images de leurs ancêtres. Le facteur aggravant, dans le cas qui nous occupe, est, comme le soulignent Dion

208.– Suet., *Ner.* 33, 1.
209.– Suet., *Claud.* 45, 2 ; *Ner.* 33, 2 ; *Vesp.* 9, 1.
210.– Tac., *An.* XIII 17, 2. Au sujet de ces parricides, voir, dans l'annexe 1, le tableau 1a. La plupart des historiens modernes estime que Britannicus a succombé en réalité à une attaque d'épilepsie (Martin 1999, p. 75-85).
211.– Suet., *Ner.* 35, 8.
212.– Ps. Sen., *Oct.* 438-438bis ; Tac., *An.* XIV 57-59.
213.– Tac., *An.* XV 35.
214.– Plin., *N. H.* VII 58. *Contra*, voir Tac., *An.* XIII 1, 1, où le meurtre est présenté comme ayant eu lieu à l'insu de Néron, « *ignaro Nerone* ».
215.– Tac., *An.* XVI 7-9 ; DC., LXII 27, 2.
216.– Gowing 1997, p. 2584. Voir DC., LXI 14, 1 ; LXII 13, 1 ; 27, 2.

Cassius et Ausone, que Néron a causé l'extinction d'une lignée qui passait pour descendre d'Énée, c'est-à-dire qui remontait à la plus haute antiquité. Cette situation de Néron, au crépuscule d'un cycle de l'histoire de Rome, est sans aucun doute l'une des causes qui explique l'importance prise par sa figure dans l'imaginaire antique et donc le développement de sa légende.

Le sacrilège Néron face au *pius Aeneas* : la question du matricide

Anti-Énée, Néron l'est à double titre : d'une part parce qu'il a causé la fin de la race fondée par le héros troyen ; de l'autre en tant qu'il a fait périr celle qui, en le faisant adopter par Claude, lui avait offert le trône. C'est le sens de l'une des épigrammes rapportées par Suétone au chapitre 39 de la *Vita Neronis* :

> « Qui prétend que Néron n'est pas de la race illustre d'Énée ?
> Celui-ci a emporté (*sustulit*) sa mère, celui-là a porté (*sustulit*) son père. »
> (Suet., *Ner.* 39, 3)

Cette épigramme repose sur un habile jeu de mots et sur le double sens du verbe « *sustulit* » : bel exemple de piété filiale que Néron faisant disparaître Agrippine, face à Énée transportant Anchise sur son dos ! Le motif du *Nero insitiuus* se double ainsi, dans la littérature antique, de celui du *Nero ingratus*. Le thème de l'ingratitude du fils et du sacrifice inutile de la mère se prêtait bien au pathétique de la tragédie, et l'*Octavie* du Pseudo-Sénèque l'a à ce titre beaucoup exploité[217]. Notons qu'une tradition attribuait le meurtre d'Agrippine, non seulement à la volonté de Néron de se défaire d'une femme devenue gênante et trop autoritaire, mais aussi aux exigences de Poppée[218] : cette version, en subordonnant le meurtre d'une mère aux caprices d'une maîtresse, ne fait que renforcer l'impression d'ingratitude qui se dégage à la lecture de la geste de Néron.

La *pietas*, dont Énée avait été fait le champion par Virgile et que la culture romaine tenait traditionnellement pour la garante de la précieuse *pax deorum*, a donc été foulée au pied par Néron le jour où il tua sa mère. Car le matricide est, pour un Romain, un crime à caractère religieux : un tel meurtre souille la communauté tout entière. C'est le sens du châtiment réservé au parricide, enfermé dans un sac avec un serpent, un singe, un coq et un chien, puis jeté dans la mer ou dans une rivière, châtiment que les Romains, selon Suétone, réservaient précisément à Néron[219] : il s'agit de mettre radicalement à l'écart le parricide et de purifier ainsi la communauté[220]. Cicéron, dans le *De legibus*, assimile d'ailleurs l'homme coupable d'avoir volé un objet de culte à un parricide, ce qui montre bien que le *parricidium* était perçu comme un sacrilège[221].

217.– Ps. Sen., *Oct.* 93-98 ; 333-334 ; 600-602. Le thème de l'ingratitude, appliqué cette fois à l'attitude de Néron vis-à-vis de Lucain qui avait pourtant composé des *Laudes Neronis*, est exploité également par Stace (Stat., *S.* II 7, 58).

218.– Ps. Sen., *Oct.* 125-127 ; Tac., *An.* XIV 1.

219.– Suet., *Ner.* 45, 4. Voir aussi Juv., VIII 213-214 : « Pour son supplice ce n'est pas un seul singe, un seul serpent ni un seul sac de cuir qu'il aurait fallu préparer. »

220.– Scheid 1981, p. 147.

221.– Cic., *Leg.* II 22.

Le caractère religieux du matricide commis par Néron transparaît clairement dans les évocations antiques de l'épisode et de ses suites. Ainsi, lorsque Martial se plaint de ce que les flots ont causé la perte d'une certaine Cerellia et convoque, en guise de point de comparaison, le naufrage raté par lequel Néron tenta de faire périr Agrippine, c'est au moyen du terme religieux « *monstra* », lequel désigne une violation de l'ordre naturel des choses, un phénomène hideux dont l'apparition entraîne une souillure pour la communauté, que le poète désigne le crime de Néron :

> « En cherchant, depuis Baules, à gagner Baïes, Cerellia, mère de famille, périt, engloutie par le crime des eaux insensées. Quelle gloire avez-vous perdue ! Ce prodige (*haec monstra*), ô flots, vous ne l'aviez pas exécuté jadis pour Néron, malgré l'ordre reçu. » (Mart., IV 63)

Dion Cassius, de la même manière, emploie, dans son récit de l'épisode du matricide, le substantif « ἀνοσιουργίας[222] », « sacrilège ». Tacite et Dion Cassius rapportent en outre que divers prodiges se produisirent après la mort d'Agrippine[223]. Suétone, quant à lui, déclare que Néron, qui n'avait jamais rêvé jusqu'au jour du meurtre de sa mère, fut, à partir de ce moment-là, épouvanté par des songes présageant sa fin future[224] : le lien que Suétone établit entre le meurtre d'Agrippine et la manifestation de présages, que les Romains considéraient comme des interventions divines, montre que le matricide est un crime intéressant les dieux.

Le sacrilège commis par Néron s'accompagne, chez les historiens antiques, de circonstances aggravantes. Tacite et Dion Cassius insistent tout particulièrement sur le fait que c'est, précisément, par des manifestations de piété filiale que Néron fit tomber Agrippine dans le piège[225] : c'est en feignant de rechercher la réconciliation que Néron réussit à attirer sa mère à Baïes ; là il l'invita à un festin où il l'entoura de prévenances et lui prodigua toutes sortes de caresses ; il présenta le navire fatal comme un cadeau. C'est même sur le mot « *pietati* » que se termine le chapitre où Tacite décrit le moyen choisi par Néron pour faire périr Agrippine[226].

Non content d'avoir dénaturé les valeurs romaines traditionnelles, Néron a aussi perverti les cérémonies officielles : le récit tacitéen du matricide, au lieu d'être suivi de la description du châtiment du coupable, se clôt ainsi sur des sacrifices offerts par les municipes campaniens en témoignage de leur allégresse et sur de pieuses cérémonies et des actions de grâce rendues aux dieux sur le Capitole[227]. C'est que, comme l'explique Tacite, « chaque fois que le prince a

222.– DC., LXI 13, 3.
223.– Tac., *An.* XIV 10, 3 ; 12, 2 ; DC., LXI 16, 4-5.
224.– Suet., *Ner.* 46, 1-2.
225.– Tac., *An.* XIV 4 ; DC., LXI 13, 1-2.
226.– Tac., *An.* XIV 3, 3 : faire périr Agrippine dans un simulacre de naufrage permettrait au prince d'élever « à la défunte un temple, des autels et tout ce dont fait étalage la piété filiale » (trad. P. Wuilleumier).
227.– Tac., *An.* XIV 10, 2 ; 13, 2. Voir aussi DC., LXI 16, 1. Dion Cassius précise qu'en privé les gens ne cessaient de déchirer Néron, ce que ne dit pas Tacite : la présentation tacitéenne

ordonné des exils et des meurtres, autant de fois des actions de grâces furent rendues aux dieux et que ce qui marquait jadis nos succès fut alors le signe des calamités publiques[228] ».

Le sacrilège du matricide se double, en outre, de la souillure de l'inceste, crime que Néron et Agrippine passaient traditionnellement pour avoir commis ou failli commettre. Or l'inceste est un crime terrible, une atteinte au *fas* et à l'ordre du monde, un sacrilège : Dion Cassius qualifie de fait l'inceste de Néron et d'Agrippine d'« acte le plus impie qui soit », « ἔργον ἀνοσιώτατον[229] ».

Néron est même présenté, dans les textes antiques, comme le champion du parricide et des relations sexuelles sacrilèges : outre les meurtres de Claude, de Britannicus et d'Octavie, évoqués plus haut, on peut signaler qu'une tradition, rapportée par Tacite qui la déclare tirée de la plupart des historiens du temps, accusait Néron d'avoir abusé de Britannicus à maintes reprises, dans les jours qui précédèrent le meurtre[230] ; nous avons vu également qu'Orose impute à Néron des relations incestueuses avec sa sœur[231].

À ces incestes perpétrés à l'intérieur du cadre de la famille s'ajoute le viol que Néron passait pour avoir commis sur la personne de la Vestale Rubria[232], acte qui était, dans l'Antiquité, considéré comme un *incestus* ; ce substantif désignait en effet, en droit romain, deux délits précis, les relations sexuelles prohibées entre parents d'une part et celles entre un homme et une Vestale d'autre part[233]. Néron apparaît donc comme un *uir incestus* dans tous les sens du terme.

Souillure et *piaculum*

Or l'inceste, comme le parricide, passait pour provoquer un châtiment pour la communauté : les coupables perdaient leur rang social et étaient exilés, les pontifes offraient des *piacula*[234]. À nouveau, le fond du problème est que le crime de Néron dépasse largement la sphère privée et intéresse la cité tout entière. Tacite lie d'ailleurs, à plusieurs reprises, crimes de Néron et calamités publiques : suite au meurtre d'Agrippine, la foudre frappa les quatorze régions de Rome ; divers prodiges vinrent annoncer la conjuration de Pison et sa répression sanglante, coups de foudre, comète, apparition d'êtres monstrueux ; l'année 65, déjà « souillée par tant de crimes », « *tot facinorum foedum annum* », fut marquée aussi « de tempêtes et de maladies », « *tempestatibus et morbis* », en l'occurrence un ouragan qui détruisit la Campanie et une épidémie qui sévit à Rome[235].

En associant désastres divers et forfaits néroniens, Tacite traduit l'étroite solidarité qui liait, dans la pensée romaine, piété et intérêt public : les sacrilèges

insiste donc, plus que celle de Dion Cassius, sur le thème de la perversion des cérémonies officielles.

228.– Tac., *An.* XIV 64, 3 (trad. P. Wuilleumier).

229.– DC., LXI 11, 3.

230.– Tac., *An.* XIII 17, 2.

231.– Oros., *Hist.* VII 7, 2. Voir *supra*, p. 74.

232.– Suet., *Ner.* 28, 1 ; Aur.-Vict., 5, 11.

233.– Moreau 2002, p. 17-19.

234.– Tac., *An.* XII 5, 1 ; 8, 1. Voir Moreau 2002, p. 43-52.

235.– Tac., *An.* XIV 12, 2 ; XV 47, 1 ; XVI 13, 1. Sur les prodiges datés du règne de Néron, voir aussi Plin., *N. H.* II 92 ; Suet., *Ner.* 6, 2 ; DC., LX 33, 2 ; LXI 16, 4-5 ; 18, 2 ; LXIII 26, 5.

de Néron troublent la *pax deorum*[236]. On a vu à l'instant que Martial qualifie le matricide de « *monstra* » : de la même manière, Claudien désigne Tibère et Néron comme des « monstruosités », « *portenta*[237] » ; ce dernier est d'autre part, dans l'*Histoire Auguste*, inclus dans la liste des « *prodigiosos tyrannos* » et des « *prodigia*[238] ».

De manière générale, la littérature antique, exploitant le *topos* de l'impiété du tyran, montre Néron en train de multiplier les offenses faites aux dieux : il pille leurs temples sans vergogne[239] ; dépossède Apollon du territoire de Cirrha et supprime l'oracle en jetant des hommes égorgés dans l'ouverture même d'où sort le souffle sacré[240] ; urine sur la statue d'une déesse syrienne[241] ; s'adonne à la magie[242] ; se baigne dans l'eau sacrée de la source Marcia, ce qui vaudra à l'empereur une grave maladie, signe de la colère des dieux, « *iram deorum*[243] ». La tragédie se prêtant bien au développement du motif de l'impiété, l'*Octavie* multiplie l'adjectif « *impius* », attribué à Néron par Octavie, le chœur ou Agrippine[244]. Le point de vue chrétien imposera définitivement l'image d'un *princeps* impie.

C'est à la lumière de l'impiété de Néron que doivent être lus les récits antiques relatifs à la mort honteuse du tyran. Suétone, qui date les premiers songes annonciateurs de la fin de Néron des lendemains du meurtre d'Agrippine[245], fait effectivement apparaître la mort du tyran comme la conséquence du sacrilège commis ; le biographe précise également que Néron mourut « le jour même où il avait autrefois fait tuer Octavie », « *die quo quondam Octauiam interemerat*[246] », expression qui lie, comme pour le matricide, le meurtre impie de la jeune femme et la mort du coupable.

Comme l'a montré J. Scheid, nous sommes par là invités à lire la mort de Néron comme un *piaculum* destiné à purifier la communauté du *monstrum* : « fréquemment les impiétés ou les délits des empereurs détestés annoncent et justifient, dans les chroniques impériales, la mort de l'impie et bien entendu la *damnatio memoriae* grâce à laquelle la cité pieuse se désolidarisait des actes impies qu'elle avait été obligée de tolérer ; la mort du monstre peut dans une certaine mesure être assimilée à un sacrifice expiatoire[247] ». Le texte de Suétone met d'ailleurs clairement en relation la chute de Néron avec la notion d'élimination d'un monstre :

236.– Scheid 1981, p. 156.
237.– Claud., *IV Cons. Hon.* 313.
238.– *HA.*, *Hel.* 1, 2 ; *HA., Tac.* 6, 4.
239.– Pour les références, voir, dans l'annexe 2, le tableau 2c.
240.– DC., LXIII 14, 2.
241.– Suet., *Ner.* 56. Selon Suétone, l'attitude de Néron en matière de religion se caractérise par deux traits opposés, un scepticisme méprisant et une dévotion superstitieuse et exclusive (Méthy 2000, p. 391).
242.– Plin., *N. H.* XXX 14-17.
243.– Tac., *An.* XIV 22, 4. Voir aussi Tac., *An.* XVI 16, 2 (« *ira illa numinum* »).
244.– Ps. Sen., *Oct.* 225 ; 237 ; 363 ; 619. Voir aussi Ps. Sen., *Oct.* 89 ; 240-242 ; 449.
245.– Suet., *Ner.* 46, 2.
246.– Suet., *Ner.* 57, 1.
247.– Scheid 1981, p. 142, n. 94.

> « Le monde (*terrarum orbis*), après avoir supporté un tel empereur pendant un peu moins de quatorze ans, le supprima (*destituit*) enfin. » (Suet., *Ner.* 40, 1)

L'emploi de l'expression « *terrarum orbis* » ainsi que du verbe *destituere* (lequel signifie, au sens propre, « placer à part »), suggère qu'il s'agissait bien de purifier la terre en écartant l'origine du mal ; la mort de Néron est d'ailleurs située dans une retraite éloignée, à la limite de l'*ager Romanus*, aux marges de l'espace civique. Chez les Chrétiens, la notion de *piaculum* sera remplacée par celle de châtiment divin[248].

La mort du dernier Julio-claudien est ainsi devenue, dans les textes antiques, la preuve rétroactive de la culpabilité du tyran : la figure de Néron est un système à la fois complexe et cohérent où chaque motif, chaque crime, chaque épisode est conçu comme la cause, la conséquence ou la justification des autres motifs, crimes et épisodes.

Chaque élément ne prend, en outre, tout son sens que par rapport aux traditions diverses (philosophiques, rhétoriques, poétiques) dans lesquelles il a été inséré. Car pour que Néron fût perçu par les lecteurs antiques comme un tyran, il fallait qu'on le montrât se comportant comme tel : la condamnation des crimes néroniens s'est ainsi doublée constamment de la convocation de multiples traumatismes qui hantaient le souvenir des Romains – l'invasion gauloise de 390 av. J.-C., le scandale des Bacchanales, les Fourches Caudines, les sorts malheureux d'Agrippine l'Aînée, de Livilla, des deux Julie – ainsi que de multiples figures – le Socrate de Platon, le Camille de la tradition historiographique, les victimes célébrées par les *exitus uirorum illustrium* – qui vinrent appuyer la condamnation et lui donner son sens. C'est ainsi l'ensemble des monstres de l'imaginaire romain qui semble converger en Néron.

248.– Lactance déclare par exemple que « ce ne fut pas impunément » que Néron persécuta les Chrétiens, « car Dieu eut égard aux souffrances de son peuple. Aussi, ce tyran effréné, déchu de la puissance suprême, renversé du haut de sa grandeur, disparut soudain : on ne put même pas découvrir sur terre la sépulture de cette bête malfaisante » (Lact., *Mort.* 2, 6-7 ; trad. J. Moreau).

Chapitre cinq. Tyrans en série

Geste néronienne et épisodes topiques

À y regarder de plus près, le portrait du dernier Julio-claudien semble bien n'être qu'une juxtaposition d'actes que d'autres figures négatives avaient commis avant lui. Les auteurs antiques se sont en effet ingéniés à inscrire les épisodes de la vie de Néron dans une série et à les relier à des événements antérieurs, quand ils ne les ont pas tout bonnement calqués sur des épisodes exemplaires tirés de la geste des tyrans les plus illustres, qui apparaissent au grand complet dans les récits antiques relatifs à Néron.

Il convient de préciser au préalable que l'analyse qui va suivre, en s'en tenant à quelques épisodes significatifs, mêlera de façon hétérogène, et sans que soit examinée la question de la véracité, éléments de pure fiction et composants basés sur une réalité historique. Car que les éléments avancés par les auteurs antiques soient une complète invention destinée à noircir davantage l'image de Néron ou qu'il s'agisse de faits avérés mais choisis et mis en forme de manière à corroborer l'assimilation de Néron à un tyran, l'effet recherché est semblable : produire une peinture cohérente où le caractère tyrannique du principat néronien sera immédiatement identifiable.

Néron et le percement de l'Isthme

Un projet digne d'un *tyrannus*

Dans le chapitre 19 de la *Vita Neronis*, Suétone mentionne la tentative de percement de l'isthme de Corinthe entreprise par Néron, projet célèbre[1] puisqu'il fit même l'objet d'un dialogue longtemps attribué à Lucien, *Néron ou le percement de l'Isthme*. Suétone raconte à ce sujet que Néron, « ayant entrepris en Achaïe de percer l'Isthme, harangua les prétoriens pour les exciter au travail, donna au signal de la trompette les premiers coups de bêche et emporta sur ses

1.– Plin., *N. H.* IV 10 ; Jos., *B. J.* III 540 (où Vespasien envoie à Néron, alors à Corinthe, 6 000 prisonniers juifs, sans aucun doute pour qu'ils servent d'ouvriers) ; Suet., *Ner.* 19, 3 ; 37, 6 ; DC., LXIII 16 ; Philstr., *V. Ap.* IV 24, 2-3 ; V 7, 4 ; 19, 2.

épaules une hotte de terre[2] » : le projet ne fait ici, on le voit, l'objet d'aucune condamnation de la part du biographe et se trouve d'ailleurs inséré dans la partie de la biographie consacrée aux actes de Néron non répréhensibles voire dignes d'éloges. Et lorsque Suétone fait une seconde fois allusion à la tentative de percement de l'Isthme au chapitre 37, 6 de la *Vita Neronis*, c'est-à-dire dans la section de la biographie consacrée à la condamnation de l'empereur, ce n'est pas l'entreprise en elle-même qui est critiquée, mais le fait que Néron, dans son discours d'inauguration des travaux, ne mentionna pas le Sénat ; de la même manière, l'évocation par Suétone des semblables projets de César et de Caligula ne présente aucune forme de condamnation[3]. La réalisation de cette ambitieuse entreprise, comme le noteront Philostrate et l'auteur du dialogue *Néron ou le percement de l'Isthme*, aurait en effet permis de faire gagner un temps précieux aux navires jusque-là contraints de faire le tour de la péninsule[4].

Cette vision somme toute assez neutre de l'événement n'a cependant pas fait l'unanimité chez les auteurs antiques. L'entreprise est clairement condamnée par Pline l'Ancien, dont voici le témoignage :

> « Le roi Démétrios, le dictateur César, l'empereur Caligula, Domitius Néron tentèrent de creuser la partie la plus étroite de l'Isthme d'un canal navigable, entreprise funeste, comme l'a montré le sort de tous ces hommes. » (Plin., *N. H.* IV 10)

Le qualificatif de « funeste », « *nefasto* », ici employé par Pline et mis en relation avec la fin tragique des personnages cités[5] laisse peu de doutes quant à l'opinion du naturaliste sur le sujet. Par ailleurs, il ne devait pas échapper au lecteur antique que la liste de noms qui est ici dressée par Pline et dont Néron constitue le dernier terme est une succession de personnages tyranniques ou criminels à des degrés divers : Démétrios Poliorcète, fils d'un des généraux d'Alexandre le Grand, était clairement perçu dans l'Antiquité comme un tyran (son association à Marc Antoine, dans les *Vies parallèles* de Plutarque, est à ce titre tout à fait significative[6]) ; si la figure de César est plus ambigüe, les traditions qui lui étaient hostiles abondent et l'accusation de tyrannie plane sans cesse au-dessus du personnage[7] ; la monstruosité de Caligula se passe de commentaires.

Le projet de percement de l'Isthme pouvait donc potentiellement apparaître comme l'apanage de tyrans ou de figures négatives. Et pour cause : comme le

2.– Suet., *Ner.* 19, 3.

3.– Suet., *Caes.* 44, 5 ; *Calig.* 21, 4.

4.– Philstr., *V. Ap.* IV 24, 2 ; Ps. Luc., *Ner.* 1.

5.– Démétrios Poliorcète mourut en captivité, César et Caligula furent assassinés, Néron dut se suicider. Le projet de percement de l'Isthme fut également attribué à Périandre de Corinthe (DL., I 99) et à Hérode Atticus (Philstr., *V. soph.* II 551).

6.– Voir surtout Plut., *Dem.* 1, 6. La biographie de Plutarque devant sans doute beaucoup aux historiens hellénistiques Phylarque et Duris de Samos, on est enclin à croire que les accusations qui y sont portées contre Démétrios sont le fruit d'une longue tradition, qui devait probablement être connue de Pline l'Ancien et de ses lecteurs. Les mentions que fait Élien de Démétrios dans ses *Histoires variées* confirmeront ensuite l'étiquette négative attribuée à ce dernier dans l'Antiquité (III 16 ; IX 9 ; XII 17).

7.– Sur les propensions tyranniques de César, voir notamment Suet., *Caes.* 76-79.

souligne Pline l'Ancien dans l'extrait précédemment cité, percer l'isthme de Corinthe est un acte impie et sacrilège. B. Gerster, dans un article consacré aux diverses tentatives de percement de l'isthme de Corinthe, a ainsi noté que « c'était une croyance générale dans l'Antiquité, que tout ouvrage de ce genre était un attentat contre les dieux : la nature a bien fait ce qu'elle a fait ; porter la main à ce qui existe, c'est outrager la divinité[8] ». Le récit de Dion Cassius consacré au percement de l'Isthme par Néron souligne de fait avec force le caractère sacrilège du projet :

> « Néron entama les travaux malgré les réticences des ouvriers : en effet du sang avait jailli sur les premiers à avoir frappé la terre, des lamentations et des gémissements se faisaient entendre, et de nombreux spectres apparaissaient. Prenant donc lui-même un hoyau Néron se mit à creuser et força ainsi les autres à l'imiter. » (DC., LXIII 16, 1-2)

Là où l'on avait, chez Suétone, un Néron soucieux de montrer l'exemple, on trouve ainsi, chez Dion Cassius, un tyran sacrilège qui ne prit lui-même les travaux en main que pour forcer à se mettre au travail les ouvriers effrayés par des avertissements funestes très clairs.

Néron et Xerxès

On est alors tenté de rapprocher Néron d'un tyran bien connu pour son orgueil sacrilège et son mépris des lois de la nature, Xerxès, lequel, non content de faire percer l'isthme qui unissait le mont Athos au continent afin de donner passage à sa flotte, jeta un pont de bateaux au-dessus de l'Hellespont afin de franchir ce détroit, actes qui furent toujours cités dans l'Antiquité comme exemples de démesure et d'impiété[9].

Cette intuition se trouve confirmée par les textes antiques eux-mêmes. Car c'est effectivement à Xerxès que Philostrate compare Néron, l'auteur louant le roi perse d'avoir réussi dans son entreprise et critiquant l'empereur romain pour avoir abandonné la sienne :

> « Il me semble, dit-il, Damis, que le caractère inachevé de l'entreprise le discrédite : il creuse de manière imparfaite, comme il chante de manière imparfaite. Quand je songe aux actes de Xerxès, je le loue, non d'avoir enchaîné l'Hellespont, mais de l'avoir traversé ; quant à Néron, je vois qu'il ne naviguera pas à travers l'Isthme, et qu'il n'ira pas jusqu'au bout de son entreprise. Et il me semble même, à moins que la vérité ne soit plus, qu'il s'est enfui de Grèce tout tremblant. » (Philstr., *V. Ap.* V 7, 4 ; voir aussi *V. Ap.* IV 24, 3)

Si, on l'a vu, Suétone ne critique pas l'entreprise de Néron, de même ici le projet n'est pas condamné en lui-même. C'est l'abandon du projet, prouvant la lâcheté et le manque de fermeté de l'empereur histrion, qui est critiqué ; on trouve d'ailleurs, chez Flavius Josèphe, le même type de critique à l'encontre

8.– Gerster 1884, p. 227.

9.– Voir Hdt., VII 21-24 (où l'entreprise est mise en relation avec l'orgueil, « μεγαλοφροσύνης », de Xerxès) et 33-36. Chez Sénèque, Xerxès est le type même du tyran fou furieux qui s'est perdu par orgueil (*Brev.* 18, 5, où à Xerxès est comparé Caligula ; *Ben.* VI 31 ; *Ir.* III 16, 4).

de Caligula, lequel est condamné par l'auteur juif pour n'avoir pas su mener à bonne fin des travaux entrepris dans les environs de Rhegium et de la Sicile[10].

Quoi qu'il en soit, l'on voit que, face à Néron, Xerxès devient chez Philostrate digne de louanges, ce qui n'est pas peu dire… Le nom de Xerxès apparaît également dans le dialogue du Pseudo-Lucien, où Musonius déclare que Néron avait probablement dû songer au roi perse lorsque l'idée lui vint de percer l'isthme de Corinthe[11].

L'apparition du fantôme de Xerxès dans ces textes relatifs au projet de percement de l'Isthme par Néron n'a rien pour étonner, le nom du roi perse ayant toujours été, dans l'Antiquité, irrémédiablement attaché à tout projet de construction gigantesque et extravagant : c'est, nous dit Suétone, au désir d'imiter Xerxès que la plupart des Romains attribuèrent la construction par Caligula d'un pont de bateaux entre Baïes et la digue de Pouzzoles[12] ; c'est à Xerxès aussi, d'après Velleius Paterculus, que Pompée assimilait Lucullus, lequel avait lancé des digues dans la mer et aplani des montagnes pour faire pénétrer les eaux au milieu des terres[13] ; c'est aux travaux de Xerxès encore que Lucain compare ceux de César[14].

Caligula, César, Démétrios Poliorcète, Xerxès, la liste de tyrans avec lesquels, par la seule tentative de percement de l'isthme de Corinthe, le dernier Julio-claudien fut mis en relation dans la littérature antique est déjà bien conséquente ; or Néron commit bien d'autres crimes et folies.

La mort de Poppée

Les récits de Tacite, Suétone et Dion Cassius

Nous avons vu déjà que Néron passait pour avoir causé la mort de ses deux premières femmes, Octavie et Poppée ; nous n'avons cependant pas encore examiné les étranges circonstances de la mort de cette dernière. Selon Tacite, Néron, dans un accès de colère, donna un jour un violent coup de pied à son épouse Poppée alors enceinte, laquelle succomba :

> « Après la fin des jeux Poppée décéda (*Poppaea mortem obiit*), suite à un coup de colère fortuit de son mari, dont elle reçut un coup de pied alors qu'elle était enceinte. » (Tac., *An.* XVI 6, 1[15])

Suétone donne à ce sujet davantage de précisions et explique que l'accès de colère de Néron fut provoqué par les blâmes dont Poppée, enceinte et malade

10.– Jos., *A. J.* XIX 206.

11.– Ps. Luc., *Ner.* 2. Avant de citer Xerxès, le philosophe Musonius déclarait que Néron avait voulu imiter le roi qui, pour conduire les Grecs devant Troie, sépara l'Eubée de la Béotie par le canal de l'Euripe (sans doute s'agit-il d'une allusion à Agamemnon), ainsi que Darius, qui jeta un pont sur le Bosphore afin de descendre chez les Scythes.

12.– Suet., *Calig.* 19, 3.

13.– Vell., II 33, 4.

14.– Luc., *Phars.* II 672-677.

15.– Tacite mentionne également dans ce chapitre une autre version de la mort de Poppée, selon laquelle elle aurait été empoisonnée.

de surcroît, accabla un soir son impérial époux, pour être revenu tardivement au palais :

> « Il chérit par-dessus tout Poppée, qu'il avait épousée onze jours après son divorce avec Octavie ; et pourtant elle aussi il la tua (*occidit*), d'un coup de pied, parce que, enceinte et malade, elle l'avait accablé de reproches tandis qu'il rentrait tard d'une course de char. » (Suet., *Ner.* 35, 5).

Il est intéressant de noter que la formulation choisie par Suétone, qui fait de Néron le sujet du verbe « *occidit* », accentue la responsabilité de l'empereur dans la mort de Poppée et est du coup beaucoup plus défavorable à Néron que celle de Tacite, qui préfère un « *Poppaea mortem obiit* » et ajoute, à côté de la mention de la colère du prince, l'adjectif « *fortuita* », « fortuite ». Le récit de Dion Cassius semble précisément faire écho à ces deux options, puisqu'on y lit que le coup de pied fut donné soit par mégarde, ce qui rappelle le « *fortuita* » de Tacite, soit avec intention, où l'on retrouve le ton accusateur de Suétone :

> « Sabine aussi périt alors du fait de Néron : en effet il s'était élancé sur elle alors qu'elle était enceinte, lui donnant un coup de pied intentionnel ou involontaire. » (DC., LXII 27, 4)

Un crime topique

Cet accès fatal de brutalité à l'égard d'une épouse enceinte n'est pas le premier de l'histoire de la tyrannie[16] : chez Hérodote, on apprend que le roi perse Cambyse, qui était bien connu pour sa cruauté[17], frappa au ventre, pris de fureur, son épouse enceinte, laquelle accoucha prématurément et mourut[18]. Le récit de la mort de Poppée tel que nous l'ont transmis Tacite, Suétone et Dion Cassius semble ainsi être moins un élément à prendre au pied de la lettre qu'un épisode emprunté au répertoire des crimes traditionnellement imputés aux despotes et un moyen d'assimiler Néron à un tyran typique[19].

Nombreux sont d'ailleurs les personnages qui furent, dans l'Antiquité, accusés de s'être jetés sur leur épouse enceinte et d'avoir par là causé la mort de cette dernière ainsi que celle de l'enfant. Périandre notamment, trompé par les calomnies de ses concubines, aurait, aux dires de Diogène Laërce, tué dans un accès de colère sa femme Mélissa d'un coup de pied dans le ventre alors qu'elle était enceinte[20].

Comme dans le cas de Cambyse et celui de Néron, le motif du décès de l'épouse enceinte suite à une fureur subite du mari est ici attribué à une figure tyrannique : car si Périandre fut parfois inclus dans la liste des Sept Sages[21], des traditions hostiles au personnage se développèrent très tôt. Hérodote déjà,

16.– Mayer 1982, p. 248-249 ; Holztrattner 1995, p. 130-131.
17.– Hdt., III 30-38 ; V 25 ; Plat., *Leg.* III 695b ; Sen., *Ir.* III 14.
18.– Hdt., III 32.
19.– Les historiens pensent aujourd'hui que Poppée est en réalité morte de complications consécutives à sa grossesse, éclampsie, fausse couche ou autres (Martin 1999, p. 82).
20.– DL., I 94.
21.– DL., I 99. Diogène Laërce se fait ailleurs l'écho d'une tradition selon laquelle il y aurait eu deux Périandre, le tyran de Corinthe et un sage né en Ambracie (I 98).

dans un discours prêté à Sosiclès tentant de convaincre les Spartiates de ne pas rétablir la tyrannie à Athènes, dit que Périandre fut « plus meurtrier », « μιαιφονώτερος », que son père Cypsélos et qu'il fit exiler et tuer toutes les personnalités éminentes de la cité[22]. Platon de fait n'inclut pas Périandre dans sa liste des Sept Sages[23]. Diogène Laërce, quant à lui, raconte que Périandre fut le premier à s'entourer de gardes du corps, apanage typique du tyran[24], et qu'il ne laissait pas même vivre dans la cité tous ceux qui le voulaient[25] ; Diogène Laërce déclare tirer ces éléments d'Éphore et d'Aristote, ce qui montre que la tradition hostile à Périandre était déjà bien développée à l'époque du Stagirite. Périandre aurait en outre songé (lui aussi !) à percer l'isthme de Corinthe[26] et il était de notoriété publique qu'il avait eu une liaison avec sa mère Crateia[27], accusation qui sera précisément formulée à l'encontre de Néron.

Hérode Atticus ensuite, à qui est attribué, là encore, un projet de percement de l'isthme de Corinthe[28] et qui avait été accusé de tyrannie par les Athéniens[29], aurait, selon Philostrate, ordonné à son affranchi Alcimédon de battre sa femme Régilla alors enceinte de huit mois, laquelle fut alors frappée au ventre et mourut en mettant l'enfant au monde prématurément[30].

Et c'est de manière analogue en donnant un coup de pied dans le ventre de son épouse enceinte que Novatus, prêtre de Carthage et tête de file des partisans de la réintégration dans les églises de ceux qui avaient renié la foi chrétienne lors de la persécution de Dèce, aurait, selon Cyprien de Carthage, provoqué chez sa femme un accouchement prématuré et la mort de l'enfant[31].

On retrouve même un schéma identique dans le roman de Chariton d'Aphrodisias, où l'on voit le héros, Chéréas, trompé par des calomnies (comme l'avait été Périandre), frapper au ventre, sous le coup de la colère, son épouse Callirhoé, laquelle tomba à terre, inanimée, et fut alors laissée pour morte[32].

Le parallèle entre tous ces récits a de quoi troubler, et signale le lieu commun. Comme l'a noté F. Holztrattner au sujet du récit tacitéen de la mort de Poppée, « Tacitus in ann.16, 6 nicht von den historischen Umständen des Todes der Poppaea berichtet, sondern ein Element der Tyrannentopik benutzt[33] ».

22.– Hdt., V 92f-g.
23.– Plat., *Prot.* 343a. Voir aussi *Rsp.* I 336a.
24.– DL., I 66 ; voir aussi Hdt., I 59 ; Arstt., *Ath.* 14 ; *Rhet.* I 1357b ; Plut., *Sol.* 30 ; El., *V. H.* VIII 16. Une escorte similaire est attribuée à Romulus (Liv., I 15, 8 ; Plut., *Rom.* 26 ; *Num.* 7 ; DH., II 13 ; 64), Servius Tullius (Liv., I 41, 6 ; DH., IV, 5) et Tarquin le Superbe (Liv., I 49, 2 ; DH., IV 41).
25.– DL., I 98.
26.– DL., I 99.
27.– DL., I 96 ; Parth., 17 ; Plut., *M.* 146d.
28.– Philstr., *V. soph.* II 551.
29.– Hoët-Van Cauwenberghe 2007b, p. 153-180.
30.– Philstr., *V. soph.* II 555.
31.– Cypr., *Ep.* 52, 2, 5. Sur ce texte, voir Jacques 1982, p. 921-949.
32.– Charit., I 4, 12.
33.– Holztrattner 1995, p. 130.

Une tentative de tyrannicide manquée : le cas Pison

Néron, donc, tel Cambyse ou Périandre, est un tyran. En tant que tel, il doit être tué : toutes les histoires de tyrans ont leur tyrannicide. Le voilà précisément qui apparaît, en la personne de Caius Calpurnius Pison, en l'an 65 de notre ère. Le récit de la conjuration de Pison occupe les vingt-sept derniers chapitres du livre XV des *Annales* de Tacite ; le chapitre 36 de la *Vita Neronis* de Suétone (qui, étant donné que son ouvrage est tout entier focalisé sur la personne et les actes de Néron, s'intéresse moins à la conjuration en elle-même qu'à sa répression par l'empereur) ; les chapitres 24 à 27 du livre LXII de l'*Histoire romaine* de Dion Cassius.

Voici les grandes lignes de l'épisode : une foule de personnes d'origines diverses, sénateurs, chevaliers, soldats, femmes, décide de tramer un complot contre Néron ; au-delà de la diversité de leurs motivations[34], les conjurés se perçoivent tous comme des sauveurs de la République. Tacite, rapportant les propos des conjurés, écrit qu'il s'agissait pour eux de trouver quelqu'un « qui pût secourir l'État épuisé », « *qui fessis rebus succurreret*[35] », expression qui, en insinuant que Néron a diminué l'État, constitue l'exacte antithèse de la formule traditionnelle de sortie de charge des consuls, lesquels devaient jurer avoir conservé ou augmenté la République. Pison déclare ainsi que le meurtre de Néron sera perpétré pour le bien de l'État, « *pro re publica*[36] », et le tribun Subrius Flavus, qui songea un instant tuer Néron alors qu'il chantait sur scène, voulait par là que le peuple tout entier fût témoin d'un « acte aussi glorieux », « *tanti decoris*[37] ».

Dans la *Vie de Lucain* de Suétone, l'on voit de même le poète, impliqué dans la conjuration, célébrer sans s'en cacher la « gloire des tyrannicides », « *gloria tyrannicidarum* ». Il s'agit donc bien de renverser un tyran et de libérer la république de son fardeau, ce qui nous invite à comparer les récits antiques de la conjuration de Pison avec les tyrannicides célèbres de l'histoire grecque et romaine.

L'action d'Harmodios et d'Aristogiton

À la conjuration de Pison avait pris part une affranchie, Épicharis, dont il est question chez Tacite et Dion Cassius. Cette femme est, véritablement, l'héroïne de la conspiration : c'est elle qui, excédée de la lenteur et des tergiversations de ses complices, essaya d'enrôler les chefs de la flotte de Misène[38] ; c'est elle surtout qui, une fois la conjuration mise au jour, se tut obstinément lors des interrogatoires auxquels la soumirent les bourreaux et ne révéla jamais le nom de ses

34.– Tac., *An.* XV 48, 1 (haine à l'encontre de Néron ; sympathie pour Pison) ; 49, 3-4 (amour du bien public ; vengeance d'affronts personnels) ; DC., LXII 24, 1 (les conjurés ne pouvaient plus supporter les désordres et la cruauté de Néron).

35.– Tac., *An.* XV 50, 1. Une des conjurée, Épicharis, parle de même de la « république renversée », « *euersae rei publicae* » (Tac., *An.* XV 51, 3).

36.– Tac., *An.* XV 52, 1.

37.– Tac., *An.* XV 50, 4.

38.– Tac., *An.* XV 51.

complices, malgré les tortures terribles qu'on lui fit endurer[39]. Elle finit par se pendre au moyen du ruban qui lui maintenait la poitrine, dans la chaise à porteur qui la ramenait au supplice, sans avoir jamais rien révélé de la conspiration.

Cet exemple admirable de courage et de loyauté fourni par une femme taisant même sous la torture le nom des tyrannicides a un illustre précédent : celui de la courtisane Leaena qui, mise à la torture, ne dénonça cependant pas les tyrannoctones Harmodios et Aristogiton, qui avaient assassiné le Pisistratide Hipparque[40]. La mémoire de Leaena fut honorée par les Athéniens qui lui décernèrent une statue de lionne, fameuse dans l'Antiquité, ce qui nous assure de la célébrité de la courtisane. Le personnage d'Épicharis correspond ainsi avant tout à un type : les récits antiques relatifs à la conjuration de Pison portent la trace de schémas préétablis.

Les ides de mars 44 av. J.-C.

Si le personnage d'Épicharis est modelé sur celui de Leaena, le sénateur Flavius Scaevinus et le consul Lateranus reprennent pour leur part le rôle de Tillius Cimber et de Casca, deux des meurtriers de Jules César. Car, derrière le récit de la conjuration de Pison, c'est, bien sûr, l'assassinat du dictateur lors des ides de mars 44 qui apparaît.

Le plan des membres de la conjuration de Pison rappelle en effet étrangement les circonstances de la mort de César. Alors que Jules César s'asseyait dans la curie, les conjurés l'entourèrent, sous prétexte de lui rendre hommage ; Tillius Cimber s'approcha comme pour lui demander une faveur et saisit la toge du dictateur aux épaules ; Casca alors le blessa par derrière, aidé bientôt des autres conjurés[41].

De leur côté, les complices de Pison prévoyaient d'attaquer Néron lors des *Cerealia*, à l'occasion de jeux du cirque ; Lateranus, comme pour implorer le secours de l'empereur pour les besoins de sa famille, prendrait une attitude suppliante et tomberait aux genoux du prince ; il le renverserait et le maintiendrait au sol avec les autres conjurés ; Scaevinus, quant à lui, réclamait l'exécution de l'action centrale et gardait pour ce faire un poignard toujours avec lui[42]. Comme cela a été souvent noté, les gestes que Lateranus était censé accomplir sont, à peu de choses près, exactement ceux de Tillius Cimber, tandis que Scaevinus se réservait le rôle de Casca[43].

Ce qui motive surtout une telle lecture est la présence, au sein des récits antiques relatifs à la conjuration de Pison, de la figure de Cassius, un des chefs de la conspiration fomentée contre César. Tacite nous apprend en effet, au début du livre XVI des *Annales*, quelques chapitres donc seulement après le récit de la conjuration de Pison, que Néron fit condamner à l'exil C. Cassius Longinus, sous prétexte qu'il honorait parmi les images de ses ancêtres le portrait du

39.– Tac., *An.* XV 57 ; DC., LXII 27, 3.
40.– Plin., *N. H.* VII 87 ; XXXIV 72 ; Plut., *M.* 505e ; Paus., I 23, 1-2.
41.– Suet., *Caes.* 82, 1-2.
42.– Tac., *An.* XV 53, 1-2.
43.– La Ville de Mirmont 1914, p. 306 ; Koestermann 1968, p. 279 ; Woodman 1998, p. 193.

meurtrier de César, ce qui, au dires de l'empereur, revenait à jeter « des semences de guerre civile », « *semina belli ciuilis*[44] ». Suétone rapporte cet épisode dans le chapitre qui suit immédiatement celui où il est question de la conjuration de Pison[45], et Dion Cassius le mentionne au cœur même du passage de l'*Histoire romaine* consacré à la conjuration et à ses suites, juste avant d'en venir à la mort héroïque d'Épicharis[46].

Ces diverses mentions du nom propre Cassius, auxquelles on peut peut-être ajouter la présence d'un soldat dénommé Cassius dans le récit tacitéen consacré à la conspiration[47], ont pour effet de réveiller le souvenir des ides de mars, qui vient se superposer à la lecture de la vie de Néron. S'inspirant de l'assimilation de la conjuration de Pison au meurtre de César que suggéraient les auteurs antiques, D. Kosztolányi, dans son roman consacré à Néron, écrira que deux des conjurés se faisaient, précisément, appeler Cassius et Brutus[48]...

L'apparition de Cassius aux marges des récits consacrés au complot dirigé contre le tyran Néron n'a rien pour étonner. Cassius était en effet le type même du tyrannicide, comme cela apparaît clairement à l'occasion d'une anecdote que nous rapportent Suétone et Dion Cassius : Caligula, avant d'être assassiné par Chaerea, avait été averti par un présage de se garder de Cassius ; Caligula avait alors fait mettre aux fers le gouverneur d'Asie C. Cassius Longinus, parce qu'il était un descendant du Cassius qui avait assassiné Jules César ; mais en réalité le ciel désignait Cassius Chaerea[49]. Suétone ajoute qu'avant le meurtre de Caligula, un certain Cassius prétendit avoir reçu en rêve l'ordre d'immoler un taureau à Jupiter, et que le Capitole de Capoue fut frappé de la foudre le jour des ides de mars, ce qui, comme le conjecturèrent beaucoup de gens, annonçait un assassinat digne de celui qui avait été commis autrefois à pareille date, allusion transparente au meurtre de Jules César[50]. C'est donc bien le meurtre des ides de mars 44 qui constituait, pour les Romains, le paradigme du tyrannicide.

La conjuration de Cassius Chaerea

Le meurtre de Caligula, outre celui de César, constitue par ailleurs un autre précédent célèbre à la tentative d'assassinat de Néron par les conjurés de 65 de notre ère. Les deux conjurations, celles de Cassius Chaerea et celle de Pison, présentent à plusieurs égards, telles notamment que les racontent Suétone et Tacite, un schéma identique : les deux événements prirent place au cours de jeux, les jeux palatins dans le cas de Caligula[51], les jeux des *Cerealia* dans celui de Néron ; les deux récits s'articulent autour d'un couple de personnages, Chaerea et Sabinus dans un cas[52], Scaevinus et Lateranus dans l'autre ; Suétone et Tacite,

44.– Tac., *An.* XVI 7, 2.
45.– Suet., *Ner.* 37, 2. D'après Suétone, Cassius ne fut pas déporté mais mis à mort.
46.– DC., LXII 27, 1.
47.– Tac., *An.* XV 66, 2.
48.– Kosztolányi 1944, p. 224 et 227.
49.– Suet., *Calig.* 57, 6 ; DC., LIX 29, 3.
50.– Suet., *Calig.* 57, 2-4. Sur le parallèle entre la conjuration de Chaerea et le meurtre de Jules César par Cassius et Brutus, voir Jos., *A. J.* XIX 184.
51.– Jos., *A. J.* XIX 75 ; Suet., *Calig.* 56, 4 ; DC., LIX 29, 4.
52.– Jos., *A. J.* XIX 48 ; Suet., *Calig.* 58, 3 ; DC., LIX 29, 1.

prêtant à Chaerea et à Scaevinus une attitude comparable, les montrent tous deux en train de réclamer le premier rôle, « *primas partes* », dans l'exécution du tyran[53]. La similitude textuelle et contextuelle entre les deux présentations tend à montrer que les deux événements, meurtre de Caligula et complot contre Néron, étaient dans l'Antiquité perçus comme appartenant au même type d'épisode et que leur mise en récit mobilisait du coup les mêmes ressources[54].

Les liens nombreux que les récits antiques de la conjuration de Pison tissent avec des événements marquants de l'histoire gréco-romaine, action d'Harmodios et d'Aristogiton, ides de mars 44, meurtre de Caligula, nous indiquent comment il convient de lire cette conspiration : comme une véritable tentative de tyrannicide. Mais comme une tentative seulement : car Pison échoua et ne fut pas le Brutus capable de chasser Néron-Tarquin[55]. Comme le déclare le chœur de l'*Octavie* avec nostalgie, la vaillance véritable, celle des premiers Romains qui chassèrent les Tarquin et vengèrent Lucrèce, appartient à un passé révolu[56].

De manière générale, derrière chaque épisode de la vie de Néron se donne à voir un autre événement, dont la présence vient orienter notre lecture, tout en montrant à quel point la figure de l'empereur histrion est inscrite dans une série : les événements de la vie de Néron ici étudiés, travaux sacrilèges, meurtre de l'épouse enceinte, tyrannicide, qu'ils reposent ou non sur des faits réels, ont été conçus comme des scènes typiques qui se doivent de figurer dans une biographie de tyran et qui, en retour, signalent au lecteur leur protagoniste comme tyrannique.

Mais plus qu'à des types d'épisodes, c'est à des séries de personnages que les portraits de Néron nous confrontent : la lecture de la geste néronienne nous ouvre en effet les portes de la vaste collection de portraits des plus grands *hostes romani*.

Sur les traces des ennemis de Rome

Le spectre de l'antique Royauté

Néron et les Tarquins

Lors de son premier chant, le chœur de l'*Octavie*, regrettant l'antique vertu des premiers Romains, rappelle comment ils vengèrent le viol de Lucrèce et

53.– Suet., *Calig.* 56, 4 ; Tac., *An.* XV 53, 2. L'expression « *primas partes* » est appliquée également par Suétone à Tillius Cimber dans son récit du meurtre de César (Suet., *Caes.* 82, 1).

54.– Voir McMullen 1966, p. 71 (au sujet des meurtres de César et de Caligula) : « the full descriptions which appear in Nicolaus end the Josephus source, and which were evidently available to chroniclers of last hours of the Athenian Hipparchus, or Nero, or Commodus, belonged to a genre. Literature in this way exercised an inspiring and formative influence over men's imaginations ». R. McMullen rappelle que l'éloge des tyrannicides était un des exercices pratiqués dans les écoles de rhétorique.

55.– Sur la faillite de la conjuration de Pison, voir *infra*, p. 245.

56.– Ps. Sen., *Oct.* 291-296 : « Vraie fut autrefois la vaillance des premiers Romains ; ces hommes étaient les vrais fils, le vrai sang de Mars. Eux chassèrent de notre ville les rois superbes ; ils vengèrent bien tes mânes. » Le Brutus qui chassa les Tarquin était, comme celui qui tua César, le type du tyrannicide et du libérateur.

chassèrent les rois superbes, c'est-à-dire les Tarquins, dernière dynastie à avoir régné sur Rome avant l'instauration de la République[57]. Le chœur rappelle aussi que Tarquin le Superbe et son épouse Tullia payèrent de leur vie le meurtre du père de cette dernière, Servius Tullius, assassiné par Tarquin sur les conseils de sa femme afin qu'il régnât seul.

Or la mention de ce parricide est immédiatement suivie par le récit du meurtre d'Agrippine par Néron, les deux épisodes étant liés par un « *haec quoque nati uidere nefas / saecula magnum*[58] », « notre époque aussi vit l'immense sacrilège d'un fils », expression qui, par son « *quoque* », souligne bien l'équivalence entre les deux forfaits tout en effaçant la distance chronologique qui les sépare : comme l'a noté L. Herrmann dans son édition de l'*Octavie*[59], le chœur passe ici directement des crimes de Tarquin à ceux de Néron « de manière à assimiler ainsi l'empereur aux rois que Rome a chassés jadis ». C'est un parricide qui apporta à Néron l'affranchissement de la tutelle maternelle et au couple Tullia / Tarquin le pouvoir personnel, le principat néronien ravivant du même coup le traumatisme que constitua le règne du dernier roi de Rome, prototype du *rex superbus*.

Aux côtés du motif du parricide originel sur lequel le chœur de l'*Octavie* appuie son assimilation de Néron à Tarquin le Superbe, ces personnages correspondent d'autre part tous deux au tyran tel que l'ont défini les théories philosophiques grecques. C'est ainsi que l'on voit le dernier représentant de la dynastie julio-claudienne, digne héritier du dernier roi de Rome, partager avec lui la même cruauté et le même mode de gouvernement : mise à mort des membres éminents du Sénat, exil et condamnation à mort des personnages fortunés, procès à répétition, terreur générale[60], ce qui correspond à plusieurs des procédés de maintien au pouvoir répertoriés par Aristote dans sa définition du tyran[61]. On peut noter enfin qu'à la fière Tullia livienne, cherchant à exciter Tarquin et à le pousser au régicide en lui reprochant sa lâcheté[62], correspond auprès du Néron de Tacite l'orgueilleuse Poppée, s'ingéniant à force de reproches et de plaintes à attiser la crainte et la colère de l'empereur afin d'obtenir de lui les morts d'Agrippine et d'Octavie[63] : à nouveau le rôle joué par Poppée a un air de déjà-vu.

À l'aube du principat de Néron apparaissait déjà le fantôme des derniers rois de Rome. Tacite et Suétone rapportent en effet qu'Agrippine, voyant les sentiments de son impérial époux changer et craignant qu'il n'eût un retour de tendresse pour Britannicus, décida de hâter la mort de Claude en l'empoisonnant, puis tint son décès secret et fit croire qu'il était malade, jusqu'à ce que tout fût réglé afin d'assurer la succession à Néron[64]. Il s'agit là d'un schéma

57.– Ps. Sen., *Oct.* 291-309.
58.– Ps. Sen., *Oct.* 310-311.
59.– Sénèque, *Tragédies*, t. II, éd. Herrmann, p. 226.
60.– Liv., I 49 ; DH., IV 42.
61.– Arist., *Pol.* V 1313a.
62.– Liv., I 47, 3-6. Voir aussi DH., IV 39, 2.
63.– Tac., *An.* XIV 1 ; 61, 2-4.
64.– Tac., *An.* XII 66-69 ; Suet., *Claud.* 43-45.

topique dont on trouve de nombreux exemples dans l'historiographie antique : des bruits analogues couraient en effet au sujet d'Auguste, dont le décès aurait été tenu secret jusqu'à ce que tout fût prêt pour l'avènement de Tibère[65], ainsi qu'au sujet de Philippe V de Macédoine, dont le médecin Calligène cacha la mort à tous ceux qui étaient hors du palais afin de laisser le temps à Persée de revenir s'emparer du trône[66] ; des rumeurs similaires coururent même au sujet de Dioclétien, dont certains crurent que l'on cachait la mort en attendant l'arrivée de Galère[67].

Or le modèle en la matière est offert par les récits relatifs aux premiers temps de l'histoire de Rome. On racontait en effet que Tanaquil, l'épouse de Tarquin l'Ancien, comme ce dernier venait d'être assassiné à l'instigation des deux fils d'Ancus Marcius enragés d'avoir été écartés du trône, ferma le palais, fit croire au peuple que le roi n'avait pas succombé à sa blessure, et annonça enfin que Servius Tullius remplirait les fonctions royales en attendant le rétablissement de son époux ; ainsi, lorsque la mort de Tarquin fut annoncée, l'autorité de Servius était désormais bien affermie et la succession lui était assurée[68].

Le parallélisme que nous décelons aujourd'hui entre l'avènement de Néron et celui du sixième roi de Rome devait assurément être présent à l'esprit des lecteurs antiques. La preuve, s'il en fallait, est qu'Aurelius Victor, dans son *Livre des Césars*, souligne explicitement le parallèle : on le voit ainsi écrire, au terme du chapitre consacré au principat de Claude, que « la mort de l'empereur, comme jadis dans le cas de Tarquin l'Ancien, fut longtemps tenue cachée », « *ceterum funus, ut quondam in Prisco Tarquinio, diu occultatum*[69] ». L'auteur de l'*Abrégé des Césars* reprendra exactement les termes de Victor[70].

La narration d'Aurelius Victor accentue par ailleurs le parallélisme entre l'avènement de Néron et celui de Servius Tullius. L'abréviateur ajoute en effet, au récit de la mort de Claude, un élément que l'on ne trouve ni chez Tacite ni chez Suétone, à savoir que « les gardes firent passer l'empereur pour malade et feignirent que le soin de l'État avait été confié par Claude pour un moment à son beau-fils, qu'il avait admis peu de temps auparavant au nombre de ses enfants[71] ». Néron apparaît du coup comme ayant assuré la régence pendant la feinte maladie de Claude, version des faits que l'on ne trouve nulle part ailleurs et qui est sans aucun doute calquée sur l'épisode de Tanaquil annonçant au peuple que Servius Tullius allait assumer la charge de l'État jusqu'à la guérison de Tarquin. Le texte d'Aurelius Victor illustre de manière flagrante comment un épisode de l'histoire romaine (en l'occurrence l'avènement de Néron) pouvait être modelé sur des récits similaires circulant sur les figures célèbres du passé.

65.– Tac., *An.* I 5 ; Suet., *Tib.* 22, 1 ; DC., LVI 31, 1.
66.– Liv., XL 56, 11.
67.– Lact., *Mort.* 17, 7.
68.– Cic., *Rep.* II 38 ; Liv., I 41 ; DH., IV 4-5 ; Flor., I 6 ; Ps. Aur.-Vict., *Vir.* 7.
69.– Aur.-Vict., 4, 15. Aurelius Victor compare souvent les empereurs et les premiers rois de Rome (*cf.* Aur.-Vict., 3, 14 ; 11, 12 ; 35, 12), ce qui s'explique sans nul doute par sa conception cyclique du temps (Aur.-Vict., 35, 13).
70.– Ps. Aur.-Vict., *Epit.* 4, 11.
71.– Aur.-Vict., 4, 15.

On peut se demander également si l'établissement d'un parallèle entre Néron et un ancien roi de Rome, dont on connaît la haine tenace pour la royauté, ne jetait pas une ombre inquiétante sur le dernier Julio-claudien. Certes, comme l'a noté M. P. Charlesworth dans un article comparant la version tacitéenne du rôle de Livie dans l'avènement de Tibère avec les figures de Tanaquil et d'Agrippine la Jeune, Tanaquil bénéficiait dans l'Antiquité d'une réputation fort honorable[72], bien meilleure en tout cas que celle d'Agrippine. En effet, alors que c'est Agrippine qui assassina son époux et retarda l'annonce de sa mort afin d'assurer le trône à son fils, Tarquin périt sous les coups des fils d'Ancus Marcius, et Tanaquil apparaît dans la tradition comme une femme ayant fait preuve de prudence et de sang-froid, non comme une comploteuse. D'autre part, Servius Tullius est souvent considéré comme un roi « démocratique », voire comme un second fondateur de Rome.

On serait de fait bien en peine de pousser trop loin la comparaison entre Tarquin-Tanaquil-Servius et Claude-Agrippine-Néron. Cependant, contrairement à ce qu'a soutenu M. P. Charlesworth, il convient de relativiser l'honorabilité de l'acte de Tanaquil et de Servius Tullius. Car la tradition fait manifestement planer, au-dessus de l'avènement de ce dernier, un air de tyrannie, dont les premiers signes remontent à Tarquin l'Ancien et qui éclatera avec force avec Tarquin le Superbe : les récits de Tite-Live et de Denys d'Halicarnasse relatifs aux trois derniers rois de Rome se montrent ainsi soucieux de montrer l'évolution de la monarchie vers la tyrannie que causa l'arrivée des Étrusques au pouvoir, la tradition faisant de l'avènement de Tarquin l'Ancien le « début du processus de dégradation monarchique[73] ».

Jusqu'à cet avènement, les rois de Rome avaient toujours, à partir de Numa, été choisis par le Sénat puis élus par le peuple, sous réserve de ratification du vote populaire par les Pères[74] : or c'est à partir de Tarquin l'Ancien que l'on voit se dégrader ce processus et que l'on commence à noter des irrégularités. En effet, si Tarquin l'Ancien fut élu de manière régulière, c'est cependant, d'après Tite-Live, par l'adresse et la ruse et à force d'ambition[75] qu'il parvint au trône. Tarquin chercha surtout à s'appuyer sur la plèbe, ce qui est une pratique tyrannique[76], et eut recours à des manœuvres suspectes afin de se maintenir au pouvoir, comme

72.– Charlesworth 1927, p. 56. Sur le parallélisme entre les récits tacitéens de la mort d'Auguste, cachée par Livie, et de Claude, cachée par Agrippine (Tac., *An.* I 5 et XII 66-69), voir aussi Martin 1955, p. 123-128 ; Walker 1960, p. 70, n. 2 ; Cattaneo 1958, p. 476-482. Plusieurs de ces chercheurs voient dans l'épisode tacitéen de la mort d'Auguste le résultat d'une imitation à rebours : cet épisode aurait été écrit d'après l'épisode de la mort de Claude, et non l'inverse.

73.– Martin 1982, p. 49. Voir aussi Ruch 1969, p. 107-112.

74.– Cic., *Rep.* II 25 ; 31 ; Liv., I 17-18 ; 22, 1 ; 32, 1 ; DH., IV 40, 2.

75.– Liv., I 34, 1 ; 34, 4 ; 34, 7 ; 34, 12 ; 35, 2 ; 35, 6 ; 40, 2. Voir aussi Ps. Aur.-Vict., *Vir.* 6, où l'on peut lire que Tarquin a dérobé, « *intercepit* », le pouvoir. Polybe, Cicéron et Denys d'Halicarnasse, s'ils ne font pas apparaître dans leurs récits le motif de l'ambition délibérée, attribuent cependant l'ascension de Tarquin à son charme et aux grâces de la séduction, ce qui est une marque de la dégradation des valeurs qui s'est opérée depuis l'élection d'un Numa, choisi pour sa seule vertu (Pol., VI 2 ; Cic., *Rep.* II 20, 35 ; DH., III 48).

76.– Aristote définit les tyrans comme des démagogues (Arstt., *Pol.* V 1310b).

de nommer des nouveaux sénateurs de manière à se créer un parti et d'entreprendre une série de guerres et de travaux afin de maintenir le peuple occupé[77]. Tanaquil n'est, du point de vue de l'ambition et de l'orgueil, pas en reste vis-à-vis de son époux : c'est elle qui, dans l'espoir de voir son mari dans les honneurs, le poussa à quitter Tarquinies pour Rome[78] ; c'est elle aussi qui empêcha Servius Tullius, qui songeait à déposer la royauté, de se défaire du trône[79].

Le processus de dégradation de la monarchie va ensuite s'accentuer avec Servius Tullius, qui apparaît comme le premier roi de Rome à ne pas avoir été élu régulièrement, puisqu'il prit le pouvoir sans désignation par le Sénat, sans vote populaire, sans ratification des Pères, et qu'il monta sur le trône soutenu par une garde solide[80], ce qui a un goût certain de tyrannie. D'autre part, comme Tarquin l'Ancien, Servius Tullius apparaît dans la tradition comme un roi qui appuya son pouvoir sur le peuple[81], et de même que Tarquin avait, immédiatement après son avènement, lancé Rome dans une série de guerres afin d'occuper le peuple, Servius vit, grâce au conflit avec les Véiens, sa tranquillité assurée[82].

D'un roi élu régulièrement mais coupable de fraude et d'ambition, Tarquin l'Ancien, on passa ainsi à un roi ayant usurpé le trône et n'ayant été légalisé qu'après coup, Servius Tullius, pour arriver enfin à un pur tyran, Tarquin le Superbe, qui devra son arrivée au pouvoir à la force armée, ne sera jamais soutenu ni par le peuple ni par les Pères et réunira toutes les caractéristiques du tyran grec. Il existait donc bien dans l'Antiquité une tradition tenace qui attribuait à l'arrivée des Étrusques la dégradation de la monarchie en tyrannie et qui, en particulier, faisait de l'avènement de Servius Tullius une usurpation et un coup de force.

Il n'est donc pas impossible que l'assimilation de Néron à Servius ait eu pour effet de donner à l'empereur une posture tyrannique et de souligner sa qualité d'usurpateur. La convocation de la figure de Servius Tullius et du souvenir de son avènement illégal en arrière-plan des récits antiques relatifs à la mort de Claude et à l'avènement de son fils adoptif devait en tout cas contribuer à souligner le caractère irrégulier et frauduleux de l'arrivée au pouvoir de Néron.

« *Antiquas fratrum discordias* »

Un autre épisode de la geste néronienne semble porter la trace d'un rapprochement du principat de Néron avec l'antique royauté : c'est celui de la mort de Britannicus, que, d'après Tacite, l'empereur aurait assassiné afin de se débarrasser d'un rival gênant. Tacite, décrivant la réaction de la plupart des Romains face à ce meurtre, l'exprime par ces mots : « *facinus cui plerique etiam hominum*

77.– Liv., I 35, 6-9. Faire la guerre et mettre en place de grands travaux sont, d'après Aristote, deux des moyens grâce auxquels le tyran va maintenir son pouvoir, au sens où cela va priver le peuple de loisir et l'appauvrir (*Pol.* V 1313b).

78.– Liv., I 34, 5.

79.– Plut., *M.* 323d.

80.– Liv., I 41, 6 (sur ce passage, voir Martin 1982, p. 50-51). Voir aussi Cic., *Rep.* II 37-38 ; Liv., I 46, 1 ; 47, 10 ; DH., IV 5, 3 ; 40, 1.

81.– DH., IV 8, 3 ; 12 ; 40, 3.

82.– Liv., I 42, 2.

ignoscebant, antiquas fratrum discordias et insociabile regnum aestimantes[83] », « un forfait que bien des gens excusaient, estimant les discordes entre frères éternelles et le trône impossible à partager ».

E. Koestermann et É. Aubrion voient, dans l'expression « *antiquas fratrum discordias* », une allusion à la légende d'Atrée et de Thyeste[84]. Cependant, l'expression de Tacite est très large : comme l'indique le pluriel, ce n'est pas seulement la légende des fils de Pélops qui est ici convoquée, mais toutes les luttes fratricides qui peuplent en nombre la mythologie ou l'histoire. É. Jacob et H. Furneaux ajoutent ainsi, à côté d'Atrée et de Thyeste, les noms d'Étéocle et de Polynice, de Romulus et de Remus, de Cyrus le Jeune et d'Artaxerxès[85] ; on peut penser encore à Octavien faisant exécuter Césarion, et aux inimitiés entre les fils de Philippe V de Macédoine ou entre Jugurtha et ses frères adoptifs. Le motif des rivalités fraternelles et de l'impossible partage du pouvoir est ainsi un élément topique de l'historiographie antique[86] ; le thème de la rivalité entre frères est même l'un des principes organisateurs du texte de Tacite : les *Annales* sont rythmées par les récits de luttes ou, à l'inverse, d'entente exceptionnelle entre *fratres*[87].

Cependant, l'emploi par Tacite de l'adjectif « *antiquas* » ainsi que celui, pensons-nous, du terme « *regnum* » nous invitent à rester dans le domaine du passé lointain et légendaire. Si le mot « *regnum* » apparaît à maintes reprises dans les *Annales*, il s'agit presque exclusivement de désigner les royaumes qui bordent l'Empire romain (celui des Parthes et l'Arménie notamment) et le terme a donc une acception technique très particulière[88] : ce qui n'est pas le cas ici. Lorsqu'il s'agit d'exprimer l'idée de « pouvoir », ce sont les termes « *potentia* » ou « *dominatio* » qui sont habituellement privilégiés : ainsi, lorsque Tacite, évoquant la *concordia* exceptionnelle entre Sénèque et Burrus, cherche à exprimer la même idée que l'expression « *insociabile regnum* » qui nous occupe, ce sont les termes « *rarum in societate potentiae* », « phénomène rare dans le partage du pouvoir », qui sont employés[89]. De même, au livre IV 4 des *Annales*, au moment d'exprimer cette même idée, c'est à nouveau le terme *potentia* qui

83.– Tac., *An.* XIII 17, 1.

84.– Koestermann 1968, p. 266 ; Aubrion 1985, p. 701.

85.– Jacob 1886, p. 146 ; Furneaux 1907, p. 174.

86.– Voir par exemple Phil., *Leg.* 68 (la foule justifie le meurtre de Tiberius Gemellus, petit-fils de Tibère, par Caligula, en rappelant que l'empire est une chose indivisible) ; Plut., *Dem.* 3, 3 (Plutarque, convaincu que le pouvoir est difficile à partager, s'étonne que la maison d'Antigone Monophtalmos, général et successeur d'Alexandre, ait pu se conserver pure de crimes familiaux).

87.– Tac., *An.* II 9-10 (rivalité entre Arminius et Flavus) ; II 43, 6 (entente de Germanicus et de Drusus II) ; IV 60, 3 (rivalité entre les deux fils de Germanicus, Néron César et Drusus III) ; XV 2, 1 (Vologèse, le roi des Parthes, se flatte d'avoir mis fin aux « antiques haines fraternelles », « *uetera fratrum odia* », en mettant son frère Tiridate en possession de l'Arménie). À ce sujet, voir McCulloch 1984, p. 102.

88.– Il n'y a dans les *Annales* que six autres occurrences de « *regnum* » au sens de « pouvoir » (IV 1, 3 ; 3, 3 ; XII 7, 3 ; 65, 2 ; 66, 2 ; XIII 14, 1). Il est intéressant de constater que sur ces six occurrences, quatre apparaissent dans les livres consacrés au développement de l'influence d'Agrippine et aux débuts du règne de Néron.

89.– Tac., *An.* XIII 2, 1.

apparaît : « *quamquam arduum sit eodem loci potentiam et concordiam esse* », « bien qu'il soit difficile de réunir pouvoir et entente au même endroit ».

Il est donc légitime de se demander si l'emploi de « *regnum* » au lieu d'un « *potentiam* » plus attendu ne confèrerait pas au passage, notamment du fait de la proximité de l'adjectif « *antiquas* », une coloration archaïque, et s'il ne contiendrait pas une allusion directe à l'antique royauté romaine. H. Furneaux et E. Koestermann soulignent de fait que l'expression « *insociabile regnum* » est une réminiscence d'un passage de l'*Histoire romaine* de Tite-Live où il est question de la « *societatem regni* » de Romulus et de Tatius, ce qui nous renvoie, précisément, au passé mythique de Rome et à la tradition d'un règne – ou d'une tentative de règne – commun[90]. Le passé romain est effectivement rempli d'histoires de luttes intestines : outre le meurtre de Remus par Romulus, on peut citer la lutte d'Énée contre les Italiens, le conflit entre Amulius et Numitor, l'épisode des Sabines empêchant leurs maris de combattre leurs pères, la guerre entre Rome et Albe, le combat entre Horaces et Curiaces.

Rome et l'*odium regni*

L'expression de Tacite devait donc avoir pour effet de convoquer, dans le portrait de Néron, le spectre de l'époque royale. Or, de manière générale, les Romains éprouvaient pour ainsi dire instinctivement une irrépressible répulsion envers l'idée monarchique, l'*odium regni*, qui d'après la tradition était né de la tyrannie de Tarquin le Superbe, avait été entretenu et développé sous la République et ne cessa ensuite de se manifester à travers les siècles[91].

La lecture des historiens de Rome fourmille d'attestations de cet *odium regni*, qui prit bien souvent la forme de haine du nom même de « *rex* » : elle nous apprend par exemple que le consul Spurius Cassius fut soupçonné d'aspirer à la royauté et finalement condamné à mort en 485 av. J.-C.[92] ; que Spurius Maelius, en 439 av. J.C., fut tué par le maître de cavalerie Servilius Ahala pour avoir voulu devenir roi[93] ; l'histoire compte une nouvelle affaire d'*adfectatio regni* en la personne de Marcus Manlius Capitolinus, qui fut précipité de la roche Tarpéienne en 384 av. J.C.[94] ; Scipion l'Africain refusa le titre de roi que voulaient lui conférer les Espagnols et leur répondit que ce nom était intolérable à Rome[95] ; Tiberius Gracchus fut assassiné au pied de la statue des rois par des sénateurs persuadés qu'il avait demandé le diadème royal[96] ; une tradition tenace attribuait le geste des conjurés des ides de mars 44 av. J.-C. au projet de César de se faire nommer roi[97] ; de manière générale, les factions dont les innombrables luttes pour le pouvoir gangrenèrent la République se réclamèrent toutes de la

90.– Liv., I 14, 3. Sur ce parallèle, voir Furneaux 1907, p. 174 ; Koestermann 1968, p. 266.
91.– Voir notamment Cic., *Rep.* I 62 ; II 52 ; Liv., II 1.
92.– Liv., II 41 ; DH., VIII 69-79.
93.– Liv., IV 13-14 ; DH., XII 1-4.
94.– Liv., VI 19-20.
95.– Pol., X 38-40 ; Liv., XXVII 19, 4-5.
96.– App., *Civ.* I 16 ; Plut., *Grac.* 19 ; Flor., II 2.
97.– Suet., *Caes.* 80, 1 ; App., *Civ.* II 110-111 ; Plut., *Caes.* 60, 1 ; 64, 3 ; DC., XLIV 15, 3-4. Cicéron pour sa part présente César comme un roi de fait (Cic., *Phil.* II 114).

défense de la *libertas* et de la haine du *regnum*[98]. L'Empire s'est ainsi construit en affirmant sa résistance à l'idée de royauté, et l'idéologie officielle s'efforcera continuellement d'élever une barrière entre l'empereur et les rois[99].

Faire apparaître, derrière la figure de Néron, le spectre des rois de Rome, qui plus est des rois étrusques, c'est-à-dire étrangers, revenait donc à réveiller dans l'âme du lecteur antique cet *odium regni* ancestral. À l'époque où écrivait Aurelius Victor, qui assimile explicitement la mort de Claude et l'avènement de Néron à la mort de Tarquin et à l'usurpation de Servius, la malédiction qui pesait sur le *nomen regium*, qui avait été réservé au domaine religieux, aux spéculations philosophiques d'origine grecque ou aux royaumes étrangers, n'était toujours pas complètement levée et d'ailleurs aucun empereur, alors même que la forme monarchique s'était définitivement imposée, ne prit jamais le titre de *rex* : « proscrite du vocabulaire officiel de Rome, réservée à l'étranger, voire à l'ennemi, la royauté était une notion dévaluée qui n'avait d'autre rôle que de faire mieux ressortir, par contraste, le caractère prééminent et universel du *populus* d'abord, et ensuite, de la monarchie impériale[100] ».

Néron et les ennemis de la République

Ennemis extérieurs

La figure de Néron cumule également les traits caractéristiques des ennemis de la *Res Publica Romana*, en particulier des ennemis extérieurs. La liste des points communs susceptibles d'être relevés entre les portraits de ces derniers et ceux de Néron sont en effet nombreux : on a vu déjà, dans le chapitre précédent, que l'incendie de Rome de 64 ap. J.-C. fut comparé dans l'Antiquité à l'invasion gauloise de 390 avant notre ère. De manière générale, la perfidie, la férocité, l'impiété, défauts traditionnellement imputés à Hannibal et que partagent Jugurtha et autres Mithridates, se retrouvent dans le portrait de Néron. Nous ne retiendrons ici que quelques exemples.

Suétone nous apprend que Néron, à la nouvelle de l'insurrection menée par Vindex en Gaule, aurait, afin de prévenir une augmentation du nombre des personnes susceptibles de se retourner contre lui et pour punir ceux qu'il tenait pour des conspirateurs, formé le projet de faire massacrer les gouverneurs de province, les chefs d'armées, les exilés, les Gaulois se trouvant à Rome, et de tuer aussi les sénateurs au cours de festins[101] ; Néron avait d'ailleurs déjà expérimenté un tel procédé lorsque, comme le rapporte Suétone, il fit empoisonner certains enfants des membres de la conjuration de Pison au cours de leur repas[102].

Or ces projets sont dignes de Mithridate qui, lors du conflit qui l'opposa à Sylla, passait pour avoir, lors d'un banquet, fait mettre à mort, avec femmes

98.– Martin 1994, p. 107-184.
99.– Gagé 1959, p. 221-260.
100.– Reydellet 1981, p. 27-28. Il faudra attendre le milieu du Ve siècle et la constitution des royaumes romano-germaniques pour voir la notion de *rex* complètement réhabilitée (M. Reydellet date du milieu du IVe siècle le début du processus de réhabilitation et l'explique notamment par les réflexions chrétiennes sur la notion de Christ Roi).
101.– Suet., *Ner.* 43, 1.
102.– Suet., *Ner.* 36, 4.

et enfants, les tétrarques de Galatie, qu'il suspectait de pouvoir se retourner contre lui[103]. Tite-Live raconte de même qu'en 182 av. J.-C., Philippe V, aigri par les murmures soulevés contre lui dans toute la Macédoine et ne se croyant pas en sûreté, songea à se débarrasser l'un après l'autre des enfants de ceux qu'il avait mis à mort[104]. Dans les trois cas, le schéma est identique : le tyran se sent menacé ; il décide de prévenir tout danger en tuant les conspirateurs potentiels ; ses mesures touchent surtout les enfants ; dans le cas de Néron comme dans celui de Mithridate, les banquets sont le lieu choisi pour perpétrer les assassinats.

D'autre part, le penchant certain de Néron à commettre des crimes à l'intérieur même de sa propre famille, notamment par peur d'y voir surgir un rival, est un trait typique des rois et des chefs barbares que Rome eut à affronter au cours de son histoire. Certains pensaient en effet qu'Antiochus le Grand, puissant roi séleucide qui, aidé d'Hannibal, fit la guerre aux Romains aux lendemains de la deuxième guerre punique, avait fait empoisonner son fils parce que ce dernier était impatient de succéder à son père[105]. Persée, désireux de se débarrasser de son frère, passait pour avoir, à force de complots et de machinations, réussi à pousser leur père, Philippe V de Macédoine, à faire empoisonner son fils[106] ; non content d'avoir obtenu la mort de son frère, Persée aurait, après la mort de son père, tué sa femme de ses propres mains[107]. Salluste raconte que Jugurtha, adopté par son oncle Micipsa, fit assassiner son frère adoptif Hiempsal et chassa son deuxième frère adoptif Adherbal du royaume de son père, avant de le tuer à son tour[108]. Mithridate, roi du Pont et grand adversaire de Sylla, passait pour avoir fait mettre à mort sa mère, son frère, trois filles et trois fils, avant d'être trahi à son tour, aux dires d'Appien, par son fils Pharnace[109]. Cléopâtre aurait fait assassiner sa sœur Arsinoé et son frère Ptolémée XIV[110] ; Plutarque convient de fait que les dynasties qui avaient succédé à Alexandre le Grand furent presque toutes emplies de meurtres d'enfants, de mères, d'épouses et surtout de frères[111]. La littérature latine a surtout fait du meurtre du père, du frère ou de l'oncle la règle de succession classique chez les Parthes[112]. Les meurtres commis au sein de la famille étant proverbialement la caractéristique des rois barbares, l'insistance des auteurs antiques sur les parricides commis par Néron devait avoir pour effet d'assimiler les méthodes de gouvernement du dernier Julio-claudien à celles des rois étrangers.

Néron partage également avec ceux-ci le goût, en opposition totale avec la frugalité prônée par les Romains traditionalistes, pour les plaisirs de la chair et de

103.– App., *Mithr.* 46 ; 54 ; 58.
104.– Liv., XL 3, 7.
105.– Liv., XXXV 15, 4.
106.– Liv., XL 24 ; XLII 5, 4.
107.– Liv., XLII 5, 4.
108.– Sall., *J.* 24, 6.
109.– App., *Mithr.* 64 ; 110-112. Tigrane de même tua un de ses fils pour avoir un jour mis le diadème royal sur sa tête (App., *Mithr.* 104).
110.– Jos., *Ap.* II 57-58 ; *A. J.* XV 89.
111.– Plut., *Dem.* 3, 3.
112.– Tac., *An.* XII 44-47 ; XIII 37, 3 ; Just., LXII 4, 16.

la table. La cour des Lagides était proverbialement le lieu de toutes les débauches. Antiochus le Grand, nous raconte Tite-Live, aurait à Chalcis passé un hiver entier dans les plaisirs, les festins et le sommeil, alors même qu'il se trouvait en guerre avec les Romains[113]. L'armée carthaginoise d'Hannibal, de même, aurait succombé aux fameux « délices de Capoue », épisode que Sénèque choisit, dans une des ses *Lettres à Lucilius*, pour démontrer les dangers de la Campanie et notamment de Baïes, qualifiée de rendez-vous du vice où il ne fait pas bon séjourner trop longtemps[114]. Or c'est précisément à Baïes ou à Antium que les textes antiques situent régulièrement Néron…

Ennemis intérieurs

L'analyse ici menée sur les monarques étrangers pourrait être élargie à tous ceux qui furent, à un moment donné, considérés comme des dangers pour la *romanitas*, tels les généraux romains que Sénèque condamne, dans le *De beneficiis*, pour s'être révoltés contre leur propre patrie et avoir voulu l'anéantir[115] : Coriolan, qui, condamné et poussé à l'exil par le peuple affamé pour n'avoir pas voulu baisser le prix du blé, marcha sur Rome à la tête des Volsques au début du Ve s. av. J.-C. ; Marius, qui en 100 av. J.-C. noya dans le sang les troubles qui agitaient la capitale et y apporta à nouveau le massacre en 87 lorsque, profitant du départ de Sylla pour le Pont, il marcha sur Rome afin de s'emparer du pouvoir ; Sylla, qui renouvela dans l'*Vrbs*, quelques années plus tard, les combats et le carnage et procéda à de terribles proscriptions ; Catilina, qui voulut ruiner Rome et leva pour ce faire une armée en 63 av. J.-C. ; Pompée, qui sacrifia la république à son ambition et se la partagea avec César et Crassus lors de ce qu'on appelle communément le « premier Triumvirat » ; César, qui, en 49 av. J.-C., vint des Gaules apporter la guerre jusque dans Rome ; Antoine enfin, qui voulut livrer la *res publica* à des Égyptiens.

Or on pourrait légitimement ajouter Néron dans la liste : ne passait-il pas pour avoir mis le feu à Rome et projeté, à la fin de sa vie, de faire périr le Sénat tout entier et de lâcher contre le peuple des bêtes fauves ? Néron, surtout, fut déclaré *hostis* par le Sénat en 68 ap. J.-C.[116] : par ce seul fait, le dernier Julio-claudien rejoignait la grande famille des citoyens romains qui furent déclarés, par l'assemblée sénatoriale, ennemis publics de Rome et virent leur mémoire condamnée, Marius et ses partisans, Sylla, Catilina, Antoine[117] et avant eux les Gracques qui, s'ils ne furent pas déclarés *hostes rei publicae* (cette procédure ne fut initiée qu'en 88 av. J.C., par Sylla[118]), avaient fini par être considérés comme

113.– Liv., XXXVI 11, 1-5.
114.– Sen., *Ep.* 51.
115.– Sen., *Ben.* V 16.
116.– Plin., *N. H.* VII 46 ; Suet., *Ner.* 49, 2 ; Oros., *Hist.* VII 7, 13.
117.– Pour les marianistes, voir Cic., *Brut.* 168 ; Liv., *Per.* LXXVII ; Val.-Max., I 5, 5 ; III 8, 5 ; Plut., *Caes.* 5, 2 ; App., *Civ.* I, 60. Pour Sylla et ses partisans : App., *Civ.* I 73 ; 77 ; 81 ; 86 ; *Mithr.* 51 ; 60. Pour Catilina : Sall., *C.* 36, 2 ; 44, 6. Pour Antoine : Suet., *Aug.* 17, 2. Les emplois de « *hostis* » par Cicéron dans ses discours contre Catilina sont d'autre part nombreux (voir notamment *Cat.* I 5, 11 ; II 1 ; 2 ; 5 ; 6 ; 8 ; III 7).
118.– Bats 2007, p. 22-31.

tels[119]. La simple lecture du qualificatif d'« *hostis* » dans les notices biographiques relatives à Néron devait suffire à faire surgir, dans l'esprit des Romains, le spectre de tous ceux qui passaient pour avoir semé le trouble à Rome et avoir trahi la République, des Gracques à Antoine.

Les pages antiques consacrées à Néron semblent tout particulièrement s'inspirer des invectives cicéroniennes et réactualiser à ce titre les crimes des principaux ennemis de l'Arpinate, tel l'instigateur de la conjuration qui fit écrire à l'orateur parmi ses discours les plus véhéments. On retrouve en effet dans le portrait de Néron un grand nombre de traits de caractère que Cicéron mais aussi Salluste ou Plutarque attribuaient à Catilina[120] : fourberie et dissimulation ; cupidité, prodigalité et démesure ; ivresse, débauche et mollesse ; entourage infâme et peu recommandable ; relations criminelles avec une Vestale, inceste ; atteintes multiples contre les sénateurs ; parricides.

Nous n'avons cependant là rien qui soit bien surprenant et que Catilina et Néron ne partageraient avec d'autres figures. De fait, les griefs que Néron a en commun avec les grands ennemis, intérieurs ou extérieurs, de Rome font tous partie de séries d'accusations topiques largement diffusées et banalisées à Rome par l'invective politique de la fin de la République : comme l'a montré J. R. Dunkle[121], les réquisitoires des auteurs antiques, tant des orateurs que des historiens, reposent presque toujours sur les mêmes arguments, et les adversaires d'un Cicéron se virent à ce titre tous reprocher les mêmes travers. Les accusations formulées à l'encontre de Néron ne dérogent pas à la règle, et si le dernier Julio-claudien ressemble aux grandes figures négatives qui l'ont précédé, c'est en tant qu'il appartient, comme elles, à la grande famille des contretypes de la romanité, dont les portraits ont tous été construits à partir des mêmes grilles de lecture et au moyen des mêmes codes.

Un motif néanmoins semble lier plus particulièrement les figures de Catilina et de Néron : celui de l'incendie de la capitale. On a vu que les auteurs antiques accusent presque unanimement Néron d'avoir volontairement porté le feu à Rome, causant par là même la destruction d'un grand nombre d'édifices publics et sacrés. Or, parmi les ennemis intérieurs de Rome, un personnage semble se distinguer tout particulièrement pour sa pyromanie obsessionnelle : Catilina, dont les projets d'incendie sont signalés non seulement par Cicéron, qui impute de toute façon ce grief à tous ses ennemis[122], mais aussi par Salluste et par Juvénal, ce qui prouve le caractère traditionnel de l'association entre Catilina et le crime d'incendie[123].

119.– Val.-Max., IV 7, 1.

120.– Voir notamment Cic., *Cat.* I 7 ; 14 ; II 4 ; 7-8 ; 10 ; Sall., *C.* 14, 1-3 ; 15, 1 ; 27, 2-3 ; Plut., *Cic.* 10, 3 ; *Syl.* 32, 3.

121.– Dunkle 1967, p. 156-171 ; Dunkle 1971, p. 15-19.

122.– Sur Clodius et ses partisans : Cic., *Mil.* 33 ; 61 ; 73 ; 90-91 ; *Sest.* 84 ; 90 ; 121 ; *Sen.* 18 ; *Dom.* 62 ; *Har.* 6 ; 15 ; 33 ; 39 ; *Pis.* 15 ; 26 ; 52 ; *Planc.* 95 ; *Cael.* 78. Sur Antoine et ses compagnons : Cic., *Phil.* II 91 ; III 30 ; XI 37.

123.– Cic., *Cat.* II 6 ; 19 ; III 1-2 ; 8 ; 15 ; 25 ; IV 4 ; 10 ; *Flac.* 95 ; 102 ; *Pis.* 5 ; Sall., *C.* 43, 2 ; 52, 36 ; Juv., VIII 232-233.

Catilina aurait ainsi confié à ses complices la mission de mettre le feu à Rome et d'y tuer les citoyens, quitte à détruire temples et sanctuaires ; Catilina désirait même, aux dires de Cicéron, « ravager la terre entière par le massacre et l'incendie », « *orbem terrae caede atque incendiis uastare cupientem*[124] ». Anéantissement de Rome tout entière, au mépris du sort de ses habitants, destruction sacrilège des temples des dieux, massacre généralisé : tous les fantasmes traditionnellement imputés à Catilina seront actualisés dans la figure de Néron. Notons que, dans sa huitième satire, Juvénal, qui met l'incendie de Catilina, comme ce sera le cas de celui de Néron, en relation avec l'invasion gauloise de 390 av. J.-C.[125], choisit précisément de juxtaposer les figures des deux hommes[126] : ce sont elles qui viennent clore la liste des citoyens nobles qui se montrèrent indignes de leur nom. Voilà donc Catilina et Néron réunis par Juvénal dans une désapprobation commune.

D'autres liens entre les vies de Néron et de Catilina sont suggérés par Tacite, qui s'est à plusieurs reprises servi directement de la *Conjuration de Catilina* de Salluste dans la rédaction des quatre derniers livres des *Annales*. Comme beaucoup de chercheurs l'ont noté[127], le portrait tacitéen de Poppée est ainsi calqué sur celui de la Sempronia sallustienne. Voici le texte de Salluste :

> « Cette femme, par sa naissance et sa beauté, ainsi que par son mari et ses enfants, avait été bien traitée par la fortune ; instruite aux lettres grecques et latines, elle jouait de la cithare et dansait avec plus d'art qu'il ne convient à une honnête femme, sans compter qu'elle avait bien d'autres talents, instruments de la débauche. Mais tout lui fut toujours plus cher que l'honneur et la pudeur ; de son argent ou de sa réputation, on n'aurait pu dire lequel des deux elle ménageait le moins ; elle brûlait d'une telle sensualité qu'elle sollicitait les hommes plus qu'elle n'en était sollicitée. Souvent auparavant elle avait trahi sa parole, nié solennellement une dette, été complice de meurtres ; la débauche et le manque de ressources l'avaient précipitée la tête la première dans l'abîme. Pourtant son esprit ne manquait pas d'agrément : elle savait tourner les vers, lancer une plaisanterie, tenir une conversation tantôt modeste, tantôt tendre, tantôt provocante ; bref il y avait en elle beaucoup de finesse et de charme. » (Sall., *C.* 25, 2-5)

Voici maintenant celui de Tacite :

> « Cette femme possédait tout, sauf une âme honnête : de fait, sa mère, qui surpassait en grâce toutes les femmes de son temps, lui avait donné à la fois la gloire et la beauté ; ses richesses suffisaient à l'éclat de sa race ; sa conversation était affable et son esprit ne manquait pas d'agrément. Sous des dehors réservés, elle se livrait à la débauche ; elle sortait rarement en public, et toujours à demi voilée, pour ne pas rassasier les regards ou parce que cela lui allait bien. Jamais

124.– Cic., *Cat.* I 3. Voir aussi Sall., *C.* 24, 4 ; 27, 2 ; 32, 2 ; 48, 4.
125.– Juv., VIII 234.
126.– Juv., VIII 211-230 : Néron ; 231-244 : Catilina.
127.– Syme 1958, p. 353 ; Walker 1960, p. 76 ; Martin 1969, p. 139 ; Devillers 1994, p. 169 ; Devillers 1995, p. 328.

elle ne ménagea sa réputation, ne faisant aucune distinction entre ses maris et ses amants ; sans se laisser lier ni par ses affections ni par celles d'autrui, partout où elle voyait son intérêt, elle portait ses désirs. » (Tac., *An.* XIII 45, 2-3 ; trad. P. Wuilleumier, légèrement modifiée)

L'épouse de Néron et la complice de Catilina sont ainsi toutes deux de belles femmes, riches, bien nées et instruites, mais particulièrement débauchées et impudiques. Aurelia Orestilla, l'épouse de Catilina, appartient au même type de personnage et est décrite en des termes similaires, Salluste écrivant à son propos que chez elle « aucun homme de bien ne loua jamais rien en dehors de la beauté », « *praeter formam nihil umquam bonus laudauit*[128] ».

Un autre passage des *Annales* de Tacite est modelé sur un épisode de la *Conjuration de Catilina* de Salluste : le procès d'Antistius Sosianus, qui eut lieu en 62 de notre ère et dont le récit occupe le chapitre 48 du livre XIV des *Annales*. Voici les faits, tels que les rapporte Tacite : Antistius Sosianus, préteur, lut lors d'un festin des vers satiriques dirigés contre Néron et qu'il avait composés. Un certain Cossutianus Capito l'accusa alors de lèse-majesté. Le consul désigné, Iunius Marullus, proposa qu'Antistius fût mis à mort. Tous les autres se rangeaient à son avis, lorsque Thrasea Paetus, tout en critiquant vivement Antistius, exposa que le Sénat devait s'abstenir de prononcer un tel châtiment, si mérité fût-il ; que le recours à un bourreau était depuis longtemps supprimé et qu'il existait des peines fixées par les lois ; s'en tenir à ces peines soustrairait les juges à l'accusation de cruauté excessive et offrirait un exemple de la clémence publique, tout en ne laissant pas le coupable impuni. Thrasea conclut en proposant de confisquer les biens d'Antistius et de le reléguer dans une île, où il pourrait traîner une existence coupable et ressentir longtemps son malheur privé. Les sénateurs se rangèrent finalement à l'avis de Thrasea et Néron en fut fort mécontent.

Or, comme l'a noté R. S. Rogers[129], ce récit, qui présente de nombreux échos avec le récit tacitéen du procès de Clutorius Priscus en 21 ap. J.-C.[130], est une réminiscence du procès des conjurés associés à Catilina, tel que le rapporte Salluste[131], procès fameux dans l'Antiquité et dont le schéma devait probablement être étudié dans les écoles de rhétorique : le Sénat s'est rassemblé pour délibérer sur le sort des conjurés faits prisonniers ; le consul désigné, D. Iunius Silanus, propose de livrer les détenus au supplice ; César cependant est d'avis de s'en tenir aux peines prévues par les lois, en l'occurrence de confisquer les

128.– Sall., *C.* 15, 2. À ce type appartient aussi l'épouse de Pison (le conjuré de 65 ap. J.-C.), Satria Galla (Tac., *An.* XV 59, 5).

129.– Rogers 1953b, p. 711-718. Voir aussi Martin 1969, p. 139.

130.– Tac., *An.* III 49-51. Les échos entre les récits tacitéens des deux procès conduisent R. S. Rogers à douter de l'authenticité du procès d'Antistius et à y voir une invention de Tacite destinée à glorifier Thrasea et à déprécier Néron. Par ailleurs, J. Ginsburg a montré que le discours de C. Cassius Longinus au Sénat au sujet de la peine à infliger à la domesticité de Pedanius Secundus, assassiné par l'un de ses esclaves (Tac., *An.* XIV 43-44) fait lui aussi écho au débat de la *Conjuration de Catilina* de Salluste (Ginsburg 1993, p. 86-103).

131.– Sall., *C.* 50-51.

biens des conjurés et de les mettre aux fers dans un municipe, arguant que le châtiment proposé par Silanus est étranger à l'esprit de la république romaine et que la condamnation à mort, loin d'être un supplice, reviendrait à accorder aux conjurés la délivrance et le repos. Le schéma du procès d'Antistius Sosianus est identique.

Un indice confirme la présence du procès des partisans de Catilina derrière celui du préteur Antistius : c'est un mot de Cossutianus Capito, notre accusateur, qui, au livre XVI des *Annales*, compare explicitement l'opposition entre Néron et Thrasea (dont un des premiers jalons fut le procès d'Antistius) avec celle de César et de Caton[132] (ce qui est, sans nul doute, une allusion au conflit qui opposa les deux hommes lors de l'affaire Catilina). Ainsi le souvenir traumatisant de Catilina sous-tend de manière constante les livres des *Annales* consacrés à Néron.

La geste néronienne semble réactualiser également les exactions de Verrès, propréteur de Sicile de 73 à 71 av. J.-C. et surtout pilleur le plus célèbre de temples et de patrimoines. Les fameuses *Verrines* que Cicéron publia en 70 av. J.-C. ont fait de Verrès le symbole même du gouverneur romain corrompu et passé expert dans l'art de la malversation : levées inhabituelles d'argent, procès malhonnêtes, bannissement et mise à mort d'hommes innocents mais riches, accaparement d'héritages, pillage de monuments, sont les expédients habituels dont Cicéron accuse Verrès d'avoir usé pour s'enrichir pendant ses magistratures[133]. Les *Verrines*, et plus précisément le quatrième discours de l'*actio secunda*, le *De signis*, ont surtout définitivement consacré Verrès comme le champion de l'appropriation des œuvres d'art et du pillage des temples : c'est ainsi que l'on voit, dans les discours de Cicéron, l'impie Verrès priver de leurs sculptures et de leurs offrandes, pour les enfermer égoïstement dans sa maison, les temples de Minerve à Athènes, d'Apollon à Délos, de Junon à Samos, de Diane à Perga, ceux de la ville pamphylienne d'Aspendus, puis enfin les sanctuaires de la Sicile.

Or Néron est, lui aussi, un pilleur chevronné : le chapitre 32 de la *Vita Neronis* de Suétone énumère à ce titre toutes les rapines et exactions dont l'empereur, poussé par les énormes besoins d'argent créés par sa prodigalité, se rendit coupable, appropriation d'héritages, procès abusifs destinés à lui permettre de faire main basse sur les biens des particuliers, pillage des temples, fonte des statues d'or et d'argent, y compris celles des dieux Pénates, à quoi Dion Cassius ajoute la mise en place de taxes nouvelles[134]. Néron est accusé, d'autre part, d'avoir fait mourir sa tante Domitia Lepida dans le seul but de s'emparer de ses possessions, après avoir bien pris soin de faire disparaître son testament, afin qu'aucun de ses biens ne lui échappât[135] ; d'avoir condamné à mort l'affranchi Pallas parce qu'il était immensément riche[136] ; d'avoir profité de l'incendie de Rome pour

132.– Tac., *An.* XVI 22, 2.
133.– Sur l'association traditionnelle entre la figure de Verrès et le motif du vol, voir aussi Juv., II 25-26.
134.– DC., LXI 5, 5.
135.– Suet., *Ner.* 34, 9 ; DC., LXI 17, 1-2.
136.– DC., LXII 14, 3.

s'enrichir[137]. Tacite ajoute que les dieux eux-mêmes durent contribuer au butin que Néron fit récolter aux lendemains de l'incendie de 64, et qu'objets en or, offrandes et statues furent arrachés aux temples des dieux à Rome et dans les provinces[138].

À la lecture de Dion Cassius et de Philostrate[139], il apparaît que c'est en Grèce que Néron se livra le plus au pillage et à la rapine : l'empereur aurait profité de sa tournée artistique pour récupérer des héritages, dépouiller les condamnés, chasser les particuliers de leurs maisons, ôter une multitude d'offrandes des temples, bref ruiner la province entière, exactions auxquelles Philostrate ajoute les violences commises par Néron envers les femmes et les enfants ; Verrès, aux dires de Cicéron, avait précisément fait des épouses et des enfants des provinces dont il avait la charge des victimes de sa lubricité[140]. Dion Cassius de conclure, dans le discours qu'il prête à Vindex : « πᾶσαν τὴν τῶν Ῥωμαίων οἰκουμένην σεσύληκεν[141] », « il dépouilla l'univers romain tout entier ».

Nul doute que de telles accusations à l'encontre de Néron faisaient apparaître en filigrane la figure de Verrès, le plus illustre représentant de la famille des tyrans accapareurs, lui qui, lorsqu'il administrait l'Asie, la Pamphylie puis la Sicile, pilla nombre de maisons, de villes et de lieux consacrés. D'autant plus que Néron s'est spécialisé dans le même domaine que Verrès : le pillage d'œuvres d'art, en particulier en provenance des temples[142]. Pausanias fait les comptes : il accuse Néron d'avoir enlevé au temple d'Apollon à Delphes cinq cents statues de bronze ; fait transporter d'Olympie à Rome une statue d'Ulysse ; ôté du bois sacré d'Olympie plusieurs des statues qu'un certain Mikythos avait offertes ; pillé aussi le sanctuaire de Thespies[143]. Dion Chrysostome, dans son *Discours aux Rhodiens*, ajoute au pillage des sanctuaires d'Olympie et de Delphes l'appropriation de la plupart des statues qui se trouvaient sur l'Acropole d'Athènes et de celles qui étaient à Pergame[144] : les pillages de Néron semblent être devenus aussi célèbres que ceux de Verrès.

Dans un chapitre précédent, nous avons vu, en outre, que Pline l'Ancien accuse Néron d'avoir cloîtré dans la *domus aurea* une foule d'œuvres d'art, qui furent ensuite rendues au public par Vespasien[145] : ainsi, tout comme Verrès, Néron apparaît sous les traits d'un tyran égoïste ayant enfermé des œuvres volées dans une demeure privée. Il est par ailleurs intéressant de noter que dans

137.– Tac., *An.* XV 45, 1 ; Suet., *Ner.* 38, 7 ; DC., LXII 18, 5 ; Oros., *Hist.* VII 7, 7.
138.– Tac., *An.* XV 45, 1-2. Voir aussi Tac., *An.* XVI 23, 1 ; *Agr.* 6, 6.
139.– DC., LXIII 11 ; 17, 1 ; Philstr., *V. Ap.* V 7, 3.
140.– Cic., *Verr. prim.* 14 ; *Verr.* I 62.
141.– DC., LXIII 22, 3.
142.– D'après S. E. Alcock, le geste de Néron s'emparant d'œuvres d'art en Grèce, plutôt que le signe de la perversion et de la cupidité impériales, devait être, en réalité, un acte politique, s'inscrivant dans une longue tradition : comme ses prédécesseurs Marcellus, Sylla ou Auguste, Néron aurait voulu marquer la domination et le contrôle de Rome sur les provinces conquises, et étouffer l'identité propre des communautés soumises (Alcock 1994, p. 100-101).
143.– Paus., V 25, 8 ; 26, 3 ; IX 27, 3-4 ; X 7, 1 ; 19, 2.
144.– D. Chr., XXXI 148.
145.– Plin., *N. H.* XXXIV 84 (voir aussi *N. H.* XXXV 120). Voir *supra*, p. 127.

le livre XXXIV de l'*Histoire Naturelle*, où sont énumérés tous les cas d'accaparement d'œuvres d'art à des fins privées, sont évoquées précisément, juste avant les vols de Néron, les spoliations de Verrès : le naturaliste cite en effet, à la suite l'un de l'autre, l'exemple de l'orateur Hortensius qui emportait toujours en voyage un Sphinx qu'il s'était fait donner par Verrès, et celui de Néron faisant porter partout où il allait une Amazone réalisée par le sculpteur Strongylion[146]. Les figures de Néron et de Verrès sont ainsi clairement mises en relation par Pline l'Ancien.

Néron, Antoine et l'Égypte

Parmi les ennemis traditionnels de la République que des décennies de propagande, cicéronienne ou autre, avaient profondément ancrés dans l'imaginaire collectif romain, il faut évidemment faire un sort particulier à Antoine. Car ici le lien entre les deux hommes n'est pas seulement rhétorique : il est aussi familial, Néron se trouvant être un descendant direct de celui qui fut l'ennemi juré du futur Auguste et finira réduit au rang d'*hostis publicus* à la mémoire condamnée. Néron descendait même d'Antoine à double titre : par son père Cn. Domitius Ahenobarbus, qui était le fils d'Antonia l'Aînée, première des filles d'Antoine, et par sa mère Agrippine, petite-fille, par son père Germanicus, d'Antonia la Jeune.

Cela seul faisait planer une ombre inquiétante sur le dernier Julio-claudien : il était dès lors tentant, pour les auteurs antiques, d'exploiter abondamment cette filiation – elle est effectivement clairement soulignée par Plutarque, qui, à la fin de la *Vie d'Antoine*, consacre un chapitre à sa descendance et y mentionne, en toute fin, Néron[147] : c'est donc le nom du dernier Julio-claudien qui vient clore la généalogie établie (en faisant périr les enfants de Claude ainsi que Rubellius Plautus, Néron avait, de fait, activement participé à l'extinction des autres descendants d'Antoine), ce qui, du coup, le fait apparaître comme celui en qui aboutit et culmine la lignée d'un des plus célèbres *hostes publici* de Rome.

Cette filiation fut d'ailleurs pleinement revendiquée par Néron de son vivant : contrairement aux modèles négatifs examinés précédemment et imposés a posteriori par ceux qui contribuèrent à forger la légende noire de Néron, le modèle antonien faisait partie des figures auxquelles l'empereur se référait lui-même : les auteurs antiques n'eurent donc, en la matière, qu'à renverser un des aspects de la propagande impériale.

L'attrait de Néron pour l'Égypte, probablement lié au désir de mener la « vie inimitable » d'un Antoine à la mémoire réhabilitée (et sans doute au fantasme d'incarner, par-delà Antoine, un nouvel Alexandre), bien loin de constituer un élément porté au crédit du dernier Julio-claudien, est ainsi devenu l'un des éléments de la condamnation.

Les portraits antiques de Néron contiennent en effet de nombreuses allusions à l'Égypte et à Alexandrie, auxquelles le nom d'Antoine était, dans l'Antiquité, irrémédiablement attaché. Tacite nous apprend par exemple que Néron, « renonçant pour le moment à la Grèce, regagna Rome, les pensées secrètement

146.– Plin., *N. H.* XXXIV 48. Sur cette Amazone, voir aussi Plin., *N. H.* XXXIV 82.
147.– Plut., *Ant.* 87, 9.

tournées vers les provinces d'Orient, et surtout vers l'Égypte », « *omissa in praesens Achaia* [...] *urbem reuisit, prouincias Orientis, maxime Aegyptum, secretis imaginationibus agitans* » (*An.* XV 36, 1). La mention de l'Égypte est ici quelque peu inattendue, si l'on songe que c'est la Grèce, et non l'Égypte, qui est présentée par Tacite à l'ouverture de la phrase comme la destination où souhaite se rendre Néron ; cet effet de surprise, associé à l'adverbe au superlatif « *maxime* » et à l'expression « *secretis imaginationibus agitans* » qui, en donnant au désir de Néron un aspect confidentiel et obsessionnel, en trahit du coup le caractère coupable, montre de la part de Tacite la volonté nette de mettre en valeur la mention de l'Égypte : cette mention, loin d'être un simple élément donné à titre informatif, apparaît bien plutôt comme un moyen de présenter Néron sous le jour le moins favorable possible, en lui prêtant une obsession pour une contrée haïe des Romains traditionalistes[148].

Suétone, comme Tacite, prend soin de mentionner les projets égyptiens de Néron. Le biographe nous apprend ainsi que l'empereur envisageait un voyage à Alexandrie, quand une crainte religieuse le fit changer d'avis[149] ; ce projet de voyage réapparaît au chapitre 35, 10, où il est dit que Néron relégua le procurateur d'Égypte Caecina Tuscus pour s'être baigné dans les bains construits en vue de l'arrivée de l'empereur ; l'anecdote est racontée également par Dion Cassius[150]. Suétone affirme enfin, au chapitre 47, 2, que Néron, suite au soulèvement et à la défection de ses armées, pensa demander le gouvernement de l'Égypte ; la *Vie de Galba* de Plutarque nous apprend de même qu'« il était clair qu'il allait s'enfuir secrètement en Égypte », « δῆλος ἦν ἀποδρασόμενος εἰς Αἴγυπτον[151] ». Le motif du départ en Égypte suite au soulèvement des armées sera développé par Dion Cassius, qui prête à l'empereur le projet de partir à Alexandrie vivre de son art en simple particulier[152].

Y. Perrin, dans un article consacré aux liens idéologiques entre Antoine et Néron, nous invite pourtant à nuancer l'importance réelle de l'Égypte dans les projets néroniens, lesquels auraient accordé une place bien plus grande à la Grèce[153] ; s'il est vrai que Néron se souciait peu de l'Égypte, il est alors d'autant plus significatif que les auteurs antiques lui aient tout de même prêté des projets égyptiens de manière récurrente.

Imputer à un personnage des projets concernant l'Égypte constitue de fait une accusation particulièrement grave. Comme le souligne Plutarque dans une harangue prêtée au tribun Antonius Honoratus, ce ne sont pas les multiples crimes impériaux qui convainquirent les soldats de faire défection : c'est

148.– Sur les projets égyptiens de Néron, voir aussi Tac., *H.* I 70, 1 (où il est question de l'aile de cavalerie mandée par Néron pour le précéder en Égypte).

149.– Suet., *Ner.* 19, 1.

150.– DC., LXIII 18, 1.

151.– Plut., *Galb.* 2, 1.

152.– DC., LXIII 27, 2.

153.– Perrin 1993, p. 99. *Contra*, voir Voisin 1987, p. 520-537 ; Cizek 1993, p. 118 ; Champlin 2003, p. 174.

l'annonce, par le préfet du prétoire Nymphidius Sabinus, que Néron les avait « abandonnés le premier et qu'il se trouvait avoir fui en Égypte[154]. »

Le récit, par Flavius Josèphe, de la conjuration de Chaerea contre Caligula établit lui aussi un lien entre le projet de l'empereur de partir pour Alexandrie afin de visiter l'Égypte et le passage à l'acte des conjurés[155]. Titus quant à lui, d'après Suétone, se hâta de revenir en Italie précisément pour démentir certaines rumeurs selon lesquelles il voulait se faire couronner roi d'Orient, soupçon qui s'accrut lorsque, sur la route d'Alexandrie, il se coiffa du diadème au moment de consacrer à Memphis le bœuf Apis[156]. Titus, rétablit vite Suétone, ne faisait en cela que se conformer au rite ; le biographe précise que beaucoup interprétèrent cependant ce geste autrement… La tentation orientale, associée à la tentation monarchique, revient ainsi comme un leitmotiv dans l'Antiquité dès qu'il s'agit de désigner un *pessimus princeps* potentiel.

L'Égypte était en effet perçue, si l'on en croit la littérature antique de souche traditionaliste, comme l'envers de toutes les valeurs romaines, une terre de dépravation et de vice, le berceau des superstitions les plus ridicules, un pays étranger aux lois et habité par un peuple à la fois frivole, perfide, féroce et sauvage[157], en un mot une contrée dangereuse pour Rome. Si une telle propagande hostile à l'Égypte est ancienne et qu'on en trouve déjà des traces chez Polybe[158], elle se développa surtout, comme on sait, à l'occasion des rivalités entre Antoine et le futur Auguste, dont la propagande eut pour effet de faire d'Alexandrie le symbole par excellence de la corruption orientale et d'associer à jamais à l'image de la capitale égyptienne le nom de son rival, présenté comme le traître qui sacrifia le bien de Rome aux charmes de l'Égypte et de Cléopâtre.

Négation des saines traditions romaines, l'Égypte était donc aussi marquée du sceau des guerres civiles qui déchirèrent Rome : c'est près d'Alexandrie, à Péluse, que Pompée fut assassiné en 48 avant notre ère après la bataille de Pharsale qui l'avait opposé à César, et c'est en Égypte qu'Antoine se donna la mort peu après sa défaite à Actium face à Octave. C'est ce qui, dans l'*Octavie*, vaut à l'Égypte l'épithète d'« *incesta* » :

> « L'Égypte impure but à nouveau le sang d'un général romain, et elle recouvre deux ombres rien moins que légères. C'est là que fut ensevelie une guerre civile longue et impie. » (Ps. Sen., *Oct.* 521-524)

154.– Plut., *Galb.* 14, 4.
155.– Jos., *A. J.* XIX 80-83.
156.– Suet., *Tit.* 5, 4-5.
157.– Dauge 1981, p. 193-194 ; p. 472. Voir notamment Caes., *C.* III 110, 2 ; Ps. Caes., *Alex.* 7, 2-3 ; 24, 1 ; Cic., *Tusc.* V 27, 78 ; Sen., *Helv.* 9, 8 ; 19, 6 ; Juv., VI 81-84 ; XV ; Plin., *Pan.* 31 ; Tac., *H.* I 11, 1 ; DC., L 24, 6-7. Il convient cependant d'insister sur l'ambiguïté fondamentale de l'Égypte, à la fois terre de corruption et pays dont l'incroyable fertilité étonne et dont l'Antiquité et la sagesse inspirent le respect (Ov., *M.* I 422-429 ; Luc., *Phars.* X 176-331 ; Sen., *Nat.* IV 1-2 ; Tac., *An.* II 60).
158.– Pol., XL 12.

Insister sur les projets égyptiens de Néron revenait donc à le présenter comme une nouvelle victime des tentations orientales et comme l'ennemi de Rome, dans la lignée d'Antoine.

Nombreux d'ailleurs sont les motifs qui font de l'image du dernier Julio-claudien un calque de celle de Marc Antoine tel notamment que l'avaient défini les *Philippiques* de Cicéron et la biographie de Plutarque. Tous deux sont condamnés pour avoir célébré des parodies de triomphe, Néron suite, non à des victoires militaires, mais à des victoires artistiques ; Antoine, non à Rome mais à Alexandrie[159]. Le Néron se produisant nu comme chanteur dans une taverne rappelle le Marc Antoine qui, en 44 avant notre ère, courut nu lors des Lupercales[160]. Antoine et Néron, d'autre part, sont tous deux accusés d'avoir contracté des mariages homosexuels, Antoine avec le jeune Curion[161], Néron avec Pythagoras puis Sporus.

Tous deux, surtout, se plaisent d'après les textes antiques à vivre à l'orientale, autrement dit dans l'oisiveté et les plaisirs : en vivant dans la mollesse et au milieu des orgies, Néron adoptait le même style de vie que son aïeul[162]. Le plaisir prime tellement dans les portraits d'Antoine qu'on le voit remplir Alexandrie de festins et de débauches alors même que vient de lui être annoncée la nouvelle de la perte de son armée d'Actium ; Néron, de même, se distingue pour son insouciance à l'annonce de la révolte des armées[163].

Antoine et Néron partagent, de manière générale, les mêmes amusements. Pline l'Ancien, Tacite, Suétone et Dion Cassius évoquent tous les débauches nocturnes de Néron qui, déguisé en esclave, rôdait dans les rues et les tavernes de Rome accompagné d'une bande qui agressait les passants ; Néron passait d'ailleurs pour avoir reçu des coups lui-même[164]. Si ces virées rappellent les amusements de Caligula[165], elles évoquent aussi et surtout ce que Plutarque raconte au sujet d'Antoine, lequel parcourait, la nuit, avec Cléopâtre, les rues d'Alexandrie déguisé en serviteur et raillait les habitants, ce qui lui valut des injures et des coups[166].

Néron partage également avec Antoine la même conception de l'argent. Cicéron accuse ainsi Antoine d'avoir dilapidé les immenses richesses laissées par Pompée en un temps record ; Antoine aurait surtout laissé les pires vauriens,

159.– Antoine : Vell., II 82, 3 ; Plut., *Ant.* 50, 6 ; DC., XLIX 40, 3. Néron : Suet., *Ner.* 25 ; DC., LXIII 20.

160.– Antoine : Cic., *Phil.* II 34, 86. Néron : Philstr., *V. Ap.* IV 42, 1. Voir Benoist 2003, p. 61.

161.– Cic., *Phil.* II 44-45.

162.– Antoine : Cic., *Phil.* II 63 ; 104-105 ; Plut., *Ant.* 9, 5-6 ; 24, 1-2 ; 28, 1-2 ; 56, 7-10 ; 57, 1 ; 71, 3-5. Néron : Tac., *An.* XIV 2, 1 ; XV 37 ; 52, 1 ; Suet., *Ner.* 27. Selon E. Cizek, Néron adopta la « vie inimitable » d'Antoine et Cléopâtre dans le but d'implanter à Rome de nouvelles mentalités, inspirées de valeurs gréco-égyptiennes (Cizek 1993, p. 122). Sur la réforme néronienne des mentalités, voir aussi Picard 1962, p. 199-233 ; Perrin 1985, p. 97-109 ; Cizek 1987, p. 31-39.

163.– Antoine : Plut., *Ant.* 71. Néron : Suet., *Ner.* 23, 2 ; 40, 6 ; 41, 4 ; 42, 2.

164.– Plin., *N. H.* XIII 126 ; Tac., *An.* XIII 25, 1 ; Suet., *Ner.* 26 ; DC., LXI 9, 2-4.

165.– À ce sujet, voir *infra*, p. 212.

166.– Plut., *Ant.* 29, 2-3.

des comédiens, des esclaves, piller les richesses en question[167]. Or d'après Suétone, Néron, qui admirait son oncle Caligula précisément parce qu'il avait gaspillé en très peu de temps les biens de Tibère, ne garda à son tour aucune mesure dans ses dépenses et enrichit de patrimoines et de domaines un joueur de cithare, un gladiateur et un usurier[168].

Pour illustrer la prodigalité de Néron, Dion Cassius rapporte notamment l'anecdote suivante : un jour que l'empereur avait demandé que l'on donnât 2 500 000 drachmes à Doryphore, Agrippine eut l'idée de faire mettre les pièces en tas devant son impérial fils ; elle espérait que la vue de l'énormité du monticule l'amènerait à changer d'avis. Sans succès : à la vue de l'amas de pièces, Néron demanda combien cela représentait et doubla alors la somme, s'exclamant qu'il ne savait pas qu'il avait donné si peu[169]. Or Plutarque avait, au sujet d'Antoine, rapporté une histoire similaire : un jour qu'Antoine avait demandé que l'on donnât 250 000 drachmes à l'un de ses amis, l'intendant, étonné de l'invraisemblance du don, étala la somme devant Antoine, afin qu'il pût en juger lui-même ; Antoine demanda ce que le tas représentait et ordonna alors à l'intendant de doubler la somme, disant qu'il ne pensait pas que 250 000 drachmes soient si peu de choses[170].

Nous avons affaire là, manifestement, de la part de Dion Cassius, à une confusion entre les figures de Néron et d'Antoine : Dion Cassius est en effet le seul à rapporter une telle anecdote au sujet de Néron ; d'autre part l'historien ne la rapporte pas au sujet d'Antoine. La possibilité d'une telle confusion prouve la proximité entre les deux figures. L'identité parfaite entre les deux anecdotes montre en outre qu'il s'agit, dans le cas de Néron assurément mais aussi, sans nul doute, dans celui d'Antoine, de pures inventions, destinées à illustrer de manière frappante la prodigalité excessive des deux personnages[171].

Ainsi l'histoire se répète, jusque dans la présence inquiétante, aux côtés de Néron, de la manipulatrice Poppée, qui chassa de son lit la jeune Octavie, comme Cléopâtre, qui avait complètement subjugué Antoine, poussa son amant à se défaire de son épouse (laquelle se nommait d'ailleurs, elle aussi, Octavie). Néron connaîtra par ailleurs la même fin que son aïeul. On se souvient en effet que suite à l'annonce de la révolte de ses armées Néron aurait, selon Dion Cassius, exprimé le désir de partir vivre à Alexandrie en simple citoyen[172] : or d'après Plutarque, Antoine, suite à sa défaite à Actium, aurait, de la même manière, fait demander à Octave de le laisser vivre, à Athènes cette fois, en simple particulier, « ἰδιώτης καταβιῶναι[173] », et Strabon raconte qu'après Actium, abandonné de tous ses partisans, Antoine se retira à Alexandrie, décidé à vivre tel un nouveau

167.– Cic., *Phil.* II 66-67. Voir aussi Plut., *Ant.* 4, 7-9 ; 9, 8 ; 21, 3 ; 24, 5-6.
168.– Suet., *Ner.* 30, 5-6.
169.– DC., LXI 5, 4.
170.– Plut., *Ant.* 4, 7-9.
171.– Champlin 2003, p. 171-172.
172.– DC., LXIII 27, 2.
173.– Plut., *Ant.* 72, 1.

Timon[174]. Les lecteurs de l'Antiquité ne durent pas manquer de noter les nombreuses similitudes relevées ci-dessus entre les portraits d'Antoine et de Néron ; les deux figures se superposent ainsi l'une à l'autre, créant un phénomène de surimpression.

Bien sûr, derrière la figure d'Antoine, se devine celle d'Alexandre le Grand[175]. Toutes les évocations d'Alexandrie dans les textes relatifs à Néron ne devaient pas manquer de faire surgir l'image de son fondateur, lequel apparaît par ailleurs directement chez Suétone, qui nous apprend que Néron songeait à préparer une expédition aux Portes Caspiennes et avait pour cela levé une légion nommée, pour l'occasion, la phalange d'Alexandre le Grand, « *Magni Alexandri phalanga*[176] ». Or l'on sait à quel point la figure d'Alexandre, en même temps qu'elle engendrait la fascination des généraux et des empereurs, constituait un repoussoir : c'est ainsi que Lucain, dans sa *Pharsale*, qualifie le conquérant de « fatal fléau de la terre », « *terrarum fatale malum* » et d'« astre ennemi du genre humain », « *sidus iniquum gentibus*[177] » ; M. A. Levi considère d'ailleurs les mots de Lucain comme une critique dirigée contre Néron[178].

Tyrans impériaux

Une généalogie sélective

Outre les ennemis apportés à Rome par les siècles de Royauté puis de République, la figure de Néron entretient, bien évidemment, des liens avec les tyrans qui firent leur apparition sous l'Empire, c'est-à-dire avec les « monstres » de sa propre dynastie.

Les considérations généalogiques sont un élément important de l'historiographie antique : les historiens anciens se plaisent à établir des liens entre les personnages dont ils traitent et leurs ancêtres[179]. L'arbre généalogique de Néron, dont un exemplaire est présenté dans l'annexe 3, contient à ce titre plusieurs figures remarquables. Par sa mère Agrippine la Jeune, Néron est par exemple un descendant direct d'Auguste. Or ce lien de parenté, pourtant fondamental, est étrangement négligé par les auteurs antiques, qui ont préféré présenter Néron comme le digne héritier de Tibère, dont la mémoire était sensiblement moins éclatante.

Les chercheurs ont à ce titre noté que, dans les *Annales*, les figures des deux empereurs, Néron et Tibère, doivent à de nombreux égards se lire en regard l'une de l'autre. Un des parallélismes les plus frappants est la similitude, maintes fois signalée[180], entre le début du livre I, où le règne de Tibère est inauguré par les termes « *primum facinus noui principatu* », et celui du livre XIII, où le

174.– Str., XVII 1, 9.
175.– De nombreux chercheurs ont souligné l'influence du souvenir d'Alexandre sur l'idéologie néronienne, ce qui se reflète notamment dans le monnayage de l'époque (voir par exemple Balland 1965, p. 375).
176.– Suet., *Ner.* 19, 4.
177.– Luc., *Phars.* X 20-48.
178.– Levi 1949, p. 65.
179.– McCulloch 1984, p. 81.
180.– Voir Devillers 1994, p. 150 pour la bibliographie à ce sujet.

principat de Néron s'ouvre sur l'expression « *prima nouo principatu mors*[181] ». Tacite suggère de fait, à de nombreuses reprises, un parallèle entre le rôle joué par Agrippine auprès de Claude dans l'accession au pouvoir de son fils Néron et le rôle de Livie auprès d'Auguste pour assurer le trône à son fils Tibère. Les deux femmes sont, chez Tacite, présentées comme le contretype de la matrone romaine et sont qualifiées de marâtres, « *nouercae* », en raison de leur comportement vis-à-vis des prétendants au trône qu'elles convoitaient pour leurs fils[182] ; d'autre part, parmi les six occurrences du terme « *impotens* » ou « *impotentia* » dans les *Annales*, quatre concernent Livie ou Agrippine[183]. R. H. Martin, de son côté, a relevé toutes les correspondances verbales entre les récits tacitéens de la mort d'Auguste et de la mort de Claude[184]. Le livre XII des *Annales*, qui se clôt sur les funérailles de Claude, se termine d'ailleurs par les mots « *aemulante Agrippina proauiae Liuae magnificentiam*[185] », « Agrippine rivalisant de magnificence avec sa bisaïeule Livie ».

O. Devillers a noté d'autres parallélismes entre les portraits tacitéens de Tibère et de Néron[186] : les deux hommes ont dévoilé leurs vices progressivement et se sont faits les champions de la dissimulation ; ils se sont tous deux entourés de personnalités néfastes, Séjan étant présenté comme l'« *initium* » et la « *causa* » du changement de comportement de Tibère, Poppée comme l'« *initium* » des malheurs publics sous Néron[187] ; Tacite, dans les deux cas, trace ainsi une ligne causale identique, la détérioration des règnes de Tibère et de Néron étant attribuée à l'influence de personnalités funestes, accrue une fois obtenues, respectivement, la mort de Drusus II et celle d'Agrippine[188].

Néron et Caligula

Au sein de la dynastie julio-claudienne, ce n'est cependant pas avec Tibère que la figure de Néron présente le plus de liens : c'est évidemment avec son oncle maternel Caligula[189].

Les dossiers de Néron et de son parent sont en effet fort proches et comprennent un grand nombre de chefs d'accusation identiques. Ils sont accusés tous deux d'avoir trempé dans des histoires d'inceste, Néron avec sa

181.– Tac., *An.* I 6, 1 et XIII 1, 1.

182.– Pour Livie : Tac., *An.* I 3, 3 ; 6, 2 ; 10, 5 ; 33, 3. Pour Agrippine : Tac., *An.* XII 2, 1 ; 26, 2 ; 41, 3 ; 65, 2 (parallèles notés par McCulloch 1984, p. 111-114).

183.– Tac., *An.* I 4, 5 ; IV 57, 3 ; V 1, 3 ; XII 57, 2. Les deux autres occurrences se trouvent en III 33, 4 et XIV 31, 3.

184.– Martin 1955, p. 123. Voir aussi Charlesworth 1923, p. 145-157 ; Charlesworth 1927, p. 55-57 ; McCulloch 1984, p. 113, n. 30.

185.– Tac., *An.* XII 69, 3.

186.– Devillers 1994, p. 150-151 et surtout p. 160-163.

187.– Pour Séjan : Tac., *An.* IV 1, 1. Poppée : Tac., *An.* XIII 45, 1. Sur la ressemblance que le récit de Tacite établit entre Poppée et Séjan, voir McCulloch 1984, p. 121-123 ; Devillers 1995, p. 327.

188.– McCulloch 1984, p. 122.

189.– Les considérations qui vont suivre reprennent en grande partie les conclusions de notre article « Néron, ou le digne neveu de Caligula » (Lefebvre 2010).

mère Agrippine et Caligula avec ses sœurs[190]. Ils apparaissent tous deux comme des débauchés dont la lubricité souilla aussi bien des hommes que des femmes mariées[191]. Dans leur jeunesse ils passaient l'un comme l'autre la nuit à parcourir les tavernes et les mauvais lieux, camouflés sous un déguisement[192]. Ils sont tous deux présentés comme des pilleurs de temples[193] et ne cessent de manière générale de se signaler pour leur impiété, Caligula ayant fait scier la tête du Zeus Olympien pour la remplacer par la sienne et Néron ayant uriné sur la statue d'une déesse syrienne[194].

Ils sont accusés d'autre part d'avoir commis des exactions financières sans nombre et de toute sorte[195], exactions que Suétone met chaque fois en relation avec la prodigalité effrénée de ces princes[196], notamment dans le domaine des constructions et des travaux aberrants, irréalisables et défiant les lois de la nature[197]. Le biographe introduit même les chapitres consacrés aux dépenses exorbitantes des deux empereurs en des termes similaires : à la phrase « épuisé par conséquent et appauvri (*exhaustus igitur atque egens*), il tourna son esprit vers la rapine (*ad rapinas conuertit animum*) et imagina des formes diverses et particulièrement ingénieuses de chicanes (*calumniarum*), d'enchères et d'impôts » (*Calig.* 38, 1) répond, dans la *Vita Neronis*, l'expression « déçu et désormais si épuisé et si appauvri (*ita iam exhaustus et egens*) qu'il fut contraint de remettre à plus tard et de différer même la paie des soldats et les pensions des vétérans, il appliqua son esprit à la chicane et à la rapine (*calumniis rapinisque intendit animum*) » (*Ner.* 32, 1).

À cette passion pour le luxe s'ajoute, entre autres, un amour inconditionnel pour les arts de la scène[198] ainsi que pour les courses de char, les deux empereurs ayant donné leurs suffrages à la même faction, celles des Verts[199]. À Néron et à Caligula est imputé en outre un manque total de *moderatio* et de maîtrise de soi, ces vertus si chères aux philosophes : en témoignent notamment l'affliction excessive manifestée par Caligula à la mort de sa sœur Drusilla et le chagrin

190.– Sur l'inceste de Néron et d'Agrippine, voir, dans l'annexe 1, le tableau 2b. Sur l'inceste de Caligula avec ses sœurs, voir Jos., *A. J.* XIX 204 ; Suet., *Calig.* 24 ; 36, 4 ; DC., LIX 11 ; 22, 6 ; 26, 5 ; Aur.Vict., 3, 10 ; Eutr., VII 12, 3 (où il est aussi question de relations sexuelles entre Caligula et une nièce, mais peut-être s'agit-il d'une confusion avec Domitien, *cf.* Suet., *Dom.* 22, 2) ; Ps. Aur.-Vict., *Epit.* 3, 4. Suétone ajoute que Caligula clamait que sa mère Agrippine était le fruit d'un inceste entre Auguste et sa fille Julie (Suet., *Calig.* 23, 2). Il est possible que la qualification incestueuse de la relation entretenue par Caligula avec ses sœurs ait répondu à un but politique précis : l'instauration progressive à Rome d'une monarchie de type oriental, telle qu'elle était pratiquée par exemple en Égypte.

191.– Suet., *Calig.* 36 et *Ner.* 28-29.

192.– Suet., *Calig.* 11, 1 ; *Ner.* 26 ; Tac., *An.* XIII 25, 1 ; DC., LXI 9, 2-4 ; Plin., *N. H.* XIII 126.

193.– Jos., *A. J.* XIX 7-8 ; Suet., *Calig.* 22, 3 ; *Ner.* 32, 7 ; Tac., *An.* XV 45, 1-2.

194.– Suet., *Calig.* 22, 3 ; *Ner.* 56.

195.– Suet., *Calig.* 38-42 et *Ner.* 32.

196.– Suet., *Calig.* 37 et *Ner.* 30-31. Le même lien entre prodigalité et exactions apparaît dans Tac., *H.* I 20.

197.– Voir notamment Suet., *Calig.* 19, 1 ; 37, 4-5 ; *Ner.* 31, 1-5 ; Tac., *An.* XV 42 ; DC., LIX 17, 1-3.

198.– Phil., *Leg.* 42 ; Tac., *An.* XIV 14-15 ; Suet., *Calig.* 11, 1 ; 54, 2-4 ; *Ner.* 20-25 ; DC., LIX 5 ; LXI 20, 1-3 ; LXII 6, 3 ; LXIII 1, 1 ; 6, 3 ; 21, 2.

199.– Suet., *Calig.* 55, 7 ; *Ner.* 22, 1 ; DC., LIX 14.

immodéré de Néron à la mort de sa fille, l'expression « *maeroris impatiens* », « incapable de maîtriser son chagrin », employée par Suétone pour qualifier l'attitude de Caligula rappelant les mots « *maeroris immodicus* », « sans mesure dans son chagrin », par lesquels Tacite désigne la réaction de Néron[200].

Les deux empereurs sont accusés également d'avoir méprisé et mis à mal l'ordre sénatorial[201] et d'avoir trahi de manière générale les intérêts nationaux de Rome, ce dont témoigne la fascination pour l'Égypte qui leur est attribuée[202]. Les auteurs antiques leur imputent surtout d'innombrables exécutions, tant à l'intérieur de leur propre famille – Suétone attribue ainsi à Caligula la mort de sa grand-mère Antonia la Jeune, de son cousin Tiberius Gemellus et de son beau-père[203] – qu'à l'extérieur, les crimes de Caligula et de Néron se trouvant, là aussi, introduits chez Suétone en des termes similaires : « il déploya à l'égard de presque tous les hommes de toutes les époques non moins de jalousie et de haine que d'orgueil et de cruauté (*nec minore liuore ac malignitate quam superbia saeuitiaque* [...] *grassatus est*) », peut-on lire dans la biographie de Caligula ; « il déploya non moins de cruauté en dehors de sa maison et contre les étrangers (*nec minore saeuitia* [...] *grassatus est*) », lit-on dans celle de Néron[204]. Ces innombrables crimes leur valurent, enfin, d'être poursuivis tous deux par les Furies vengeresses[205].

Prodigalité, faste excessif, rapines, meurtres, inceste, impiété à l'égard des dieux et de la famille, incapacité à se maîtriser, passions indignes d'un empereur, mépris et crimes à l'encontre du Sénat, trahison envers la patrie, nombreux sont les traits communs à Caligula et à Néron. Cependant, l'oncle et le neveu ne font en cela, comme nous l'avons déjà évoqué, que partager les vices et les crimes qui sont ceux de tout tyran qui se respecte : Commode par exemple est lui aussi présenté comme un prince incestueux[206] ; Caracalla de même est accusé d'inceste avec Julia Domna[207] et sera, comme Caligula et Néron, victime des Furies pour avoir tué son frère Geta, si l'on en croit le Pseudo-Aurelius Victor[208].

Un certain nombre d'éléments nous autorise cependant à lier de manière particulière la figure de Néron à celle de Caligula. C'est que les auteurs antiques rapprochent fréquemment et explicitement les deux personnages – ce qui constituait un moyen sûr de signaler le dernier Julio-claudien comme tyran[209] : Tacite fait dire à Curtius Montanus dans les *Histoires* IV 42 que Néron fut « plus détestable et plus cruel », « *intestabilior et saeuior* », que Tibère et que

200.– Suet., *Calig.* 24, 4 (voir aussi Sen., *Polyb.* 17, 4-5, où la réaction de Caligula est qualifiée d'immodérée, « *intemperie* ») ; Tac., *An.* XV 23, 3.
201.– Voir notamment Sen., *Ir.* III 19 ; Suet., *Calig.* 26, 2-4 ; 49, 1-4 ; *Ner.* 43, 1.
202.– Pour les projets égyptiens de Caligula, voir Jos., *A. J.* XIX 81 ; Suet., *Calig.* 49, 4.
203.– Suet., *Calig.* 23, 4-5 ; voir aussi Phil., *Leg.* 62-68.
204.– Suet., *Calig.* 34, 1 ; *Ner.* 36, 1.
205.– Suet., *Ner.* 34, 7 ; Jul., *Caes.* 310a.
206.– *HA.*, *Comm.* 5.
207.– *HA.*, *Carac.* 10.
208.– Ps. Aur.-Vict., *Epit.* 21, 3.
209.– Voir Bessone 1988, p. 51, où la comparaison de Néron avec Caligula est définie comme « un accostamento divenuto quasi topico ».

Caligula ; Néron fut « tout à fait semblable à son oncle Caligula », « *Caligulae auunculo suo simillimus* », affirme Eutrope au livre VII 14, 1 de son *Abrégé d'histoire romaine* ; de même, selon Orose, le dernier Julio-claudien fut « *Gai Caligulae auunculi sui erga omnia uitia ac scelera sectator immo transgressor*[210] », « un émule, pour ce qui est de tous les vices et crimes, de son oncle Caius Caligula, qu'il surpassa même ».

Il est intéressant de remarquer qu'Eutrope et Orose, par l'emploi du terme « *auunculus* », ont pris soin de souligner nettement la parenté liant Néron à Caligula ; Jérôme, dans la *Chronique*, introduit de même le passage relatif à Néron, outre la mention de la durée de son règne, par les mots : « *huius auunculus fuit Gaius Caligula*[211] ». L'arbre généalogique des Julio-claudiens était complexe certes, mais ses principales ramifications étaient-elles à ce point oubliées que les auteurs antiques dussent rappeler que Caligula était l'oncle de Néron ? Il semble bien que cette indication avait moins pour but d'apporter un éclaircissement que de suggérer l'idée d'une sorte d'hérédité ou de fatalité, comme si le statut de neveu du monstre Caligula expliquait le monstre Néron ; peut-être l'insistance sur le terme « *auunculus* », qui signifie « oncle maternel », avait-elle également pour but de faire apparaître, en arrière-plan, l'inquiétante figure d'Agrippine la Jeune.

L'association entre Caligula et Néron se produisit en fait très tôt, puisqu'elle apparaît déjà à maintes reprises dans l'*Histoire naturelle* de Pline l'Ancien, publiée dix ans seulement après la mort de Néron. Au livre VII 45, où il est question du phénomène, qualifié de contre nature, consistant à naître les pieds en avant, Pline affirme ainsi que Caligula et Néron, mis au monde précisément de cette manière, furent « tous deux des fléaux du genre humain », « *totidem faces generis humani* ».

Les deux empereurs sont à nouveau réunis au livre XIII 22, au sujet de l'utilisation abusive de parfum, Néron s'en répandant sur la plante des pieds, Caligula en faisant arroser ses baignoires ; ce luxe inutile est violemment condamné par Pline. Au livre XXXIII 53-54, à Caligula faisant paraître dans un cirque une machinerie supportant 124 000 livres d'argent, répond Néron faisant recouvrir d'or le théâtre de Pompée à l'occasion de la venue à Rome de Tiridate. C'est à nouveau le luxe démesuré des deux empereurs et leur mégalomanie qui sont stigmatisés au livre XXXVI 111 de l'*Histoire naturelle*, où Pline condamne l'ampleur monstrueuse des palais de Caligula et de Néron, si vastes qu'ils entouraient la ville entière. C'est donc, on le voit, sur l'accusation de prodigalité et de passion effrénée pour le luxe que se rejoignent, chez Pline l'Ancien, les figures de Néron et de Caligula. On peut encore citer à ce titre le passage de l'*Histoire naturelle* où il est question des bottines en perles que portait Caligula et des perles dont Néron aimait à faire garnir les objets (*N. H.* XXXVII 17).

Pline l'Ancien réunit en outre les figures de Caligula et de Néron, aux côtés de celles de César et de Démétrios Poliorcète, en IV 10, à l'occasion de

210.– Oros., *Hist.* VII 7, 1.
211.– Hier., *Chron.*, p. 181f.

la condamnation précédemment citée du caractère sacrilège du percement de l'isthme de Corinthe tenté par ces hommes[212]. C'est aussi pour leur impiété que les deux empereurs sont rapprochés chez Pausanias, qui indique qu'ils dépouillèrent les Thespiens, qui honoraient Éros, de leur statue de culte, anecdote qui vaut à Caligula et à Néron d'être réunis sous une même dénomination, « ἀσεβησάντων ἐς τὸν θεὸν », « hommes impies à l'égard du dieu » :

> « On dit que Caligula lorsqu'il était le maître de Rome enleva le premier la statue d'Éros, que Claude ensuite la renvoya aux Thespiens mais que Néron la fit une seconde fois transporter à Rome. [...] Des deux empereurs qui avaient commis une impiété envers la divinité, l'un, donnant toujours à un soldat le même mot de passe accompagné d'une raillerie déguisée, mit le soldat dans une telle colère que ce dernier le tua alors qu'il donnait le mot de passe ; quant à l'autre, il faut compter, outre les impudences exécrables et détestables commises envers sa mère, celles commises contre les femmes mariées. » (Paus., IX 27, 3-4)

La mise en parallèle de Néron et de Caligula apparaît également chez Suétone, dès le début de la biographie consacrée au dernier Julio-claudien. Suétone raconte ainsi que la nuit suivant sa nomination en tant que précepteur du futur prince, « Sénèque rêva qu'il était précepteur de Caligula », et que « Néron donna bientôt crédit à ce songe en donnant, le plus tôt qu'il put, des marques de la barbarie de sa nature[213] ». La mention de ce rêve a pour mérite de donner immédiatement le ton et de mettre en condition le lecteur, qui ne sera donc pas surpris à la lecture des nombreux vices et crimes de Néron ; l'évocation des circonstances de la naissance de ce dernier avait déjà, au chapitre précédent, fourni à Suétone l'occasion de faire apparaître, tel un présage sinistre, la figure de Caligula, lequel aurait, lors de la *lustratio* de Néron et alors qu'on lui demandait de choisir le nom de l'enfant, donné celui de Claude qui était alors la risée de la cour[214].

Le rapprochement de Néron et de Caligula réapparaît au chapitre 30 de la *Vita Neronis*, où sont abordées les relations de Néron avec les richesses et l'argent :

> « Il considérait que la seule manière d'utiliser richesses et argent était de les gaspiller, regardant comme sordides et avares ceux qui tiennent un compte exact de leurs dépenses, comme fastueux et vraiment magnifiques ceux qui abusent et dilapident. Il louait et admirait son oncle Gaius avant tout parce qu'il avait gaspillé en peu de temps les richesses immenses laissées par Tibère. » (Suet., *Ner.* 30, 1-2)

La mise en parallèle des deux princes repose ici, comme chez Pline l'Ancien, sur le motif de la prodigalité ; comme ce sera plus tard le cas chez Eutrope, Orose et Jérôme, le lien de parenté entre les deux hommes est soigneusement précisé.

212.– Voir *supra*, p. 181-184.
213.– Suet., *Ner.* 7, 3.
214.– Suet., *Ner.* 6, 3.

La façon dont le biographe amène le rapprochement est cependant fort différente de ce que l'on trouve dans la plupart des cas précédemment exposés, où la mise en relation procédait d'un jugement extérieur opéré par l'auteur (comme dans le cas de Pline l'Ancien) ou par l'un des personnages (comme dans le cas de Curtius Montanus chez Tacite), sous forme de comparaisons ou de mises en parallèle.

La mention de Caligula intervient en effet chez Suétone dans le cadre d'une opinion prêtée à Néron lui-même, lequel est présenté comme un admirateur conscient de son oncle maternel. La mise en relation entre les deux princes, de procédé extra-diégétique, devient ainsi un élément de l'histoire et de la psychologie de Néron, un fait historique et avéré, ce qui lui confère une apparence d'objectivité.

Un tel procédé apparaîtra encore plus nettement chez Dion Cassius, qui prête à Néron le désir affiché d'imiter Caligula et même de le surpasser :

> « À la fin il perdit toute pudeur, et violant et foulant aux pieds tous leurs préceptes [*i. e.* ceux de Sénèque et de Burrus] il s'efforça de ressembler à Caligula. Une fois qu'il eut conçu le désir de l'imiter, il le surpassa même, pensant que c'était une des fonctions du pouvoir impérial que de n'être inférieur à personne même dans les choses les plus détestables. » (DC., LXI 5, 1)

Orose de même, comme on vient de le voir, qualifie Néron de « *sectator* » et de « *transgressor* » de son oncle Caligula.

Les figures de Néron et de Caligula étaient donc dans l'Antiquité indéniablement perçues comme particulièrement proches ; c'est cette proximité qui explique probablement le phénomène de contamination entre les deux portraits que nous avons analysé dans le deuxième chapitre. Cependant, si l'on regarde nos textes de plus près, on constate que la figure de Néron non seulement rejoint celle de Caligula, mais la dépasse. Les comparatifs « *intestabilior et saeuior* » que Tacite a mis dans la bouche de Curtius Montanus (*H.* IV 42) sont à ce titre tout à fait révélateurs, de même que le terme « *transgressor* » employé par Orose, et l'on vient de voir que Dion Cassius déclarait que Néron avait fini par surpasser Caligula.

La supériorité de Néron sur Caligula dans le vice se trouvait déjà chez Pline l'Ancien, dans la condamnation, citée précédemment[215], du caractère démesuré des demeures de ces princes (*N. H.* XXXVI 111), l'expression « celle de ce dernier qui plus est, afin que rien ne manquât, toute dorée », « *huius quidem, ne quid deesset, aurea* », montrant bien à quel point le neveu réussit à surpasser l'oncle. H. Sienkiewicz l'a bien senti, qui, dans son roman, fait dire à Pétrone : « Caligula avait une case en moins, mais Néron est vraiment en dehors de la

215.– Voir *supra*, p. 125.

nature[216] ». F. Ripoll, dans un article consacré à l'image de Néron au début de l'ère flavienne, parle à juste titre de « surenchère par rapport à Caligula[217] ».

La construction des biographies de Caligula et de Néron chez Suétone illustre de manière particulièrement subtile cette « surenchère ». Bien souvent en effet Néron y apparaît en train de réaliser ce qui n'était qu'un souhait chez son oncle. Le biographe nous apprend ainsi que Caligula se passionnait pour les arts de la scène, la danse et le chant (*Calig.* 11 et 54) mais qu'il ne se produisit jamais publiquement : il se contentait lors des spectacles d'accompagner la voix de l'acteur tragique et d'imiter les gestes de l'histrion. En fait, le jour de sa mort, il comptait semble-t-il monter sur scène pour la première fois : « Le jour où il périt, il avait ordonné une veille pour aucune autre raison, semble-t-il, que pour pouvoir faire ses débuts sur scène, à la faveur de la nuit[218] ».

Or si Caligula fut assassiné avant que l'irréparable ne se produisît, Néron au contraire parvint à se produire sur scène et répéta même l'expérience à plusieurs reprises (*Ner.* 20-24), franchissant ainsi une étape supplémentaire dans la perversion par rapport à son oncle ; H. Monteilhet écrira à ce titre, dans le chapitre où l'on voit Néron s'apprêter à monter à Naples sur la scène d'un théâtre construit pour l'occasion, que « même un Caligula n'avait osé aller aussi loin dans le dédain le plus provocant de toutes les meilleures traditions romaines[219] ».

D'autre part, au Caligula de Suétone déplorant l'absence de catastrophes publiques sous son règne, enviant à Tibère l'écroulement de l'amphithéâtre de Fidènes et appelant de ses vœux « le massacre des armées, la famine, la peste, des incendies, un tremblement de terre », « *exercituum caedes, famem, pestilentiam, incendia, hiatum aliquem terrae*[220] », répond chez le biographe un Néron pouvant se targuer d'avoir vu sous son règne, précisément, un tremblement de terre, « *motu terrae* », lequel ébranla le théâtre de Naples[221] ; la famine publique, « *publica fame*[222] » ; une épidémie de peste, « *pestilentia* », ainsi que des désastres militaires, en Bretagne et en Orient[223].

La liste de calamités publiques que Suétone attribue au règne de Néron semble ainsi répondre mot pour mot aux désirs vains de Caligula, surtout si l'on y ajoute l'incendie qui détruisit une partie immense de Rome en 64 ap. J.-C. et dont le biographe impute la responsabilité à Néron dans un chapitre accusant

216.– Sienkiewicz 2001, p. 402.
217.– Ripoll 1999, p. 147, n. 55.
218.– Suet., *Calig.* 54, 3.
219.– Monteilhet 1984, p. 548.
220.– Suet., *Calig.* 31.
221.– Suet., *Ner.* 20, 3. D'après Suétone, le théâtre de Naples fut ébranlé alors même que Néron était en train d'y chanter. Tacite donne une version assez différente de l'événement : selon lui, le théâtre ne se contente pas d'être ébranlé mais s'écroule, l'accident a lieu juste après la représentation et non pendant le déroulement de celle-ci et surtout il n'est pas question de tremblement de terre (*An.* XV 34, 1). Il est par contre question chez Tacite d'un tremblement de terre à Laodicée en 60 ap. J.-C. (*An.* XIV 27, 1) et à Pompéi deux ans plus tard (*An.* XV 22, 2).
222.– Suet., *Ner.* 45, 1.
223.– Suet., *Ner.* 39, 1. La peste est également décrite par Tacite (*An.* XVI 13, 1-2).

le prince d'avoir nui à ses sujets : « il n'épargna ni le peuple ni les murs de sa patrie[224] ». Néron réalise du coup un autre désir resté inassouvi chez Caligula, lequel souhaitait profondément nuire à Rome et regrettait que le peuple n'eût pas une seule tête pour pouvoir la couper[225]. Caligula, qui avait pourtant réussi à « faire oublier même les ignominies de Tibère[226] », fut ainsi surpassé par son élève Néron.

Notons enfin que, si la littérature antique avait très vite présenté le modèle privilégié de Néron qu'est Caligula comme un véritable tyran (en témoignent la *Legatio ad Gaium* de Philon d'Alexandrie et un certain nombre d'ouvrages philosophiques de Sénèque[227], notamment le *De tranquillitate animi*, où Caligula est, au chapitre 14, 4, assimilé à Phalaris, le tyran d'Agrigente qui faisait brûler ses victimes dans un taureau d'airain incandescent), les textes principaux qui feront de Caligula ce tyran[228] font partie d'œuvres qui traitent aussi de Néron car postérieures aux deux hommes. Si Caligula était déjà un monstre sous Claude et sous Néron, son portrait fut donc en réalité essentiellement constitué en même temps que celui de son neveu ; sans doute même Caligula a-t-il bénéficié, par ricochet, de la sinistre célébrité de Néron[229]. La construction de la figure modèle et celle de la figure héritière furent ainsi contemporaines et simultanées, Caligula ne devant son statut de modèle de Néron, pour ainsi dire, qu'aux quelques pages séparant dans les textes le récit de son règne de celui du dernier Julio-claudien.

Rois de Rome, Antoine, Tibère, Caligula, auxquels il convient d'ajouter les Gracques, Marius, Sylla, Verrès, Catilina ainsi que les rois barbares ennemis des Romains, ces personnages sont tous, à des degrés divers, des modèles dont la figure de Néron apparaît comme la digne héritière. Néron a en outre une circonstance aggravante : Hannibal, Jugurtha, Mithridate, Sylla, Antoine, malgré leur scélératesse, leur infamie ou leur cruauté, sont présentés, du moins, comme de grands chefs militaires, endurants, indomptables et fiers ; Catilina lui-même eut le mérite de finir ses jours en brave soldat et en bon général et de périr en combattant. Si l'on en croit les textes antiques, Néron, lui, ne mena jamais aucun combat, était la négation même de l'*imperator* et choisit une fuite indigne et lamentable.

La figure de Néron n'a pas seulement été conçue comme une imitation des grands monstres de l'Histoire. Les auteurs antiques, loin de s'en tenir aux modèles tyranniques que leur offrait l'historiographie, les ont aussi empruntés à

224.– Suet., *Ner.* 38, 1. On peut ajouter l'incendie qui ravagea Lyon sous le règne de Néron et dont il est question chez Tacite (*An.* XVI 13, 3) ; voir aussi Sen., *Ep.* 91.

225.– Suet., *Calig.* 30, 6.

226.– Eutr., VII 12, 1 : « *C. Caesar,* [...] *qui etiam Tiberii dedecora purgauerit* ».

227.– Sen., *Ir.* I 20, 4 ; II 33, 3-4 ; *Brev.* 18, 5-6 ; *Polyb.* 17, 4 ; *Helv.* 10, 4.

228.– Notamment les livres XVIII et XIX des *Antiquités juives* de Flavius Josèphe, la biographie de Suétone, le livre LIX de l'*Histoire romaine* de Dion Cassius et, sans aucun doute, les livres perdus des *Annales*.

229.– Chez Juvénal, Caligula est ainsi désigné par la périphrase « l'oncle de Néron », « *auunculus ille Neronis* » (Juv., VI 615).

la mythologie et à la tragédie, faisant ainsi du règne de Néron l'actualisation des plus grands mythes.

Néron et les criminels tragiques

Les monstres de la mythologie

À plusieurs reprises, dans les textes anciens, nous voyons Néron être assimilé aux monstres dont regorgeait l'imaginaire mythologique antique. La monstruosité de Néron, qui étale devant le peuple sa honte, ne craint pas de promener des chars, de chanter en public, et se plaît à égorger des hommes, lui vaut par exemple d'être comparé au Cyclope par Philolaos de Cittium, dans la *Vie d'Apollonios de Tyane* de Philostrate. Apollonios, estimant qu'il n'y a pas de spectacle plus intéressant pour les hommes instruits que la vue d'un empereur se déshonorant comme le fait Néron, décide de se rendre à Rome, malgré le danger que représente, pour un philosophe, un séjour dans l'*Vrbs*. Philolaos, désireux de le mettre en garde, lui déclare alors :

> « Si tu es emmené et mis à mort et que Néron te dévore vivant sans que tu aies rien vu de ses occupations, il t'en aura coûté cher de l'avoir rencontré et même plus cher qu'à Ulysse, lorsqu'il vint chez le Cyclope. Ulysse en effet perdit beaucoup de ses compagnons pour avoir voulu voir le Cyclope et s'être laissé séduire par le spectacle d'un être monstrueux (ἀτόπου) et cruel. » (Philst., *V. Ap.* IV 36, 3)

Ce à quoi Apollonios répond, non sans malice, que Néron ne doit pas être bien plus clairvoyant que le Cyclope, étant données la conduite qu'il adopte et la honte qu'il étale.

La cruauté de Néron lui vaut, d'autre part, d'être qualifié dans l'*Octavie* de « fléau plus terrible », « *grauior* [...] *pestis*[230] » que Typhon, être monstrueux et horrible que Gaia, mécontente de la défaite des Géants, avait mis au monde afin de se venger de Zeus et qui fit trembler tous les habitants des cieux.

C'est cependant avec les criminels et les monstres tragiques que la figure de Néron présente le plus d'affinités. Meurtre de Claude, le père adoptif, fratricide, matricide, inceste, sur fond de *cupido dominandi*, de tyrannie et d'intrigues, l'histoire du règne de Néron recèle en effet tous les ingrédients de la tragédie antique. De là à assimiler Néron aux grands criminels tragiques, il n'y avait qu'un pas, que les Anciens ne se sont pas privés de franchir.

Le modèle d'Oreste et d'Alcméon

« Νέρων Ὀρέστης Ἀλκμέων »

Nous commencerons l'examen par un des actes qui valut à Néron sa renommée : l'assassinat d'Agrippine la Jeune, perpétré un beau jour de mars 59 ap. J.-C. à l'instigation de son propre fils, qui rejoignit du coup les rangs des célèbres matricides dont l'imaginaire antique était peuplé. Ainsi, parmi les railleries

230.– Ps. Sen., *Oct.* 240.

répandues par les Romains afin de déchirer Néron et dont Suétone dresse la liste au chapitre 39, 3 de la *Vita Neronis*, nous voyons apparaître l'épigramme suivante : « Νέρων Ὀρέστης Ἀλκμέων μητροκτόνος[231] ».

Le sens de cette épigramme, qui est également citée par Dion Cassius et Philostrate[232], est clair : c'est le meurtre d'Agrippine par Néron qui fonde l'assimilation du prince aux deux matricides mythologiques que sont Oreste et Alcméon, figures qui firent l'objet de nombreux traitements tragiques, tant en Grèce qu'à Rome[233], et qui furent très vite associées[234]. Ainsi Oreste tua sa mère Clytemnestre pour venger le meurtre de son père Agamemnon et Alcméon tua la sienne, Ériphyle, à la demande de son père Amphiaraos, que son épouse, corrompue par un présent, avait contraint à prendre part à la guerre contre Thèbes où il savait très bien, en tant que devin, devoir mourir ; Amphiaraos avait donc fait jurer à son fils de venger sa mort.

H. Ailloud, dans son édition des *Vies des douze Césars*, traduit l'épigramme par « Néron, Oreste, Alcméon : matricides ». B. H. Warmington, dans son commentaire de la *Vita Neronis*, a cependant noté, à juste titre, que le mot signifiant « matricide », s'il se trouve certes au pluriel chez Dion Cassius et Philostrate, est au singulier chez Suétone[235]. Il rapproche alors l'épigramme telle que citée par Suétone d'un passage de Dion Cassius où est rapportée une harangue de Vindex, selon qui ce ne sont pas les noms de César et d'Auguste que Néron devrait porter :

> « Ensuite on appellera un pareil être César, Empereur et Auguste ? Non, non ; que personne n'outrage ces noms sacrés. Ces noms, en effet, Auguste et Claude les ont portés ; mais lui, il serait plus juste de l'appeler Thyeste et Œdipe, Alcméon et Oreste. » (DC., LXIII 22, 5-6)

L'épigramme de Suétone signifierait donc, d'après B. H. Warmington, non pas « Néron, Oreste, Alcméon sont des matricides » mais « Néron Oreste Alcméon est un matricide ». Hypothèse de lecture particulièrement intéressante, et qui montre Néron non plus comparé à des criminels mythologiques, mais confondu avec eux dans une nouvelle titulature impériale. Il ne s'agit dès lors plus de comparaison mais d'identité : Néron se voulait César Auguste, Apollon Pythien et Hercule[236], nouveau dieu sur terre, il ne sera qu'Oreste Alcméon, criminel impie.

231.– La comparaison avec Oreste est, en fait, un motif utilisé dans l'invective politique de la fin de la République : Cicéron qualifie ainsi Pison d'homme plus insensé qu'Oreste ou Athamas (*Pis.* 20).

232.– DC., LXI 16, 2 ; Philstr., *V. soph.* I 481 : « Νέρων Ὀρέστης Ἀλκμέων μητροκτόνοι ».

233.– Si Oreste nous est aujourd'hui beaucoup plus familier qu'Alcméon, il faut rappeler qu'Aristote cite ce dernier, en premier d'ailleurs, parmi les plus belles tragédies composées à son époque, aux côtés de celles d'Œdipe et d'Oreste (*Poet.* 1453a). On a, du côté romain, conservé quelques fragments de l'*Alcmeo* d'Ennius et d'autres tirés de l'*Alcmeo* et de l'*Alphesiboea* d'Accius (Alphésibée est le nom de la première femme d'Alcméon).

234.– Voir par exemple Plat., *Alc. 2*, 143c ; Arstt., *Poet.* 1453b.

235.– Warmington 1977, p. 105.

236.– Suet., *Ner.* 53, 3 : « Il avait même résolu d'imiter aussi les exploits d'Hercule : il avait, dit-on, fait préparer un lion qu'il devait, paraissant tout nu dans l'arène de l'amphithéâtre,

Les furies d'Agrippine

Les jalons de l'assimilation entre Néron et Oreste avaient déjà été posés par Suétone quelques chapitres avant la mention de l'épigramme. Comme l'a noté S. Bartsch[237], la partie de la biographie suétonienne consacrée aux vices de Néron commence par la passion de l'empereur pour les arts du spectacle et par la liste, dressée au chapitre 21, des rôles qu'il joua (parmi lesquels Suétone cite celui d'Oreste meurtrier de sa mère) ; le lecteur est donc averti que Néron a interprété le matricide Oreste avant de lire le récit du meurtre d'Agrippine, lequel intervient au chapitre 34. Ainsi la structure de la *Vita Neronis* a d'ores et déjà préparé le lecteur à considérer les actions de Néron à travers le prisme des rôles joués par lui. De la même manière, le fait d'avoir lu, au chapitre 21, c'est-à-dire avant la mention de l'inceste commis avec Agrippine (*Ner.* 28), que Néron a incarné Œdipe, nous prépare à assimiler l'empereur à l'incestueux fils de Jocaste.

L'assimilation de Néron avec Oreste, préparée chez Suétone dès le chapitre 21, se confirme ensuite au chapitre 34. On se souvient en effet qu'Oreste fut poursuivi par les Érinyes pour avoir tué sa mère ; ce fut également le cas d'Alcméon, harcelé par le visage des Euménides et l'ombre d'Ériphyle[238]. Or Suétone représente explicitement le matricide Néron poursuivi par les Furies et le visage d'Agrippine :

> « Toutefois, il ne put jamais, ni sur le moment ni plus tard, étouffer ses remords, et souvent il avoua qu'il était poursuivi par le fantôme de sa mère, par les fouets et les torches ardentes des Furies. » (Suet., *Ner.* 34, 7 ; trad. H. Ailloud)

La mention des Furies a pour effet de confirmer la culpabilité de Néron dans le meurtre de sa mère et de justifier du coup la version de l'événement que vient d'en donner Suétone. Le biographe n'est par ailleurs pas le seul à avoir présenté Néron tourmenté par le fantôme d'Agrippine et par les Furies : Stace, dans le poème dédié à Lucain, montre, enfermé dans le Tartare, un « Néron tout pâle à la vue de la torche que tient sa mère », « *pallidumque uisa matris lampade* [...] *Neronem*[239] » ; Dion Cassius, de même, écrit que lors de son voyage en Grèce, Néron refusa de se rendre à Athènes à cause de la tradition liant les Érinyes à la ville grecque (LXIII 14, 3). Au fil des siècles, effort de rationalisation oblige, les déesses vengeresses poursuivant le meurtrier Néron se transformeront, chez H. Monteilhet, en « furies du remords[240] ».

soit assommer à coups de massue, soit étouffer entre ses bras, sous les regards du peuple. » H. Monteilhet, dans son roman *Néropolis*, écrira non sans malice au sujet de cet épisode que « l'épreuve avait été décommandée, faute d'animal assez complaisant » (Monteilhet 1984, p. 430). Voir aussi Ps. Luc., *Ner.* 3, où l'on voit Musonius déclarer que Néron, après avoir à Corinthe frappé la terre par trois fois afin d'inaugurer les travaux, se retira persuadé d'avoir surpassé tous les Travaux d'Hercule.

237.– Bartsch 1994, p. 42-43.

238.– Cic., *Ac.* 2, 88-89 (où est cité un extrait de l'*Alcmeo* d'Ennius) ; Ov., *M.* IX 407-410 ; Prop., III 5, 40 ; Apd., III 7, 5 ; Hyg., *Fab.* 73, 3.

239.– Stat., *S.* II 7, 118-119.

240.– Monteilhet 1984, p. 442.

Si les Furies n'apparaissent pas chez Tacite, l'historien mentionne toutefois des crises d'épouvante et d'égarement de Néron consécutives au matricide : « Pendant le reste de la nuit, tantôt figé dans le silence, mais plus souvent se dressant, privé de raison (*mentis inops*), il attendait le lever du jour, comme s'il devait lui apporter le trépas[241] », phrase où le « *mentis inops* » semble faire écho à l'expression « *exul mentis* » par laquelle Ovide, dans les *Métamorphoses*, désigne Alcméon poursuivi par les Furies[242]. Il est aussi question, chez Tacite, de trompettes que certains auraient entendues sur les coteaux autour de la sépulture d'Agrippine ainsi que de plaintes sortant de son tombeau[243] : ces bruits sont manifestement des signes funestes qui attestent la défaveur divine pesant sur Néron et annoncent le châtiment du criminel.

Quand Néron surpasse ses maîtres

Si les présages sinistres et la persécution par les Furies placent Néron sur un pied d'égalité avec Oreste et Alcméon, il faut noter cependant qu'il s'agit d'une égalité toute relative : car alors qu'Alcméon peut être qualifié de « *pius* » par Ovide (*M.* IX 408) parce qu'en tuant sa mère il vengeait son père (de même Oreste), Néron n'avait nul désir de venger Claude et est même présenté comme le complice de son meurtre par Suétone et Dion Cassius[244]. Une comparaison particulièrement édifiante de Néron et d'Oreste fait d'ailleurs l'objet d'un ample développement de Juvénal, cité dans le premier chapitre mais que nous reproduisons ici :

> « Le crime du fils d'Agamemnon fut pareil, mais le motif rend le cas différent : il était, lui, sur l'initiative des dieux, le vengeur d'un père massacré au milieu des coupes, et il ne se souilla point de l'égorgement d'Électre ou du sang de son épouse spartiate, il ne fit de mixture d'aconit pour aucun de ses proches, il ne chanta jamais sur un théâtre, cet Oreste, il n'écrivit pas de poème sur Troie. » (Juv., VIII 215-221 ; trad. P. De Labriolle et F. Villeneuve)

Comme on le voit, la comparaison entre Néron et Oreste ne tourne pas à l'avantage de l'empereur, lui dont le matricide ne procède ni d'un ordre divin ni d'un devoir de piété filiale, lui en outre qui, non content de tuer sa mère, tua celle qui était à la fois sa sœur et son épouse, Octavie (sans compter sa seconde femme Poppée et son frère Britannicus), fit périr nombre de ses proches (dont sa tante) et chanta sur un théâtre tel un vulgaire histrion : Oreste, lui, ne se déshonora jamais de la sorte et ne porta atteinte ni à sa sœur Électre ni à son épouse Hermione.

La même idée est exprimée par le Pseudo-Lucien dans le dialogue *Néron ou le percement de l'isthme*, 10, où le philosophe Musonius dit à Ménécrate que la Pythie avait mis Néron au rang des Orestes et des Alcméons, mais que

241.– Tac., *An.* XIV 10, 1.

242.– Ov., *M.* IX 409. Dans les *Annales*, toutes les autres occurrences du terme *inops* ont le sens, premier et concret, de pauvreté et d'indigence.

243.– Tac., *An.* XIV 10, 3. Dion Cassius (LXI 14, 4) parle lui aussi de trompettes, mais le phénomène est présenté chez lui comme un fait avéré, entendu par Néron, et non comme une croyance de certains quidams, comme chez Tacite.

244.– Suet., *Ner.* 33, 1 ; DC., LX 35, 2.

contrairement à ces derniers, qui retirèrent du meurtre de leur mère une sorte de gloire puisqu'ils ne l'avaient entrepris que pour venger leur père, Néron pour sa part ne pouvait dire qu'il eût quelqu'un à venger. Le même motif apparaît dans *La Vie d'Apollonios de Tyane* :

> « En outre, tu ne peux dire des bêtes qu'elles ont un jour mangé leurs propres mères, tandis que Néron s'est gorgé de pâture. Si cela s'est produit aussi avec Oreste et Alcméon, ils avaient au moins pour prétexte leurs pères, dont l'un avait été tué par sa femme, l'autre vendu contre un collier. » (Philstr., *V. Ap.* IV 38, 3)

La comparaison entre Néron et Oreste/Alcméon telle qu'elle apparaît dans l'épigramme citée par Suétone et Dion Cassius se fonde ainsi uniquement sur le fait que ces trois personnages ont tué leur mère et été à ce titre poursuivis par les Érinyes ou les Furies : c'est donc, pour ainsi dire, une version simplifiée du mythe d'Oreste et d'Alcméon qui est convoquée[245], et Néron semble bien avoir dépassé ses maîtres.

Néron, Atrée et autres Polynices

La mort de Britannicus

Avec le meurtre de sa mère, Néron n'en est pas à son premier coup d'essai : l'empereur avait auparavant fait mourir son frère Britannicus, acte qui, à nouveau, nous plonge dans l'univers de la tragédie. Nous avons vu que ce fratricide fut, d'après Tacite, directement mis en relation, par les Romains eux-mêmes, avec les antiques luttes fraternelles, « *antiquas fratrum discordias*[246] » : si nous avons montré que la phrase de Tacite évoquait le souvenir des luttes fratricides qui avaient marqué l'époque de la Rome royale, il nous reste maintenant à explorer le versant mythologique de la question.

Les mythes sont en effet peuplés de fratricides, auxquels fait sans nul doute référence la phrase de Tacite. Un des plus célèbres est le conflit qui opposa les fils d'Œdipe, Étéocle et Polynice, et qui inspira de nombreuses œuvres dans l'Antiquité, des *Sept contre Thèbes* d'Eschyle aux *Phéniciennes* de Sénèque et à la *Thébaïde* de Stace. Alcméon, ce double mythique de Néron, est d'ailleurs lui aussi lié de près au motif des haines entre frères, en tant que membre de l'expédition des Épigones, ces descendants des sept chefs qui avaient combattu devant Thèbes aux côtés de Polynice contre son frère Étéocle. Outre Étéocle et Polynice, il convient de citer Atrée et Thyeste, dont la lutte pour le pouvoir engendra des crimes particulièrement monstrueux qui avaient fait l'objet de nombreux traitements tragiques, dont l'*Atrée* d'Accius et le *Thyeste* de Sénèque.

245.– Voir Coleman 1990, p. 67 : « Greco-Roman mythology provided an all-encompassing frame of reference for everyday Roman experience. A superficial appropriateness was quite adequate; points of detail did not have to correspond ». Voir aussi Bartsch 1994, p. 39.

246.– Tac., *An.* XIII 17, 1. Voir *supra*, p. 194-196.

Famille des Atrides et Julio-claudiens : Néron, Atrée et Thyeste

Atrée et Thyeste, s'ils partagent avec le dernier Julio-claudien le motif des luttes fraternelles, sont en fait des modèles de l'empereur à des titres divers. Nombre de chercheurs modernes ont ainsi vu un nouvel Atrée dans la figure de Néron telle qu'elle nous a été transmise par les textes antiques. Il est vrai qu'Atrée était dans l'Antiquité le paradigme du tyran, et on connaît la fortune de l'exclamation qu'Accius lui prêta dans sa pièce, le fameux « *oderint dum metuant*[247] », « qu'ils me haïssent pourvu qu'ils me craignent ». Or Néron, considéré et présenté lui aussi comme un tyran, partage à ce titre avec Atrée de nombreuses caractéristiques, la haine inspirée aux sujets, le climat de crainte, la cruauté et la barbarie.

C'est bien entendu le Néron tragique de l'*Octavie* qui est le plus proche d'Atrée ; la figure d'Atrée se donne cependant à lire aussi derrière le Néron des historiens. On peut noter, à ce titre, que la description que font les historiens antiques du complot ourdi contre Agrippine par Néron, qui attira sa mère dans le piège en feignant la réconciliation et en lui faisant croire à un possible retour à la cour, ressemble à s'y méprendre à la machination d'Atrée, qui, comptant sur le désir que Thyeste a toujours de régner, va prétendre vouloir faire la paix avec son frère pour parvenir à l'attirer dans le palais[248].

La figure de Néron, d'un autre côté, possède un grand nombre de traits qui la rapprochent de celle de Thyeste[249]. En effet, l'énumération des forfaits de ce dernier par Atrée dans la pièce de Sénèque[250] présente Thyeste comme un *perfidus*, qui, par ses « *insidiis* », ses « ruses », a séduit la femme d'Atrée et lui a ravi le trône ; or Néron, lui dont les épouses, Octavie, Poppée, Statilia Messalina, furent chaque fois sournoisement enlevées à leurs précédents maris ou fiancés et qui ravit le trône à Britannicus, est justement caractérisé par sa *perfidia*. Tacite multiplie ainsi les termes comme *simulatio*, *insidia*, *dolus*, *fallax*, *confingere*, *moliri*, auxquels il ajoute des *quasi* et des *tamquam*, ce qui donne de l'empereur l'image d'un homme fourbe et trompeur[251].

Néron ne cesse de fait, dans les *Annales* ou la *Vita Neronis*, d'ourdir des machinations, de manipuler son entourage ainsi que l'opinion, notamment pour faire tomber ceux qu'il a pris en haine : manigances pour tuer Britannicus d'abord ; ruse ensuite pour piéger Agrippine, la faire monter sur le navire fatal, et enfin la faire accuser d'avoir voulu tuer le prince ; intrigues pour abattre Octavie en lui prêtant un adultère avec un affranchi ; envoi d'Othon en Lusitanie afin d'avoir le champ libre avec Poppée.

247.– Voir Cic., *Off.* I 97 ; Sen., *Ir.* I 20, 4 ; *Clem.* I 12, 4 ; II 2, 2 ; Suet., *Calig.* 30, 3.

248.– Tac., *An.* XIV 4 ; Suet., *Ner.* 34, 3 ; DC., LXI 13, 1-2 ; Sen., *Thy.* 288-304. Le motif de la feinte réconciliation n'apparaît pas dans l'*Octavie*. La ressemblance entre le complot de Néron et celui d'Atrée est suggérée par Bauduceau-Cros 2005, p. 263 et 419.

249.– Dion Cassius, dans le discours prêté à Vindex, donne même comme surnom à Néron, à côté de ceux d'Œdipe, d'Alcméon et d'Oreste, celui de Thyeste (LXIII 22, 6) ; mais il est vrai que cette liste correspond en fait à des rôles que Néron a interprétés (*cf.* LXIII 9, 4). Sur le parallèle Néron-Thyeste, voir surtout Monteleone 1988, p. 91-113.

250.– Sen., *Th.* 220-223 et 238-240.

251.– Voir par exemple Tac., *An.* XIII 15, 3 ; 16, 1 ; 27, 3 ; XIV 6, 1 ; 10, 2 ; 56, 3.

Les motifs d'assimilation entre Néron et les fils de Pélops sont donc nombreux, surtout si l'on ajoute le fait qu'Atrée et Thyeste se sont, eux aussi, dans leur jeunesse, souillés d'un fratricide : car ils ont, à l'instigation de leur mère Hippodamie, assassiné leur demi-frère Chrysippos[252]. Néron, suivant les aspects envisagés, est donc mi-Thyeste mi-Atrée, dont il est déjà fort proche, on l'a vu, du petit-fils, Oreste[253].

Le tyran Néron n'a donc rien à envier aux criminels mythologiques et l'histoire de son règne se prête à ce titre fort bien, telle la légende des Atrides ou celle des Sept contre Thèbes, à un traitement tragique, comme nous l'avons déjà souligné au sujet du récit du meurtre d'Agrippine et comme le démontre l'existence même de l'*Octavie*. Agrippine a donc raison de qualifier sa famille d'« *infelicis domus* », « maison infortunée », selon le mot que lui prête Tacite au livre XIII 14, 3 des *Annales*, et c'est à juste titre que Britannicus, lorsque Néron lui demande d'entonner un chant lors des Saturnales, choisit, afin de dépeindre le malheur de sa situation, lui qui a été privé du pouvoir qui lui revenait de droit, des vers tirés probablement d'une tragédie[254].

Bien plus, la complexité des liens de parenté dans le clan Néron (Agrippine, nièce de son mari, est de ce fait la belle-mère de son cousin, tandis que Néron est le petit-neveu de son père adoptif, le petit cousin de son frère et finalement l'époux de sa sœur) en fait une famille des Atrides en condensé : ainsi, en faisant mettre à mort sa femme Octavie, Néron fait d'une pierre deux coups et commet en même temps un fratricide. En outre, les crimes que les Atrides (ou autres familles apparentées) avaient commis sur plusieurs générations sont ici perpétrés seulement par une mère et son fils, Agrippine et Néron, ce qui crée un effet de concentration sur lequel l'auteur de l'*Octavie* insiste à plusieurs reprises : « il succombe au crime de son épouse ; celle-ci, bientôt après, à celui de son fils ; le frère de ce dernier gît empoisonné et sa malheureuse sœur, qui est aussi son épouse, se morfond », dira la nourrice d'Octavie[255] ; « l'épouse de Claude prépara pour son époux le poison cruel, et elle-même succomba bientôt après au crime de son fils », répétera-t-elle plus loin[256]. Il est intéressant de noter que ce dernier extrait s'insère, comme l'a montré R. Ferri, dans un passage inspiré de la représentation ovidienne de l'Âge de Fer dans les *Métamorphoses*[257] : quelle ironie, si l'on songe que Néron voulait passer pour l'instaurateur d'un nouvel Âge d'Or…

252.– Hyg., *Fab.* 85 ; 243 ; Paus., VI 20, 7 ; Tzetz., *Chil.* I 418-423.

253.– Les liens entretenus par l'histoire du règne de Néron avec la famille des Atrides sont donc multiples. D. Kosztolányi l'a bien senti, qui fait raconter à Néron, lors du banquet au cours duquel succomba Britannicus, le mythe d'Atrée et de Thyeste ; qui plus tard lui fait appeler sa mère Clytemnestre ; l'imagine en costume d'Oreste lorsque l'on vient lui annoncer la mort de sa mère (Kosztolányi 1944, p. 100-101 et p. 199). Dans le roman de H. Monteilhet, de même, Silanus s'exclame : « la légende des Atrides n'est que petite bière gauloise à côté de la réalité julio-claudienne » (Monteilhet 1984, p. 216).

254.– Tac., *An.* XIII 15, 2.

255.– Ps. Sen., *Oct.* 44-47.

256.– Ps. Sen., *Oct.* 164-166.

257.– Ferri 2003, p. 175.

Famille des Atrides et Julio-claudiens : Octavie et Électre

Octavie, quant à elle, apparaît comme une nouvelle Électre[258]. Les points de jonction entre le mythe d'Électre et l'histoire d'Octavie sont nombreux : les deux jeunes femmes ont vu leur père être assassiné ; elles ont toutes deux été privées de leur frère ; elles sont toutes deux en danger au sein même de leur propre famille, Électre devant se méfier de Clytemnestre et d'Égisthe, Octavie de Néron, d'Agrippine et de Poppée.

Le sort d'Électre est cependant présenté dans l'*Octavie* comme plus enviable que celui de la jeune impératrice. L'héroïne grecque a en effet vu son frère revenir et venger le meurtre d'Agamemnon, tandis que, comme le souligne le personnage d'Octavie dans la pièce du Pseudo-Sénèque, Britannicus est mort et que l'ombre de Claude ne voit venir aucun vengeur :

> « Ô mon sort que ne peut égaler aucun malheur, même si je rappelle **tes chagrins** (***luctus tuos***), Électre : toi, il te fut permis quand tu étais affligée de pleurer ton père assassiné, de punir le crime en trouvant un vengeur en ton frère, que ta piété **enleva** (***rapuit***) à l'ennemi et que protégea ta fidélité. Moi, la crainte m'empêche de **me lamenter** (***lugere***) sur mes parents **enlevés** (***raptos***) par un sort cruel et m'interdit de pleurer la mort de mon frère, dans lequel j'avais placé mon seul espoir et la brève consolation à tant de maux. Aujourd'hui, sauvée pour **mon malheur** (***luctus meos***), je ne suis plus que l'ombre d'un grand nom. » (Ps. Sen., *Oct.* 57-71)

Comme les critiques l'ont noté[259], la comparaison établie par Octavie entre son sort et celui d'Électre est soulignée par un jeu de répétitions que nous avons signifiées ci-dessus au moyen de caractères gras.

La plainte d'Octavie correspond à un *topos* de la littérature tragique : très souvent, en effet, les poètes se plaisent à évoquer d'illustres précédents mythologiques dont ils présentent la situation comme égalée ou dépassée par les malheurs de leur héros ; la première apparition d'Octavie sur la scène de la tragédie du Pseudo-Sénèque la montre d'ailleurs en train de déclarer son sort plus terrible que celui de Philomèle et de sa sœur Procné[260].

Mais si la comparaison d'Octavie et d'Électre correspond à un trait typique de l'écriture tragique, le pathétique de la situation n'en a pas pour autant moins de force, si l'on se souvient qu'Électre, par rapport à laquelle Octavie se déclare plus infortunée, était dans l'Antiquité un des paradigmes par excellence de l'héroïne tragique, comme en témoigne le nombre important de tragédies qui lui furent consacrées[261]. L'auteur accentue également le pathétique de la situation par le biais d'une habile manipulation rhétorique, le personnage d'Octavie appuyant en effet sa démonstration sur l'affirmation qu'il fut permis à Électre

258.– Sur le parallèle Électre / Octavie voir par exemple Juv., VIII 217-219, cité *supra*, p. 222.
259.– Barbera 2000, *ad* 69 ; Boyle 2008, *ad* 57.
260.– Ps. Sen., *Oct.* 5-9.
261.– Le mythe d'Électre fut notamment traité dans les *Choéphores* d'Eschyle, l'*Électre* et l'*Alétès* de Sophocle, l'*Électre* et l'*Oreste* d'Euripide, l'*Agamemnon* de Sénèque. Le poète Atilius avait d'autre part traduit en latin l'*Électre* de Sophocle (Cic., *Fin.* I 2, 5 ; Suet., *Caes.* 84, 3).

de pleurer son défunt père, alors même qu'Électre, dans la lamentation que lui prête Sophocle et dont le Pseudo-Sénèque s'est inspiré ici, se plaignait précisément de ne pouvoir pleurer ouvertement comme elle le voudrait[262].

Un prince cumulant les forfaits et les travers d'Atrée et de Thyeste, un crime moins excusable que celui d'Oreste, une jeune femme plus à plaindre qu'Électre : la légende de Néron est pire encore que le mythe des Atrides.

Vestigia sequi, « suivre les traces » : telle est la définition que les Romains donnaient de l'éducation, laquelle se voulait imitation des ancêtres. Les Romains faisaient en effet de l'imitation des grands modèles un des éléments essentiels de l'instruction : comme l'a souligné H.-I. Marrou, « l'éducation morale du jeune Romain était, comme celle du Grec, alimentée par un choix d'exemples offerts à son admiration[263] ». Le jeune Romain était ainsi invité à modeler son comportement sur les modèles que lui offraient ses ancêtres et plus largement les grands personnages de l'histoire de Rome. Sénèque lui-même, dans son *De clementia*, s'était efforcé d'amener Néron à faire mieux que ses ancêtres par une saine émulation avec eux[264]...

C'est précisément à rebours de l'antique tradition romaine d'*imitatio* des grands ancêtres que la figure de Néron a été construite, lui qui est présenté comme ayant suivi les pires exemples possibles et adopté les mots et l'attitude des figures que la tradition avait hissées au rang de contre-modèles. Mais les auteurs antiques ne se sont pas contentés de faire de Néron un émule des tyrans et des ennemis de Rome : la figure du dernier Julio-claudien en cumule absolument tous les traits, orgueil impie de Xerxès, cruauté de Sylla, rapacité de Verrès, mollesse d'Antoine, hypocrisie de Tibère, prodigalité de Caligula, sans compter les travers que Néron partage avec les criminels mythologiques.

La construction de la figure de Néron procède ainsi d'une surabondance topique. Agrippine, dans l'*Octavie*, déclare à ce titre que l'Érinye vengeresse prépare à Néron « des châtiments qui laissent loin derrière eux la soif de Tantale, les terribles efforts de Sisyphe, l'oiseau de Tityos et la roue qui emporte les membres d'Ixion[265] », signifiant par là à quel point les crimes de Néron éclipsent ceux des monstres mythologiques : « digne membre de la lignée des grands ennemis publics de l'Histoire de Rome, [Néron] les dépasse par l'ampleur de la menace qu'il constitue[266] ».

262.– Soph., *El.* 285-286.
263.– Marrou 1965, p. 347.
264.– Voir surtout Sen., *Clem.* I 9-10, où Sénèque expose à Néron l'exemple d'Auguste.
265.– Ps. Sen., *Oct.* 621-623 (trad. G. Liberman, dans la coll. Classiques en poche).
266.– Ripoll 1999, p. 145.

Chapitre six. Le paradigme Néron

Néron l'hyperbarbare, ou l'émergence d'un contre-modèle absolu

L'étude de la légende de Néron nous confronte à un paradoxe. Néron parlait grec et était un grand philhellène : la littérature antique en a pourtant fait un βάρβαρος au sens où les Grecs entendaient ce terme, c'est-à-dire à la fois un non-Grec et un « "antimodèle" culturel », incarnant « le despotisme et la servilité, le luxe excessif, la cruauté et la grossièreté »[1] ; à la définition de « non-Grec » s'ajoutera ensuite, à Rome, celle de « non-Romain » et d'ennemi potentiel de l'État. La *feritas* et la *uanitas*, la masculine cruauté et la féminine mollesse, toutes deux caractéristiques de Néron, correspondent ainsi, comme l'a montré Y. A. Dauge, aux deux pôles de la barbarie dans la pensée romaine, celle des peuples du Nord, sauvages et bestiaux, et celle des hommes du Sud, fourbes, voluptueux et débauchés[2]. La figure de Néron, qui réunit toutes les définitions possibles de la barbarie, est celle d'un « hyperbarbare[3] ».

La victoire de l'*alienus* sur le *Romanus*

Portraits néroniens et représentations antiques de l'altérité

Le thème du Romain pire que le barbare était fréquemment utilisé dans la polémique latine ; Cicéron par exemple déclare la cruauté d'Antoine plus terrible que celle des étrangers et se demande dans quel autre pays on vit jamais tyran aussi abominable que lui[4]. Le poète de l'*Octavie*, reprenant ce lieu commun de l'invective politique en le doublant d'une référence aux épisodes mythologiques du sacrifice d'Iphigénie et du transfert de celle-ci en Tauride, pays où

1.– Lévy 1984, p. 5.
2.– Dauge 1981, p. 435-436 ; p. 657-662.
3.– Nous empruntons ce terme à Y. A. Dauge (Dauge 1981, p. 481-494 ; p. 554-560). Nous en avons cependant infléchi le sens : Y. A. Dauge définit l'hyperbarbarie comme une inversion de la *uirtus* romaine, développée dans un sens négatif et transformée du coup en barbarie extrême ; nous l'entendons au sens de cumulation de tous les traits traditionnellement attribués au *barbarus* dans la pensée antique.
4.– Cic., *Phil.* XI 6 ; XIII 18.

l'on sacrifiait les étrangers capturés, clôt sa pièce sur les mots « Aulis et la terre barbare des Taures sont plus douces que notre Ville : là-bas c'est le meurtre de l'étranger qui apaise les dieux d'en haut ; Rome, elle, se réjouit de voir couler le sang des citoyens[5] ». Pline l'Ancien, de la même manière, déclare qu'« il n'y eut assurément aucun sacrifice, aucun rite, si barbare et cruel fût-il, qui n'eût été plus doux que les pensées de Néron[6] ».

Si Dion Cassius ne déclare pas explicitement Néron pire que les barbares, le passage que l'historien consacre à la venue à Rome de Tiridate en 66 ap. J.-C. ne suggère pas moins clairement cette idée. L'épisode est, en effet, introduit ainsi :

> « Sous le consulat de Caius Telesinus et de Suetonius Paulinus, se produisirent en même temps un fait très glorieux et un autre très honteux. Néron en effet concourut parmi les joueurs de cithare et après que Ménécrate, son professeur de citharédie, eut célébré sa victoire dans le cirque, il conduisit un char ; Tiridate fit route vers Rome, emmenant avec lui non seulement ses enfants mais aussi ceux de Vologèse, de Pacorus et de Monobaze, et leur marche à travers toute la terre depuis l'Euphrate fut telle qu'un cortège triomphal. » (DC., LXIII 1, 1-2)

Dion Cassius oppose ici deux personnages et deux attitudes : d'un côté, l'on voit Néron remporter un prix de citharédie et conduire un char, ce que l'historien qualifie de « très honteux », « αἴσχιστον » ; de l'autre, l'on voit le Parthe Tiridate venir à Rome tel un triomphateur, « ὥσπερ ἐν ἐπινικίοις », événement auquel est attribué le superlatif « εὐδοξότατόν », « très glorieux ». L'affirmation de la contiguïté temporelle entre les deux événements (« en même temps », « ἅμα ») souligne le contraste. Le récit se poursuit par la mention de la beauté et de l'intelligence de Tiridate[7] ; on le voit ensuite, lors d'un combat de gladiateurs donné par Néron en son honneur, tuer d'une seule flèche deux taureaux à la fois[8]. En choisissant le personnage d'un barbare comme contrepoint à Néron, Dion Cassius ne révèle que davantage l'abjection de ce dernier : même un barbare sait faire preuve de plus de noblesse et de virilité que l'empereur.

Afin de dénoncer le caractère barbare du principat néronien, les auteurs antiques s'employèrent aussi à donner un relief particulier aux relations que Néron entretenait avec les peuples traditionnellement considérés comme *barbari*. Nous avons déjà signalé, au sein des portraits antiques de Néron, l'omniprésence de l'Égypte[9]. Néron apparaît, surtout, comme un ami des Parthes. Pline l'Ancien place ainsi les tentatives de l'empereur pour s'initier à la magie sous les auspices de Tiridate[10]. Suétone et le Pseudo-Aurelius Victor déclarent

5.– Ps. Sen., *Oct.* 979-983.
6.– Plin., *N. H.* XXX 15.
7.– DC., LXIII 2, 1.
8.– DC., LXIII 3, 2.
9.– Voir *supra*, p. 205-207.
10.– Plin., *N. H.* XXX 16-17. Selon Dion Cassius, Tiridate initia en réalité Néron au culte de Mithra (DC., LXIII 5, 2).

que Vologèse réclama que l'on rendît un culte à la mémoire de Néron[11]. D'après Suétone et Dion Cassius, c'est chez les Parthes que seraient apparus, sous Titus et Domitien, des « faux Nérons » ; Suétone précise même que le nom de Néron valut, à l'imposteur qui parut en 88 ap. J.-C., une grande faveur chez les Parthes[12]. Aurelius Victor, surtout, déclare que c'est sur les instances d'un ambassadeur parthe que Néron songea à transférer le siège de son pouvoir[13].

Ces indications recouvrent une réalité : la résolution du conflit parthe fut un des axes majeurs de la politique extérieure de Néron ; il n'est pas impossible que celui-ci se soit fait initier à un culte oriental par Tiridate ; c'est de Néron que ce dernier reçut le gouvernement de l'Arménie. Néanmoins, en revenant avec insistance sur les rapports que Néron entretenait avec les Parthes et surtout en lui prêtant avec eux des relations qui dépassaient le strict cadre politique, les auteurs antiques voulaient surtout, manifestement, jeter une ombre inquiétante sur le dernier Julio-claudien.

Car dans la pensée romaine, le Parthe est le principal représentant de la barbarie en Orient : « Les Romains, qui ont alors sous les yeux une étonnante galerie de despotes cruels, fourbes et arrogants, Artaban, Vardanes, Gotarzès, Vologèse, et qui discernent dans cet étrange empire la *luxuria* des Achéménides mêlée à la violence des Arsacides, considèrent l'univers parthe comme un *orbis alius*, une image inversée de la romanité[14] ». Le traumatisme de la mort de Crassus et de la défaite romaine à Carrhes face aux Parthes en 53 av. J.-C. devait être pour beaucoup dans cette haine farouche, laquelle fut entretenue ensuite continuellement et connut un regain de vigueur au IVe s. ap. J.-C., suite aux âpres conflits entre les Romains et les Perses. Les évocations de Néron en train, non de combattre les barbares, mais de se lier d'amitié avec eux, pire, de se faire initier par un des leurs, fonctionnent comme des balises indiquant la présence d'un tyran.

Non contents de présenter Néron comme un allié des barbares, les auteurs antiques ont, d'autre part, fait en sorte qu'il apparût véritablement tel un *alienus*. C'est ainsi que Suétone nous montre l'empereur en train d'adorer une déesse syrienne[15] ; que l'auteur des *Annales* insiste sur le fait que le corps de Poppée fut non pas incinéré, « selon l'usage romain », « *ut Romanus mos* », mais embaumé, « à la manière des rois étrangers », « *regum externorum consuetudine*[16] » ; que Néron est, de manière générale, présenté comme un champion du luxe et de la volupté, auxquels les Romains attribuaient traditionnellement une origine orientale.

11.– Suet., *Ner.* 57, 3 ; Ps. Aur.-Vict., *Epit.* 5, 8. A. Balland note à ce propos que le soutien apporté par les Parthes à la mémoire de Néron était sans doute dû à leur crainte de voir remis en cause les acquis de 66 ap. J.-C. (Balland 1965, p. 378, n. 1).

12.– Suet., *Ner.* 57, 4 ; DC., LXVI 19, 3.

13.– Aur.-Vict., 5, 14.

14.– Dauge 1981, p. 134-135.

15.– Suet., *Ner.* 56.

16.– Tac., *An.* XVI 6, 2. L'embaumement des morts est une coutume égyptienne (Cic., *Tusc.* I 108).

Nous avons vu en outre, dans le chapitre trois, que Néron apparaît dans les textes antiques comme l'inversion du *uir* et du *miles* ; qu'on le voit, notamment chez Dion Cassius et Philostrate, se comporter comme une femme tandis que les femmes, telle Boudicca, remplissent les fonctions viriles ; qu'il passait pour s'être laissé épouser, telle une jeune mariée, par Pythagoras. Or comme l'a montré F. Hartog, l'inversion des rôles entre l'homme/la guerre et la femme/le mariage est un cas typique de représentation de l'altérité[17] : le thème de l'absence de virilité, omniprésent dans les portraits de Néron, faisait en effet partie des motifs constitutifs de la représentation romaine des barbares et plus précisément des Orientaux[18].

De la même manière, l'inceste, que Néron passait pour avoir commis avec sa mère puis, chez Orose, avec sa sœur, apparaît dans la littérature romaine comme une coutume typiquement barbare : l'union entre une mère et son fils était, de fait, considérée comme une pratique habituelle des Parthes et des Perses, tandis que l'inceste avec la sœur passait pour être l'apanage des Macédoniens et surtout des Égyptiens[19].

Il n'est pas impossible, en outre, que l'habitude, attribuée par la littérature antique à Néron, de se faire apporter les têtes de ses victimes et de faire de leurs cadavres un objet de *ludibrium* soit également un moyen de dénoncer le *barbarus* en lui[20]. Une tradition rapportait que celui-ci avait observé le cadavre de sa mère Agrippine et fait divers commentaires à son sujet[21] ; qu'il se fit apporter la tête de Rubellius Plautus, dont il aurait raillé la taille du nez[22] ; qu'on lui présenta la tête de Sylla, dont il se moqua[23] ; que la tête d'Octavie fut exposée aux yeux de Poppée[24].

Or de telles pratiques sont fréquemment associées, dans la littérature antique, aux étrangers. Salluste déclare de fait que les Numides rapportèrent à Jugurtha la tête de Hiempsal[25]. Les Égyptiens étaient bien connus pour avoir coupé la

17.– Hartog 1991, p. 229.

18.– Voir par exemple Cic., *Har.* 44 ; *Cat.* II 22 ; Virg., *En.* IV 615 ; IX 614-620 ; Mart., III 91, 2 ; Ath., 206d (l'accusation d'absence de virilité est ici associée à la pratique de la flûte ; c'est de même au motif de la pratique de la musique que s'articule généralement la peinture de Néron en être efféminé).

19.– Catul., 90 ; Curt., VIII 2, 19 ; Luc., *Phars.* VIII 404-410 ; Sen., *Apoc.* 8, 2 ; Tert., *Apol.* IX 16 ; Minuc., 31, 3. À ce sujet, voir Moreau 2002, p. 87-88.

20.– La question est délicate. Comme l'a montré J.-L. Voisin, la pratique de la tête coupée était courante à Rome et même institutionnalisée (Voisin 1984, p. 241-293) : sur la colonne Trajane, notamment, l'on voit la tête de Décébale être présentée comme un trophée à l'armée romaine. Le point de vue de J.-L. Voisin est, cependant, uniquement historique : or si les Romains coupaient fréquemment des têtes, cela n'empêche pas de considérer que cette pratique ait pu être perçue par les Romains traditionalistes comme typiquement barbare. D'ailleurs J.-L. Voisin note bien que l'attitude de Néron est clairement placée par les auteurs antiques sous le signe de la *crudelitas* : recevoir une tête chez soi et non dans un lieu public, la contempler longuement, émettre des plaisanteries à son sujet sont des signes de cruauté.

21.– Tac., *An.* XIV 9, 1 ; Suet., *Ner.* 34, 6 ; DC., LXI 14, 2.

22.– Tac., *An.* XIV 59, 3 ; DC., LXII 14, 1.

23.– Tac., *An.* XIV 57, 4.

24.– Tac., *An.* XIV 64, 2.

25.– Sall., *J.* 12, 6.

tête de Pompée et l'avoir présentée à César, qui en aurait détourné les yeux avec horreur[26]. Antoine, considéré traditionnellement comme un émule des Orientaux, avait réclamé la tête et la main de Cicéron et se serait longuement rassasié du spectacle[27]. C'est bien en tout cas comme un acte barbare que Tacite nous invite à lire l'assassinat de Rubellius Plautus et le transport de sa tête à Rome : l'historien écrit en effet que Néron chargea de veiller au meurtre de Rubellius Plautus un eunuque, placé à la tête du manipule chargé de l'exécution comme « le ministre d'un roi à celle de satellites », « *quasi satellitibus ministrum regium*[28] ». La présence de l'eunuque et la référence à un roi entouré de satellites assimilent clairement les modalités du meurtre de Rubellius Plautus à un crime digne d'un *rex* oriental.

La description tacitéenne du banquet de Tigellin

Parmi les constituants de la geste néronienne faisant surgir le mieux le spectre de la *barbaria* se place à plus d'un titre la longue et célèbre description du banquet de Tigellin[29] par Tacite, au livre XV des *Annales* :

> « Quant à lui, afin d'accréditer l'idée qu'il n'est nulle part aussi heureux qu'à Rome, il donne des banquets dans les lieux publics et use de la ville entière comme de sa demeure personnelle. Et le plus fameux de ces banquets par le luxe et le renom fut celui dont Tigellin fit les apprêts et que je citerai comme exemple, afin de n'avoir pas à raconter trop souvent la même profusion. On construisit donc sur l'étang d'Agrippa un radeau, où l'on disposa le festin, pour le faire remorquer par d'autres navires. Ces vaisseaux étaient rehaussés d'or et d'ivoire, les rameurs, des débauchés, rangés selon leur âge et leurs talents érotiques. Il y avait des oiseaux et des bêtes, venus de pays lointains et jusqu'à des animaux marins, amenés de l'Océan. Sur les quais de l'étang se dressaient des lupanars, remplis par des femmes de haut rang, face auxquelles on voyait des prostituées toutes nues. Ce furent d'abord des gestes et des danses obscènes ; puis, à mesure que les ténèbres descendaient, tout le bois voisin et les maisons d'alentour retentirent de chants, étincelèrent de lumières. Le prince lui-même, souillé de toutes les voluptés licites et illicites, semblait n'avoir négligé aucune honte qui pût accroître sa dépravation, si, quelques jours après, il n'avait pris, dans ce troupeau d'hommes impurs, un individu, nommé Pythagoras, pour l'épouser avec toutes les solennités du mariage : on mit sur la tête de l'empereur le voile sacré ; on fit prendre les auspices ; il y eut dot, lit nuptial et flambeaux d'hyménée ; tout enfin fut offert en spectacle,

26.– Plut., *Caes.* 48, 2.
27.– Plut., *Ant.* 20, 3-4.
28.– Tac., *An.* XIV 59, 2.
29.– Ce banquet a, du point de vue historique, reçu diverses interprétations. Certains estiment qu'il s'agit d'une étape dans l'initiation de Néron au culte de Mithra (Allen 1962, p. 99-109) ; d'autres qu'il s'inspire des fêtes de tradition orientale (telles celles données par Caligula sur les pontons du lac de Némi) et qu'il dérive des divertissements de harem des pharaons, avec des éléments empruntés à des cultes naturalistes et aux *Floralia* (Picard 1962, p. 201-203, qui ajoute que le banquet fut un des moyens pour Néron d'asseoir sa révolution culturelle et de détruire, en les défiant, les valeurs morales traditionnelles qui s'opposaient au nouvel idéal).

même ce que, dans le cas d'une femme, la nuit couvre de son ombre. » (Tac., *An*. XV 37 ; trad. P. Wuilleumier, légèrement modifiée)

Avec ces lupanars installés sur les bords de l'étang d'Agrippa, ces prostituées nues, ces rameurs classés par talent érotique, il souffle à ce banquet un air de luxure, de licence et de débauche qui n'est pas sans rappeler la *uoluptas* et la *licentia* qui sont l'apanage traditionnel des nations orientales dans la culture romaine.

En outre, les modalités étranges du banquet, installé sur un plan d'eau, l'apparition d'animaux exotiques, aussi bien terrestres qu'aquatiques, la présence inattendue de femmes de haut rang dans les lupanars, le bois alentour de plus en plus illuminé au fur et à mesure que les ténèbres s'épaississent pourtant, font du festin une concentration de paradoxes et de curiosités. Or le θαῦμα, merveille, catégorie du récit ethnographique, fait précisément partie, comme l'a montré F. Hartog, des procédés de la rhétorique de l'altérité[30] : il a pour fonction de signifier ce qui est *alienus*.

A. J. Woodman[31] a démontré que Tacite s'était, de fait, ingénié dans ce passage à assimiler Rome à une capitale orientale, plus précisément à Alexandrie. Le chercheur souligne tout d'abord que la description du banquet de Tigellin suit un chapitre mentionnant l'obsession de Néron pour l'Égypte et faisant allusion à un projet avorté de voyage à Alexandrie[32] ; ajoutons que le banquet est même présenté ici comme la conséquence directe de l'annulation dudit voyage, puisqu'il s'agit, soi-disant, d'apaiser l'inquiétude des habitants de Rome quant à l'éventualité d'un départ du prince en leur prouvant que ce dernier ne se plaît et ne s'amuse nulle part autant que dans la capitale. Une telle organisation du récit par Tacite laisse entendre que Néron a transféré à Rome les plaisirs qu'il pensait trouver à Alexandrie.

A. J. Woodman nous invite alors à rapprocher le faste déployé sur les navires qui étaient chargés de remorquer le radeau dans l'étang d'Agrippa et qui étaient « rehaussés d'or et d'ivoire », « *auro et ebore distinctae* », du luxe du navire sur lequel Cléopâtre se rendit auprès d'Antoine pour leur première entrevue et qui, aux dires de Plutarque, avait une poupe d'or, des voiles de pourpre et des rames d'argent[33]. Plutarque ajoute qu'Antoine, invité ensuite à dîner par Cléopâtre, fut, lors du festin, avant tout frappé par l'abondance des lumières[34] : or Tacite, dans sa description du banquet de Tigellin, souligne de la même manière les lumières qui se mirent à éclairer les rives de l'étang une fois la nuit tombée.

À cela, on peut ajouter que le faste du banquet néronien, qualifié par Tacite au moyen des termes « *luxu* » et « *prodigentia* », n'est pas sans rappeler la description que fait Lucain du festin donné par Cléopâtre en l'honneur de César,

30.– Hartog 1991, p. 243 ; voir aussi Woodman 1998, p. 172-179.
31.– Woodman 1998, p. 179-189.
32.– Tac., *An.* XV 36, 1.
33.– Plut., *Ant.* 26, 1.
34.– Plut., *Ant.* 26, 6-7.

et dont les maîtres mots sont or, ivoire, onyx et pierres précieuses[35]. En outre, de même que, chez Lucain, l'on voit la salle de banquet se remplir d'une foule d'esclaves d'âge divers et d'origines variées, de même, chez Tacite, le radeau de Néron a, en guise de rameurs, des débauchés d'âge varié et aux talents multiples en matière de plaisirs.

Enfin, quelques jours après ce festin, Néron se serait marié avec un certain Pythagoras, choisi parmi un « troupeau d'hommes impurs », « *contaminatorum grege* ». Comme cela a été souvent souligné, cette expression est une allusion à la fameuse *Ode* d'Horace où il est question de la reine d'Alexandrie, Cléopâtre, et de son « troupeau impur d'hommes infâmes et débauchés », « *contaminato cum grege turpium / morbo uirorum*[36] ». A. J. Woodman ajoute que l'expression « *nox operit* » employée par Tacite pour clore le chapitre consacré au banquet de Tigellin et au mariage de Néron avec Pythagoras est empruntée à un passage du quatrième livre de l'*Énéide* de Virgile[37] où l'on voit Énée s'adresser à la reine Didon, que de nombreux commentateurs considèrent comme l'allégorie de Cléopâtre[38].

Par la présence de l'Égypte au seuil du passage consacré au banquet de Tigellin, par l'atmosphère orientale qui se dégage de la description, et enfin par les emprunts à l'*Énéide* et surtout à l'*Ode* d'Horace consacrée à Cléopâtre, Tacite donne au lecteur l'impression inquiétante que Néron est en train de transformer Rome en Alexandrie.

La victoire de l'animalité sur la civilisation

Le *ferus Nero*

Lieu de l'intrusion, à Rome, des pires mœurs barbares, le principat de Néron fut aussi représenté comme une ère marquée par le recul de la civilisation et la victoire de la bestialité. La comparaison du tyran avec un animal sauvage est une image chère à Platon, qui pose, dans la *République*, que le tyran, après avoir goûté au sang de sa propre tribu, par des accusations injustes, des condamnations en nombre, des exils et des exécutions, finit nécessairement par se transformer en loup[39]. La comparaison platonicienne du tyran et de l'animal est exploitée par Philostrate, qui utilise précisément, dans la *Vie d'Apollonios de Tyane*, la thématique de la bestialité afin de définir la tyrannie de Néron :

> « Quant à cette bête que beaucoup appellent tyran, je ne sais combien elle a de têtes ni si elle a des griffes crochues et des dents acérées. Quoi qu'il en soit, cette bête est, dit-on, urbaine, habite au cœur des villes et est d'autant plus sauvage par rapport aux bêtes des montagnes et des forêts, que les lions et les

35.– Luc., *Phars.* X 111-135.

36.– Hor., *O.* I 37, 9-10. Voir Furneaux 1907, p. 362 ; Koestermann 1968, p. 233 ; Woodman 1998, p. 181.

37.– Virg., *En.* IV 352. L'expression « *nox operit* » apparaît dans un passage où il est question de royaumes étrangers, « *externa* [...] *regna* » (v. 350). Elle est également employée par Stace (*Th.* I 455), dans un contexte où il est question de voyage depuis des terres éloignées et notamment de Calydon, la patrie des monstres.

38.– Voir à ce sujet Pease 1935, p. 24-28.

39.– Plat., *Rsp.* VIII 565d-566a.

> léopards, parfois, quand on les flatte, s'apprivoisent et changent de caractère. Cette bête-ci au contraire, excitée par ceux qui la caressent, devient plus sauvage qu'elle ne l'était et dévore tout. En outre, tu ne peux dire des bêtes qu'elles ont un jour mangé leurs propres mères, tandis que Néron s'est gorgé de cette pâture. » (Philstr., *V. Ap.* IV 38, 3[40])

Dans ce passage, non seulement Philostrate assimile Néron à une bête féroce, mais présente même le comportement de l'empereur matricide comme pire que celui d'un animal. De la même manière, dans l'*Octavie*, l'héroïne déclare qu'il lui serait plus facile de vaincre « les lions et les tigres », « *leones / tigresque* », que de triompher de Néron[41].

Les crimes imputés à Néron font de lui une bête à double titre : non seulement sa cruauté mais aussi la perversion de ses jeux sexuels signalent l'animal en Néron. Les deux pôles de sa figure, la *feritas* et la *uanitas*, convergent dans l'image du Néron-*bestia*. Chez Suétone, l'image de la bête apparaît ainsi à la fois lorsqu'est signalée la croyance selon laquelle l'empereur « désirait donner des hommes à dépecer et à dévorer vivants à un Égyptien vorace, habitué à manger de la chair crue et tout ce qu'on lui présentait[42] », et lorsque le biographe affirme que Néron se déguisait en bête et se jetait, ainsi accoutré, sur les organes génitaux de personnes liées à des poteaux :

> « Quant à sa propre pudeur, il la prostitua à un tel point qu'après avoir souillé presque tous les membres de son corps, il finit par inventer pour ainsi dire une sorte de jeu, où il s'élançait d'une cage, couvert d'une peau de bête, se jetait sur les parties génitales d'hommes et de femmes attachés à un poteau et, une fois sa sauvagerie suffisamment satisfaite, se livrait finalement à son affranchi Doryphore. » (Suet., *Ner.* 29, 1)

Les expressions « couvert d'une peau de bête », « *ferae pelle contectus* », « cage », « *cauea* » et « une fois sa sauvagerie satisfaite », « *desaeuisset* », signalent clairement le caractère animal des activités de Néron. Il est possible que l'anecdote, que rapportent également Dion Cassius, Aurelius Victor et son abréviateur[43], provienne d'une déformation des faits et que ce qui est présenté ici comme une déviance sexuelle corresponde en réalité, comme cela a été suggéré, à une initiation à un culte oriental[44] : sous la plume des historiens antiques, l'acte est devenu la marque d'une sexualité monstrueuse et le signe ultime de l'abandon de la civilisation par Néron.

L'inceste, crime typiquement imputé aux barbares, était d'ailleurs aussi, dans l'Antiquité, traditionnellement perçu comme caractéristique des mœurs animales. Déjà Aristote notait, dans son *Histoire des animaux*, que les chevaux montent indifféremment leurs mères et leurs filles ; le philosophe stoïcien

40.– Voir aussi Philstr., *V. Ap.* VII 14, 4.
41.– Ps. Sen., *Oct.* 86-88.
42.– Suet., *Ner.* 37, 4.
43.– DC., LXIII 13, 2 ; Aur.-Vict., 5, 7 ; Ps. Aur.-Vict., *Epit.* 5, 5.
44.– Il pourrait s'agir d'une initiation au grade de *Leo* dans le culte mithraïque (Allen 1962, p. 106).

Chrysippe, cité par Plutarque, rattache aux bêtes sauvages, θηρία, la pratique de l'inceste ; Myrrha, dans les *Métamorphoses* d'Ovide, tente d'excuser la passion qu'elle ressent pour son père Cinyras en rappelant que les animaux, génisses, chevaux, boucs, oiseaux, s'accouplent indistinctement et sans choix ; Dion Chrysostome, énumérant dans un de ses discours les êtres tolérant l'inceste, cite, aux côtés des Perses, les coqs, les chiens et les ânes[45]. Faire de Néron un être incestueux revenait donc à l'assimiler à un animal.

Le récit suétonien de la fin de Néron parfait la bestialisation progressive de ce dernier. Suétone précise en effet que l'empereur, après avoir refusé de se cacher dans un *specus*, ce qui, au sens premier, désigne une caverne, finit néanmoins par pénétrer à quatre pattes, « *quadripes* », par une « *cauerna* », un « trou », dans un réduit[46] ; Dion Cassius situe, de la même manière, la fin de Néron dans une grotte, « ἄντρον[47] ». C'est donc sous les traits d'une bête que Néron, ayant dépouillé toute humanité, est décrit à ses derniers instants[48].

La jonction entre la figure du Néron cruel et sanguinaire et l'image de la bête fauve trouvera, à partir du début du IIIe siècle de notre ère, un nouvel élan chez les auteurs chrétiens : l'image traditionnelle du troupeau et des brebis pour désigner les Chrétiens avait contribué en effet à réactualiser l'assimilation païenne du tyran à un animal féroce et en particulier à un loup[49]. De même que Dèce est qualifié par Lactance de « bête exécrable[50] », nous trouvons ainsi, au détour des œuvres chrétiennes condamnant Néron et son action contre les fidèles du Christ, les termes « *ferocisse* », « *saeuitiam* », « *malae bestiae* », « θηρίον », « θηριῶδες », « *saeuus* », « *saeuiente* », « *efferatus* »[51]. Néron est même désigné, chez Sulpice Sévère, comme « la plus ignoble des bêtes féroces », « *inmanium bestiarum sordidissimus*[52] ».

L'assimilation de Néron à une bête fauve par les auteurs chrétiens a surtout été favorisée par le travail exégétique que ces derniers menèrent sur les écrits de Paul. Dans la *Deuxième épître à Timothée*, Paul déclare que, lors de sa première venue à Rome, il ne fut pas condamné mais fut délivré de la « gueule du lion », « *de ore leonis* » / « ἐκ στόματος λέοντος[53] ». Étant donné que Paul passait pour être venu à Rome sous Néron, le mot fut interprété comme une référence à l'empereur, que l'apôtre aurait appelé « lion » du fait de sa cruauté, « διὰ τὸ ὠμόθυμον » / « *propter crudelitatem*[54] », ou à cause de la sauvagerie et de la force

45.– Arstt., *H. A.* 576a ; Plut., *M.* 1044f-1045a ; Ov., *M.* X 324-328 ; D. Chr., X 30.
46.– Suet., *Ner.* 48, 5-6.
47.– DC., LXIII 29, 2.
48.– Scheid 1984, p. 185.
49.– Lact., *Mort.* 16, 9 ; 52, 2.
50.– Lact., *Mort.* 4 : « *execrabile animal Decius* ».
51.– Tert., *Apol.* V 3 ; XXI 25 ; Lact., *Mort.* 2, 7 ; Chrys., *Hom. Paul.* IV ; *Hom. 2 ep. Tim.* X 2 ; Prud., *Sym.* II 671 ; Aug., *Serm.* 296, 6 ; Oros., *Hist.* VII 7, 9.
52.– Sulp. Sev., *Chron.* II 28, 1.
53.– *2 Tim.* 4, 17.
54.– Eus., *Hist. eccl.* II 22, 4 ; Hier., *Vir. ill.* 5, 7.

de son pouvoir, « διὰ τὸ θηριῶδες καὶ ἰσχυρὸν τῆς βασιλείας αὐτοῦ[55] ». L'optique chrétienne a ainsi consacré Néron au rang de bête fauve.

Néron l'Antéchrist

La dernière étape dans l'assimilation de Néron à un animal féroce fut son identification à la Bête de l'Apocalypse. La légende de Néron-Antéchrist ou du moins du retour de Néron à la fin des temps pour précéder la venue de la Bête, déjà bien développée au IIIe siècle de notre ère[56], était largement diffusée au IVe et au Ve siècles[57]. Nous avons vu, dans le premier chapitre, que la croyance en cette légende avait été alimentée par l'apparition de faux Nérons ; par le mystère qui entourait la fin de l'empereur, dont le corps passait pour n'avoir jamais été retrouvé ; par la circulation des *Oracles sibyllins*, qui prévoyaient le retour apocalyptique d'un matricide fugitif et que le peuple chrétien devait prendre pour argent comptant.

À cela s'ajoute, pour expliquer l'existence et la persistance de la légende de Néron-Antéchrist, d'autres raisons, relevées par J.-M. Poinsotte[58]. De même que le statut de dernier membre de la *gens* Julia avait conféré à Néron une importance toute particulière dans l'imaginaire païen, de même sa place de premier persécuteur lui valait, dans l'esprit des Chrétiens, de devoir nécessairement jouer un rôle primordial dans l'ultime grande persécution. Le lien entre le statut de *primus persecutor* et celui d'ultime bourreau est précisément ce sur quoi, d'après Lactance, les Chrétiens qui souscrivaient à la thèse du retour de Néron appuyaient leur croyance[59]. L'importance de la thématique de l'Orient dans les portraits de Néron (non seulement les textes antiques prêtaient à ce dernier des relations particulières avec l'Orient, mais en outre, d'après les *Oracles sibyllins*, c'est chez les Parthes que Néron avait fui[60]) est, sans nul doute, un autre facteur susceptible d'avoir appuyé l'identification du dernier Julio-claudien à l'Antéchrist, qui passait pour devoir venir des contrées orientales[61].

55.– Chrys., *Hom. 2 ep. Tim.* X 2.

56.– Victorin.-Poet., *Comm. in Apoc.* 13, 2-3 ; Commod., *Apol.* 823-935 ; *Instr.* 1, 41. Elle apparaît déjà dans l'*Ascension d'Isaïe* 4, 2-3, écrit apocryphe chrétien rédigé probablement à la fin du Ier siècle ap. J.-C. ou au début du IIe.

57.– Lact., *Mort.* 2, 8-9 ; Ps. Sen., *Ep. Paul.* 11 ; Sulp. Sev., *Chron.* II 28, 1 ; 29, 3 ; *Dial.* II 14 ; Aug., *Civ.* XX 450. Si Lactance et Augustin réfutent la légende du *Nero rediuiuus*, Victorin de Poetovio, Commodien et Sulpice Sévère, par contre, croient en sa réalité. Selon Jean Chrysostome, Néron ne va pas revenir pour précéder l'Antéchrist mais a, de son vivant, été le type de l'Antéchrist (Chrys., *Hom. 2 ep. Thess.* IV 1). Voir aussi Hier., *Daniel* 11, 30 ; *Ep.* 121, 11.

58.– Poinsotte 1999, p. 202-204.

59.– Lact., *Mort.* 2, 8-9 : « Certains extravagants croient qu'il a été transporté ailleurs et maintenu en vie [...] pour être le dernier persécuteur, puisqu'il a été le premier, et précéder la venue de l'Antéchrist ». Une idée similaire est exprimée par Sulpice Sévère (Sulp. Sev., *Chron.* II 28, 1).

60.– *Or. sib.* 5, 147-148.

61.– J.-M. Poinsotte note l'importance, à cet égard, du contresens commis par Eusèbe de Césarée, qui traduit la phrase de Tertullien « Néron fut le premier à sévir avec le glaive impérial contre notre secte, précisément quand **elle se levait** à Rome » (Tert., *Apol.* V 3) par « Néron fut le premier à persécuter cette croyance, surtout au moment où, après avoir **soumis le Levant** tout entier, il se montrait à Rome cruel envers tous » (*Hist. eccl.* II 25, 4).

L'assimilation de Néron à l'Antéchrist ou du moins à son précurseur avait, surtout, été favorisée par l'accumulation, sur la figure de Néron, de tous les crimes et de toutes les turpitudes possibles : comme l'a noté J.-M. Poinsotte, Néron incarnait la « quintessence de la monstruosité » et il existait une « parenté naturelle » entre l'image de Néron et celle de l'Antéchrist. Jérôme, dans un commentaire de l'épître où Paul expose que l'Antéchrist viendra en son temps mais que « le mystère d'iniquité est déjà à l'œuvre », « *iam enim mysterium iniquitatis operatur*[62] », phrase généralement interprétée, on l'a vu, comme désignant Néron[63], explique ainsi que la désignation, par l'apôtre, du dernier Julio-claudien comme le « *mysterium iniquitatis* » se justifie par les « maux nombreux et les péchés dont Néron, le plus impur des Césars, accable le monde », « *multis malis atque peccatis, quibus Nero impurissimus Caesarum mundum premitur*[64] ».

Jean Chrysostome dit d'ailleurs explicitement de la méchanceté de Néron qu'elle vaut bien celle, à venir, de l'Antéchrist[65] : tout en refusant la thèse de la survie de Néron et de son retour à la fin des temps, Jean Chrysostome admet que le dernier Julio-claudien a, de son vivant, été le type de l'Antéchrist, selon la formule de la typologie donnée par Paul pour l'Ancien Testament[66]. C'est ainsi la surabondance topique à l'œuvre dans les portraits antiques de Néron, champion de l'Orient, maître en matière de luxure et de sauvagerie, bête féroce et sanguinaire, qui permit l'émergence du motif de Néron-Antéchrist.

Le *monstrum* littéraire

Lieu de la convergence de l'ensemble des *topoi* relatifs au tyran ou au persécuteur, la figure de Néron est, en même temps et par voie de conséquence, une figure paradoxale et emplie de contradictions : au sein de la légende néronienne, la plus cruelle sauvagerie côtoie la féminine mollesse, les prétentions ridicules de l'artiste indifférent à la gestion de l'État voisinent avec les mesures politiques et arbitraires prises par un maître tyrannique, le grotesque fraye avec le tragique. En d'autres termes, Néron est une figure *atopos*.

La lecture des textes antiques relatifs au dernier Julio-claudien nous fait d'ailleurs croiser à deux reprises l'adjectif grec « ἄτοπος ». Chez Dion Cassius, le terme sert à signifier l'incompatibilité entre la fonction impériale et les occupations de Néron :

> « Cependant comment pourrait-on supporter, je ne dis pas de voir, mais d'entendre parler d'un homme Romain, sénateur, patricien, grand pontife, César, empereur, Auguste, inscrivant son nom sur la liste des compétiteurs, exerçant sa voix [...], et faisant tout cela pour, après avoir été vainqueur dans

62.– *2 Thess.* 2, 6-7.

63.– Chrys., *Eleem.* 1 ; *Hom. ep. Rom.* XXXI 5 ; *Hom. 2 ep. Thess.* IV 1 ; Sulp. Sev., *Chron.* II 28, 3. Voir *supra*, p. 41.

64.– Hier., *Ep.* 121, 11 (trad. J. Labourt). Voir aussi Hier., *Daniel* 11, 30, où est expliqué que l'assimilation de Néron à l'Antéchrist par de nombreux Chrétiens repose sur « la grandeur de la cruauté et de l'ignominie » impériales (« *ob saeuitiae et turpitudinis magnitudinem* »).

65.– Chrys., *Hom. 2 ep. Thess.* IV 1, cité *supra*, p. 58.

66.– *1 Cor.* 10, 11.

> le combat des citharèdes, des acteurs tragiques et des hérauts, être vaincu dans celui des Césars ? [...] Quelle victoire plus déplacée (« ἀτοπωτέρα ») que celle dans laquelle, ayant reçu la couronne d'olivier, de laurier, de persil ou de pin, il perdit la couronne de citoyen ? » (DC., LXIII 9, 1-3)

Le terme apparaît également chez Pausanias, qui, s'étonnant qu'un tyran comme Néron ait pu rendre la liberté à la Grèce et lui offrir ainsi un bienfait inestimable, impute ce paradoxe à l'« ἀτόπου παιδείας », l'« éducation inappropriée », de l'empereur[67].

Figure sur laquelle achoppe la pensée, Néron met aussi à mal le cadre des genres qui se sont essayés à le décrire.

L'inadéquation du genre historique à dire Néron ?

À l'ouverture de son *Épître aux Pisons*, Horace pose comme une nécessaire exigence de la composition poétique la disposition harmonieuse des différentes parties d'un poème : un poème dont les éléments ne sont pas ajustés entre eux est une monstruosité, telle l'image d'un être ayant une tête de femme, un cou de cheval, un corps d'oiseau et une queue de poisson[68]. Or la question de la cohérence et de l'homogénéité du texte est précisément le problème que pose la représentation de Néron. Sans cesse, en effet, voyons-nous les textes décrivant le dernier Julio-claudien basculer d'un genre à l'autre et mêler des éléments hétéroclites, ce que l'on pourrait lire comme une sorte de traduction, sur le plan littéraire, du renversement des valeurs à l'œuvre sous le principat néronien. Il est vrai que certaines époques, comme la période antonine, appréciaient particulièrement le mélange des genres, qui n'a donc pas toujours été spécifique à la représentation de la monstruosité néronienne : dans ce cas alors, force est de constater que cette monstruosité se prêtait fort bien au mélange en question.

Comme l'a montré A. J. Woodman[69], la description tacitéenne du banquet de Tigellin au livre XV 37 des *Annales* est ainsi le lieu d'une incursion forte, au sein de l'*historia* (que les Anciens définissaient comme un récit reproduisant des faits vrais), de la *fabula*, laquelle ne se revendique ni vraie ni vraisemblable et est donc l'antithèse même de l'histoire : chez Tite-Live, le terme *fabula* sert, de fait, à désigner l'épisode de la louve s'occupant de Romulus et de Remus ; chez Tacite, il qualifie les récits concernant Troie ; chez Suétone, le terme *fabula* est mis en relation avec Hécube, Achille et les Sirènes ; le biographe associe par ailleurs, à l'adjectif *fabulosus*, le terme *commenticius*, qui désigne ce qui relève de la pure invention[70].

Or, à l'occasion de la description du banquet de Tigellin, Tacite évoque le mariage pour le moins non conventionnel de Néron avec un certain Pythagoras, description ayant un précédent dans les *Annales*, en l'occurrence l'union

67.– Paus., VII 17, 3.
68.– Hor., *P.* 1-9.
69.– Woodman 1998, p. 185-189.
70.– Liv., I 4, 7 ; Tac., *An.* XII 58, 1 (voir aussi *G.* 46, où il est question des Helluses et des Osiones, dont on racontait qu'ils avaient des têtes humaines mais le corps de bêtes sauvages) ; Suet., *Caes.* 81, 3 ; *Tib.* 70, 5. Sur la définition antique de la *fabula* et de l'*historia*, voir Cic., *Inv.* I 27 ; *Rhet. Her.* I 13.

aberrante, rapportée au livre XI, de Messaline, déjà mariée à Claude, et du consul désigné Silius. Or le mariage de Messaline et de Silius était introduit par les mots suivants : « *haud sum ignarus fabulosum uisum iri*[71] », « je n'ignore pas que cela paraîtra une histoire inventée ». La similitude entre les deux récits (dans les deux cas, les solennités du mariage sont respectées mais l'union défie les normes sociales) invite le lecteur à placer le second, lui aussi, sous le signe de la *fabula*, d'autant plus que le chapitre où est décrit le mariage de Néron et de Pythagoras fourmille, comme nous l'avons vu, d'évocations étranges, animaux exotiques, ténèbres illuminés, banquet installé sur l'eau. Voici donc Tacite qui, pour signifier le caractère anormal et incroyable du comportement de Néron, se mue en paradoxographe.

À la présence, au sein des portraits historiographiques de Néron, de la *fabula*, s'ajoute celle de la *comoedia*. L'épisode des amours de Néron, de Poppée et d'Othon semble ainsi emprunter le canevas des comédies latines. Voici l'intrigue telle que nous la rapporte la plupart des historiens antiques[72] : Néron tombe un jour éperdument amoureux de la belle et débauchée Poppée, alors mariée à un certain Rufrius Crispinus. Néron, qui est alors marié à Octavie et craint beaucoup Agrippine, ne peut encore déclarer sa passion au grand jour et confie donc sa maîtresse, que l'on a au préalable poussée à divorcer, en dépôt à son ami Othon, en attendant d'être débarrassé d'Octavie. Mais Othon, mari factice de Poppée, prend tellement son rôle au sérieux qu'il finit par tomber à son tour éperdument amoureux de celle-ci. Le voilà donc qui refuse de rendre Poppée à Néron et qui ferme même sa porte à l'empereur : ce dernier, pour recouvrer son dépôt, envoie alors Othon en Lusitanie.

Un jeune amoureux, une courtisane minaudant, un entremetteur, un rival, sur fond d'amours contrariées et de complications diverses, les ingrédients d'une bonne comédie sont là : l'histoire est d'ailleurs qualifiée de « farce », « *mimum* », par Suétone dans sa *Vie d'Othon*[73]. À ce sujet, A. Hermant, dans son roman *Poppée, l'Amante de l'Antéchrist*, écrira à juste titre : « on ne peut imaginer sans un véritable marivaudage l'espèce de proverbe balancé qu'ont joué là Néron, Othon et Poppée d'après le témoignage des auteurs latins eux-mêmes, qui n'y ont d'ailleurs rien compris. Le mot marivaudage peut choquer d'abord, par son défaut de convenance apparente avec les atrocités qui se mêlent le plus romantiquement du monde à l'amoureuse comédie ; mais nul autre ne caractérise mieux que ce terme anachronique les complications sentimentales que les trois acteurs du triangle souffrirent sans doute à leur insu[74] ».

71.– Tac., *An.* XI 27, 1 (trad. P. Grimal).

72.– Suet., *Oth.* 3 ; Tac., *H.* I 13, 3 ; Plut., *Galb.* 19 ; DC., LXI 11, 2. D'après Plutarque, c'est Othon qui fut chargé de séduire Poppée et de la pousser au divorce. Tacite rapporte une autre version des faits, à l'intrigue moins compliquée : Poppée était la femme d'Othon ; ce dernier en vanta imprudemment la beauté et les charmes à Néron, qui tomba amoureux de la jeune femme ; Néron se débarrassa du mari gênant en l'envoyant en Lusitanie (*An.* XIII 45-46).

73.– Suet., *Oth.* 3, 4.

74.– Hermant 1987, p. 74-75.

D'autres éléments farcesques parsèment les portraits de Néron. Dion Cassius emploie ainsi le terme « γέλωτα » à deux reprises : la première fois, au sujet du rire provoqué par Néron et sa tendance à punir les autres pour des crimes qu'il commettait lui-même[75] ; la seconde, au sujet des moqueries que fit naître sa voix sourde lors de ses prestations scéniques à l'occasion des Juvénales[76]. J. Tresch et A. J. Woodman ont, d'autre part, noté que l'épisode tacitéen du trésor caché de Didon, à la recherche duquel l'on voit partir Néron, convaincu par les délires, « *uaecordia* », d'un Carthaginois, à l'ouverture du livre XVI des *Annales*, semble remplir la fonction de l'*exodium* comique qui suivait les représentations tragiques, en l'occurrence ici la tragédie de la conspiration de Pison sur laquelle s'était clos le livre XV[77].

Nous avons vu, enfin, que les historiens rapportent que Néron rôdait la nuit, déguisé en esclave et accompagné d'une bande qui agressait les passants, dans les rues et les tavernes de Rome et que des histoires similaires circulaient au sujet d'Antoine[78]. Or Plutarque, rapportant la réaction des Alexandrins, place clairement les amusements d'Antoine sous le signe de la comédie : les Alexandrins disaient ainsi qu'Antoine « portait le masque de la tragédie pour les Romains, celui de la comédie pour eux », « τῷ τραγικῷ πρὸς τοὺς Ῥωμαίους χρῆται προσώπῳ, τῷ δὲ κωμικῷ πρὸς αὐτούς[79] ». La remarque pourrait être appliquée à la figure de Néron.

À la *fabula* et à la *comoedia* se greffe, en outre, la *tragoedia* : nous avons vu à ce titre, dans le deuxième chapitre de l'étude, que les récits tacitéens de la mort d'Agrippine et de la répudiation d'Octavie laissaient percevoir clairement un intertexte tragique. Il faut encore signaler que les portraits de Néron sont le lieu d'une incursion forte du biographique dans l'historiographique. L'accumulation de tous les pouvoirs sur un seul homme et l'ingérence de la sphère privée dans la vie publique ont ainsi conduit un historien comme Dion Cassius à adopter une composition présentant un curieux mélange entre la méthode historique tacitéenne et celle, biographique, de Suétone, et à se focaliser presque exclusivement, tel un biographe, sur la personne de Néron et quelques individualités[80] : comme l'a montré C. Pelling au sujet de la figure de Jules César, prendre comme sujet un personnage ayant franchi au cours de sa vie de nombreuses limites conduisait nécessairement historiens et biographes à transgresser les limites traditionnelles de leurs genres[81].

Parallèlement à l'intrusion, dans l'*historia*, de traits empruntés à d'autres genres, on note la disparition d'éléments pourtant traditionnellement attachés à l'écriture de l'histoire. O. Devillers[82] fait ainsi remarquer qu'un des éléments

75.– DC., LXI 7, 6.
76.– DC., LXI 20, 2.
77.– Tresch 1965, p. 173 et Woodman 1998, p. 217, au sujet de Tac., *An.* XVI 1-3.
78.– Voir *supra*, p. 208.
79.– Plut., *Ant.* 29, 4.
80.– Questa 1967, p. 253-269 ; Pelling 1997, p. 117-144.
81.– Pelling 2006, p. 255-279.
82.– Devillers 1994, p. 293-306 ; Devillers 2002, p. 309-310.

prisés par les historiens antiques, en l'occurrence la rédaction de notices nécrologiques, entendues au sens de brèves biographies de défunts morts de façon naturelle, disparaît au fur et à mesure que l'on avance dans la lecture des quatre derniers livres des *Annales* de Tacite. Ces notices sont, en effet, au nombre de quinze dans les livres des *Annales* consacrés au principat de Tibère, tandis qu'on n'en compte plus que trois dans les livres néroniens ; il n'y a plus aucune notice de ce genre après celle consacrée à Memmius Regulus, au livre XIV 47 des *Annales*.

Les notices nécrologiques, typiques de l'historiographie annalistique[83], disparaissent ainsi au cours de la narration consacrée à Néron, pour être remplacées par des récits inspirés des *exitus uirorum illustrium*, c'est-à-dire des morts causées par la cruauté du prince, dont les crimes semblent rythmer seuls, désormais, la vie de l'État : après le chapitre consacré à la mort de Memmius Regulus, tous les décès sont dus à Néron[84]. En outre, alors que les notices nécrologiques sont habituellement placées à la fin du récit d'une année, les passages consacrés aux décès situés sous le règne de Néron sont, du fait de leur multiplication, intégrés par Tacite à la narration. L'historien, soucieux de montrer les limites de l'historiographie lorsqu'il s'agit de parler du dernier Julio-claudien, suggère ainsi que la tyrannie néronienne a fait « éclater les cadres traditionnels dans lesquels se développe la narration historique[85] » ; la disparition des notices nécrologiques est aussi le moyen de suggérer le durcissement du régime néronien ainsi que la fin d'une époque, celle où l'on pouvait encore s'illustrer sans mettre sa vie en péril[86].

L'impossibilité d'écrire l'histoire comme avant et le mélange des genres à l'œuvre dans les portraits antiques de Néron est à l'image de la complexité de cette figure : par son comportement hors norme, par ses attitudes ridicules côtoyant les crimes les plus atroces, par les retombées de ses passions privées sur les affaires de l'État, le Néron des historiens antiques est un *monstrum* littéraire mêlant histoire, biographie, récit mythique, tragédie et comédie. Peut-être cette confusion générique constitue-t-elle un écho à l'esthétique néronienne et à la révolution culturelle entreprise par le dernier Julio-claudien, laquelle était fondée sur une transgression délibérée de toutes les règles : la confusion de ces portraits serait ainsi à l'image de la politique de Néron lui-même.

Les tragédies manquées

Figure marquant la limite du genre historique, Néron met aussi à mal la tragédie. La description étrange et quelque peu déroutante du plan imaginé pour faire périr Agrippine est tout à fait significative à cet égard. Voici le scénario proposé par l'affranchi Anicetus, tel que le rapporte Tacite[87] : un navire sera aménagé de façon à ce qu'une partie se disloque artificiellement, « *per artem* », en pleine mer, précipitant ainsi Agrippine dans les flots ; on fera croire à un accident et

83.– Ginsburg 1984, p. 35 ; Martin 1990, p. 1536.

84.– Les seules exceptions sont la mort de la vestale Laelia (Tac., *An.* XV 22, 2) et celle de la fille de Néron et de Poppée (Tac., *An.* XV 23, 3).

85.– Devillers 1994, p. 305. À cela s'ajoute la mutation que fait subir Tacite aux listes de prodiges, autre type de passage traditionnel dans l'historiographie.

86.– Morford 1990, p. 1604 ; Devillers 1994, p. 295.

87.– Tac., *An.* XIV 3, 3.

le drame se terminera par des manifestations de piété filiale et l'élévation d'un temple en l'honneur de la défunte. Mais rien ne marche comme prévu : la mer est trop calme pour rendre le naufrage plausible ; lorsque le plafond de la pièce où se trouve Agrippine s'effondre, cette dernière est protégée par les montants du lit ; le navire tarde à se disloquer ; les matelots qui ne font pas partie du complot gênent la manœuvre des conjurés ; on tente alors de faire chavirer l'embarcation en se portant tous du même côté, là encore on s'y prend mal, bref Agrippine s'en sort, comprend qu'elle est la victime d'un coup monté et décide à son tour de jouer dans la pièce en feignant[88] de ne rien avoir compris.

Non seulement le récit tacitéen est celui d'un échec, mais il présente des incohérences certaines[89]. On ne peut que s'étonner de l'étrange ajout, dans le scénario, du motif du plafond qui s'effondre, lequel ne figure pas dans le plan initial d'Anicetus. Suétone rattache la chute du plafond à un autre plan, prévu pour être mis à exécution dans la demeure même d'Agrippine mais finalement abandonné parce que le secret fut mal gardé[90] ; d'après le biographe, le plan du navire truqué prévoyait non pas la chute du plafond de la pièce dans laquelle se trouverait Agrippine, mais la chute du pont. Peut-être l'étrangeté du récit tacitéen est-elle volontaire et a-t-elle pour fonction de faire apparaître l'échec du « dramaturge » Néron dans la mise en scène de sa pièce.

Car c'est bien d'une pièce qu'il s'agit : chez Tacite comme chez Dion Cassius, l'épisode est clairement mis sous le signe du théâtre. Ainsi, dans les *Annales*, lorsqu'Agrippine, sortie indemne du naufrage, se remémore la scène, c'est le terme « *machinamentum* », « machinerie », qui lui vient à l'esprit[91]. Dion Cassius va plus loin : selon l'historien grec, c'est en voyant « au théâtre », « ἐν τῷ θεάτρῳ », une embarcation s'ouvrir toute seule et laisser s'échapper des animaux, que les meurtriers eurent l'idée de construire un navire de ce type[92] ; plus loin l'historien ajoute que « la mer refusa d'être complice de la tragédie qui s'apprêtait à se produire sur elle », « οὐ γὰρ ἤνεγκεν ἡ θάλασσα τὴν μέλλουσαν ἐπ᾽ αὐτῇ τραγῳδίαν ἔσεσθαι[93] ». Tacite et Dion Cassius nous invitent donc bien à lire le meurtre d'Agrippine comme un spectacle tragique, mais un spectacle qui dérape : la lâcheté de Néron, qui n'a eu recours au plan compliqué d'Anicetus que parce qu'il craignait que l'emploi du poison ou du fer ne trahît le meurtrier[94], a rendu l'illusion injouable et la bonne marche de la tragédie impossible.

88.– Tacite emploie l'expression « *securitate simulata* » (Tac., *An.* XIV 6, 3). Voir aussi DC., LXI 13, 4.

89.– Martin 1999, p. 80-81.

90.– Suet., *Ner.* 34, 2.

91.– Tac., *An.* XIV 6, 1. A. Foucher note que si le terme « *machinamentum* » n'est attesté au sens de machinerie théâtrale que dans ce passage de Tacite, le mot cependant dont il dérive, *machina*, désigne fréquemment un mécanisme spécifique du théâtre romain (Foucher 2000b, p. 794).

92.– DC., LXI 12, 2.

93.– DC., LXI 13, 3.

94.– Tac., *An.* XIV 3, 2.

Les *Annales* de Tacite comptent une deuxième tragédie ratée : la conjuration de Pison[95]. Nous avons déjà eu l'occasion d'étudier les causes mises en avant par Tacite pour expliquer son échec[96] : motivations douteuses des conjurés, tergiversations, lenteur d'exécution, à quoi s'ajoute la lâcheté générale au moment de la répression. Or ce récit est, lui aussi, placé sous le signe du théâtre. Tacite prête en effet au sénateur Scaevinus le désir de jouer dans le drame le « premier rôle », « *primas sibi partes expostulante Scaeuino*[97] », ce qui est une expression empruntée au monde du théâtre. Les conjurés apparaissent ainsi comme des acteurs se proposant de représenter, lors d'une nouvelle tragédie prétexte, le meurtre de César des ides de mars 44.

Mais comme pour le meurtre d'Agrippine, là encore, la pièce jouée rate : le complot est découvert et l'action des conjurés, censée libérer Rome du joug néronien, ne fera que provoquer le durcissement de la tyrannie. A. J. Woodman a noté, en outre, que le nom de l'affranchi qui trahira le complot est Milichus[98], autrement dit « le Doux », ce qui est en opposition totale avec la fourberie et l'ingratitude du traître qui le porte : or les jeux ironiques sur le nom des personnages sont un ressort connu non de la tragédie, mais de la comédie[99].

La figure de Néron n'est pas pour autant réfractaire à toute forme de tragédie : l'existence de l'*Octavie* en est la preuve. Mais l'*Octavie*, précisément, n'a pu rester dans les limites du genre tragique qu'au prix du sacrifice d'une partie importante de la figure de Néron, dont nombre de caractéristiques majeures n'apparaissent pas dans la pièce. Ailleurs, la tragédie se mêle d'éléments grotesques, tombe dans la tragi-comédie, échoue ; dans le récit tacitéen de la répudiation d'Octavie, passage qui, nous l'avons vu, laisse percevoir indéniablement un intertexte tragique, Néron précisément n'apparaît presque pas du tout : il n'y joue un rôle qu'à l'ouverture du chapitre, et disparaît dès la première phrase du récit[100]. L'inadéquation de la tragédie à dire Néron traduit certainement, sur le plan littéraire, l'inversion néronienne de la noble *uirtus* romaine en lâcheté, en mollesse et en honte.

L'impossible respect des convenances

En tant que monstre, la figure de Néron constitue, en outre, une entorse au respect des convenances : elle oblige les auteurs à dévoiler des crimes odieux qu'il aurait, selon les préceptes horatiens, été indigne de produire sous les yeux du spectateur[101]. Les auteurs antiques sont ainsi nombreux à déclarer que la pudeur les empêche de raconter la vie du dernier Julio-claudien : « Néron passa le reste de sa vie dans une telle infamie qu'on a de la répugnance et de la honte (*pigeat pudeatque*) à rappeler l'existence d'un tel homme, à plus forte raison quand il

95.– Woodman 1998, p. 190-217.
96.– Voir *supra*, p. 148.
97.– Tac., *An.* XV 53, 2.
98.– Tac., *An.* XV 54, 4.
99.– Woodman 1998, p. 198, n. 29.
100.– Tac., *An.* XIV 63, 1.
101.– Hor., *P.* 185-188.

s'agit du souverain des nations », déclare Aurelius Victor[102] ; on peut lire des tournures similaires chez le Pseudo-Aurelius Victor, Ausone et Sulpice Sévère[103].

De telles formules sont, bien sûr, des lieux communs de l'historiographie et surtout des artifices rhétoriques permettant à ces auteurs de notices abrégées de réduire leur propos et d'excuser leurs silences. Les abréviateurs tardifs ne sont cependant pas les seuls à prétendre qu'il leur est impossible de décrire la tyrannie néronienne. Dion Cassius, dans le discours qu'il prête à Vindex, affirme lui aussi l'impossibilité de trouver des mots à la hauteur des crimes du dernier Julio-claudien :

> « Car pour ce qui est des meurtres, des rapines et des outrages, beaucoup ont souvent été commis aussi par d'autres ; mais le reste de ses crimes, comment pourrait-on en parler de manière appropriée (κατ' ἀξίαν) ? » (DC., LXIII 22, 4)

Le procédé de la prétérition n'est donc pas qu'une astuce employée par les historiens pour justifier leur silence : elle est, surtout, la seule figure rhétorique capable d'exprimer la monstruosité de Néron, dont la barbarie apparaît comme d'autant plus grande qu'elle semble vouer la littérature à l'échec. Néron est, en quelque sorte, un *adunaton*.

Conçue comme la négation de la romanité et même de l'humanité en général, la figure de Néron est celle d'un prince qui « s'est ouvert à toutes les influences pernicieuses [...] pour devenir le type même du tyran, réunissant en lui, à un degré rarement atteint, l'ensemble des défauts caractéristiques du monde barbare[104] ».

Parfait émule des tyrans qui l'avaient précédé, le monstre Néron pouvait alors devenir, de disciple, la tête de file des *pessimi principes* à venir, prenant la place de modèle tyrannique occupée précédemment par d'autres : c'est ainsi qu'Ausone se contente, pour définir Othon, de le qualifier d'« *aemula* [...] *Neroni*[105] » ; qu'Eutrope impute l'assassinat de Vitellius à la volonté de ce dernier de ressembler à Néron[106] ; que l'on apprend, chez Suétone, que l'on craignait que Titus ne fût un autre Néron, « *alium Neronem*[107] » ; que l'on voit Juvénal et Tertullien qualifier Domitien respectivement de « *caluo Neroni*[108] » et de « *Subneronem*[109] » ; que, dans l'*Histoire Auguste*, Commode est dit « *similis*

102.– Aur.-Vict., 5, 4.
103.– Ps. Aur.-Vict., *Epit.* 5, 5 ; Aus., *Caes.*, *Tetr.* 27-28 ; Sulp. Sev., *Chron.* II 28, 1 (emprunt à Sall., *J.* 95, 4).
104.– Dauge 1981, p. 264.
105.– Aus., *Caes., Tetr.* 33.
106.– Eutr., VII 18, 4 : « Comme il voulait être semblable à Néron et qu'il en faisait un tel étalage qu'il honora même les restes de Néron, qui avaient été ensevelis sans prétention, il fut tué par les généraux de Vespasien » (*cf.* Tac., *H.* II 95 ; Suet., *Vit.* 11, 3).
107.– Suet., *Tit.* 7, 1.
108.– Juv., IV 38 ; voir aussi Aus., *Caes., Mon.* 17.
109.– Tert., *Pall.* IV 5. Voir aussi Tert., *Apol.* V 4 ; Eus., *Hist. eccl.* III 17 ; 20, 7.

Neroni », que Lucius Verus est appelé « *Nero* », qu'Élagabal déclare « imiter Néron », « *Neronem* [...] *imitari*[110] ».

Et de même que les portraits de Caligula ont, comme on l'a vu dans le deuxième chapitre, contaminé ceux de Néron, de même ces derniers ont-ils fini par affecter à leur tour les biographies postérieures. Dans l'*Histoire auguste*, le tableau des règnes de Lucius Verus et d'Élagabal est ainsi, à certains endroits, manifestement inspiré du Néron de Suétone : le passage qui montre Lucius Verus en train de courir les tavernes, la tête couverte d'un capuchon, et de se battre avant de rentrer bleui de coups fait bien évidemment écho aux accusations analogues formulées par Suétone à l'encontre du dernier Julio-claudien[111] ; de la même manière, quand le biographe d'Élagabal déclare que ce dernier ne porta jamais deux fois les mêmes chaussures ni les mêmes bagues, cela rappelle le passage de la *Vita Neronis* où l'on peut lire que Néron ne porta jamais deux fois le même vêtement[112].

Lucius Verus et Élagabal ont-ils réellement et consciemment cherché à imiter le dernier Julio-claudien, ou s'agit-il (ce qui d'ailleurs n'est pas incompatible) d'échos textuels ménagés par les biographes de ces empereurs de manière à suggérer plus sûrement leur tyrannie en faisant surgir, dans l'esprit d'un lecteur cultivé, le spectre de Néron ? Nous avouons pencher pour la deuxième option.

L'instrumentalisation de la figure de Néron

La figure de Néron, instrument de création : Néron et l'*inuentio*

En contexte rhétorique : l'argument Néron

L'accumulation de *topoi* sur le dernier Julio-claudien ayant fait de celui-ci le paradigme du tyran et un parangon de monstruosité, il devenait susceptible d'être décliné sous différentes formes et de remplir diverses fonctions ; il constituait notamment un sujet de choix pour les rhéteurs désireux d'illustrer leur propos par un exemple frappant. La figure de Néron n'est, de fait, pas seulement le lieu d'une accumulation de lieux communs : elle fait aussi partie intégrante des *topoi* au sens strict et rhétorique du terme, c'est-à-dire des « réservoirs d'arguments » dans lesquels l'avocat, le poète, le philosophe et le rhéteur allaient puiser au moment de l'*inuentio*[113].

Les crimes traditionnellement imputés à Néron servent ainsi à maintes reprises, dans les discours de Dion Chrysostome, à nourrir la démonstration de l'orateur. Dans le discours qu'il adresse aux Alexandrins, auxquels il reproche leur

110.– *HA.*, *M. Aur.* 28, 10 ; *Ver.* 10, 8 ; *Hel.* 18, 4.

111.– *HA., Ver.* 4, 6 : « on rapporte [...] qu'il chercha tellement à imiter les vices des Caligulas, des Nérons et des Vitellius qu'il courait, la nuit, les tavernes et les lupanars la tête couverte d'un banal capuchon de voyageur, qu'il faisait la fête avec ceux qui cherchaient la bagarre, qu'il engageait des rixes, cachant qui il était, qu'il revenait souvent meurtri et le visage bleui de coups, et qu'il était bien connu dans les tavernes, bien qu'il se déguisât. » *Cf.* Suet., *Ner.* 26.

112.– *HA., Hel.* 32, 1 et Suet., *Ner.* 30, 7.

113.– Cic., *Top.* 7-8 ; *de Or.* II 146.

comportement déplacé dès qu'ils entendent de la musique, Dion Chrysostome, pour les convaincre de la frivolité de leur attitude, fait intervenir l'exemple de la passion de Néron pour la citharédie :

> « Voulez-vous (car je me suis mis moi aussi à comparer les gens du peuple aux rois) ressembler à Néron et être atteint du même mal que lui ? Mais même lui ne tira pas de profit de sa connaissance excessive et de sa passion pour cet art. Et combien vaut-il mieux imiter l'empereur actuel quand il s'attache à la culture et à la raison ! » (D. Chr., XXXII 60)

Ailleurs, Dion Chrysostome avance, pour réfuter l'opinion de ceux qui croient qu'un philosophe doit être en toute chose meilleur que les autres, l'exemple de la parfaite maîtrise de la musique par Néron, que l'on ne considère pas comme un homme sage pour autant :

> « Cependant, un des rois actuels désirait être versé dans le type de sagesse que voici et croyait l'être le plus possible – il ne s'agissait néanmoins pas de ces arts qui ne sont l'objet d'aucune admiration auprès des hommes, mais de ceux pour lesquels il est permis d'être couronné : faire le héraut, chanter au son de la cithare, jouer la tragédie, lutter, pratiquer le pancrace. On dit qu'il était également capable de peindre et de sculpter ; de jouer de la flûte aussi, avec sa bouche et en plaçant une outre de peau sous ses aisselles, de façon à éviter d'être enlaidi comme Athéna[114]. N'est-il donc pas un homme sage ? » (D. Chr., LXXI 9)

Dans le *Discours aux Rhodiens*, dans lequel Dion Chrysostome cherche à démontrer à ses auditeurs le caractère sacré de leur cité, l'orateur rappelle que Néron pilla de nombreux sanctuaires mais n'osa pas toucher aux statues de Rhodes, ce qui prouve bien le statut particulier de cette dernière :

> « Pourquoi Néron lui-même, qui avait une telle passion et un tel enthousiasme pour ce genre d'affaires qu'il ne se tint à l'écart ni des trésors d'Olympie ni de ceux de Delphes – sanctuaires qu'il honorait pourtant par-dessus tout – et qu'en outre il emporta la plupart de ceux qui se trouvaient sur l'Acropole d'Athènes et beaucoup de ceux de Pergame, bien que ce sanctuaire lui appartînt – quelle nécessité y a-t-il de parler des trésors qui se trouvent ailleurs ? – pourquoi donc Néron laissa-t-il uniquement les trésors qui se trouvaient chez vous, et montra envers vous à la fois une telle bienveillance et un tel respect qu'il jugea cette cité tout entière plus sacrée que les sanctuaires les plus importants ? » (D. Chr., XXXI 148)

Dans le discours *Sur la beauté*, les dérèglements de Néron en matière de passion amoureuse servent à illustrer les conséquences de l'ἐξουσία, c'est-à-dire de l'incapacité à se fixer des limites :

114.– L'expression fait référence à la déformation du visage qui se produit lorsque le musicien souffle dans l'aulos, qui passait pour avoir été inventé par Athéna ; d'où l'intérêt de la cornemuse. Sur la pratique de la cornemuse par Néron, voir aussi Suet., *Ner.* 54, 1.

> « Chez les hommes aussi le pouvoir illimité est une chose contraire aux lois. Nous savons tous en tout cas qu'à notre époque Néron non seulement a castré son amant, mais aussi changea son nom pour un nom de femme, celui de son amante et épouse, qu'il avait désirée et épousée après avoir répudié, sans s'en cacher, sa femme précédente, grâce à laquelle il avait pris le pouvoir. » (D. Chr., XXI 6)

Dion Chrysostome évoque ici l'amour de Néron pour Sporus, émasculé et renommé Sabine (du nom de Poppaea Sabina), la passion de l'empereur pour cette dernière ainsi que la répudiation d'Octavie. Plus loin l'orateur tire également argument de la prodigalité excessive de l'empereur[115].

Néron au service du raisonnement philosophique

La diversité des crimes commis par Néron envers la vertu en faisait, surtout, un contre-exemple commode pour les philosophes cherchant à défendre certains préceptes moraux. Les recours à la geste du dernier Julio-claudien dans les œuvres morales de Plutarque sont, à ce titre, nombreux : le philosophe s'en sert par exemple pour illustrer les méfaits de la flatterie, et affirme à ce titre que Néron fut poussé sur la scène par la louange des flatteurs qui l'assimilaient à Apollon quand il chantait[116] ; quand il cherche à montrer qu'il n'est pas bon de multiplier ses amis, car nous avons toujours part aux malheurs qui les touchent, Plutarque cite le sort que Néron réserva aux amis de son rival Rubellius Plautus[117] ; ailleurs le philosophe se sert du cas des gens de Pergame dont Néron avait ordonné de rafler les statues pour illustrer l'attitude que doit avoir l'homme d'État lorsque sa cité court un danger[118].

Les traités philosophiques de Plutarque ont même gardé trace d'anecdotes inconnues par ailleurs. Dans l'ouvrage *Du contrôle de la colère*, Plutarque, après avoir vanté les vertus de la simplicité et prescrit de s'abstenir de posséder des objets trop précieux, de peur de ne pas savoir maîtriser sa colère en cas de perte, cite l'exemple de Néron et de son goût démesuré pour le faste :

> « Voilà pourquoi, comme Néron avait fait faire un pavillon octogonal, merveilleux à voir par sa beauté et sa magnificence, Sénèque dit "tu t'es convaincu de pauvreté : car si tu viens à le perdre, tu ne t'en procuras pas un autre qui soit semblable." Et en effet il arriva que le pavillon périt au cours du naufrage du navire où il se trouvait ; Néron, se rappelant le mot de Sénèque, supporta cette perte avec plus de mesure. » (Plut., *M.* 461f-462a)

Plutarque tire ici argument d'un épisode de la vie de Néron pour démontrer la vanité du luxe. Si le goût de Néron pour le faste excessif fait partie de la « vulgate » communément admise au sujet du dernier Julio-claudien, l'anecdote racontée ici et le mot prêté à Sénèque sont, en revanche, inédits : on

115.– D. Chr., XXI 9.
116.– Plut., *M.* 56e-f.
117.– Plut., *M.* 96b ; *cf.* Tac., *An.* XVI 10, 1 ; 23, 1 ; 30, 1.
118.– Plut., *M.* 815d. Pour d'autres exemples d'exploitation du personnage de Néron en contexte philosophique, voir par exemple Tert., *An.* 44, 2 ; 49, 2 (*cf.* Suet., *Ner.* 46, 2) ; Epict., *Diatr.* IV 5, 17-18.

ne trouve nulle part ailleurs trace de ce pavillon luxueux que Néron aurait perdu au cours d'un naufrage, et l'on peut s'interroger sur la manière dont Plutarque a pu avoir une connaissance aussi précise de ce que Sénèque aurait dit à l'empereur à ce sujet.

La documentation de Plutarque relative à Néron était, sans nul doute, plus riche que la nôtre ; on est cependant en droit de se demander dans quelle mesure l'anecdote n'aurait pas été inventée par Plutarque pour les besoins de sa démonstration, d'autant plus que, dans le traité *De la tranquillité de l'âme*, Sénèque, afin d'illustrer les soucis causés par le luxe, met précisément en scène Zénon qui, après avoir perdu toutes ses richesses dans un naufrage, supporta néanmoins cette perte avec patience, considérant finalement ce malheur comme une libération[119]. Le personnage de Néron représenté par Plutarque, supportant son malheur avec mesure grâce à la philosophie professée par Sénèque, semble bien avoir été modelé sur le type du personnage de Zénon auquel Sénèque avait lui-même eu recours dans un de ses traités. L'on voit bien surtout que dans le discours philosophique de Plutarque, comme dans tout discours historiographique antique, la véracité du fait avancé compte finalement moins que sa vraisemblance : peu importe que l'*exemplum* ici présenté soit vrai, du moment qu'il est crédible et sert la démonstration.

L'ouvrage *Du contrôle de la colère* n'est pas le seul où Plutarque utilise, pour illustrer son propos, un « mot » inédit supposément tiré de la geste néronienne. Dans *Les Moyens de distinguer le flatteur d'avec l'ami*, le philosophe cite ainsi l'exemple de reproches que Pétrone aurait adressés au prodigue Néron :

> « Et encore, graves et corrupteurs pour les sots sont les procédés consistant à faire porter la critique sur les passions et les défauts contraires (comme le flatteur Himerios accusant le plus mesquin et le plus avare des riches Athéniens d'être prodigue et insouciant et l'avertissant qu'il souffrirait misérablement de la faim avec ses enfants) ou à reprocher, à l'inverse, aux prodigues et aux dépensiers leur parcimonie et leur avarice (comme Titus Petronius à Néron). » (Plut., *M.* 60d)

Dans les *Préceptes politiques*, Plutarque, afin de montrer que l'homme d'État doit savoir reconnaître les belles actions de ses adversaires, cite un mot que Néron aurait prononcé peu avant d'ordonner le meurtre de Thrasea Paetus :

> « C'est ainsi que le fameux Néron, peu avant de faire tuer Thrasea, qu'il haïssait et redoutait au plus haut point, répondit pourtant à quelqu'un qui accusait le personnage d'avoir rendu contre lui une sentence mauvaise et injuste : "Je voudrais que Thraséa m'aimât autant qu'il est excellent juge !". » (Plut., *M.* 810a ; trad. J.-C. Carrière et M. Cuvigny)

Comme dans le cas des paroles mises dans la bouche de Sénèque, les mots ici prêtés à Pétrone et à Néron sont vraisemblables ; rien, dans le reste de l'abondante littérature relative au dernier Julio-claudien, ne vient cependant confirmer

119.– Sen., *Tranq.* 14, 3.

ces anecdotes. Là encore, il n'est pas impossible que Plutarque, en employant la figure de Néron comme pièce de sa démonstration, ait procédé à certains « arrangements » afin de la faire correspondre à son propos. L'instrumentalisation de la figure de Néron a ainsi pour corollaire de constants réajustements ou resémantisations de celle-ci.

La figure de Néron, instrument de lutte : la polémique chrétienne

Les orateurs et philosophes païens ne sont pas les seuls à avoir exploité (voire, au besoin, réarrangé) la geste du dernier Julio-claudien comme argument pour soutenir leurs démonstrations. Les crimes traditionnellement attachés à Néron constituaient en effet, surtout, une arme redoutable aux mains des Chrétiens : quoi de plus aisé, en effet, pour démontrer l'innocence et la vertu d'un groupe, que de pouvoir s'appuyer sur les vices de son persécuteur, et qui de plus vicié que Néron ? C'est ainsi que Lactance se sert du destin funeste de celui-ci pour prouver que Dieu punit toujours ceux qui se sont attaqués aux siens ; cette argumentation sera reprise par l'évêque donatiste Pétilien, cité par Augustin[120]. Nous voudrions ici développer trois exemples : ceux fournis par Tertullien, Jean Chrysostome et Orose.

Les visées apologétiques de Tertullien

À la fin du IIe siècle de notre ère, le paganisme est tout-puissant et la position des Chrétiens fragile : Tertullien a donc fort à faire, lorsqu'il s'attaque, dans ses œuvres polémiques, aux accusations formulées par les païens à l'égard de ses coreligionnaires. Heureusement, la maîtrise de la rhétorique par l'apologiste est grande et celui-ci n'a pas de mal à réfuter une par une les attaques de ses adversaires. C'est ainsi que Tertullien se sert de la monstruosité de Néron, thèse à laquelle souscrivent les païens eux-mêmes, pour démontrer le bien-fondé de la religion chrétienne :

> « Consultez vos archives, vous y trouverez que Néron fut le premier à sévir avec le glaive impérial contre notre secte, précisément quand elle se levait à Rome. Nous nous glorifions même que la condamnation des nôtres ait eu un tel auteur : car qui le connaît est à même de comprendre que rien si ce n'est un grand bien n'a été condamné par Néron. » (Tert., *Apol.* V 3)

Le syllogisme qui sous-tend la démonstration de Tertullien est clair : Néron est un monstre qui s'est acharné contre la vertu et le bien ; or Néron a persécuté les Chrétiens ; donc la religion des Chrétiens est un bien. La majeure du raisonnement constitue la reprise d'un *topos* cher à la littérature latine et que nous avons eu l'occasion d'analyser dans un chapitre précédent : le tyran est, par définition, l'ennemi des personnages méritants[121].

120.– Aug., *Petil.* II 202 : « Sans parler de Néron, qui le premier persécuta les Chrétiens, de Domitien, qui était la copie de Néron en de très nombreux points, de Trajan, de Geta, de Dèce, de Valérien, de Dioclétien, Galère aussi a péri. »

121.– Voir par exemple Plin., *Pan.* 44, 6 ; 45, 1-2 ; Tac., *An.* XVI 21, 1 ; Sulp. Sev., *Chron.* II 28, 1. Sur ce *topos*, voir *supra*, p. 139-140.

L'habileté rhétorique de Tertullien réside dans le fait qu'il se place entièrement sur le terrain des païens qui condamnent les siens : c'est en effet de leurs propres écrits, « *commentarios uestros* », qu'il déclare tirer ses informations. Tertullien ne fait donc qu'exploiter les condamnations formulées par ses adversaires eux-mêmes. Le même procédé est employé dans le traité *Ad Nationes* :

> « Le nom chrétien est né sous le principat d'Auguste, sa doctrine a commencé à briller sous Tibère, sa condamnation a pris des forces sous Néron, si bien que déjà vous pouvez en juger d'après la personne du persécuteur : si ce prince fut pieux, les Chrétiens sont impies ; s'il fut juste, s'il fut chaste, les Chrétiens sont injustes et incestueux ; s'il ne fut pas ennemi public, nous sommes ennemis publics : ce que nous sommes, notre persécuteur l'a montré lui-même, car il ne pouvait punir que ce qui lui était opposé. » (Tert., *Nat*. I 7, 8-9)

Les accusations ici appliquées ironiquement aux Chrétiens, impiété, injustice, débauche, ruine de l'État, reprennent, à peu de choses près, la liste de griefs habituellement retenus contre ces derniers telle que Tertullien la dresse dans l'*Apologétique*[122]. Mais ils correspondent, aussi et surtout, aux qualificatifs appliqués traditionnellement à Néron, qui était caractérisé, dans l'historiographie païenne, par son impiété, la gratuité de ses mises en accusation, sa lubricité et qui fut précisément déclaré ennemi public à la fin de son règne. À nouveau, Tertullien récupère les constituants de l'invective adverse à son profit. Le terme Néron, au centre de l'équation, reste inchangé.

Le paulinisme de Jean Chrysostome

Jean Chrysostome, qui a souvent recours au couple antithétique Paul / Néron pour démontrer ses vues et combattre la position de ses adversaires, qu'il s'agisse de Juifs, de païens ou même de Chrétiens, a fait, en revanche, le choix inverse : afin de démontrer la valeur de Paul et, par ce biais, l'excellence de ceux qui respectent les préceptes de l'apôtre, le prêtre d'Antioche, plutôt que de tirer argument de la monstruosité de Néron, a modifié en profondeur l'image traditionnellement admise de ce dernier. Comme nous l'avons évoqué dans le premier chapitre de ce travail, Jean Chrysostome fait de Néron, dans la *Quatrième homélie sur la deuxième épître à Timothée*, une peinture étrange qui ne correspond pas aux portraits habituels du dernier Julio-claudien : celui-ci y est en effet décrit comme un prince qui, de son vivant, fut honoré comme un dieu, remporta de nombreux succès, érigea des trophées, allait à la guerre couvert de pierreries, était auréolé de gloire, et s'entendait appeler « maître de la terre et de la mer », « γῆς καὶ θαλάττης δεσπότης[123] ».

Cette peinture inédite s'explique par la stratégie argumentative de Jean Chrysostome. En accusant le contraste entre la situation de Néron, prince éminent, et celle de Paul, que Jean Chrysostome dépeint comme un homme misérable, prisonnier, pauvre, nu et affamé, l'auteur démontre l'impuissance de Néron et la vanité de sa gloire, puisqu'il n'a pu vaincre Paul, dont la victoire est

122.– Tert., *Apol.* II 4.
123.– Chrys., *Hom. 2 ep. Tim.* X 3.

d'autant plus admirable qu'elle a été remportée avec peu de ressources sur un adversaire tout-puissant ; il prouve que la gloire d'ici-bas, aussi grande soit-elle, n'a aucune valeur et que seule compte la gloire aux cieux. L'admiration de Jean Chrysostome pour Paul l'a donc conduit à adapter l'image de Néron aux besoins de sa cause et à en dresser, à certains égards, un portrait flatteur.

Une stratégie similaire transparaît dans la *Première homélie sur l'épître aux Philippiens*, où Jean Chrysostome déclare qu'en affrontant le tout-puissant Néron, Paul montrait qu'il souffrait pour Dieu et que c'est de Dieu qu'il attendait sa récompense ; car nul n'aurait osé se mesurer à un homme tel que Néron s'il n'avait devant les yeux un être bien plus grand. La puissance de Néron devient ainsi la preuve de la force de Paul et du caractère divin de sa mission[124].

Pour que l'histoire eût un sens, il fallait bien, cependant, que Néron fût, d'une manière ou d'une autre, puni pour le martyre de Paul et les crimes commis contre la foi chrétienne. Là encore, la position de Jean Chrysostome est originale. Pour mettre en garde ceux qui, selon lui, se dressent contre Dieu, il ne va pas, en effet, tirer argument, à la manière de Lactance, de la fin ignominieuse de l'empereur : il va se servir de son destin posthume.

Dans le discours *Contre les adversaires de la vie monastique*, Jean Chrysostome, qui a appris que certains hommes, qui se prétendent pourtant chrétiens, persécutent ceux qui propagent l'amour d'une vie conforme à la philosophie chrétienne, décide de les prévenir que ceux qui déclarent la guerre à Dieu sont infailliblement punis. C'est à ce stade de l'argumentation qu'intervient l'exemple de Néron, dont la punition pour les crimes commis contre Dieu réside dans la haine et le mépris généralisés dans lequel le dernier Julio-claudien est tenu :

> « Quel tort (τί βλάβος) a donc résulté pour celui qui était malmené (τῷ παθόντι κακῶς) par cet homme ? Quel profit (τί ὄφελος) pour celui qui malmenait (τῷ δράσαντι κακῶς) ? Quel profit (τί ὄφελος) n'a pas résulté pour Paul alors emmené (ἀναιρεθέντι) de force ? Quel tort (τί βλάβος) n'a pas résulté pour Néron qui l'emmenait (ἀνελόντι) ? Celui-là n'est-il pas chanté comme un ange à travers toute la terre (je parlerai en effet tout le temps de la situation actuelle) ; l'autre n'est-il pas calomnié par tous comme un véritable fléau et un démon sauvage ? » (Chrys., *Oppug. monas. vit.* I 3-4)

Comme Jean Chrysostome le précise dans la parenthèse, sa démonstration repose sur l'examen de la situation « actuelle » de Paul et de Néron, dont l'auteur souligne l'opposition au moyen de l'anaphore en « τί », « quel », et des répétitions : tandis que le martyre de Paul a donné à ce dernier le plus grand éclat et que toute la terre chante la gloire du saint, son persécuteur, Néron, se trouve au contraire désormais couvert d'ignominie et est considéré par tous comme un monstre de barbarie. Jean Chrysostome, prenant acte de la caractérisation monstrueuse du dernier Julio-claudien généralement admise par ses

124.– Chrys., *Hom. ep. Phil.* I 3. Sur Paul vainqueur de Néron, voir aussi Chrys., *Hom. Matth.* XXXIII.

contemporains, exploite la *damnatio memoriae* dont l'empereur a été frappé pour démontrer la victoire du christianisme[125].

La conception orosienne de l'histoire

Un autre cas d'exploitation de la figure de Néron à des fins polémiques est fourni par l'*Historia aduersus paganos* d'Orose.

Reprenant la conception du sens de l'histoire, initiée par Eusèbe de Césarée et Lactance, en tant que « mise en évidence d'une économie divine du progrès du peuple chrétien dans un Empire hostile[126] », le disciple d'Augustin veut, dans son ouvrage historiographique, démontrer l'intervention de Dieu dans l'histoire et la prédestination de l'Empire romain à offrir un cadre à la Révélation et à l'expansion chrétienne. Pour ce faire, Orose avance qu'au fur et à mesure que l'Église s'est développée et que la foi en Dieu a grandi, les malheurs de l'humanité, présentés comme les conséquences des péchés des hommes et de leur impiété, se sont petit à petit atténués[127]. Et lorsqu'il n'est pas possible à l'historien de nier l'existence ou l'importance de calamités s'étant produites après la naissance du Christ, son principal expédient est alors de les présenter comme des punitions divines consécutives aux persécutions.

C'est dans le cadre général de cette démonstration que s'inscrit le passage qu'Orose consacre aux calamités qui se sont produites sous le règne de Néron :

> « Bientôt (*mox*) des calamités naissant de toute part accablèrent en masse la malheureuse cité ; en effet, l'automne suivant (*subsequente autumno*), une telle peste s'abattit sur Rome que trente mille convois funèbres vinrent s'inscrire sur le registre de Libitine. Immédiatement après (*deinde e uestigio*), en Bretagne, un désastre survint au cours duquel deux des principales places fortes furent mises à sac, avec un grand et désastreux massacre de citoyens et d'alliés. En outre, en Orient, suite à la perte des grandes provinces d'Arménie, les légions romaines passèrent sous le joug des Parthes et c'est avec peine que la Syrie fut conservée. En Asie trois cités, en l'occurrence Laodicée, Hiérapolis et Colosses, furent détruites par un tremblement de terre. » (Oros., *Hist.* VII 7, 11-12)

Orose reprend ici, à peu de choses près, les mots de Suétone (seule la mention du tremblement de terre ayant détruit trois villes d'Asie constitue un ajout, tiré de Jérôme[128]) :

> « À de si grands maux et opprobres dus au prince s'ajoutèrent certains fléaux accidentels (*fortuita*) : une peste qui, en un automne (*unius autumni*), fit s'inscrire trente mille convois funèbres sur le registre de Libitine ; un désastre en Bretagne, au cours duquel deux des principales places fortes furent mises

125.– Voir aussi Chrys., *Hom. 2 ep. Tim.* X 4 (Néron est poursuivi par les injures de tous, alors que Paul est unanimement célébré).

126.– Carrié, Rousselle 1999, p. 506.

127.– Voir notamment Oros., *Hist.* I Prol. 13-14 ; I 20, 6 ; II 14, 1-3 ; III 3, 2-3 ; V 11, 6. Sur l'optimisme d'Orose, voir Fabbrini 1979, p. 373.

128.– Hier., *Chron.*, p. 183h. Tacite ne mentionne que Laodicée (*An.* XIV 27, 1) et Suétone ne parle que d'un tremblement de terre à Naples (*Ner.* 20, 3).

à sac, avec un grand massacre de citoyens et d'alliés ; la honte du côté de l'Orient, les légions étant en Arménie passées sous le joug et la Syrie ayant été conservée avec peine. » (Suet., *Ner.* 39, 1)

Non seulement Orose réutilise les mots de Suétone, mais il lui emprunte aussi l'architecture générale de sa notice consacrée à Néron. À l'instar du biographe antonin, Orose situe en effet le chapitre relatant ces diverses catastrophes entre la section consacrée aux crimes de Néron et le récit de sa chute. Seulement, comme nous l'avons vu dans le second chapitre de l'étude, Orose a déplacé la description de l'incendie de Rome, qui constituait chez Suétone l'acmé des crimes néroniens et précédait directement le récit des calamités qui nous occupent ici, pour la remplacer par la mention de la persécution des fidèles du Christ. C'est donc, chez l'historien chrétien, la condamnation de l'impiété de Néron qui précède désormais la liste de sinistres naturels et de désastres militaires : le terrain était tout préparé pour faire apparaître ceux-ci comme la conséquence des actes sacrilèges commis par Néron, autrement dit comme un châtiment divin.

Orose n'a pas seulement modifié subrepticement la structure de la biographie suétonienne dont il s'inspire : il a aussi changé la phrase introductive de l'épisode. Là où Suétone écrivait « *accesserunt tantis ex principe malis probrisque quaedam et fortuita* », « à de si grands maux et opprobres dus au prince s'ajoutèrent certains fléaux accidentels », Orose opte pour un « *mox aceruatim miseram ciuitatem obortae undique oppressere clades* », « bientôt des calamités naissant de toute part accablèrent en masse la malheureuse cité ». Le « *mox* », en établissant une proximité temporelle entre les manifestations de l'impiété de l'empereur et les calamités publiques, fait paraître du coup ces dernières comme la conséquence directe de la persécution et comme la punition infligée à ce titre par Dieu ; Orose a d'ailleurs pris bien soin de faire disparaître le « *fortuita* » de Suétone. L'historien poursuit en troquant le « *unius autumni* » (par lequel le biographe indiquait la durée de la peste) pour un « *subsequente autumno* » qui la situe chronologiquement ; il ajoute aussi, au moment où il évoque le désastre breton, un « *deinde* » absent du passage suétonien.

Or une telle chronologie est fausse : si l'on en croit Tacite, le tremblement de terre de Laodicée eut lieu en 60 ap. J.-C., le désastre breton en 61, la défaite romaine en Arménie et l'humiliation du joug en 62, donc avant la persécution des Chrétiens, laquelle fut postérieure à l'incendie de Rome de 64[129]. Profitant de la présentation non chronologique des faits chez sa source principale Suétone, Orose a recréé une chronologie imaginaire faisant des désastres et des revers romains la suite logique en même temps que temporelle de l'impiété impériale : il a manipulé la vie de Néron afin de la rendre conforme au sens qu'il voulait donner à l'histoire.

129.– Tac., *An.* XIV 27, 1 ; XIV 31-33 ; XV 15, 2. D'après Hier., *Chron.*, p. 183h, le tremblement de terre eut lieu en 64. Cependant la persécution des Chrétiens et le martyre de Pierre et de Paul sont, dans la *Chronique*, placés en 68 (*Chron.*, p. 185c) : la chronologie adoptée par Orose ne correspond donc pas non plus à celle de Jérôme.

L'utilisation de la figure de Néron afin de prouver la pertinence de la notion de punition divine réapparaît, de manière encore plus nette, dans le chapitre consacré à Trajan. Après avoir évoqué les mesures prises par celui-ci contre les Chrétiens, Orose mentionne en effet un incendie qui aurait alors détruit la *domus aurea*, événement que l'historien commente ainsi :

> « Mais cependant, aussitôt après (*continuo*), à Rome, la maison dorée, que Néron avait fait construire en y employant la totalité de sa fortune personnelle ainsi que les biens publics, brûla dans un incendie soudain, afin que l'on comprît que la persécution, même ordonnée par un autre [*i. e.* par Trajan], était de préférence punie (*puniri*) dans les monuments de celui-là même qui le premier l'avait fait naître, et dans la personne même de son initiateur. » (Oros., *Hist.* VII 12, 4)

L'incendie de la maison dorée, réalisation la plus emblématique du règne de Néron, est ici directement présenté comme une punition (« *puniri* ») destinée à sanctionner les actions menées par Trajan contre les Chrétiens, thèse qu'Orose justifie gauchement en ayant recours au statut de premier persécuteur occupé par le dernier Julio-claudien. De même, surtout, que nous trouvions, dans la section énumérant les calamités datées du principat de Néron, un « *mox* » liant les calamités en question et l'impiété de ce dernier, de même ici l'incendie du palais néronien est introduit par un « *continuo* » qui fait de cet événement la suite immédiate de la persécution ordonnée par Trajan et décrite en VII 12, 3. Or la *Chronique* de Jérôme, qui situe l'incendie de la *domus aurea* en 104 ap. J.-C., le place avant la persécution de Trajan, laquelle est datée de 107[130] : à nouveau Orose a retravaillé la chronologie et organisé la matière en fonction de son projet.

En tout cas, démonstration est faite, grâce au cas de Néron et à celui des autres persécuteurs, que si calamité il y eut sous l'Empire romain, il s'est agi des effets de la colère divine. Orose peut alors conclure :

> « L'Église du Christ a supporté dix persécutions depuis Néron jusqu'à Maximien : suivirent sur le champ neuf vengeances, selon ma propre expression, calamités, comme eux-mêmes ne le nient pas. » (Oros., *Hist.* VII 26, 9[131])

Orose compare ensuite les calamités consécutives aux persécutions aux plaies infligées aux Égyptiens pour avoir maltraité les Hébreux[132]. Dans ce schéma faisant des plaies d'Égypte la préfiguration des punitions infligées par Dieu aux persécuteurs romains, les désastres du règne de Néron se trouvent comparés à la première plaie, celle au cours de laquelle le sang suinta des puits ou coula dans

130.– Hier., *Chron.*, p. 194c et f.

131.– Dans le système d'Orose, la dixième et ultime calamité réside dans le règne de Constantin, que l'historien considère comme une punition pour les païens, étant donné qu'il a marqué la perdition de toutes les idoles (Oros., *Hist.* VII 27, 13-16 et 28, 2-3).

132.– Oros., *Hist.* VII 27, 2-3. Cette idée est combattue par Augustin (*Civ.* XVIII 338-339).

les fleuves[133]. Voilà donc le règne de Néron, préfiguré par l'histoire des Hébreux, inscrit par Orose dans le plan divin.

La figure de Néron, instrument d'analyse politique

Les manières dont les auteurs chrétiens usèrent de l'arme polémique que représentait la figure de Néron furent multiples : chez Tertullien, l'argumentation repose sur la monstruosité et la carrière criminelle du dernier Julio-claudien ; chez Jean Chrysostome, sur la *damnatio memoriae* de ce dernier ; chez Orose, sur certains événements marquants de son règne. Instrument de discours épidictiques, philosophiques ou polémiques, la figure de Néron pouvait revêtir, surtout, une valeur d'exhortation : la présentation des tares du dernier Julio-claudien, loin d'être gratuite, indique sans cesse en négatif, aux destinataires des discours, et en priorité au prince régnant, la marche à suivre.

C'est ainsi que la mise en scène du personnage de Néron permet à un historien sénatorial comme Tacite de s'interroger sur l'essence du Principat : raconter les excentricités néroniennes, telle la perspective farfelue de s'emparer du légendaire trésor de Didon, est par exemple un moyen pour l'écrivain de révéler les dysfonctionnements causés par la centralisation des pouvoirs. En l'occurrence ici, la foi insensée du prince en ce trésor, en tant qu'elle attise la *luxuria* impériale, est accusée explicitement d'avoir conduit à un appauvrissement de l'État :

> « Pendant ce temps, sur ce vain espoir, la dissipation ne faisait que croître, [...] et l'attente des richesses devenait une des causes de la pauvreté publique. » (Tac., *An.* XVI 3, 1 ; trad. P Wuilleumier)

La convocation de la figure de Néron s'intègre ainsi bien souvent à des réflexions générales sur le pouvoir, ou sur les qualités que doit posséder son détenteur. Comme le rappelle M. Reydellet, la définition du bon empereur, à Rome, s'appuie essentiellement sur le recours à des figures antérieures : les Romains se représentent le *princeps* idéal moins d'après des définitions philosophiques abstraites qu'en se référant à des précédents historiques, qui font office de modèles ou de contre-exemples ; « ainsi l'empereur n'est-il pas l'incarnation d'une idée, mais la reproduction d'un modèle vivant pris à l'histoire même de Rome[134] ». Comme le pose effectivement Pline dans le *Panégyrique de Trajan*, « il n'y a pas de bon éloge sans comparaison. En outre le premier devoir des citoyens reconnaissants envers le meilleur des princes est de poursuivre ceux qui ne lui ressemblent pas. N'aime pas assez les bons princes qui ne hait pas assez les mauvais[135] ». Dans ce système, il était logique que l'empereur Néron, paradigme du mauvais prince, fût utilisé de manière privilégiée comme repoussoir des bons.

133.– Oros., *Hist.* VII 27, 4 : « Ici, la première plaie, sous Néron, réclama que partout le sang des mourants fût ou bien corrompu à Rome par les maladies, ou bien versé au combat dans le monde ».

134.– Reydellet 1981, p. 18-19.

135.– Plin., *Pan.* 53, 1-2 (trad. M. Durry).

Néron et la définition de l'*optimus princeps*

Cette fonction lui avait été attribuée par la propagande flavienne puis antonine qui, en cherchant à faire des Flaviens et de Trajan des princes idéaux, avait en parallèle figé Néron dans la posture du *pessimus princeps :* Trajan, selon un mot rapporté par Pline le Jeune, aurait notamment déclaré, aux accusateurs de son affranchi Eurythmus qui songeaient à abandonner les charges, « *nec ille Polyclitus est nec ego Nero*[136] », « il n'est pas Polyclète, et moi je ne suis pas Néron ».

Le recours à l'*exemplum* Néron permet ainsi à Pline le Jeune d'illustrer, dans le *Panégyrique de Trajan*, un certain nombre d'écueils qu'un prince se doit d'éviter. Pline oppose par exemple, à la piété de Trajan et aux honneurs qu'il rendit à Nerva, l'attitude de Néron envers Claude, que le dernier Julio-claudien ne consacra au nombre des divinités que pour mieux s'en moquer :

> « Néron proclama la déification de Claude, mais pour le tourner en ridicule [...]. Toi, tu as placé ton père parmi les astres non pour inquiéter les citoyens, non pour injurier les divinités, non pour être personnellement honoré, mais parce que tu le crois dieu. » (Plin., *Pan.* 11, 1-2)

Ce passage, qui fait vraisemblablement allusion à la parution de l'*Apocoloquintose du divin Claude*, est l'un des seuls où Néron soit nommé : Pline, de manière générale, se montre avare de noms propres et n'évoque souvent les tyrans du siècle précédent que de manière allusive, ce qui lui permet de donner à son propos un air de généralité. Néron n'en est pas moins fort reconnaissable derrière un grand nombre d'attaques.

Lorsque Pline oppose à la *moderatio* de Trajan, qui a refusé le troisième consulat qu'on lui offrait pour laisser de simples particuliers occuper cette fonction, le comportement de celui qui se montra « capable, à la fin de son principat, d'arracher et de ravir un consulat qu'il avait donné lui-même et qui était déjà accompli en grande part[137] », on reconnaît là Néron, qui avait, en 68 ap. J.-C., privé les consuls Silius Italicus et Galerius Trachalus de leur charge pour se mettre seul à leur place[138]. Lorsque Pline compare la *simplicitas* de Trajan, qui mit fin au misérable esprit d'adulation des temps précédents, et l'orgueil des princes qui se faisaient dédier des mois par des sénateurs contraints aux plus basses flatteries, l'attaque englobe assurément Néron, dont le nom avait été donné au mois d'avril[139]. Lorsque Pline loue Nerva pour avoir adopté Trajan dans le but de donner à l'Empire le prince le meilleur, et non de complaire à une épouse, le panégyriste condamne implicitement l'adoption, par Auguste et par Claude, de Tibère et de Néron, fils de leurs épouses respectives[140].

136.– Plin., *Ep.* VI 31, 9. Polyclète était un affranchi de Néron (Tac., *An.* XIV 39, 1).
137.– Plin., *Pan.* 57, 2.
138.– Suet., *Ner.* 43, 2.
139.– Plin., *Pan.* 54, 4. Caligula avait donné le nom de Germanicus à septembre ; Néron, le sien à avril, celui de Claude à mai et celui de Germanicus à juin ; Domitien, celui de Germanicus à septembre et le sien à octobre (Tac., *An.* XV 74, 1 ; XVI 12, 2 ; Suet., *Calig.* 15, 3 ; *Ner.* 55 ; *Dom.* 13, 9).
140.– Plin., *Pan.* 7, 4.

En outre, quand Pline met dos à dos Trajan loué pour sa *pietas*, son *abstinentia* et sa *mansuetudo*, et le prince acclamé pour ses attitudes et sa voix, il songe manifestement à Néron applaudi par le peuple et les Augustians lors de ses prestations scéniques[141]. Quand il rappelle que « ce même peuple, spectateur jadis et acclamateur d'un empereur comédien, déteste et condamne aujourd'hui, jusque dans les pantomimes, les arts efféminés et les goûts indignes du siècle », c'est à nouveau Néron qui est visé[142]. Quand il loue Trajan d'avoir donné des *munera*, spectacles virils et enseignant le mépris de la mort, et non des spectacles efféminés qui amollissent les âmes, il pense sans nul doute, entre autres, aux Juvénales et aux *Neronia*[143].

De manière générale, dès lors que Pline sait gré à Trajan d'avoir rétabli la discipline dans les camps et banni les fléaux du siècle précédent, la paresse, l'indocilité et la désobéissance[144] ; qu'il loue la générosité désintéressée de Trajan, par opposition aux princes qui n'octroyaient des bienfaits que pour racheter leurs crimes[145] ; qu'il fait allusion aux princes qui remplissaient les îles d'hommes innocents, faisaient main basse sur les héritages, préféraient dans les citoyens les vices aux vertus, craignaient les jeunes gens nobles, passaient leurs loisirs dans les voluptés et le stupre[146], Néron, dont nous avons pu mesurer la débauche, la haine à l'encontre des Romains distingués, la prodigalité et les rapines dans les chapitres précédents, fait assurément partie des tyrans incriminés.

Les allusions aux crimes et aux travers traditionnellement imputés à Néron viennent ainsi, tout au long du *Panégyrique de Trajan*, nourrir la réflexion de Pline sur l'*optimus princeps*, dont la définition s'appuie tout entière sur un perpétuel jeu de contrastes entre l'attitude de Trajan et celle de ses prédécesseurs. Nous avons évoqué précédemment la question de l'inadéquation du genre historique à dire Néron : or c'est précisément parce que la figure de Néron déborde sans cesse les limites de l'historiographie, s'échappant du champ de la loupe de l'historien, qu'elle a pu acquérir une sorte d'intemporalité la rendant apte à être évoquée de manière récurrente et privilégiée à toutes les époques, en contrepoint d'événements ou de personnages.

En faisant de Néron un point de référence par rapport auquel il compare Trajan, Pline procède cependant à une manipulation : Néron est sans doute moins le repère par rapport auquel l'*optimus princeps* Trajan s'est construit que la figure de Trajan n'a été ici l'étalon de celle de Néron. La volonté de mettre

141.– Plin., *Pan.* 2, 6. *Cf.* Tac., *An.* XIV 14, 2 ; 15, 5 ; Suet., *Ner.* 20, 6.

142.– Plin., *Pan.* 46, 4 (trad. M. Durry, légèrement modifiée).

143.– Plin., *Pan.* 33, 1. Domitien avait, lui aussi, institué un concours quinquennal à la fois musical, équestre et gymnique (Suet., *Dom.* 4, 8-10).

144.– Plin., *Pan.* 18, 1. D'après M. Durry, le trait vise ici Domitien (*Panégyrique de Trajan*, éd. M. Durry, p. 190) : les soldats passaient cependant pour avoir, sous Néron, appris à mépriser l'antique discipline (Tac., *H.* I 5).

145.– Plin., *Pan.* 28, 2-3. *Cf.* Tac., *An.* XIII 18, 1 (Néron, suite au meurtre de Britannicus, combla de largesses ses principaux amis, afin d'enchaîner par des dons les personnages puissants) ; XV 72, 1 (Néron distribua aux soldats, après la répression de la conjuration de Pison, deux mille sesterces chacun).

146.– Plin., *Pan.* 35, 2 ; 43 ; 44, 6 ; 45, 1-2 ; 69, 5 ; 82, 9.

en lumière la *moderatio* de Trajan conduit ainsi Pline le Jeune à présenter la décision, prise par Néron sans nul doute pour répondre à une situation de crise, de s'arroger le consulat en 68 comme une simple manifestation de tyrannie et de *cupiditas*. De la même manière, le recours au motif du prince citharède et efféminé, convoqué à plusieurs reprises dans le *Panégyrique*, n'a de sens que parce que l'*optimus princeps*, incarné par Trajan, est un chef militaire. Néron sert de référence dans la définition du bon prince, mais c'est cette même définition qui a informé les représentations antiques de Néron et leur a donné une structure et une signification.

L'anti-Auguste

Construit par opposition à Trajan, Néron, en tant qu'il incarnait le *pessimus princeps*, fut confronté, aussi et surtout, à la figure d'Auguste, traditionnellement considéré comme le modèle des bons empereurs. Celui que Sénèque, dans son *De clementia*, posait comme un émule d'Auguste[147] devint, dans la littérature postérieure, son exact contrepoint.

Lorsqu'Orose décrit l'attitude de Néron lors de l'incendie de 64 ap. J.-C., dont l'historien tenait le prince pour responsable, il convoque ainsi, en négatif, l'image d'Auguste s'étant vanté d'avoir transformé une Rome de briques en une ville de marbre[148]. Augustin, qui établit dans sa *Cité de Dieu* une série de couples antithétiques de bons et de mauvais princes, choisit, pour la dynastie julio-claudienne, de retenir et d'opposer les noms d'Auguste et de Néron[149]. Dion Cassius utilise avec sarcasme le titre d'Auguste pour désigner Néron quand il est dans les pires postures possibles : Néron est en effet appelé Auguste quand il monte sur scène lors des Juvénales[150] et quand il part en Grèce remporter des victoires artistiques[151]. L'historien oppose, de manière générale, la figure d'Auguste ayant conservé aux Romains leur liberté et celle de Néron les réduisant en esclavage[152].

La mise dos à dos des exemples de comportement fournis par Auguste et par Néron est particulièrement nette dans les descriptions que Suétone et Dion Cassius nous ont laissées du triomphe que le dernier Julio-claudien célébra à son retour de Grèce[153]. Ces historiens racontent que lorsqu'il revint de sa tournée artistique, Néron, après avoir paradé à Naples, à Antium et dans sa propriété d'Albe, entra à Rome par une brèche ouverte dans la muraille (Dion Cassius

147.– Sen., *Clem.* I 11, 1 (Néron, dont la clémence se manifesta très tôt, est en cela supérieur à Auguste, qui ne fut clément que dans sa vieillesse et dont le jeune âge fut souillé par les terribles proscriptions). Le Néron de l'*Octavie*, qui se sert lui-même, afin de définir sa vision du pouvoir, de la figure d'Auguste, dont il présente les actes de répression comme un précédent justifiant sa propre cruauté (Ps. Sen., *Oct.* 503-532), semble répondre précisément au *De clementia*.

148.– Oros., *Hist.* VII 7, 7.

149.– Aug., *Civ.* V 233.

150.– DC., LXI 20, 1-2 et 5.

151.– DC., LXIII 9, 1 ; 10, 1.

152.– DC., LVI 43, 4 ; LXI 15, 3 ; LXII 3 ; 4, 3 ; 6, 4 ; 24, 2 ; LXIII 5, 1-2 ; 6, 4 ; 12, 2. Sur l'opposition entre les figures d'Auguste et de Néron chez Dion Cassius, voir Gowing 1997, p. 2583-2584. Sur l'incompatibilité entre l'attitude de Néron et le titre d'Auguste, voir DC., LXIII 22, 5-6 ; Philstr., *V. Ap.* V 7, 2.

153.– Suet., *Ner.* 25 ; DC., LXIII 20-21.

ajoute, à la destruction d'un pan des remparts, l'enfoncement de portes), sur le char sur lequel Auguste avait triomphé autrefois ; Néron avait alors la couronne olympique sur la tête, la couronne pythique à la main, était précédé d'un cortège portant ses trophées et des pancartes énumérant ses victoires artistiques, et était suivi des Augustians qui l'acclamaient.

Comme les critiques l'ont noté et comme Suétone l'avance lui-même, le défilé néronien mêle la cérémonie romaine du triomphe militaire et la parade des athlètes victorieux, auxquels Néron a ajouté des éléments personnels et nouveaux[154]. En se servant du char d'Auguste, Néron voulait sans nul doute inscrire sa politique dans le respect du fondateur du régime impérial et affirmer, malgré la révolution culturelle qu'il mettait en place, son *imitatio Augusti*[155] ; en tout cas, il ne devait assurément pas s'agir, de la part de Néron, d'une parodie des triomphes augustéens.

C'est cependant sous un jour nettement négatif et comme un anti-*Augustus* que Suétone et Dion Cassius présentent l'empereur citharède célébrant ses victoires. Suétone classe ainsi la description de la parade dans la partie défavorable de la biographie de Néron. Il clôt en outre son chapitre en signalant que l'empereur, afin de préserver sa voix, n'adressa ensuite plus jamais de harangue aux soldats[156] : en juxtaposant ainsi la description du triomphe et une anecdote illustrant les répercussions funestes de la passion de Néron sur ses devoirs en tant qu'empereur, Suétone jette une ombre manifeste sur la réinterprétation néronienne du triomphe d'Auguste.

Enfin, comme l'a noté O. Devillers, la section consacrée par le biographe au triomphe néronien constitue l'exact pendant du passage, situé cette fois dans la partie positive de la biographie, où est décrite la venue à Rome de Tiridate[157]. Les structures respectives des deux rubriques, en effet, sont similaires et se répondent : dans les chapitres 11 à 13, le biographe énumère les spectacles divers offerts par l'empereur puis décrit, plus particulièrement, la venue de Tiridate à Rome ; dans les chapitres 20 à 25, Suétone critique les activités de Néron comme citharède et conducteur de char puis évoque un événement précis, la tournée en Grèce et le triomphe final. En outre, de même que Suétone prend soin, dans sa description de l'entrée de Tiridate, de souligner le caractère militaire du cérémonial déployé (des cohortes en armes sont placées près des temples du forum ; Néron est en habit de triomphateur ; il reçoit à deux reprises les supplications de Tiridate, qui s'agenouille devant lui ; le prince est finalement salué *imperator*[158]), de même la thématique militaire est omniprésente dans l'évocation du triomphe de Néron.

Le contraste entre les deux événements recouvre une opposition entre deux conceptions de la gloire impériale : d'un côté, l'on assiste à un triomphe, loué

154.– Picard 1962, p. 230-232 ; Cizek 1972, p. 220-222 ; Cizek 1982, p. 157-161 ; Griffin 2002, p. 192 ; De Souza 2002, p. 74-81 ; Champlin 2003, p. 229-234.
155.– Benoist 2003, p. 65.
156.– Suet., *Ner.* 25, 5.
157.– Devillers 2009, p. 61-72.
158.– Suet., *Ner.* 13, 2-4.

par Suétone, s'inscrivant dans la tradition augustéenne et se traduisant par la soumission de l'ennemi ; de l'autre, l'on voit Néron parodier le cérémonial triomphal d'Auguste et substituer des valeurs artistiques à la gloire militaire, ce que Suétone condamne.

Chez Dion Cassius, le passage consacré au triomphe de Néron (LXIII 20-21) est immédiatement suivi du récit de sa chute, qui commence au chapitre 22 : l'historien crée ainsi un lien entre la fin de l'empereur et la célébration, par ce dernier, de ses victoires artistiques. En outre, là où Suétone se contente d'écrire que Néron se servit du « char avec lequel Auguste avait triomphé autrefois », « *eo curru, quo Augustus olim triumphauerat* », Dion Cassius précise qu'il s'agissait du « char triomphal sur lequel autrefois Auguste avait célébré ses nombreuses et fameuses victoires », « ἅρματος ἐπινικίου, ἐν ᾧ ποτε ὁ Αὔγουστος τὰ πολλὰ ἐκεῖνα νικητήρια ἐπεπόμφει[159] » : l'ajout de l'adjectif « πολλὰ » et du démonstratif à valeur laudative « ἐκεῖνα », en soulignant la gloire militaire d'Auguste, accuse le contraste entre le triomphe célébré par Néron et celui de son ancêtre.

Dion Cassius, enfin, écrit, comme on l'a vu, que non seulement une partie de la muraille de Rome fut abattue, mais qu'une portion des portes fut enfoncée, détail que l'on ne trouve pas chez Suétone. Or cette innovation semble correspondre, comme l'a suggéré M. De Souza, à une évolution dans le statut des portes de Rome au fil des premiers siècles de notre ère[160]. À l'époque de Suétone, si les murailles de Rome sont considérées comme sacrées (les modalités du triomphe de Néron, qui abattit une partie des murs, pouvaient donc passer pour sacrilèges), en revanche les portes ne le sont pas[161]. À l'époque de Dion Cassius, par contre, les portes sont considérées comme des *res sanctae* au même titre que les murs et leur violation entraîne la peine capitale[162] : en ajoutant, au motif du rempart abattu, celui des portes enfoncées, c'est-à-dire en adaptant sa description du triomphe aux interdits de son temps, il n'est pas impossible que Dion Cassius ait voulu renforcer le caractère spectaculaire et sacrilège de l'entrée néronienne.

Si Néron avait Antoine pour ancêtre, il descendait aussi, au même niveau, d'Auguste par sa grand-mère Agrippine l'Aînée, qui était la fille d'Agrippa et de Julie et donc la petite-fille d'Auguste. Les auteurs antiques ont cependant tu les liens qui unissaient Néron au fondateur du principat et ont réduit le dernier Julio-claudien au statut d'imitateur d'Antoine et de double négatif d'Auguste. Ainsi inséré dans un système binaire de bons et de mauvais chefs, Néron forme avec Auguste un couple antithétique incarnant les deux faces du pouvoir, le gouvernement idéal et la plus terrible tyrannie.

159.– Suet., *Ner.* 25, 1 ; DC., LXIII 20, 3. Auguste célébra, en 29 av. J.-C., un triple triomphe, sur la Dalmatie, sur Actium et sur Alexandrie (Suet., *Aug.* 22, 2).
160.– De Souza 2002, p. 80-81.
161.– Cic., *Nat.* III 94 ; Plut., *Rom.* 11, 5 ; *M.* 271a ; *Dig.* I 8, 11.
162.– Gai., *Inst.* II 8.

La stratégie du masque

Lorsque Dion Cassius rapporte les acclamations qui accompagnèrent Néron à l'occasion de sa montée sur scène lors des Juvénales ou de son retour triomphal de Grèce, l'historien ajoute, par rapport aux récits de Tacite et de Suétone, un détail curieux. Les clameurs qui célébrèrent alors le prince identifié à Apollon, prononcées selon les historiens antonins par les seuls Augustians, le furent surtout, selon Dion Cassius, par les sénateurs[163].

Cette modification s'explique si l'on regarde le livre LXXII de l'*Histoire romaine*. L'historien y raconte en effet qu'il vit personnellement combattre Commode dans l'arène ; il raconte surtout qu'il a alors été contraint, avec les autres sénateurs, à l'acclamer et à le qualifier d'Ἀμαζόνιος[164]. Le paradigme Néron s'est manifestement chargé des souvenirs et des traumatismes personnels de l'auteur. Les deux passages, celui consacré au triomphe de Néron et celui où il est question des combats de Commode, présentent d'ailleurs des similitudes verbales :

> « Il monta au Capitole [...], tandis que tout le monde et les sénateurs eux-mêmes le plus possible criaient "Olympionique, oh, Pythonique, oh [...]". Pourquoi en effet faudrait-il parler avec ambages et ne pas reproduire leurs propres expressions ? Car rapporter les mots utilisés ne déshonore en rien mon ouvrage : bien au contraire, ne cacher aucun d'eux est un ornement. » (DC., LXIII 19, 4-6)
>
> « [...] aussi bien le peuple que nous tous à l'instant même avons crié ce que l'on a coutume de dire dans les banquets, "Santé". Et que personne ne s'imagine qu'en rapportant aussi de pareils faits je souille la majesté de l'histoire. [...] J'ai estimé juste de ne cacher aucun d'eux. » (DC., LXXII 18, 2-3)

Au sujet de la prestation de Commode, Dion Cassius évoque par ailleurs le cas du sénateur Claudius Pompeianus, qui refusa d'assister aux jeux et déclara préférer mourir que de voir l'empereur se déshonorer ainsi. Le souvenir de Claudius Pompeianus se trouvait probablement dans l'esprit de Dion Cassius lorsqu'il cite l'attitude de Thrasea Paetus se refusant à écouter Néron chanter sur la lyre et à sacrifier à la voix du prince[165].

A. M. Gowing a noté un autre exemple de l'influence, sur les livres néroniens de l'*Histoire romaine*, des événements contemporains de l'auteur[166]. Dion Cassius affirme, au livre LXI, que des matrones romaines se produisirent dans des combats de gladiateurs, à l'occasion des jeux donnés après la mort d'Agrippine[167]. Si Tacite et Suétone mentionnent, certes, la participation de femmes de haute naissance à des spectacles théâtraux sous Néron[168], nulle part dans leurs ouvrages

163.– Tac., *An.* XIV 15, 5 ; Suet., *Ner.* 25, 1 ; DC., LXI 20, 4-5 ; LXIII 19, 5.
164.– DC., LXXII 18, 2-3 ; 20, 2.
165.– DC., LXI 20, 4 ; LXII 26, 3. Voir Gowing 1997, p. 2576, n. 69, qui cite également les figures de Victorinus (LXXII 11), de Cassius Clemens (LXXIV 9) et de Quintillus Plautianus (LXXVI 7, 35).
166.– Gowing 1997, p. 2571, n. 52.
167.– DC., LXI 17, 3.
168.– Tac., *An.* XIV 15, 2 ; Suet., *Ner.* 11, 2 et 4.

il n'est question de femmes participant à des *munera*. L'innovation de Dion Cassius a probablement été conçue comme un contrepoint proleptique à la mention de l'interdiction faite aux femmes, par Septime Sévère, de concourir dans des combats de gladiateurs[169].

De la même manière, la description de la « parodie » de triomphe organisée par Néron ainsi que celle, particulièrement élogieuse, de la pompe triomphale de Tiridate lors de sa venue à Rome[170] ont sans doute été influencées par le souvenir de plusieurs spectacles de ce type auxquels avait assisté Dion Cassius : l'entrée triomphale de Septime Sévère à Rome lors de son avènement en 193 ap. J.-C., événement que Dion Cassius décrit comme le plus beau spectacle qu'il ait jamais vu ; l'arrivée à Rome d'Aurelius Zoticus, athlète amené de Smyrne par Élagabal en 220[171].

Dion Cassius a ainsi raconté les faits et gestes de Néron à travers le filtre d'expériences qu'il avait personnellement vécues : le dernier Julio-claudien a, sur ce point, été conçu comme un double du dernier Antonin, ou l'antithèse de Septime Sévère. Qu'il s'agisse d'exalter le *princeps* en place ou de condamner le tyran sous lequel ils avaient souffert, les auteurs antiques se donnaient moins pour but de décrire avec exactitude le principat néronien que d'en faire le reflet et le vecteur des préoccupations qui leur étaient contemporaines : la figure de Néron participe toujours d'un discours masqué sur le présent. Comme l'a souligné E. Rosso au sujet du poème consacré à la *domus aurea* par Martial dans le *Liber spectaculorum*, ce texte dit davantage sur les Flaviens qu'il ne parle de Néron : « il est possible que, dans notre évaluation de la tradition antinéronienne, nous soyons victimes d'une erreur de perspective en considérant que l'idéologie flavienne s'est structurée en contrepoint par rapport à l'idéologie de Néron : en effet, il se pourrait que ce soit au contraire la vision rétrospective de l'entreprise de Néron qui ait été élaborée en forme de double négatif de celle des Flaviens en fonction de leurs propres exigences démonstratives. [...] Le Néron de cette tradition est une création *ad hoc*, forgée en négatif et en fonction des intentions de la nouvelle dynastie[172] ».

La figure de Néron a ainsi, sans cesse, été vue à travers des « figures intermédiaires », tant positives que négatives, Vespasien, Domitien, Hadrien, Commode, Septime Sévère, Caracalla, Élagabal ou encore Constantin, et constitue un formidable outil d'analyse de la situation contemporaine des auteurs. Nous avons déjà eu l'occasion de suggérer que la peinture inquiétante du principat néronien par Tacite avait sans doute subi l'influence du souvenir de la tyrannie de Domitien ; que le Néron qui apparaît dans le *Panégyrique de Trajan* en dit moins sur le dernier Julio-claudien que sur les valeurs de Pline le

169.– DC., LXXV 16, 1.
170.– DC., LXIII 1-4.
171.– DC., LXXIV 1, 35 (comparer surtout LXIII 4, 1-2 et LXXIV 1, 3-4) ; LXXIX 16, 2 (l'entrée à Rome de Zoticus est d'ailleurs ici comparée explicitement à la pompe déployée pour Tiridate sous Néron). Sur ces liens, voir Gowing 1997, p. 2576-2577.
172.– Rosso 2008, p. 57.

Jeune et sur Trajan lui-même ; nous avons évoqué à l'instant la dette du Néron de Dion Cassius vis-à-vis de Commode.

Dans l'*Histoire romaine*, la figure de Néron a sans nul doute aussi été construite comme un double d'Élagabal[173]. L'insistance particulière de l'historien sur le motif des prestations scéniques néroniennes, que nous sommes invités à lire en regard des exhibitions de Commode, s'explique en effet également par le souvenir d'Élagabal, qui conduisait des chars en privé et chantait dans l'orchestre du théâtre[174]. En outre, de même que les passages consacrés aux prestations de l'artiste Néron et du gladiateur Commode présentent des similitudes verbales, de même la manière dont Dion rapporte les virées nocturnes d'Élagabal, qui « entrait, de nuit, dans des cabarets, affublé de perruques, et faisait office de cabaretière », « ἐς καπηλεῖα ἐσῄει νύκτωρ, περιθέταις κόμαις χρώμενος, καὶ τὰ τῶν καπηλίδων εἰργάζετο[175] », est sensiblement la même que la façon avec laquelle il avait présenté les virées de Néron :

> « Et il se livrait, dissimulé d'une manière ou d'une autre, à de nombreux excès, tant chez lui que dans la ville, de nuit (νύκτωρ) comme de jour, et entrait dans des cabarets (ἔς τε καπηλεῖα ἐσῄει) [...]. Il faisait la noce, en cachette, de nuit (νύκτωρ), à travers toute la ville : il commettait des violences envers les femmes, se livrait à des excès envers les adolescents, détroussait ceux qui résistaient, frappait, blessait, tuait. Il croyait passer en quelque manière inaperçu (en effet il s'affublait de vêtements variés et de perruques (κόμαις περιθέτοις ἐχρῆτο) chaque fois différentes), mais il était confondu par sa suite et par ses actes. » (DC., LXI, 8, 1 et 9, 2)

Dans la version tacitéenne et suétonienne de l'épisode, il n'est pas question, comme ici, de perruque : le déguisement revêtu par Néron lors de ses sorties consiste uniquement en vêtements[176]. Il en est par contre question dans la description des virées d'Élagabal. L'innovation de Dion Cassius, en soulignant le parallèle entre l'attitude de Néron et celle de ce dernier, prouve la propension de l'historien à percevoir des similitudes entre les événements passés et contemporains ; de fait Élagabal possède avec Néron, de manière générale, de nombreux points communs : Élagabal souilla une Vestale et se maria même avec elle ; il se fit épouser par Hiéroclès, un esclave carien qu'il aimait éperdument ; il est violemment condamné par Dion pour ses manières féminines[177]. En racontant le principat du dernier Julio-claudien, Dion Cassius dénonce en même temps les travers des empereurs de son temps.

Les charges contre Néron donnent à lire, en creux, des manuels politiques : les portraits du dernier Julio-claudien n'omettent rien de ce qui fait débat dans les

173.– Gowing 1997, p. 2569.
174.– DC., LXXIX 14, 2-3. De la même manière, Caracalla, tyran caractérisé par sa *saeuitia*, apprenait, selon Dion Cassius, à jouer de la lyre (DC., LXXVII 13, 7).
175.– DC., LXXIX 13, 2.
176.– Tac., *An.* XIII 25, 1 : « *ueste seruili* » ; Suet., *Ner.* 26, 2 : « *pilleo et galero* ».
177.– DC., LXXIX 9, 3 ; 13, 2-4 ; 14, 1 et 4 ; 15.

réflexions sur l'*optimus princeps* ou, de manière générale, dans l'histoire contemporaine. Nous avons vu, à ce titre, dans le premier chapitre, qu'Hilaire de Poitiers et Ammien Marcellin utilisent la figure de Néron pour stigmatiser la tyrannie de Constance II ; qu'elle permettra plus tard à Rutilius Namatianus de signifier la monstruosité de Stilichon ; qu'Aurelius Victor tire profit du motif des relations de Néron avec les Parthes pour véhiculer sa haine farouche, caractéristique des Romains de son époque, envers les Perses ; qu'Eutrope et Festus se servent de l'épisode de la défaite de l'armée romaine à Rhandeia sous Néron pour adresser un message à Valens ; que Claudien emploie Néron dans un discours sur le bon prince adressé à Honorius.

La figure de Néron constitue ainsi un formidable outil idéologique, d'autant plus commode que sa richesse permet aux auteurs de tout dire à travers elle. Là réside sans doute la raison de l'acharnement avec lequel le dernier Julio-claudien a été, dans la littérature, condamné sans interruption au fil des siècles : en faisant de la peinture du principat néronien le prétexte d'un discours sur le présent, les auteurs antiques véhiculaient à travers elle leurs propres craintes, leurs rancunes, leurs désillusions, la chargeant ainsi, chaque fois, de leurs préoccupations contemporaines. En somme, la figure de Néron est d'une incroyable actualité.

Conclusion générale

Le nombre de textes antiques ayant, aux premiers siècles de notre ère, convoqué le souvenir du dernier Julio-claudien, explicitement ou de manière allusive, est considérable. Tant les historiens que les poètes, les encyclopédistes, les rhéteurs et les exégètes, tant les païens que les Juifs et les Chrétiens, tant les auteurs proches du pouvoir impérial que ses opposants ont exploité tout ou partie des multiples potentialités offertes par la figure de Néron, contribuant ainsi au développement et à la pérennité de la légende négative qui s'est, dès le lendemain de 68 ap. J.-C., formée autour de l'empereur, au point de pouvoir prétendre aujourd'hui au statut de véritable mythe.

Cette légende s'est, très vite, standardisée autour d'une vulgate et cristallisée en un canon. Parmi la diversité des crimes imputés traditionnellement au dernier Julio-claudien, deux éléments se sont imposés comme les caractéristiques majeures de sa figure et les axes principaux autour desquels la flétrissure de sa mémoire a été articulée : les prestations artistiques et les parricides. La relecture chrétienne de la geste néronienne ajoutera à ce canon un nouveau crime : la première persécution des fidèles du Christ et la mise à mort de Pierre et de Paul. Pour la postérité, Néron est, avant tout et presque exclusivement, l'empereur citharède, le prince matricide et le *primus persecutor Christianorum*.

Pourtant, parallèlement au phénomène, auquel contribua beaucoup le succès de Suétone auprès des historiens tardifs, de fixation et de stabilisation morphologiques du mythe, celui-ci connaissait, entre le principat des Flaviens, sous lesquels il reçut ses premières mises en forme, et le début du Ve siècle de notre ère, des infléchissements divers. Des motifs nouveaux et contredisant la tradition historiographique ont, de manière ponctuelle, été ajoutés : on croise ainsi, dans la *Vie d'Apollonios de Tyane* de Philostrate, un Néron pratiquant la gladiature ; chez Jean Chrysostome, on voit le dernier Julio-claudien exiger d'être honoré de son vivant comme un dieu ; Aurelius Victor attribue à l'empereur le projet de

déplacer le siège de l'Empire ; dans l'*Histoire Auguste*, il apparaît que Néron est mort assassiné.

Ces *hapax* prirent, le plus souvent, la forme d'exagérations dérivées des crimes et des travers traditionnellement imputés au dernier Julio-claudien : on a vu Eusèbe de Césarée affirmer que l'empereur commit, au sein même de sa *gens*, des meurtres par milliers ; Orose l'accuser d'avoir eu des relations coupables non seulement avec sa mère, mais aussi avec une sœur et, plus généralement, toutes les femmes de sa famille ; soutenir que Néron fit disparaître la quasi-totalité non seulement de l'ordre sénatorial, mais encore de l'ordre équestre.

À l'apparition de motifs nouveaux s'ajoutèrent des phénomènes de contamination et de confusion : il n'est pas rare de voir les abréviateurs tardifs attribuer à Néron des crimes imputés originellement à Caligula et mêler, dans leur réécriture de la geste du dernier Julio-claudien, des éléments tirés de la *Vita Neronis* et de la *Vita C. Caligulae* de Suétone. De manière générale, sans aller toujours jusqu'à introduire des éléments inédits, les auteurs antiques ont sans cesse attribué aux épisodes constitutifs de la vie de Néron des interprétations nouvelles, en fonction des besoins de leur cause.

Il existait, en effet, diverses façons de présenter chaque événement et diverses leçons à en tirer : les constituants de la légende de Néron, quoique morphologiquement stables, ont ainsi connu de multiples fluctuations sémantiques. La hiérarchie des crimes néroniens a, notamment, beaucoup changé au fil du temps : par exemple, là où les auteurs de langue grecque du début du IIIe siècle, Dion Cassius, Philostrate, l'auteur du dialogue *Néron ou le percement de l'Isthme*, mettaient l'accent sur l'image de l'empereur citharède, les auteurs chrétiens privilégiaient et exacerbaient la thématique de la cruauté et de la bestialité.

Les actes relatés et la façon avec laquelle ils ont été relatés relèvent donc de choix, dictés aux écrivains anciens par l'optique de leur milieu, le contexte de production de leurs œuvres respectives ou encore les règles de composition inhérentes au genre littéraire auquel se rattachait chacune d'elles. L'appartenance de Tacite à l'ordre sénatorial explique par exemple l'insistance particulière de l'historien sur le motif de la toute-puissance des affranchis ; le partage de la foi chrétienne par Eusèbe de Césarée amène l'auteur de l'*Histoire ecclésiastique* à privilégier, dans son portrait de Néron, l'image de la bête fauve ; l'actualité des conflits entre les Romains et les Perses pousse Aurelius Victor et Eutrope à mettre en relief la question parthe ; l'insertion de la figure de Néron dans une tragédie conduit l'auteur de l'*Octavie* à effacer de son portrait de l'empereur les éléments susceptibles de le faire basculer dans le ridicule.

Le mythe Néron a donc évolué selon deux principes, à première vue, contradictoires : la mutation et la permanence. Il est cependant possible de résoudre cette apparente contradiction et de définir un dénominateur commun : le passage de Néron au statut de type. L'homogénéisation de la figure de Néron et sa réduction autour de certains motifs privilégiés s'accompagnèrent en effet d'un phénomène de schématisation progressive et d'un effacement des détails (perceptible notamment dans la disparition des noms des victimes de

l'empereur), ce qui transforma insensiblement le dernier Julio-claudien en un type atemporel et anhistorique, déconnecté de sa réalité primitive. Or c'est précisément parce que Néron était perçu moins comme un individu précis et daté que comme une incarnation impersonnelle de la tyrannie que la réécriture de sa vie tolérait l'ajout de crimes nouveaux qui, pour être historiquement faux, n'en étaient pas moins vraisemblables : au-delà de la diversité des choix opérés par les auteurs, de la variété des points de vue à partir desquels ils observèrent la figure de Néron et de l'hétérogénéité de leurs projets, l'assimilation du dernier Julio-claudien à un *pessimus princeps* fit en tout cas, partout et en tout temps, l'unanimité au sein des milieux sénatorial et chrétien, dont les optiques respectives sont, pour ce qui nous concerne, celles qui se sont imposées dans la culture occidentale.

Les inflexions données par les auteurs antiques à la légende de Néron visent ainsi, invariablement et quelle que soit la configuration adoptée, à faire apparaître celui-ci tel un parfait tyran-type. Au cours de leur travail de mise en récit des faits que présentait leur documentation, les écrivains anciens ont ajusté les matériaux à leur disposition afin de composer un portrait cohérent où le caractère tyrannique du principat néronien serait immédiatement et clairement perceptible : ils ont, en quelque sorte, mis en place des balises et élaboré une signalétique complexe destinées à manifester l'adéquation de Néron au type du tyran et du monstre.

Pour ce faire, les auteurs antiques se sont, d'une part, employés à gommer ou à altérer les raisons susceptibles de justifier les actes de Néron et ont fait de ceux-ci l'illustration d'un certain nombre de vices topiques : les mesures louables prises par l'empereur au lendemain de l'incendie de Rome sont devenues, chez Suétone, des marques de cupidité ; la tournée artistique du prince, laquelle répondait à une nouvelle conception du pouvoir fondée sur des valeurs de paix, apparaît dans les textes antiques comme une aberration et le signe de la folie d'un *princeps* se moquant de ses devoirs et du sort de l'Empire ; nombre de meurtres ordonnés par Néron pour des raisons d'État ont été réduits à des crimes gratuits et à de simples manifestations de cruauté.

Afin de signaler le tyran en Néron, les auteurs antiques ont, d'autre part, exploité diverses traditions : l'attribution à l'empereur, par Suétone, d'un danseur comme pédagogue est un héritage de l'invective politique cicéronienne ; les critiques adressées à l'encontre de la splendeur excessive et de l'ampleur démesurée de la *domus aurea* s'inscrivent dans la lignée des condamnations traditionnelles du luxe oriental ; le thème de la mise à mort des élites et le motif corollaire de la promotion de la canaille et des sbires impériaux, tout en reflétant une réalité politique, constituent aussi une reprise de la tradition philosophique grecque relative au tyran. De manière générale, les accusations formulées à l'encontre de Néron ont, chaque fois, des précédents rhétorico-littéraires qui en révèlent le caractère topique.

Les auteurs antiques ont ainsi exprimé la monstruosité de Néron à partir de schémas préexistants. La description tacitéenne de l'incendie de Rome en

64 de notre ère emprunte le même canevas que les récits relatant l'incendie du Capitole par les Vitelliens ou celui qui ravagea l'*Vrbs* en 54 av. J.-C. ; le récit de la mort de Sénèque par Tacite fait intervenir le modèle fourni par la description platonicienne de la mort de Socrate ; la mise en récit de la conjuration de Pison en 65 ap. J.-C. mobilise les mêmes expressions et les mêmes images que le meurtre de César ou la conspiration formée contre Caligula ; la représentation des débauches néroniennes a été modelée sur le paradigme offert par le scandale des Bacchanales.

Les auteurs anciens, surtout, firent de Néron l'héritier de toutes les figures tyranniques qui peuplaient l'imaginaire antique et la négation même des valeurs romaines traditionnelles : la geste du dernier Julio-claudien a été façonnée de manière à faire surgir le spectre de l'impiété de Xerxès, l'image de la cruauté de Cambyse ou de Sylla, l'ombre du despotisme de Tarquin le Superbe, le souvenir de la cupidité de Verrès, de la dépravation d'Antoine ou de la folie de Caligula.

Les portraits du dernier Julio-claudien réunissent, de ce fait, tous les registres du monstrueux[1]. Le Néron de la littérature antique est, tout d'abord, un *monstrum* au sens où l'entendait la religion romaine traditionnelle, c'est-à-dire un être à caractère extranaturel et une souillure pour la communauté : à de nombreuses reprises les textes relatifs à Néron font intervenir les notions religieuses de colère divine, d'impiété et de *piacula*. Le dernier Julio-claudien est, ensuite, l'émule des monstres fantastiques de la mythologie : il est, dans l'*Octavie* du Pseudo-Sénèque, un second Typhon, et un nouveau Cyclope dans la *Vie d'Apollonios de Tyane*. Ses portraits correspondent aussi à la notion philosophique de monstruosité morale : la geste de Néron donne à voir, en effet, un processus de dénaturation ayant éloigné progressivement le prince de son humanité pour le réduire à l'état de bête et de barbare. La mise en récit de la naissance, de l'évolution et de la mort du monstre Néron entraîna, en outre, des monstruosités littéraires, telles que l'incursion de la *fabula* ou de la comédie au sein de l'*historia*. Néron apparaît, enfin, comme un monstre au sens moderne du terme : le portrait physique de l'empereur par Suétone nous met en effet sous les yeux un être difforme au corps hideux, maculé de taches et puant, aux jambes grêles et au ventre proéminent.

L'accumulation, sur la figure de Néron, de divers lieux communs et de multiples balises appuyant l'assimilation de son règne à une tyrannie faisait du prince citharède et matricide un paradigme du Tyran et du Monstre, c'est-à-dire un modèle présentant toutes les variations possibles du type. À ce titre, celui qui avait été présenté comme le disciple et l'émule des despotes qui l'avaient précédé devint le maître des tyrans futurs : c'est par le recours au nom de Néron que les auteurs antiques signifieront la monstruosité de Vitellius, de Domitien (qualifié, selon le mot fameux de Juvénal, de « Néron chauve »), de Lucius Verus ou encore d'Élagabal. Plus qu'un paradigme, Néron est même devenu un nom commun, synonyme de *tyrannus*. La substantivation du nom « Néron », qui se donne à voir dans l'emploi de pluriels de type « *Nerones* » et dont la première

1.– Sur les différentes acceptions du latin *monstrum*, voir Cuny-Le Callet 2005, p. 33-39.

attestation remonte au *De Pallio* de Tertullien, se développera pleinement dans l'*Histoire Auguste*, où le dernier Julio-claudien constitue le symbole privilégié du vice et de la barbarie.

À cette perception « lectoriale », pour ainsi dire, de la figure de Néron, c'est-à-dire conforme à l'ordre naturel et logique dans lequel se donnent à lire les événements et faisant de Néron l'émule de ses prédécesseurs tyranniques et le modèle des tyrans qui lui furent postérieurs, se superpose cependant une autre lecture possible, selon laquelle le dernier Julio-claudien apparaît, par un mouvement inverse, comme l'héritier des *pessimi principes* qui lui ont succédé. Les auteurs antiques ont, en effet, sans cesse chargé la légende de Néron de motifs propres aux tyrans qui vécurent après lui et de significations nouvelles que leur suggéraient les événements dont ils avaient été les témoins : la cruauté du dernier Julio-claudien donne à voir, chez Tacite, la sauvagerie de Domitien ; ses débauches font, chez Dion Cassius, écho à celles de Commode et d'Élagabal ; ses échecs face aux Parthes contrastent avec les succès qu'Eutrope souhaite à Valens dans sa campagne contre les Perses. Les figures postérieures à l'époque de Néron, mais antérieures ou contemporaines à l'élaboration des portraits de ce dernier, servent ainsi, elles aussi, d'« intertextes » aux passages relatifs au dernier Julio-claudien.

L'enrichissement de la figure de Néron au contact de l'histoire s'est perpétué au fil des siècles[2]. Dans le roman *Néropolis* d'H. Monteilhet, paru en 1984, Sénèque, face à l'annonce du supplice prochain des Chrétiens, se met à penser ainsi : « ce règne était vraiment celui des pires nouveautés. Au sortir de la plus monstrueuse partouze de mémoire d'homme, on allait aussi, pour la première fois, exterminer froidement une foule d'individus, tenus pour criminels inassimilables en vertu de critères douteux. Il ne s'agissait plus de passer au fil de l'épée, dans la chaleur de l'action, les habitants d'une ville prise d'assaut, ni d'égorger des proscrits dans la haineuse excitation d'une guerre civile. Néron et Tigellin venaient d'inventer le génocide pour raison d'État, et après y avoir mûrement réfléchi ». Quelques pages plus loin, le romancier poursuit : « si l'on avait dit à Paul que, mille neuf cents ans plus tard, Néron reviendrait avec des moyens, une détermination accrus, et à l'échelle de la planète, où Jésus aurait été annoncé partout, il aurait répondu que cette apostasie générale présageait probablement la fin du monde. Si on lui avait dit encore que de nouveaux Nérons incendiaires joueraient avec les atomes d'Épicure, il eût considéré l'Apocalypse comme imminente[3] ». Sous la plume du romancier, Néron et ses crimes sont devenus, à la fin du XXe siècle, une préfiguration d'Hitler, des horreurs de la Shoah et du traumatisme d'Hiroshima.

C'est que Néron est resté, de l'Antiquité à nos jours, une figure porteuse de symboles, choisie de façon privilégiée dès qu'il s'agit de désigner un personnage tyrannique ou fou furieux. Dans *Jane Eyre* de C. Brontë, paru en 1847,

2.– Voir notamment les actes du colloque *Neronia V* (Croisille 1999), ainsi que ceux du colloque *Figures du tyran antique au Moyen Âge et à la Renaissance* (Bjaï, Menegaldo 2009). Voir aussi Gwyn 1991, p. 421-455 ; Perrin 1992, p. 237-263.

3.– Monteilhet 1984, p. 717 et 737.

l'héroïne s'écrie, face à son cousin John Reed qui ne cesse de la malmener, qu'il est un empereur romain, un Néron, un Caligula[4]. Dans le roman de F. Vargas, *Ceux qui vont mourir te saluent*, publié en 1994, un des héros, David Larmier, est surnommé Néron à cause de ses mauvais instincts[5]. La même année paraissait *L'Île du jour d'avant* d'U. Eco, où l'on voit le père Caspar, décrivant comment sera Dieu pour les hommes condamnés à l'Enfer, déclarer qu'Il deviendra pour eux un nouveau Néron[6].

Qui ne connaît et ne condamne, siècle après siècle, les crimes de Néron : le mot de Claudien, écrit en 398 ap. J.-C., s'applique toujours aujourd'hui.

4.– Brontë 1967 [éd. originale 1847], p. 22.
5.– Vargas 1994, p. 20.
6.– Eco 1998 [éd. originale 1994], p. 448.

Annexe 1 : Crimes et travers imputés à Néron à travers les siècles

Les tableaux ci-après listent les références des extraits antiques faisant figurer le dernier Julio-claudien, classées à la fois par crime ou type de vice évoqué et selon un critère chronologique. Ces tableaux permettent de rendre compte des motifs qui ont été privilégiés au fil des siècles, de ceux qui ont disparu, de ceux qui ont été ajoutés tardivement. Les références suivies d'un point d'interrogation correspondent à des évocations allusives dont l'interprétation n'est pas sûre.

La geste de Néron est cependant trop riche pour que nous puissions faire apparaître ici l'ensemble des événements que les auteurs antiques situaient sous son règne : une présentation en tout point détaillée et exhaustive aurait nui en effet à la lisibilité des tableaux. Nous avons donc fait les choix suivants.

D'une part, nous n'avons pas catalogué l'intégralité des accusations formulées par Tacite, Suétone et Dion Cassius : de manière générale, sauf exceptions nécessitées par les besoins de l'étude, nous n'avons mentionné, parmi les crimes et travers évoqués par ces trois auteurs, que ceux qui apparaissent aussi ailleurs. D'autre part, nous n'avons pas fait figurer les actions éventuellement louées ou présentées de façon neutre.

Le découpage chronologique correspond aux périodes selon lesquelles a été organisé le premier chapitre de l'étude. La distinction entre les crimes relevant de la *feritas* de Néron et ceux relevant de sa *uanitas* correspond à la bipolarité de la figure de Néron telle qu'elle a été définie dans le deuxième chapitre.

Marques de *feritas*

Tableau 1a : parricides (présentés par ordre chronologique)

	Époque flavienne	Début de l'époque antonine	Milieu IIe s. – milieu IIIe s.	IVe s. – début du Ve s.
Domitia Lepida Maior		Suet., *Ner.* 34, 9	DC., LXI 1-2	Hier., *Chron.*, p. 182f (nom de la tante non précisé)
Britannicus	Ps. Sen., *Oct.* 45-46 ; 112-113 ; 178 ; 242 ; Jos., *A. J.* XX 153	Tac., *An.* XIII 15-17 ; Suet., *Ner.* 33, 3-7	DC., LXI 7, 4	
Fratricide (sans le nom de la victime)	Jos., *B. J.* II 250	Juv., VIII 217-218		Eus., *Hist. eccl.* II 25, 2 ; Eutr., VII 14, 3 ; Oros., *Hist.* VII 7, 9
Agrippine	Ps. Sen., *Oct.* 45 ; 95-96 ; 126-129 ; 165-166 ; 243 ; 310-376 ; 598-609 ; 954-957 ; Plin., *N. H.* XXII 92 ; Jos., *A. J.* XX 153	Tac., *An.* XIV 3-9 ; Suet., *Ner.* 34 ; Plut., *Ant.* 87, 9	DC., LXI 12-14	Aur. -Vict., 5, 12 ; Hier., *Chron.*, p. 182f
Matricide (sans le nom de la victime)	Jos., *B. J.* II 250 ; Mart., IV 63 ; Stat., *S.* II 7, 118-119	Tac., *An.* XV 67, 2 ; Plut., *Galb.* 14, 3 ; Juv., VIII 215-216	Paus., IX 27, 4 ? ; DC., LXIII 22, 3 ; Ps. Luc., *Ner.* 10 ; Philstr., *V. Ap.* IV 38, 3 ; V 10, 2 ; *V. soph.* I 481	Eus., *Hist. eccl.* II 25, 2 ; Eutr., VII 14, 3 ; Aus., *Caes.*, *Mon.* 35 ; Ps. Aur.-Vict., *Epit.* 5, 5 ; Sulp. Sev., *Chron.* II 28, 1 ; Prud., *Sym.* II 669 ; Oros., *Hist.* VII 7, 9 ; Rutil., II 57-60
Octavie	Ps. Sen., *Oct.* ; Jos., *A. J.* XX 153	Tac., *An.* XIV 64, 1-2 ; Suet., *Ner.* 35, 4 ; Plut., *Galb.* 19, 9	DC., LXII 13, 1-2	Hier, *Chron.*, p. 184h
Poppée	Ps. Sen., *Oct.* 728-733 ?	Tac., *An.* XVI 6, 1 ; Suet., *Ner.* 35, 5	DC., LXII 27, 4	
Meurtre de l'épouse (sans le nom de la victime)	Jos., *B. J.* II 250	Tac., *An.* XV 67, 2 ; Plut., *Galb.* 14, 3 ; Juv., VIII 218-219		Eus., *Hist. eccl.* II 25, 2 ; Eutr., VII 14, 3 ; Oros., *Hist.* VII 7, 9

	Époque flavienne	Début de l'époque antonine	Milieu IIe s. – milieu IIIe s.	IVe s. – début du Ve s.
Claudia Antonia		Suet., *Ner.* 35, 6		
Tous les parents et proches				Eus., *Hist. eccl.* II 25, 2 ; Oros., *Hist.* VII 7, 9

Tableau 1b : condamnation à mort ou bannissement des rivaux potentiels et des opposants politiques (par ordre chronologique)

	Époque flavienne	Début de l'époque antonine	Milieu IIe s. – milieu IIIe s.	IVe s. – début du Ve s.
M. Iunius Silanus	Plin., *N. H.* VII 58	*Contra* : Tac., *An.* XIII 1, 1		
Burrus		Tac., *An.* XIV 51, 1-2 ; Suet., *Ner.* 35, 12 ;	DC., LXII 13, 3	
Plautus et Sylla	Ps. Sen., *Oct.* 438-438bis	Tac., *An.* XIV 57-59		
Répression de la conjuration de Pison	Jos., *A. J.* XX 153	Tac., *An.* XV 56-71 ; Suet., *Ner.* 36, 2-4	DC., LXII 25 ; 27, 3	Aur.-Vict., 5, 14 ; Hier, *Chron.*, p. 183f
Plautius Lateranus		Tac., *An.* XV 60, 1 ; Juv., X 15-18		
Sénèque		Tac., *An.* XV 60-64 ; Suet., *Ner.* 35, 11 ; Juv., X 15-18	DC., LXII 25	Hier, *Chron.*, p. 184e
Lucain	Mart., VII 21, 3-4 ; Stat., *S.* II 7, 100-104	Tac., *An.* XV 70, 1		Hier, *Chron.*, p. 183f
Rufrius Crispinus ou son fils	Ps. Sen., *Oct.* 728-733 ?	Tac., *An.* XV 71, 4 ; Suet., *Ner.* 35, 9		
Caesonius Maximus	Mart., VII 44 ; 45	Tac., *An.* XV 71, 5		
Cassius Longinus		Tac., *An.* XVI 7, 2 ; Suet., *Ner.* 37, 2 ; Juv., X 15-18	DC., LXII 27, 1	
Proches et alliés de Plautus		Tac., *An.* XVI 10, 1 ; 23, 1 ; 30, 1 ; Plut., *M.* 96b		
Thrasea Paetus		Tac., *An.* XVI 34-35 ; Suet., *Ner.* 37, 2 ; Plut., *M.* 810a	DC., LXII 26	

	Époque flavienne	Début de l'époque antonine	Milieu IIe s. – milieu IIIe s.	IVe s. – début du Ve s.
Corbulon		Tac., *H.* II 76	DC., LXIII 17, 5-6	Amm., XV 2, 5
Crassus Frugi		Plut., *Galb.* 23, 2		
Romains illustres et rivaux potentiels (sans autre précision)	Ps. Sen., *Oct.* 89 ; Plin., *N. H.* XVIII 35 ; XXX 15 ; Jos., *B. J.* II 250 ; Turnus, *Schol. Juv.* I 71	Tac., *H.* IV 7 ; Suet., *Galb.* 10, 1 ; Plut., *Galb.* 3, 5 ; 5, 2 ; Plin., *Ep.* V 3, 6 ; 5, 3	DC., LXIII 22, 3 ; Philstr., *V. Ap.* IV 36, 2 ; V 33, 5 ; VI 32, 2 ; VII 14, 4	Aur.- Vict., 5, 13 ; Eutr., VII 14, 1 ; Hier, *Chron.*, p. 184h ; Ps. Aur.-Vict., *Epit.* 5, 5 ; Oros., *Hist.* VII 7, 9
Ordre sénatorial tout entier (projet)		Suet., *Ner.* 43, 1	DC., LXIII 27, 2	Aur.-Vict., 5, 14 ; Oros., *Hist.* VII 7, 13 ?
Ordre équestre tout entier (projet)				Oros., *Hist.* VII 7, 9
Philosophes			DC., LXII 27, 4 ; Ps. Luc., *Ner.* 4 ; Philstr., *V. Ap.* IV 35-36 ; 42, 2 ; 47 ; V 19, 2	Hier, *Chron.*, p. 184h

Tableau 1c : persécution des Chrétiens et martyre de Pierre et de Paul

Époque flavienne	Début de l'époque antonine	Milieu IIe s. – milieu IIIe s.	IVe s. – début du Ve s.
	Tac., *An.* XV 44, 2-5 ; Suet., *Ner.* 16, 3	Tert., *Apol.* V 3 ; XXI 25 ; *Nat.* I 7, 8 ; *Scorp.* XV 3 ; Commod., *Apol.* 827-828	Lact., *Mort.* 2, 6 ; Eus., *Hist. eccl.* II 22, 8 ; 25, 1-5 ; III 1, 3 ; Hil., *C. Const.* 4 ; 7 ; 8 ; 11 ; Chrys., *Oppug. monas. vit.* I 3-4 ; *Hom. Matth.* XXXIII ; *Contr. Jud. Gent.* 15 ; *Hom. 2 ep. Tim.* III 1 ; *Hom. 2 ep. Tim.* IV 4 ; *Hom. 2 ep. Tim.* X 2 ; *Hom. Act. Apost.* XLVI, 3 ; Hier., *Chron.*, p. 185c ; *Vir. ill.* 1, 1 ; 5, 8 ; Ps. Sen., *Ep. Paul.* 11 ; Sulp. Sev., *Chron.* II 29, 1-2 ; *Ep.* II 9 ; Prud., *Perist.* II 469-472 ; XII 11-12 ; 23-24 ; *Sym.* II 669-671 ; Oros., *Hist.* VII 7, 10 ; Aug., *Serm.* 296, 6 ; *Civ.* XVIII 339 ; *Petil.* II 202

Tableau 1d : incendie de Rome[1]

	Époque flavienne	Début de l'époque antonine	Milieu IIe s. – milieu IIIe s.	IVe s. – début du Ve s.
Incendie de 64 ap. J.-C.	Ps. Sen., *Oct.* 831-833 ? ; Plin., *N. H.* XVII 5 ; Stat., *S.* II 7, 60-61	Tac., *An.* XV 38-45 ; 67, 2 ; Suet., *Ner.* 38	DC., LXII 16-18	Eutr., VII 14, 3 ; Hier, *Chron.*, p. 183g ; Sulp. Sev., *Chron.* II 29, 1 ; Ps. Sen., *Ep. Paul.* 11 ; Oros., *Hist.* VII 7, 4-6 ; 39, 16 ; Aug., *Serm.* 296, 6
Incendie projeté par Néron au moment de sa chute		Suet., *Ner.* 43, 1	DC., LXIII 27, 2	Aur.-Vict., 5, 14 ; Oros., *Hist.* VII 7, 13 ?

Marques de *uanitas*

Tableau 2a : activités artistiques et sportives

	Époque flavienne	Début de l'époque antonine	Milieu IIe s. – milieu IIIe s.	IVe s. – début du Ve s.
Citharédie et récitations tragiques	Plin., *N. H.* XIX 108 ; XXX 14 ; XXXIV 166 ; XXXVII 19 ; Jos., *B. J.* II 251	Tac., *An.* XIV 14, 1 ; 15, 4 ; XV 33-34 ; 65 ; 67, 2 ; XVI 4 ; *H.* II 71 ; Suet., *Ner.* 20-21 ; 22, 5-9 ; 23-25 ; *Vit.* 4 ; *Vesp.* 4, 8 ; Plin., *Pan.* 2, 6 ; 46, 4 ; D. Chr., III 134-135 ; XXXII 60 ; LXXI 9 ; Plut., *M.* 56e ; *Galb.*, 3 ; Juv., VIII, 198-199 ; 220-230	DC., LXI 20-21 ; LXII 6, 4 ; 29, 1 ; LXIII 1, 1 ; 6, 3 ; 8-10 ; 14 ; 20-21 ; 22, 4-5 ; Ps. Luc., *Ner.* 2 ; 6-7 ; 9 ; Philstr., *V. Ap.* IV 36, 2 ; 42, 1 ; 44, 1 ; V 7-10 ; 28, 1 ; VII 12, 3	Aur.- Vict., 5, 5 ; Eutr., VII 14, 2 ; Jul., *Caes.* 310c-d ; Hier, *Chron.*, p. 182h ; 183e ; 184d ; 184f ; Claud., *Eutr.* II 61-62 ; Oros., *Hist.* VII 7, 1
Conduite de char	Plin., *N. H.* XXXIII 90	Tac., *An.* XIV 14, 1-2 ; XV 67, 2 ; Suet., *Ner.* 22, 1-4	DC., LXII 15, 1 ; LXIII 1, 1 ; 6, 3 ; 8, 2 ; 9, 2 ; Philstr., *V. Ap.* IV 36, 2	Hier, *Chron.*, p. 184d ; Oros., *Hist.* VII 7, 1
Pantomime		Suet., *Ner.* 54, 1	DC., LXIII 18, 1	Eutr., VII 14, 2
Gladiature		Suet., *Ner.* 53, 3	Philstr., *V. Ap.* IV 36, 2	

1.– Chez les auteurs tardifs, l'incendie de 64 est cependant moins une marque de *feritas* que de démesure.

Tableau 2b : vie voluptueuse et débauche

	Époque flavienne	**Début de l'époque antonine**	**Milieu IIe s. – milieu IIIe s.**	**IVe s. – début du Ve s.**
Débauches diverses	Jos., *B. J.* VI 337	Tac., *An.* XV 37, 2-3 ; *H.* I 22 ; 73 ; Suet., *Ner.* 27, 3 ; *Oth.* 2, 3 ; Juv., X 306-309	Paus., IX 27, 4 ; DC., LXI 4, 3-4 ; LXII 15, 2-6	*HA., Hel.* 33, 1 ; *Alex.* 9, 4 ; Chrys., *Oppug. monas. vit.* I 3
Excès de table		Suet., *Ner.* 27, 2 et 4 ; Juv., IV 136-139	Tert., *Pall.* V 7	*HA., Hel.* 18, 4
Virées nocturnes, bagarres, fréquentation des cabarets	Plin., *N. H.* XIII 126	Tac., *An.* XIII 25, 1 ; 74, 2 ; Suet., *Ner.* 26	DC., LXI 8, 1 ; 9, 2-4 ; LXII 14, 2	*HA., Ver.* 4, 6
Inceste avec Agrippine		Tac., *An.* XIV 2 ; Suet., *Ner.* 28, 5-6	Paus., IX 27, 4 ? ; DC., LXI 11, 3-4 ; LXIII 22, 3	Aur.- Vict., 5, 8 ; Ps. Aur.-Vict., *Epit.* 5, 5 ; Oros., *Hist.* VII 7, 2
Inceste avec une sœur				Oros., *Hist.* VII 7, 2
Mariage avec Pythagoras ou avec Sporus	Mart., XI 6, 10 (la relation de Néron avec Pythagoras n'est cependant ici pas condamnée)	Tac., *An.* XV 37, 4 ; Suet., *Ner.* 28, 3-4 ; 29, 1 (avec erreur sur le nom de l'époux) ; D. Chr., XXI 6-7	DC., LXII 28, 2-3 ; LXIII 13, 1-2 ; 22, 4	Aur. -Vict., 5, 5 ; Ps. Aur.-Vict., *Epit.* 5, 5 ; Sulp. Sev., *Chron.* II 28, 1 ; Oros., *Hist.* VII 7, 2 Évocation de la castration de Sporus, sans mention du mariage : Aur.- Vict., 5, 16 ; Ps. Aur.-Vict., *Epit.* 5, 7
Viol d'une Vestale		Suet., *Ner.* 28, 1		Aur.- Vict., 5, 11
Revêtu d'une peau de bête, Néron se jette sur les parties génitales de gens attachés à des poteaux		Suet., *Ner.* 29, 1	DC., LXIII 13, 2	Aur.- Vict., 5, 7 ; Ps. Aur.-Vict., *Epit.* 5, 5

Tableau 2c : prodigalité et cupidité

	Époque flavienne	**Début de l'époque antonine**	**Milieu IIe s. – milieu IIIe s.**	**IVe s. – début du Ve s.**
Prodigalités diverses	Plin., *N. H.* XII 83 ; XIII 22 ; XIX 24; XXXIII 54 ; 90 ; XXXIV 46 ; 63 ; XXXV 51 ; XXXVII 17 ; 20 ; 45 ; 50 ; 64 ; 118	Tac., *H.* I 20 ; *An.* XVI 3, 1 ; Suet., *Ner.* 30, 1-7 ; D. Chr., XXI 9 ; Plut., *M.* 60d ; *Galb.* 16, 1	DC., LXI 5, 3-4 ; 18, 1-2	
Parties de pêche avec un filet doré		Suet., *Ner.* 30, 7		Eutr., VII 14, 1 ; Hier., *Chron.*, p. 182g ; Oros., *Hist.* VII 7, 3
Bains d'huiles parfumées				Eutr., VII 14, 1 ; Hier., *Chron.*, p. 182g ; Oros., *Hist.* VII 7, 3
Voyage avec mille voitures		Suet., *Ner.* 30, 8		*HA., Hel.* 31, 5[a] ; Oros., *Hist.* VII 7, 3
Domus aurea	Ps. Sen., *Oct.* 624-625 ; Plin., *N. H.* XXXIII 54 ; XXXIV 84 ; XXXV 120 ; XXXVI 111 ; XXXVI 163 ; Mart., *Spect.* II	Tac., *An.* XV 42, 1 ; Suet., *Ner.* 31, 1-3 ; D. Chr., XLVII 14-15		Oros., *Hist.* VII 12, 4
Exactions diverses		Tac., *An.* XV 45, 1 ; Suet., *Ner.* 32 ; 38, 7 ; 39, 4 ; Juv., XII 128-130	DC., LXI 5, 4-5 ; 17, 1-2 ; LXII 14, 3 ; 18, 5 ; LXIII 11 ; 17, 1 ; Philstr., *V. Ap.* V 7, 3	Chrys., *Prof. evang.* 4 ; Hier., *Chron.*, p. 184g ; 185b ; Oros., *Hist.* VII 7, 7-8
Pillage d'œuvres d'art, notamment celles des temples	Plin., *N. H.* XXXIV 48 ; 82 ; 84 ; XXXV 120	Tac., *An.* XV 45, 1-2 ; XVI 23, 1, ; *Agr.* 6, 6 ; Suet., *Ner.* 32, 7 ; D. Chr., XXXI 148 et 150 ; Plut., *M.* 815d	Paus., V 25, 8 ; 26, 3 ; IX 27, 3-4 ; X 7, 1 ; 19, 2 ; DC., LXIII 11, 3 ; Philstr., *V. Ap.* V 7, 3	

a. Il est là question non de mille mais de cinq cents voitures.

Crimes et événements divers

Tableau 3a : suppression de la *libertas* et gouvernement arbitraire

	Époque flavienne	Début de l'époque antonine	Milieu IIe s. – milieu IIIe s.	IVe s. – début du Ve s.
Toute-puissance des scélérats et des affranchis	Jos., *B. J.* IV 492	Tac., *An.* XIV 7, 5 ; 13, 1 ; 39, 1-2, ; 51, 2-3, ; 52, 1, ; XV 34, 2, ; 50, 3 ; 72 ; *H.* I 5 ; Suet., *Oth.* 2, 3 ; *Vit.* 4 ; Plut., *Galb.* 9 ; 17, 2-4 ; 19, 4 ; 29, 5	DC., LXI 11, 2 ; LXII 13, 3 ; LXIII 12, 1-3 ; Philstr., *V. Ap.* IV 42, 2 ; 44	
Néron s'arroge le consulat en 68		Suet., *Ner.* 43, 2 ; Plin., *Pan.* 57, 2		
Transfert du siège de l'Empire				Aur.- Vict., 5, 14
Libération de l'Empire à la mort de Néron	Plin., *N. H.* XX 160 ; Mart., VII 63, 9-12	Suet., *Ner.* 57, 1		Ps. Aur.-Vict., *Epit.* 5, 9

Tableau 3b : événements funestes

	Époque flavienne	Début de l'époque antonine	Milieu IIe s. – milieu IIIe s.	IVe s. – début du Ve s.
Prodiges	Ps. Sen., *Oct.* 231-237 ; Plin., *N. H.* II 92	Tac., *An.* XIII 58 ; XIV 12, 2 ; XV 47, 1 ; XVI 13, 1 ; Suet., *Ner.* 6, 2	DC., LX 33, 2 ; LXI 16, 4-5 ; 18, 2 ; LXIII 26, 5	Aur.- Vict., 5, 17 ; Hier, *Chron.*, p. 183a
Désastres militaires		Tac., *An.* XIV 31-33 ; XV 15, 2 ; Suet., *Ner.* 39, 1	DC., LXII 1 ; 21	Eutr., VII 14, 4 ; Ruf., *Brev.* 20, 1 ; Oros., *Hist.* VII 7, 11-12 ; 27, 4
Séismes		Tac., *An.* XIV 27, 1		Hier, *Chron.*, p. 183h ; Oros., *Hist.* VII 7, 12
Peste		Tac., *An.* XVI 13, 1-2 ; Suet., *Ner.* 39, 1		Oros., *Hist.* VII 7, 11 ; 27, 4
Dégénérescence végétale	Plin., *N. H.* XVI 236 ; XVII 5			

Tableau 3c : impiété

	Époque flavienne	**Début de l'époque antonine**	**Milieu IIe s. – milieu IIIe s.**	**IVe s. – début du Ve s.**
Impiétés diverses	Ps. Sen., *Oct.* 89 ; 225 ; 237 ; 240-241 ; 363 ; 449 ; 619 ; Plin., *N. H.* IV 10	Tac., *An.* XIV 22, 4 ; Suet., *Ner.* 56	DC., LXIII 14, 2	
Pillage des temples	Voir tableau 2c			
Pratique de la magie	Plin., *N. H.* XXX 14-17			
Persécution			Voir tableau 1c	
Néron se prend pour un dieu				Chrys., *Hom. 2 ep. Tim.* IV 3

Tableau 3d : mort

	Époque flavienne	**Début de l'époque antonine**	**Milieu IIe s. – milieu IIIe s.**	**IVe s. – début du Ve s.**
Fuite et suicide	Ps. Sen., *Oct.* 619-620 ; 629-631 ; 728-733 ? ; Jos., *B. J.* IV 493	Tac., *H.* III 68 ; Suet., *Ner.* 47-49 ; Plut., *Galb.* 14, 4	DC., LXIII 27-29	Aur.- Vict., 5, 16 ; Eutr., VII 15, 1 ; Aus., *Caes.*, *Mon.* 35 ; Hier., *Chron.*, p. 185h ; Ps. Aur.-Vict., *Epit.* 5, 7 ; Oros., *Hist.* VII 7, 13
Variante : Néron assassiné				*HA., Avid.* 8, 4 ; *Hel.* 34, 1
Survie de Néron et retour de celui-ci à la fin des temps		*Ascension d'Isaïe* 4, 2-3 ; *Or. sib.* 4, 119-124 ; 137-139 ; 5, 137-154 ; 214-227 ; 363-364	Victorin.-Poet., *Comm. in Apoc.* 13, 2-3 ; Commod., *Apol.* 823-935 ; *Instr.* 1, 41 ; *Or. sib.* 8, 70-71 ; 139-159	Sulp. Sev., *Chron.* II 28, 1 ; 29, 3 ; *Dial.* II 14 ; Ps. Sen., *Ep. Paul.* 11 Croyance réfutée : Lact., *Mort.* 2, 8-9 ; Aug., *Civ.* XX 450

Annexe 2 : Les récits tardifs de la fin de Néron : tableaux comparatifs

Deux tableaux sont ici présentés :

- le premier contient, en traduction, les récits consacrés par les auteurs tardifs à la fin de Néron, en l'occurrence les textes d'Aurelius Victor, d'Eutrope, de Jérôme, du Pseudo-Aurelius Victor et d'Orose. Sulpice Sévère, s'il mentionne bien la fin de Néron, n'en fait pas le récit détaillé : il ne la cite en effet que pour évoquer le motif du retour de l'empereur à la fin des temps ;
- le deuxième établit la correspondance entre les divers éléments contenus dans ces récits et la *Vie de Néron* de Suétone, qui constitue, directement ou indirectement, la source de ces textes.

Aur.-Vict., 5, 16-17	**Eutr., VII 15, 1**	**Hier., *Chron.*, p. 185h**	**Ps. Aur.-Vict., *Epit.* 5, 7-8**	**Oros., *Hist.* VII 7, 13**
Mais abandonné, à l'approche de Galba, de toutes parts à l'exception d'un eunuque qu'il avait autrefois, en le mutilant, essayé de transformer en femme, il se donna lui-même le coup fatal, étant donné que, bien qu'ayant longtemps réclamé un assassin, il n'avait même pour mourir obtenu l'aide de personne. Celui-ci fut le dernier de la race des Césars.	Haï pour cela du monde romain, il fut abandonné de tous à la fois et déclaré ennemi public par le Sénat ; comme on le cherchait pour lui infliger le châtiment qui consistait en ce que, traîné nu en public, la tête enserrée dans une fourche, il soit battu de verges jusqu'à la mort et précipité ainsi du haut de la Roche, il s'enfuit du palais et, dans la propriété de banlieue d'un de ses affranchis située entre les voies Salaria et Nomentana, à quatre milles de la Ville, il se donna la mort. […] Il mourut dans sa trente-deuxième année, la quatorzième de son règne, et avec lui s'éteignit toute la famille d'Auguste. (trad. J. Hellegouarc'h, légèrement modifiée)	Néron, comme le Sénat le cherchait pour lui infliger le châtiment, fuyant le palais à quatre milles de la Ville dans la propriété de banlieue d'un de ses affranchis entre les voies Salaria et Nomentana, se donna la mort dans sa trente-deuxième année, et avec lui s'éteignit toute la famille d'Auguste.	À la nouvelle de l'arrivée de Galba et de la décision du Sénat ordonnant, selon l'usage des Anciens, de lui passer le cou dans une fourche et de le battre de verges jusqu'à la mort, Néron, abandonné de toutes parts, sortit de Rome au milieu de la nuit, suivi de Phaon, Épaphrodite, Néophyte et de l'eunuque Sporus, qu'il avait autrefois, en le mutilant, essayé de transformer en femme ; il se perça lui-même d'un coup d'épée, l'infâme eunuque dont nous avons parlé soutenant sa main tremblante ; n'ayant d'abord trouvé personne pour le frapper, il s'écriait : « N'ai-je donc ni ami ni ennemi ? J'ai vécu dans l'infamie, je mourrai plus honteusement encore. » Il périt dans sa trente-deuxième année. (trad. M. Festy)	Cependant, après que Néron apprit que Galba avait été proclamé empereur par l'armée en Espagne, il s'effondra complètement, perdant courage et espoir. Et, alors qu'il méditait des méfaits incroyables pour bouleverser, que dis-je ! anéantir, la république, il fut déclaré ennemi public par le Sénat et, fuyant de la manière la plus ignominieuse, il se tua lui-même à quatre milles de Rome et, avec lui, s'éteignit toute la famille des Césars. (trad. M.-P. Arnaud-Lindet)

Correspondance des motifs chez Suétone

Suétone, *Ner.*	Aur.-Vict.	Eutrope	Jérôme	Ps. Aur.-Vict.	Orose
42, 1 : Néron apprend la défection de Galba	X			X	X
42, 1 : Néron s'effondre					X
43, 1 : Néron méditait des projets abominables	X[a]				X
47, 4-5 : Néron est abandonné de tous	X			X	
47, 5 : Néron ne trouve personne pour le tuer	X			X	
47, 5 : Néron s'exclame « je n'ai ni ami ni ennemi »				X	
48, 1 : Néron décide de fuir dans une retraite écartée		X	X	X	X
48, 1 : Néron est accompagné de quatre personnes, dont Phaon et Sporus	Variante : seul Sporus est présent			Variante : ajout du nom des deux autres compagnons	
28, 3 : Néron avait essayé de transformer Sporus en femme	X			X	
48, 1 : Néron fuit à quatre milles de Rome		X	X		X
48, 1 : la retraite se trouve entre les voies Salaria et Nomentana		X	X		
49, 2 : le Sénat déclare Néron ennemi public		X			X
49, 2 : Néron est recherché pour être puni selon la coutume des anciens		X	X	X	
49, 2 : le châtiment consiste à dévêtir le condamné, à lui passer le cou dans une fourche et à le battre de verges jusqu'à la mort		Variante : ajout d'une précision inédite (condamné jeté du haut de la Roche)		X	

Suétone, *Ner.*	Aur.-Vict.	Eutrope	Jérôme	Ps. Aur.-Vict.	Orose
49, 3 : Néron, se reprochant sa lâcheté, déclare « *uiuo deformiter, turpiter* », « je vis ignoblement, honteusement »				Variante : Néron déclare « *Dedecorose uixi, turpius peream* » (trad. ci-dessus)	
49, 5 : Néron se tue lui-même	X	X	X	X	X
49, 5 : il se tue par le fer	X			X	
49, 5 : il est aidé d'Épaphrodite				Variante : c'est Sporus qui aide Néron	
57, 1 : âge de Néron au moment de sa mort		X	X	X	
Suet., *Galb.* 1, 1 : extinction de la famille d'Auguste	X	X	X		X

a. Aurelius Victor mentionne ces projets, mais les déplace : il les situe non pas après la nouvelle de l'insurrection des armées, mais après la répression de la conjuration de Pison (Aur.-Vict., 5, 14).

Annexe 3 : Arbre généalogique de Néron

L'arbre ci-après présente l'ascendance de Néron. Seuls apparaissent les personnages intéressant l'analyse de la légende du dernier Julio-claudien. Nous n'avons, notamment, pas fait figurer l'ensemble des enfants d'Agrippa et de Julie ni l'ensemble des enfants de Germanicus et d'Agrippine l'Aînée.

Les noms en caractères gras correspondent à des personnages dont certaines traditions imputaient la mort à Néron.

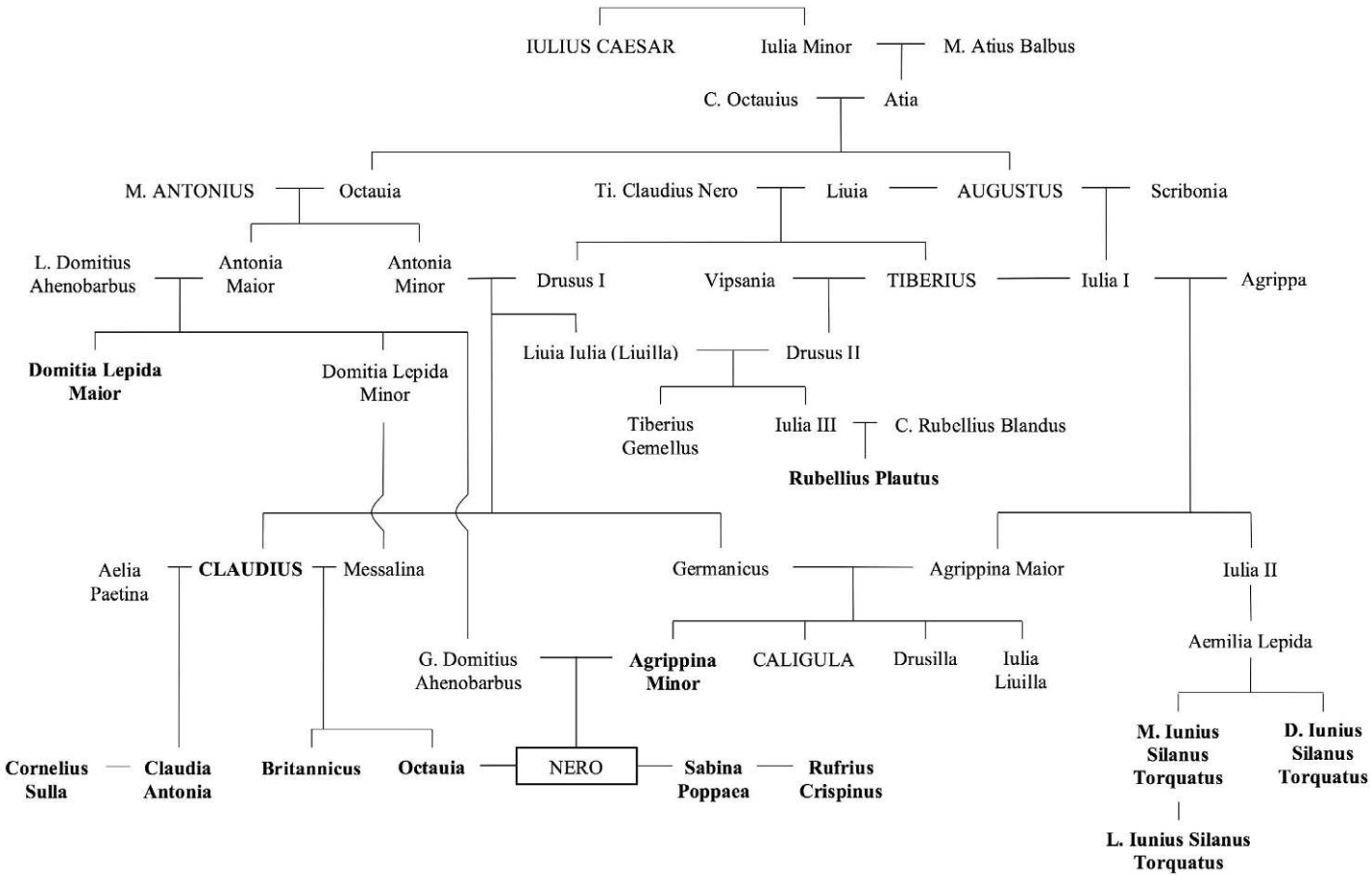
IULIUS CAESAR
Iulia Minor
M. Atius Balbus
C. Octauius
Atia
M. ANTONIUS
Octauia
Ti. Claudius Nero
Liuia
AUGUSTUS
Scribonia
L. Domitius Ahenobarbus
Antonia Maior
Antonia Minor
Drusus I
Vipsania
TIBERIUS
Iulia I
Agrippa
Domitia Lepida Maior
Domitia Lepida Minor
Liuia Iulia (Liuilla)
Drusus II
Tiberius Gemellus
Iulia III
C. Rubellius Blandus
Rubellius Plautus
Aelia Paetina
CLAUDIUS
Messalina
Germanicus
Agrippina Maior
Iulia II
Aemilia Lepida
G. Domitius Ahenobarbus
Agrippina Minor
CALIGULA
Drusilla
Iulia Liuilla
M. Iunius Silanus Torquatus
D. Iunius Silanus Torquatus
Cornelius Sulla
Claudia Antonia
Britannicus
Octauia
NERO
Sabina Poppaea
Rufrius Crispinus
L. Iunius Silanus Torquatus

Annexe 4 : Textes antiques

Ne sont présentés ici que les extraits ayant, au sein de l'étude, fait l'objet d'une traduction sans que le texte original pût être cité ; ils sont classés par ordre alphabétique d'auteur.

Aug., *Civ.* V 229 :
Sed huius uitii summitatem et quasi arcem quandam Nero Caesar primus obtinuit cuius fuit tanta luxuries, ut nihil ab eo putaretur uirile metuendum ; tanta crudelitas, ut nihil molle habere crederetur, si nesciretur.

Aug., *Civ.* XVIII 339 :
Cur ergo eis a Nerone uidetur ordiendum, cum ad Neronis tempora inter atrocissimas persecutiones, de quibus nimis longum est cuncta dicere, ecclesia crescendo peruenerit ?

Aug., *Civ.* XX 450 :
[...] *nonnulli ipsum resurrecturum et futurum Antichristum suspicantur ; alii uero nec occisum putant, sed subtractum potius, ut putaretur occisum, et uiuum occultari in uigore ipsius aetatis, in qua fuit, cum crederetur extinctus, donec suo tempore reueletur et restituatur in regnum. Sed multum mihi mira est haec opinantium tanta praesumptio.*

Aug., *Petil.* II 202 :
Vt relinquam Neronem, qui primus persecutus est christianos, Domitianum similiter Neronis maximam partem, Traianum Getam Decium Valerianum Diocletianum, perit etiam Maximianus.

Aug., *Serm.* 296, 6 :
Sicut habet historia eorum, sicut habent litterae ipsorum, incendium Romanae urbis, quod modo contigit, tertium est. Quae modo semel arsit inter sacrificia christianorum, iam bis arserat inter sacrificia paganorum. Semel a Gallis sic incensa est, ut solus collis Capitolinus remaneret ; secundo a Nerone, nescio utrum dicam saeuiente an fluente, secundo igne Roma flagrauit. Iussit Nero imperator ipsius Romae, seruus idolorum, interfector apostolorum, iussit, et incensa est Roma. Quare, putatis, qua causa ? Homo

elatus, superbus et fluidus delectatus est Romano incendio. Videre uolo, dixit, quomodo arsit Troia.

Aur.-Vict., 4, 15 :
Custodes aegrum simulant, atque ab eo mandatam interim priuigno, quem paulo ante in liberos asciuerat, curam rei publicae.

Aur.-Vict., 5, 2 :
Quinquennium tamen tantus fuit, augenda urbe maxime, uti merito Traianus saepe testaretur procul differre cunctos principes Neronis quinquennio ; quo etiam Pontum in ius provinciae, Polemonis permissu, redegit, cuius gratia Polemoniacus Pontus appellatur, itemque Cottias Alpes, Cottio rege mortuo.

Aur.-Vict., 5, 3 :
Quare satis compertum est neque aeuum impedimento uirtuti esse ; eam facile mutari, corrupto per licentiam ingenio, omissamque adolescentiae quasi legem perniciosius repeti.

Aur.-Vict., 5, 4 :
Eo dedecore reliquum uitae egit, uti pigeat pudeatque memorare huiuscemodi quempiam, nedum rectorem gentium, fuisse.

Aur.-Vict., 5, 8-11 :
Atque inter haec matrem etiam contaminauisse plures habent, dum ea quoque, ardore dominandi, scelere quolibet subici filium cupit. Id ego, quanquam scriptoribus diuersa firmantibus, uerum puto. Namque ubi mentem inuaserint uitia, nequaquam uerecundiae externis societate humana ius datur ; peccandi consuetudo, noua et eo dulciora affectans, ad extremum in suos agit. Quod his proditum magis, dum, quasi quodam progressu, illa per alteros ad patrui nuptias atque alienorum cruciatibus mariti exitium, hic paulatim ad sacerdotem Vestae, deinde se, postremo uterque in sui scelus processerint.

Aur.-Vict., 5, 14 :
Vrbem incendio, plebem feris uulgo missis, senatum pari morte tollere decreuerat, noua sede regno quaesita, maximeque incitante legato Parthorum, qui forte inter epulas, aulicis, uti mos est, canentibus, cum sibi citharistam poposcisset, responso dato liberum esse, adiecerat sumeret ipse quem uellet e suis, ostentans, qui conuiuio aderant, quod liber sub imperio nullus haberetur.

Aur.-Vict., 5, 16-17 :
Verum eius aduentu desertus undique nisi ab spadone, quem quondam exsectum formare in mulierem tentauerat, semet ictu transegit, cum implorans percussorem diu, ne ad mortem quidem meruisset cuiusquam officium. Hic finis Caesarum genti fuit [...].

Aus., *Caes.*, *Mon.* 35 :
Matricida Nero proprii uim pertulit ensis.

Aus., *Caes.*, *Tetr.* 25-28 :
Aeneadum generis qui sextus et ultimus heres,
polluit et clausit Iulia sacra Nero.
Nomina quot pietas, tot habet quoque crimina uitae.
Disce ex Tranquillo : set meminisse piget.

Chrys., *Oppug. monas. vit.* I 3-4 :
Τί οὖν ἀπὸ τούτου γέγονε βλάβος τῷ παθόντι κακῶς ; Τί δὲ ὄφελος τῷ δράσαντι κακῶς ; Τί μὲν οὐκ ὄφελος τῷ τότε ἀναιρεθέντι Παύλῳ ; Τί δὲ οὐ βλάβος τῷ ἀνελόντι Νέρωνι ; Οὐχ ὁ μὲν ὥσπερ ἄγγελος πανταχοῦ τῆς οἰκουμένης ᾄδεται (τὰ γὰρ παρόντα τέως ἐρῶ) · ὁ δὲ, ὥσπερ ὄντως λυμεὼν καὶ δαίμων ἄγριος πρὸς πάντας διαβέβληται ;

Chrys., *Hom. 2 ep. Thess.* IV 1 :
Εἰ γὰρ πρὸ τοῦ χρόνου ἐκείνου ἀνευρέθη, φησὶν, ὃς οὐ πολὺ τοῦ ἀντιχρίστου ἐλείπετο κατὰ τὴν κακίαν, τί θαυμαστὸν, εἰ ἤδη ἔσται.

Claud., *IV Cons. Hon.* 311-315 :
Annales ueterum delicta loquuntur :
haerebunt maculae. Quis non per saecula damnat
Caesareae portenta domus ? Quem dira Neronis
funera, quem rupes Caprearum taetra latebit
incesto possessa seni ?

Claud., *Eutr.* II 58-63 :
[...] *Exquirite retro*
crimina continui lectis annalibus aeui,
prisca recensitis euoluite saecula fastis :
quid senis infandi Capreae, quid scaena Neronis
tale ferunt ? Spado Romuleo succinctus amictu
sedit in Augustis laribus.

Commod., *Apol.* 827-830 :
Dicimus hunc autem Neronem esse uetustum,
Qui Petrum et Paulum prius puniuit in urbem.
Ipse redit iterum sub ipso saeculi fine
Ex locis apocryphis, qui fuit reseruatus in ista.

Commod., *Apol.* 871-873 :
Participes autem duo<s> sibi Caesares addit,
cum quibus hunc populum persequatur diro furore.
Mittunt et edicta per iudices omnes ubique.

Commod., *Apol.* 880 :
Sed cruor ubique manat, quem describere uincor.

Commod., *Apol.* 883-884 :
Per mare, per terras, per insulas atque latebras
scrutaturque diu. [...]

DC., LX 33, 2, d'après Xiphilin[1] :
Ὁπότε δὲ ὁ Κλαύδιος τὸν Νέρωνα τὸν υἱὸν αὐτῆς ἐσεποιήσατό τε καὶ γαμβρὸν ἐποιήσατο, τὴν θυγατέρα ἐς ἕτερόν τι γένος ἐκποιήσας ἵνα μὴ ἀδελφοὺς συνοικίζειν δοκῇ, τέρας οὐ μικρὸν ἐγένετο · καίεσθαι γὰρ ὁ οὐρανὸς τὴν ἡμέραν ἐκείνην ἔδοξεν.

DC., LX 33, 2, d'après Zonaras :
Τὸν υἱὸν αὐτῆς εἰσποιησάμενος μετωνόμασε Τιβέριον Κλαύδιον Νέρωνα Δροῦσον Γερμανικὸν Καίσαρα, μηδὲν φροντίσας ὅτι καίεσθαι ὁ οὐρανὸς τὴν ἡμέραν ἐκείνην ἔδοξε. Καὶ μετὰ τοῦτο τὴν θυγατέρα τὴν Ὀκταβίαν εἰς ἕτερόν τι γένος εἰσαγαγών, ἵνα μὴ ἀδελφοὺς συνοικίζειν δοκῇ, ἐνηγγύησεν αὐτῷ.

DC., LXI 5, 1 :
Τέλος ἀπηρυθρίασε, καὶ πάντα τὰ παραγγέλματα αὐτῶν συγχέας καὶ καταπατήσας πρὸς τὸν Γάιον ἔτεινεν. Ὡς δ' ἅπαξ ζηλῶσαι αὐτὸν ἐπεθύμησε, καὶ ὑπερεβάλετο, νομίζων τῆς αὐτοκρατορικῆς καὶ τοῦτ' ἰσχύος ἔργον εἶναι, τὸ μηδὲ ἐν τοῖς κακίστοις μηδενὸς ὑστερίζειν.

DC., LXI 5, 2 :
Τὸ μὲν πρῶτον οἴκοι καὶ παρὰ τοῖς συνοῦσίν οἱ ἐχειρούργησεν αὐτά, ἔπειτα καὶ ἐδημοσίευσεν, ὥστε πολλὴν μὲν αἰσχύνην παντὶ τῷ Ῥωμαίων γένει προσθεῖναι, πολλὰ δὲ καὶ δεινὰ αὐτοὺς ἐργάσασθαι.

DC., LXI 8, 1 et 9, 2 :
Καὶ πολλὰ μὲν οἴκοι πολλὰ δὲ καὶ ἐν τῇ πόλει, νύκτωρ καὶ μεθ' ἡμέραν, ἐπικρυπτόμενός πῃ ἠσέλγαινεν, καὶ ἔς τε καπηλεῖα ἐσῄει [...]. Κρύφα δὲ νύκτωρ ἐκώμαζε κατὰ πᾶσαν τὴν πόλιν, ὑβρίζων ἐς τὰς γυναῖκας καὶ ἀσελγαίνων ἐς τὰ μειράκια, ἀποδύων τε τοὺς ἀπαντῶντας, παίων τιτρώσκων φονεύων. Καὶ ἐδόκει μέν πως λανθάνειν (καὶ γὰρ ἐσθῆσι ποικίλαις καὶ κόμαις περιθέτοις ἄλλοτε ἄλλαις ἐχρῆτο), ἠλέγχετο δὲ ἔκ τε τῆς ἀκολουθίας καὶ ἐκ τῶν ἔργων.

DC., LXI 11, 4 :
Ἀλλ΄ ἐκεῖνο μὲν εἴτ΄ ἀληθῶς ἐγένετο εἴτε πρὸς τὸν τρόπον αὐτῶν ἐπλάσθη οὐκ οἶδα.

DC., LXI 17, 4-5 :
[...] εἶδον οἱ τότε ἄνθρωποι τὰ γένη τὰ μεγάλα, τοὺς Φουρίους τοὺς Ὀρατίους τοὺς Φαβίους τοὺς Πορκίους τοὺς Οὐαλερίους, τἄλλα πάντα ὧν τὰ τρόπαια ὧν οἱ ναοὶ ἑωρῶντο, κάτω τε ἑστηκότας καὶ τοιαῦτα δρῶντας ὧν ἔνια οὐδ΄ ὑπ΄ ἄλλων γινόμενα ἐθεώρουν. Καὶ ἐδακτυλοδείκτουν γε αὐτοὺς ἀλλήλοις, καὶ ἐπέλεγον Μακεδόνες μέν « οὗτός ἐστιν ὁ τοῦ Παύλου ἔκγονος », Ἕλληνες δὲ « οὗτος τοῦ Μομμίου », Σικελιῶται « ἴδετε τὸν Κλαύδιον », Ἠπειρῶται « ἴδετε τὸν Ἄππιον », Ἀσιανοὶ τὸν Λούκιον, Ἴβηρες τὸν Πούπλιον, Καρχηδόνιοι Ἀφρικανόν, Ῥωμαῖοι δὲ πάντας.

DC., LXI 20, 2 :
[...] ἐκιθαρῴδησέ τε Ἄττιν τινὰ ἢ Βάκχας ὁ Αὔγουστος, πολλῶν μὲν στρατιωτῶν παρεστηκότων, παντὸς δὲ τοῦ δήμου, ὅσον αἱ ἕδραι ἐχώρησαν, καθημένου, καίτοι καὶ βραχὺ καὶ μέλαν, ὥς γε παραδέδοται, φώνημα ἔχων, ὥστε καὶ γέλωτα ἅμα καὶ δάκρυα πᾶσι κινῆσαι.

1.– Le texte de l'*Histoire romaine* de Dion Cassius utilisé dans cette étude est celui de l'édition d'E. Cary.

DC., LXII 6, 3-5 :
Ὄνομα μὲν γὰρ ἀνδρὸς ἔχει, ἔργῳ δὲ γυνή ἐστι· σημεῖον δέ, ᾄδει καὶ κιθαρίζει καὶ καλλωπίζεται. [...] Μὴ γάρ τοι μήτ΄ ἐμοῦ μήθ΄ ὑμῶν ἔτι βασιλεύσειεν ἡ Νερωνὶς ἡ Δομιτία, ἀλλ΄ ἐκείνη μὲν Ῥωμαίων ᾄδουσα δεσποζέτω (καὶ γὰρ ἄξιοι τοιαύτῃ γυναικὶ δουλεύειν, ἧς τοσοῦτον ἤδη χρόνον ἀνέχονται τυραννούσης), ἡμῶν δὲ σὺ ὦ δέσποινα ἀεὶ μόνη προστατοίης.

DC., LXII 16, 1-2 :
Μετὰ δὲ ταῦτα ἐπεθύμησεν ὅπερ που ἀεὶ ηὔχετο, τήν τε πόλιν ὅλην καὶ τὴν βασιλείαν ζῶν ἀναλῶσαι· τὸν γοῦν Πρίαμον καὶ αὐτὸς θαυμαστῶς ἐμακάριζεν ὅτι καὶ τὴν πατρίδα ἅμα καὶ τὴν ἀρχὴν ἀπολομένας εἶδεν.

DC., LXII 16, 7 :
Καὶ συχνοὶ μὲν ἀπεπνίγοντο, συχνοὶ δὲ συνετρίβοντο, ὥστε σφίσι μηδὲν ὅ τι τῶν δυναμένων ἀνθρώποις ἐν τῷ τοιούτῳ πάθει κακῶν συμβῆναι μὴ συνενεχθῆναι. Οὐδὲ γὰρ οὐδ᾽ ἀποφυγεῖν που ῥᾳδίως ἐδύναντο · κἂν ἐκ τοῦ παρόντος τις περιεσώθη, ἐς ἕτερον ἐμπεσὼν ἐφθείρετο.

DC., LXII 17, 3 :
[...] πάντας δὲ τοὺς λοιποὺς ἑστῶτάς που ἐν ἀσφαλεῖ τινι ὁρᾶν ὥσπερ νήσους τινὰς καὶ πόλεις ἅμα πολλὰς φλεγομένας, καὶ ἐπὶ μὲν τοῖς σφετέροις μηδὲν ἔτι λυπεῖσθαι, τὸ δὲ δημόσιον ὀδυρομένους ἀναμιμνήσκεσθαι ὅτι καὶ πρότερόν ποτε οὕτως ὑπὸ τῶν Γαλατῶν τὸ πλεῖον τῆς πόλεως διεφθάρη.

DC., LXII 18, 1 :
Πάντων δὲ δὴ τῶν ἄλλων οὕτω διακειμένων, καὶ πολλῶν καὶ ἐς αὐτὸ τὸ πῦρ ὑπὸ τοῦ πάθους ἐμπηδώντων, ὁ Νέρων ἔς τε τὸ ἄκρον τοῦ παλατίου, ὅθεν μάλιστα σύνοπτα τὰ πολλὰ τῶν καιομένων ἦν, ἀνῆλθε, καὶ τὴν σκευὴν τὴν κιθαρῳδικὴν λαβὼν ᾖσεν ἅλωσιν, ὡς μὲν αὐτὸς ἔλεγεν, Ἰλίου, ὡς δὲ ἑωρᾶτο, Ῥώμης.

DC., LXII 18, 3 :
Αὐτοὺς ἡ μνήμη τοῦ λογίου τοῦ κατὰ τὸν Τιβέριόν ποτε ᾀσθέντος ἐθορύβει. Ἦν δὲ τοῦτο « τρὶς δὲ τριηκοσίων περιτελλομένων ἐνιαυτῶν Ῥωμαίους ἔμφυλος ὀλεῖ στάσις ».

DC., LXII 18, 4-5 :
Καὶ ἔσχεν οὕτως, εἴτε καὶ ὡς ἀληθῶς θεομαντείᾳ τινὶ προλεχθέν, εἴτε καὶ τότε ὑπὸ τοῦ ὁμίλου πρὸς τὰ παρόντα θειασθέν · τελευταῖος γὰρ τῶν Ἰουλίων τῶν ἀπὸ Αἰνείου γενομένων ἐμονάρχησε.

DC., LXII 27, 1 :
Καὶ τί ἄν τις θαυμάσειεν εἰ τοιαῦτα ... ἐπήχθη, ὁπότε τις, ὅτι πρὸς τῇ ἀγορᾷ ᾤκει καὶ ἐργαστήρια ἐξεμίσθου ἢ καὶ φίλους τινὰς εἰς αὐτὰ ὑπεδέχετο, καὶ ἄλλος, ὅτι τοῦ Κασσίου τοῦ τὸν Καίσαρα ἀποκτείναντος εἰκόνα εἶχε, καὶ ἐκρίθησαν καὶ ἐφονεύθησαν.

DC., LXII 27, 4 :
Καὶ ἡ Σαβῖνα ὑπὸ τοῦ Νέρωνος τότε ἀπέθανε · κυούσῃ γὰρ αὐτῇ λάξ, εἴτε ἑκὼν εἴτε καὶ ἄκων, ἐνέθορεν.

DC., LXIII 1, 1-2 :
Ἐπὶ δὲ Γαίου Τελεσίνου καὶ ἐπὶ Σουητωνίου Παυλίνου ὑπάτων εὐδοξότατόν τε ἅμα ἔργον καὶ ἕτερον αἴσχιστον ἐγένετο. Ο τε γὰρ Νέρων ἐν τοῖς κιθαρῳδοῖς ἠγωνίσατο, καὶ νικητήρια αὐτῷ Μενεκράτους τοῦ τῆς κιθαρῳδίας διδασκάλου ἐν τῷ ἱπποδρόμῳ ποιήσαντος ἡνιόχησε · καὶ ὁ Τιριδάτης ἐς τὴν Ῥώμην, οὐχ ὅτι τοὺς ἑαυτοῦ παῖδας ἀλλὰ καὶ τοὺς τοῦ Οὐολογαίσου τοῦ τε Πακόρου καὶ τοῦ Μονοβάζου ἄγων, ἀνήχθη, καὶ ἐγένετο αὐτῶν πομπὴ διὰ πάσης τῆς ἀπὸ τοῦ Εὐφράτου γῆς ὥσπερ ἐν ἐπινικίοις.

DC., LXIII 8, 2-4 :
Ἐς δὲ δὴ τὴν Ἑλλάδα ἐπεραιώθη, οὔτι γε ὡς Φλαμινῖνος οὐδ᾽ ὡς Μόμμιος ἢ καὶ Ἀγρίππας καὶ Αὔγουστος οἱ πρόγονοι αὐτοῦ, ἀλλ᾽ ἐπί τε ἡνιοχήσει καὶ κιθαρῳδήσει κηρύξει τε καὶ τραγῳδίας ὑποκρίσει. [...] Τοσοῦτόν γε πλῆθος οὐχ ὅτι τῶν Αὐγουστείων ἀλλὰ καὶ τῶν ἄλλων ἀνθρώπων ἐπηγάγετο ὅσον, εἴπερ ἐμπολέμιον ἦν, καὶ Πάρθους ἂν καὶ τὰ ἄλλα ἔθνη ἐχειρώσατο. Ἀλλ΄ ἦσαν οἷοι Νερώνειοι ἂν στρατιῶται γένοιντο, καὶ ὅπλα κιθάρας τε καὶ πλῆκτρα προσωπεῖά τε καὶ ἐμβάτας ἔφερον. Καὶ ἐνίκησε νίκας οἵας στρατοπέδῳ τοιούτῳ ἔπρεπε, καὶ κατέλυσε Τέρπνον καὶ Διόδωρον καὶ Παμμένην ὡς Φίλιππον ἢ Περσέα ἢ Ἀντίοχον.

DC., LXIII 9, 1-3 :
Καίτοι πῶς ἄν τις καὶ ἀκοῦσαι, μὴ ὅτι ἰδεῖν, ὑπομείνειεν ἄνδρα Ῥωμαῖον βουλευτὴν εὐπατρίδην ἀρχιερέα Καίσαρα αὐτοκράτορα Αὔγουστον ἔς τε τὸ λεύκωμα ἐν τοῖς ἀγωνισταῖς ἐγγραφόμενον καὶ τὴν φωνὴν ἀσκοῦντα [...], καὶ ταῦτα μέντοι πάντα ποιοῦντα ἵνα τὸν τῶν κιθαρῳδῶν καὶ τῶν τραγῳδῶν καὶ τῶν κηρύκων ἀγῶνα νικήσας ἡττηθῇ τὸν τῶν Καισάρων ; [...] Τίς δὲ νίκη ἀτοπωτέρα, ἐν ᾗ τὸν κότινον, ἢ τὴν δάφνην ἢ τὸ σέλινον ἢ τὴν πίτυν λαβὼν ἀπώλεσε τὸν πολιτικόν ;

DC., LXIII 9, 4 :
[...] ἐπὶ τοὺς ἐμβάτας ἀναβαίνων κατέπιπτεν ἀπὸ τοῦ κράτους, καὶ τὸ προσωπεῖον ὑποδύνων ἀπέβαλλε τὸ τῆς ἡγεμονίας ἀξίωμα, ἐδεῖτο ὡς δραπέτης, ἐποδηγεῖτο ὡς τυφλός, ἐκύει ἔτικτεν ἐμαίνετο ἠλᾶτο, τόν τε Οἰδίποδα καὶ τὸν Θυέστην τόν τε Ἡρακλέα καὶ τὸν Ἀλκμέωνα τόν τε Ὀρέστην ὡς πλήθει ὑποκρινόμενος.

DC., LXIII 16, 1-2 :
Ἤρξατο τοῦ ἔργου καίπερ τῶν ἀνθρώπων ὀκνούντων· αἷμα τε γὰρ τοῖς πρώτοις ἁψαμένοις τῆς γῆς ἀνέβλυσεν, καὶ οἰμωγαὶ μυκηθμοί τέ τινες ἐξηκούοντο, καὶ εἴδωλα πολλὰ ἐφαντάζετο. Λαβὼν δὲ αὐτὸς δίκελλαν καί τι καὶ ἀνασκάψας ἔπεισε καὶ τοὺς ἄλλους ἀνάγκῃ αὐτὸν μιμήσασθαι.

DC., LXIII 19, 4-6 :
Ἐς τὸ Καπιτώλιον ἀνέβη [...], πάντων δὲ τῶν ἀνθρώπων, καὶ αὐτῶν τῶν βουλευτῶν ὅτι μάλιστα, συμβοώντων « Ὀλυμπιονῖκα οὐᾶ, Πυθιονῖκα οὐᾶ [...] ». Τί γὰρ δεῖ περιπλέκειν καὶ οὐκ αὐτὰ τὰ λεχθέντα δηλοῦν ; οὐδὲ γὰρ οὐδ΄ αἰσχύνην τινὰ τῇ συγγραφῇ τὰ ῥηθέντα, ἀλλὰ καὶ κόσμον τὸ μηδὲν αὐτῶν ἀποκρυφθῆναι φέρει ;

> *Cf.* **DC., LXXII 18, 2-3 :** [...] καὶ ὁ δῆμος καὶ ἡμεῖς παραχρῆμα πάντες τοῦτο δὴ τὸ ἐν τοῖς συμποσίοις εἰωθὸς λέγεσθαι ἐξεβοήσαμεν, « ζήσειας ». Καὶ μή μέ τις κηλιδοῦν τὸν τῆς ἱστορίας ὄγκον, ὅτι καὶ τὰ τοιαῦτα συγγράφω, νομίσῃ. [...] Δίκαιον ἡγησάμην μηδὲν αὐτῶν ἀποκρύψασθαι.

DC., LXIII 22, 4 :
Σφαγαὶ μὲν γὰρ καὶ ἁρπαγαὶ καὶ ὕβρεις καὶ ὑπ΄ ἄλλων πολλαὶ πολλάκις ἐγένοντο · τὰ δὲ δὴ λοιπὰ πῶς ἄν τις κατ΄ ἀξίαν εἰπεῖν δυνηθείη ;

DC., LXIII 22, 5-6 :
Εἶτα τις τὸν τοιοῦτον Καίσαρα καὶ αὐτοκράτορα καὶ Αὔγουστον ὀνομάσει ; Μηδαμῶς· μηδεὶς ὑβριζέτω τὰ ἱερὰ ἐκεῖνα ὀνόματα. Ταῦτα μὲν γὰρ Αὔγουστος καὶ Κλαύδιος ἔσχον· οὗτος δὲ δή, Θυέστης τε καὶ Οἰδίπους, Ἀλκμαίων τε καὶ Ὀρέστης δικαιότατ᾽ ἂν καλοῖτο.

DC., LXIII 26, 4 :
Νύκτωρ ποτὲ τοὺς πρώτους τῶν βουλευτῶν καὶ τῶν ἱππέων ἐξαπίνης σπουδῇ, ὡς καὶ περὶ τῶν παρόντων τι κοινώσων σφίσι, μεταπέμψας « ἐξεύρηκα » ἔφη « πῶς ἡ ὕδραυλις » (αὐτὸ γὰρ τὸ ῥηθὲν γραφήσεται) « καὶ μεῖζον καὶ ἐμμελέστερον φθέγξεται ».

DC., LXIII 27, 2 :
Ὑπὸ πάντων δὲ ὁμοίως ἐγκαταλειφθεὶς ἐβουλεύσατο μὲν τούς τε βουλευτὰς ἀποκτεῖναι καὶ τὴν πόλιν καταπρῆσαι ἔς τε τὴν Ἀλεξάνδρειαν πλεῦσαι, ὑπειπὼν ὅτι « ἂν καὶ ἐκ τῆς ἀρχῆς ἐκπέσωμεν, ἀλλὰ τό γε τέχνιον ἡμᾶς ἐκεῖ διαθρέψει » · ἐς τοῦτο γὰρ ἀνοίας ἐληλύθει ὥστε καὶ πιστεῦσαι ὅτι ἄλλως τε ἰδιωτεῦσαι καὶ προσέτι καὶ κιθαῳδεῖν δυνήσεται.

D. Chr., XXI 6 :
Ἐν δὲ τοῖς ἀνθρώποις καὶ ἡ ἐξουσία παράνομόν τί ἐστι. Νέρωνα γοῦν πάντες ἐπιστάμεθα ἐφ΄ ἡμῶν ὅτι οὐ μόνον ἐξέτεμε τὸν ἐρώμενον, ἀλλὰ καὶ τὸ ὄνομα αὐτοῦ μετωνόμασε γυναικεῖον, τῆς αὐτοῦ ἐρωμένης καὶ γυναικός, ἧς ἐκεῖνος ἐπιθυμήσας ἔγημεν, ἀναφανδὸν εἴρξας τὴν πρόσθεν, ἐφ΄ ᾗ τὴν βασιλείαν εἰλήφει.

D. Chr., XXXI 148 :
Ὅπου καὶ Νέρων, τοσαύτην ἐπιθυμίαν καὶ σπουδὴν περὶ τοῦτο ἔχων, ὥστε μηδὲ τῶν ἐξ Ὀλυμπίας ἀποσχέσθαι μηδὲ τῶν ἐκ Δελφῶν, καίτοι πάντων μάλιστα τιμήσας ταῦτα τὰ ἱερά, ἔτι δὲ τοὺς πλείστους τῶν ἐκ τῆς ἀκροπόλεως Ἀθήνηθεν μετενεγκεῖν καὶ τῶν ἐκ Περγάμου πολλούς, αὐτῷ προσήκοντος ἐκείνου τοῦ τεμένους · περὶ μὲν γὰρ τῶν παρ᾽ ἄλλοις τί δεῖ λέγειν ; Τοὺς παρὰ μόνοις ὑμῖν εἴασε, καὶ τοσαύτην ἐπεδείξατο εὔνοιαν καὶ τιμὴν ἅμα πρὸς ὑμᾶς, ὥστε τὴν πόλιν ἅπασαν ἱερωτέραν κρῖναι τῶν πρώτων ἱερῶν ;

D. Chr., XXXII 60 :
Η βούλεσθε, ἐπειδὴ τοῖς βασιλεῦσι τοὺς δήμους κἀγὼ παρέβαλον, Νέρωνι φαίνεσθαι τὴν αὐτὴν ἔχοντες νόσον ; Ἀλλ΄ οὐδ΄ ἐκεῖνον ὤνησεν ἡ λίαν ἐμπειρία περὶ τοῦτο καὶ σπουδή. Καὶ πόσῳ κρεῖττον μιμεῖσθαι τὸν νῦν ἄρχοντα παιδείᾳ καὶ λόγῳ προσέχοντα ;

D. Chr., XLVII 14-15 :
Τί οὖν βούλεσθε ; Ἐγὼ γὰρ ὄμνυμι τοὺς θεοὺς ὑμῖν ἅπαντας, ἢ μὴν ἀντὶ τοῦ λυπεῖν ὑμᾶς ἤ τινας ὑμῶν ἢ δοκεῖν βαρὺς οὐκ ἂν ἑλοίμην ἴδιά μοι γενέσθαι τὰ Δαρείου βασίλεια ἢ τὰ Κροίσου ἢ τὴν οἰκίαν τὴν πατρῴαν τὴν ἐμὴν χρυσῆν τῷ ὄντι, ἀλλὰ μὴ ὥσπερ ὀνόματι μόνον τὴν τοῦ Νέρωνος καλοῦσιν. Οὐδὲ γὰρ ὄφελος οὐδὲν οἰκίας χρυσῆς, οὐ μᾶλλον ἢ χύτρας χρυσῆς ἢ τῆς πλατάνου τῆς ἐν Πέρσαις. Πόλεως δὲ ὄφελος εὐπρεποῦς γιγνομένης, ἀέρα πλείονα λαμβανούσης, εὐρυχωρίαν, τοῦ μὲν θέρους σκίαν, τοῦ δὲ χειμῶνος ἥλιον ὑπὸ στέγῃ, ἀντὶ φαύλων καὶ ταπεινῶν ἐρειπίων οἰκήματα ὑψηλὰ καὶ μεγάλης πόλεως ἄξια.

D. Chr., LXXI 9 :
Καίτοι τῶν νῦν βασιλέων τις ἐπεθύμει σοφὸς εἶναι τὴν τοιαύτην σοφίαν, ὡς πλεῖστα ἐπιστάμενος · οὐ μέντοι τὰ τοιαῦτα, ἃ μὴ θαυμάζεται παρὰ τοῖς ἀνθρώποις, ἀλλὰ ἐφ᾽ οἷς στεφανωθῆναι ἔστι, κηρύττειν καὶ ᾄδειν πρὸς κιθάραν καὶ τραγῳδεῖν καὶ παλαίειν καὶ παγκρατιάζειν. Φασὶ δὲ καὶ γράφειν καὶ πλάττειν ἱκανὸν αὐτὸν εἶναι · καὶ αὐλεῖν τῷ τε στόματι καὶ ταῖς μασχάλαις ἀσκὸν ὑποβάλλοντα, ὅπως διαπεφευγὼς ᾖ τὸ αἰσχρὸν τὸ τῆς Ἀθηνᾶς. Οὔκουν ὑπῆρχε σοφός ;

Eus., *Hist. eccl.* II 25, 1-2 :
Κραταιουμένης δ᾽ ἤδη τῷ Νέρωνι τῆς ἀρχῆς, εἰς ἀνοσίους ὀκείλας ἐπιτηδεύσεις, κατ᾽ αὐτῆς ὡπλίζετο τῆς εἰς τὸν τῶν ὅλων θεὸν εὐσεβείας. Γράφειν μὲν οὖν οἷός τις οὗτος γεγένηται τὴν μοχθηρίαν, οὐ τῆς παρούσης γένοιτ᾽ ἄν σχολῆς · πολλῶν γε μὴν τὰ κατ᾽ αὐτὸν ἀκριβεστάταις παραδεδωκότων διηγήσεσιν, πάρεστιν ὅτῳ φίλον, ἐξ αὐτῶν τὴν σκαιότητα τῆς τἀνδρὸς ἐκτόςπου καταθεωρῆσαι μανίας, καθ᾽ ἣν οὐ μετὰ λογισμοῦ μυρίων ὅσων ἀπωλείας διεξελθών, ἐπὶ τοσαύτην ἤλασε μιαιφονίαν, ὡς μηδὲ τῶν οἰκειοτάτων τε καὶ φιλτάτων ἐπισχεῖν, μητέρα δὲ ὁμοίως καὶ ἀδελφοὺς καὶ γυναῖκα σὺν καὶ ἄλλοις μυρίοις τῷ γένει προσήκουσιν τρόπον ἐχθρῶν καὶ πολεμίων ποικίλιαις θανάτων ἰδέαις διαχρήσασθαι.

Eus., *Hist. eccl.* II 25, 4 :
Πρῶτον Νέρωνα τοῦτο τὸ δόγμα, ἡνίκα μάλιστα ἐν Ῥώμῃ, τὴν ἀνατολὴν πᾶσαν ὑποτάξας, ὠμὸς ἦν εἰς πάντας, διώξαντα.

Eutr., VII 14, 1 :
Successit huic Nero, Caligulae auunculo suo simillimus, qui Romanum imperium et deformauit et diminuit, inusitatae luxuriae sumptuumque, ut qui exemplo C. Caligulae in calidis et frigidis lauaret unguentis.

Eutr., VII 14, 2 :
Ad postremum se tanto dedecore prostituit ut et saltaret et cantaret in scaena citharoedico habitu uel tragico.

Eutr., VII 14, 3 :
Vrbem Romam incendit, ut spectaculi eius imaginem cerneret quali olim Troia capta arserat.

Eutr., VII 14, 5 :
Duae tamen sub eo prouinciae factae sunt, Pontus Polemoniacus, concedente rege Polemone, et Alpes Cottiae, Cottio rege defuncto.

Eutr., VII 15, 1-3 :
Per haec Romano orbi execrabilis ab omnibus simul destitutus est et a senatu hostis iudicatus ; cum quaereretur ad poenam, quae poena erat talis ut nudus per publicum ductus, furca capiti eius inserta, uirgis usque ad mortem caederetur atque ita praecipitaretur e saxo, e Palatio fugit et in suburbano liberti sui, quod est inter Salariam et Nomentanam uiam ad quartum Vrbis miliarium, se interfecit. Aedificauit Romae thermas, quae ante Neronianae dictae, nunc Alexandrianae appellantur. Obiit tricesimo et altero aetatis anno, imperii quarto decimo, atque in eo omnis Augusti familia consumpta est.

Eutr., VII 18, 4 :
Hic cum Neroni similis esse uellet atque id adeo prae se ferret ut etiam exequias Neronis, quae humiliter sepultae fuerant, honoraret, a Vespasiani ducibus occisus est.

***HA., Alb.* 13, 5 :**
Si senatus p. *R. suum illud uetus haberet imperium nec in unius potestate res tanta consisteret, non ad Vitellios neque ad Nerones neque ad Domitianos publica fata uenissent.*

***HA., Alex.* 9, 4 (au sujet d'Élagabal) :**
[...] *in turpitudine atque luxurie Nerones, Vitellios, Commodos uinceret.*

***HA., Aur.* 42, 6 :**
At contra quae series malorum ! Vt enim omittamus Vitellios, Caligulas et Nerones, quis ferat Maximinos et Filippos atque illam inconditae multitudinis faecem ?

***HA., Avid.* 8, 4-5 (citant les paroles de Marc-Aurèle) :**
Enumerauit deinde omnes principes, qui occisi essent, habuisse causas, quibus mererentur occidi nec quemquam facile bonum uel uictum a tyranno uel occisum, dicens meruisse Neronem, debuisse Caligulam, Othonem et Vitellium nec imperare uoluisse. Nam de Pertinace et Galba paria sentiebat, cum diceret in imperatore auaritiam esse acerbissimum malum.

***HA., Car.* 1, 3 :**
In eam desperationem uotum publicum redegit, ut timerent omnes Domitianos, Vitellios et Nerones.

***HA., Car.* 3, 1-2 :**
Per Augustum deinde reparata, si reparata dici potest libertate deposita. Tamen utcumque, etiamsi domi tristis fuit, apud exteras gentes effloruit ; passa deinceps tot Nerones, per Vespasianum extulit caput.

***HA., Hel.* 1, 1 :**
Vitam Heliogabali Antonini, qui Varius etiam dictus est, numquam in litteras misissem, ne quis fuisse Romanorum principem sciret, nisi ante Caligulas et Nerones et Vitellios hoc idem habuisset imperium.

***HA., Hel.* 18, 4 :**
Ea prodenda censui, quae ad luxuriam pertinebant, quorum aliqua priuatus, aliqua iam imperator fecisse perhibetur, cum ipse priuatus diceret se Apicium, imperatorem uero Neronem, Othonem et Vitellium imitari.

***HA., Hel.* 31, 5 :**
Imperator uero etiam sescenta uehicula dicitur duxisse, adserens [...] *Neronem quingentis carrucis iter inisse.*

***HA., Hel.* 33, 1 :**
Libidinum genera quaedam inuenit, [...] *et omnis apparatus Tiberii et Caligulae et Neronis norat.*

***HA.*, *Hel.* 34, 1 :**
Ita nemo in re p. *tum fuit, qui istum a gubernaculis Romanae maiestatis abduceret, cum Neroni, Vitellio, Caligulae ceterisque huius modi numquam tyrannicida defuerit.*

***HA.*, *M. Aur.* 28, 10 :**
Fertur filium mori uoluisse [...], *ne, ut ipse dicebat, similis Neroni, Caligulae et Domitiano esset.*

***HA., Tac.* 6, 4 :**
Enimuero si recolere uelitis uetusta illa prodigia, Nerones dico et Heliogabalos et Commodos seu potius semper Incommodos, certe non hominum magis uitia illa quam aetatum fuerunt.

***HA., Ver.* 4, 6 :**
Fertur [...] *in tantum uitiorum Gaianorum et Neronianorum ac Vitellianorum fuisse aemulum, ut uagaretur nocte per tabernas ac lupanaria obtecto capite cucullione uulgari uiatorio et comisaretur cum triconibus, committeret rixas, dissimulans quis esset, saepeque efflictum liuida facie redisse et in tabernis agnitum, cum sese absconderet.*

Hier., *Chron.*, p. 182h :
Nero tantae luxuriae fuit, ut frigidis et calidis lauaretur unguentis retibusque aureis piscaretur, quae purpureis funibus extrahebat.

Hier., *Chron.*, p. 183g :
Nero, ut similitudinem Troiae ardentis inspiceret, plurimam partem Romanae urbis incendit.

Hier., *Chron.*, p. 183h :
In Asia tres urbes terrae motu conciderunt, Laodicia Hierapolis Colossae.

Hier., *Chron.*, p. 185h :
Nero cum a senatu quaereretur ad poenam, e Palatio fugiens ad quartum urbis miliarium in suburbano liberti sui inter Salariam et Nomentanam uiam semet interficit anno aetatis XXXII atque in eo omnis Augusti familia consumpta est.

Hil., *C. Const.* 7 :
Proclamo tibi, Constanti, quod Neroni locuturus fuissem, quod ex me Decius et Maximianus[2] *audirent : contra Deum pugnas, contra Ecclesiam saeuis, sanctos persequeris, praedicatores Christi odis, religionem tollis, tyrannus non iam humanorum sed diuinorum.*

Hil., *C. Const.* 8 :
Plus crudelitati uestrae, Nero, Deci, Maximiane, debemus. Diabolum enim per uos uicimus.

2.– Le « *Maximianus* » désigne sans nul doute ici le César Maximien Galère, et non l'Auguste Maximien Hercule. Galère passait en effet pour avoir été le véritable instigateur de la « grande persécution » de 302-304 (Lact., *Mort.* 10, 6).

Jos., *B. J.* II 250-251 :
Ὅσα μὲν οὖν Νέρων δι᾽ ὑπερβολὴν εὐδαιμονίας τε καὶ πλούτου παραφρονήσας ἐξύβρισεν εἰς τὴν τύχην, ἢ τίνα τρόπον τόν τε ἀδελφὸν καὶ τὴν γυναῖκα καὶ τὴν μητέρα διεξῆλθεν, ἀφ᾽ ὧν ἐπὶ τοὺς εὐγενεστάτους μετήνεγκεν τὴν ὠμότητα, καὶ ὡς τελευταῖον ὑπὸ φρενοβλαβείας ἐξώκειλεν εἰς σκηνὴν καὶ θέατρον, ἐπειδὴ δι᾽ ὄχλου πᾶσίν ἐστιν, παραλείψω, τρέψομαι δὲ ἐπὶ τὰ Ἰουδαίοις κατ᾽ αὐτὸν γενόμενα.

Jos., *B. J.* IV 496 :
Πάντα ταῦτα διεξιέναι μὲν ἐπ᾽ ἀκριβὲς παρῃτησάμην, ἐπειδὴ δι᾽ ὄχλου πᾶσίν ἐστιν καὶ πολλοῖς Ἑλλήνων τε καὶ Ῥωμαίων ἀναγέγραπται.

Jos., *A. J.* XX 154 :
Ἀλλὰ περὶ μὲν τούτων ἐῶ πλείω γράφειν · πολλοὶ γὰρ τὴν περὶ Νέρωνα συντετάχασιν ἱστορίαν.

Jul., *Caes.* 310c-d :
Ἐπεισέρχεται λέγοντι τῷ Σειληνῷ Νέρων μετὰ τῆς κιθάρας καὶ τῆς δάφνης. Εἶτα ἀποβλέψας ἐκεῖνος πρὸς τὸν Ἀπόλλωνα· « Οὗτος », εἶπεν, « ἐπὶ σὲ παρασκευάζεται ». Καὶ ὁ βασιλεὺς Ἀπόλλων · « Ἀλλ᾽ ἔγωγε αὐτόν », εἶπεν, « ἀποστεφανώσω ταχέως, ὅτι με μὴ πάντα μιμεῖται μηδὲ ἐν οἷς με μιμεῖται γίγνεταί μου μιμητὴς δίκαιος ». Ἀποστεφανωθέντα δὲ αὐτὸν ὁ Κωκυτὸς εὐθέως ἥρπασεν.

Juv., IV 136-139 :
[...] *Nouerat ille*
luxuriam inperii ueterem noctesque Neronis
iam medias aliamque famem, cum pulmo Falerno
arderet. [...]

Juv., VIII 213-226 :
Cuius supplicio non debuit una parari
simia nec serpens unus nec culleus unus.
Par Agamemnonidae crimen, sed causa facit rem
dissimilem ; quippe ille deis auctoribus ultor
patris erat caesi media inter pocula, sed nec
Electrae iugulo se polluit aut Spartani
sanguine coniugii, nullis aconita propinquis
miscuit, in scaena numquam cantauit Orestes,
Troica non scripsit. Quid enim Verginius armis
debuit ulcisci magis aut cum Vindice Galba,
quod Nero tam saeua crudaque tyrannide fecit ?
Haec opera atque hae sunt generosi principis artes,
gaudentis foedo peregrina ad pulpita cantu
prostitui Graiaeque apium meruisse coronae.

Lact., *Mort.* 2, 6-7 :
Primus omnium persecutus dei seruos Petrum cruci adfixit, Paulum interfecit. Nec tamen habuit impune. Respexit enim deus vexationem populi sui. Deiectus itaque fastigio imperii ac deuolutus a summo tyrannus impotens nusquam repente comparuit, ut ne sepulturae quidem locus in terra tam malae bestiae appareret.

Lact., *Mort.* 2, 8-9 :
Illum quidam deliri credunt esse translatum ac uiuum reseruatum, Sibylla dicente : matricidam profugum a finibus <terrae> esse uenturum, ut quia primus persecutus est, idem etiam nouissimus persequatur et antichristi praecedat aduentum.

Mart., IV 63 :
Dum petit a Baulis mater Caerellia Baias,
occidit insani crimine mersa freti.
Gloria quanta perit uobis ! Haec monstra Neroni
nec iussae quondam praestiteratis, aquae.

Mart., VII 21, 3-4 :
Heu ! Nero crudelis nullaque inuisior umbra,
debuit hoc saltem non licuisse tibi.

Mart., VII 45, 5-11 :
Hunc tu per Siculas secutus undas,
o nullis, Ouidi, tacende linguis,
spreuisti domini furentis iras.
Miretur Pyladen suum uetustas,
haesit qui comes exuli parentis.
Quis discrimina comparet duorum ?
Haesisti comes exuli Neronis.

Mart., *Spect.* II :
Hic ubi sidereus propius uidet astra colossus
et crescunt media pegmata celsa uia,
inuidiosa feri radiabant atria regis
unaque iam tota stabat in urbe domus ;
hic ubi conspicui uenerabilis Amphitheatri
erigitur moles, stagna Neronis erant ;
hic ubi miramur uelocia munera thermas,
abstulerat miseris tecta superbus ager ;
Claudia diffusas ubi porticus explicat umbras,
Ultima pars aulae deficientis erat.
Reddita Roma sibi est et sunt te praeside, Caesar,
Deliciae populi, quae fuerant domini.

Oros., *Hist.* VII 2, 11 :
Nam septingentesimo conditionis suae anno quattuordecim uicos eius incertum unde consurgens flamma consumpsit, nec umquam, ut ait Liuius, maiore incendio uastata est ; adeo, ut post aliquot annos Caesar Augustus ad reparationem eorum, quae tunc exusta erant, magnam uim pecuniae ex aerario publico largitus sit.

Oros., *Hist.* VII 7, 1 :
Gai Caligulae auunculi sui erga omnia uitia ac scelera sectator immo transgressor.

Oros., *Hist.* VII 7, 2 :
Libidinibus porro tantis exagitatus est ut ne a matre quidem uel sorore ullaue consanguinitatis reuerentia abstinuisse referatur.

Oros., *Hist.* VII 7, 3 :
Luxuriae uero tam effrenatae fuit ut retibus aureis piscaretur quae purpureis funibus extrahebantur ; frigidis et calidis lauaret unguentis. Qui etiam numquam minus mille carrucis confecisse iter traditur.

Oros., *Hist.* VII 7, 4 :
Denique urbis Romae incendium uoluptati suae spectaculum fecit : per sex dies septemque noctes ardens ciuitas regios pauit aspectus.

Oros., *Hist.* VII 7, 5 :
Horrea quadro structa lapide magnaeque illae ueterum insulae quas discurrens adire flamma non poterat, magnis machinis quondam ad externa bella praeparatis labefactae atque inflammatae sunt.

Oros., *Hist.* VII 7, 6 :
Quod ipse ex altissima illa Maecenatiana turre prospectans laetusque flammae, ut aiebat, pulchritudine tragico habitu Iliadam decantabat.

Oros., *Hist.* VII 7, 7 :
Auaritiae autem tam praeruptae exstitit ut post hoc incendium Vrbis quam se Augustus ex latericia marmoream reddidisse iactauerat, neminem ad reliquias rerum suarum adire permiserit.

Oros., *Hist.* VII 7, 9 :
Crudelitatis autem rabie ita efferatus est, ut plurimam senatus partem interfecerit, equestrem ordinem paene destituerit. Sed ne parricidiis quidem abstinuit : matrem fratrem sororem uxorem ceterosque omnes cognatos et propinquos sine haesitatione prostrauit.

Oros., *Hist.* VII 7, 10 :
Primus Romae Christianos supliciis et mortibus affecit ac per omnes prouincias pari persecutione excruciari imperauit, ipsumque nomen exstirpare conatus beatissimos Christi apostolos Petrum cruce, Paulum gladio occidit.

Oros., *Hist.* VII 7, 11-12 :
Mox aceruatim miseram ciuitatem obortae undique oppressere clades ; nam subsequente autumno tanta Vrbi pestilentia incubuit ut triginta milia funerum in rationem Libitinae uenirent. Britannica deinde clades e uestigio accidit qua duo praecipua oppida magna ciuium sociorumque clade et caede direpta sunt. Praeterea in Oriente, magnis Armeniae prouinciis amissis, Romanae legiones sub iugum Parthicum missae aegreque Syria retenta est. In Asia tres urbes, hoc est Laodicia, Hierapolis, Colossae, terrae motu conciderunt.

Oros., *Hist.* VII 7, 13 :
At uero Nero postquam Galbam in Hispania imperatorem creatum ab exercitu cognouit, totus animo ac spe concidit. Cumque incredibilia perturbandae, immo !

subruendae reipublicae mala moliretur, hostis a senatu pronuntiatus et ignominiosissime fugiens, ad quartum ab Vrbe lapidem sese ipse interfecit, atque in eo omnis Caesarum familia consumpta est.

Oros., *Hist.* VII 12, 4 :
Verumtamen continuo Romae aurea domus, a Nerone totis priuatis publicisque rebus inpensis condita, repentino conflagrauit incendio, ut intellegeretur missa etiam ab alio persecutio in ipsius potissime monumentis, a quo primum exorta est, atque in ipso auctore puniri.

Oros., *Hist.* VII 26, 9 :
Decem persecutiones a Nerone usque ad Maximianum Ecclesia Christi passa est : nouem, ut ego dixi, ultiones, ut ipsi non negant, calamitates e uestigiis consecutae sunt.

Oros., *Hist.* VII 27, 4 :
Hic prima sub Nerone exegit plaga ut ubique morientium sanguis esset, uel morbis in Vrbe corruptus, uel bellis in Orbe profusus.

Oros., *Hist.* VII 39, 16-17 :
Nam si exhibitam Neronis imperatoris sui spectaculis inflammationem recenseam, procul dubio nulla comparatione aequiperabitur secundum id quod excitauerat lasciuia principis, hoc quod nunc intulit ira uictoris. Neque uero Gallorum meminisse in huiusmodi conlatione debeo, qui continuo paene anni spatio incensae euersaeque Vrbis adtritos cineres possederunt.

***Or. sib.* 5, 363-364 :**
Ἥξει δ᾽ ἐκ περάτων γαίης μητροκτόνος ἀνὴρ
φεύγων [...].

***Or. sib.* 8, 70-71 :**
[...] Ἐπανέλθῃ
ἐκ περάτων γαίης ὁ φυγὰς μητροκτόνος αἴθων.

Paus., VII 17, 3 :
Χρόνῳ δὲ ὕστερον ἐς Νέρωνα ἡ βασιλεία περιῆλθεν ἡ Ῥωμαίων, καὶ ἐλεύθερον ὁ Νέρων ἀφίησιν ἁπάντων [...]. Ἀπιδόντι οὖν ἐς τοῦτό μοι τοῦ Νέρωνος τὸ ἔργον ὀρθότατα εἰρηκέναι Πλάτων ἐφαίνετο ὁ Ἀρίστωνος, ὁπόσα ἀδικήματα μεγέθει καὶ τολμήματί ἐστιν ὑπερηρκότα, οὐ τῶν ἐπιτυχόντων εἶναι ταῦτα ἀνθρώπων, ψυχῆς δὲ γενναίας ὑπὸ ἀτόπου παιδείας διεφθαρμένης.

Paus., IX 27, 3-4 :
Πρῶτον δὲ τὸ ἄγαλμα κινῆσαι τοῦ Ἔρωτος λέγουσι Γάιον δυναστεύσαντα ἐν Ῥώμῃ, Κλαυδίου δὲ ὀπίσω Θεσπιεῦσιν ἀποπέπψαντος Νέρωνα αὖθις δεύτερα ἀνάσπαστον ποιῆσαι. [...] Τῶν δὲ ἀσεβησάντων ἐς τὸν θεὸν ὁ μὲν ἀνθρώπῳ στρατιώτῃ διδοὺς ἀεὶ τὸ αὐτὸ σύνθημα μετὰ ὑπούλου χλευασίας ἐς τοσοῦτο προήγαγε θυμοῦ τὸν ἄνθρωπον ὥστε σύνθημα διδόντα αὐτὸν διεργάζεται, Νέρωνι δὲ παρὲξ ἢ τὰ ἐς τὴν μητέρα ἐστὶ καὶ ἐς γυναῖκας γαμετὰς ἐναγῆ τε καὶ ἀνέραστα τολμήματα.

Petr., 120, 87-89 :
Aedificant auro sedesque ad sidera mittunt,

Expelluntur aquae saxis, mare nascitur aruis,
Et permutata rerum statione rebellant.

Philstr., *V. Ap.* IV 36, 2 :
« Ἡνιοχεῖ » ἔφη « δημοσίᾳ, καὶ ᾄδει παριὼν ἐς τὰ Ῥωμαίων θέατρα καὶ μετὰ τῶν μονομαχούντων ζῇ, μονομαχεῖ δὲ καὶ αὐτὸς καὶ ἀποσφάττει. »

Philst., *V. Ap.* IV 36, 3 :
Εἰ δὲ ἀπόλοιο ἀναχθεὶς καὶ Νέρων σε ὠμὸν φάγοι μηδὲν ἰδόντα ὧν πράττει, ἐπὶ πολλῷ ἔσται σοι τὸ ἐντυχεῖν αὐτῷ καὶ ἐπὶ πλείονι ἢ τῷ Ὀδυσσεῖ ἐγένετο, ὁπότε παρὰ τὸν Κύκλωπα ἦλθεν. Ἀπώλεσε γὰρ πολλοὺς τῶν ἑταίρων ποθήσας ἰδεῖν αὐτὸν καὶ ἡττηθεὶς ἀτόπου καὶ ὠμοῦ θεάματος.

Philstr., *V. Ap.* IV 38, 3 :
Τὸ δὲ θηρίον τοῦτο, ὃ καλοῦσιν οἱ πολλοὶ τύραννον, οὔτε ὁπόσαι κεφαλαὶ αὐτῷ οἶδα, οὔτε εἰ γαμψώνυχόν τε καὶ καρχαρόδουν ἐστί. Καίτοι πολιτικὸν μὲν εἶναι τὸ θηρίον τοῦτο λέγεται καὶ τὰ μέσα τῶν πόλεων οἰκεῖν, τοσούτῳ δὲ ἀγριώτερον διάκειται τῶν ὀρεινῶν τε καὶ ὑλαίων, ὅσῳ λέοντες μὲν καὶ παρδάλεις ἐνίοτε κολακευόμενοι ἡμεροῦνται καὶ μεταβάλλουσι τοῦ ἤθους. Τουτὶ δὲ ὑπὸ τῶν καταψηχόντων ἐπαιρόμενον ἀγριώτερον αὐτοῦ γίγνεται καὶ λαφύσσει πάντα. Περὶ μέν γε θηρίων οὐκ ἄν εἴποις, ὅτι τὰς μητέρας ποτὲ τὰς αὐτῶν ἐδαισαντο, Νέρων δὲ ἐμπεφόρηται τῆς βορᾶς ταύτης. Εἰ δὲ καὶ ταῦτα γέγονεν ἐπ' Ὀρέστῃ καὶ Ἀλκμαίωνι, ἀλλ' ἐκείνοις σχῆμα τοῦ ἔργου πατέρες ἦσαν ὁ μὲν ἀποθανὼν ὑπὸ τῆς ἑαυτοῦ γυναικός, ὁ δὲ ὅρμου πραθείς.

Philstr., *V. Ap.* V 7, 4 :
Δοκεῖ μὲν, ἔφη, κἀμοι, ὦ Δάμι, τὸ δὲ ἀτελὲς αὐτῆς διαβάλλει αὐτόν, ὡς ἀτελῆ μὲν ᾄδοντα, ἀτελῆ δὲ ὀρύττοντα. Τά τοι Ξέρξου ἀναλεγόμενος ἐπαινῶ τὸν ἄνδρα, οὐχ ὅτι τὸν Ἑλλήσποντον ἔζευξεν, ἀλλ' ὅτι διέβη αὐτόν, Νέρωνα δὲ οὔτε πλευσούμενον διὰ τοῦ Ἰσθμοῦ ὁρῶ οὔτε ἐς τέρμα τῆς ὀρυχῆς ἥξοντα, δοκεῖ δέ μοι καὶ φόβου μεστὸς ἀναχωρῆσαι τῆς Ἑλλάδος, εἰ μὴ ἡ ἀλήθεια ἀπόλωλεν.

Plin., *N. H.* IV 10 :
Perfodere nauigabili alueo angustias eas temptauere Demetrius rex, dictator Caesar, Gaius princeps, Domitius Nero, nefasto, ut omnium exitu patuit, incepto.

Plin., *N. H.* XIV 61 :
Antea Caecubo erat generositas celeberrima in palustribus populetis sinu Amynclano, quod iam intercidit incuria coloni locique angustia, magis tamen fossa Neronis, quam a Baiano lacu Ostiam usque nauigabilem incohauerat.

Plin., *N. H.* XVII 5 :
[...] *durauerunt*que *- quoniam et de longissimo aeuo arborum diximus - ad Neronis principis incendia cultu uirides iuuenesque, ni princeps ille adcelerasset etiam arborum mortem.*

Plin., *N. H.* XXX 15 :
Nulla profecto sacra, barbari licet ferique ritus, non mitiora quam cogitationes eius fuissent.

Plin., *N. H.* XXXIV 84 :
Atque ex omnibus quae rettuli clarissima quaeque in urbe iam sunt dicata a Vespasiano principe in templo Pacis aliisque eius operibus, uiolentia Neronis in urbem conuecta et in sellariis domus aureae disposita.

Plin., *N. H.* XXXVI 111 :
Bis uidimus urbem totam cingi domibus principum Gai et Neronis, huius quidem, ne quid deesset, aurea. Nimirum sic habitauerant illi qui hoc imperium fecere tantum, ad deuincendas gentes triumphosque referendos ab aratro aut foco exeuntes, quorum agri quoque minorem modum optinuere quam sellaria istorum !

Plin., *Pan.* 11, 1-2 :
Dicauit caelo [...] *Claudium Nero, sed ut irrideret* [...]. *Tu sideribus patrem intulisti non ad metum ciuium, non in contumeliam numinum, non in honorem tuum, sed quia deum credis.*

Plin., *Pan.* 46, 4 :
Idem ergo populus ille, aliquando scaenici imperatoris spectator et plausor, nunc in pantomimis quoque auersatur et damnat effeminas artes et indecora saeculo studia.

Plin., *Pan.* 53, 1-2 :
Nihil non parum grate sine comparatione laudatur. Praeterea hoc primum erga optimum imperatorem piorum ciuium officium est insequi dissimiles. Neque enim satis amarit bonos principes qui malos satis non oderit.

Plin., *Pan.* 53, 5 :
Quare ego, Caesar, muneribus tuis omnibus comparo, multis antepono, quod licet nobis et in praeteritum de malis imperatoribus quotidie uindicari, et futuros sub exemplo praemonere, nullum locum, nullum esse tempus, quo funestorum principum manes a posterorum exsecrationibus conquiescant.

Plin., *Pan.* 55, 9 :
Vt quisque factus est princeps, extemplo fama eius, incertum bona an mala, ceterum aeterna est.

Plin., *Pan.* 57, 2 :
Fuit etiam qui in principatus sui fine consulatum, quem dederat ipse, magna ex parte iam gestum extorqueret et raperet.

Plut., *Ant.* 87, 9 :
Οὗτος ἄρξας ἐφ' ἡμῶν ἀπέκτεινε τὴν μητέρα καὶ μικρὸν ἐδέησεν ὑπ' ἐμπληξίας καὶ παραφροσύνης ἀνατρέψαι τὴν Ῥωμαίων ἡγεμονίαν.

Plut., *Galb.* 14, 3 :
Τὰ μὲν πρῶτα προφάσεις ἔχειν τὰ Νέρωνος ἐγκλήματα · νῦν δὲ Γάλβαν προδιδόναι, τίνα φόνον μητρὸς ἐγκαλοῦντας ἢ σφαγὴν γυναικός, ἢ ποίαν αἰδουμένους θυμέλην ἢ τραγῳδίαν τοῦ αὐτοκράτορος ;

Plut., *Galb.* 14, 4 :
Ἀλλ᾽ οὐδὲ ἐκεῖνον ἐπὶ τούτοις ὑπεμείναμεν ἐγκαταλιπεῖν, ἀλλὰ Νυμφιδίῳ πεισθέντες ὅτι πρῶτος ἡμᾶς ἐγκατέλιπε καὶ πέφευγεν εἰς Αἴγυπτον.

Plut., *Galb.* 19, 9 :
Παράλογον ἦν ὅτι τὴν γυναῖκα καὶ ἀδελφὴν ἀποκτείνας διὰ τὸν Ποππαίας γάμον ἐφείσατο τοῦ Ὄθωνος.

Plut., *M.* 60d :
Ἐκεῖνα δ΄ ἤδη χαλεπὰ καὶ λυμαινόμενα τοὺς ἀνοήτους, ὅταν εἰς τὰ ἐναντία πάθη καὶ νοσήματα κατηγορῶσιν (ὥσπερ Ἱμέριος ὁ κόλαξ τῶν πλουσίων τινὰ <τὸν> ἀνελευθερώτατον καὶ φιλαργυρώτατον Ἀθήνησιν ὡς ἄσωτον ἐλοιδόρει καὶ ἀμελῆ καὶ πεινήσοντα κακῶς μετὰ τῶν τέκνων) ἢ τοὺς ἀσώτους αὖ πάλιν καὶ πολυτελεῖς εἰς μικρολογίαν καὶ ῥυπαρίαν ὀνειδίζωσιν (ὥσπερ Νέρωνα Τίτος Πετρώνιος).

Plut., *M.* 461f-462a :
Διὸ καὶ τοῦ Νέρωνος ὀκτάγωνόν τινα σκηνὴν ὑπερφυὲς κάλλει καὶ πολυτελείᾳ θέαμα κατασκευάσαντος · « ἤλεγξας, ἔφη ὁ Σενέκας, πένητα σεαυτόν · ἐὰν γὰρ ταύτην ἀπολέσῃς, ἑτέραν οὐ κτήσῃ τοιαύτην ». Καὶ μέντοι καὶ συνέπεσε τοῦ πλοίου καταδύντος ἀπολέσθαι τὴν σκηνήν · ὁ δὲ Νέρων ἀναμνησθεὶς τοῦ Σενέκα μετριώτερον ἤνεγκεν.

Plut., *M.* 810a :
Ὥσπερ ὁ Νέρων ἐκεῖνος ὀλίγον ἔμπροσθεν ἢ κτεῖναι τὸν Θρασέαν, μάλιστα μισῶν καὶ φοβούμενος, ὅμως, ἐγκαλοῦντός τινος ὡς κακῶς κεκριμένου καὶ ἀδίκως, « Ἐβουλόμην ἄν, ἔφη, Θρασέαν οὕτως ἐμὲ φιλεῖν ὡς δικαστὴς ἄριστός ἐστιν ».

Prud., *Perist.* XII 23-24 :
Euomit in iugulum Pauli Nero feruidum furorem,
iubet feriri gentium magistrum.

Prud., *Sym.* II 669-671 :
Illius[3] *instinctu primus Nero, matre perempta,*
sanguinem apostolicum bibit, ac me strage piorum
polluit, et proprium facinus mihi saeuus inussit.

Ps. Aur.-Vict., *Epit.* 5, 7-8 :
Vbi aduentare Nero Galbam didicit senatusque sententia constitutum ut, more maiorum collo in furcam coniecto, uirgis ad necem caederetur, desertus undique, noctis medio egressus Vrbe sequentibus Phaone, Epaphrodito Neophytoque et spadone Sporo, quem quondam exsectum formare in mulierem temptauerat, semet ictu gladii transegit adiuuante trepidantem manum impuro, de quo diximus eunucho, cum sane prius nullo reperto a quo feriretur exclamaret : « Itane nec amicum habeo nec inimicum ? Dedecorose uixi, turpius peream ». Periit anno aetatis tricesimo secundo. Hunc Persae in tantum dilexerant ut legatos mitterent orantes copiam construendi monumenti.

Ps. Sen., *Ep. Paul.* 11 :
Incendium urbs Romana manifeste saepe unde patiatur constat. Sed si effari humilitas humana potuisset quid causae sit et impune in his tenebris loqui liceret, iam omnes

3.– Le démonstratif désigne ici Jupiter.

omnia uiderent. Christiani et Iudaei quasi machinatores incendii – pro ! – supplicio adfecti fieri solent. Grassator iste quisquis est, cui uoluptas carnificina est et mendacium uelamentum, tempori suo destinatus est [...]. *Centum triginta duae domus, insulae quattuor milia sex diebus arsere ; septimus pausam dedit. Bene te ualere, frater, opto. Data V. Kal. Apr. Frugi et Basso consulibus.*

Ps. Sen., *Oct.* 44-47[4] :
Coniugis scelere occidit ;
mox illa nati : cuius exstinctus iacet
frater uenenis. Maeret infelix soror
eademque coniunx.

Ps. Sen., *Oct.* 57-71 :
O mea nullis aequanda malis
fortuna, licet
repetam luctus, Electra, tuos :
tibi maerenti caesum licuit
flere parentem,
scelus ulcisci uindice fratre,
tua quem pietas hosti rapuit
texitque fides.
Me crudeli sorte parentes
raptos prohibet lugere timor
fratrisque necem deflere uetat
in quo fuerat spes una mihi
totque malorum breue solamen.
Nunc in luctus seruata meos
magni resto nominis umbra.

Ps. Sen., *Oct.* 164-166 :
Miscuit coniunx uiro
uenena saeua, cecidit atque eadem sui
mox scelere nati.

Ps. Sen., *Oct.* 291-296 :
Vera priorum uirtus quondam
Romana fuit uerumque genus
Martis in illis sanguisque uiris.
Illi reges hac expulerunt
urbe superbos ; ultique tuos
sunt bene manes.

Ps. Sen., *Oct.* 438-438bis :
Perage imperata : mitte qui Plauti mihi
Sullaeque caesi referat abscisum caput.

4.– Le texte de l'*Octavie* utilisé dans cette étude est celui de l'édition de F.-R. Chaumartin.

Ps. Sen., *Oct.* 521-524 :
Hausit cruorem incesta Romani ducis
Aegyptus iterum, nec leues umbras tegit.
Illic sepultum est impie gestum diu
ciuile bellum.

Ps. Sen., *Oct.* 621-623 :
Poenasque quis et Tantali uincat sitim,
dirum laborem Sisyphi, Tityi alitem
Ixionisque membra rapientem rotam.

Ps. Sen., *Oct.* 728-733 :
[...] *uenientem intuor*
comitante turba coniugem quondam meum
natumque ; properat petere complexus meos
Crispinus, intermissa libare oscula ;
irrupit intra tecta cum trepidus mea
ensemque iugulo condidit saeuum Nero.

Ps. Sen., *Oct.* 929-957 :
Animum firment exempla tuum
iam multa domus quae uestra tulit.
Quid saeuior est Fortuna tibi ?
Tu mihi primum tot natorum
memoranda parens,
nata Agrippae, nurus Augusti,
Caesaris uxor, cuius nomen
clarum toto fulsit in orbe,
utero totiens enixa graui
pignora pacis, mox exilium,
uerbera, saeuas passa catenas,
funera, luctus, tandem letum
cruciata diu. Felix thalamis
Liuia Drusi natisque ferum
ruit in facinus poenamque suam.
Iulia matris fata secuta est ;
post longa tamen tempora ferro
caesa est, quamuis crimine nullo.
Quid non potuit quondam genetrix
tua quae rexit principis aulam
cara marito partuque potens ?
Eadem famulo subiecta suo
cecidit diri militis ense.
Quid, cui licuit regnum in caelum
sperare, parens tanta Neronis ?
Non funesta uiolata manu
remigis ante,

mox et ferro lacerata diu
saeui iacuit uictima nati ?

Ps. Sen., *Oct.* 979-983 :
Vrbe est nostra mitior Aulis
et Taurorum barbara tellus :
hospitis illic caede litatur
numen Superum,
ciuis gaudet Roma cruore.

Ruf., *Brev.* 20, 1 :
Nero, quem turpissimum imperatorem Romana est passa res publica, amisit Armeniam. Duae tunc Romanae legiones sub iugum a Parthis missae extremo dedecore Romani exercitus sacramenta foedarunt.

Rutil., II 57-60 :
Omnia Tartarei cessent tormenta Neronis ;
consumat Stygias tristior umbra faces ;
hic immortalem, mortalem perculit ille,
hic mundi matrem perculit, ille suam.

Sall., *C.* 25, 2-5 :
Haec mulier genere atque forma, praeterea uiro liberis satis fortunata fuit ; litteris Graecis et Latinis docta, psallere, saltare elegantius quam necesse est probae, multa alia, quae instrumenta luxuriae sunt. Sed ei cariora semper omnia quam decus atque pudicitia fuit ; pecuniae an famae minus parceret haud facile discerneres ; lubido sic accensa ut saepius peteret uiros quam peteretur. Sed ea saepe antehac fidem prodiderat, creditum abiurauerat, caedis conscia fuerat, luxuria atque inopia praeceps abierat. Verum ingenium eius haud absurdum : posse uersus facere, iocum mouere, sermone uti uel modesto, uel molli, uel procaci ; prorsus multae facetiae multusque lepos inerat.

Stat., *S.* II 7, 60-61 :
Dices culminibus Remi uagantis
Infandos domini nocentis ignes.

Stat., *S.* IV 3, 1-8 :
Quis duri silicis grauisque ferri
immanis sonus aequori propinquum
saxosae latus Appiae repleuit ?
Certe non Libycae sonant cateruae
nec dux aduena peierante bello
Campanos quatit inquietus agros,
nec frangit uada montibusque caesis
inducit Nero sordidas paludes.

Suet., *Calig.* 8, 12 :
Tradaturque etiam sedem ac domicilium imperii taedio urbis transferre eo destinasse.

Suet., *Calig.* 34, 1 :
Nec minore liuore ac malignitate quam superbia saeuitiaque paene aduersus omnis aeui hominum genus grassatus est.

Suet., *Calig.* 37, 1 :
Nepotatus sumptibus omnium prodigorum ingenia superauit, commentus nouum balnearum usum [...], *ut calidis frigidisque unguentis lauaretur.*

Suet., *Calig.* 38, 1 :
Exhaustus igitur atque egens ad rapinas conuertit animum uario et exquisitissimo calumniarum et auctionum et uectigalium genere.

Suet., *Calig.* 49, 4 :
Intraque quartum mensem periit, ingentia facinora ausus et aliquanto maiora moliens, siquidem proposuerat Antium, deinde Alexandream commigrare interempto prius utriusque ordinis electissimo quoque.

Suet., *Calig.* 54, 3 :
Nec alia de causa uidetur eo die, quo periit, peruigilium indixisse quam ut initium in scaenam prodeundi licentia temporis auspicaretur.

Suet., *Ner.* 1, 6 :
Pluris e familia cognosci referre arbitror, quo facilius appareat ita degenerasse a suorum uirtutibus Nero, ut tamen uitia cuiusque quasi tradita et ingenita rettulerit.

Suet., *Ner.* 7, 3 :
Ferunt Senecam proxima nocte uisum sibi per quietem C. Caesari praecipere, et fidem somnio Nero breui fecit prodita immanitate naturae quibus primum potuit experimentis.

Suet., *Ner.* 19, 3 :
In Achaia Isthmum perfodere adgressus praetorianos pro contione ad incohandum opus cohortatus est tubaque signo dato primus rastello humum effodit et corbulae congestam umeris extulit.

Suet., *Ner.* 19, 5 :
Haec partim nulla reprehensione, partim etiam non mediocri laude digna in unum contuli, ut secernerem a probris ac sceleribus eius, de quibus dehinc dicam.

Suet., *Ner.* 23, 2 :
Ac ne quid circa haec occupatum auocaret detineretue, cum praesentia eius urbicas res egere a liberto Helio admoneretur, rescripsit his uerbis : « Quamuis nunc tuum consilium sit et uotum celeriter reuerti me, tamen suadere et optare potius debes, ut Nerone dignus reuertar ».

Suet., *Ner.* 27, 2 :
Epulas a medio die ad mediam noctem protrahebat, refotus saepius calidis piscinis ac tempore aestiuo niuatis.

Suet., *Ner.* 29, 1 :
Suam quidem pudicitiam usque adeo prostituit, ut contaminatis paene omnibus membris nouissime quasi genus lusus excogitaret, quo ferae pelle contectus emitteretur e cauea uirorumque ac feminarum ad stipitem deligatorum inguina inuaderet et, cum affatim desaeuisset, conficeretur a Doryphoro liberto.

Suet., *Ner.* 30, 1-2 :
Diuitiarum et pecuniae fructum non alium putabat quam profusionem, sordidos ac deparcos esse quibus impensarum ratio constaret, praelautos uereque magnificos, qui abuterentur ac perderent. Laudabat mirabaturque auunculum Gaium nullo magis nomine, quam quod ingentis a Tiberio relictas opes in breui spatio prodegisset.

Suet., *Ner.* 30, 8 :
Numquam minus mille carrucis fecisse iter traditur.

Suet., *Ner.* 31 :
Non in alia re tamen damnosior quam in aedificando, domum a Palatio Esquilias usque fecit, quam primo transitoriam, mox incendio absumptam restitutamque auream nominauit. De cuius spatio atque cultu suffecerit haec rettulisse. Vestibulum eius fuit, in quo colossus CXX pedum staret ipsius effigie ; tanta laxitas, ut porticus triplices miliarias haberet ; item stagnum maris instar, circumsaeptum aedificiis ad urbium speciem ; rura insuper aruis atque uinetis et pascuis siluisque uaria, cum multitudine omnis generis pecudum ac ferarum. In ceteris partibus cuncta auro lita, distincta gemmis unionumque conchis erant ; cenationes laqueatae tabulis eburneis uersatilibus, ut flores, fistulatis, ut unguenta desuper spargerentur ; praecipua cenationum rotunda, quae perpetuo diebus ac noctibus uice mundi circumageretur ; balineae marinis et Albulis fluentes aquis. Eius modi domum cum absolutam dedicaret, hactenus comprobauit, ut se diceret « quasi hominem tandem habitare coepisse ». Praeterea incohabat piscinam a Miseno ad Auernum lacum contectam porticibusque conclusam, quo quidquid totis Bais calidarum aquarum esset conuerteretur ; fossam ab Auerno Ostiam usque, ut nauibus nec tamen mari iretur, longitudinis per centum sexaginta milia, latitudinis, qua contrariae quinqueremes commearent. [...] *Ad hunc impendiorum furorem, super fiduciam imperii, etiam spe quadam repentina immensarum et reconditarum opum impulsus est ex indicio equitis Romani pro comperto pollicentis thesauros antiquissimae gazae, quos Dido regina fugiens Tyro secum extulisset, esse in Africa uastissimis specubus abditos ac posse erui paruula molientium opera.*

Suet., *Ner.* 32, 1 :
Destitutus atque ita iam exhaustus et egens ut stipendia quoque militum et commoda ueteranorum protrahi ac differri necesse esset, calumniis rapinisque intendit animum.

Suet., *Ner.* 34, 7 :
Neque tamen conscientiam sceleris [...] *aut statim aut umquam postea ferre potuit, saepe confessus exagitari se materna specie uerberibusque Furiarum ac taedis ardentibus.*

Suet., *Ner.* 35, 5 :
Poppaeam duodecimo die post diuortium Octauiae in matrimonium acceptam dilexit unice ; et tamen ipsam quoque ictu calcis occidit, quod se ex aurigatione sero reuersum grauida et aegra conuiciis incesserat.

Suet., *Ner.* 35, 9 :
Priuignum Rufrium Crispinum Poppaea natum, impuberem adhuc, quia ferebatur ducatus et imperia ludere, mergendum mari, dum piscaretur, seruis ipsius demandauit.

Suet., *Ner.* 36, 1 :
Nec minore saeuitia foris et in exteros grassatus est.

Suet., *Ner.* 37, 1 :
Nullus posthac adhibitus dilectus aut modus interemendi quoscumque libuisset quacumque de causa.

Suet., *Ner.* 37, 3 :
Mori iussis non amplius quam horarum spatium dabat ; ac ne quid morae interueniret, medicos admouebat qui cunctantes continuo « curarent » : ita enim uocabatur uenas mortis gratia incidere.

Suet., *Ner.* 37, 4 :
Creditur etiam polyphago cuidam Aegypti generis, crudam carnem et quidquid daretur mandere assueto, concupisse uiuos homines laniandos absumendosque obicere.

Suet., *Ner.* 37, 5 :
Multasque nec dubias significationes saepe iecit, ne reliquis quidem se parsurum senatoribus, eumque ordinem sublaturum quandoque e re p. ac provincias et exercitus equiti R. ac libertis permissurum.

Suet., *Ner.* 38, 1-3 :
Sed nec populo aut moenibus patriae pepercit. Dicente quodam in sermone communi : « Ἐμοῦ θανόντος γαῖα μειχθήτω πυρί », « Immo », inquit, « ἐμοῦ ζῶντος » planeque ita fecit. Nam quasi offensus deformitate ueterum aedificiorum et angustiis flexurisque uicorum, incendit urbem tam palam, ut plerique consulares cubicularios eius cum stuppa taedaque in praediis suis deprehensos non attigerint, et quaedam horrea circum domum Auream, quorum spatium maxime desiderabat, ut bellicis machinis labefacta atque inflammata sint, quod saxeo muro constructa erant.

Suet., *Ner.* 38, 5 :
[...] *domus priscorum ducum arserunt hostilibus adhuc spoliis adornatae deorumque aedes ab regibus ac deinde Punicis et Gallicis bellis uotae dedicataeque, et quidquid uisendum atque memorabile ex antiquitate durauerat.*

Suet., *Ner.* 38, 6 :
Hoc incendium e turre Maecenatiana prospectans laetusque « flammae », ut aiebat, « pulchritudine », Halosin Ilii in illo suo scaenico habitu decantauit.

Suet., *Ner.* 39, 1 :
Accesserunt tantis ex principe malis probrisque quaedam et fortuita : pestilentia unius autumni, quo triginta funerum milia in rationem Libitinae uenerunt ; clades Britannica, qua duo praecipua oppida magna ciuium sociorumque caede direpta sunt ; ignominia ad Orientem legionibus in Armenia sub iugum missis aegreque Syria retentav

Suet., ***Ner.*** **39, 3 :**
Quis negat Aeneae magna de stirpe Neronem ?
Sustulit hic matrem, sustulit ille patrem.
Dum tendit citharam noster, dum cornua Parthus,
Noster erit Paean, ille Hecatebeletes.
Roma domus fiet : Veios migrate, Quirites,
Si non et Veios occupat ista domus.

Suet., ***Ner.*** **40, 1 :**
Talem principem paulo minus quattuordecim annos perpessus terrarum orbis tandem destituit.

Suet., ***Ner.*** **41, 4 :**
Quosdam e primoribus uiris euocauit transactaque raptim consultatione reliquam diei partem per organa hydraulica noui et ignotis generis circumduxit.

Suet., ***Ner.*** **49, 2 :**
Duos pugiones, quos secum extulerat, arripuit temptataque utriusque acie rursus condidit, causatus, « nondum adesse fatalem horam ».

Suet., ***Ner.*** **53, 3 :**
Destinauerat etiam [...] *imitari et Herculis facta ; praeparatumque leonem aiunt, quem uel claua uel brachiorum nexibus in amphitheatri harena spectante populo nudus elideret.*

Suet., ***Oth.*** **11, 2-3 :**
Post hoc sedata siti gelidae aquae potione arripuit duos pugiones et explorata utriusque acie, cum alterum puluino subdidisset, foribus adopertis artissimo somno quieuit. Et circa lucem demum expergefactus uno se traiecit ictu infra laeuam papillam.

Sulp. Sev., ***Chron.*** **II 28, 1 :**
Apostolorum actus Lucas edidit usque in tempus, quo Paulus Romam deductus est Nerone imperante. Qui non dicam regum, sed omnium hominum et uel immanium bestiarum sordidissimus dignus exstitit, qui persecutionem primus inciperet. Nescio an et postremus explerit, siquidem opinione multorum receptum sit ipsum ante Antichristum uenturum. Huius uitia ut plenius exponerem res admonebat, nisi non esset huius operis tam uasta ingredi. Id tantum annotasse contentus sum, hunc per omnia foedissima et crudelissima eo processisse, ut matrem interficeret, post etiam Pythagorae cuidam in modum sollemnium coniugiorum denuberet : inditumque imperatori flammeum ; dos et genialis torus et faces nuptiales, cuncta denique, quae uel in feminis non sine uerecundia conspiciuntur, spectata. Reliqua uero eius incertum pigeat an pudeat magis disserere. Hic primus christianum nomen tollere aggressus est : quippe semper inimica uirtutibus uitia sunt et optimi quique ab improbis quasi exprobrantes aspiciuntur.

> *Cf.* **Tac., An. XV 37, 4 :** *Ipse, per licita atque inlicita foedatus, nihil flagitii reliquerat, quo corruptior ageret, nisi, paucos post dies, uni ex illo contaminatorum grege – nomen Pythagorae fuit – in modum solemnium coniugiorum*

denupsisset : inditum imperatori flammeum ; missi auspices ; dos et genialis torus et faces nuptiales, cuncta denique spectata, quae etiam in femina nox operit.

Sulp. Sev., *Chron.* II 29, 1 :
Igitur uertit inuidiam in christianos, actaeque in innoxios crudelissimae quaestiones : quin et nouae mortes excogitatae, ut ferarum tergis contecti laniatu canum interirent, multi crucibus affixi aut flamma usti, plerique in id reseruati, ut cum defecisset dies, in usum nocturni luminis urerentur.

Cf. **Tac., An. XV 44, 4 :** [...] *et pereuntibus addita ludibria, ut ferarum tergis contecti laniatu canum interirent, aut crucibus adfixi, [aut flammandi atque] ubi defecisset dies, in usum nocturni luminis urerentur.*

Sulp. Sev., *Ep.* II 9 :
Quodsi ei Neronianis Decianisque temporibus in illa, quae tunc extitit, dimicare congressione licuisset, testor Deum caeli atque terrae, sponte eculeum ascendisset, ultro se ignibus intulisset, Hebraeisque pueris aequandus inter flammarum globos media licet hymnum Domini in fornace cantasset.

Tac., *An.* XIII 3, 2[5] :
Adnotabant seniores [...] *primum ex iis, qui rerum potiti essent, Neronem alienae facundiae eguisse.*

Tac., *An.* XIII 45, 2-3 :
Huic mulieri cuncta alia fuere, praeter honestum animum : quippe mater eius, aetatis suae feminas pulchritudine supergressa, gloriam pariter et formam dederat ; ; opes claritudini generis sufficiebant ; sermo comis nec absurdum ingenium ; modestiam praeferre et lasciuia uti ; rarus in publicum egressus, idque uelata parte oris, ne satiaret aspectum, uel quia sic decebat. Famae numquam pepercit, maritos et adulteros non distinguens ; neque adfectui suo aut alieno obnoxia, unde utilitas ostenderetur, illuc libidinem transferebat.

Tac., *An.* XIV 3, 3 :
Ergo nauem posse componi docet, cuius pars, ipso in mari per artem soluta, effunderet ignaram ; nihil tam capax fortuitorum quam mare, et, si naufragio intercepta sit, quem adeo iniquum ut sceleri adsignet quod uenti et fluctus deliquerint ? Additurum principem defunctae templum et aras et cetera ostentandae pietati.

Tac., *An.* XIV 10, 1 :
Reliquo noctis, modo per silentium defixus, saepius exsurgens et mentis inops lucem opperiebatur tamquam exitium adlaturam.

Tac., *An.* XIV 13, 2 :
Capitolium adiit, grates exsoluit, seque in omnes libidines effudit, quas, male coercitas, qualiscumque matris reuerentia tardauerat.

5.– Le texte des *Annales* de Tacite utilisé dans cette étude est celui de l'édition de P. Wuilleumier.

Tac., *An.* XIV 63, 2-3 :
Non alia exul uisentium oculos maiore misericordia adfecit. Meminerant adhuc quidam Agrippinae, a Tiberio, recentior Iuliae memoria obuersabatur, a Claudio pulsae ; sed illis robur aetatis adfuerat ; laeta aliqua uiderant et praesentem saeuitiam melioris olim fortunae recordatione adleuabant. Huic primum nuptiarum dies loco funeris fuit, deductae in domum in qua nihil nisi luctuosum haberet, erepto per uenenum patre et statim fratre ; tum ancilla domina ualidior, et Poppaea non nisi in perniciem uxoris nupta ; postremo crimen, omni exitio grauius.

Tac., *An.* XIV 64, 3 :
Quicumque casus temporum illorum nobis uel aliis auctoribus noscent, praesumptum habeant, quotiens fugas et caedes iussit princeps, totiens grates deis actas, quaeque rerum secundarum olim, tum publicae cladis insignia fuisse.

Tac., *An.* XV 37 :
Ipse, quo fidem adquireret nihil usquam perinde laetum sibi, publicis locis struere conuiuia totaque Vrbe quasi domo uti. Et celeberrimae luxu famaque epulae fuere, quas a Tigellino paratas, ut exemplum referam, ne saepius eadem prodigentia narranda sit. Igitur in stagno Agrippae fabricatus est ratem, cui superpositum conuiuium nauium aliarum tractu moueretur. Naues auro et ebore distinctae, remigesque, exoleti, per aetates et scientiam libidinum componebantur. Volucres et feras diuersis et terris at animalia maris Oceano abusque petiuerat. Crepidinibus stagni lupanaria adstabant, inlustribus feminis completa, et contra scorta uisebantur nudis corporibus. Iam gestus motusque obsceni, et, postquam tenebrae incedebant, quantum iuxta nemoris et circumiecta tecta consonare cantu et luminibus clarescere. Ipse, per licita atque inlicita foedatus, nihil flagitii reliquerat, quo corruptior ageret, nisi, paucos post dies, uni ex illo contaminatorum grege – nomen Pythagorae fuit – in modum solemnium coniugiorum denupsisset : inditum imperatori flammeum ; missi auspices ; dos et genialis torus et faces nuptiales, cuncta denique spectata, quae etiam in femina nox operit.

Tac., *An.* XV 39, 3 :
Peruaserat rumor ipso tempore flagrantis urbis inisse eum domesticam scaenam et cecinisse Troianum excidium, praesentia mala uetustis cladibus adsimulantem.

Tac., *An.* XV 40, 2 :
Plusque infamiae id incendium habuit, quia praediis Tigillini Aemilianis proruperat uidebaturque Nero condendae urbis nouae e cognomento suo appellandae gloriam quaerere. Quippe in regiones quattuordecim Roma diuiditur, quarum quattuor integrae manebant, tres solo tenus deiectae, septem reliquis pauca tectorum uestigia supererant, lacera et semusta.

Tac., *An.* XV 41, 1 :
[...] *uetustissima religione, quod Seruius Tullius Lunae et magna ara fanumque quae praesenti Herculi Arcas Euander sacrauerat, aedesque Statoris Iouis uota Romulo Numaeque regia et delubrum Vestae cum Penatibus populi Romani exusta.*

Tac., *An.* XV 41, 2 :
Fuere qui adnotarent XIIII Kal. Sextilis principium incendii huius ortum, et quo Senones captam urbem inflammauerint. Alii eo usque cura progressi sunt ut totidem annos mensisque et dies inter utraque incendia numerent.

Tac., *An.* XV 42, 1 :
Ceterum Nero usus est patriae ruinis extruxitque domum in qua haud proinde gemmae et aurum miraculo essent, solita pridem et luxu uulgata, quam arua et stagna et in modum solitudinum hinc siluae, inde aperta spatia et prospectus, magistris et machinatoribus Seuero et Celere, quibus ingenium et audacia erat etiam quae natura denegauisset per artem temptare et uiribus principis inludere.

Tac., *An.* XV 43, 1 :
Ceterum Vrbis quae domui supererant non, ut post Gallica incendia, nulla distinctione nec passim erecta.

Tac., *An.* XV 44, 2-5 :
Ergo abolendo rumori Nero subdidit reos et quaesitissimis poenis adfecit quos, per flagitia inuisos, uulgus Chrestianos appellabat. Auctor nominis eius Christus Tibero imperitante per procuratorem Pontium Pilatum supplicio adfectus erat ; repressaque in praesens exitiabilis superstitio rursum erumpebat, non modo per Iudaeam, originem eius mali, sed per urbem etiam, quo cuncta undique atrocia aut pudenda confluunt celebranturque. Igitur primum correpti qui fatebantur, deinde indicio eorum multitudo ingens haud proinde in crimine incendii quam odio humani generis conuicti sunt. Et pereuntibus addita ludibria, ut ferarum tergis contecti laniatu canum interirent, aut crucibus adfixi, [*aut flammandi atque*] *ubi defecisset dies, in usum nocturni luminis urerentur. Hortos suos ei spectaculo Nero obtulerat, et circense ludicrum edebat, habitu aurigae permixtus plebi, uel curriculo insistens. Vnde, quamquam aduersus sontes et nouissima exempla meritos, miseratio oriebatur, tamquam non utilitate publica, sed in saeuitiam unius absumerentur.*

Tac., *An.* XV 67, 2 :
Odisse coepi, postquam parricida matris et uxoris, auriga et histrio et incendiarius exstitisti.

Tac., *An.* XVI 3, 1 :
Gliscebat interim luxuria spe inani, [...] *et diuitiarum exspectatio inter causas paupertatis publicae erat.*

Tac., *An.* XVI 6, 1 :
Post finem ludicri Poppaea mortem obiit, fortuita mariti iracundia, a quo grauida ictu calcis adflicta est.

Tac., *H.* I 5 :
[...] *aspernantes ueterem disciplinam atque ita quattuordecim annis a Nerone adsuefactos ut haud minus uitia principum amarent quam olim uirtutes uerebantur.*

Tert., *Apol.* V 3 :
Consulite commentarios uestros, illic reperietis primum Neronem in hanc sectam cum maxime Romae orientem Caesariano gladio ferocisse. Tali dedicatore damnationis nostrae etiam gloriamur : qui enim scit illum, intellegere potest non nisi grande aliquod bonum a Nerone damnatum.

Tert., *Nat.* I 7, 8-9 :
Principe Augusto nomen hoc ortum est, Tiberio disciplina eius inluxit, Nerone damnatio inualuit, ut iam hinc de persona persecutoris ponderetis : si pius ille princeps, impii Christiani ; si iustus, si castus, iniusti et incesti Christiani ; si non hostis publicus, nos publici hostes : quales simus, damnator ipse demonstrauit, utique aemula sibi puniens.

Tert., *Scorp.* XV 3 :
Vitas Caesarum legimus : orientem fidem Romae primus Nero cruentauit.

Victorin.-Poet., *Comm. in Apoc.* 13, 2 :
« Et reges septem sunt : quinque ceciderunt, unus est, et alius nondum uenit ; et cum uenerit, breui tempore erit. Et bestia quam uidisti de septem est et octaua est. » Intellegi igitur oportet <tempus>, quo scribitur Apocalypsis, quoniam tunc erat Caesar Domitianus. Ante illum autem fuerat Titus frater ipsius et Vespasianus pater ipsorum, Otho, Vitellius et Galba. Hi sunt « quinque qui ceciderunt » ; « unus est », ait, sub quo scripta Apocalypsis dicitur, scilicet Domitianus. « Alius nondum uenit » : Neruam dicit. Qui « cum uenerit, breui tempore erit » : biennium enim non impleuit. « Et bestia quam uidisti, inquit, de septem est » : quoniam ante istos reges Nero regnauit.

Victorin.-Poet., *Comm. in Apoc.* 13, 3 :
« Unum autem de capitibus occisum in mortem et plaga mortis eius curata est » : Neronem dicit. Constat enim, cum eundem insequeretur equitatus missus a senatu, ipsum sibi gulam succidisse.

Bibliographie

Éditions et commentaires d'auteurs anciens

Ammien Marcellin

Histoires, t. I : livres XIV-XVI, éd. E. Galletier, avec la coll. de J. Fontaine, CUF, 1968

Augustin

Sancti Aurelii Augustini opera. Sectio VII, pars II : scripta contra Donatistas, éd. M. Petschenig, *CSEL* 52, 1909

Sancti Aurelii Augustini episcopi De civitate Dei Libri XXII[+], éd. R. Dombart et A. Kalb, Teubner, 1928-1929

Miscellanea Agostiniana, vol. I : Sancti Augustini sermones post Maurinos reperti, éd. G. Morin, Rome, 1930, p. 401-412

Œuvres de Saint Augustin. 37, La cité de Dieu. *Livres XIX-XXII*, trad. G. Combès, Desclée de Brouwer, 1960

Aurelius Victor

Livre des Césars, éd. P. Dufraigne, CUF, 1975

Sextus Aurelius Victor, , Livre des Césars. *Édition critique et traduction, précédées d'une étude de la tradition manuscrite*, éd. M. Festy, Thèse de Doctorat, Université Paul Valéry – Montpellier 3, 1991

De Caesaribus, éd. H. W. Bird, Liverpool, 1994

Aurelius Victor (Pseudo-)

Abrégé des Césars, éd. M. Festy, CUF, 1999

Ausone

Decimi Magni Ausonii Burdigalensis opuscula, éd. S. Prete, Teubner, 1978

Claudien

Œuvres. Tome II, 2e partie : poèmes politiques (395-398), éd. J.-L. Charlet, CUF, 2000

Invectives contre Eutrope, éd. P. Fargues, Paris, 1933

Commodien

Carmen apologeticum, éd. A. Salvatore, Turin, 1977

Instructiones, éd. A. Salvatore, Naples, 1965-1968

Correspondance de Sénèque et de Paul

Epistolario apocrifo di Seneca e san Paolo, éd. L. Bocciolini Palagi, Florence, 1985

Dion Cassius

Cassii Dionis Cocceiani Historiarum romanarum quae supersunt, éd. U. P. Boissevain, Berlin, 1895-1901

Roman History, éd. E. Cary, d'après la version de H. B. Foster, The Lœb Classical Library, 1914-1927

Dio : the Julio-Claudians. Selections from Books 58-63 of the Roman History *of Cassius Dio*, éd. J. Edmondson, Londres, 1992

Dion Chrysostome

Discourses, éd. J. W. Cohoon et H. Lamar Crosby, The Lœb Classical Library, 1932-1951

Écrits apocryphes chrétiens

Écrits apocryphes chrétiens, t. I, dir. F. Bovon et P. Geoltrain, Paris, 1997

Écrits apocryphes chrétiens, t. II, dir. P. Geoltrain et J.-D. Kaestli, Paris, 2005

Eusèbe de Césarée

Histoire ecclésiastique, l. I-IV éd. E. Schwartz, trad. G. Bardy, SC 31, 1952

Eutrope

The Breviarum ab urbe condita *of Eutropius*, éd. H. W. Bird, Liverpool, 1993

Les Empereurs romains d'Auguste à Dioclétien dans le Bréviaire *d'Eutrope. Les livres 7 à 9 du* Bréviaire *d'Eutrope : introduction, traduction et commentaire*, éd. S. Ratti, Paris, 1996

Abrégé d'histoire romaine, éd. J. Hellegouarc'h, CUF, 1999

Festus (Rufus ou Rufius)

The Breviarium *of Festus. A Critical Edition with Historical Commentary*, éd. J. W. Eadie, Londres, 1967

Abrégé des hauts faits du peuple romain, éd. M.-P. Arnaud-Lindet, CUF, 1994

Flavius Josèphe

Jewish Antiquities, éd. H. St. J. Thackeray, R. Marcus, A. Wikgren et L. H. Feldmann, The Lœb Classical Library, 1930-1965

Les Antiquités juives, *Livres I à III*, éd. É. Nodet, avec la coll. de G. Berceville et É. Warschawski, Paris, 1992

Guerre des Juifs, éd. A. Pelletier, CUF, 1975-1982

Hilaire de Poitiers

Contre Constance, éd. A. Rocher, SC 334, 1987

Histoire Auguste

Histoire Auguste : les empereurs romains des IIe et IIIe siècles, éd. A. Chastagnol, Paris, 1994

Jean Chrysostome

Œuvres complètes, d'après toutes les éditions faites jusqu'à ce jour, éd. J. Bareille, Paris, 1865-1878

Jérôme

Lettres, t. VII, éd. J. Labourt, CUF, 1961

Sancti Hieronymi presbyteri opera. Pars I, 5 : Commentariorum in Danielem libri III (IV), éd. F. Glorie, *CC Series Latina* 75A, 1964

Eusebius Werke, siebenter Band. Die Chronik *des Hieronymus*, éd. R. Helm, Berlin, 1984

Gli Uomini illustri (De uiris illustribus), éd. A. Ceresa-Gastaldo, Florence, 1988

Julien

Œuvres complètes, t. II, 2e partie, éd. C. Lacombrade, CUF, 1964

Juvénal

Satires[s], éd. P. de Labriolle et F. Villeneuve, CUF, 1951

Thirteen Satires *of Juvenal, with a commentary*, éd. J. E. B. Mayor, Hildesheim, nouvelle éd. 1966

A Commentary on the Satires *of Juvenal*, éd. E. Courtney, Londres, 1980

Lactance

De la mort des persécuteurs, éd. J. Moreau, SC 39, 1954

Lucien (Pseudo-)

Nero, dans Lucian, t. VIII, éd. M. D. MacLeod, The Lœb Classical Library, 1967, p. 505-521

Martial

Épigrammes, éd. H. J. Izaak, CUF, 1930-1933

M. Valerii Martialis Liber Spectaculorum, *edited with introduction, translation and commentary*, éd. K. M. Coleman, Oxford, 2006

Oracles sibyllins

Die Oracula Sibyllina, éd. J. Geffcken, Leipzig, 1902

Orose

Histoires (contre les païens), éd. M.-P. Arnaud-Lindet, CUF, 1990-1991

Pausanias

Description of Greece, éd. W. H. S. Jones et H. A. Ormerod, The Lœb Classical Library, 1918-1935

Philostrate

The Lives of the Sophists, éd. W. C. Wright, The Lœb Classical Library, 1921

The Life of Apollonius of Tyana, éd. C. P. Jones, The Lœb Classical Library, 2005

Pline l'Ancien

Histoire Naturelle, 37 vol., CUF, 1947-1998

Pline le Jeune

Lettres, t. III. Livre VI-IX éd. A.-M. Guillemin, CUF, 1928

Lettres, t. IV. Livre X : Panégyrique de Trajan, éd. M. Durry, CUF, 1947

Plutarque

Œuvres morales, t. I, 2e partie : traités 3-9, éd. R. Klaerr, A. PHilippon et J. Sirinelli, CUF, 1989

Œuvres morales, t. VII, 1re partie : traités 27-36, éd. J. Dumortier, avec la coll. de J. Defradas, CUF, 1975

Œuvres morales, t. VII, 2e partie : traités 37-41, éd. R. Klaerr et Y. Vernière, CUF, 1974

Œuvres morales, t. XI, 2e partie : traités 52-53, éd. J.-C. Carrière et M. Cuvigny, CUF, 1984

Vies, t. XIII : Démétrios – Antoine, éd. R. Flacelière et É. Chambry, CUF, 1977

Vies, t. XV : Artaxerxès, Aratos, Galba, Othon, éd. R. Flacelière et É. Chambry, CUF, 1979

Prudence

Œuvres. Tome III[3], éd. M. Lavarenne, revue et corrigée par J.-L. Charlet, CUF, 1992

Œuvres. Tome IV[2], éd. M. Lavarenne, CUF, 1963

Rutilius Namatianus

Sur son retour, éd. É. Wolff, avec la coll. de S. Lancel et J. Soler, CUF, 2007

Sénèque (Pseudo-), *Octavie*

Tragédies, t. II, éd. L. Herrmann, CUF, 1926

Ottavia, éd. G. Ballaira, 1974

The Octavia*. Introduction, Text, and Commentary*, éd. L. Y. Whitman, Berne / Stuttgart, 1978

Octavie, éd. G. Liberman, Classiques en poche, 1998

Tragédies, t. III, éd. F.R. Chaumartin, CUF, 1999

Ottavia, éd. E. Barbera, Lecce, 2000

Octavia*, a play attributed to Seneca*, éd. R. Ferri, Cambridge / New York / Port Melbourne, 2003

Octavia, *attributed to Seneca*, éd. A. J. Boyle, Oxford, 2008

Stace

Silves, éd. H. Frère et H. J. Izaak, CUF, 1943

P. Papinius Statius Silvae *Book II. A Commentary*, éd. H.-J. Van Dam, Leyde, 1984

Suétone

Vies des douze Césars, 3 vol., éd. H. Ailloud, CUF, 1931-1932

Nero, éd. B. H. Warmington, Bristol, 1977

Suetonius' Life of Nero*, an historical commentary*, éd. K. R. Bradley, Bruxelles, 1978

The Lives of illustrious Men, dans Suetonius, t. II, éd. J. C. Rolfe, The Lœb Classical Library, 1914, p. 387-507

Sulpice Sévère

Sulpicii Severi libri qui supersunt, éd. K. Halm, *CSEL* 1, 1866, p. 138-151

Chroniques, éd. G. Senneville-Grave, SC 441, 1999

Gallus : dialogues sur les « vertus » de saint Martin, éd. J. Fontaine, avec la coll. de N. Dupré, SC 510, 2006

Tacite, *Annales*

Œuvres de Tacite. Annales*, livres XI-XVI*[2], éd. É. Jacob, Paris, 1886

The Annals *of Tacitus*, *vol. II, books XI-XVI*[2], éd. H. Furneaux, revue par H. F. Pelham et C. D. Fisher, Oxford, 1907

P. Cornelii Taciti libri qui supersunt. T. I, éd. E. Kœstermann, Teubner, 1960

Cornelius Tacitus, Annalen, *Band IV Buch 14-16*, éd. E. Kœstermann, Heidelberg, 1968

Annales, éd. P. Wuilleumier, CUF, 1974-1978

Œuvres complètes, trad. P. Grimal, Paris, 1989

Tacite, autres œuvres

Dialogue des orateurs, éd. H. Gœlzer et H. Bornecque, CUF, 1936

La Germanie, éd. J. Perret, CUF, 1949

Vie d'Agricola[3], éd. E. de Saint-Denis, CUF, 1956

Histoires, éd. P. Wuilleumier, H. Le Bonniec et J. Hellegouarc'h, CUF, 1987-1992

Tertullien

Apologétique, éd. J.-P. Waltzing, avec la coll. de A. Severyns, CUF, 1929

Tertulliani De anima*, edited with introduction and commentary*, éd. J. H. Waszink, Amsterdam, 1947

Le premier livre Ad Nationes *de Tertullien : introduction, texte, traduction et commentaire*, éd. A. Schneider, Rome, 1968

Scorpiace, éd. G. Azzali Bernardelli, Florence, 1990

Le Manteau (De Pallio), éd. M. Turcan, SC 513, 2007

Turnus

Fragmenta pœtarum latinorum epicorum et lyricorum, praeter Ennium et Lucilium, éd. J. Blänsdorf, d'après W. Morel et K. Büchner, Teubner, 1995

Victorin de Pœtovio

Sur l'Apocalypse, et autres écrits, éd. M. Dulaey, SC 423, 1997

Études modernes

Achard 1981 — G. Achard, *Pratique rhétorique et idéologie politique dans les discours « optimates » de Cicéron*, Leyde, 1981

Albanese 1982 — B. Albanese, « Tacito, i cristiani e l'incendio neroniano (*Ann.* 15, 44) », *SDHI* 48 (1982), p. 455-470

Alcock 1994 — S. E. Alcock, « Nero at play ? The Emperor's Grecian Odyssey », dans J. Elsner, J. Masters (éd.), *Reflections of Nero*, Londres, 1994, p. 98-111

Alexander 1953 — W. H. Alexander, « The Tacitean *non liquet* on Seneca », *REL* 31 (1953), p. 474-495

Alföldi 1943 — A. Alföldi, *Die Kontorniaten. Ein verkanntes Propagandamittel der Stadt-römischen heidnischen Aristokratie in ihrem Kampfe gegen das christliche Kaisertum*, Budapest, 1943

Alföldi 1977 — A. Alföldi, *Die monarchische Repräsentation im römischen Kaiserreiche*, Darmstadt, 1977

Allen 1962 — W. Allen Jr., « Nero's Excentricities before the Fire », *Numen* 9 (1962), p. 99-109

Anderson 1911 — J. G. C. Anderson, « Trajan on the *Quinquennium Neronis* », *JRS* 1 (1911), p. 173-179

André, Hus 1974 — J.-M. André, A. Hus, *L'Histoire à Rome : historiens et biographes dans la littérature latine*, Paris, 1974

Arafat 1996 — K. W. Arafat, *Pausanias' Greece : Ancient Artists and Roman Rulers*, Cambridge / New-York, 1996

Arnaud 2004 — P. Arnaud, « L'empereur, l'histrion et la claque : un jeu réglé et ses dérèglements », dans C. Hugoniot, F. Hurlet, S. Milanezi (éd.), *Le Statut de l'acteur dans l'Antiquité grecque et romaine. Actes du colloque de Tours, 3-4 mai 2002*, Tours, 2004, p. 275-306

Arnaud-Lindet 2001 — M.-P. Arnaud-Lindet, *Histoire et politique à Rome : les historiens romains, IIIe siècle av. J.-C. – Ve siècle ap. J.-C.*, Rosny, 2001

Ash 2006 — R. Ash, *Tacitus. Ancients in Action*, Londres, 2006

Aubrion 1985 — É. Aubrion, *Rhétorique et histoire chez Tacite*, Metz, 1985

Aubrion 1990 — É. Aubrion, « L'historien Tacite face à l'évolution des jeux et des autres spectacles », dans J. Blänsdorf (éd.), *Theater und Gesellschaft im Imperium romanum*, Tübingen, 1990, p. 197-211

Aubrion 1991 — É. Aubrion, « L'*eloquentia* de Tacite et sa *fides* d'historien », *ANRW* II, 33, 4 (1991), p. 2597-2688

Aziza 2006 — C. Aziza, *Néron, le mal aimé de l'Histoire*, Paris, 2006

Bacha 1906 — E. Bacha, *Le Génie de Tacite. La création des* Annales, Bruxelles, 1906

Badilita 2005 — C. Badilita, *Métamorphoses de l'Antichrist chez les Pères de l'Église*, Paris, 2005

Baldwin 1967 — B. Baldwin, « Executions, Trials and Punishment in the Reign of Nero », *La Parola del passato* 22 (1967), p. 425-439

Baldwin 1972 — B. Baldwin, « Women in Tacitus », *Prudentia* 4, 2 (1972), p. 83-101

Baldwin 1974 — B. Baldwin, « Themes, Personalities and Distortions in Tacitus », *Athenaeum* 52 (1974), p. 70-81

Baldwin 1977 — B. Baldwin, « Tacitean Humour », *Wiener Studien* 11 (1977), p. 128-144

Baldwin 1979 — B. Baldwin, « Nero and his mother's corpse », *Mnemosyne* 32 (1979), p. 380-381

Ball 2003	L. F. Ball, *The* Domus Aurea *and the Roman Architectural Revolution*, Cambridge, 2003
Balland 1965	A. Balland, « *Noua Urbs* et *Neapolis*. Remarques sur les projets urbanistiques de Néron », *MEFR* 77 (1965), p. 349-393
Bardon 1936	H. Bardon, « Les Poésies de Néron », *REL* 14 (1936), p. 337-349
Bardon 1968	H. Bardon, *Les Empereurs et les lettres latines d'Auguste à Hadrien*², Paris, 1968
Barnes 1968	T. D. Barnes, « Legislation against the Christians », *JRS* 58 (1968), p. 32-50
Barnes 1982	T. D. Barnes, « The Date of the *Octavia* », *Museum Helveticum* 39 (1982), p. 215-217
Barnes 1984	T. D. Barnes, « The Composition of Dio's *History* », *Phœnix* 38 (1984), p. 240-255
Barton 1994	T. Barton, « The *inuentio* of Nero : Suetonius », dans J. Elsner, J. Masters (éd.), *Reflections of Nero*, Londres, 1994, p. 48-63
Bartsch 1994	S. Bartsch, *Actors in the Audience. Theatricality and Doublespeak from Nero to Hadrian*, Cambridge, Mass. / Londres, 1994
Bastomsky 1969	S. J. Bastomsky, « The Emperor Nero in Talmuldic Legend », *JQR* 59 (1969), p. 321-325
Bastomsky 1972	S. J. Bastomsky, « Tacitus *Annals* 14, 53, 2. The Pathos of the Tacitean Seneca's Request to Nero », *Latomus* 31 (1972), p. 174-178
Bats 2007	M. Bats, « La *damnatio memoriae* a-t-elle des origines républicaines ? Les procédures de condamnation politique des Gracques aux proscriptions de Sylla », dans S. Benoist (éd.), avec la coll. de A. Daguet-Gagey, *Mémoire et histoire*, Metz, 2007, p. 21-39
Bauduceau-Cros 2005	N. Bauduceau-Cros, *L'Empereur et le tragique. Interactions du tragique et de la politique dans les relations de Sénèque et Néron*, Thèse de Doctorat, Université Paris X Nanterre, 2005
Baudy 1991	G. J. Baudy, *Die Brände Roms. Ein apokalyptisches Motiv in der antiken Historiographie*, Hildesheim / Zurich / New York, 1991
Beaujeu 1960	J. Beaujeu, « L'Incendie de Rome en 64 et les chrétiens », *Latomus* 19 (1960), p. 65-80 et p. 291-311
Bélis 1989	A. Bélis, « Néron musicien », *CRAI* 1989, p. 747-768
Bellardi 1974	G. Bellardi, « Gli *exitus illustrium uirorum* e il l. XVI degli *Annali* tacitiani », *A&R* 19 (1974), p. 129-137

Benoist 1999 — S. Benoist, *La Fête à Rome au premier siècle de l'Empire. Recherche sur l'univers festif sous les règnes d'Auguste et des Julio-Claudiens*, Bruxelles, 1999

Benoist 2003 — S. Benoist, « *Imperator scaenicus*, *citharœdus princeps*. Théâtre et politique à Rome, ou le "métier" d'empereur selon Néron », dans P. Defosse (éd.), *Hommages à Carl Deroux. III, Histoire et épigraphie, Droit*, Bruxelles, 2003, p. 50-66

Benoist 2007 — S. Benoist (éd.), avec la coll. de A. Daguet-Gagey, *Mémoire et histoire : les procédures de condamnation dans l'Antiquité romaine*, Metz, 2007

Benoist 2008 — S. Benoist, A. Daguet-Gagey (éd.), *Un discours en images de la condamnation de mémoire*, Metz, 2008

Benoist 2009 — S. Benoist, A. Daguet-Gagey, C. Hoët Van-Cauwenberghe, S. Lefebvre (éd.), *Mémoires partagées, mémoires disputées. Écriture et réécriture de l'histoire*, Metz, 2009

Béranger 1953 — J. Béranger, *Recherches sur l'aspect idéologique du principat*, Bâle, 1953

Béranger 1975 — J. Béranger, *Principatus. Études de notions et d'histoire politiques dans l'Antiquité gréco-romaine*², Genève, 1975

Bessone 1979 — L. Bessone, « Pitagora e Sporo, non dorifori », *Giornale filologico ferrarese* 2 (1979), p. 105-114

Bessone 1988 — L. Bessone, « Nerone nel tardo antico », *AFLM* 21 (1988), p. 51-61

Betensky 1978 — A. Betensky, « Neronian Style, Tacitean Content. The Use of Ambiguous Confrontations in the *Annals* », *Latomus* 37 (1978), p. 419-435

Billerbeck 1988 — M. Billerbeck, *Senecas Tragödien : sprachliche und stilistische Untersuchungen*, Leyde, 1988

Billerbeck 1991 — M. Billerbeck, « Die dramatische Kunst des Tacitus », *ANRW* II, 33, 4 (1991), p. 2752-2771

Billot 2003 — F. Billot, « Tacitus Responds : *Annals* 14 and the *Octavia* », dans M. Wilson (éd.), *The Tragedy of Nero's Wife. Studies on the* Octavia *Praetexta*, Auckland, 2003, p. 126-141

Bishop 1964 — J. Bishop, *Nero. The Man and the Legend*, Londres, 1964

Bjaï, Menegaldo 2009 — D. Bjaï, S. Menegaldo (éd.), *Figures du tyran antique au Moyen Âge et à la Renaissance. Néron, Caligula et les autres*, Paris, 2009

Blaison 1998 — M. Blaison, « Suétone et l'*ekphrasis* de la *Domus Aurea* (Suét., *Ner.* 31) », *Latomus* 57 (1998), p. 617-624

Bodinger 1989 — M. Bodinger, « Le mythe de Néron, de l'Apocalypse de saint Jean au Talmud de Babylone », *RHR* 206 (1989), p. 21-40

Boëthius 1960 — A. Boëthius, *The Golden House of Nero. Some Aspects of Roman Architecture*, Ann Arbor, 1960

Bonamente 1991 — G. Bonamente, « Il canone dei Divi e la *Historia Augusta* », dans G. Bonamente, N. Duval (éd.), *Historiae Augustae Colloquium Parisinum (Chantilly, 1990)*, Macerata, 1991, p. 59-82

Bönisch-Meyer 2014 — S. Bönisch-Meyer, L. Cordes, V. Schulz, A. Wolsfeld, M. Ziegert (éd.), *Nero und Domitian. Mediale Diskurse der Herrscherrepräsentation im Vergleich*, Tübingen, 2014

Bourne 1950 — F. C. Bourne, « Pœtic Economy in the *Annals* of Tacitus », *CJ* 46 (1950), p. 171-176

Bowersock 1969 — G. W. Bowersock, *Greek Sophists in the Roman Empire*, Oxford, 1969

Bowersock 1997 — G. W. Bowersock, *Fiction as History : Nero to Julian*, Berkeley, 1997

Braccesi, Coppola 1997 — L. Braccesi, A. Coppola, « Il matricida : Nerone, Agrippina e l'*imitatio Alexandri* », *DHA* 23, 1 (1997), p. 189-194

Bradley 1973 — K. R. Bradley, « The Composition of Suetonius' *Caesares* again », *JIES* 1 (1973), p. 257-263

Bradley 1976 — K. R. Bradley, « Imperial Virtues in Suetonius' *Caesares* », *JIES* 4 (1976), p. 245-253

Bradley 1981 — K. R. Bradley, « The Significance of the *Spectacula* in Suetonius' *Caesares* », *RSA* 11 (1981), p. 129-137

Bradley 1991 — K. R. Bradley, « The Imperial Ideal in Suetonius' *Caesares* », *ANRW* II, 33, 5 (1991), p. 3701-3732

Bruère 1954 — R. T. Bruère, « Tacitus and Pliny's *Panegyricus* », *CPh* 49 (1954), p. 161-176

Brunt 1980 — P. A. Brunt, « On Historical Fragments and Epitomes », *CQ* 30 (1980), p. 477-494

Buckley, Dinter 2013 — E. Buckley, M. T. Dinter (éd.), *A Companion to the Neronian Age*, Malden, 2013

Cameron 1990 — A. Cameron (éd.), *History as Text. The Writing of Ancient History*, Chapel Hill, 1990

Capocci 1962 — V. Capocci, « Christiana I. Per il testo di Tacito, *Annales* 15, 44 4 (sulle pene inflitte ai Cristiani nel 64 d. Cr.) », *SDHI* 28 (1962), p. 65-99

Capocci 1970 — V. Capocci, « Christiana II. Nota sulla persecuzione neroniana contro i Cristiani in Roma l'anno 64 d. Cr. e sulla sua base giuridica », *SDHI* 36 (1970), p. 21-123

Carandini 1990 — A. Carandini, « Il giardino romano nell'età tardo repubblicana e giulo-claudia », dans G. Morganti (éd.), *Gli Orti Farnesiani sul Palatino. Actes du colloque international de Rome organisé par le Ministero dei beni culturali e ambientali, la Soprintendenza archeologica di Roma et l'École française de Rome*, Rome, 1990, p. 10-15

Carbone 1977 — M. E. Carbone, « The *Octavia* : Structure, Date, and Authenticity », *Phœnix* 31 (1977), p. 48-67

Carney 1968	T. F. Carney, « How Suetonius' *Lives* reflect on Hadrian », *Proceedings of the African Classical Association* 11 (1968), p. 7-24
Carré 1994	R. Carré, « L'image de Néron dans les *Histoires* de Tacite », dans M.-M. Mactoux, É. Geny (éd.), *Mélanges Pierre Lévêque, 8 : Religion, anthropologie et société*, Paris, 1994, p. 43-59
Carrié, Rousselle 1999	J.-M. Carrié, A. Rousselle, *L'Empire romain en mutation, des Sévères à Constantin, 192-337*, Paris, 1999
Cassatella 1995	A. Cassatella, *Lexicon Topographicum Urbis Romae* II (1995), *s. v.* « *Domus Aurea* », p. 49-50
Castro 1972	A. D. Castro, *Tacitus and the « Virtues » of the Roman Emperor : the Role of Imperial Propaganda in the Historiography of Tacitus*, Indianapolis, 1972
Cattaneo 1958	E. Cattaneo, « Sul parallelismo degli episodi della morte di Augusto e di Claudio negli *Annali* di Tacito », *RIL* 92 (1958), p. 476-482
Ceauşescu 1976	P. Ceauşescu, « *Altera Roma*. Histoire d'une folie politique », *Historia* 25 (1976), p. 79-108
Champlin 2003	E. Champlin, *Nero*, Cambridge, Mass., 2003
Chappuis Sandoz 2008	L. Chappuis Sandoz, « La survie des monstres : ethnographie fantastique et handicap à Rome, la force de l'imagination », *Latomus* 67 (2008), p. 21-36
Charles 2002	M. B. Charles, « "*Caluus Nero*" : Domitian and the Mechanics of Predecessor Denigration », *AClass* 45 (2002), p. 19-49
Charlesworth 1923	M. P. Charlesworth, « Tiberius and the Death of Augustus », *AJPh* 44 (1923), p. 145-157
Charlesworth 1927	M. P. Charlesworth, « Livia and Tanaquil », *CR* 41 (1927), p. 55-57
Charlesworth 1937	M. P. Charlesworth, « The Virtues of a Roman Emperor : Propaganda and the Creation of Belief », *PBA* 23 (1937), p. 105-134
Charlesworth 1950	M. P. Charlesworth, « Nero, some Aspects », *JRS* 40 (1950), p. 69-72
Chastagnol 1970	A. Chastagnol, *Recherches sur l'*Histoire Auguste*. Avec un rapport sur les progrès de la* Historia Augusta-*Forschung depuis 1963*, Bonn, 1970
Chevallier 1980	R. Chevallier (éd.), *Colloque Histoire et historiographie : Clio. 8-9 décembre 1978*, Paris, 1980
Ciaceri 1918	E. Ciaceri, *Processi politici e relazioni internazionali. Studi sulla storia politica e sulla tradizione letteraria della Repubblica e dell'Impero*, Rome, 1918
Cizek 1961	E. Cizek, « Sur la composition des *Vitae Caesarum* de Suétone », *StudClas* 3 (1961), p. 355-360

Cizek 1972	E. Cizek, *L'Époque de Néron et ses controverses idéologiques*, Leyde, 1972
Cizek 1975	E. Cizek, « Suétone et le théâtre », *Actes du IXe Congrès de l'Association Guillaume Budé*, Paris, 1975, p. 480-485
Cizek 1977	E. Cizek, *Structures et idéologie dans* Les Vies des douze Césars *de Suétone*, Bucarest / Paris, 1977
Cizek 1982	E. Cizek, *Néron*, Paris, 1982
Cizek 1987	E. Cizek, « La nova urbs e la riforma assiologica neroniana », dans M. A. Levi (éd.), *Neronia III*, Rome, 1987, p. 31-39
Cizek 1993	E. Cizek, « L'idéologie antonienne et Néron », dans *Marc Antoine, son idéologie et sa descendance. Actes du colloque organisé à Lyon le 28 juin 1990*, Lyon / Paris, 1993, p. 107-126
Cizek 1995	E. Cizek, *Histoire et historiens à Rome dans l'Antiquité*, Lyon, 1995
Cizek 1999	E. Cizek, « Néron chez certains auteurs d'abrégés du IVe s. ap. J.-C. (Aurélius Victor et Festus) », dans J.-M. Croisille, R. Martin, Y. Perrin (éd.), *Neronia V* Bruxelles, 1999, p. 21-35
Clayton 1947	F. W. Clayton, « Tacitus and Nero's Persecution of the Christians », *CQ* 41 (1947), p. 81-85
Cogitore 2002	I. Cogitore, « Rome dans la conspiration de Pison », dans J.-M. Croisille, Y. Perrin (éd.), *Neronia VI*, Bruxelles, 2002 p. 261-272
Cohn 1884	A. Cohn, *Quibus e fontibus Sex. Aurelii Victoris et libri de Caesaribus et Epitomes XI capita priora fluxerint*, Berlin, 1884
Coleman 1990	K. M. Coleman, « Fatal Charades : Roman Executions Staged as Mythological Enactments », *JRS* 80 (1990), p. 44-73
Colin 1955-1956	J. Colin, « Juvénal et le mariage mystique de Gracchus (Juv., *Sat.*, II, 117-142) », *AAT* 90 (1955-1956), p. 114-216
Coltelloni-Trannoy 2006	M. Coltelloni-Trannoy, « Le corps du prince furieux, image de la terreur politique », dans G. Urso (éd.), *Terror et pavor. Violenza, intimidazione, clandestinità nel mondo antico. Atti del convegno internazionale della Fondazione Niccolò Canussio, Cividale del Friuli, 22-24 settembre 2005*, Pise, 2006, p. 302-333
Corsi Zoli 1972	D. Corsi Zoli, « Aspetti inavvertiti della congiura Pisoniana », *StudRom* 20 (1972), p. 329-339
Couissin 1953	J. Couissin, « Suétone physiognomiste dans les *Vies des XII Césars* », *REL* 31 (1953), p. 234-256
Crawford 1996	M. H. Crawford, *Roman Statutes*, vol. I, Londres, 1996
Croisille 1969-1970	J.-M. Croisille, « L'Art de la composition chez Suétone, d'après les *Vies de Claude et de Néron* », *AIIS* 2 (1969-1970), p. 73-87

Croisille 1990	J.-M. Croisille (éd.), *Neronia IV. Alejandro Magno, modelo de los emperadores romanos. Actes du IVe colloque international de la SIEN, Madrid, 1987*, Bruxelles, 1990
Croisille 1994	J.-M. Croisille, *Néron a tué Agrippine*, Bruxelles, 1994
Croisille 1999	J.-M. Croisille, R. Martin, Y. Perrin (éd.), *Neronia V. Néron : histoire et légende. Actes du Ve colloque international de la SIEN, Clermont-Ferrand et Saint-Étienne, 2-6 novembre 1994*, Bruxelles, 1999
Croisille 2002	J.-M. Croisille, Y. Perrin (éd.), *Neronia VI. Rome à l'époque néronienne : institutions et vie politique, économie et société, vie intellectuelle, artistique et spirituelle. Actes du VIe colloque international de la SIEN, Rome, 19-23 mai 1999*, Bruxelles, 2002
Cumont 1933	F. Cumont, « L'iniziazione di Nerone da parte di Tiridate d'Armenia », *RFIC* 11 (1933), p. 145-154
Cuny-Le Callet 2005	B. Cuny-Le Callet, *Rome et ses monstres : naissance d'un concept philosophique et rhétorique*, vol. 1, Grenoble, 2005
Daitz 1960	S. G. Daitz, « Tacitus' Technique of Character Portrayal », *AJPh* 81 (1960), p. 30-52
D'Anna 1954	G. D'Anna, *Le Idee letterarie di Suetonio*, Florence, 1954
Dauge 1981	Y. A. Dauge, *Le Barbare. Recherches sur la conception romaine de la barbarie et de la civilisation*, Bruxelles, 1981
Dawson 1969	A. Dawson, « Whatever happened to Lady Agrippina ? », *CJ* 64 (1969), p. 253-267
De Franco 1946	U. De Franco, *L'Incendio di Roma e la congiura di Pisone*, Catane, 1946
De Giorgio, Galtier 2012	J.-P. De Giorgio, F. Galtier (éd.), *Le monstre et sa lignée. Filiations et générations monstrueuses dans la littérature latine et sa postérité*, Paris, 2012
Della Corte 1958	F. Della Corte, *Suetonio eques Romanus*, Milan, 1958
Den Bœr 1972	W. Den Bœr, *Some Minor Roman Historians*, Leyde, 1972
Desbordes 1996	F. Desbordes, *La Rhétorique antique : l'art de persuader*, Paris, 1996
De Souza 2002	M. De Souza, « Néron, une brèche dans la muraille de Rome », dans Y. Perrin (éd.), *Neronia VII*, Bruxelles, 2002, p. 74-81
Develin 1983	R. Develin, « Tacitus and Techniques of Insidious Suggestion », *Antichthon* 17 (1983), p. 64-95
Devillers 1994	O. Devillers, *L'Art de la persuasion dans les* Annales *de Tacite*, Bruxelles, 1994
Devillers 1995	O. Devillers, « Tacite, les sources et les impératifs de la narration : le récit de la mort d'Agrippine (*Annales* XIV 1-13) », *Latomus* 54 (1995), p. 324-345

Devillers 1999 — O. Devillers, « Le récit de la conjuration de Pison dans les *Annales* de Tacite (XV 48-74) : quelques aspects », dans J.-M. Croisille, R. Martin, Y. Perrin (éd.), *Neronia V* Bruxelles, 1999, p. 45-65

Devillers 2001 — O. Devillers, « Néron se réconcilie avec Thrasea Paetus : à propos de Tacite *An.* XV 23, 4 », *ACD* 37 (2001), p. 39-51

Devillers 2002 — O. Devillers, « Le rôle des passages relatifs à Thrasea Paetus dans les *Annales* de Tacite », dans J.-M. Croisille, Y. Perrin (éd.), *Neronia VI*, Bruxelles, 2002, p. 296-311

Devillers 2003 — O. Devillers, *Tacite et les sources des* Annales. *Enquêtes sur la méthode historique*, Louvain / Paris, 2003

Devillers 2007 — O. Devillers, « Néron et les spectacles d'après les *Annales* de Tacite », dans Y. Perrin (éd.), *Neronia VII*, Bruxelles, 2007, p. 271-284

Devillers 2009 — O. Devillers, « Observations sur la représentation de la politique spectaculaire de Néron. Pour une comparaison entre Tacite, Suétone et Dion Cassius », dans R. Poignault (éd.), *Présence de Suétone. Actes du colloque tenu à Clermont-Ferrand (25-27 novembre 2004)*, Clermont-Ferrand, p. 61-72

Devillers 2014 — O. Devillers (éd.), *Neronia IX. La villégiature dans le monde romain de Tibère à Hadrien. Actes du IXe congrès international de la SIEN (Villa Vigoni, 3-6 octobre 2012)*, Bordeaux, 2014

Devillers 2015 — O. Devillers, « Néron selon Pline le Jeune : entre Pline l'Ancien, Tacite et Trajan », dans O. Devillers (éd.), *Autour de Pline le Jeune : en hommage à Nicole Méthy*. Bordeaux, 2015, p. 61-74

De Vivo 1980 — A. De Vivo, *Tacito e Claudio : storia e codificazione letteraria*, Naples, 1980

Di Branco 1996 — M. Di Branco, « L'erœ greco e il paradigma del tiranno : alle radici del "mito" di Nerone », *Métis* 11 (1996), p. 101-122

Di Branco 2002 — M. Di Branco, « "Eroizzazione" di un imperatore : alle radici del mito di Nerone », dans J.-M. Croisille, Y. Perrin (éd.), *Neronia VI*, Bruxelles, 2002, p. 479-492

Diderot 1782 — D. Diderot, *Essai sur les règnes de Claude et de Néron, et sur les mœurs et les écrits de Sénèque, pour servir d'introduction à la lecture de ce philosophe*, Société typographique de Bouillon, 1782

Dorey 1967 — T. A. Dorey (éd.), *Latin Biography*, Londres, 1967

Dorey 1969 — T. A. Dorey (éd.), *Tacitus*, Londres, 1969

Ducroux 1978 — J. Ducroux, « Histoire d'un portrait, portraits d'historiens. Tacite lecteur de Salluste », *MEFRA* 90 (1978), p. 293-315

Duncker 1880 — R. Duncker, *De Paeanio Eutropii interprete*, Prog. Greiffenberg, 1880

Dunkle 1967	J. R. Dunkle, « The Greek Tyrant and Roman Political Invective of the Late Republic », *TAPhA* 98 (1967), p. 151-171
Dunkle 1971	J. R. Dunkle, « Rhetorical Tyrant in Roman Historiography : Sallust, Livy and Tacitus », *CW* 65 (1971), p. 12-20
Dyson 1970	S. L. Dyson, « The Portrait of Seneca in Tacitus », *Arethusa* 3 (1970), p. 71-83
Eck 2002	W. Eck, « Die Vernichtung der Memoria Neros : Inschriften der neronischer Zeit aus Rom », dans J.-M. Croisille, Y. Perrin (éd.), *Neronia VI*, Bruxelles, 2002, p. 285-295
Edwards 1993	C. Edwards, *The Politics of Immorality in Ancient Rome*, Cambridge, 1993
Edwards 1994	C. Edwards, « Beware of Imitations : Theatre and the Subversion of Imperial Identity », dans J. Elsner, J. Masters (éd.), *Reflections of Nero*, Londres, 1994, p. 83-97
Edwards, Swain 1997	M. J. Edwards, S. Swain (éd.), *Portraits. Biographical Representation in the Greek and Latin Literature of the Roman Empire*, Oxford, 1997
Ehlers 1998	W.W. Ehlers (éd.), *La Biographie antique : huit exposés suivis de discussions, Vandœuvres-Genève, 25-29 août 1997*, Vandœuvres-Genève, 1998
Ektor 1980	J. Ektor, « L'impassibilité et l'objectivité de Suétone », *LEC* 48 (1980), p. 317-326
Elsner 1994	J. Elsner, « Constructing Decadence : the Representation of Nero as Imperial Builder », dans J. Elsner, J. Masters J. (éd.), *Reflections of Nero*, Londres, 1994, p. 112-127
Elsner, Masters 1994	J. Elsner, J. Masters J. (éd.), *Reflections of Nero : Culture, History and Representation*, Londres, 1994
Enmann 1884	A. Enmann, « Eine verlorene Geschichte der römischen Kaiser und das Buch *De viris illustribus urbis Romae*. Quellenstudien », *Philologus* suppl. 4 (1884), p. 335-501
Epstein 1992	S. J. Epstein, « More Speech and Allusion in Tacitus' *Annales* XIV », *Latomus* 51 (1992), p. 868-871
Evans 1969	E. C. Evans, *Physiognomics in the Ancient World*, Philadelphia, 1969
Evers, Tsingarida 2001	C. Evers, A. Tsingarida (éd.), *Rome et ses provinces. Genèse et diffusion d'une image du pouvoir (hommages à J.-C. Balty)*, Bruxelles, 2001
Fabia 1893	P. Fabia, *Les Sources de Tacite dans les* Histoires *et les* Annales, Paris, 1893
Fabia, Wuilleumier 1949	P. Fabia, P. Wuilleumier, *Tacite, l'homme et l'œuvre*, Paris, 1949
Fabbri 1978-1979	R. Fabbri, « La pagina senecana di Tacito (*Ann.* 15, 60-65) », *AIV* 137 (1978-1979), p. 409-427
Fabbrini 1979	F. Fabbrini, *Paolo Orosio. Uno storico*, Rome, 1979

Fabbrini 1989 — F. Fabbrini, « Tacito tra storiografia e tragedia », *I racconti di Clio : tecniche narrative della storiografia. Atti del convegno di studi, Arezzo 6-8 novembre 1986*, Pise, p. 53-103

Fernández Uriel 1994 — P. Fernández Uriel, « Tácito, *Annales* XV 37, 8 y Suetonio, *Nero*, XXVIII y XXIX : interprétación sexual o religiosa ? », dans J. Almar, C. Blánquez, C. G. Wagner (éd.), *Sexo, muerte y religión en el mundo clásico*, Madrid, p. 111-124

Ferrero 1970 — L. Ferrero, *Rerum scriptor. Saggi sulla storiografia romana*, Rome, 1970

Ferri 1998 — R. Ferri, « Octavia's Heroines : Tacitus *Annales* 14.63-64 and the *Praetexta Octavia* », *HSPh* 98 (1998), p. 339-356

Fini 1993 — M. Fini, *Nerone. Duemilia anni di calunnie*, Milan, 1993

Flach 1972 — D. Flach, « Zum Quellenwert der Kaiserbiographien Suetons », *Gymnasium* 79 (1972), p. 273-289

Flach 1973 — D. Flach, *Tacitus in der Tradition der antiken Geschichtsschreibung*, Göttingen, 1973

Flach 1985 — D. Flach, *Einführung in die Römische Geschichtsschreibung*, Darmstadt, 1985

Flower 2006 — H. I. Flower, *The Art of Forgetting. Disgrace and Oblivion in Roman Political Culture*, Chapel Hill, 2006

Fornara 1983 — C. W. Fornara, *The Nature of History in Ancient Greece and Rome*, Berkeley, 1983

Foucault 1969 — M. Foucault, *L'Archéologie du savoir*, Paris, 1969

Foucher 2000a — A. Foucher, Historia proxima pœtis. *L'influence de la poésie épique sur le style des historiens latins de Salluste à Ammien Marcellin*, Bruxelles, 2000

Foucher 2000b — A. Foucher, « Nature et formes de l'"histoire tragique" à Rome », *Latomus* 59 (2000), p. 773-801

Fraschetti 1994 — A. Fraschetti, *Rome et le prince*, trad. V. Jolivet, Paris, 1994

Frazer 1966 — R. M. Frazer, « Nero the Artist-Criminal », *CJ* 62, 1 (1966), p. 17-20

Frazer 1971 — R. M. Frazer, « Nero the Singing Animal », *Arethusa* 4 (1971), p. 215-218

Frezouls 1987 — E. Frezouls, « Les Julio-Claudiens et le *Palatium* », dans E. Lévy (éd.), *Le Système palatial en Orient, en Grèce et à Rome. Actes du colloque de Strasbourg, 19-22 juin 1985*, Leyde, 1987, p. 445-462

Funaioli 1927 — G. Funaioli, « I Cesari di Suetonio », *Raccolta di scritti in onore di Felice Ramorino*, Milan, 1927, p. 1-26

Fusar-Imperatore 1978 — G. Fusar-Imperatore, *Saggio di analisi critica della bibliografia neroniana dal 1934 al 1975*, Milan, 1978

Gabba 1955 — E. Gabba, « Sulla *Storia Romana* di Cassio Dione », *RSI* 67, 3 (1955), p. 289-333

Gabba 1981 — E. Gabba, « True History and False History in Classical Antiquity », *JRS* 71 (1981), p. 50-62

Gagé 1959	J. Gagé, « L'empereur romain et les rois. Politique et protocole », *RH* 221 (1959), p. 221-260
Galimberti 2001	A. Galimberti, *I Giulio-Claudi in Flavio Giuseppe (*AI XVIII-*XX)*, Alessandria, 2001
Galimberti, Ramelli 2001	A. Galimberti, I. Ramelli, « L'*Octavia* e il suo autore : P. Pomponio Secondo ? », *Aevum* 75 (2001), p. 79-99
Gallivan 1973a	P. A. Gallivan, « The False Neros : a Re-examination », *Historia* 22, 2 (1973), p. 364-365
Gallivan 1973b	P. A. Gallivan, « Nero's Liberation of Greece », *Hermès* 101 (1973), p. 230-234
Gallivan 1974a	P. A. Gallivan, « Suetonius and Chronology in the *De Vita Neronis* », *Historia* 23 (1974), p. 297-318
Gallivan 1974b	P. A. Gallivan, « Historical Comments on Suetonius, *Nero* 6 », *Latomus* 33 (1974), p. 385-396
Galtier 1999	F. Galtier, « Néron, personnage tragique », dans J.-M. Croisille, R. Martin, Y. Perrin (éd.), *Neronia V* Bruxelles, 1999, p. 66-74
Galtier 2002	F. Galtier, « L'Opposition symbolique des figures de Néron et Thrasea Paetus (*Annales* XVI, 21-35) », dans J.-M. Croisille, Y. Perrin (éd.), *Neronia VI*, Bruxelles, 2002, p. 312-321
Galtier 2011	F. Galtier, *L'image tragique de l'Histoire chez Tacite. Étude des schèmes tragiques dans les* Histoires *et les* Annales, Bruxelles, 2011
Gangloff 2009	A. Gangloff, « Le sophiste Dion de Pruse, le bon roi et l'empereur », *RH* 311 (2009), p. 3-38
Garelli-François 1998	M.-H. Garelli-François (éd.), *Rome et le tragique : colloque international du CRATA, 26, 27, 28 mars 1998*, Toulouse, 1998
Garelli-François 2004	M.-H. Garelli-François, « Néron et la pantomime », dans C. Hugoniot, F. Hurlet, S. Milanezi (éd.), *Le Statut de l'acteur dans l'Antiquité grecque et romaine. Actes du colloque de Tours, 3-4 mai 2002*, Tours, 2004, p. 353-368
Garelli-François 2007	M.-H. Garelli-François, *Danser le mythe. La pantomime et sa réflexion dans la culture antique*, Louvain, 2007
Garnsey 1970	P. Garnsey, *Social Status and Legal Privilege in the Roman Empire*, Oxford, 1970
Garson 1975	R. W. Garson, « The Pseudo-Senecan *Octavia* : a Plea for Nero ? », *Latomus* 34 (1975), p. 754-756
Gascou 1984	J. Gascou, *Suétone historien*, Rome, 1984
Geiser 2007	M. Geiser, *Personendarstellung bei Tacitus am Beispiel von Cn. Domitius Corbulo und Ser. Sulpicius Galba*, Remscheid, 2007
Genette 1991	G. Genette, *Fiction et diction*, Paris, 1991

Gerster 1884	B. Gerster, « L'Isthme de Corinthe : tentatives de percement dans l'Antiquité », *Bulletin de correspondance hellénique* 8 (1884), p. 225-232
Giancotti 1981	F. Giancotti, « Persons in *Octavia* », *Dioniso* 52 (1981), p. 67-107
Gillis 1963	D. Gillis, « The Portrait of Afranius Burrus in Tacitus' *Annales* », *PP* 18 (1963), p. 5-22
Ginsburg 1981	J. Ginsburg, *Tradition and Theme in the* Annals *of Tacitus*, Salem, 1981
Ginsburg 1986	J. Ginsburg, « Speech and Allusion in Tacitus *Annals* 3.49-51 and 14.48-49 », *AJPh* 107 (1986), p. 525-541
Ginsburg 1993	J. Ginsburg, « *In maiores certamina :* Past and Present in the *Annals* », dans T. J. Luce, A. J. Woodman (éd.), *Tacitus and the Tacitean tradition*, Princeton, 1993, p. 86-103
Ginsburg 2006	J. Ginsburg, *Representing Agrippina. Constructions of Female Power in the Early Roman Empire*, Oxford, 2006
Giovannini 1984	A. Giovannini, « Tacite, l'"*Incendium Neronis*" et les Chrétiens », *REA* 30 (1984), p. 3-23
Giovannini 1996	A. Giovannini, « L'interdit contre les chrétiens : raison d'état ou mesure de police ? », *Cahiers Glotz* 7 (1996), p. 103-134
Gowers 1994	E. Gowers, « Persius and the decoction of Nero », dans J. Elsner, J. Masters (éd.), *Reflections of Nero*, Londres, 1994, p. 131-150
Gowing 1997	A. M. Gowing, « Cassius Dio on the Reign of Nero », *ANRW* II, 34, 3 (1997), p. 2558-2590
Graf 1931	F. Graf, *Untersuchungen über die Komposition der* Annalen *des Tacitus*, Thun, 1931
Grant 1995	M. Grant, *Greek and Roman Historians. Information and Misinformation*, Londres / New York, 1995
Grau 2015	D. Grau, *Néron en Occident. Une figure de l'histoire*, Paris, 2015
Gray-Fow 1998	M. J. G. Gray-Fow, « Why the Christians ? Nero and the great Fire », *Latomus* 57 (1998), p. 595-616
Griffe 1967	É. Griffe, *Les Persécutions contre les chrétiens aux Ier et IIe siècles*, Paris, 1967
Griffin 1976	M. T. Griffin, *Seneca. A Philosopher in Politics*, Oxford, 1976
Griffin 2002	M. T. Griffin, *Néron ou la fin d'une dynastie*, trad. A. d'Hautcourt, Gollion, 2002 [éd. originale 1984]
Grimal 1960	P. Grimal, « L'Éloge de Néron au début de la *Pharsale* est-il ironique ? », *REL* 38 (1960), p. 296-305
Grimal 1967	P. Grimal, « Le Discours de Sénèque à Néron dans les *Annales* de Tacite », *GIF* 20 (1967), p. 131-138
Grimal 1969	P. Grimal, *Les Jardins romains*², Paris, 1969
Grimal 1979	P. Grimal, *Sénèque ou la conscience de l'Empire*, Paris, 1979

Grimal 1979	P. Grimal, *Tacite*, Paris, 1990
Grosso 1955	F. Grosso, « La *Vita di Apollonio di Tiana* come fonte storica », *Acme* 7 (1055), p. 333-532
Guaglianone 1977	A. Guaglianone, « Nerone "cantautore" », *AFLM* 10 (1077), p. 91-134
Guttila 1972-1973	G. Guttila, « La Morte di Cremuzio Cordo nella *Consolatio ad Marciam*. Appunti per una storia degli exitus », *ALGP* 9-10 (1972-1973), p. 153-179
Gwyn 1991	W. B. Gwyn, « Cruel Nero : the Concept of the Tyrant and the Image of Nero in Western Political Thought », *HPTh* 12, 3 (1991), p. 421-455
Hamman 1975	A. Hamman, « Chrétiens et christianisme vus et jugés par Suétone, Tacite et Pline le Jeune », *Forma futuri : Studi in onore del cardinale M. Pellegrino*, Turin, 1975, p. 91-109
Hanslik 1963	R. Hanslik, « Der Erzählungscomplex von Brand Roms und der Christenverfolgung bei Tacitus », *WS* 76 (1963), p. 92-109
Hartog 1991	F. Hartog, *Le Miroir d'Hérodote : essai sur la représentation de l'autre*, Paris, nouvelle éd. 1991
Heinz 1948	K. Heinz, *Das Bild Kaiser Neros bei Seneca, Tacitus, Sueton und Cassius Dio. Historisch-philologische Synopsis*, Biel, 1948
Hellegouarc'h 1972	J. Hellegouarc'h, *Le Vocabulaire latin des relations et des partis politiques sous la République*[2], Paris, 1972
Henderson 1903	B. W. Henderson, *The Life and Principate of the Emperor Nero*, Londres, 1903
Henderson 1989	J. Henderson, « Tacitus : the World in Pieces », *Ramus* 18 (1989), p. 167-210
Henry, Walker 1963	D. Henry, B. Walker, « Tacitus and Seneca », *G&R* 10 (1963), p. 98-110
Herington 1961	C. J. Herington, « *Octavia* Praetexta : a Survey », *CQ* 11 (1961), p. 18-30
Herrmann 1924	L. Herrmann, Octavie *tragédie prétexte*, Paris, 1924
Herrmann 1949	L. Herrmann, « Quels Chrétiens ont incendié Rome ? », *RBPh* 27 (1949), p. 633-651
Hind 1971	J. G. F. Hind, « The Middle Years of Nero's Reign », *Historia* 20 (1971), p. 488-505
Hind 1972	J. G. F. Hind, « The Death of Agrippina and the Finale of the *Œdipus* of Seneca », *AUMLA* 38 (1972), p. 204-211
Hochart 1884	P. Hochart, « La Persécution des chrétiens sous Néron. Étude historique », *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, n. s., I, 2 (1884), p. 44-168
Hoët-Van Cauwenberghe 2007a	C. Hoët-Van Cauwenberghe, « Condamnation de la mémoire de Néron en Grèce : réalité ou mythe ? », dans Y. Perrin (éd.), *Neronia VII*, Bruxelles, 2007, p. 225-249

Hoët-Van Cauwenberghe 2007b	C. Hoët-Van Cauwenberghe, « La Fin des princes hellénistiques en Achaïe romaine au Ier siècle après J.C. », dans S. Benoist (éd.), avec la coll. de A. Daguet-Gagey, *Mémoire et histoire*, Metz, 2007, p. 153-180
Hoët-Van Cauwenberghe 2008	C. Hoët-Van Cauwenberghe, « Les Princesses de la famille impériale et le Péloponnèse sous les Julio-claudiens », dans C. Grandjean (éd.), *Le Péloponnèse d'Épaminondas à Hadrien. Colloque de Tours, 6-7 octobre 2005*, Bordeaux / Paris, 2008, p. 121-144
Hohl 1935	E. Hohl, « *Primum facinus noui principatus* », *Hermès* 70 (1935), p. 350-355
Holland 2000	R. Holland, *The Man behind the Myth*, Stroud, 2000
Holson 1976	P. Holson, « Nero and the Fire of Rome. Fact and Fiction », *Pegasus* 19 (1976), p. 37-44
Holztrattner 1995	F. Holztrattner, *Poppaea Neronis potens : die Gestalt der Poppaea Sabina in den Nerobüchern des Tacitus, mit einem Anhang zu Claudia Acte*, Horn, 1995
Hugoniot 2004	C. Hugoniot, « De l'infamie à la contrainte. Évolution de la condition sociale des comédiens sous l'Empire romain », dans C. Hugoniot, F. Hurlet, S. Milanezi (éd.), *Le Statut de l'acteur dans l'Antiquité grecque et romaine. Actes du colloque de Tours, 3 et 4 mai 2002*, Tours, 2004, p. 213-240
Inglebert 1996	H. Inglebert, *Les Romains chrétiens face à l'histoire de Rome : histoire, christianisme et romanités en Occident dans l'Antiquité tardive (IIIe-Ve siècles)*, Paris, 1996
Inglebert 2001	H. Inglebert, *Interpretatio christiana : les mutations des savoirs (cosmographie, géographie, ethnographie, histoire) dans l'Antiquité chrétienne, 30-630 après J.-C.*, Paris, 2001
Jacques 1982	F. Jacques, « Le schismatique, tyran furieux. Le discours polémique de Cyprien de Carthage », *MEFRA* 94, 2 (1982), p. 921-949
Jacques, Scheid 1992	F. Jacques, J. Scheid, *Rome et l'intégration de l'Empire, I : les structures de l'Empire romain*², Paris, 1992
Jacquin 2003	G. Jacquin (éd.), *Le Récit de la mort. Écriture et histoire*, Rennes, 2003
Jahn 1920	J. N. H. Jahn, *A Critical Study of the Sources of the History of the Emperor Nero*, s. l., 1920
Jakob-Sonnabend 1990	W. Jakob-Sonnabend, *Untersuchungen zum Nero-Bild der Spätantike*, Hildesheim / Zurich / New-York, 1990
Jal 1963	P. Jal, *La Guerre civile à Rome : étude littéraire et morale*, Paris, 1963
Jal 1987	P. Jal, « Pline et l'historiographie latine », dans J. Pigeaud, J. Oroz (éd.), *Pline l'Ancien témoin de son temps*, Nantes, 1987, p. 487-502

Jenks 1991	G. C. Jenks, *The Origins and Early Development of the Antichrist Myth*, Berlin / New York, 1991
Jerphagnon 1984	L. Jerphagnon, « Que le tyran est contre-nature : sur quelques clichés de l'historiographie romaine », *Actes du colloque La Tyrannie, mai 1984*, Caen, 1984, p. 39-50
Jerphagnon 2004	L. Jerphagnon, *Les Divins Césars : idéologie et pouvoir dans la Rome impériale*, Paris, nouv. éd. 2004
Kajanto 1970	I. Kajanto, « Tacitus on the Slaves : an interpretation of the *Annals*, XIV 42-45 », *Arctos* 6 (1970), p. 43-60
Keitel 1978	E. Keitel, « The Role of Parthia and Armenia in Tacitus *Annals* 11 and 12 », *AJPh* 99 (1978), p. 462-473
Kennel 1989	N. M. Kennel, « Νέρων περιοδονίκης », *AJPh* 109 (1989), p. 239-251
Keresztes 1979	P. Keresztes, « The Imperial Roman Government and the Christian Church I. From Nero to Severi », *ANRW* II, 23, 1 (1979), p. 247-315
Kleijwegt 2000	M. Kleijwegt, « Nero's Helpers : The Role of the Neronian Courtier in Tacitus' *Annals* », *Classics Ireland* 7 (2000)
Korver 1950	J. Korver, « Néron et Musonius. À propos du dialogue du pseudo-Lucien *Néron ou le percement de l'isthme de Corinthe* », *Mnemosyne* 4 (1950), p. 319-329
Kragelund 1988	P. Kragelund, « The Prefect's Dilemma and the Date of the *Octavia* », *CQ* 38 (1988), p. 492-508
Kragelund 2000	P. Kragelund, « Nero's *luxuria*, in Tacitus and in the *Octavia* », *CQ* 50 (2000), p. 494-515
Krämer 1965	H. J. Krämer, « Die Sage von Romulus und Remus in der lateinischen Literatur », dans H. Flashar, K. Gaiser (éd.), *Synusia. Festgabe für Wolfgang Schadewaldt zum 15. März 1965*, Pfullingen, 1965, p. 355-402
Krappe 1940	A. H. Krappe, « La fin d'Agrippine », *REA* 42 (1940), p. 466-472
Kraus 1999	C. S. Kraus (éd.), *The Limits of Historiography : Genre and Narrative in Ancient Historical Texts*, Leyde, 1999
Kraus, Woodman 1997	C. S. Kraus, A. J. Woodman, *Latin Historians*, Oxford, 1997
Krauss 1930	F. B. Krauss, *An Interpretation of the Omens, Portents and Prodigies recorded by Livy, Suetonius and Tacitus*, Philadelphie, 1930
Kroll 1924	W. Kroll, *Studien zum Verständnis der römischen Literatur*, Stuttgart, 1924
Lachenaud, Longrée 2003	G. Lachenaud, D. Longrée (éd.), *Grecs et Romains aux prises avec l'histoire : représentations, récits et idéologie. Colloque de Nantes et Angers, 12-15 septembre 2001*, Rennes, 2003

Ladek 1909	F. Ladek, « Die römische Tragödie *Octavia* und die *Elektra* des Sophokles », dans *Wiener Eranos*, Vienne, 1909, p. 189-199
Lanza 1997	D. Lanza, *Le Tyran et son public*, Paris, 1997
Lavency 1974	M. Lavency, « Néron et la persécution des Chrétiens d'après Tacite, *Annales*, XV 44. I : commentaire linguistique », *Humanités Chrétiennes* 17 (1974), p. 280-288
La Ville de Mirmont 1913	H. de La Ville de Mirmont, « C. Calpurnius Piso et la conspiration de l'an 818 / 65 », *REA* 15 (1913), p. 405-420
La Ville de Mirmont 1914	H. de La Ville de Mirmont, « C. Calpurnius Piso et la conspiration de l'an 818 / 65 », *REA* 16 (1914), p. 45-62 ; p. 197-209 ; p. 295-316
Le Bœuffle 1999	A. Le Bœuffle, « Le pouvoir et la "rétro-prédestination", ou l'art de la déformation… astrologique », dans É. Smadja, É. Geny (éd.), *Pouvoir, divination, prédestination dans le monde antique*, Paris, 1999, p. 273-282
Leclant, Chamoux 2001	J. Leclant, F. Chamoux (éd.), *Histoire et historiographie dans l'Antiquité : actes du 11e colloque de la villa Kérylos à Beaulieu-sur-mer, 13-14 octobre 2000*, Paris, 2001
Lefebvre 2009	L. Lefebvre, « Néron acteur de tragédie, ou la perversion du tragique dans les récits historiographiques », *Mosaïque* 1 (2009), p. 1-18 [http://revuemosaique.net]
Lefebvre 2010	L. Lefebvre, « Néron ou le digne neveu de Caligula », dans M. Blandenet, C. Chillet, C. Courrier (éd.), *Figures de l'identité. Naissance et destin des modèles communautaires dans le monde romain*, Lyon, 2010, p. 147-161
Lefebvre 2011	L. Lefebvre, « Néron a-t-il voulu déplacer le siège de l'Empire ? À propos d'Aurelius Victor, Livre des Césars, 5, 14 », *REL* 88 (2011), p. 172-187
Lefebvre 2013	L. Lefebvre, « Réécrire l'histoire : l'utilisation du matériau suétonien par un historien chrétien, Orose », *Latomus* 72, 2 (2013), p. 492-501
Lefebvre 2016	L. Lefebvre, « L'historien antique face à ses sources : Eusèbe de Césarée lecteur de Flavius Josèphe », dans M. Crété (éd.), *Discours et systèmes de représentation : modèles et transferts de l'écrit dans l'Empire romain*, Presses universitaires de Franche-Comté, p. 181-188
Le Gall, Le Glay 1987	J. Le Gall, M. Le Glay, *L'Empire romain, I : Le Haut-Empire, de la bataille d'Actium (31 av. J.-C.) à l'assassinat de Sévère Alexandre (235 ap. J.-C.)*, Paris, 1987
Le Glay 1992	M. Le Glay, *Rome, grandeur et déclin de l'Empire*, Paris, 1992
Lepelley 1969	C. Lepelley, *L'Empire romain et le christianisme*, Paris, 1969
Lepore 1948	E. Lepore, « Per la storia del principato neroniano », *PP* 3 (1948), p. 81-100

Lepper 1957	F. A. Lepper, « Some Reflections on the *Quinquennium Neronis* », *JRS* 47 (1957), p. 95-103
Lesky 1949	A. Lesky, « *Neroniana* », *Mélanges Henri Grégoire*, Bruxelles, 1949, p. 385-389
Levi 1949	M. A. Levi, *Nerone e i suoi tempi*, Milan, 1949
Levi 1987	M. A. Levi (éd.), *Neronia III. Actes du 3e colloque international de la SIEN, Varennes, juin 1982*, Rome, 1987
Lévy 1984	E. Lévy, « Naissance du concept de barbare », *Ktema* 9 (1984), p. 5-14
Lewis 1991	R. G. Lewis, « Suetonius' *Caesares* and their Literary Antecedents », *ANRW* II, 33, 5 (1991), p. 3623-3674
Liénard 1939	E. Liénard, « Les dégâts matériels causés par l'incendie de 64 », *Latomus* 3 (1939), p. 52-57
Löfstedt 1958	E. Löfstedt, *Roman Literary Portraits*, trad. P. M. Frazer, Oxford, 1958
Longrée 2003a	D. Longrée, « Tacite et Suétone : étude linguistique comparative et genres littéraires », dans G. Lachenaud, D. Longrée (éd.), *Grecs et Romains aux prises avec l'histoire : représentations, récits et idéologie. Colloque de Nantes et Angers, 12-15 septembre 2001*, Rennes, 2003, p. 315-326
Longrée 2003b	D. Longrée, « Trépas impériaux : une étude comparative de l'expression narrative chez Tacite et Suétone », dans G. Jacquin (éd.), *Le Récit de la mort. Écriture et histoire*, Rennes, 2003, p. 53-70
L'Orange 1942	H. P. L'Orange, « *Domus Aurea* – der Sonnenpalast », *SO* suppl. 11 (1942), p. 68-100
Lounsbury 1987	R. C. Lounsbury, *The Arts of Suetonius : an Introduction*, New York, 1987
Lounsbury 1991	R. C. Lounsbury, « *Inter quos et Sporus erat* : the Making of Suetonius' *Nero* », *ANRW* II, 33, 5 (1991), p. 3748-3779
Luce, Woodman 1993	T. J. Luce, A. J. Woodman (éd.), *Tacitus and the Tacitean tradition*, Princeton, 1993
Magdelain 1947	A. Magdelain, *Auctoritas principis*, Paris, 1947
Malissard 1990a	A. Malissard, « Tacite et le théâtre ou la mort en scène », dans J. Blänsdorf (éd.), *Theater und Gesellschaft im Imperium romanum*, Tübingen, 1990, p. 213-222
Malissard 1990b	A. Malissard, « L'histoire : écriture ou vérité ? À propos de Pline (*Ep.* 6, 16 et 20) et de Tacite (*Ann.*, 14, 3-9) », dans M. M. Mactoux, É. Geny (éd.), *Mélanges Pierre Lévêque, 5 : Anthropologie et société*, Paris, 1990, p. 227-244
Malissard 1991	A. Malissard, « Le décor dans les *Histoires* et les *Annales*. Du stéréotype à l'intention signifiante », *ANRW* II, 33, 4 (1991), p. 2832-2878

Malissard 1998	A. Malissard, « Tacite et l'espace tragique », dans M.-H. Garelli-François (éd.), *Rome et le tragique*, Toulouse, 1998, p. 211-224
Malissard 2002	A. Malissard, « Néron, Tacite et la question de l'espace romain », dans J.-M. Croisille, Y. Perrin (éd.), *Neronia VI*, Bruxelles, 2002, p. 178-192
Mambwini Kivuila-Kiaku 2004	J. Mambwini Kivuila-Kiaku, « Histoire et rhétorique dans la textualité de la mort d'Agrippine (Tacite, *Annales* XIV 1-13) », *Revista de estudios latinos*, 4, p. 87-101
Manning 1975	C. E. Manning, « Acting and Nero's Conception of the Principate », *G&R* 22, 2 (1975), p. 164-175
Manuwald 2001	G. Manuwald, Fabulae praetextae : *Spuren einer literarischen Gattung der Römer*, Munich, 2001
Manuwald 2003	G. Manuwald, « The Concept of Tyranny in Seneca's *Thyestes* and in *Octauia* », dans M. Wilson (éd.), *The Tragedy of Nero's Wife. Studies on the Octavia Praetexta*, Auckland, 2003, p. 37-59
Manuwald 2013	G. Manuwald, *Nero in Opera : Librettos as Transformations of Ancient Sources*, Berlin / Boston, 2013
Maraval 1992	P. Maraval, *Les Persécutions des chrétiens durant les quatre premiers siècles*, Paris, 1992
Marin 1981	L. Marin, *Le Portrait du roi*, Paris, 1981
Marincola 1999	J. Marincola, « Genre, Convention and Innovation in Greco-Roman Historiography », dans C. S. Kraus (éd.), *The Limits of Historiography*, Leyde, 1999, p. 281-324
Marrou 1965	H.-I. Marrou, *Histoire de l'éducation dans l'Antiquité*[6], Paris, 1965
Martin 1982	P. M. Martin, *L'Idée de royauté à Rome, 1 : de la Rome royale au consensus républicain*, Clermont-Ferrand, 1982
Martin 1994	P. M. Martin, *L'Idée de royauté à Rome, 2 : haine de la royauté et séductions monarchiques (du IVe siècle av. J.C. au principat augustéen)*, Clermont-Ferrand, 1994
Martin 1999	R. Martin, « Les récits tacitéens des crimes de Néron sont-ils fiables ? », dans J.-M. Croisille, R. Martin, Y. Perrin (éd.), *Neronia V*, Bruxelles, 1999, p. 75-85
Martin 2009	R. Martin, « Les grands crimes de Néron vus par Tacite et Suétone », dans R. Poignault (éd.), *Présence de Suétone. Actes du colloque tenu à Clermont-Ferrand (25-27 novembre 2004)*, Clermont-Ferrand, 2009, p. 73-84
Martin 1991	R. F. Martin, *Les Douze Césars, du mythe à la réalité*, Paris, 1991
Martin 1955	R. H. Martin, « Tacitus and the Death of Augustus », *CQ* 5 (1955), p. 123-128
Martin 1969	R. H. Martin, « Tacitus and his Predecessors », dans T. A. Dorey (éd.), *Tacitus*, Londres, 1969, p. 117-147

Martin 1981	R. H. Martin, *Tacitus*, Londres, 1981
Martin 1990	R. H. Martin, « Structure and Interpretation in the *Annals* of Tacitus », *ANRW* II, 33, 2 (1990), p. 1500-1581
Marx 1937-1938	F. A. Marx, « Tacitus und die Literatur der *exitus illustrium uirorum* », *Philologus* 92 (1937-1938), p. 83-103
Mayer 1982	R. Mayer, « What caused Poppaea's Death ? », *Historia* 31 (1982), p. 248-249
Mazzarino 1959	S. Mazzarino, *Enciclopedia dell'arte antica, classica e orientale* II (1959), *s. v.* « Contorniati », p. 784-791
McAlindon 1956	D. McAlindon, « Senatorial Opposition to Claudius and Nero », *AJPh* 77 (1956), p. 113-132
McCulloch 1980	H. Y. Jr. McCulloch, « Literary Augury at the End of *Annals* 13 », *Phœnix* 34 (1980), p. 237-242
McCulloch 1984	H. Y. Jr. McCulloch, *Narrative Cause in the* Annals *of Tacitus*, Königstein, 1984
McCulloch 1991	H. Y. Jr. McCulloch, « The Historical Process and Theories of History in the *Annals* and *Histories* of Tacitus », *ANRW* II, 33, 4 (1991), p. 2928-2948
McGing, Mossman 2006	B. McGing, J. Mossman (éd.), *The Limits of Ancient Biography*, Swansea, 2006
McMullen 1966	R. McMullen, *Enemies of the Roman Order : Treason, Unrest, and Alienation in the Empire*, Cambridge, Mass., 1966
Mellor 1999	R. Mellor, *The Roman Historians*, Londres / New York, 1999
Mendell 1935	C. W. Mendell, « Dramatic Construction of Tacitus' *Annals* », *YClS* 5 (1935), p. 3-53
Meslin 1970	M. Meslin, *Le Christianisme dans l'Empire romain*, Paris, 1970
Méthy 2000	N. Méthy, « Néron : mage ou monstre ? Sur un passage de Pline l'Ancien (*NH* 30, 14-17) », *RhM* 143, 3-4 (2000), p. 381-399
Meulder 2002	M. Meulder, « Histoire et mythe dans la *Vita Neronis* de Suétone », *Latomus* 61 (2002), p. 362-387
Michel 1966	A. Michel, *Tacite et le destin de l'Empire*, Paris, 1966
Millar 1964	F. Millar, *A Study of Cassius Dio*, Oxford, 1964
Millar 1977	F. Millar, *The Emperor in the Roman world, 31 B.C.-A.D. 337*, Londres, 1977
Miller 1964	N. P. Miller, « Dramatic Speech in Tacitus », *AJPh* 85 (1964), p. 279-296
Miller 1977	N. P. Miller, « Tacitus' Narrative Technique », *G&R* 24 (1977), p. 13-22
Mimouni, Maraval 2006	S. Mimouni, P. Maraval, *Le Christianisme : des origines à Constantin*, Paris, 2006
Mittag 1999	P. F. Mittag, *Alte Köpfe in neuen Händen : Urheber und Funktion der Kontorniaten*, Bonn, 1999

Momigliano 1932 — A. Momigliano, « Osservazioni sulle fonti per la storia di Caligola, Claudio, Nerone », *RAL* serie sesta, t. VIII (1932), p. 293-336

Momigliano 1950 — A. Momigliano, « Note sulla leggenda del Cristianesimo di Seneca », *RSI* 62 (1950), p. 325-344

Monteleone 1975 — C. Monteleone, « Un procedimento stilistico in Tacito, *Annali* 14, 8-9 », *RFIC* 103 (1975), p. 302-306

Monteleone 1988 — C. Monteleone, « Alle radici di una tragedia tacitea », *AFLB* 31 (1988), p. 91-113

Moreau 1956 — J. Moreau, *La Persécution du christianisme dans l'Empire romain*, Paris, 1956

Moreau 2002 — P. Moreau, Incestus et prohibitae nuptiae. *Conception romaine de l'inceste et histoire des prohibitions matrimoniales pour cause de parenté dans la Rome antique*, Paris, 2002

Morford 1968 — M. Morford, « The distortion of the *Domus Aurea* tradition », *Eranos* 66 (1968), p. 158-179

Morford 1990 — M. Morford, « Tacitus' Historical Methods in the Neronian Books of the *Annals* », *ANRW* II, 33, 2 (1990), p. 1582-1627

Mouchova 1968 — B. Mouchova, *Studie zu Kaiserbiographien Suetons*, Prague, 1968

Mourgues 1988 — J.-L. Mourgues, « Les Augustians et l'expérience théâtrale néronienne », *REL* 66 (1988), p. 156-181

Mourgues 1990 — J.-L. Mourgues, « Néron et les monarchies hellénistiques : le cas des Augustians », dans J.-M. Croisille (éd.), *Neronia IV* Bruxelles, 1990, p. 196-210

Muller 1994 — L. Muller, « La Mort d'Agrippine (Tacite, *Annales*, XIV 1-13). Quelques éléments tragiques de la composition du récit », *LEC* 62 (1994), p. 27-43

Muller 1999 — L. Muller, « Soulagement, diagnostic et mise à mort : Néron et les médecins », dans J.-M. Croisille, R. Martin, Y. Perrin (éd.), *Neronia V* Bruxelles, 1999, p. 125-134

Murray 1965 — O. Murray, « The *Quinquennium Neronis* and the Stoics », *Historia* 14 (1965), p. 41-61

Néraudau 1982 — J.-P. Néraudau, « La parole et la voix », dans M. A. Levi (éd.), *Neronia III*, Rome, 1982, p. 101-124

Néraudau 1985 — J.-P. Néraudau, « Néron et le nouveau chant de Troie », *ANRW* II, 32, 3 (1985), p. 2032-2045

Nero 2016 — *Nero, Kaiser, Künstler und Tyrann*, exposition du rheinisches Landesmuseum de Trèves, 14 mai-16 octobre 2016

Newbold 1974 — R. F. Newbold, « Some Social and Economic Consequences of the A.D. 64 Fire at Rome », *Latomus* 33 (1974), p. 858-869

Newbold 1975 — R. F. Newbold, « Cassius Dio and the Games », *AC* 44 (1975), p. 589-604

Nielsen 1994 — I. Nielsen, *Hellenistic Palaces. Tradition and Renewal*, Aarhus, 1994

Nordmeyer 1892	G. Nordmeyer, *De Octaviae fabula*, Leipzig, 1892
O'Gorman 2000	E. O'Gorman, *Irony and misreading in the* Annals *of Tacitus*, Cambridge, 2000
Oliveira 1992	F. de Oliveira, *Les Idées politiques et morales de Pline l'Ancien*, Coïmbre, 1992
Pagán 2009	V. E. Pagán, *Conspiracy Narratives in Roman History*, Austin, 2009
Pagán 2012	V. E. Pagán (éd.), *A Companion to Tacitus. Blackwell companions to the ancient world*, Malden, MA / Oxford / Chichester, 2012
Pailler 1988	J.-M. Pailler, *Bacchanalia. La répression de 186 av. J.-C. à Rome et en Italie : vestiges, images, tradition*, Paris / Rome, 1988
Paratore 1959	E. Paratore, « Claude et Néron chez Suétone », *RCCM* 1 (1959), p. 326-341
Paratore 1962	E. Paratore, *Tacito*[2], Rome, 1962
Parker 1946	E. Parker, « Education of Heirs in Julio-Claudian Family », *AJPh* 67 (1946), p. 44-48
Parks 1945	E. P. Parks, *The Roman Rhetorical Schools as a Preparation for the Courts under the Early Empire*, Baltimore, 1945
Pascal 1900	C. Pascal, *L'Incendio di Roma e i primi Cristiani*[2], Turin, 1900
Pascal 1923	C. Pascal, *Nerone nella storia aneddotica e nella leggenda*, Milan, 1923
Passerini 1934	A. Passerini, « La *τρυφή* nella storiografia ellenistica », *SIFC* n. s. 11 (1934), p. 35-56
Pavis d'Escurac 1987	H. Pavis d'Escurac, « La *Familia Caesaris* et les affaires publiques : *discretam domum et rempublicam* (Tacite, *Annales*, XIII, 4) », dans E. Lévy (éd.), *Le Système palatial en Orient, en Grèce et à Rome. Actes du colloque de Strasbourg, 19-22 juin 1985*, Leyde, 1987, p. 393-410
Pelling 1997	C. Pelling, « Biographical History ? Cassius Dio on the Early Principate », dans M. J. Edwards, S. Swain (éd.), *Portraits. Biographical Representation in the Greek and Latin Literature of the Roman Empire*, Oxford, 1997, p. 117-144
Pelling 2006	C. Pelling, « Breaking the Bounds : Writing about Caesar », dans B. McGing, J. Mossman (éd.), *The Limits of Ancient Biography*, Swansea, 2006, p. 255-279
Perrin 1985	Y. Perrin, « La fête néronienne », *Actes des Premières Rencontres Internationales sur le carnaval, la fête et la communication, Nice, 8-10 mars 1984*, Nice, 1985, p. 97-109
Perrin 1987	Y. Perrin, « La *domus aurea* et l'idéologie néronienne », dans E. Lévy (éd.), *Le Système palatial en Orient, en Grèce et à Rome. Actes du colloque de Strasbourg, 19-22 juin 1985*, Leyde, 1987, p. 359-391

Perrin 1992 — Y. Perrin, « Le Prince, le Diable, le Bon Dieu et la Grenouille : images médiévales de Néron », *Maisons de Dieu et hommes d'Église, florilège en l'honneur de Pierre-Roger Gaussin*, Saint-Étienne, 1992, p. 237-263

Perrin 1993 — Y. Perrin, « Néron, Antoine, Alexandrie. Quelques notes sur un paradoxe », *Marc Antoine, son idéologie et sa descendance. Actes du colloque organisé à Lyon le jeudi 28 juin 1990*, Lyon / Paris, 1993, p. 93-106

Perrin 2003 — Y. Perrin, « *Imperii arx* : métaphore ou réalité ? Les fonctions de la *domus tiberiana* néronienne », dans P. Defosse (éd.), *Hommages à Carl Deroux. III, Histoire et épigraphie, Droit*, Bruxelles, 2003, p. 340-355

Perrin 2007 — Y. Perrin, *Neronia VII. Rome, l'Italie et la Grèce : hellénisme et philhellénisme au premier siècle ap. J.-C. Actes du VIIe colloque international de la SIEN, Athènes, 21-23 octobre 2004*, Bruxelles, 2007

Picard 1962 — G.-Ch. Picard, *Auguste et Néron, le secret de l'Empire*, Paris, 1962

Pichon 1961 — J.-C. Pichon, *Saint Néron*, Paris, 1961

Pichon 1971 — J.-C. Pichon, *Néron et le mystère des origines chrétiennes*, Paris, 1971

Pippidi 1944 — D. M. Pippidi, « Tacite et Tibère. Une contribution à l'étude du portrait dans l'historiographie latine », dans D. M. Pippidi, *Autour de Tibère*, Bucarest, 1944, p. 11-87

Plass 1988 — P. Plass, *Wit and the Writing of History : the Rhetoric of Historiography in Imperial Rome*, Madison, 1988

Pœ 1989 — J. P. Pœ, « *Octavia Praetexta* and its Senecan Model », *AJPh* 110 (1989), p. 434-459

Poinsotte 1996 — J.-M. Poinsotte, « Commodien dit de Gaza », *REL* 74 (1996), p. 270-281

Poinsotte 1999 — J.-M. Poinsotte, « Un *Nero rediuiuus* chez un poète apocalyptique du IIIe siècle (Commodien) », dans J.-M. Croisille, R. Martin, Y. Perrin (éd.), *Neronia V* Bruxelles, 1999, p. 201-213

Power, Gibson 2014 — T. Power, R. K. Gibson (éd.), *Suetonius, the Biographer : Studies in Roman Lives*, Oxford / New York, 2014

Préchac 1914 — F. Préchac, « Sénèque et la Maison d'Or », *CRAI* 58 (1914), p. 231-242

Profumo 1905 — A. Profumo, *Le Fonti ed i tempori dello incendio Neroniano*, Rome, 1905

Purcell 1987 — N. Purcell, « Town in country and Country in Town », dans E. B. McDougall (éd.), *Ancient Roman Villa Gardens. Dumbarton Oaks Colloquium on the History of Landscape Architecture, X* Washington, 1987, p. 185-203

Questa 1957 — C. Questa, « Tecnica biografica e tecnica annalistica nel libri LIII-LXIII di Cassio Dione », *Studi urbinati di storia, filosofia e letteratura* 31 (1957), p. 37-53

Questa 1967 — C. Questa, *Studi sulle fonti degli* Annales *di Tacito*², Rome, 1967

Quinn 1963 — K. Quinn, « Tacitus' Narrative Technique », dans K. Quinn, *Latin Explorations : Critical Studies in Roman Literature*, Londres, 1963, p. 110-129

Raabe 1872 — A. H. Raabe, *Geschichte und Bild von Nero*, Utrecht, 1872

Ramage 1983 — E. S. Ramage, « Denigration of Predecessor under Claudius, Galba and Vespasian », *Historia* 32 (1983), p. 201-214

Rambaud 1966 — M. Rambaud, *L'Art de la déformation historique dans les* Commentaires *de César*², Paris, 1966

Rambaud 1970 — M. Rambaud, « Recherches sur le portrait dans l'historiographie romaine », *LEC* 38 (1970), p. 417-447

Ramelli 2002 — I. Ramelli, « Ipotesi sulla datazione e sull'attribuzione dell'*Octavia* », dans L. Castagna, G. Vogt-Spira, G. Galimberti Biffino, B. Rommel (éd.), *Pervertere : Ästhetik der Verkehrung. Literatur und Kultur neronischer Zeit und ihre Rezeption*, Munich / Leipzig, 2002, p. 75-76

Ratti 2009 — S. Ratti, avec la coll. de J. Y. Guillaumin, P. M. Martin, É. Wolff, *Écrire l'histoire à Rome*, Paris, 2009

Reydellet 1981 — M. Reydellet, *La Royauté dans la littérature latine de Sidoine Apollinaire à Isidore de Séville*, Rome, 1981

Richardson 1992 — L. Richardson Jr., *A New Topographical Dictionary of Ancient Rome*, Baltimore, 1992

Ripoll 1999 — F. Ripoll, « Aspects et fonction de Néron dans la propagande impériale flavienne », dans J.-M. Croisille, R. Martin, Y. Perrin (éd.), *Neronia V* Bruxelles, 1999, p. 137-151

Roberts 1988 — M. Roberts, « The Revolt of Boudicca (Tacitus, *Annals* 14.29-39) and the Assertion of *Libertas* in Neronian Rome », *AJPh* 109 (1988), p. 118-132

Robichon 1985 — J. Robichon, *Néron ou la Comédie du pouvoir*, Paris, 1985

Robin 1973 — P. Robin, *L'Ironie chez Tacite*, Villeneuve d'Ascq, 1973

Rochette 2003 — B. Rochette, « Néron et la magie », *Latomus* 62, 4 (2003), p. 835-843

Rogers 1953a — R. S. Rogers, « The Neronian Comets », *TAPhA* 84 (1953), p. 237-249

Rogers 1953b — R. S. Rogers, « The Tacitean Account of a Neronian Trial », dans G. E. Mylonas, D. Raymond (éd.), *Studies presented to David Moore Robinson on his Seventieth Birthday* II, Saint Louis, 1953, p. 711-718

Rolfe 1913 — J. C. Rolfe, « Suetonius and his Biographies », *PAPhS* 52 (1913), p. 206-225

Roman 2001	Y. Roman, *Empereurs et sénateurs. Une histoire politique de l'Empire romain : Ier-IVe siècle*, Paris, 2001
Ronconi 1940	A. Ronconi, « *Exitus illustrium virorum* », *SIFC* 17 (1940), p. 3-32
Ronconi 1956	A. Ronconi, « Tacito, Plinio e i Cristiani », dans *Studi in onore di Ugo Enrico Paoli*, Florence, 1956, p. 615-628
Roper 1979	J. K. Roper, « Nero, Seneca and Tigellinus », *Historia* 28 (1979), p. 346-357
Rosso 2008	E. Rosso, « Les Destins multiples de la *domus Aurea*. L'exploitation de la condamnation de Néron dans l'idéologie flavienne », dans S. Benoist, A. Daguet-Gagey (éd.), *Un discours en images de la condamnation de mémoire*, Metz, 2008, p. 43-78
Rougé 1978	J. Rougé, « Néron à la fin du IVe siècle », *Latomus* 37 (1978), p. 73-87
Rouveret 1991	A. Rouveret, « Tacite et les monuments », *ANRW* II, 33, 4 (1991), p. 3051-3099
Royo 1983	M. Royo, « L'*Octavie* entre Néron et les premiers Antonins », *REL* 61 (1983), p. 189-200
Royo 1999	M. Royo, *Domus imperatoriae. Topographie, formation et imaginaire des palais impériaux du Palatin (IIe siècle av. J.-C. – Ier siècle ap. J.-C.)*, Rome, 1999
Royo 2007	M. Royo, « *Bis vidimus urbem totam*… (Pline, *NH* 36, 111). Les résidences de Caligula et de Néron, entre *topos* rhétorique et réalité topographique », dans Y. Perrin (éd.), *Neronia VII*, Bruxelles, 2007, p. 378-405
Ruch 1969	M. Ruch, « L'art de la narration au service des idées chez Tite-Live : de la monarchie à la tyrannie (I, 46-52) », *Caesarodunum* 3 (1969), p. 107-112
Rutland 1978-1979	L. W. Rutland, « Women as Makers of Kings in Tacitus' *Annals* », *CW* 72 (1978-1979), p. 15-29
Ryberg 1942	I. S. Ryberg, « Tacitus' Art of *Innuendo* », *TAPhA* 73 (1942), p. 383-404
Sablayrolles 1996	R. Sablayrolles, Libertinus miles. *Les cohortes de vigiles*, Rome, 1996
Sage 1990	M. M. Sage, « Tacitus' Historical Works : a Survey and Appraisal », *ANRW* II, 33, 2 (1990), p. 851-1030 ; p. 1629-1647
Sainte Croix 1963	G. E. M. de Sainte Croix, « Why were the early Christians persecuted ? », *P&P* 26 (1963), p. 6-38
Sainte Croix 1964	G. E. M. de Sainte Croix, « Why were the early Christians persecuted ? – A Rejoinder », *P&P* 27 (1964), p. 28-33
Santoro L'Hoir 2006	F. Santoro L'Hoir, *Tragedy, Rhetoric, and the Historiography of Tacitus'* Annales, Ann Arbor, 2006

Saumagne 1955	C. Saumagne, « La "passion" de Thraséa », *REL* 33 (1955), p. 241-257
Saumagne 1962	C. Saumagne, « Les incendiaires de Rome (ann. 64 p. C.) et les lois pénales des Romains (Tacite, *Annales*, XV 44) », *RH* 227 (1962), p. 337-360
Saumagne 1964	C. Saumagne, « Tacite et Saint Paul », *RH* 232 (1964), p. 67-110
Scheid 1981	J. Scheid, « Le délit religieux dans la Rome tardo-républicaine », *Le Délit religieux dans la cité antique. Table ronde, Rome, 6-7 avril 1978*, Rome, 1981, p. 117-171
Scheid 1984	J. Scheid, « La Mort du tyran. Chronique de quelques morts programmées », *Du châtiment dans la cité : supplices corporels et peine de mort dans le monde antique. Table ronde, Rome, 9-11 novembre 1982*, Paris / Rome, 1984, p. 177-193
Schiller 1872	H. Schiller, *Geschichte des römischen Kaiserreichs unter des Nero*, Berlin, 1872
Schmidt 1985	P. L. Schmidt, « Die Pœtisierung und Mythisierung der Geschichte in der Tragödie *Octavia* », *ANRW* II, 32, 2 (1985), p. 1421-1453
Schmidt 1990	P. L. Schmidt, « Nero und das Theater », dans J. Blänsdorf (éd.), *Theater und Gesellschaft im Imperium romanum*, Tübingen, 1990, p. 149-169
Schubert 1998	C. Schubert, *Studien zum Nerobild in der lateinischen Dichtung der Antike*, Stuttgart / Leipzig, 1998
Schunck 1955	P. Schunck, *Römisches Sterben. Studien zu Sterbeszenen in der kaiserzeitlichen Literatur, insbesondere bei Tacitus*, Heidelberg, 1955
Scott 1998	J. M. Scott, « The Rhetoric of Suppressed Speech : Tacitus' Omission of Direct Discourse in his *Annals* as a Technique of Character Denigration », *AHB* 12 (1998), p. 8-18
Scott 1974	R. D. Scott, « The Death of Nero's Mother », *Latomus* 33 (1974), p. 105-115
Segal 1973	C. Segal, « Tacitus and Pœtic History. The End of *Annals* XIII », *Ramus* 2 (1973), p. 107-126
Segala, Sciortino 1999	E. Segala, I. Sciortino, *Domus Aurea*, Milan (1999)
Segura Ramos 1998	B. Segura Ramos, « Tacite ou la tragédie du pouvoir », dans M.-H. Garelli-François (éd.), *Rome et le tragique*, Toulouse, 1998, p. 225-235
Segura Ramos 2002	B. Segura Ramos, « Tácito y los cristianos. La primera persecución », *CFC(L)* 22, 2 (2002), p. 445-461
Seita 1979	M. Seita, « Seneca e il matricido di Nerone : analisi d'una drammatica notte », *Rivista di studi classici* 27 (1979), p. 447-453

Sherwin-White 1964 — A. N. Sherwin-White, « Why were the Early Christians Persecuted ? – An Amendment », *P&P* 27 (1964), p. 23-27

Shiel 1975-1976 — N. Shiel, « *Nero citharœdus* », *Euphrosyne* 7 (1975-1976), p. 175-179

Shotter 1991 — D. C. A. Shotter, « Tacitus' View of Emperors and the Principate », *ANRW* II, 33, 5 (1991), p. 3263-3331

Simon, Benoît 1968 — M. Simon, A. Benoît, *Le Judaïsme et le christianisme antique, d'Antiochus Épiphane à Constantin*, Paris, 1968

Slater 1996 — N. Slater, « Nero's Mask », *CW* 90 (1996), p. 33-40

Smith 2003 — J. A. Smith, « Flavian Drama : Looking back with *Octavia* », dans A. J. Boyle, W. J. Dominik (éd.), *Flavian Rome. Culture, Image, Text*, Leyde / Boston, 2003, p. 391-430

Sordi 1986 — M. Sordi, *The Christians and the Roman Empire*, Norman, 1986

Sordi 1999 — M. Sordi, « L'incendio neroniano e la persecuzione dei Cristiani nella storiografia antica », dans J.-M. Croisille, R. Martin, Y. Perrin (éd.), *Neronia V* Bruxelles, 1999, p. 105-112

Späth 1994 — T. Späth, « Texte et Tacite. Proposition d'un modèle du texte historiographique », *SStor* 26 (1994), p. 3-38

Speyer 1971 — W. Speyer, « Tacitus *Annalen* 14, 53-56 und ein angeblicher Briefwechsel zwischen Seneca und Nero », *RhM* 114 (1971), p. 351-359

Steidle 1963 — W. Steidle, *Sueton und die antike Biographie*², Munich, 1963

Stucchi 2014 — S. Stucchi, « Nerone e il rovesciamento dei codici comportamentali : la *Domus Aurea* e la villeggiatura in città », dans O. Devillers (éd.), *Neronia IX* Bordeaux, 2014, p. 297-308

Sullivan 1985 — J. P. Sullivan, *Literature and Politics in the Age of Nero*, Ithaca / Londres, 1985

Sutton 1983 — D. F. Sutton, *The Dramaturgy of the* Octavia, Königstein, 1983

Syme 1958 — Sir R. Syme, *Tacitus*, Oxford, 1958

Syme 1980 — Sir R. Syme, « Biographers of the Caesars », *MH* 37 (1980), p. 104-128

Tarpin 2001 — M. Tarpin, *Roma fortunata. Identité et mutations d'une ville éternelle*, Gollion, 2001

Thornton 1973 — M. K. Thornton, « The Enigma of Nero's *Quinquennium* », *Historia* 22 (1973), p. 570-582

Townend 1961 — G. B. Townend, « Traces in Dio Cassius of Cluvius, Aufidius and Pliny », *Hermès* 89 (1961), p. 227-248

Townend 1967 — G. B. Townend, « Suetonius and his Influence », dans T. A. Dorey (éd.), *Latin Biography*, Londres, 1967, p. 98-106

Toynbee 1945 — J. M. C. Toynbee, compte-rendu de A. Alföldi, *Die Kontorniaten*, Budapest, 1943, *JRS* 35 (1945), p. 115-121

Tresch 1965	J. Tresch, *Die Nero-Bücher in den* Annalen *des Tacitus : Tradition und Leistung*, Heidelberg, 1965
Ullman 1942	B. L. Ullman, « History and Tragedy », *TAPhA* 73 (1942), p. 25-53
Valenti Pagnini 1987	R. Valenti Pagnini, *Il Potere e la sua immagine : semantica di species in Tacito*, Naples, 1987
Van Haeperen 2005	F. Van Haeperen, « L'Impiété, une caractéristique des "mauvais" empereurs », *FEC* 10 (2005) [http://bcs.fltr.ucl.ac.be/FE/10/impiete.htm]
Verdière 1960	R. Verdière, « Le baiser d'adieu de Néron », dans *Hommages à L. Herrmann*, Bruxelles, 1960, p. 774-776
Verdière 1975	R. Verdière, « À verser au dossier sexuel de Néron », *PP* 30 (1975), p. 5-22
Veyne 1971	P. Veyne, *Comment on écrit l'histoire. Essai d'épistémologie*, Paris, 1971
Voisin 1984	J.-L. Voisin, « Les Romains, chasseurs de têtes », dans *Du châtiment dans la cité : supplices corporels et peine de mort dans le monde antique. Table ronde, Rome, 9-11 novembre 1982*, Paris / Rome, 1984, p. 241-293
Voisin 1987	J.-L. Voisin, « *Exoriente sole* (Suétone, *Ner.* 6). D'Alexandrie à la *domus aurea* », dans *L'Urbs : espace urbain et histoire (Ier s. av. J.-C. - IIIe s. ap. J.-C.). Actes du colloque international organisé par le CNRS et l'École française de Rome (Rome, 8-12 mai 1985)*, Rome, 1987, p. 509-543
Vout 2002	C. Vout, « Nero and Sporus », dans J.-M. Croisille, Y. Perrin (éd.), *Neronia VI*, Bruxelles, 2002, p. 493-502
Vretska 1977	K. Vretska, *Studien zur biographischen Technik Suetons*, Vienne / Bonn / Graz, 1977
Walbank 1955	F. W. Walbank, « Tragic History : a Reconsideration », *BICS* 2 (1955), p. 4-14
Walbank 1960	F. W. Walbank, « History and Tragedy », *Historia* 9 (1960), p. 216-234
Walde 2013	C. Walde, *Neros Wirklichkeiten : zur Rezeption einer umstrittenen Gestalt*, Rahden, 2013
Walker 1960	B. Walker, *The* Annals *of Tacitus : a Study in the Writing of History*², Manchester, 1960
Wallace-Hadrill 1981	A. Wallace-Hadrill, « The Emperor and his Virtues », *Historia* 30 (1981), p. 298-323
Wallace-Hadrill 1983	A. Wallace-Hadrill, *Suetonius : the Scholar and his Caesars*, Londres, 1983
Wallace-Hadrill 1995	A. Wallace-Hadrill, *Suetonius*, Bristol, 1995
Wankenne 1981	J. Wankenne, « Faut-il réhabiliter l'empereur Néron ? », *LEC* 49 (1981), p. 135-152

Wankenne 1974 — L. Wankenne, « Néron et la persécution des Chrétiens d'après Tacite, *Annales*, XV 44. II : commentaire historique », *Humanités Chrétiennes* 17 (1974), p. 288-302

Warmington 1969 — B. H. Warmington, *Nero, Reality and Legend*, Londres, 1969

Weigall 1930 — A. Weigall, *Nero, Emperor of Rome*, Londres, 1930

Williams 1994 — G. Williams, « Nero, Seneca and Stoicism in the *Octavia* », dans J. Elsner, J. Masters (éd.), *Reflections of Nero*, Londres, 1994, p. 178-195

Wiseman 1979 — T. P. Wiseman, *Clio's Cosmetics : Three Studies in Greco-Roman Literature*, Leicester, 1979

Wolff 2003 — É. Wolff, « La "Cena Trimalchionis" : au-delà des apparences », *Pallas* 61 (2003), p. 341-348

Wood 2004 — S. Wood, « *Rus in Urbe* : The *Domus Aurea* and the Neronian *Horti* in the city of Rome », *The School of Historical Studies, Postgraduate Forum e-Journal* 3 (2004), p. 1-11

Woodman 1988 — A. J. Woodman, *Rhetoric in Roman Historiography : four Studies*, Londres / Sydney, 1988

Woodman 1998 — A. J. Woodman, *Tacitus Reviewed*, Oxford, 1998 [contient notamment : « Nero's Alien Capital : Tacitus as Paradoxographer (*Annals* 15. 36-7) », p. 168-189 ; « Amateur Dramatics at the Court of Nero (*Annals* 15. 48-74) », p. 190-217]

Wuilleumier 1976 — P. Wuilleumier, « L'empoisonnement de Claude », dans *Mélanges offerts à Jacques Heurgon* II, Rome, 1976, p. 1033-1034

Yavetz 1975 — Z. Yavetz, « *Forte an dolo principis* (Tac., *Ann.* 15. 38) », dans B. Levick, *The Ancient Historian and his Materials. Essays in honour of C. E. Stevens on his seventieth birthday*, Farnborough, 1975, p. 181-197

Yeh 2007 — W.-J. Yeh, *Structures métriques des poésies de Pétrone : pour quel art poétique ?*, Louvain, 2007

La postérité de la légende

La liste des œuvres, tant littéraires, cinématographiques que musicales, qui convoquent la figure de Néron à un degré ou à un autre est immense ; n'apparaissent ici que les quelques ouvrages cités au cours de la présente étude.

Brontë 1967 — C. Brontë, *Jane Eyre*, trad. C. Maurat, Paris, 1967 [éd. originale 1847]

Eco 1998 — U. Eco, *L'Île du jour d'avant*, trad. J.-N. Schifano, Paris, 1998 [éd. originale 1994]

Hermant 1987 — A. Hermant, *Poppée, l'Amante de l'Antéchrist*, Puiseaux, 1987 [éd. originale 1935]

Kosztolányi 1944	D. Kosztolányi, *Néron, le poète sanglant*, trad. E. Kovacs, Paris, 1944 [éd. originale 1921]
Monteilhet 1984	H. Monteilhet, *Néropolis, roman des temps néroniens*, Paris, 1984
Sienkiewicz 2001	H. Sienkiewicz, *Quo vadis ?*, trad. B. Kozakiewicz et J.-L. de Janasz, éd. revue par M. Żurowska, Paris, 2001 [éd. originale 1896]
Vargas 1994	F. Vargas, *Ceux qui vont mourir te saluent*, Paris, 1994
Xenakis 2001	F. Xenakis, *Maman, je veux pas être empereur*, Paris, 2001

Index nominum

Afin de ne pas alourdir l'*index nominum*, nous n'y avons pas fait apparaître le nom des auteurs de notre corpus ; à ce sujet on se reportera à l'*index locorum*. Les noms sont donnés sous leur forme latine.

Adherbal – 198.
Aelia Paetina – 174.
Aelius Seianus, L. – 64, 110, 141, 211.
Aemilia Lepida – 174.
Aemilius Paulus, L. – 147.
Aeneas – 161, 163, 173, 174, 175, 196, 235.
Afranius Burrus, Sex. – 77, 85, 110, 116, 140, 167, 195, 216, 275.
Afranius Quintianus – 148.
Agamemno – 36, 184, 220, 222, 226.
Agaue – 118.
Agricola, voir Iulius Agricola.
Agrippa, voir Vipsanius Agrippa.
Agrippina Maior – 61, 62, 172, 179, 262.
Agrippina Minor – 23, 25, 30, 31, 32, 33, 34, 38, 42, 44, 62, 63, 64, 70, 71, 72, 74, 84, 85, 88, 91, 92, 93, 101, 110, 113, 117, 118, 122, 142, 157, 171, 172, 174, 175, 176, 177, 178, 191, 193, 195, 209, 210, 211, 212, 214, 219, 220, 221, 222, 224, 225, 226, 227, 232, 241, 242, 243, 244, 245, 263, 274, 278.
Alaricus – 54, 59, 163.
Alcinous – 123.
Alcmeo – 115, 219, 220, 221, 222, 223, 224.
Alexander Magnus – 129, 136, 182, 198, 205, 210.
Alexander Seuerus – 23, 24.
Amazones – 65, 122.
Amphiaraus – 220.
Amulius – 196.
Anchises – 175.
Ancus Marcius – 192.
Andromachus (médecin de Néron) – 168.
Anicetus – 142, 243, 244.
Annaeus Lucanus, M. – 31, 55, 67, 68, 91, 136, 148, 157, 175, 187, 210, 221, 234, 275.
Annaeus Seneca, L. – 26, 34, 36, 55, 77, 85, 91, 97, 108, 110, 116, 140, 142, 143, 144, 145, 148, 149, 157, 195, 215, 216, 227, 249, 250, 270, 271, 275.
Antiochus III (Antiochus le Grand) – 119, 198, 199.
Antiochus IV (Épiphane) – 96.
Antistius Sosianus – 202, 203.
Antistius Vetus, L. – 169.
Antonia Maior – 205.
Antonia Minor – 205, 213.
Antoninus Pius – 24.
Antonius Honoratus – 37, 86, 206.
Antonius, M. (Marc Antoine) – 47, 78, 79, 101, 119, 127, 139, 141, 182, 199, 200, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 218, 227, 229, 233, 234, 242, 262, 270.
Apicius, voir Gauius Apicius.
Apollo – 66, 87, 98, 114, 161, 178, 203, 204, 220, 249, 263.
Apollonius Tyaneus – 44, 66, 69, 219.
Arcadius – 50, 87.
Aristogiton – 187, 188, 190.
Arius – 56.

Arsinoe (sœur de Cléopâtre) – 198.
Artabanus – 40, 231.
Artaxerxes – 195.
Asclepius – 144.
Atia – 108.
Atilius (traducteur de l'*Électre* de Sophocle) – 226.
Atreus – 34, 195, 223, 224, 225, 227.
Augustiani – 117, 119, 259, 261, 263.
Augustus, imp. – 24, 31, 39, 49, 50, 59, 79, 87, 93, 102, 108, 119, 127, 128, 154, 159, 161, 163, 164, 172, 173, 174, 192, 193, 195, 204, 207, 210, 211, 212, 220, 227, 252, 258, 260, 261, 262.
Aurelia (mère de César) – 108.
Aurelianus, imp. – 94.
Aurelia Orestilla (épouse de Catilina) – 202.
Barea Soranus – 140, 146.
Boudicca – 48, 99, 120, 121, 122, 232.
Britannicus – 30, 33, 46, 84, 91, 92, 93, 111, 140, 145, 170, 171, 172, 174, 177, 191, 194, 222, 223, 224, 225, 226, 259, 274.
Brutus, voir Iunius Brutus.
Burrus, voir Afranius Burrus.
Caecina Tuscus, C. – 85, 206.
Caesario – 195.
Caesar (Jules César) – 17, 47, 55, 59, 78, 107, 108, 125, 144, 145, 182, 184, 188, 189, 190, 196, 199, 202, 203, 207, 214, 233, 234, 242, 245, 270.
Caesennius Paetus, L. – 48, 99.
Caesonius (ou Caesennius) Maximus – 31, 68, 275.
Caligula, imp. – 12, 27, 29, 30, 39, 51, 73, 75, 76, 77, 78, 79, 83, 88, 89, 94, 101, 108, 113, 125, 127, 133, 154, 182, 183, 184, 189, 190, 195, 207, 208, 209, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 218, 227, 233, 258, 268, 270, 272.
Calliope – 67, 157.
Callirhoe – 186.
Calpurnius Piso, C. (conjuré de 65 ap. J.-C.) – 30, 55, 67, 85, 88, 89, 126, 127, 142, 144, 148, 166, 177, 187, 188, 189, 190, 197, 202, 242, 245, 259, 270, 275, 286.
Calpurnius Piso, L. (ennemi de Cicéron) – 101, 220.
Calypso – 123.
Cambyses – 185, 187, 270.
Camillus, voir Furius Camillus.
Canace – 122.
Caracalla, imp. – 43, 213, 264, 265.
Carinus, imp. – 51.
Casca, voir Seruilius Casca.
Cassius Chaerea – 189, 190, 207.
Cassius Longinus, C. (banni sous Néron) – 36, 145, 146, 188, 189, 202, 275.
Cassius Longinus, C. (meurtrier de César) – 145, 188, 189.
Catilina, voir Sergius Catilina.
Cato, voir Porcius Cato.
Celer (architecte de Néron) – 106.
Cerellia – 176.
Chaereas (héros du roman de Chariton d'Aphrodisias) – 186.
Chrysippus – 225.
Cincinnatus, voir Quinctius Cincinnatus.
Cinna, voir Cornelius Cinna.
Cinyras – 237.
Claudia Antonia (fille de Claude) – 74, 84, 92, 174, 275.
Claudia Augusta (fille de Néron) – 170, 243.
Claudius Caecus, Ap. – 147.
Claudius Caudex, Ap. – 147.
Claudius, imp. – 12, 23, 26, 29, 33, 35, 46, 62, 74, 84, 105, 108, 122, 125, 142, 168, 170, 171, 172, 174, 175, 177, 191, 192, 193, 194, 197, 205, 211, 215, 218, 219, 220, 222, 225, 226, 241, 258.
Claudius Marcellus, M. – 147.
Cleopatra – 136, 198, 207, 208, 209, 234, 235.
Clodius Albinus – 94.
Clodius Pulcher, P. (ennemi de Cicéron) – 101, 200.
Cluuius Rufus – 25, 72.
Clytemnestra – 63, 220, 225, 226.
Commodus, imp. – 24, 25, 51, 69, 73, 94, 101, 156, 213, 246, 263, 264, 265, 271.
Constantinus, imp. – 45, 47, 52, 56, 59, 175, 256, 264.
Constantius II, imp. – 49, 52, 56, 57, 266.
Corbulo, voir Domitius Corbulo – 50.
Coriolanus, voir Marcius Coriolanus – 199.
Cornelia (mère des Gracques) – 108.
Cornelius Cinna – 141
Cornelius Scipio Aemilianus, P. – 147.
Cornelius Scipio Africanus, P. – 133, 147, 196.
Cornelius Sulla, F. (gendre de Claude) – 33, 34, 113, 140, 174, 232, 275.
Cornelius Sulla, L. (le dictateur) – 135, 141, 147, 155, 156, 197, 198, 199, 204, 218, 227, 270.
Cornelius Verres, C. – 101, 203, 204, 218, 227, 270.
Cornutus – 55, 56, 140.
Cossutianus Capito – 202, 203.
Cottius – 98, 99.
Crassus, voir Licinius Crassus.
Crateia (mère de Périandre de Corinthe) – 186.
Crito – 144.
Croesus – 130, 131.
Curiatii – 196.
Curtius Montanus – 213, 216.

Cyclops – 219, 270.
Cyrus (Cyrus le Jeune) – 136, 195.
Damocles – 132.
Darius – 130, 131, 184.
Decius, imp. – 56, 57, 152, 153, 186, 237, 251.
Deianira – 63, 64.
Demetrius (Démétrios Poliorcète) – 182, 184, 214.
Demetrius (philosophe cynique) – 130, 140.
Dido – 235, 242, 257.
Diocletianus, imp. – 42, 52, 192, 251.
Diodorus (joueur de cithare) – 119.
Diomedes – 118.
Dionysius (Denys de Syracuse) – 78.
Domitia Lepida – 55, 167, 169, 203, 274.
Domitianus, imp. – 20, 21, 26, 31, 33, 35, 36, 40, 41, 42, 51, 55, 59, 67, 69, 73, 88, 94, 107, 115, 144, 159, 212, 231, 246, 251, 258, 259, 264, 270, 271.
Domitius Ahenobarbus, Cn. – 170, 172, 205.
Domitius Corbulo, Cn. – 24, 25, 91, 96, 97, 140, 276.
Doryphorus – 209, 236.
Drusilla (sœur de Caligula) – 212.
Drusus II – 62, 105, 195, 211.
Drusus III – 195.
Elagabalus, imp. – 51, 94, 135, 247, 264, 265, 270, 271.
Electra – 36, 222, 226, 227.
Epaphroditus – 36, 142, 286.
Epicharis – 148, 187, 188, 189.
Eriphyla – 220, 221.
Eteocles – 195, 223.
Euander – 161.
Eurythmus (affranchi de Trajan) – 258.
Fabius Rusticus – 25, 26, 72.
Faenius Rufus, L. – 142, 148.
Fannius, C. – 144.
Flamininus, voir Quinctius Flamininus.
Flavius Scaeuinus – 188, 189, 190, 245.
Furiae – 63, 213, 221, 222, 223, 227.
Furius Camillus, M. – 78, 125, 163, 179.
Gabinius, A. (complice de Catilina) – 108.
Galba, imp. – 31, 32, 36, 42, 51, 66, 73, 90, 113, 149, 173, 285.
Galerius, imp. – 56, 57, 153, 192, 251, 298.
Galerius Trachalus – 258.
Gallienus, imp. – 51.
Gauius Apicius – 40.
Germanicus – 97, 121, 172, 174, 195, 258.
Geta, imp. – 43, 213, 251.
Gracchi, voir Sempronii Gracchi.
Hadrianus, imp. – 20, 21, 36, 51, 264.
Hannibal – 197, 198, 199, 218.
Harmodius – 187, 188, 190.
Helius (affranchi de Néron) – 117, 142.
Heluidius Priscus, C. – 25.
Hercules – 72, 115, 161, 220.
Hermione – 222.
Herodes Atticus – 182, 186.
Hiempsal – 198, 232.
Hipparchus – 188.
Hippodamia – 225.
Honorius, imp. – 50, 266.
Horatii – 196.
Hortensius, Q. (ennemi de Cicéron) – 205.
Hyllus – 63, 64.
Iocasta – 63, 221.
Iouianus, imp. – 47, 48.
Iphigenia – 229.
Iugurtha – 195, 197, 198, 218, 232.
Iulia Domna – 44, 213.
Iulia (fille d'Auguste) – 212, 262.
Iulia (fille de Drusus II et de Liuilla) – 61, 62.
Iulia (fille de Titus) – 33.
Iulia Liuilla (sœur de Caligula) – 179.
Iulianus, imp. – 46, 47, 52, 59, 68, 87.
Iulius Agricola, Cn. – 21.
Iulius Vindex, C. – 23, 24, 29, 31, 33, 36, 44, 65, 75, 90, 113, 119, 122, 171, 197, 204, 220, 224, 246.
Iunius Arulenus Rusticus, Q. – 25, 111.
Iunius Brutus, L. (fondateur de la République) – 189, 190.
Iunius Silanus Torquatus, D. – 174.
Iunius Silanus Torquatus, L. – 70.
Iunius Silanus Torquatus, M. – 174, 275.
Iuno – 75, 203.
Iuppiter – 38, 75, 143, 144, 161, 165, 189.
Ixion – 227.
Leaena – 188.
Licinius Crassus Frugi, M. (consul condamné sous Néron) – 276.
Licinius Crassus, L. (censeur en 92 av. J.-C.) – 157.
Licinius Crassus, M. (le triumvir) – 199, 231.
Licinius Lucullus, L. – 97, 134, 135, 184.
Licinius Murena– 108.
Liuia (mère d'Auguste) – 105, 110, 128, 172, 193, 211.
Liuilla (épouse de Drusus II) – 62, 179.
Locusta – 31.
Lucanus, voir Annaeus Lucanus.
Lucius Verus – 51, 94, 101, 247, 270.
Lucretia – 190.
Lucullus, voir Licinius Lucullus.
Macrinus, imp. – 24.
Maecenas – 82, 137.

Magnentius, imp. – 56.
Manlius Capitolinus, M. – 196.
Manlius Vulso, Cn. – 135.
Marcius (Ancus Marcius) – 193.
Marcus Aurelius, imp. – 41, 73, 109, 297.
Marius, C. – 59, 141, 199, 218.
Martinus (Martin de Tours) – 57.
Maximianus, imp. (Maximien Hercule) – 298.
Maximinus, imp. – 51.
Melissa (épouse de Cambyse) – 185.
Memmius Regulus, P. – 243.
Menecrates – 230.
Menippus – 65.
Messalina – 62, 241.
Micipsa – 198.
Milichus – 245.
Mithras – 230, 233.
Mithridates – 197, 198, 218.
Mummius Achaicus, L. – 119, 147.
Murena, voir Licinius Murena.
Musonius Rufus, C. – 44, 140, 184, 221, 222.
Myrrha – 237.
Nero Caesar (fils de Germinacus) – 195.
Nerua, imp. – 42, 258.
Nouatus – 186.
Numa – 161, 193.
Numitor – 196.
Nymphidius Sabinus, C. – 142, 207.
Octauia (épouse de Néron) – 33, 37, 46, 49, 55, 61, 62, 63, 70, 74, 75, 84, 91, 92, 93, 113, 126, 155, 169, 174, 177, 178, 184, 185, 209, 222, 224, 225, 226, 232, 236, 241, 242, 245, 249, 274.
Octauius Titinius Capito, Cn. – 144.
Œdipus – 115, 220, 221, 223, 224.
Ofonius Tigellinus, C. – 64, 69, 85, 100, 102, 103, 141, 142, 149, 233, 234, 235, 240, 271.
Orcus – 132.
Orestes – 36, 63, 86, 115, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 227.
Otho, imp. – 26, 42, 51, 65, 70, 73, 101, 141, 148, 224, 241, 246.
Ouidius (proche de Caesonius Maximus) – 31, 68.
Palamedes – 118.
Pallas (affranchi d'Agrippine) – 203.
Pammenes – 119.
Paris (affranchi de Domitia Lepida) – 64.
Paulina (épouse de Sénèque) – 143.
Paulus – 12, 39, 41, 42, 43, 53, 54, 55, 57, 58, 59, 68, 73, 86, 112, 153, 154, 155, 157, 237, 239, 252, 253, 254, 255, 267, 271, 276.
Pedanius Secundus, L. – 202.
Periander – 141, 182, 185, 186, 187.
Perses (fils de Philippe V) – 119, 147, 192, 198.
Pertinax, imp. – 24, 51, 73.
Petilianus – 251.
Petronius, T. – 134, 135, 216, 250.
Petrus (apôtre) – 39, 42, 43, 53, 54, 55, 59, 68, 86, 153, 154, 155, 255, 267, 276.
Phalaris – 218.
Phaon – 142, 285.
Pharnaces – 198.
Philippus, imp. (Philippe l'Arabe) – 51.
Philippus V (de Macédoine) – 119, 192, 195, 198.
Philolaus Citiensis – 86, 219.
Philomela – 226.
Piso, voir Calpurnius Piso.
Plautianus – 141.
Plautius, A. – 85.
Plautius Lateranus – 36, 148, 188, 189, 275.
Polemo II – 98, 99.
Polla Argentaria (épouse de Lucain) – 31.
Pollitta (fille d'Antistius Vetus) – 169.
Polyclitus (affranchi de Néron) – 258.
Polynices – 195, 223.
Pompeius Magnus, Cn. – 97, 134, 184, 199, 207, 208, 214, 233.
Poppaea – 30, 33, 34, 37, 46, 49, 64, 70, 74, 84, 92, 93, 110, 117, 118, 145, 170, 175, 184, 185, 186, 191, 201, 209, 211, 222, 224, 226, 231, 232, 241, 249, 274.
Porcius Cato, M. (Caton d'Utique) – 108, 142, 144, 203.
Porcius Cato, M. (Caton l'Ancien) – 101, 132.
Priamus – 79, 81, 82, 118, 162.
Probus – 94.
Procne – 226.
Ptolemaeus III (Ptolémée Évergète) – 136.
Ptolemaeus IV (Ptolémée Philopator) – 136.
Ptolemaeus XIV (frère de Cléopâtre) – 198.
Pylades – 68.
Pyrrhus (roi d'Épire) – 147.
Pythagoras – 53, 85, 87, 100, 101, 122, 170, 208, 232, 233, 235, 240, 241, 278.
Quinctius Cincinnatus – 133
Quinctius Flamininus, T. – 37, 119.
Regilla (épouse d'Hérode Atticus) – 186.
Remus – 161, 168, 195, 196, 240.
Romulus – 50, 87, 161, 163, 168, 186, 195, 196, 240.
Rubellius Blandus, C. – 36.
Rubellius Plautus – 33, 34, 113, 140, 145, 174, 205, 232, 233, 249, 275.
Rubria (Vestale) – 177.
Rufrius Crispinus (fils de Poppée) – 85, 118, 275.
Rufrius Crispinus (premier mari de Poppée) – 33, 34, 70, 145, 241, 275.
Rufus (gourmet célèbre) – 40.

Sabinae – 196.
Saluidienus Orfitus – 145, 146.
Sapor II – 47.
Satria Galla – 202.
Scipio, voir Cornelius Scipio.
Scribonius Curio, C. (ami de Marc Antoine) – 101.
Scylla – 68.
Seianus, voir Aelius Seianus – 211.
Semiramis – 136.
Sempronia (complice de Catilina) – 201.
Sempronii Gracchi, T. et C. – 108, 196, 199, 218.
Seneca, voir Annaeus Seneca.
Senecio, voir Herennius ou Claudius Senecio.
Septimius Seuerus, imp. – 44, 51, 141, 264.
Sergius Catilina, L. – 101, 156, 199, 200, 201, 202, 203, 218.
Seruilius Ahala, C. – 196.
Seruilius Casca, P. – 188.
Seruius Tullius – 127, 161, 165, 186, 191, 192, 193, 194, 197.
Seuerus (architecte de Néron) – 106.
Sextia (belle-mère d'Antistius Vetus) – 169.
Silenus – 87.
Silius Italicus – 32, 258.
Simon magus – 155.
Sisyphus – 227.
Socrates – 142, 143, 144, 149, 179, 270.
Sol – 124.
Sporus – 71, 85, 100, 142, 170, 208, 249, 278, 285, 286.
Spurius Cassius – 196.
Spurius Maelius – 196.
Statilia Messalina (épouse de Néron) – 49, 70, 145, 224.
Statilius Taurus, T. – 161.
Stilicho – 50, 266.
Subrius Flauus – 30, 86, 88, 187.
Suetonius Paulinus, C. – 96, 97, 230.
Sulla, voir Cornelius Sulla.
Tacitus, imp. – 94.
Tanaquil – 192, 193, 194.
Tantalus – 227.
Tarquinius Priscus – 165, 192, 193, 194, 197.
Tarquinius Superbus – 165, 186, 190, 191, 193, 194, 196, 270.
Tatius – 196.
Terentius Maximus – 40, 41.
Terpnus – 115, 119.
Theodosius, imp. – 11, 46, 49, 50.
Thrasea Paetus, P. – 25, 38, 97, 111, 140, 143, 145, 146, 202, 203, 250, 263, 275.
Thrasybulus – 141.
Thyestes – 115, 132, 195, 220, 223, 224, 225, 227.
Tiberius Gemellus – 195, 213.
Tiberius, imp. – 11, 12, 23, 39, 51, 62, 64, 81, 88, 110, 115, 141, 152, 154, 166, 174, 178, 192, 193, 209, 210, 211, 213, 215, 217, 218, 227, 243, 252, 258.
Tigellinus, voir Ofonius Tigellinus.
Tigranes – 136, 198.
Tillius Cimber – 188, 190.
Timon – 210.
Tiridates – 28, 33, 195, 214, 230, 231, 261, 264.
Tissaphernes – 136.
Titus, imp. – 14, 25, 28, 29, 31, 39, 40, 42, 59, 105, 126, 207, 231, 246.
Tityos – 227.
Traianus, imp. – 20, 21, 26, 35, 36, 47, 88, 91, 99, 111, 122, 142, 251, 256, 258, 259, 260, 265.
Tullia (épouse de Tarquin le Superbe) – 191.
Tullia (fille de Cicéron) – 101.
Tullius Cicero, M. – 144, 155, 200, 233.
Typhon – 219, 270.
Valens, imp. – 47, 48, 100, 266, 271.
Valerianus, imp. – 251.
Vatinius – 141.
Verginius Rufus, L. – 36, 113.
Verres, voir Cornelius Verres.
Vespasianus, imp. – 14, 21, 25, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 36, 39, 42, 59, 93, 117, 126, 127, 168, 181, 204, 246, 264.
Vesta – 105, 130, 161.
Vestinus Atticus, M. – 145, 167.
Vindex, voir Iulius Vindex.
Vipsanius Agrippa, M. (ami et compagnon d'Auguste) – 119, 174, 262.
Vitellius, imp. – 21, 26, 42, 51, 73, 94, 101, 141, 164, 246, 247, 270.
Vlixes – 118, 204, 219.
Vologesus – 48, 99, 195, 230, 231.
Vrsicinus – 49.
Xenophon (médecin de Claude) – 168.
Xerxes – 66, 107, 183, 184, 227, 270.

Index locorum

Les abréviations d'œuvres et d'auteurs anciens ici utilisées sont, de manière générale, celles des dictionnaires Gaffiot et Bailly, au besoin complétées selon les normes en usage. Pour les ouvrages de Jean Chrysostome, dont le dictionnaire Bailly ne présente pas le détail, nous avons employé les abréviations suivantes :

– *Oppug. monas. vit. : Contre les adversaires de la vie monastique*
– *Contr. Jud. Gent. : Contre les Juifs et les païens, ou que le Christ est Dieu*
– *Eleem. : De l'aumône (De Eleemosyna)*
– *Prof. evang. : Homélie sur les mots « Que le Christ soit annoncé » (De profectu euangelii)*
– *Hom. Paul. : Homélies sur saint Paul*
– *Hom. Matth. : Homélies sur saint Matthieu*
– *Hom. Act. Apost. : Homélies sur les Actes des Apôtres*
– *Hom. ep. Rom. : Homélies sur l'épître aux Romains*
– *Hom. ep. Phil. : Homélies sur l'épître aux Philippiens*
– *Hom. 2 ep. Thess. : Homélies sur la deuxième épître aux Thessaloniciens*
– *Hom. 2 ep. Tim. : Homélies sur la deuxième épître à Timothée*

1 Cor. – 58, 239.
2 Thess. – 41, 239.
2 Tim. – 237.
Acc., *Alcmeo* – 220.
Acc., *Atreus* – 34, 63, 223, 224.
Actes de Paul – 39, 155.
Actes de Pierre – 39, 155.
Actes de Tite – 155.
Amm. – 50, 276.
Apd. – 221.
Apoc. – 41, 42.
App., *Civ.* – 196, 199.
App., *Mithr.* – 136, 198, 199.
Apul., *M.* – 124.
Arstt., *Ath.* – 186.
Arstt., *H. A.* – 237.
Arstt., *Poet.* – 220.
Arstt., *Pol.* – 140, 191, 193, 194.
Arstt., *Rhet.* – 186.
Ascension d'Isaïe – 39, 42, 238, 281.
Ath. – 136, 232.
Aug., *Civ.* V – 59, 66, 260, 289.
Aug., *Civ.* XVIII – 39, 59, 256, 276, 289.
Aug., *Civ.* XX – 41, 59, 238, 281, 289.
Aug., *Petil.* – 251, 276, 289.
Aug., *Serm.* – 58, 59, 66, 79, 82, 157, 237, 276, 277, 289.
Aug., Serm. 296, 6 – 163.

Aur.-Vict., 2 – 112.
Aur.-Vict., 3 – 78, 192, 212.
Aur.-Vict., 4 – 192, 290.
Aur.-Vict., 5, 1 – 171.
Aur.-Vict., 5, 2 – 22, 46, 47, 51, 98, 99, 111, 290.
Aur.-Vict., 5, 3 – 22, 47, 111, 290.
Aur.-Vict., 5, 4 – 100, 246, 290.
Aur.-Vict., 5, 5 – 46, 77, 246, 277, 278.
Aur.-Vict., 5, 6 – 46.
Aur.-Vict., 5, 7 – 236, 278.
Aur.-Vict., 5, 8-11 – 47, 71, 85, 177, 278, 290.
Aur.-Vict., 5, 12 – 274.
Aur.-Vict., 5, 13 – 46, 276.
Aur.-Vict., 5, 14 – 33, 46, 47, 78, 140, 155, 231, 275, 276, 277, 280, 286, 290.
Aur.-Vict., 5, 15-17 – 46, 49, 71, 90, 172, 173, 278, 280, 281, 290, 284.
Aur.-Vict., 35 – 192.
Aus., *Caes., Mon.* – 36, 55, 88, 173, 246, 281, , 290.
Aus., *Caes., Tetr.* – 55, 173, 246, 291.
Caes., *C.* – 207.
Catul. – 232.
Charit. – 186.
Chrys., *Contr. Jud. Gent.* – 39, 142, 276.
Chrys., *Eleem.* – 41, 239.
Chrys., *Hom. 2 ep. Thess.* – 41, 58, 73, 238, 239, 291.
Chrys., *Hom. 2 ep. Tim.* – 41, 57, 58, 73, 155, 237, 238, 252, 254, 276, 281.
Chrys., *Hom. Act. Apost.* – 73, 155, 276.
Chrys., *Hom. ep. Phil.* – 57, 155, 253.
Chrys., *Hom. ep. Rom.* – 41, 239.
Chrys., *Hom. Matth.* – 58, 253, 276.
Chrys., *Hom. Paul.* – 57, 155, 237.
Chrys., *Oppug. monas. vit.* – 57, 58, 73, 100, 155, 253, 276, 278, 291.
Chrys., *Prof. evang.* – 58, 153, 155, 279.
Cic., *Ac.* – 221.
Cic., *Arch.* – 15.
Cic., *Brut.* – 199.
Cic., *Cael.* – 101, 200.
Cic., *Cat.* – 101, 141, 199, 200, 201, 232.
Cic., *de Or.* – 143, 247.
Cic., *Dom.* – 108, 200.
Cic., *Fin.* – 15, 81, 226.
Cic., *Flac.* – 200.
Cic., *Har.* – 101, 200, 232.
Cic., *Inv.* – 240.
Cic., *Leg.* – 175.
Cic., *Mil.* – 200.
Cic., *Mur.* – 108.
Cic., *Nat.* – 262.
Cic., *Off.* – 34, 158, 224.
Cic., *Phil.* – 101, 141, 196, 200, 208, 209, 229.
Cic., *Pis.* – 101, 105, 108, 200, 220.
Cic., *Planc.* – 108, 200.
Cic., *Rep.* – 192, 193, 194, 196.
Cic., *Sen.* – 101, 200.
Cic., *Sest.* – 101, 200.
Cic., *Top.* – 247.
Cic., *Tusc.* – 79, 132, 143, 207, 231.
Cic., *Verr.* – 101, 204.
CIL – 159.
Claud., *Eutr.* – 11, 50, 87, 277, 291.
Claud., *IV Cons. Hon.* – 11, 50, 178, 291.
Clem., *Cor.* – 39, 154.
Commod., *Apol.* – 42, 43, 238, 276, 281, 291.
Commod., *Instr.* – 42, 238, 281.
Curt. – 136, 232.
Cypr., *Ep.* – 186.
D. Chr. – 36, 37, 40, 88, 112, 122, 130, 204, 237, 248, 249, 277, 278, 279, 295, 296.
DC., L – 78, 207.
DC., LVI – 192, 260.
DC., LVII – 105, 166.
DC., LVIII – 81.
DC., LIX – 76, 78, 88, 113, 189, 212.
DC., LX – 74, 156, 172, 177, 222, 280, 292.
DC., LXI 1-2 – 274.
DC., LXI 4-6 – 25, 76, 77, 100, 102, 110, 140, 203, 209, 216, 278, 279, 292.
DC., LXI 7 – 65, 111, 242, 274.
DC., LXI 8-9 – 69, 100, 102, 208, 212, 265, 278, 292.
DC., LXI 11 – 70, 72, 110, 141, 177, 241, 278, 280, 292.
DC., LXI 12-16 – 63, 64, 118, 174, 176, 177, 220, 222, 224, 232, 244, 260, 274, 280.
DC., LXI 17 – 147, 203, 263, 279, 292.
DC., LXI 18 – 177, 279, 280.
DC., LXI 19-21 – 65, 112, 117, 212, 242, 260, 263, 277, 292.
DC., LXII 1-12 – 98, 112, 120, 121, 212, 260, 277, 280, 293.
DC., LXII 13 – 140, 141, 174, 274, 275, 280.
DC., LXII 14 – 100, 203, 232, 278, 279.
DC., LXII 15 – 69, 100, 102, 277, 278.
DC., LXII 16-18 – 70, 79, 80, 104, 105, 156, 159, 160, 161, 163, 165, 166, 173, 204, 277, 279, 293.
DC., LXII 19-23 – 97, 280.
DC., LXII 24-27 – 92, 143, 144, 145, 146, 170, 174, 185, 187, 188, 189, 260, 263, 274, 275, 276, 293.
DC., LXII 28 – 278.
DC., LXII 29 – 277.
DC., LXIII 1-7 – 212, 230, 260, 264, 277, 294.
DC., LXIII 8-19 – 25, 44, 113, 115, 117, 119, 122, 141, 142, 145, 178, 204, 206, 221, 224, 236,

240, 260, 263, 277, 278, 279, 280, 281, 294.
DC., LXIII 13 (mariage avec Sporus) – 278.
DC., LXIII 16 (percement de l'Isthme) – 181, 183, 294.
DC., LXIII 20-21 – 115, 208, 212, 260, 262, 277.
DC., LXIII 22-26 – 44, 75, 177, 204, 220, 224, 246, 260, 274, 276, 277, 278, 280, 295.
DC., LXIII 27-29 – 32, 33, 64, 65, 71, 78, 90, 140, 142, 155, 172, 173, 206, 209, 237, 277, 278, 281, 295.
DC., LXIV – 26, 40.
DC., LXVI – 40, 105, 117, 231.
DC., LXXII – 263, 294.
DC., LXXIV – 263, 264.
DC., LXXV – 141, 264.
DC., LXXVI – 263.
DC., LXXVII – 265.
DC., LXXIX – 264, 265.
DC., XLIV – 196.
DC., XLVI – 102.
DC., XLIX – 208.
DH. – 186, 191, 192, 193, 194, 196.
Dig. – 115, 262.
DL. – 182, 185, 186.
DS. – 136.
El., *V. H.* – 182, 186.
Enn., *Alcmeo* – 220, 221.
Epict., *Diatr.* – 249.
Esch., *Eum.* – 63.
Eus., *Hist. eccl.* II – 31, 39, 52, 70, 86, 91, 112, 146, 153, 237, 238, 274, 275, 276, 296.
Eus., *Hist. eccl.* III – 39, 246, 276.
Eutr., VII 12 – 78, 212, 218.
Eutr., VII 14 – 48, 55, 70, 77, 79, 81, 83, 92, 98, 99, 113, 114, 139, 156, 214, 274, 276, 277, 279, 280, 296.
Eutr., VII 15 – 55, 90, 130, 173, 281, 296, 284.
Eutr., VII 18 – 246, 297.
Eutr., VII 23 – 73.
Flor. – 192, 196.
Front., *Caes.* – 109.
Front., *Eloq.* – 109.
Frontin., *Aq.* – 131.
Front., *Ver.* – 109.
Gai., *Inst*. – 262.
Gal. – 168.
HA., *Alb.* – 51, 69, 94, 297.
HA., *Alex.* – 51, 69, 94, 142, 278, 297.
HA., *Aur.* – 51, 94, 98, 297.
HA., *Avid.* – 51, 73, 281, 297.
HA., *Car.* – 51, 94, 297.
HA., *Carac.* – 213.
HA., *Comm.* – 40, 51, 69, 73, 101, 156, 213.
HA., *Hadr.* – 142.
HA., *Hel.* – 51, 69, 74, 94, 135, 178, 247, 278, 279, 281, 297, 298.
HA., *M. Aur.* – 51, 247, 298.
HA., *Tac.* – 51, 94, 178, 298.
HA., *Ver.* – 51, 94, 101, 142, 247, 278, 298.
Hdn. – 49, 128.
Hdt. – 183, 185, 186.
Hier., *Chron.*, p. 181-186 – 39, 55, 73, 79, 82, 83, 90, 91, 92, 98, 140, 143, 156, 160, 173, 214, 254, 255, 256, 274, 275, 276, 277, 279, 280, 281, 298, 284, 298.
Hier., *Daniel* – 238, 239.
Hier., *Ep.* – 41, 238, 239.
Hier., *Vir. ill.* – 39, 55, 112, 237, 276.
Hil., *C. Const.* – 56, 153, 276, 298.
Hom., *Od.* – 123.
Hor., *Ep.* – 132.
Hor., *O.* – 131, 132, 135, 235.
Hor., *P.* – 240, 245.
Hor., *S.* – 132.
Hyg., *Fab.* – 221, 225.
Jn – 154.
Jos., *A. J.* XV – 29, 198.
Jos., *A. J.* XVIII – 29, 30.
Jos., *A. J.* XIX – 30, 78, 184, 189, 207, 212, 213.
Jos., *A. J.* XX (notamment 149-154) – 26, 29, 30, 91, 92, 171, 274, 275, 299.
Jos., *Ap.* II – 198.
Jos., *B. J.* I – 29.
Jos., *B. J.* II (notamment 248-251) – 25, 29, 30, 52, 86, 91, 113, 274, 276, 277, 299.
Jos., *B. J.* III – 29, 181.
Jos., *B. J.* IV – 26, 29, 30, 71, 142, 280, 281, 299.
Jos., *B. J.* VI – 29, 30, 278.
Jul., *Caes.* – 46, 87, 213, 277, 299.
Just. – 47, 79, 198.
Juv., II – 203.
Juv., IV – 36, 68, 100, 246, 278, 299.
Juv., VI – 102, 135, 207, 218.
Juv., VIII – 36, 68, 79, 86, 88, 113, 114, 121, 147, 156, 175, 200, 201, 222, 226, 274, 277, 299.
Juv., X – 36, 68, 275, 278.
Juv., XII – 36, 279.
Juv., XV – 207.
Lact., *Mort.* – 39, 41, 53, 57, 68, 89, 153, 179, 192, 237, 238, 276, 281, 298, 299, 300.
Lex de Imperio Vespasiani – 27.
Liv., I – 186, 191, 192, 193, 194, 196, 240.
Liv., II-IX – 78, 99, 115, 125, 162, 196.
Liv., XXI-XXX – 196.
Liv., XXXIV-XLII – 102, 132, 135, 192, 198, 199.
Liv., *Per.* LXXVII – 199.
Liv., *Per.* CXIV – 144.
Liv., *Per.* CXX – 144.

Luc., *Phars.* – 137, 184, 207, 210, 232, 235.
Mart., III – 158, 232.
Mart., IV – 31, 124, 176, 274, 300.
Mart., VII – 27, 31, 32, 67, 68, 275, 280, 300.
Mart., XI – 278.
Mart., XII – 124, 134.
Mart., *Spect.* – 31, 126, 279, 300.
Minuc. – 232.
N. Dam., *Caes.* – 78.
Nep. – 114.
Oros., *Hist.* I-V – 254.
Oros., *Hist.* VI – 156.
Oros., *Hist.* VII 2 – 156, 164, 300.
Oros., *Hist.* VII 5 – 78.
Oros., *Hist.* VII 7, 1 – 83, 84, 214, 216, 277, 300.
Oros., *Hist.* VII 7, 2 – 70, 72, 74, 78, 83, 100, 177, 278, 301.
Oros., *Hist*. VII 7, 3 – 83, 279, 301.
Oros., *Hist.* VII 7, 4-6 – 79, 82, 83, 84, 158, 159, 160, 166, 277, 301.
Oros., *Hist.* VII 7, 7-8 – 73, 83, 159, 164, 166, 204, 260, 279, 301.
Oros., *Hist.* VII 7, 9 – 54, 71, 77, 83, 92, 153, 237, 274, 275, 276, 301.
Oros., *Hist.* VII 7, 10 – 39, 54, 84, 154, 276, 301.
Oros., *Hist.* VII 7, 11-12 – 48, 99, 254, 280, 301.
Oros., *Hist.* VII 7, 13 – 90, 173, 199, 277, 278, 281, 301, 284.
Oros., *Hist.* VII 10-28 – 39, 54, 256, 302.
Oros., *Hist.* VII 12, 4 (incendie de la maison dorée) – 54, 256, 279, 302.
Oros., *Hist.* VII 27, 4 (parallèle règne de Néron/première plaie d'Égypte) – 54, 257, 280, 302.
Oros., *Hist.* VII 39 – 54, 79, 82, 156, 158, 164, 277, 302.
Or. *sib.* – 41, 74, 89, 238, 281, 302.
Ov., *F.* – 115, 128.
Ov., *H.* – 62.
Ov., *M.* – 62, 124, 207, 221, 222, 237.
Parth. – 186.
Passion de Pierre – 155.
Paus. – 38, 109, 118, 188, 204, 215, 225, 240, 274, 278, 279, 302.
Petr. – 135, 302.
Phil., *Leg.* – 88, 195, 212, 213.
Philstr., *V. Ap.* IV – 44, 45, 67, 72, 86, 130, 140, 181, 182, 183, 208, 219, 223, 236, 274, 276, 277, 280, 303.
Philstr., *V. Ap.* V – 38, 44, 45, 65, 66, 100, 115, 117, 140, 181, 183, 204, 260, 274, 276, 277, 279, 303.
Philstr., *V. Ap.* VI – 276.
Philstr., *V. Ap.* VII – 44, 69, 155, 236, 256, 276, 277.
Philstr., *V. soph.* – 44, 182, 186, 220, 274.
Plat., *Alc. 2* – 220.
Plat., *Gorg.* – 140.
Plat., *Leg.* – 185.
Plat., *Phaed.* – 149.
Plat., *Prot.* – 186.
Plat., *Rsp.* – 140, 141, 186, 235.
Plin., *Ep.* – 21, 35, 124, 258, 276.
Plin., *N. H.* II – 27, 28, 171, 177, 280.
Plin., *N. H.* IV – 27, 28, 37, 171, 181, 182, 214, 281, 303.
Plin., *N. H.* VI – 27, 28.
Plin., *N. H.* VII – 27, 28, 171, 174, 188, 199, 214, 275.
Plin., *N. H.* VIII – 27, 28.
Plin., *N. H.* XI – 28, 171.
Plin., *N. H.* XII – 28, 279.
Plin., *N. H.* XIII – 27, 28, 100, 122, 208, 212, 214, 278, 279.
Plin., *N. H.* XIV – 27, 107, 303.
Plin., *N. H.* XVI – 27, 28, 137, 168, 280.
Plin., *N. H.* XVII – 27, 28, 157, 168, 277, 280, 303.
Plin., *N. H.* XVIII – 27, 28, 276.
Plin., *N. H.* XIX – 27, 28, 101, 277, 279.
Plin., *N. H.* XX – 28, 29, 280.
Plin., *N. H.* XXII – 27, 28, 274.
Plin., *N. H.* XXVIII – 28, 112.
Plin., *N. H.* XXIX – 27, 168.
Plin., *N. H.* XXX – 27, 28, 178, 230, 277, 278, 281, 303.
Plin., *N. H.* XXXI – 28.
Plin., *N. H.* XXXIII – 27, 28, 125, 214, 277, 279.
Plin., *N. H.* XXXIV – 27, 28, 29, 127, 188, 204, 205, 277, 279, 304.
Plin., *N. H.* XXXV – 27, 28, 127, 204, 279.
Plin., *N. H.* XXXVI – 27, 28, 29, 125, 127, 132, 133, 135, 214, 216, 279, 304.
Plin., *N. H.* XXXVII – 27, 28, 171, 214, 277, 279.
Plin., *Pan.* – 12, 35, 36, 88, 142, 207, 251, 257, 258, 259, 277, 280, 304.
Plut., *Alc.* – 136.
Plut., *Ant.* – 31, 79, 101, 139, 141, 205, 208, 209, 233, 234, 242, 274, 304.
Plut., *Caes.* – 107, 196, 199, 233.
Plut., *Cato mi.* – 144.
Plut., *Cic.* – 200.
Plut., *Dem.* – 182, 195, 198.
Plut., *Flam.* – 37.
Plut., *Galb.* – 37, 70, 75, 78, 86, 91, 92, 141, 206, 207, 241, 274, 275, 276, 279, 280, 281, 304, 305.
Plut., *Grac.* – 196.

Plut., *M.* – 37, 38, 79, 186, 188, 194, 237, 249, 250, 262, 275, 279, 305.
Plut., *Num.* – 186.
Plut., *Oth.* – 26, 37.
Plut., *Rom.* – 186, 262.
Plut., *Sol.* – 186.
Plut., *Syll.* – 156.
Pol. – 102, 193, 196, 207.
Prop. – 221.
Prud., *Perist.* – 57, 152, 276, 305.
Prud., *Sym.* – 57, 89, 237, 274, 276, 305.
Ps. Aur.-Vict., *Epit.* 3 – 78, 212.
Ps. Aur.-Vict., *Epit.* 4 – 192.
Ps. Aur.-Vict., *Epit.* 5 – 49, 70, 71, 72, 90, 98, 100, 130, 172, 231, 236, 276, 278, 279, 280, 281, 305, 284.
Ps. Aur.-Vict., *Epit.* 21 – 213.
Ps. Aur.-Vict., *Vir.* – 192, 193.
Ps. Caes., *Alex.* – 207.
Ps. Luc., *Ner.* – 44, 88, 182, 184, 221, 274, 276, 277.
Ps. Sall., *Cic.* – 102.
Ps. Sen., *Ep. Paul.* – 41, 151, 158, 159, 238, 276, 277, 281, 305.
Ps. Sen., *Herc. Œt.* – 63.
Ps. Sen., *Oct.* 1-33 – 35, 62, 122, 226.
Ps. Sen., *Oct.* 34-56 – 33, 34, 35, 75, 122, 225, 274, 306.
Ps. Sen., *Oct.* 57-71 – 226, 306.
Ps. Sen., *Oct.* 86-98 – 33, 175, 178, 236, 274, 276, 281.
Ps. Sen., *Oct.* 112-113 – 33, 274.
Ps. Sen., *Oct.* 125-133 – 33, 34, 175, 274.
Ps. Sen., *Oct.* 137-154 – 33, 35, 170.
Ps. Sen., *Oct.* 164-166 – 33, 225, 274, 306.
Ps. Sen., *Oct.* 196-221 – 75.
Ps. Sen., *Oct.* 222-251 – 33, 35, 126, 169, 170, 178, 219, 274, 280, 281, 282.
Ps. Sen., *Oct.* 273-290 – 34, 75.
Ps. Sen., *Oct.* 291-309 – 190, 191, 306.
Ps. Sen., *Oct.* 310-376 – 33, 34, 63, 175, 178, 191, 274, 281.
Ps. Sen., *Oct.* 438-438bis – 33, 34, 174, 275, 306.
Ps. Sen., *Oct.* 440-592 – 34, 35, 75, 178, 207, 260, 281, 307.
Ps. Sen., *Oct.* 593-645 – 32, 33, 34, 175, 178, 227, 279, 281, , 307.
Ps. Sen., *Oct.* 658 – 62, 75.
Ps. Sen., *Oct.* 675 – 34.
Ps. Sen., *Oct.* 728-733 – 33, 275, 281, , 307.
Ps. Sen., *Oct.* 762-777 – 63.
Ps. Sen., *Oct.* 786-787 – 34.
Ps. Sen., *Oct.* 820-843 – 33, 34, 75, 155, 277.
Ps. Sen., *Oct.* 848-857 – 34.
Ps. Sen., *Oct.* 899-972 – 33, 62, 75, 274, 307.
Ps. Sen., *Oct.* 979-983 – 230, 308.
Quint. – 79.
Rhet. Her. – 110, 240.
Ruf., *Brev.* – 48, 99, 280, 308.
Rutil. – 50, 308.
Sall., *C.* – 102, 112, 128, 132, 135, 141, 156, 199, 200, 201, 202, 308.
Sall., *J.* – 101, 198, 232, 246.
Schol. Juv. – 31, 276.
Sen. Rhet., *Contr.* – 128, 132.
Sen. Rhet., *Suas.* – 144.
Sen., *Apoc.* – 232.
Sen., *Ben.* – 183, 199.
Sen., *Brev.* – 183, 218.
Sen., *Clem.* – 34, 81, 224, 227, 260.
Sen., *Ep.* – 128, 131, 132, 143, 199, 218.
Sen., *Helv.* – 207, 218.
Sen., *Ir.* – 34, 183, 185, 213, 218, 224.
Sen., *Nat.* – 207.
Sen., *Œd.* – 62, 63.
Sen., *Polyb.* – 213, 218.
Sen., *Prov.* – 143, 144.
Sen., *Th.* – 223, 224.
Sen., *Thy.* – 132, 224.
Sen., *Tranq.* – 218, 250.
Sidon., *Ep.* – 69.
Soph., *Aj.* – 63.
Soph., *El.* – 227.
Soph., *O. R.* – 63.
Stat., *S.* – 31, 67, 107, 124, 130, 134, 157, 175, 221, 274, 275, 277, 308.
Stat., *Th.* – 235.
Str. – 136, 210.
Suet., *Aug.* – 22, 199, 262.
Suet., *Caes.* – 78, 182, 188, 190, 196, 226, 240.
Suet., *Calig.* – 22, 34, 73, 76, 77, 78, 79, 83, 88, 101, 108, 113, 145, 147, 155, 168, 182, 184, 189, 190, 212, 213, 217, 218, 224, 258, 308, 309.
Suet., *Claud.* – 23, 29, 105, 174, 191.
Suet., *Dom.* – 21, 36, 67, 73, 88, 112, 115, 145, 212, 258, 259.
Suet., *Galb.* – 46, 172, 173, 276, 286.
Suet., *Ner.* 1-5 – 109, 114, 171, 309.
Suet., *Ner.* 6 – 108, 172, 177, 215, 280.
Suet., *Ner.* 7 – 109, 215, 309.
Suet., *Ner.* 10 – 109.
Suet., *Ner.* 11-13 – 114, 130, 147, 261, 263.
Suet., *Ner.* 16 – 84, 88, 115, 129, 131, 151, 276.
Suet., *Ner.* 18 – 46, 98.
Suet., *Ner.* 19 – 22, 181, 182, 206, 210, 309.
Suet., *Ner.* 20-25 – 46, 65, 69, 96, 112, 115, 117, 118, 119, 122, 208, 212, 217, 254, 259, 260, 261, 262, 263, 277, 309.

Suet., *Ner.* 26-27 – 22, 40, 69, 77, 83, 102, 103, 208, 212, 247, 265, 278, 309.
Suet., *Ner.* 28-29 – 22, 46, 69, 72, 177, 212, 236, 278, 310.
Suet., *Ner.* 30-31 – 22, 51, 69, 83, 107, 123, 130, 133, 137, 209, 212, 215, 247, 279, 310.
Suet., *Ner.* 32 – 22, 212, 279, 310.
Suet., *Ner.* 33 – 22, 67, 174, 222, 274.
Suet., *Ner.* 34 – 46, 63, 64, 84, 167, 203, 213, 221, 224, 232, 244, 274, 310.
Suet., *Ner.* 35 – 49, 70, 74, 84, 85, 92, 118, 140, 145, 167, 170, 174, 185, 274, 275, 310, 311.
Suet., *Ner.* 36 – 85, 143, 187, 197, 213, 275, 311.
Suet., *Ner.* 37 – 70, 71, 77, 85, 140, 145, 146, 167, 181, 189, 236, 275, 311.
Suet., *Ner.* 38 – 79, 80, 81, 82, 83, 85, 104, 105, 151, 156, 159, 160, 161, 166, 204, 218, 277, 279, 311.
Suet., *Ner.* 39 – 37, 48, 98, 99, 125, 175, 217, 255, 279, 280, 311, 312.
Suet., *Ner.* 40 – 48, 69, 99, 179, 312.
Suet., *Ner.* 41 – 69, 76, 171, 312.
Suet., *Ner.* 42 – 69.
Suet., *Ner.* 43 – 33, 35, 46, 69, 71, 78, 119, 140, 155, 197, 213, 258, 276, 277, 280.
Suet., *Ner.* 44 – 23, 65, 69, 122.
Suet., *Ner.* 45 – 175, 217.
Suet., *Ner.* 46 – 176, 178, 249.
Suet., *Ner.* 47 – 32, 46, 49, 78, 281.
Suet., *Ner.* 48 – 49, 71, 142, 170, 237.
Suet., *Ner.* 49 – 36, 42, 46, 49, 65, 90, 199, 312.
Suet., *Ner.* 50 – 41.
Suet., *Ner.* 51 – 64, 69, 103, 170.
Suet., *Ner.* 52 – 108.
Suet., *Ner.* 53 – 72, 112, 220, 277, 312.
Suet., *Ner.* 54 – 69, 113, 248, 277.
Suet., *Ner.* 55 – 129, 258.
Suet., *Ner.* 56 – 23, 178, 212, 231, 281.
Suet., *Ner.* 57 – 26, 40, 41, 49, 178, 231, 280.
Suet., *Oth.* – 26, 65, 70, 101, 141, 241, 278, 280, 312.
Suet., *Tib.* – 81, 105, 112, 114, 192, 240.
Suet., *Tit.* – 105, 207, 246.
Suet., *Vesp.* – 117, 168, 174, 277.
Suet., *Vit.* – 26, 101, 141, 246, 277, 280.
Suet., *Vit. Luc.* – 68, 148.
Sulp. Sev., *Chron.* – 41, 53, 54, 87, 88, 150, 153, 154, 155, 156, 237, 238, 239, 246, 251, 276, 277, 278, 281, 312, 313.
Sulp. Sev., *Dial.* – 41, 238, 281.
Sulp. Sev., *Ep.* – 57, 276, 313.
Tac., *Agr.* – 21, 48, 67, 100, 149, 204, 279.
Tac., *An.* I – 192, 193, 211.
Tac., *An.* II – 195, 207.
Tac., *An.* III – 202, 211.
Tac., *An.* IV – 115, 156, 195, 211.
Tac., *An.* V – 211.
Tac., *An.* VI – 110, 156.
Tac., *An.* XI – 121, 171, 241.
Tac., *An.* XII – 23, 29, 70, 109, 122, 168, 171, 177, 191, 193, 195, 198, 211, 240.
Tac., *An.* XIII 1 – 70, 174, 211, 275.
Tac., *An.* XIII 2 – 195.
Tac., *An.* XIII 3 – 108, 313.
Tac., *An.* XIII 4-5 – 112, 142.
Tac., *An.* XIII 6-9 – 96, 112.
Tac., *An.* XIII 14 – 171, 195, 225.
Tac., *An.* XIII 15-17 – 64, 67, 174, 177, 195, 223, 224, 225, 274.
Tac., *An.* XIII 18 – 259.
Tac., *An.* XIII 20 – 25, 64.
Tac., *An.* XIII 25 – 69, 100, 103, 208, 212, 265, 278.
Tac., *An.* XIII 27 – 224.
Tac., *An.* XIII 31 – 25.
Tac., *An.* XIII 34-41 – 96, 198.
Tac., *An.* XIII 45-46 – 70, 110, 202, 211, 241, 313.
Tac., *An.* XIII 47 – 100, 110, 114.
Tac., *An.* XIII 50-51 – 103, 112.
Tac., *An.* XIII 54 – 96.
Tac., *An.* XIII 58 – 169, 280.
Tac., *An.* XIII 74 – 278.
Tac., *An.* XIV 1-13 – 63, 64, 67, 110, 111, 118, 141, 142, 175, 176, 177, 191, 222, 224, 232, 243, 244, 274, 280, 313.
Tac., *An.* XIV 2 (inceste avec Agrippine) – 25, 63, 72, 208, 278.
Tac., *An.* XIV 14-15 – 50, 110, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 121, 147, 148, 212, 259, 263, 277.
Tac., *An.* XIV 22 – 97, 114, 178, 281.
Tac., *An.* XIV 23-26 – 96, 97.
Tac., *An.* XIV 27 – 217, 254, 255, 280.
Tac., *An.* XIV 29-39 – 48, 96, 97, 119, 142, 211, 255, 258, 280.
Tac., *An.* XIV 42-45 – 202.
Tac., *An.* XIV 47 – 130, 243.
Tac., *An.* XIV 48 – 202.
Tac., *An.* XIV 51 – 64, 140, 141, 168, 275, 280.
Tac., *An.* XIV 52-56 – 118, 141, 144, 145, 224, 280.
Tac., *An.* XIV 57-59 – 64, 67, 114, 141, 170, 174, 232, 233, 275.
Tac., *An.* XIV 60-64 – 61, 62, 64, 67, 75, 177, 191, 232, 245, 274, 314.
Tac., *An.* XV 1-17 – 25, 48, 96, 97, 99, 195, 255, 280.
Tac., *An.* XV 18 – 97.
Tac., *An.* XV 22 – 130, 217, 243.
Tac., *An.* XV 23 – 97, 170, 213, 243.

Tac., *An.* XV 24-31 – 96, 97.
Tac., *An.* XV 32 – 147.
Tac., *An.* XV 33-34 – 97, 116, 141, 217, 277, 280.
Tac., *An.* XV 35 – 174.
Tac., *An.* XV 36 – 64, 206, 234.
Tac., *An.* XV 37 – 53, 69, 100, 102, 103, 149, 208, 234, 240, 278, 312, 314.
Tac., *An.* XV 38-45 – 25, 53, 70, 79, 80, 81, 104, 105, 125, 129, 130, 131, 137, 144, 150, 156, 159, 160, 161, 162, 165, 166, 204, 212, 276, 277, 279, 313, 314, 315.
Tac., *An.* XV 42 (maison dorée) – 106, 124, 127, 130, 133, 134, 212, 279, 315.
Tac., *An.* XV 46 – 106.
Tac., *An.* XV 47 – 177, 280.
Tac., *An.* XV 48-53 – 64, 126, 141, 148, 187, 188, 190, 208, 245, 280.
Tac., *An.* XV 54-71 – 30, 67, 68, 86, 88, 115, 138, 143, 145, 148, 166, 167, 188, 189, 202, 245, 274, 275, 277, 315.
Tac., *An.* XV 60-64 (mort de Sénèque) – 25, 143, 144, 148, 149, 187, 275.
Tac., *An.* XV 72-74 – 142, 258, 259, 280.
Tac., *An.* XVI 1-3 – 65, 66, 242, 257, 279, 315.
Tac., *An.* XVI 4-5 – 115, 117, 118, 277.
Tac., *An.* XVI 6 – 92, 117, 170, 184, 231, 274, 315.
Tac., *An.* XVI 7-9 – 146, 174, 189, 275.
Tac., *An.* XVI 10-11 – 37, 169, 249, 275.
Tac., *An.* XVI 12 – 258.
Tac., *An.* XVI 13 – 177, 217, 218, 280.
Tac., *An.* XVI 14-15 – 64.
Tac., *An.* XVI 16 – 178.
Tac., *An.* XVI 17-19 – 70.
Tac., *An.* XVI 20 – 64.
Tac., *An.* XVI 21-35 – 37, 140, 143, 203, 204, 249, 251, 275, 279.
Tac., *D.* – 108.
Tac., *G.* – 240.
Tac., *H.* I 2 – 41.
Tac., *H.* I 5 – 142, 149, 259, 280, 315.
Tac., *H.* I 11 – 207.
Tac., *H.* I 13 – 70, 148, 241.
Tac., *H.* I 16 – 66, 173.
Tac., *H.* I 20 – 212, 279.
Tac., *H.* I 22 – 278.
Tac., *H.* I 50 – 112.
Tac., *H.* I 70 – 206.
Tac., *H.* I 72 – 64.
Tac., *H.* I 73 – 100, 278.
Tac., *H.* I 78 – 26.
Tac., *H.* II – 21, 40, 101, 246, 276, 277.
Tac., *H.* III – 21, 164, 165, 281.
Tac., *H.* IV – 165, 213, 216, 276.
Tert., *An.* – 249.
Tert., *Apol.* II – 252.
Tert., *Apol.* V – 39, 40, 152, 237, 238, 246, 251, 276, 316.
Tert., *Apol.* IX – 232.
Tert., *Apol.* XXI – 39, 40, 153, 237, 276.
Tert., *Bapt.* XVII – 39.
Tert., *Nat.* – 39, 152, 252, 276, 316.
Tert., *Pall.* – 40, 93, 246, 278.
Tert., *Scorp.* – 39, 153, 276, 316.
Tzetz., *Chil.* – 225.
Val.-Max. – 79, 199, 200.
Vell. – 135, 147, 184, 208.
Victorin.-Poet., *Comm. in Apoc.* – 42, 238, 281, 316.
Virg., *En.* – 62, 232, 235.
Virg., *G.* – 132.
Xen., *An.* – 136.
Xen., *Hier.* – 141.

Le mythe Néron
La fabrique d'un monstre dans la littérature antique (Ier-Ve s.)
Laurie Lefebvre

également disponible en versions ePub et papier
sur le site des Presses Universitaires du Septentrion
ePub - ISBN 978-2-7574-1741-6 : 21 €
livre broché - ISBN 978-2-7574-1729-4 : 28 €
lot numérique - ISBN 978-2-7574-1765-2 : 31 €

Retrouvez notre catalogue sur www.septentrion.com
et rejoignez-nous sur notre page Facebook
et sur Twitter.

Ouvrage composé par
Émilie Duvinage

Ouvrage réalisé avec
La chaîne d'édition structurée XML-TEI Métopes
Méthodes et outils pour l'édition structurée

1 761e volume édité par les
Presses Universitaires du Septention
Villeneuve d'Ascq – France